REVUE AFRICAINE

VOLUME 23 ANNÉE 1879

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1879

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

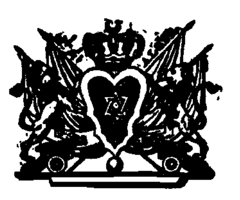
DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.



VINGT-TROISIÈME ANNÉE

ALGER
ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
L. ARNOLET, Imp.-Libraire
rue du Palais

ORAN
A. ALESSI, Libraire-Papetier
place Kléber

PARIS
CHALLAMEL, LIBRAIRE
5, rue Jacob, 5
1879



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

POUR L'ANNÉE 1879

Président	MM.	H. D. de Grammont, ✱.
1er *Vice-Président*.........		O. Mac-Carthy, ✱.
2e —		Arnaud, ✱.
Secrétaire		Cahen.
Trésorier		Bruyat.



RELATIONS

ENTRE

LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER

AU XVIIe SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE

LES DEUX CANONS DE SIMON DANSA

(1606-1628)

L'histoire des rapports entre la France et la Régence d'Alger nous montre une suite presque non interrompue de ruptures et de réconciliations, dont il a été difficile de se rendre jusqu'ici un compte bien exact, à cause de la rareté des documents qui ont été mis en lumière. Il est même résulté de cette pénurie, que la plupart des historiens ne se sont pas donné la peine de rechercher les véritables causes des événements, et ont rejeté tous les torts sur les Pachas, en incriminant leur cupidité ou leurs caprices despotiques. Nous estimons qu'il y a quelque chose à rectifier dans de telles appréciations, et qu'une étude consciencieuse des faits arrivera le plus souvent à nous démontrer le contraire. Nous verrons que, presque toujours, les motifs des infractions étaient réels et les griefs fondés, bien qu'il soit juste d'ajouter que le Divan profitait avec empressement de tous les prétextes qui lui étaient offerts, pour rompre la paix. Cette façon d'agir était, en quelque sorte, nécessitée par l'organisation inté-

rieure d'Alger, qu'il est indispensable d'exposer brièvement ici, pour faire bien comprendre de quelle manière elle réagissait sur la politique extérieure.

Le gouvernement de l'Odjeac avait été fondé uniquement pour porter le Djehad (guerre sainte) sur la mer. C'est ainsi qu'il était né, c'est par là qu'il avait grandi. Et, lorsque Kheïr-ed-Din, après avoir enlevé le Peñon aux Espagnols, avait creusé et fortifié le port de Djezaïr, il n'avait pas cherché à atteindre un autre but que celui d'en faire la place d'armes et le point de refuge des corsaires de l'Islam ; en un mot, c'était une Malte musulmane qu'il avait voulu créer, et plus d'un écrivain (1) a déjà fait remarquer les nombreuses analogies qu'on rencontre dans la constitution de ces deux républiques guerrières. Le frère d'Aroudj n'avait que trop bien réussi, et la petite bourgade des Beni-Mez'ranna s'était transformée en une puissance redoutable et était devenue, suivant l'expression d'Haëdo, une plaie vive attachée aux flancs de la chrétienté. En moins de cinquante ans, le commerce et la navigation de l'Espagne sur la Méditerranée avaient été presque complétement anéantis ; ses côtes, ravagées par des descentes continuelles, étaient devenues inhabitables. Il en était de même de la plus grande partie de celles de l'Italie, de la Sardaigne, de la Corse et de la Sicile. Enfin, presque toutes les places enlevées jadis aux Barbaresques avaient été reconquises, et les successeurs de Charles-Quint prévoyaient avec inquiétude le moment où une nouvelle invasion des Maures d'Afrique viendrait rallumer le feu de la révolte au milieu de populations mal soumises et converties seulement en apparence (2).

(1) Voir Sander Rang et Ferdinand Denis *(Histoire de la fondation de la Régence d'Alger)*. Paris, 1837, 2 vol. in-8° (tome II, p. 117, etc.).

(2) Il serait temps d'en finir à ce sujet avec les doléances sentimentales d'une certaine école historique, sur ce qu'elle appelle *l'odieuse et barbare expulsion des Mores d'Espagne*. Ce qui doit étonner, c'est qu'on se soit résigné à supporter pendant plus de cent ans, malgré l'avis du grand Ximénès, la présence d'un million de Morisques, en état de conspiration permanente à l'intérieur et à l'extérieur, et qui mirent, à plusieurs reprises, le pays qui les tolérait à deux doigts de sa perte. On oublie probablement que, sans la bataille de Lépante, Euldj Ali débarquait 60,000 hommes à Valence, et que, sans le couteau de Ravaillac, le duc de Caumont-Laforce franchissait les Pyrénées à la faveur d'une révolte dès longtemps préparée. Cette mesure ne fut donc qu'une nécessité publique de premier ordre, et, au lieu d'accuser les grands hommes d'État, qui surent se résigner à temps à une amputation indispensable, on ferait mieux, croyons-nous, de chercher là une leçon et, peut-être, un exemple à suivre.

Seule, de toutes les nations chrétiennes, la France avait peu souffert de cet état de choses. Depuis le jour où François Ier s'était vu forcé de rechercher l'alliance de la Turquie pour y trouver un point d'appui contre son puissant rival, les sujets du Roi Très-Chrétien avaient été traités en amis sur tous les rivages musulmans, et, à la faveur de cette paix qui ne respectait que le pavillon fleurdelysé et lui assurait le monopole de la sécurité, le commerce de la Provence avec le Levant s'était développé dans des proportions considérables. Lorsque des infractions fortuites venaient à se produire, les réclamations de nos ambassadeurs à Constantinople ne tardaient pas à les suivre et à en obtenir justice ; et l'on peut s'assurer, par l'étude de notre diplomatie (1), de l'aide efficace qui nous était prêtée par le Grand Divan, lorsqu'il se passait des faits de ce genre. Plus d'un des Pachas d'Alger paya de la perte de ses dignités, de celle de sa liberté ou de sa vie elle-même, le peu de soin qu'il mit à faire observer les injonctions formelles des Sultans, transmises par les Chaouchs de la Porte, à la suite des plaintes de nos souverains. Ce fut ainsi que les choses se passèrent pendant presque toute la durée du XVIe siècle, c'est-à-dire pendant toute la période où l'autorité du Grand Seigneur ne fut pas méconnue à Alger.

La population de cette ville n'avait pas cessé de s'accroître, et, comme elle ne se livrait à aucune industrie et à aucun commerce, elle ne vivait que des produits de la piraterie. Les armements étaient devenus des sortes de commandites, dans lesquelles tout le monde était plus ou moins intéressé ; et ceux-là même que leur pauvreté avait empêché d'y engager un capital quelconque,

(1) Voir Charrière *(Documents inédits, Négociations de la France dans le Levant)*, tomes I, p. 210 ; — II, p. 181, 214, 548, 659, 779 ; — III, p. 251, 552, 718, 787, 820, 906, 929 ; — IV, p. 123, 231, 499, 654. — (Voir encore le *Voyage de M. de Brèves)*.

[illegible] avec impatience l'arrivée d'une prise pour spéculer sur la vente des esclaves ou sur celle des menus objets qui étaient mis aux enchères. Aussi, lorsque la course restait infructueuse, la gêne se faisait d'abord sentir, puis la misère, puis la famine. Le Trésor public, privé de son principal aliment, ne pouvait bientôt plus suffire à la paie de la milice. Alors la révolte éclatait et ne se terminait le plus souvent que par la mort du Pacha. Aussi longtemps que les navires et les provinces maritimes des ennemis de la Turquie offrirent une proie fructueuse, ce danger principal fut écarté, et les Reïs purent se contenter du butin qu'il leur était permis de prendre. Mais lorsqu'un pillage séculaire eut réduit à rien le trafic Italien et Espagnol, et rejeté dans l'intérieur les habitants terrifiés du littoral, lorsque, en un mot, il ne resta plus à attaquer que les vaisseaux et les côtes de France, les infractions aux traités se multiplièrent de jour en jour. Les Gouverneurs envoyés par la Porte essayèrent de sévir ; mais le parti des Reïs, appuyé sur la populace, se mit en insurrection ouverte, et les força de céder ou de partir (1). Les Pachas se trouvaient donc placés dans cette cruelle alternative, de risquer sans cesse leur tête, s'ils voulaient résister aux exigences des Algériens, ou de la perdre presqu'à coup sûr, lors de leur retour à Constantinople, où ils se trouvaient en butte aux justes récriminations de nos Ambassadeurs. On conçoit dès lors aisément qu'ils profitassent avidement des moindres prétextes qui pouvaient leur être offerts pour déclarer la guerre en conservant le droit de leur côté. C'est ce qui arriva lors de la rupture qui fut occasionnée par l'épisode dont nous allons faire le récit.

Dans les premières années du XVII[e] siècle, un capitaine flamand, nommé Simon Dansa (2), vint s'établir à Marseille, où il

(1) On peut citer, entre autres, Djafar (1582), Ahmed (1589), Chaban et Mustapha (1595). — (Charrière, *Documents inédits*, tome III, p. 886, et Haëdo, *Epitome de los Reyes de Argel*).

(2) Le Père Dan, qui parle de Dansa à plusieurs reprises *(Histoire de Barbarie et de ses corsaires*. Paris, 1637, in-4°), le nomme Danser et Dancer ; mais les lettres de Marseille où il était marié et bien connu, le nomment Dansa, aussi bien que celles du Père Coton, qui fit, comme nous le verrons, des démarches pour lui faire obtenir sa grâce.

se maria. Vers l'année 1606, il s'en fut à Alger avec son vaisseau et son équipage, et se mit à faire la course sous la bannière étoilée (1). Ces volontaires de la piraterie n'étaient pas aussi rares qu'on pourrait le croire, et plus d'un aventurier se laissait tenter par l'espoir de faire une fortune rapide. A cette même époque, et pour ne parler que des plus célèbres, on citait les Anglais Edwart et Uver, le Rochellois Soliman qui mourut plus tard chevalier de Malte, et le Reïs Sansson qui faisait son port de refuge tantôt d'Alger, tantôt de Tunis ou de Tripoli. Parmi tous ces corsaires fameux, Dansa ne tarda pas à se faire un nom par son audace et le bonheur de ses entreprises. En moins de trois ans, il s'empara d'une quarantaine de vaisseaux, et sa popularité devint immense parmi les Algériens qui l'avaient surnommé *Dali-Capitan* (2). Il leur apprit à se servir des vaisseaux ronds ou de haut-bord ; car, jusqu'à cette époque, la course s'était faite uniquement avec des galères ou des galiotes légères, excellentes sur la Méditerranée et par un beau temps, mais qui ne pouvaient pas affronter l'Océan. Or, comme nous l'avons dit précédemment, le terrain s'épuisait de plus en plus, et il était bien tentant d'aller croiser à l'embouchure du détroit de Gibraltar, au cap Vert ou aux Açores, sur le chemin des riches galions qui revenaient des Indes. Aussi les leçons du capitaine flamand ne furent pas perdues, et ce fut grâce à elles que les Algériens purent, quelques années plus tard, pousser aussi loin leurs expéditions aventureuses et aller enlever des captifs jusque dans les glaces de l'Islande (3). On comprend aisément qu'un homme qui se rendait aussi utile, fût choyé et vivement sollicité de s'établir définitivement dans un pays où on lui offrait tous les honneurs

(1) La bannière algérienne était verte, semée d'étoiles sans nombre, et quelquefois de demi-lunes et de croissants.

(2) *Le Capitaine Diable*, d'après le Père Dan *(Histoire de Barbarie*, p. 274).

(3) En 1627, Come Morat alla ravager l'Islande avec trois vaisseaux, et en ramena 400 prisonniers (le Père Dan, Laugier de Tassy, etc.). D'Aranda vit quelques-uns de ces malheureux au bagne d'Ali Bitchin, où il était renfermé lui-même. (*Relation de la captivité de d'Aranda*, Bruxelles, 1862, in-12).

qu'il eût pu envier. Mais, en dépit de toutes les tentations dont il fut entouré, Dansa ne voulut pas se faire musulman, soit que sa conscience y répugnât d'une manière absolue, soit qu'il eût, dès cette époque, l'intention de se rapatrier et qu'il craignît de se créer une difficulté de plus. En tous cas, il est certain que, dès le commencement de l'année 1609, il faisait auprès de la Cour de France des démarches pour obtenir le pardon des fautes qu'il avait commises ; il annonçait qu'il avait le dessein de se retirer à Marseille où était la famille de sa femme, et demandait à quelles conditions il y serait reçu avec l'oubli du passé. Il eut l'heureuse fortune que ses lettres arrivassent à la Cour au moment même où on avait besoin de son intervention, ce qui facilita singulièrement la réussite de ses désirs.

Le 14 décembre 1608, il avait capturé, entre les îles Baléares et Valence, un navire espagnol qui portait, entre autres passagers, dix religieux de la Compagnie de Jésus (1) : deux Pères, cinq scolastiques et trois novices, qui furent, arrivés à Alger, vendus aux enchères, suivant la coutume, sur la place du Badestan, et tombèrent en partage à différents maîtres. Ils firent connaître leur sort au Père Ponce, Provincial d'Aragon, qui s'empressa d'écrire au Père Coton, confesseur de Henri IV, pour le prier de solliciter le Roi en faveur des malheureux captifs. Mais le Père Coton, déjà informé de l'événement par une autre voie, n'avait pas perdu de temps pour agir, ainsi que le prouve sa lettre du 15 mars 1609, adressée au Père Armand, et dans laquelle on trouve le passage suivant :

« Dix de nos Pères ont été pris, venant des îles Baléares, en » Espagne, par Simon Dansa, corsaire Hollandais, marié à Mar» seille. Le Roy s'employe pour leur délivrance, et, nonobstant » quelques amertumes, il ne laisse pas de priser et chérir la » Compagnie, etc. »

---

(1) J'ai trouvé les renseignements relatifs à cette négociation en faveur des Jésuites captifs, dans l'ouvrage intitulé : *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France, du temps du P. Coton*, par le P. Prat (Lyon, 1876, grand in-8°).

En effet, Henri IV avait écrit à son Ambassadeur auprès de la Porte, pour lui ordonner de négocier la mise en liberté des prisonniers ; en même temps il les recommandait à Messieurs de Vias, alors consuls de France à Alger, et les invitait à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour adoucir le sort de ces infortunés. La lettre suivante (1), écrite par l'un d'eux, le Père Planès, au Provincial d'Aragon, nous prouve que les consuls se firent un devoir sacré d'obéir aux injonctions du Roi :

« Le P. Bayllo (2) a envoyé à V. R. une complète relation de nos malheurs et des suites de notre captivité ; je me bornerai donc à vous dire que nous jouissons d'une bonne santé, que tous s'efforcent de se conserver dans la ferveur, et qu'ils emploient, pour cela, aux termes de nos règles, les moyens que nous propose et nous fournit la Compagnie (3). De plus, nous avons fait la rénovation de nos vœux dans la chapelle des consuls de France, qui ont pour nous des bontés paternelles. Le P. Coton, peu content de leur écrire, leur a fait adresser par le Roi de France, par le président du Conseil, par le gouverneur de Marseille, des lettres de recommandation en notre faveur ; et c'est pourquoi ils s'occupent de nos affaires avec plus de sollicitude que des leurs ; en tout et toujours, ils se montrent pour nous des pères. Nous l'avons éprouvé encore ces derniers jours. Notre patron, pour obtenir de nous de l'argent, nous fit jeter dans une prison, chargés de chaînes pesantes. Nous y restâmes trois jours. Dès que les Consuls le surent, ils vinrent nous visiter et parler à notre patron ; ne pouvant rien lui ordonner, ils lui dirent que nous ne pouvions disposer d'un denier ; que nos supérieurs seuls avaient cette faculté. — Messieurs, leur répondit

---

(1) Lettre d'Alger, du 2 juin 1609, traduite de l'autographe espagnol. — (Missives de la Bibliothèque de l'Académie d'histoire de Madrid. Papiers provenant de l'ancien collége de Valence). — Nous avons cru devoir publier cette lettre qui se rapporte directement à notre récit, et qui constitue un document curieux de l'histoire de l'esclavage à Alger.

(2) Le P. Bayllo était un des captifs.

(3) C'est-à-dire, l'usage fréquent des sacrements.

notre patron, en lui montrant le P. Bayllo, en voilà un qui est provincial et le premier de toute sa religion. — A ces mots, nous partîmes d'un éclat de rire. Ce pauvre homme est un grand enfant : il croit tout ce qu'on lui dit. On lui avait fait croire d'abord que le Père était chanoine ; puis, qu'il était grand d'Espagne, etc. Les consuls lui firent entendre qu'il ne gagnerait rien à nous tenir dans les fers, parce qu'il nous faisait souffrir, et que la souffrance était pour nous un objet de désir et d'ambition. — Ainsi, ajoutèrent-ils, cela ne t'avancera guère. Au contraire, si tu continues à les faire souffrir, ils mourront ; tu perdras tout ce que tu peux espérer, et eux iront au repos du ciel. — Par ces arguments il parvint à persuader Hamet, notre patron, de nous délivrer de nos chaînes et de la prison (1).... »

Ce fut précisément au cours de ces négociations que la lettre dans laquelle le corsaire demandait son pardon parvint à la Cour. Aussitôt, dit le P. Coton (1), Sa Majesté Très-Chrétienne, toujours portée à favoriser la Compagnie, ordonna au chancelier et à M. de Villeroy de répondre que Dansa serait reçu à Marseille, à condition qu'il rendrait, sains et saufs, à leur Ordre les religieux qu'il avait emmenés captifs à Alger ; et, en même temps, il fit écrire dans ce sens à Dansa lui-même et au premier président du Parlement d'Aix, médiateur entre la Cour et le pirate. Celui-ci s'empressa de saisir la branche de salut qui lui était offerte : il fit racheter à la hâte et sans bruit, à leurs différents possesseurs, les prisonniers qui devaient lui servir à lui-même de rançon ; il lui en coûta vingt-sept mille livres. Cela fait, il feignit d'armer son vaisseau pour aller en course comme d'habitude, se dirigea droit vers Marseille, y fit sa soumission, et reçut son pardon plein et entier, ainsi qu'il lui avait été promis. Il dut s'applaudir de sa résolution en voyant entrer, quelques jours après, dans le port M. de Beaulieu qui terminait son heureuse croisière en ramenant prisonnier le célèbre corsaire anglais Bonel, qui avait piraté comme Dansa sous le pavillon

(1) Lettre de Fontainebleau, le 1er mai 1609, adressée au Père Ponce, provincial d'Aragon. (Pour la provenance, voir p. 11, note 1).

Algérien, et qui eut la tête tranchée, quelques jours après le débarquement.

En abandonnant pour toujours son ancienne profession, Dansa n'en avait pas perdu tous les instincts : car, non content d'emporter avec lui les richesses que lui avaient valu ses courses heureuses, il commit un dernier larcin en s'appropriant deux canons de bronze que le Beylik lui avait prêtés pour l'armement de son vaisseau. Ayant entièrement renoncé à la navigation, toute cette artillerie lui devenait inutile ; de plus, il éprouvait le besoin, tout pardonné qu'il était, de se créer des protecteurs puissants, en vue des haines qu'il avait pu amasser contre lui et des réclamations qui pouvaient se produire dans l'avenir. Il fit donc hommage de ces deux canons au duc de Guise, alors Gouverneur de la Provence pour le Roi ; celui-ci les accepta et les fit placer sur sa galère Capitane.

La fuite du corsaire avait causé un vif mécontentement à Alger, et le rapt des canons y excita une indignation générale. Le Divan demanda qu'ils lui fussent immédiatement rendus et que le coupable fût châtié, faisant de cette revendication un *casus belli*. Bien que les griefs des Algériens fussent fondés en cette circonstance, puisqu'il s'agissait d'un vol de matériel de guerre commis par un sujet d'une nation amie et avec laquelle on était lié par des traités réguliers, on n'y prêta pas d'abord une très-grande attention. D'ailleurs, la mort de Henri IV, qui survint quelque temps après, et les troubles qui la suivirent, ne laissèrent guère le loisir de s'occuper d'une affaire qui, à ses débuts, paraissait aussi futile. Elle fut pourtant la cause première d'une rupture qui devait durer près de vingt ans et coûter des millions à notre commerce.

Les hostilités commencèrent tout de suite, et les Reïs, heureux de pouvoir tomber sur une riche proie sans avoir à craindre les vengeances de la Porte et les réclamations des consuls, déployèrent une activité inouïe. Le nombre des navires de course s'accrut dans des proportions considérables, et tout le monde voulut s'intéresser dans une affaire aussi fructueuse (1).

(1) Les navires de course étaient très-souvent construits et équipés

Les femmes elles-mêmes s'en mêlèrent et vendirent leurs bijoux pour acquérir le droit de participer au butin (1). Jamais Alger ne fut plus riche, plus brillant et plus animé qu'à cette époque où, dans un seul jour, il entrait quelquefois quatre ou cinq prises dans le port ; jamais, en même temps, la milice et la population n'y furent plus tumultueuses, comme si le désordre eût été une des conditions nécessaires à la prospérité de ce singulier peuple. Ce ne sont pas seulement les Ambassadeurs et les Consuls Européens (2) qui sont frappés par ce spectacle de turbulence et d'anarchie ; les envoyés du Grand Seigneur ne peuvent pas eux-mêmes contenir les manifestations de leur surprise indignée. Les Pachas impuissants ne gouvernent plus et n'osent même pas entrer au Divan sans en avoir reçu la permission (3). On destitue trois Aghas, le même jour, devant M. de Brèves, uniquement parce qu'ils ont déclaré avoir l'intention d'obéir aux ordres du Sultan (4). En réalité, ce sont les Reïs qui gouvernent et qui imposent leurs volontés : ils ont constitué la terrible *Taïffe* (5) qui reconnaît pour chef l'un d'entre eux, et qui siége dans le bas de la ville, au milieu de la population maritime qui, ne vivant que par eux, leur est toute dévouée. C'est de là que, pendant plus de cinquante ans, les Mami-Armant, Morat-Reïs, Ali-Arabadji, Soliman-Reïs, Ali-Bitchnin, dicteront, tour à tour, des arrêts sans appel, dont l'exécution sera confiée à un mouvement populaire aussitôt accompli. C'est dans cet ouragan perpétuel que vivent nos Consuls, toujours en danger de perdre leur liberté et leur vie elle-même, et ce n'est pas trop de tout leur sang-froid et de toute leur intelligence pour arriver à obtenir quelques résultats utiles.

à frais communs par plusieurs personnes, qui partageaient ensuite, au prorata de leur mise, la part de butin dévolue par les usages à l'armateur (Voir Haëdo, le Père Dan, Laugier de Tassy, etc.).

(1) « Si ces gens se jettent sur le Levant, comme ils y font déjà » dessein, Marseille peut dire à bon escient adieu au négoce ; car, » aux quarante vaisseaux qu'on avait armés, on y ajoute les quinze » ci-dessus. Qui ne voit tant de forces ne le peut croire ; même que » jusques aux femmes vendent ses joyaux pour fournir aux arme- » ments. » (Lettre de M. Ancelme aux consuls et gouverneurs de Marseille, d'Alger, le 16 décembre 1617. — Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 507).

(2) *Voyage de M. de Brèves* (passim).

(3) Le Père Dan *(Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, p. 113).

(4) *Voyage de M. de Brèves.*

(5) *Taïffa* signifie parti ou fraction ; nos consuls désignent sous le nom de *Taïffe* la puissante association qui avait fini par s'emparer du pouvoir à Alger, grâce à la richesse et à l'audace de ses membres.

Fort heureusement pour le commerce Français, les Algériens furent eux-mêmes fort occupés pendant les premières années qui suivirent la rupture. En 1610, les Kabyles de Kouko se révoltèrent et arrivèrent en armes jusque dans la Mitidja qu'ils dévastèrent ; le 17 août de la même année, les galères du grand duc de Toscane firent une poursuite acharnée aux navires Barbaresques et terminèrent leur croisière en s'emparant de la ville de Bresk (1), qui fut brûlée et ne se releva jamais de ses ruines. En 1612, Alger fut en proie à une horrible famine (2), suite d'une longue sécheresse, et dut même expulser par des moyens violents les Mores d'Espagne, qui y avaient cherché un refuge. En même temps, les galères de Gênes purgeaient la mer de quelques pirates, et Marseille qui avait armé à ses frais des bâtiments de guerre, les confiait au Commandeur de Vinciguerra, dont le nom fut bientôt connu et redouté sur les côtes d'Afrique. Malgré tout cela, le Père Dan constate que, cinq ans seulement après la rupture, les pertes s'élevaient déjà à plus de trois millions de francs, sans compter les esclaves. La situation devenait intolérable, et le Pacha, quelque bien disposé qu'il fût pour M. de Vias (3), ne répondait à ses réclamations que par la demande des

(1) Le *Brescar* de Marmol, liv. v, cap. xxxii. — Pour la prise de cette ville et sa destruction par les chevaliers de Saint-Étienne, voir le *Mercure François*, tome i, p. 527.

(2) *Mercure François*, tome iii, p. 14. — Voir encore le Père Dan (*Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, p. 505).

(3) « C'est un vrai homme de bien, qui ne désire que affirmer et » assurer la paix, et affectionne étrangement notre nation et particu- » lièrement Marseille, etc. » (Lettre de M. de Vias à MM. les consuls et gouverneurs de Marseille ; Alger, le 23 mars 1617. — Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 460).

deux canons en litige et des prisonniers qui avaient été faits depuis le commencement des hostilités. Le commerce de Marseille, particulièrement intéressé à la cessation d'une guerre qui le ruinait, s'adressa au Roi qui ordonna la mise en liberté des Turcs de la chiourme des galères. Ces ordres ne purent naturellement être exécutés que pour ceux qui se trouvaient dans les ports. Un premier envoi (1) de quarante captifs, sous la conduite du frère de M. de Vias, fut fait au commencement de 1617 et (2) un autre le suivit de près. Le Divan ne se contenta pas de cette demi-satisfaction et continua ses réclamations, malgré l'avis du chaouch turc Hadji Mahmoud qui avait été envoyé à Marseille pour négocier la paix, et qui, trois mois après, écrivait au Pacha la lettre suivante :

Lettre de Hadji Mahmoud, député à Marseille, au Pacha d'Alger (3)

« MONSEIGNEUR,

« Après vous avoir écrit d'autres lettres par ci-devant, contenant même sujet des plaintes qui sont ici faites sur les mauvais traitements que recoivent ordinairement les Francois par les corsaires d'Alger, en telle manière que sommes honteux de les avisager, avec tant de compliments qu'ils nous font, mêmement ayant dernièrement envoyé plus de quarante Turcs, une partie d'iceux achetés pour la somme de trois mille écus, les ayant ici entretenus et habillés, envoyés en Alger sans que vous ayez daigné envoyer un seul chrétien ici, chose qui a été trouvée fort étrange ; en ayant ici encore plus d'un que, Dieu aidant, amènerons avec nous ; lesquels sont ici libres, entretenus avec nous ; chose fort étrange, ayant été ici envoyé pour la paix, comme avons fait que ces messieurs vous sont acquis en tout, ou n'y faut guère. Outre la tartane qui vint à travers en Languedoc,

(1) Lettre de M. de Vias du 23 mars 1617 (déjà citée, p. 15).

(2) Lettre de M. de Vias du 11 mai 1617 (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 460).

(3) La date de cette lettre correspond au 28 avril 1617 (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 507).

lesquels gens les ont tirés avec une bonne somme d'argent, est arrivée une autre tartane armée en Alger. Comme l'autre est venue poursuivie des galères de Gênes, se sont sauvés à terre ; lesquels ont été amenés ici, nourris, entretenus avec les autres. Voilà des gens, pendables comme ceux-là, venant ici pour dérober, être ainsi doucement traités. Le capitaine général des galères de France a recu une lettre de l'Empereur des Francois avec commandemens de s'en aller en Alger pour remontrer les doléances qu'il recoit de ses sujets, principalement sur une prise d'un vaisseau francois, riche de quinze mille écus, pris par cinq vaisseaux d'Alger. Monseigneur, faites que rien ne s'égare, tant marchandises que gens et autres choses appartenant audit vaisseau, car si on perd rien, ou vous, Monseigneur, ou bien le Divan faudra qu'il le paye. Chose fort étrange, après nous avoir envoyé ici, arriver de tels désordres. Il a aussi commandement ledit Seigneur général, en cas ne recevoir satisfaction, de s'en aller en Constantinople. Ce n'est plus le temps passé ; il se faut résoudre de demeurer en honneur et devoir ; en vérité sommes honteux d'entendre tels reproches. Dieu, par sa sainte grâce, Monseigneur, vous aide.

« Votre esclave Hadji Mahmout, au commencement de la lune Djoumad el Ouel, mil et vingt-six. »

Sur ces entrefaites, Mustapha avait été destitué et remplacé par Soliman Katanié (1). Ce fut donc ce Pacha qui reçut les envoyés de Marseille, MM. de Glandevès de Cujes et Bérengier, ainsi que les captifs Turcs qui devaient être échangés contre les Français détenus à Alger. Malheureusement les délégués trop confiants

(1) « De fait, bien que Mostapha Bassa se soit trouvé *Masoul* » (destitué) et Soliman de Cashagne Bassa, quoique intéressés au » change, attendu le bon courage qu'avait ledit Mostapha à l'endroit » de cette milice, etc. » (Lettre de M. de Vias à MM. les consuls et gouverneurs de Marseille, Alger le 7 octobre 1617. — Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 460). — Cette indication peut servir à rectifier plusieurs chronologies, qui donnent Hossein pour successeur direct à Mustapha.

laissèrent débarquer leurs otages sans les accompagner, et ceux-ci se donnèrent bien garde de reparaître ; le Divan profita de cette irrégularité pour soulever des difficultés et pour réclamer de nouveau les deux canons, sans la remise préalable desquels, disait-il, on ne pouvait pas traiter. Les deux Français, qui se voyaient dupés, ne surent pas contenir leur colère ; ils furent à l'instant même injuriés, expulsés du Divan, et leur vie fut un instant en danger ; c'est à peine s'ils eurent le temps de se rembarquer sains et saufs. En même temps, et séance tenante, la milice décréta tumultueusement une attaque contre le Bastion de France, que venait de réoccuper, au nom du duc de Guise, le baron d'Allemagne (1). L'expédition partit immédiatement, surprit la concession sans défense, égorgea une partie des soldats et des travailleurs, et ramena le reste en captivité (2). M. de Vias, depuis longtemps fatigué par l'âge, la maladie, et les souffrances endurées pendant les trois emprisonnements qu'il avait soufferts, ne put pas résister à ce dernier déboire ; il rentra en France, laissant sa charge à son vice-consul, M. Chaix, duquel il avait souvent fait, dans ses lettres (3), le plus grand éloge ; il se rendit à Paris, où il excita le Roi à se plaindre, à la Porte, de Soliman, assez mal disposé pour la France et toujours tremblant devant la milice (4). Les démarches de notre ambassadeur entraînèrent la révocation du Pacha et l'envoi à Alger d'un chaouch du Sultan, que nous aurons occasion de voir à l'œuvre plus tard. En même temps, le roi interdisait le commerce avec la Barbarie, ainsi que cela nous est prouvé par la pièce suivante, extraite des registres du Parlement de Provence :

---

(1) Jean-Louis du Mas de Castellane, baron d'Allemagne.

(2) *Histoire nouvelle du massacre des Turcs, fait en la ville de Marseille en Provence*, etc. (Lyon, 1620, p. 15). — Réédité par H.-D. de Grammont, avec avant-propos, notes et appendice (Paris et Bordeaux, 1879, in-12).

(3) Lettre d'Alger, du 7 octobre 1617, à MM. les consuls et gouverneurs de Marseille (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 460).

(4) Id.

Arrêt Royal

(Extrait des registres du Parlement d'Aix)

« *Sur la requête présentée à la Cour par les consuls* et députés du commerce de la ville de Marseille, tendant aux fins pour les causes y soutenues, avoir la Vérification et Enregistration des Lettres patentes du Roy, portant interdiction et défense derechef à tous ses sujets de trafiquer aux royaumes d'Argier et Tripolli de Barbarie sous les peines y contenues ; *Vu* ladite requête du deuxième de mai mil six cent dix-huit ; Lesdites lettres patentes données à Paris le sixième de février dernier, signées Louis et sur le repli, *Par le Roy, comte de Provence, étant en son Conseil,* Phelipeaux ; — Scellées du grand sceau à double queue de cire jaune. Autre requête à mêmes fins conformes : du Procureur général du Roy ; tout considéré, *dict a été que la Cour,* ayant égard à ladite requête, a ordonné et ordonne que lesdites Lettres patentes seront enregistrées es registres d'icelles pour être gardées et observées selon leur forme et teneur. — *Publié* à la barre du Parlement de Provence, séant à Aix, le quinzième de mai mil six cent dix-huit.

» *Signé :* BRIENNE. »

Cependant les Kabyles, ne trouvant plus à commercer avec le Bastion abandonné, s'étaient insurgés, ainsi qu'ils le faisaient fatalement toutes les fois que cela arrivait (1). A la même époque, les Colourlis, las de l'oppression des Janissaires, se révoltaient dans Alger même et faisaient cause commune avec la garde kabyle qui y était entretenue depuis Hassan Pacha et qui fut presque entièrement supprimée à partir de cette époque, pour ne reparaître qu'un siècle et demi plus tard. Pour accroître

---

(1) Voir Dapper, page 164. — M. Féraud a très-justement démontré la nécessité presque absolue dans laquelle se trouvaient les Kabyles d'avoir recours à l'insurrection, toutes les fois que le gouvernement Turc forçait les Français à abandonner les concessions. (*Histoire de La Calle*, Alger, 1878, in-8° ; passim.)

encore les embarras de l'Odjeac, le comte d'Ossuna, vice-roi de Naples, et le Grand Duc de Toscane avaient mis leurs galères à la mer et faisaient subir aux corsaires des pertes cruelles (1). Toutes ces considérations, jointes aux actives démarches de M. Chaix et au bon vouloir de l'envoyé de la Porte, Soliman Chaouch, décidèrent les Algériens à demander la paix. Ils rendirent la liberté au baron d'Allemagne et à ses gens (2), et les renvoyèrent en France, accompagnés de deux envoyés, Caynan-Agha et Rozan-Bey. Après avoir débattu les conditions du traité avec le duc de Guise, ces deux ambassadeurs se rendirent à Tours, où se trouvait alors le Roi, et lui demandèrent pardon *des pilleries qui avaient été commises sur les Français*. Cela fait, le traité fut conclu, le 21 mars 1619 : les captifs devaient être rendus de part et d'autre ; le Roi poussa même la générosité jusqu'à s'occuper de prisonniers Turcs qui ne se trouvaient pas sous sa dépendance directe, comme le démontre la lettre suivante, adressée au grand maître de l'ordre de Malte :

Lettre de Louis XIII au Grand Maître de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem.

« Mon cousin (3),

» J'ai sceu qu'un gentilhomme Francois, passant à Malte, y a laissé quatre ou cinq Turcs esclaves, pour la liberté desquels ceux d'Argier m'ayant envoyé faire instance, j'ai bien voulu vous écrire cette lettre afin que vous les fassiez relâcher et rendre à ceux qui vous les demanderont, n'ayant point été pris en guerre. Et d'autant que ceux de ma ville de Marseille ont intérêt à cela, j'y ai d'autant plus volontiers employé ma recommandation avec

(1) Voir le *Mercure François*, tome vi, p. 381, 382,

(2) Ils ne furent pas cependant délivrés tout à fait gratuitement, ainsi que nous le verrons plus loin (page 24).

(3) Le grand maître de Malte, auquel cette lettre est adressée, est Alof de Vignacourt. — La lettre se trouve aux archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 508.

vous, que je sais combien vous avez accoutumé d'y avoir égard, et me promets que vous ferez encore le semblable en cette occasion. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. — Écrit au Plessis-les-Tours, le quatorzième jour d'août 1619.

» *Signé :* LOUIS.

» *Contre-signé :* Brulart. »

Les envoyés Algériens étaient retournés à Marseille, comblés de présents, et s'y occupaient de réunir les captifs Turcs qu'ils devaient ramener avec eux, sous la conduite de M. de Moustiers, qui était chargé de présenter le traité au Divan. C'était toujours une longue opération que de délivrer des gens de chiourme ; plusieurs galères étaient en mer, et il fallait nécessairement attendre leur rentrée ; quelques-unes allaient hiverner dans des ports éloignés et reprenaient la mer avant d'avoir eu connaissance des ordres du Roi. Il fallait encore compter avec la mauvaise volonté des capitaines de galères, qui se montraient très-peu satisfaits de voir désorganiser leurs équipages et qui, sans oser désobéir ouvertement aux ordres reçus, faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour en atténuer ou en retarder l'effet. Bien plus, on s'était aperçu au dernier moment que, dans les articles signés à Tours, il n'était pas question des deux canons de Dansa, et Caynan-Agha assurait qu'il était impossible de paraître au Divan sans lui donner satisfaction sur ce point. Les affaires traînèrent donc en longueur ; plus d'un an s'était déjà écoulé sans qu'on eût rien conclu. Le gouvernement de l'Odjeac, assailli par les plaintes des familles des captifs, commençait à perdre patience, et tout cela venait accroître les embarras de M. Chaix qui nous les révèle dans la lettre suivante, adressée aux consuls et gouverneurs de Marseille (1) :

(1) Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 461.

Lettre de M. Chaix à MM. les consuls et gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 27 février 1620.

« MESSIEURS,

» Les vôtres du quinze décembre passé, avec celles qu'écrivez au Bassa et Divan des génissaires, accompagnées d'autres de Monseigneur de Cézy (1), ambassadeur pour Sa Majesté, ont été présentées au Divan ensemblement et au Bassa, lesquelles vinrent fort à propos, et en une facon où nous en avions plus de besoin que jamais. Car ils se licencioient déjà à rendre les Francois esclaves pour moindre sujet que ce fût ; notamment, cinq ou six jours auparavant, emmenèrent un vaisseau de La Rochelle, chargé de cinq à six cents bouttes de sardines, commandé par un nommé Beauchesne, étant quarante-sept hommes dedans, lesquels contre tout devoir déclarèrent esclaves devant le Divan, les accusant d'être corsaires et avoir combattu, nonobstant mes vives défenses contraires ; s'excusant le Bassa, à moi, qu'il n'avoit plus bouche à parler, attendu la longue détention de ces députés et canons, ayant les corsaires et leurs armeurs gagné le haut bout contre les gens de bien et auteurs de cette paix, mais que, indubitablement, lorsqu'ils se verront favoris de ces deux méchants canons, qu'ils ne laisseront un Francois dans ce pays sans jouir de sa liberté ; et, en effet, le susdit équipage du sieur Beauchesne qui avoit été vendu, je fis dire au Divan, après la lecture de vos lettres et celles de Caynan-Aga, que les Francois susdits seroient mis en *amana* ou dépôt jusqu'à la venue de ces députés et canons, et que tous les autres Francois détenus seroient libres audit temps. Un mois auparavant, fut pris un autre vaisseau de l'île de Rhodes en marque, l'un de ceux que Monseigneur de Saint-

(1) Philippe de Harlay, comte de Cézi, ambassadeur de France à Constantinople de 1620 à 1631.

Luc (1) avait armé contre les Espagnols commandé par Jehan Jannin, dit La Chesnaie, avec soixante-deux hommes lesquels aussi seroient esclaves pour avoir combattu et être corsaires. Et tant s'en faut que j'aye pu avoir la relaxation de tous les esclaves Francois, vaisseaux et marchandises, que m'écrivez, qu'au contraire le jour d'hier fut dit au Divan que tous les Francois qui se tiennent ici seront détenus jusqu'à la venue de leurs dits députés et canons, me trouvant déjà quarante personnes sur mes bras, tous gens de Ponant, la plus part qui avoient été pris par ces corsaires, et même avec des prises, lesquels, joints avec ces deux équipages de La Rochelle et Maremmes, comme autres du capitaine Ali-Mamy, Soliman-Florentin, renégat, et Mamy-Raïx, font le nombre de deux cents, lesquels j'entretiens sous les espérances qu'au premier jour viendront les députés, et qu'ils jouiront bientôt du bien qu'ils attendent ; vous assurant qu'une bonne partie d'iceux renieroient, n'étoit cette seule espérance, vous disant avec tous les regrets du monde que vingt-quatre ont fait naufrage (2), si la miséricorde de Dieu ne les relève. Je m'étais toujours promis que vous autres, messieurs, ajouteriez en vos dépenses le relèvement des miennes, auxquels ne puis subsister sans votre secours, n'étant obligé à icelles ; et m'assure que y ferez considération ; car autrement beaucoup de gens pâtiroient. Ici vous savez que ces dépenses sont dépendantes des vôtres, et recevez, s'il vous plaît, en bonne part, la recherche qui vous en sera faite par M. Gauvidy, procureur du Roy en l'amirauté. Quant aux blés que m'écrivez les charger à patron Évangéliste, il n'y avoit rien de plus aisé s'il l'eut voulu faire, ne pouvant employer son fonds, qui est assez bon en blés, mais bien en cire et cuirs le long de la côte, où il s'en va expédier au premier jour, ne voulant le Bassa plus du passé, m'ayant dit ainsi. Je vous écriray quand le négoce sera plus libre, que, si je puis avoir quelque vaisseau à bon marché, dans peu de temps, le vous enverray chargé de blés.

(1) Timoléon d'Espinay, marquis de Saint-Luc, maréchal de camp en 1617, vice-amiral en 1622. Il devint maréchal de France et mourut en 1644.

(2) C'est-à-dire se sont fait musulmans.

» Au vingt-cinquième octobre passé, fut relaxé M. l'évêque de Péronne (1) en vertu de vos lettres et vives poursuites, non sans grandes dépenses et donatives que fallut faire, par raison desquelles j'y suis pour plus de mille écus, qu'il s'est tenu obligé à moi par bonnes obligations et lettres de change, outre quelques coffres que j'avois chargé sur le vaisseau qu'alloit de passage et devoit aller de droiture à Marseille pour me les acquitter; au contraire a pris le chemin d'Espagne, je crois, pour m'abuser avec les autres à qui s'est obligé, qui, avec les respontions qu'ay fait ici pour le baron d'Allemagne, se montent à trois mille écus que devoit acquitter dans trois mois et sommes au quinzième sans avoir rien qu'une lettre de lui pour toute satisfaction (2), ne pouvant bouger d'ici sans cela; m'ayant fait perdre tout crédit et honneur avec la plus part de ces messieurs, où le général ne peut qu'y souffrir. Vous suppliant très-humblement, Messieurs, m'assister de vos bonnes faveurs et amitiés en la poursuite qui lui en est faite de ma part par devant la Cour du Parlement pour l'intérêt du public et honneur de la charge; que si je ne payois aux plus mauvais garcons les intérêts par lunes, je n'aurois pu subsister encore. Le sieur Viotot, mon coobligé, en a tenu la prison quelque temps non sans grand danger de sa vie. C'est avoir mal employé le profit dudit prêt, qui ne fut que pour s'acheter le tiers d'un vaisseau et marchandises avec joyaux de haut prix, à quoi me devoit répondre, tant pour son honneur que pour satisfaire à l'obligation qu'il m'avoit de m'être mis la chaîne aux pieds pour la lui ôter. Que si ledit sieur évêque m'y fait de même, ne faut plus croire au *fiat* de personne.

» Je l'avois accompagné d'un grand pli de lettres dans lequel

(1) Charles de Hamel, successeur de Péronne, abbé commandataire de Ste-Élisabeth de Genlis (ordre des Prémontrés) et prieur commandataire de Ste-Marguerite d'Élincourt (ordre de Cluny).

(2) On voit, par cette lettre, que M. de Castellane, après avoir recouvré sa liberté, se souciait assez peu des embarras qu'il avait légués au consul. Cet exemple d'ingratitude n'était pas rare chez les captifs délivrés, et le nombre était assez grand de ceux qui disaient avec le proverbe: Passato lo pericolo, gabatto lo santo.

étoit celles du Roy, de Monsieur de Guise et de vous autres, Messieurs; ainsi un ample mémoire de tout ce qui regardoit les affaires de Sa Majesté et bien de vos sujets et l'état de ce pays que j'eusse bien désiré que Monsieur de Césy l'eusse vu pour s'en servir en Constantinople; que, si j'ai nouvelle ne vous ait été rendu, j'y pourvoiray d'ailleurs par première commodité. Cependant vous prieray diligenter la venue desdits députés et canons pour le soulagement de tant de pauvres âmes ébranlées et autres biens infinis que en réussira. Quoi attendant, je demeureray, Messieurs, votre très-humble serviteur,

» CHAIX. »

Il paraissait difficile de trouver une solution diplomatique: d'un côté, il était impossible de renvoyer à la signature du Roi un traité qui avait été approuvé par les deux parties contractantes, en y introduisant après-coup une modification de ce genre; d'un autre, le duc de Guise, qui considérait ces canons comme sa propriété privée, ne paraissait pas désireux de s'en dessaisir. Le commerce de Marseille, qui avait le plus à souffrir de toutes ces lenteurs, se résolut à y mettre fin en achetant l'objet en litige à son possesseur, et à en faire présent aux envoyés Algériens. Cet expédient terminait tout à l'amiable. Des ouvertures avaient été faites dans ce sens, et tout faisait prévoir une heureuse issue, lorsqu'un fatal incident vint tout remettre en question et rallumer la guerre entre les deux pays.

Dans les derniers jours du mois de février 1620, un des plus actifs et des plus cruels corsaires d'Alger, Regeb Reïs (1), croisait dans le golfe du Lion, lorsqu'il aperçut une polacre de Marseille, commandée par le capitaine Drivet, qui revenait d'Alexandrette avec une cargaison de la valeur de cent mille écus. Il accosta ce bâtiment qui, ayant eu nouvelle de la paix récemment conclue, naviguait sans aucune défiance. Le pirate monta à bord, et sa

(1) Voir l'*Histoire nouvelle du massacre des Turcs fait en la ville de Marseille* (déjà citée, page 18) et le Père Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, p. 457 et suivantes.

cupidité, enflammée par la vue d'un aussi riche butin, lui donna l'idée de s'emparer de toutes les marchandises. Ce rapt fut exécuté à l'instant même et sans combat ; après quoi, pour ensevelir à jamais toutes les traces de son crime, le bandit donna l'ordre de saborder le navire et de massacrer l'équipage qui se composait de trente-six personnes, dont quelques-unes appartenaient aux meilleures familles de Marseille. Mais, pendant le carnage, deux jeunes matelots s'étaient cachés à fond de cale et étaient parvenus à se dérober aux regards des assassins. Après le départ de ceux-ci, ils furent assez heureux pour arriver à aveugler les voies d'eau qui avaient été pratiquées, et, se laissant aller au gré des vents et des courants, vinrent échouer sur les côtes de Sardaigne, d'où ils se firent rapatrier à leur port d'embarquement. Ce fut le 14 mars qu'ils y arrivèrent, et il y avait à peine quelques heures qu'ils avaient mis le pied à terre, que l'horrible drame était déjà connu dans toute la ville. Il y avait longtemps que la rumeur publique accusait les Algériens de faire subir ce traitement barbare aux bâtiments français qu'ils rencontraient ; mais jusque là les preuves avaient fait défaut. Les familles des victimes s'ameutèrent les premières, et leurs plaintes, leurs cris et leurs larmes, excitèrent le courroux d'une foule naturellement mobile et irritable ; les matelots, les pêcheurs, les artisans du port coururent tumultueusement aux armes, et une révolte terrible éclata. Les ambassadeurs et leur suite avaient été logés par les échevins à l'hôtel de Méoilhon, où les magistrats de Marseille survenaient à leurs besoins, ainsi qu'à ceux d'une cinquantaine de Turcs qui y attendaient le jour prochain du départ. Ce fut sur cet hôtel que se rua la populace furieuse et altérée de vengeance. Bien que surpris par une attaque aussi imprévue, ces malheureux se défendirent énergiquement pendant un jour et une nuit, et il fallut mettre le feu aux bâtiments pour les contraindre à en sortir et pouvoir les égorger dans la rue. Pendant ce temps, les consuls et les viguiers avaient fait les plus grands efforts pour sauver leurs hôtes (1). Ce fut en vain qu'ils es-

(1) Voir la délibération municipale du 15 mars 1620 (Archives municipales de la ville de Marseille, registre 30, f° 127) et la lettre des

sayèrent de dissiper le rassemblement : la force armée sur laquelle ils avaient le droit de compter ne seconda pas leurs intentions ; ils furent eux-mêmes menacés de mort et réduits à se retirer ; ils ne purent arracher que douze des victimes au sort fatal qui les attendait. Les quarante-huit autres Musulmans furent massacrés par la foule ou noyés dans le port.

Dès le lendemain de l'attentat, le premier consul, M. de La Salle (1), en envoya porter la nouvelle au Roi par M. de Montolieu ; des ordres furent immédiatement donnés pour que justice fût faite de la sédition, et un arrêt du Parlement de Provence (2), rendu à Aix, le 21 mai 1620, condamna quatorze des coupables ; quelques autres furent condamnés aux galères, et le reste des inculpés à des châtiments corporels. En même temps, et pour prévenir les représailles, Louis XIII ordonna à son général des galères, Philippe-Emmanuel de Gondi, de faire une croisière le long des côtes de Barbarie. Les ordres royaux furent exécutés (3), et l'heureuse campagne maritime de l'été de 1620 nettoya le bassin occidental de la Méditerranée d'une partie des pirates qui l'infestaient.

Cependant le bruit public avait rapidement fait parvenir à Alger la nouvelle de ce qui s'était passé, et y avait causé une indignation générale. Le Pacha et le Divan écrivirent dès le 16 juin (4) pour demander des explications : leur lettre faisait ressortir tout ce qu'il y avait de grave dans l'action qui avait été commise, invoquait le caractère sacré des ambassadeurs, et se plaignait de la violation de la foi publique. Les consuls répondirent, le 25 juillet (5), en donnant l'historique exact des faits

consuls au Pacha d'Alger, en date du 25 juillet 1620 (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, art. 508).

(1) Archives municipales de la ville de Marseille, registre 30, f° 127.

(2) Archives municipales de la ville de Marseille, série FF (copie).

(3) *Mercure François*, tome VI, p. 470.

(4) Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, 508.

(5) Id.

qui s'étaient passés. Leur lettre est à la fois très-ferme et très-adroite ; elle rappelle les bons traitements dont les envoyés ont été comblés jusqu'à la fin, le succès de leurs démarches auprès du Roi, et la généreuse hospitalité qui leur avait été donnée. Puis ils dépeignent la sédition populaire et les efforts qu'ils ont faits pour la calmer, au hasard de leur propre vie ; ils notifient ensuite le châtiment des coupables, et terminent en manifestant l'espoir que ce malheur ne modifiera en rien les conditions de la paix. Cette lettre fut confiée à Mohammed Cheriff, beau-frère de Caynan-Agha, qui avait été délégué par le Pacha pour faire une enquête sur les derniers événements. Elle eût probablement calmé les esprits à Alger, où l'on savait trop bien ce que c'était qu'une sédition populaire pour s'en étonner beaucoup, si le malheur n'eût pas voulu que le bâtiment qui portait le Cheriff fût pris par une galère de Toscane. Il fallut faire des démarches pour le racheter, et cela causa des retards considérables, qui furent regardés comme injurieux par le Divan, harcelé lui-même par les doléances des familles des victimes. Le 8 août, une émeute formidable éclata à Alger ; le consul et les résidents Français furent traînés au Divan (1), et il fut un instant question de les brûler vifs. Les Reïs armèrent leurs navires et sortirent du port, décidés à faire une guerre sans merci. Le commerce français essuya des pertes d'autant plus grandes que tous les vaisseaux marchands étaient sortis des ports sur la foi du nouveau traité. Dans la série de lettres (2) adressées par M. Chaix aux consuls et gouverneurs de Marseille, que nous publions plus loin, on pourra voir combien nous coûta la fatale rupture dont *ces deux méchants canons*, comme les appelle le consul, avaient été la cause initiale :

(1) Mémoires journalières d'un captif (Archives de la Chambre de commerce de Marseille, AA, art. 508).

(2) Toutes ces lettres proviennent des archives de la Chambre de commerce de Marseille (AA, art. 462).

Lettre de M. Chaix à MM. les consuls et gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 28 mars 1622.

« Messieurs,

» Vous ay écrit par voie de Ligourne au vingt-huit du passé. Depuis sont arrivés en cette plage seize vaisseaux de guerre de messieurs des États d'Hollande pour voir avec des menaces pouvoir ranger ces messieurs, les porter au devoir et s'assurer d'une bonne paix.

» Et quoiqu'ils les ayent toujours craint pour avoir noyé plus de cinq cents hommes depuis deux ans et mis leurs navires à fond, même au seize février venant en ces mers, auraient pris un Salah Raïx, commandant le vaisseau *Roy David*, qu'ils ont aussi coulé à fond et tué septante ou quatre-vingts hommes dudit équipage et pris cent soixante Turcs de ce susdit *Roy David* et autres d'un Challeg Moustaffa, lesquels n'ont servi que pour délivrer soixante Flamands qu'ils détenoient en dépôt (1).

» En cette ville, n'ayant pu avancer autre chose ni maniger d'avoir leur consul, nonobstant les vives poursuites qu'en ont fait, s'étant partis de cette plage après y avoir séjourné onze jours, commencés dès le premier de ce carême, et laissé passer deux prises des siens et quatre corsaires, étant la plus grosse faute dont on les puisse blâmer ; car par ce moyen se fussent rendu plus redoutables et eussent contraint ces barbares à leur accorder sans contredit les demandes consistant en la restitution des vaisseaux et marchandises prises depuis leur paix, des garçons reniés par force, punition des infractions et assurance de la paix par des otages que demandèrent.

(1) La croisière dont il est question, est celle qui fut commandée par le capitaine Lambert, qui, à la tête d'une petite flotte de six vaisseaux, se rendit tellement redoutable que les Algériens finirent, en 1624, par lui accorder ce qu'il demandait pour se débarrasser de lui. Il avait pris l'habitude d'user impitoyablement de représailles, et faisait pendre tous les pirates dont il s'emparait.

» Il semble que Dieu seul a empêché cette paix, aux fins que lesdits Flamands soient ministres de sa justice pour perdre ces larrons qui haussent les cornes si avant, que les forces, non d'une ville seule comme celle-ci, mais la plus puissante monarchie seroit empêchée faire les armements semblables sans s'incommoder; chose déplorable pour les gens de bien qui ne peuvent plus naviguer sans hasard de leurs personnes et biens; se tenant en mains, nonobstant les naufrages passés, soixante-trois navires de cinq à six mille quintaux et dix bataches (1), de un à deux.

» Pensez, je vous supplie, s'il n'est pas la saison d'implorer la faveur Divine pour la perte d'iceux, et s'il n'est pas expédient pour le bien commun de la chrétienté que lesdits États les châtient, puisque les autres princes les vont négligeant.

» Je diray encore, Messieurs, avec vérité, que notre nation, par la douceur qu'a toujours montrée à eux, au contraire de ceux-là, l'honneur et autorité du Roy est accrue au double ; et que, venant leurs députés avec ces maudits canons, accompagnés de quelque brave cavalier, député du Roy ou de la ville, avancera par la même douceur qui nous est ordinaire, les mêmes demandes que la sortie des Hollandois n'a pu avoir.

» Là donc, je vous supplie au plutôt pour le bien qu'en réussira et vous acquérerez la gloire que vos devanciers ont recherché sans effet, pour y avoir de la fatalité en toutes affaires. Que si vous autres, Messieurs, vouliez suivre mon avis comme aucunement expérimenté aux affaires de ce pays, pourriez, comme vous ay dit, prévoir à tous malheurs et vous assurer de ces barbares sans beaucoup de frais, et pour ne les rendre coûteux, vous diray en peu de mots que le nœud de l'affaire gît à procurer le châtiment des Bassas faire perdre maintenant Ossain Bassa, devancier de celui-ci, l'accusant de concussions, inhumanités, voleries faits devant son bachalik, pour raison de quoy M. le consul Vias vous en donnera d'amples justifications ; et de faire appeler à Constantinople Jaref Bassa, à présent régnant, pour

(1) Patache ; on désignait sous ce nom des bâtiments légers qui servaient aux reconnaissances et à l'approche des côtes.

rendre compte de ses actions ; l'accusant d'avarice, d'avoir fait violer la foy publique durant le traité de cette paix, et que leurs députés ont été en France ; que si ne prenait le *panigie* (1) des prises francoises, ne se trouveroit aucun corsaire qui osât prendre et s'approcher des vaisseaux francois.

» Encore se pourroit-il obtenir facilement du Grand Seigneur commandement pour faire aller chaque année audit Constantinople les agas des janissaires qui auroient été durant la tenue desdits Bassas pour tenir en crainte les uns et les autres.

» Avisez-y donc, je vous supplie, et tenez-y la main comme le plus pressant remède ; et diligentez le retour de ces députés, pour les ôter de tous prétextes de nous travailler et pour la liberté de tant de pauvres Chrétiens menacés la plus part d'une perpétuelle esclavitude, vous assurant que ce différé coûte au négoce de France plus de cent mille écus ; même les jours passés, lesdits Hollandais laissèrent passer un Caya Solly et Osman Oges Raïx qui ont volé cinq ou six barques le long de la côte d'Espagne et de Provence sans personne, et laissé autres, qui n'ont fui sans y prendre rien ; qui ont accusé les marchandises desdites barques appartenir à des Italiens et Espagnols. Ce nonobstant, j'en fis plainte aussitôt au Divan lui remontrant que lesdites robbes et marchandises appartenoient à des Francois, demandant la restitution d'icelles ou, à tous bas, qu'elles fussent mises en dépôt, jusqu'à la nouvelle assurée qui en viendroit de Marseille ; mais nonobstant que le Divan du commencement eut fait démonstration d'en vouloir faire quelque chose, depuis, l'avarice du Bassa et chefs du Divan m'auroit empêché ce bien, étant lesdites marchandises exposées en vente, et bonne partie achetée par des Ligournois.

» Lesdits Raïx s'excusent et me donnent nouvelles que Rageb Raïx a pris une polagre (2) de Marseille qu'ils ne voulurent toucher. Croyons qu'aura mené à Tunis, ayant les armeurs dudit

(1) *Sic.*

(2) C'est la prise de cette polacre qui allait causer les terribles événements dont il est parlé dans les lettres suivantes, et qui mirent la vie elle-même du consul dans le plus grand péril.

Raïx envoyé courrier à icelui le long de la côte pour lui dire de ne venir ici avec ladite prise. Il ne s'est passé autre chose à présent qu'il soit digne de vous avertir. Finissant donc, prieray Dieu vous tenir en santé et bénir vos desseins d'aussi bon cœur qu'après vous avoir humblement baisé les mains, vous seray en général et en particulier, Messsieurs, votre très-humble et obéissant serviteur.

» CHAIX. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

VOYAGES EXTRAORDINAIRES

ET

NOUVELLES AGRÉABLES

PAR

MOHAMMED ABOU RAS BEN AHMED BEN ABD EL-KADER EN-NASRI

—

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

(Suite. — Voir le nº 132)

طيب الرياح جميع ارض الله جسى * وبشرى البكم مع الجن والانس

Vents doux parcourez toute la terre de Dieu et annoncez la bonne nouvelle aux génies et aux hommes, même aux êtres organiques et inorganiques de la nature.

COMMENTAIRE

(طيب) Exemples dans lesquels ce mot est employé avec le sens de *douceur :*

Telle était sa douceur que les narines étaient remplies d'un parfum agréable (A'lk'ama ben A'bda Et-Tamimi).

Les deux choses les plus douces dans la vie sont le manger et la copulation.

Le vent doux est l'opposé du vent violent. « Les navires couraient poussés par un vent doux ; les voyageurs étaient dans la joie. Tout à coup un vent violent se mit à souffler. » (*Coran.*)

D'après le *Lobab*, il y a huit espèces de vents : quatre sont appelés vents de la miséricorde, et quatre vents du châtiment.

Les vents de la miséricorde sont : les vents qui annoncent la pluie ; les vents qui la portent ; les vents qui la dispersent ; les vents qui sont envoyés, c'est-à-dire, d'après Ibn Abbas, ceux dont le souffle est intermittent. D'aucuns disent que cette dernière expression مرسلات désigne également les anges.

Les quatre vents du châtiment sont : 1° le vent qui stérilise ; 2° le vent froid. Ces deux vents soufflent sur terre ; 3° le vent violent ; 4° le vent impétueux. Ces deux derniers règnent sur mer. Il serait plus conforme à la vérité de dire que le vent violent se fait sentir aussi bien sur terre que sur mer. « A Salomon appartient le vent violent. — Les vents l'ont assailli et dispersé comme un monceau de cendre attaqué par le vent violent. » (*Coran.*)

Abdallah ben O'méir fait ainsi la division des quatre vents : le vent qui annonce la pluie et qui règne sur toute la terre ; le vent qui disperse les nuages et celui qui les réunit ; les vents qui fécondent les arbres.

Les vents fécondants sont ceux qui fécondent les arbres et les nuées (Ibn Abbas).

Il ne tombe pas une goutte d'eau du ciel qui n'ait été auparavant soumise à l'influence des quatre vents. L'eurus met les nuages en mouvement ; l'aquilon les réunit ; l'auster les emporte ; le vent d'ouest les disperse (Abou Becr ben A'ïache).

Quant au *rokha* (الرخاء), c'est le vent tempéré d'où qu'il vienne. C'est ce vent qui emportait le trône de Salomon partout où ce prince voulait aller. Selon la tradition, le vent violent soufflait d'abord et roulait autour du siége souverain, couvert du célèbre tapis, des poutres et des planches, de façon à former une estrade capable de supporter le poids de toute l'armée, abondamment pourvue de vivres. Ce vent enlevait ensuite le trône de dessus la terre et le transportait dans les airs ; le vent tempéré lui succédait alors et conduisait Salomon là où il désirait se rendre.

L'ouragan (اعصار), est un vent d'une force inouie qui brûle tous les objets sur lesquels il passe. Il souffle aux époques de la plus grande chaleur et du plus grand froid. Il prend son origine dans l'enfer.

Ibn El-Djouzi avait répudié une femme appelée Nacim Es-Saba (brise de l'est). Il voulut ensuite la reprendre, mais elle s'y refusa. Un certain jour, Nacim Es-Saba, se promenant avec deux amies, l'aperçut au milieu de quelques-uns de ses disciples, sur le bord de la route qu'elle suivait. Elle se dissimula en mettant entre elle et lui ses deux compagnes. Le savant, lorsque les femmes passèrent près de lui, reconnut son ex-épouse et fit cet improvisation :

« O vous, qui vous êtes transformées en deux charmants écrans, laissez le souffle de la brise de l'est arriver jusqu'à moi. »

En l'entendant s'exprimer ainsi, les trois femmes se mirent à rire, aussi bien que les hommes graves qui entouraient Ibn El-Djouzi.

Djessâs ben Merah, de la tribu de Chibane, fut le meurtrier de Kalib ben Rabia'. Ce Kalib était de la tribu de Taklibi et l'un des trois seigneurs suzerains de Rabia' et de Mad'ar. Sa mort fut le signal de la guerre appelée guerre d'El-Bassous, entre les Taklibites et les Chibanites, guerre qui dura 40 ans.

Les trois tribus de Taklib, Bahra et R'assane ont imposé leur domination aux Arabes.

Ech-Cherici raconte que les Émirs de Bardjoula, ville chrétienne, descendaient de Djebala ben El-Aïhem El-R'assani.

A la tribu de Taklib appartenait le célèbre poète El-Akht'al, qui occupa un rang considérable à la cour de Abd El-Malek ben Merouane. Il refusa de se convertir à l'islamisme, bien que ce prince l'en conjurât et lui fît, à cet égard, les plus belles promesses.

Un jour que El-Akht'al était avec Abd El-Malek, entra Katir-l'zza, érudit remarquable et poète excellent. Le prince l'invita à s'approcher de sa personne, lui parla familièrement et le combla de prévenances. Alors El-Akht'al, quoique connaissant le nouveau venu, dit à Abd El-Malek :

— Prince des musulmans, quel est donc cet homme ?
— C'est le poète Katir.
— Si vous le permettez, je vais le railler.

— Prince des musulmans, riposta Katir, quel est cet homme?

— C'est El-Akht'al.

— Pourquoi, s'écria Katir, en s'adressant à El-Akht'al, n'avez-vous pas raillé celui qui a dit de votre tribu :

« Lorsque un homme de Taklib refuse l'hospitalité, il se gratte le *podex* et son esprit se met à la torture pour trouver un prétexte à son avarice. »

A ce trait qui fit sur El-Akht'al l'effet d'un coup de pierre, Abd El-Malek fut pris d'un fou rire.

L'auteur de ce vers satirique sur la tribu de Taklib est le célèbre Djarir.

(البكم) Plût à dieu qu'une moitié de ma langue fût muette, et que l'autre fût sur la route des corps célestes !

Ce mot بكم est une hyperbole, sorte de figure qui se rattache à l'élocution. Plusieurs écrivains condamnent l'emploi de l'exagération dans le discours, ou du moins ne l'acceptent que lorsqu'elle ne sort pas des bornes permises, et la refusent quand elle les dépasse, conformément à cette règle du style posée par Hassane ben Tabet :

« La poésie est une émanation essentielle de l'homme ; bonne ou mauvaise, on l'expose devant les yeux du public.

« Le meilleur vers que tu puisses faire, c'est celui dont on dira : c'est vrai. »

D'autres littérateurs acceptent l'hyperbole d'une façon absolue, parce que, suivant eux, la bonne poésie est celle qui va au-delà de la vérité, et que la meilleure expression est celle qui forme une image hardie. Personne ne peut mentir sans devenir un objet de mépris ; le poète seul est autorisé à outrer les idées. Plus on constatera qu'il s'est écarté de la réalité, plus on fera son éloge (Dibal). — C'est ainsi que En-Nabir'a a critiqué ce vers de Hassane :

« Nous avons des fourreaux éclatants qui brillent dès le matin, et nos glaives dégouttent du sang de Nadjeda. »

Le poète, dit En-Nabir'a, en se servant du mot *dégoutter*, au

lieu du mot *ruisseler* ou de tout autre, a employé un terme trop faible.

El-Kazouini, dans son *Talkhis*, se montre partisan résolu de l'hyperbole. « On a recours à l'exagération, dit-il, pour représenter une chose à l'aide de fictions ou de figures qui surmontent la nature. » Comme on le voit, il ne parle pas d'images tolérées ou permises.

Cette figure est de trois sortes : L'amplification, l'exagération et l'hyperbole. Notre expression بكم appartient à la troisième sorte.

(جن) Le cheikh El-Boleidi, dans son ouvrage intitulé *Nil Et-Saadat*, sur le commentaire de *El-Makoulat*, dit : « Les philosophes affirment qu'il se trouve dans l'univers une troisième classe d'êtres sans substance et sans accident, qu'ils appellent les subtances spirituelles et les entités abstraites, tels sont les principes de vie, de mouvement, de raison. » El-R'azali et quelques soufis se seraient rangés à l'opinion de El-Boléidi, en ce qui concerne les décades (pythagoriciennes). Dans cette troisième classe, on a fait entrer les anges parce qu'ils n'auraient pas de forme et ne rempliraient aucun espace. Nous ne sommes pas de cet avis, car les anges, aussi bien que les génies, ont une forme et une étendue. Cependant la forme de ces deux espèces d'êtres n'est point identique. Consulter pour la différence de ces deux formes le commentaire de Chaberkhiti, sur les quarante Nawaouya.

A ce propos, voici le récit d'une aventure racontée par le très-docte Yahya ben Sa'ïd, qui la tient de celui-là même auquel elle est arrivée, Sa'ïd El-Djezaïri (l'algérien).

Ce Sa'ïd venait de tuer un serpent qui était un génie. Un autre génie, témoin du crime, saisit le meurtrier et le précipita dans les vallées des génies. Dans un certain lieu de cet étrange pays, Sa'ïd rencontra un être d'un grand âge, qui ressemblait au cadi Chemahrouche. Il lui raconta son aventure. « Lorsque tu te trouveras en présence du Sultan des génies, lui dit le vieillard, arrête-toi et demande justice. » En effet, la première fois que notre homme vit le souverain, il se présenta à cette majesté et

porta plainte contre son ravisseur. Le Sultan fit comparaître ce dernier et lui demanda le motif de l'enlèvement d'un humain.

— Le meurtre de mon frère, répondit-il.
— Je n'ai tué qu'un serpent, riposta Saïd.

Le Sultan manda le Cadi et le consulta sur l'acte commis par l'homme.

Le Cadi, après avoir relevé ses immenses sourcils répondit :

— J'ai entendu le Prophète Mohammed prononcer ces paroles : « Le sang de celui qui a changé de forme n'a point droit à la vengeance. »

Cette decision est remarquable pour deux raisons que j'abandonne à l'examen du lecteur.

Le Sultan ordonna de restituer l'homme à son pays, le Mar'reb. Saïd arriva dans sa patrie juste au moment où sa femme était en train de se préparer à de nouvelles noces. Son retour rompit les épousailles projetées. Le mari reprit sa femme.

Parmi les génies qui ont entendu parler le Prophète, il faut encore citer El-Hâm, fils d'El-Hyem, fils de Lakès, fils d'Iblis le Grand. El-Oubi en a parlé. El-Hâm mourut en l'an 100, sous le règne de Omar ben Abd El-Aziz. Il y a bien une histoire sur sa mort, mais je ne la raconterai pas de crainte de devenir trop long.

On sait qu'une députation de génies vint trouver le Prophète. Cette députation était-elle ou non composée de ceux qui avaient cherché à pénétrer les secrets de Dieu. Les versions transmises à cet égard par Ibn Masseoud et autres, sont nombreuses. Voici ce qu'il faut croire. Une première députation se rendit auprès du Prophète, sans qu'il le sût; elle était formée de ceux qui avaient voulu connaître les mystères divins et que les étoiles avaient lapidés et dispersés. Les compagnons du Prophète ont rapporté qu'une seconde députation se présenta ensuite à lui. Lorsque les génies qui en faisaient partie, furent devant Mohammed, ils se dirent les uns aux autres :

— Écoutez; il y a en lui un enseignement et une science. Mais comment acquérir cette science ? »

Selon Djabir, le Prophète leur lut le chapitre *Er-Rahmane*, du Coran. Quand il fut à ce passage :

— « Quel est celui des bienfaits de Dieu, ô hommes et génies, que vous traiterez de mensonge ? »

Ils répondirent :

— Nous ne traiterons de mensonge aucun de tes bienfaits, ô Dieu ; c'est à toi qu'appartient la louange. »

Et ils se dispersèrent sur la terre pour avertir les génies.

D'après Et-Ta'libi, il y aurait divergence d'opinion sur les génies qui croient à la mission du Prophète. Obtiendront-ils la récompense éternelle et entreront-ils au Paradis, ou bien seront-ils seulement délivrés du feu ? Malek, Ibn Abou Léila, Dahhak et Fakhr Er-Râzi affirment que les génies croyants sont, en cela, soumis aux mêmes lois que les hommes.

(انس) — L'homme ne s'appelle انسان que parce qu'il est oublieux de sa nature, et le cœur ne s'appelle قلب que parce qu'il est sujet à varier.

Il ne serait pas permis d'accuser le Prophète Mohammed d'avoir eu des distractions ou commis des oublis. C'est là le sentiment exprimé par le cadi A'yad' dans son ouvrage intitulé *Chifa*, au premier chapitre du troisième livre, sentiment auquel s'est rallié Chihab El-Khafadji. Un grand nombre de docteurs soufis et une partie des théologiens dogmatiques sont également de cet avis, en ce qui concerne les autres prophètes. Il y en a cependant qui croient que Mohammed seul doit rester à l'abri de ce reproche, aussi bien pour les faits consacrés par le Coran, que pour les actes rapportés par la tradition.

Anecdote. — Le célèbre Acha't, dont la mémoire était si abondamment pourvue d'historiettes, d'anecdotes et d'aventures plaisantes, était souvent admis dans l'intimité de Sâlem ben Abdallah ben Omar. Un jour, ce dernier lui dit, dans une assemblée où se trouvaient presque tous les sept jurisconsultes :

— Tu aurais plus sagement agi d'enrichir ton esprit de faits

appartenant à la Tradition que de le surcharger de contes et de récits épisodiques.

— Je vous assure que je connais pas mal de choses relatives à la Tradition.

— Narre-nous donc un fait.

— Voici : Koréib, affranchi de Ibn Abbas, m'a raconté, d'après Abdallah ben Abbas, lequel l'avait entendu dire au Prophète, que celui qui possède deux qualités est regardé par Dieu comme un homme sincère et un serviteur zélé.

— Quelles sont ces deux qualités ? demandèrent les jurisconsultes.

— J'en ai oublié une et Koréib l'autre.

Cette réponse fit rire tous les assistants.

بمغرب الارض هبى ومشرفها * جوبا وقبلتنا والانجم الخنس

Soufflez à l'ouest, à l'est et au nord de la terre, dans notre kibla et parmi les étoiles rétrogrades

COMMENTAIRE

مغرب — Le Mar'reb s'appelle également *R'arb*, parce que les habitants de cette région se servent d'un grand seau (r'arb), pour arroser leurs semences et leurs plantations d'arbres.

Le Mar'reb est limité, à l'ouest, par l'Océan Atlantique et la ville d'Asfi. Au sud d'Asfi se trouve le pays de Bouda ; au sud de Bouda, le pays des Lemtouna, qui touche à l'Océan Atlantique ; au sud des Lemtouna est le Soudan.

Le Mar'reb, selon quelques géographes, serait limité, à l'est, par Kelzoum (mer Rouge) et Suez, et comprendrait dès lors l'Égypte, le pays de Barca et le R'arb. Aujourd'hui on s'accorde généralement à lui donner comme limite l'État de Tripoli. Restreint de cette dernière façon, le Mar'reb devient réellement la terre d'origine et d'habitation des Berbers. C'est là, du reste, l'opinion émise par Abou Zéid Abd Er-Rahmane ben Khaldoun, dans son grand ouvrage d'histoire.

Je parlerai plus loin, à propos du Mar'reb central, de la division de cette contrée, en Mar'reb extrême, en mar'reb le plus proche et en Mar'reb central.

Le tell du Mar'reb est borné par des montagnes qui partent de l'Océan Atlantique et aboutissent à Bernic (Bérénice), ville du pays de Barca, dans la direction du Nil. J'ai lu quelque part que la longueur de cette chaîne de montagne est de soixante journées de marche.

Il y a deux orients : l'orient d'hiver et l'orient d'été ; ainsi que deux occidents, l'occident d'hiver et l'occident d'été.

« La guerre cessera sur toute la terre, par suite de la faiblesse des musulmans ; elle ne se maintiendra que dans le Mar'reb. Il y a dans le Mar'reb des peuples toujours prêts à défendre leurs foyers, alors même que leurs hommes reposent aux côtés de leurs femmes. » (Le Prophète).

Les Riah (رياح pluriel de *rih'*), sont une fraction de Yerbou'.

Abdallah ben Ouahb est originaire des Riah et, selon d'autres, des Beni-Râceb.

Les Beni-Râceb forment la principale fraction des Khawaredj.

Les Ouahbites ont pour souche Abdallah ben Ouahb. Ils sont nombreux à Djerba.

« Le collyre d'antimoine qui a passé la nuit à la vue des étoiles, doit être employé au moment de se coucher. » (Le Prophète.)

Le Prophète a parlé des orients de la terre et de ses couchants. Il n'a point fait mention ni du sud ni du nord, parce que le développement de son peuple a eu lieu vers l'ouest et l'est. En effet, la nation musulmane s'est étendue à travers les Indes jusqu'à l'extrémité de l'orient, et, dans l'ouest, jusqu'à Tanger, à l'extrémité du couchant.

Tanger est un mot berber. C'est le nom d'une grande cité dont les musulmans se sont emparés. Les chrétiens en sont devenus maîtres en 876, à la suite d'une sanglante bataille, et l'ont possédée jusqu'au commencement du douzième siècle, époque où le sultan Ismaïl l'Alide, né à Sedjelmasse, et habitant de El-Yanbou', la leur reprit.

Anecdote. — « Dans un songe, racontait le cheikh Ibn Timia, j'ai vu le monde sous la forme d'un oiseau qui avait une tête,

deux ailes et une queue. La tête représentait l'orient, la poitrine le Hidjaz, les deux ailes la Syrie et l'Yemen, la queue le Mar'reb.

— Si votre vision n'est point trompeuse, dit un auditeur, homme du Mar'reb, l'oiseau était certainement un paon.

Un silence d'étonnement accueillit cette ingénieuse interprétation et les assistants demeurèrent sans réplique.

(جوفا وقبلتنا) — Par notre *kibba*, j'entends le peuple musulman. Le *djouf* (nord) s'appelle aussi *chimal*.

Le mot *djouf* désigne encore une vallée du pays d'Ad. Cette vallée, autrefois remarquable par l'abondance de ses eaux et de ses arbres, était sous la garde d'un nommé Himar ben Mouilà'. Cet homme ayant perdu ses dix fils, abandonna l'islamisme et se mit à tuer tous les musulmans qui tombaient sous sa main. Un feu, sorti de la partie inférieure de *djouf*, le dévora avec tous ses habitants ; l'eau diminua. Ce coupeur de route a donné naissance à ce proverbe : « Plus impie que Himar ben Mouilà'. »

الانجم الخنس (les étoiles rétrogades). — On donne le nom d'*étoiles rétrogades* aux cinq planètes : Saturne, Jupiter, Mars, Vénus, Mercure (Ali ben Abou Taleb). A ces cinq planètes, le vulgaire ajoute le soleil et la lune.

Ceux qui niaient le Voyage nocturne, croyaient que le ciel entourait l'univers comme un œuf et ne voulaient pas admettre qu'il pût s'y produire une fissure pour livrer passage à une créature.

Ce qui est vrai, ce qui est seul conforme à la loi révélée, c'est que les cieux sont en dehors des orbes, lesquels s'emboîtent les uns dans les autres comme les tuniques charnues d'un oignon. Les orbes sont donc concentriques les uns par rapport aux autres.

Les extrémités du ciel reposent sur le Djebel K'af, comme une tente ; les orbes sont sous cette voûte.

Comparez ce qui précède avec la cosmogonie généralement admise, à savoir que le soleil est dans le quatrième ciel, la lune dans le monde terrestre. Les orbes sont des corps transparents

et les cieux le séjour des anges. Les orbes forment une circonférence qui se meut pendant que les cieux sont immobiles (El-Boléidi).

Les astres sont de deux sortes : les planètes et les étoiles fixes. Par étoiles fixes, il ne faut pas entendre des astres absolument immobiles. En effet, les étoiles fixes se meuvent de l'est à l'ouest ; mais ce mouvement est fort lent, puisque la distance parcourue, tous les 74 ans 1 mois 27 jours, se borne à un degré seulement.

Quant aux planètes, elles ne sont point immobiles : tantôt elles ont un mouvement de recul, tantôt une marche rectiligne, et parfois rétrogadent au moment de leur coucher. C'est pour cela que tout calcul horoscopique fait sur elles risquerait fort d'être inexact.

Toutes les étoiles fixes se trouvent dans un même orbe, qui est le huitième. Le neuvième orbe n'a pas d'étoiles ; c'est le plus grand. Chaque vingt-quatre heures, soit un jour et une nuit, il parcourt une circonférence entière de l'est à l'ouest, en entraînant dans sa course les orbes et les étoiles qui dépendent de lui.

Il y a eu divergence chez les anciens sur le mouvement des étoiles. Les uns ont prétendu que la matière orbiculaire est immobile et que les étoiles seules se meuvent à travers la matière orbiculaire ; les autres ont soutenu que les orbes se meuvent, et que les étoiles ont également un mouvement, mais en sens inverse de celui des orbes. D'autres enfin ont dit que les orbes seuls sont en mouvement.

Mercure, Vénus et la lune sont plus petits que le soleil ; les trois autres planètes sont plus grosses que lui. Le soleil est un certain nombre de fois plus grand que la terre ; la lune, au contraire, est plus petite, ainsi que le démontrent les éclipses lunaires. La plus petite des étoiles est plus grosse que la terre. Tous les astres ont une lumière propre, à l'exception de la lune.

Parmi les étoiles fixes, nous citerons les Pléiades. On n'est pas d'accord sur le nombre des étoiles de cette constellation ; les uns parlent de 7, les autres de 6, d'autres enfin donnent un chiffre supérieur ou inférieur. Ce distique de Ahmed ben Moha-

med bou Ismaïl ben Ibrahim Tabaceb Ech-Cherif El-Hassani (descendant de Hassane, fils de Fatma, fille du Prophète) donne raison à ceux qui en comptent six :

« Mon ami, je suis envieux des Pléiades et irrité contre mon mauvais sort. Resteront-elles réunies, toutes les six, alors que le seul homme que j'aimais est perdu ? »

Je dois signaler un autre distique plein de finesse, composé dans les circonstances suivantes :

Sohéil ben Abd Er-Rahmane ben 'Ouf venait d'épouser, en Égypte, Toraya, fille de l'un des compagnons du Prophète. Omar ben Abou Rabia' El-Makhzoumi, apprenant ce mariage, s'écria en jouant sur les mots :

« O toi qui as marié Toraya à Sohéil, que le bon Dieu te bénisse ! Comment les deux conjoints vont-ils se rencontrer ? Toraya (Pléiades) se lève en Syrie, tandis que Sohéil (Canope) se lève dans l'Yemen ? »

A l'automne, Sohéil se voit, en Andalousie, de la ville de Sohéil, laquelle n'a été ainsi appelée que parce qu'elle est le seul point de cette contrée d'où l'on aperçoive l'étoile de ce nom. Dans cette ville est né Es-Sohéili, auteur du Rawda sur le commentaire de la vie du Prophète.

Les Sabéens avaient fondé leur religion sur les astres. Ils avaient divisé le ciel en différentes régions étoilées. Suivant les circonstances, il se tournaient dans leurs prières vers l'une ou l'autre de ces régions, et, pour faire descendre à eux l'esprit qui y présidait, accomplissaient diverses pratiques de dévotion.

L'inventeur de ce culte fut Chanaan, fils de Kouche, fils de Cham ; il fut également le premier fils de Noé qui reçut le titre de roi.

Dans le Pentateuque, il est dit que Nemrod est issu de Kouche. D'après l'exégèse, les gens de Zouilya, dans le pays de Barca, aussi bien que les habitants de la Nubie, du Fezzan et de Zer'raoua, ont la même origine. Fezzan est au midi de la Tripolitaine.

Salmichar (Salmanasar), roi de Mossoul, avait enlevé les dix tribus israélites de leur pays, la Samaritide, et les avait expatriées

dans les bourgs des environs d'Ispahan, avec leur roi Houcha' Lesta' (Osée) ; il avait également expulsé Lest du royaume de Hazkia (Ezechias) ben Ahâz (Achaz), appartenant à la famille des rois de Jérusalem, les Beni Soleimane ben Daoud (postérité de Salomon, fils de David). Dès que Samarie et Ars'a, citadelle du royaume, ne furent plus qu'une ruine, ce monarque réunit des tribus de Kouta, de Hama (Epiphania), de Safer et de Aroum, et leur distribua le territoire de Samarie. Dieu suscita contre les étrangers des bêtes féroces qui se mirent à les dévorer. Les immigrants envoyèrent au roi une députation pour le prier de leur faire connaître l'esprit de la région étoilée correspondant à la Samaritide, afin qu'ils lui adressassent leurs prières selon le rite des Sabéens, Quelqu'un ayant dit au roi que la religion des Samaritains, qui était la religion juive, défendait l'adoration des astres, il leur adressa des prêtres juifs qui les instruisirent dans le culte hébraïque et leur apprirent le Pentateuque. Les nouveaux habitants de la Samarite écoutèrent ces leçons, et Dieu éloigna d'eux les bêtes féroces. Telle est l'origine de la venue des Samaritains au milieu des Juifs, à la famille desquels ils sont étrangers, comme on le voit.

Quant aux dix tribus, on n'en a plus entendu parler depuis leur exil.

Les Juifs actuels appartiennent aux deux tribus de Judas et de Benjamin, et à la postérité du prophète Hâroun (Aaron), issu de la tribu de Laouy ben Iakoub (Lévi, fil de Jacob), ainsi que l'établissent les faits historiques ci-après :

Au moment du départ des dix tribus pour la Samaritide et Naplouse, avec Jéroboam ben Nabbat, de la tribu de Ibrahim ben Yakoub, les Oulad Fendjas ben El-A'zer ben Hâroum restèrent à Jérusalem, en possession de la grande prêtrise et de Bethléhem, et s'installèrent au milieu des deux tribus de Juda et de Benjamin.

Lorsque Antiochus le romain livra au fer les habitants de Jérusalem et s'acharna tellement à la destruction des Juifs qu'il en extirpa presque entièrement la race, le grand-prêtre, Matitia (Matathias) ben Youkha ben Chame'oun, de la famille d'Aaron, se réfugia dans les montagnes. Antiochus ayant été obligé de re-

tourner à Rome, le grand-prêtre réunis les Beni Israël dispersés, qui le choisirent pour leur roi. Sa famille conserva le sceptre et les rois qu'elle fournit sont connus dans l'histoire sous le nom de rois des Beni-Djechemnay (Macchabées). Le pouvoir souverain passa ensuite aux mains d'Antipater, père d'Hérode. Cet Antipater était l'un des principaux Juifs et le plus riche de sa nation. Le trône fut occupé par ses descendants jusqu'au moment où Titèche (Titus) mit fin à la puissance juive. A partir de Titus, les Juifs ne devaient plus voir la moindre royauté renaître parmi eux. La guerre que leur fit cet empereur romain fut si effroyable que, ni dans les siècles précédents ni dans ceux qui ont suivi, on n'en a constaté d'aussi terrible. L'historien Josèphe ben Krioun assure que, sans compter les morts jetés dans les puits, ou abandonnés en dehors des fortifications ou laissés sur les routes, le gardien de la porte de la ville a vu sortir, sous ses yeux, 125,800 cadavres destinés à la sépulture. Cent mille Juifs furent faits prisonniers ; Titus en livra chaque jour un certain nombre aux bêtes féroces jusqu'à ce qu'il n'en resta plus. Cent mille furent conduits à Rome, où ils servaient aux enfants de cible et de mannequins pour l'exercice à l'arme blanche. C'est ainsi que prit fin la puissance des Beni-Israël, dont les survivants furent dispersés sur toute la terre.

De la famille de Haroun sont issus les Beni-Akhteb, les Beni-Hakik et autres tribus, qui habitent Khéibar, Fedik et Oued-El-Kora, puis les Beni-En-Nadir et les Koréida. Il y a cependant parmi eux quelques-uns de ces israélites que Youcha (Josué) ben Nour avait envoyés contre les Amalécites, qui peuplaient ces contrées, avec l'ordre de tout tuer. Josué ayant su que ses gens avaient épargné le roi ennemi, El-Arkem, se mit en colère contre ses troupes. Ces israélites se fixèrent alors dans le pays des Amalécites.

Sofia, épouse du Prophète, appartenait, cela est certain, à une fraction juive de la postérité de Haroun.

طوامى لابحر واهل جزايرها * ببتح وهران دار الشرك والوسس

Remplissez les mers et leurs îles du bruit de la prise d'Oran, de ce séjour du polythéisme et de l'impiété.

COMMENTAIRE

(لابحر) — La mer la plus importante est l'Océan Atlantique ; on l'appelle aussi mer Verte, et mer des Ténèbres, à cause des brouillards qui la couvrent constamment.

La mer Méditerranée est formée par l'Océan Atlantique, dont les eaux s'y écoulent entre Tanger et Tarifa. Cette dernière ville est située en Andalousie. La largeur du détroit est de 8 milles. Là, d'un rivage à l'autre, s'étendait autrefois un pont que les eaux ont recouvert. La Méditerranée se prolonge jusqu'aux côtes de Syrie, dont les ports sont Antakia (Antioche), El-Alaya, Tarssous, Massissa, Sour (Tyr), etc. Sur ses rivages méridionaux s'élèvent Alexandrie, Alger, puis Oran, sujet de notre poème, et autres villes. Sa longueur est de 6,000 milles, et sa largeur, entre l'Ifrikia (Tunisie) et Gênes, est de 700 milles.

Viennent ensuite la mer de Kolzoun et de Suez, la mer de Manideb qui va jusqu'à Aden, sur les côtes de l'Yemen, la mer des Indes, la mer de Perse.

Certaines mers communiquent entre elles, d'autres sont isolées.

Citons encore la mer de Nitèche (mer Noire). Ses côtes méridionales sont habitées par des peuplades turques. Il y a aussi beaucoup de Turcs dans les îles situées au nord. Les contrées qui s'étendent au nord de cette mer sont peuplées par les Bulgares, qui tirent leur nom de leur capitale. Plus au nord sont les Bordjanes, qui forment une grande nation dont l'histoire est peu connue.

Le Nil, auquel on donne aussi le nom de mer, prend sa source derrière l'Équateur ; il sort d'une colline élevée. L'une de ses deux branches se dirige vers l'est et se jette dans la Méditerranée, près d'Aboukir ; l'autre branche coule dans la direction de l'ouest et se perd dans l'Océan Atlantique, à l'extrémité du pays des Lemtouna.

Nous allons rapporter l'origine du nom d'El-Morabitine (Almoravides), sous lequel Youcef ben Tachefine et sa tribu, les Lemtouna, sont connus.

Ibn Yacine, que Youcef avait envoyé en pèlerinage à La Mecque avec les Lemtouna, rencontra, lors du retour de la tribu, le disciple de Abou Amrane El-Faci (de Fez), qui s'était retiré dans une île formée par le Nil et s'y était consacré aux pratiques de dévotion. Yahya ben Omar ben Talâtâtine, l'un des chefs des Lemtouna, son frère Abou Becr, puis leur cousin germain, l'illustre Youcef, s'attachèrent aux pas du solitaire. Ce fut bientôt à qui viendrait entendre leurs prédications. Mille prosélytes ne tardèrent pas à se presser autour deux, et ce nombre ne fit que s'accroître. Ces dévots insulaires devinrent célèbres sous le nom d'El-Morabitine (Amoravides), qui leur fut donné parce qu'ils s'occupaient exclusivement de pratiques de piété. Ils prirent pour chef Yahya, auquel ils attribuèrent le titre de Amir El-Hakk (prince de la vérité), et se préparèrent ardemment à la guerre dans le but de rétablir la foi, etc.

Les Massakène Er-Rih se trouvent sur la mer des Indes ; leur capitale est Halsa. A l'ouest sont les habitants de la ville de Ma'rachou. Plus à l'ouest, et sur la mer des Indes également, se présente la peuplade appelée Ed-Demâdème. Les naturels de ce pays marchent nu-pieds et sans vêtements d'aucune sorte. Plus à l'ouest, sur les côtes occidentales de la mer et en face de l'Yemen, se trouvent les Abyssins. Leur capitale est Ka'ber. Ils sont chrétiens et n'ont pas encore perdu l'espoir de rentrer, à la fin des temps, en possession de l'Yemen.

ARNAUD,
Interprète militaire.

(A suivre.)

LES

BEN - DJELLAB

SULTANS DE TOUGOURT

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA PROVINCE DE CONSTANTINE

SPARSA COLLIGO.

Vers le milieu du mois de décembre 1854, un Arabe saharien, au teint brûlé, aux vêtements poussiéreux, se présentait à Alger à la porte du Gouverneur général. Il paraissait exténué de fatigue et demandait à être reçu sans retard, pour une affaire très-urgente, disait-il. Introduit aussitôt dans le palais, il tirait de sa *djebira* une missive dont voici le texte et la traduction :

* الحمد لله وحده *

الى حضرة المكرم الاجل المرعى برعاية الله عزوجل سعادة السيد

المريشال الحاكم الكبير بولاية الدولة الفرانصوية على الجزاير
وافليمها ايده الله ورعاه واخصب بوابله رياض مرعاه ءامين السلام
عليكم ورحمة الله وبركاته بدوام الفلك وحركاته وعلى من لاذ بكم
من ولات وفياد ووزرا وسعاة فى خدمتكم اماما وورا وبعد السؤال عنكم
وعن المرضية احوالكم وليكن فى علمكم خيرا بانى خديمكم وابنكم
والابن اذا اهمل يرده ابوه واننا خدام لكرسى الجزاير من فديم
الزمان وانا اليوم يا سلطان دخلت تحت جنا حكم وتحت سنجق
الدولة الفرنصوية ان تعطفوا علينا وتبلغونا مبلغ اوايلنا من لباس
الحرمة والاحترام وبلوغ المرام وتعفوا عنا فيما سلف من
التفصير منا وفد فصدناكم ونزلنا بحماكم وانتم اهل الجود والكرم
ولاكن يا سلطان لم نزل نبعث معادنا الى حكام بسكرة الفعاد اثر
الفعاد ليخدمونا وفى حزبهم يدخلونا فلم يرجع معادنا من عندهم
الا بالخيبة وعدم المفصود فان كان يا سلطان عاتبونا من شان
الفتل فالامر مفدر من الله وهذه سيرة فديمة من عهد اوايلنا ما يتولى
سلطان فى بلادنا الا بالفتل وسنفص عليكم سيرة اوايلنا لما شاخ الشيخ
محمد بن احمد بن جلاب فتل اخويه الشيخ ابراهيم والشيخ عبد
الرحمن وابن عمه الشيخ الخازن ثم تولى بعده ابنه الشيخ عمر
بن محمد فتل اخاه الشيخ احمد وابن عمه الشيخ محمود ثم تولى
بعده الشيخ ابراهيم بن محمد فتله اخوه الشيخ على ثم تولى بعده

الشيخ على ابن عمه بل ابن اخيه الشيخ عبد الرحمن بن عمر وهو
صغير فام خدامه ووالدته على خدام الشيخ على ففتلوا منهم عثمان
بن الفصورى واولاده اثنين وفتلوا ابنالى فى حال الرضاع وفتلوا
محمد بن جلول والحاج الطاهر بن الحاج والاخضر بن طبّه هذا
الثلاثة فتلهم الشيخ عبد الرحمن هذا الذى شهدناه وكذا لك اسلافنا
الافدمون فعلوا مثل ما ذكرناه فلما تولينا على تفرت كثر الفيل
والفال فى بلادنا حتى ءال امر البلاد الى الفساد اتبعنا الاثر وافتصّينا
والامر من الله مفدر واليوم ندمت على ما فعلت وفى كنفكم
دخلت المطلوب منك تستوصى بنا خيرا وتامر ولات الدولة يعطفوا
علينا مثل سعادة السيد الجنرال الحاكم بفسنطينة وحكام باتنة
وبسكرة مافالى هروب منكم الا اليكم خديم لكم طايع والذى
اتلزمونا به نفبلوه على فد الطافة والاستطاعة وانا خديمكم وابنكم
والسلام من سلمان بن على بن جلاب وففه الله ءامين بتاريخ
اوايل الربيعين سنة ١٢٧١ *

TRADUCTION

« Louange au Dieu unique !

« A l'Altesse généreuse, illustre, placée sous la garde de Dieu — adoré et glorifié —; A Sa Seigneurie, M. le Maréchal com-

mandant en chef Alger et ses dépendances au nom du Gouvernement Français. Que Dieu le fortifie et le maintienne sous sa protection ; qu'il fertilise par une pluie féconde le parterre de ses pâturages, *amen* (1).

» Que le salut ainsi que la miséricorde et la bénédiction de Dieu soient sur vous aussi longtemps que les astres accompliront leur évolution dans le firmament, ainsi que sur ceux qui vous entourent, fonctionnaires, kaïds, ministres attachés à votre service, vous précédant ou vous suivant dans les cérémonies officielles.

» Après m'être intéressé à votre personne et à l'état de votre santé, que Dieu ait pour agréable, je porte à votre connaissance que je suis votre serviteur et votre fils. Or, si le fils s'écarte de la bonne voie, il appartient à son père de l'y ramener. Nous sommes les sujets du trône d'Alger depuis les temps anciens. Je viens donc aujourd'hui m'abriter sous vos ailes et sous le drapeau de la nation française, afin que vous ayez pour moi de la bienveillance, que vous me fassiez atteindre en dignité et considération au rang auquel étaient arrivés mes ancêtres, et enfin que vous exauciez mes souhaits de prospérité personnelle.

» Pardonnez mes fautes passées. Je viens à vous, me placer sous votre égide, parce que vous êtes une nation généreuse et bienfaisante. Sachez bien, ô Sultan, que je n'ai cessé d'envoyer des députations aux chefs de Biskra. Une députation succédait à une autre, afin d'obtenir mon admission à leur service et d'être compris au nombre de leurs sujets. Mais, chacune de mes députations s'en est revenue déçue, après avoir échoué dans ses démarches.

» Si toutefois, ô Sultan, on me reprochait les meurtres que j'ai commis, on aurait tort, parce que ce sont des événements qui se sont accomplis par la volonté de Dieu. C'est chez nous une habitude de faire traditionnelle ; car, selon l'usage de nos aïeux, nul d'entr'eux ne devenait Sultan de notre contrée autrement que

(1) Pour un Saharien, du pays de la soif, la pluie est le plus grand des bienfaits du ciel.

par le meurtre. Tenez, je vais vous raconter comment ont procédé mes ancêtres :

» Lorsque Mohammed ben Ahmed ben Djellab devint cheïkh, il massacra ses deux frères, cheïkh Ibrahim et cheïkh Abd-er-Rahman, ainsi que son cousin le cheïkh El-Khazen. Après lui, son fils Amer monta sur le trône, et celui-ci assassina son frère, le cheïkh Ahmed, et son cousin, le cheïkh Mahmoud.

» Le cheïkh Ibrahim ben Mohammed lui succéda ; mais son frère, le cheïkh Ali, le tua. Après le cheïkh Ali, son cousin, le cheik Abd-er-Rahman ben Mohammed, le remplaça. Celui-ci était encore enfant à ce moment ; mais sa mère et ses serviteurs se levèrent contre les serviteurs du cheïkh Ali et, entr'autres individus, ils tuèrent Otman ben El-Ksouri et ses deux fils ; — ils firent mourir aussi mon propre enfant qui était encore à la mamelle ; — enfin, périrent également en cette circonstance Mohammed ben Djelloul, El-Hadj Tahar ben El-Hadj, et Lakedar ben Touba. Ces trois derniers, c'est le cheïkh Abd-er-Rahman qui les mit à mort. J'ai été témoin de ces faits.

» Nos aïeux, dans les temps anciens, n'ont pas procédé autrement que ce que je viens d'exposer. Quand je suis arrivé moi-même au pouvoir à Tougourt, les cancans et les bavardages ont circulé ici à tel point que nous étions à la veille de voir se produire de graves désordres dans les affaires de la contrée. Dès lors, j'ai suivi les errements traditionnels de la famille, et à mon tour je me suis fait justice par le sang. Si tout cela est advenu, c'est donc parce que Dieu l'a voulu ; mais aujourd'hui je me repens de mes actes et je viens me mettre sous votre protection. Ce que je vous demande, c'est que vous m'attachiez à vous par des bienfaits ; que vous ordonniez aux représentants de votre autorité, tels qu'au Général commandant à Constantine et aux chefs de Batna et de Biskra, d'être bons pour moi. Je n'ai plus à vous fuir ; il ne me reste, au contraire, qu'à aller à vous, à être votre serviteur obéissant.

» Les charges gouvernementales que vous m'imposerez, je les accepterai. Elles seront proportionnées à mes ressources. En résumé, sachez que je suis votre serviteur et votre enfant.

» Salut de la part de Selman ben Ali ben Djellab, que Dieu l'assiste, *amen*.

» A la date du commencement des mois de Rebiâ de l'année 1271 (fin novembre 1854). »

Le document qui précède n'est-il pas à lui seul un curieux tableau de mœurs ? Les Ben Djellab, ces princes du désert, y sont peints, en effet, par eux-mêmes, et on pressent dès à présent, par ce simple exposé, ce que peut contenir le récit des faits et gestes de cette dynastie saharienne, chez laquelle le *meurtre en famille* était consacré par la coutume. Si l'émissaire de Selman, moins pressé de porter sa lettre à destination, avait songé, en arrivant à Alger, à se mettre au courant des nouvelles du jour, il aurait appris que sa démarche n'avait plus d'utilité. Depuis le départ de Tougourt de ce courrier, les événements avaient marché avec rapidité dans son pays. — Son maître, odieux usurpateur, souillé du sang de tous les siens, n'y régnait plus ; le télégraphe de Biskra avait, depuis une semaine, annoncé sa chute. Cette révolution nécessite une explication immédiate.

En 1844, le duc d'Aumale avait, le premier, fait flotter notre drapeau sur l'oasis de Biskra. Cette région était donc alors la limite extrême de notre domination dans le sud de la province de Constantine. Dix ans plus tard, il devenait indispensable de reculer cette frontière afin d'abattre le tyran de Tougourt, Selman ben Djellab, dont l'influence hostile ne cessait, depuis son avénement, de nous susciter de très-graves embarras. Selman, par une politique astucieuse, bien que prétendant reconnaître notre suzeraineté, accordait aide et protection au premier fanatique venu, se disant chérif et inspiré de Dieu pour nous faire la guerre sainte. Les esprits fatalistes, à préjugés enracinés, et par conséquent trop ignorants pour apprécier le côté philanthropique de la civilisation européenne, étaient alors nombreux. Pour eux, notre présence en Algérie n'était qu'une épreuve, une expiation passagère. Ils avaient toujours leurs regards fixés vers le sud, d'où devait apparaître le Messie régénérateur ayant mission céleste de nous expulser du territoire de l'Islam, souillé par notre

présence. Le moindre bruit, le moindre souffle venant de ce côté suffisait pour lancer l'intrigue et jeter l'émoi chez ces gens hallucinés, sommeillant en apparence, mais attendant avec résignation l'heure du succès final annoncé par les prophéties.

Un tel état de choses incontestablement dangereux, ne pouvait être toléré plus longtemps ; c'était surtout pour le repos et la prospérité de la Colonie Algérienne une cause permanente d'inquiétude. Du reste, quand on se trouve en présence de peuples barbares, une loi politique consacrée par l'expérience n'exige-t-elle pas que l'on marche toujours en avant à de nouvelles conquêtes pour garantir la sécurité des anciennes.

Au mois de novembre 1854, le colonel Desvaux, du 3me spahis, commandant alors la subdivision de Batna, recevait l'ordre de marcher vers le Sud avec une petite colonne composée d'un noyau de troupes régulières et d'un contingent de cavaliers indigènes. Selman avait eu connaissance par ses espions de ces préparatifs d'expédition, et aussitôt il expédiait directement au Gouverneur, à Alger, la lettre transcrite ci-dessus, espérant que ses protestations mensongères, dont il était si prodigue, atténueraient les effets du châtiment qui le menaçait. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit, il était trop tard ; notre longanimité était à bout. Le brillant combat de Meggarin, où le dernier Sultan de la dynastie des Ben-Djellab et son allié, le chérif Mohammed ben Abd-Allah, étaient battus de la manière la plus complète, nous ouvrait les portes de Tougourt. Le colonel Desvaux faisait, le 2 décembre, son entrée dans cette capitale du Sahara et en prenait possession au nom de la France. Ce rapide succès étendait notre domination à 135 lieues du littoral.

Le pays qui a été le théâtre des événements que nous allons raconter, n'est autre que la mystérieuse Gétulie des auteurs grecs et romains, c'est-à-dire le Sahara au ciel brûlant, au sol de sable, mais bien moins désert et moins inculte que son nom semble l'indiquer et que le croient surtout la plupart des Européens.

Au temps des Romains, la Gétulie fut toujours un foyer mena-

çant de rébellion d'où se déchaînaient à l'improviste et à bride abattue ces hordes innombrables, avides de meurtre et de pillage, qui venaient troubler le repos de la Numidie. Les lignes d'avant-postes, dont nous retrouvons encore les vestiges sur les limites du Tell, ne pouvaient les contenir qu'imparfaitement. Les Sahariens, de nos jours, conservent intactes ces habitudes séculaires de turbulence et de vagabondage, tant il est vrai que la nature d'un pays influe considérablement sur le caractère de ses habitants, qu'on les nomme Libyens, Gétules ou plus vulgairement Sahariens; la question a été de tout temps la même entre le nomade, au brutal instinct de destruction, et convoitant le bien d'autrui, et l'habitant sédentaire et plus paisible des oasis ou du Tell. Que le chef de la révolte se nomme Tacfarinas, Mohammed ben Abd-Allah, ou bien encore le chérif Bou Choucha, c'est toujours dans le Sud, le pays des intrigues, que les rebelles ont trouvé, en tout temps, le moyen de se relever de leurs défaites, en recrutant de nouveaux partisans pour recommencer la lutte à la première occasion.

Tougourt (1) est la capitale de l'Oued Rir'. On donne le nom de Oued Rir' à l'ensemble des oasis qui s'allongent à peu près suivant le méridien de Biskra à l'oasis de Blidet Amar, la plus méridionale de ce bassin. Tougourt, que les Arabes appellent le ***ventre du Sahara***, est situé à 135 lieues du littoral, entre le 3e et le 4e degré de longitude et le 33e de latitude, sur la limite occidentale de son oasis dont les palmiers, au nombre de quatre cent mille environ, ne la bordent que sur le cinquième à peu près de sa circonférence. Les vents du nord-ouest, qui amènent sans cesse des sables, ont formé un monticule qui occupe presque tout le reste de son développement. Tougourt, qui a la forme

(1) Je suis l'orthographe adoptée; il convient cependant de faire remarquer que, transcrivant exactement le nom arabe, il faudrait mettre *Touggourt* avec un double *g* comme le prononcent les gens du pays.

circulaire, est entourée d'un fossé jadis plein d'eau, au-dessus duquel est un mur d'enceinte de 2 mètres 50 d'élévation, flanqué de petites tours espacées de 60 mètres environ l'une de l'autre.

Ces tours, de 3 mètres de côté, n'ont guère plus d'un mètre au-dessus du reste de l'enceinte. Elles sont garnies d'un petit étage intérieur de façon qu'elles pourraient renfermer un double rang de défenseurs. Cette fortification primitive, en grossière maçonnerie gypseuse, est percée de trois portes dont l'une donne accès dans la Kasba, située sur le bord sud-ouest de l'enceinte.

Le marché se trouve à peu près au centre de la ville : c'est un carré d'environ 40 mètres de côté ; quatre grandes rues viennent y aboutir. Comme toutes les villes orientales, Tougourt renferme une infinité d'impasses étroites et couvertes sur lesquelles s'ouvrent les portes des maisons. Toutes ces rues sont obstruées par des bancs maçonnés qui rétrécissent la circulation de telle sorte que deux chevaux au plus peuvent y passer de front.

L'enceinte de la Kasba forme un rectangle de 45 mètres sur 50. En y entrant par la porte de la ville, qui est défendue par un tambour, on se trouve sur une petite place ayant à sa droite et devant soi des bâtiments qui servent d'écuries. Sur la face que l'on a à gauche, s'ouvre la porte conduisant à l'intérieur, si l'on suit le chemin couvert qui aboutit perpendiculairement à la façade ; mais à peine entré, on voit un deuxième chemin couvert prenant à droite et aboutissant à une petite cour de forme à peu près triangulaire.

Au sommet du triangle on rencontre la porte appelée Bab-el-R'eder, qui s'ouvre sur le fossé Bab-el-R'eder, ou autrement dit en notre langue la *Porte de la trahison*, et qui mérite bien cette appellation. C'était par là, en effet, que les tyrannaux du Sahara faisaient passer et disparaître secrètement les cadavres des hommes gênants qu'ils savaient, à l'aide de caresses, attirer dans leur antre pour s'en débarrasser sans bruit. Ils s'en servaient aussi pour introduire mystérieusement dans leur sérail les femmes enlevées à leurs sujets et que la plupart du temps on ne revoyait plus, ni mortes ni vivantes.

Le côté sur lequel ouvrait cette porte est à peu près désert et se prêtait admirablement au crime ; aussi les Tougourtins ne la regardaient-ils de loin qu'en tremblant de frayeur. Combien d'imprudents trop curieux avaient été précipités et noyés dans les eaux bourbeuses de son fossé !

Le passage conduisant de la cour d'entrée à l'intérieur de la Kasba, aboutit d'abord à une autre cour carrée qui, sur trois façades, est entourée des appartements des anciens cheïks ou sultans de Tougourt. Ces appartements, au nombre d'une vingtaine environ, sont au second étage ; c'est un dédale de petites chambres où la lumière pénètre à peine, correspondant entr'elles par des corridors sombres ou séparées par des pièces non couvertes ; des escaliers étroits communiquent avec les chambres du rez-de-chaussée, ainsi qu'avec les petites cours intérieures et le jardin. De nombreux murs de refend diminuent la portée des poutres de palmiers qui soutiennent les terrasses. Quant au jardin qui est tout petit, il contient quelques arbres fruitiers et beaucoup de rosiers.

La grande mosquée de Tougourt est, sans contredit, la construction la plus remarquable en ce genre, non-seulement de l'Oued Rir', mais de tout le Sahara constantinien. Elle est l'œuvre d'architectes tunisiens. Il y a là un vague souvenir de l'architecture sarrazine. On y voit des cadres de portes et des colonnettes en marbre blanc que l'on a tirées à grands frais de Tunis. Le mur de la façade est revêtu de carreaux en faïence vernie. Près de la grande mosquée se dresse le minaret en briques cuites d'une grande solidité, ayant appartenu à la vieille mosquée en ruines et qui porte les marques des boulets que lança contre elle l'artillerie de Salah bey, dans les circonstances que nous relaterons plus loin.

Un espèce de large mare régnait autour de l'enceinte dans le fossé, qui pouvait être complètement rempli d'eau au moyen de quatre sources existant dans les jardins des environs ; la plus grande hauteur d'eau qu'on pouvait y obtenir était de 1 mètre 50 à 2 mètres, suffisante pour en empêcher le passage. On traversait ce fossé sur un pont jeté devant chacune des portes de la ville ; ces ponts et troncs de palmiers reposaient sur pilotis. La

communication de la kasba avec la campagne avait lieu en temps ordinaire par une chaussée en terre ; en temps de guerre les sultans tougourtins faisaient faire dans cette chaussée une tranchée transversale pour donner passage à l'eau, et dès lors les communications étaient coupées.

Les deux portes de la ville, appelées Bab-el-Khadra et Bab-es-Selam, étant enlevées et murées, on ne communiquait plus dès lors avec l'extérieur que par Bab-el-R'eder, c'est-à dire par la Kasba, sous les yeux du sultan ; quelques troncs de palmier, jetés sur la tranchée de quatre mètres de large environ, servaient alors, comme un pont levis, de passage aux hommes à pied seulement (1). Le fossé que les Tougourtins appelaient avec emphase *El-Bahar* — la mer — n'avait pas moins de sept mètres de large. Il était rempli d'une eau bourbeuse ne se renouvelant guère et recevant les égouts et les immondices de la ville. Le fond en était vaseux et aux époques des chaleurs devenait un foyer pestilentiel, exposant à la mort tous les habitants qui n'avaient point émigré. Nous dirons en quelle circonstance ce fossé a été comblé par nous.

Les maisons de Tougourt sont bâties en briques de terre (touba), séchées au soleil ; celles des riches, en moellons de marne calcaire et argileuse ; la Kasba et une partie de l'enceinte, avec de la marne calcaire qui est plus solide que l'argileuse.

Cinq villages dont le plus éloigné n'est qu'à trois kilomètres du point central, forment les faubourgs ou la banlieue de Tougourt ; ils s'appellent : Nezla, Sidi-Mohammed, Sidi-ben-Djenan, Beni-es-Soud, Tabesbest et Zaouïa.

Tougourt, avec ses annexes, a une population d'environ cinq mille habitants, qui, comme toute celle de l'Oued Rir', est un croisement de nègres et de blancs. La race blanche y est débile et faible ; mais les nègres importés par les caravanes sont vigoureux et ne semblent point souffrir du climat. Le mélange des

(1) Depuis 1872, l'ancienne Tougourt a changé d'aspect, ainsi que nous le raconterons plus loin ; nous parlons ici de la ville telle qu'elle était sous ses anciens dominateurs.

nègres et des blancs produit une race de métis aux cheveux laineux, au nez épâté, aux lèvres grosses, aux membres fluets, qui constituent la population dite Rouar'a.

Dans l'Oued Rir' on n'a pas encore découvert de pierres romaines. Il y a cependant, dans le pays, des traditions qui prouveraient que, si les Romains ne s'y sont pas établis, ils ont du moins cherché à y pénétrer, puisque à travers les siècles le souvenir en est resté. Auprès de l'oasis de Tamerna, raconte-t-on, une armée romaine fut anéantie par les nomades; une autre aurait été noyée dans les marais de Temacin. Mais ces traditions ne s'appuient sur aucun document positif et sont rapportées de tant de façons différentes, selon le génie inventif du narrateur, qu'on doit se borner à mentionner le fait sans s'y arrêter davantage. Néanmoins, quand nous voyons les armées romaines, sous les ordres de Cornelius Ballus, pousser jusques à Cydamus, la Ghadamès moderne, ville bien autrement enfoncée dans le Sud que Tougourt et même Ouargla, on doit admettre qu'elles pouvaient bien ne pas avoir reculé devant une expédition vers ces dernières contrées.

Ptolémée ne rapporte-t-il pas en outre que le commandant militaire de la Libye, Septimus Flaccus, après être passé par Audjila, oasis au sud de la Tripolitaine, alla pendant trois mois parcourir avec ses troupes le pays des Éthiopiens, c'est-à-dire la région du Fezzan et du Wadaï, où les plus hardis de nos voyageurs modernes pénètrent aujourd'hui avec tant de peine.

L'historien arabe Ibn Khaldoun nous explique l'origine du nom de Oued Rir' donné au pays qui nous occupe. « C'est, dit-il, » parce qu'il était habité par une fraction de la grande tribu » berbère des Rir'a, qui s'était emparée de la contrée qui sépare » les bourgades du Zab d'avec le territoire d'Ouargla. Ils y » avaient bâti plusieurs villes et villages sur le bord d'un ruis» seau qui coule de l'ouest à l'est. Tous ces établissements sont

» entourés d'arbres; les bords du ruisseau sont couronnés de » dattiers au milieu desquels circulent des eaux courantes dont » les sources ont embelli le désert. La population de ces ksour » est très-nombreuse. De nos jours, on appelle cette localité le » *pays des Rir'a*. Mais on y rencontre d'autres peuplades zena» tiennes. L'union de ces peuplades ayant été brisée par les » efforts des unes à dominer les autres, il en est résulté que » chaque fraction occupe une ou plusieurs bourgades et y main» tient son indépendance. La plus grande de ces villes se nomme » Tougourt. Elle renferme une nombreuse population dont les » habitudes se rapprochent de celles des nomades. Les eaux y » abondent, ainsi que les dattiers. »

Le *Kitab el Adouani*, ouvrage écrit dans le pays même et qui contient quelques vieilles traditions et chroniques locales, dont j'ai déjà publié la traduction (1), mentionne que les premiers habitants de cette partie du Sahara étaient juifs. « Ils sont, dit-il, de la postérité de Adjoudj ben Tikran, et habitaient jadis Khaïbar, ville juive dans le Hidjaz. » Plus loin il ajoute : « les Juifs habitant les ksour du Sahara descendent des Beni-Abd-ed-Dar, fils de Cossay ». Puis encore : « Les ksour en long et en large, habités par les Juifs et les Chrétiens, se soumirent aux Beni-Hachem. Tous ceux d'entre les Juifs, les Coptes et les Chrétiens qui embrassèrent la religion musulmane à la venue des nouveaux conquérants, devinrent les alliés des Koraïchites, surtout des Beni-Hachem, parce que ceux-ci avaient des mœurs plus douces que leurs autres compagnons et que leur type était plus beau. »

Mais il paraît cependant que, lorsque le flot de l'invasion arabe s'avança pour la première fois dans les plaines de l'Afrique septentrionale, il s'arrêta devant les dangers que présentait l'Oued Rir' et passa outre pour continuer sa route vers l'Occident, jusqu'à ce que les eaux de l'Océan l'arrêtassent à côté de Tanger.

---

(1) *Kitab el Adouani* ou *Recueil de traditions sur le Sahara de Constantine et de Tunis.* (Féraud, Société archéologique de Constantine, 1868.)

L'armée arabe, dit la tradition, se dirigeait de Biskra vers Tougourt, lorsqu'elle rencontra des gens qui remontaient vers le nord, fuyant les maladies terribles qui règnent tous les ans après le printemps dans l'Oued Rir', maladies épidémiques qui atteignent une grande partie des habitants et auxquelles les étrangers ne sauraient se soustraire. A la vue de ces figures cadavéreuses, de ces membres décharnés par la fièvre, les Arabes retournèrent sur leurs pas, et l'éminence du haut de laquelle le chef arabe donna le signal du mouvement en arrière a depuis conservé le nom de *Koudiat-ed-Dour*, le mamelon du retour ou du changement de direction.

Cette explication de la traduction est plausible; mais peut-être aussi que les Arabes, arrivés sur le bord du vaste seuil des plateaux d'où les regards plongent vers les immenses marais salés du chot Melrir et les steppes sahariennes qui s'étendent à l'infini comme une mer desséchée, les Arabes, dis-je, n'osèrent pas s'aventurer dans cette région inconnue et si étrange d'aspect.

Les traditions conservées par les indigènes sont souvent contradictoires, et nous en avons ici une preuve évidente. A côté du récit relatif au *Koudiat-ed-Dour*, il en existe un autre que nous avons également recueilli sur place. Les populations de l'Oued Rir', voulant ennoblir leur origine en la rattachant par un lien quelconque à la race conquérante, s'intitulent *Ridjal-el-Hachan*, les hommes d'Hachan. Parmi les compagnons du général arabe Sidi Okba qui le premier envahit le nord de l'Afrique, était, disent-ils, un guerrier d'une vertu exemplaire nommé El-Hachan. Sidi Okba, satisfait de ses services, l'aurait récompensé en lui donnant la suzeraineté du pays compris depuis Biskra jusqu'à Ouargla. El-Hachan se serait installé dans l'Oued Rir' et eut une nombreuse postérité qui aurait conservé le nom générique d'El-Hachana.

On peut encore admettre cette légende; mais en tenant compte des événements qui se produisirent en Afrique, à la mort de Sidi Okba, on doit se demander comment El-Hachan ne fut point massacré ou expulsé du pays par les Berbères.

Tous les ans, vers le mois d'octobre, les Ridjal El-Hachan se

réunissent encore, quelquefois au nombre de plusieurs milliers, à Ras-el-Oued, dans l'Oued Rir'; là, pendant deux jours on fait un grand festin; on apporte de l'encens et des bougies; on prie, on danse, on chante en s'accompagnant du tambour de basque. D'après la légende, Sidi Hachan serait enterré dans l'oasis de Sidi Okba, à côté de son maître. C'est l'anniversaire de sa naissance ou de sa mort qui se célèbre ainsi (1).

Un fait caractéristique qui se dégage de notre livre d'El-Adouani, c'est l'indifférence religieuse dans laquelle étaient tombés les habitants du Sahara, mélange inextricable d'aventuriers des premières invasions arabes répandus çà et là et fondus au milieu des anciennes populations juives, chrétiennes, ou même berbères autochthones, refoulées par les nouveaux conquérants. Ils n'avaient plus aucune religion, dit-il, et leur abrutissement était tel, qu'ils ne rougissaient pas de jouer entr'eux, dans un état de nudité complète, et à se livrer à des actes encore plus abominables.

Les marabouts missionnaires qui entreprirent de les convertir à l'islam, d'abord fort mal accueillis, furent mis dans la nécessité de suspendre leur œuvre de prosélytisme et de s'éloigner au plus vite, pour ne pas s'exposer à être massacrés. Ce passage succinct met en lumière une particularité curieuse, faisant pressentir les difficultés que dut éprouver l'expansion du nouveau culte. « Les Sahariens, gens entêtés, se répandaient en discours violents et en menaces envers ceux qui voulaient les faire renoncer à leurs vieux préjugés. » Du reste, Ibn Khaldoun ne nous dit-il pas que les populations berbères apostasièrent jusqu'à douze fois? C'est cet historien qui va nous fournir encore quelques indications sur le passé du Sahara.

« Parmi les habitants de l'Oued Rir', nous dit-il, on trouve des Kharedjites partagés en un grand nombre de sectes. Celle qui

(1) Le mot El Hachan signifie aussi palmier sauvage. Et sur ce mot n'aurait-on pas brodé une légende? Ridjal el Hachan aurait fort bien pu, au début, ne pas signifier autre chose que les hommes ou les habitants du pays des palmiers.

est en majorité, professe la doctrine des Azzaba (nos mozabites actuels). Ils ont persisté dans ces croyances hérétiques, parce que la position de leur pays les tient en dehors de l'autorité des magistrats. »

L. Charles FÉRAUD.

(A suivre.)

RUINES ANCIENNES

DE

KHENCHELA *(MASCULA)*

A

BESSERIANI *(AD MAJORES)*

(Suite. — Voir le n° 132)

La zone saharienne est le complément nécessaire de cette étude. Elle en fait partie au même titre que *Mascula*, *Cedia* et *Vazana*. Je la contemplais pour la quatrième fois, quand je descendais la pente de Oum el Ardjâm. Je l'avais déjà vue à Tolga, à Biskra et à Khenga Sidi Nadji. Il est incontestable que cette bande toute entière n'était pas dans l'antiquité ce qu'elle est aujourd'hui, qu'elle était arrosée, que le palmier n'y dominait pas, que les cultures y étaient continues. Le système d'irrigation que l'on constate au nord de l'Aourâs, y avait été appliqué avec un soin spécial. On peut d'ailleurs observer qu'il est beaucoup plus facile de recueillir les eaux, de les emmagasiner et de les distribuer sur la ligne de Mlili (*Gemellæ*) au chott Melr'ir, que dans le Djebel Chechar, par exemple, ou dans le plateau des Nememcha, parce que cette ligne se compose des points les plus bas de leur chute. On a retrouvé, dans le Sahara, des canaux romains d'une grande largeur ; telle est la Saguia-bent-el-Khâs, qui commençait près de l'oasis des Aoulad Djellâl et traversait le petit désert de Mokrân. Un barrage établi dans le lit de l'Ouâd

Djedi rejetait les eaux sur la rive droite de cet Ouâd, du côté du Sahara, et quelques postes dont on voit encore les traces de ce côté, semblent avoir protégé les cultures des terres irriguées. Nous avons aussi remarqué un canal évidemment ancien, près de Besseriani. Les eaux ainsi distribuées dans le sens de la longueur au sud du Hodna, de l'Aourâs et du plateau des Nememcha, permettaient de cultiver les intervalles arides aujourd'hui qui séparent le Zâb septentrional du Zâb méridional, ce dernier de l'oasis de Liana, et Liana de Negrin. Ces oasis, groupes d'oasis modernes ont été réduits à l'état sporadique depuis la destruction des travaux artificiels des Romains. Il subsiste encore des cultures au débouché des longs torrents souterrains qui descendent des montagnes du nord ; mais les Romains avaient su relier tous ces débouchés par une longue ligne transversale. C'est ainsi que, en partant du sud-ouest, *Gemellæ*, où le 1er corps de cavalerie auxiliaire de la troisième légion tenait garnison, communiquait avec *Tolga*, qui pourrait être Mesar-Filia, avec *Thabudeos*, devant laquelle périt Sidi Okb'a, avec *Badès*, au sud de Khenga-Sidi Nadji, enfin avec *Ad Majores*, au-delà de Negrin. On pourrait même soutenir, en s'appuyant sur l'exemple de Garta, de Seriana, de Sidi Okba, de Negrin, que la plupart des oasis actuelles n'étaient pas dans l'antiquité ce qu'elles sont de nos jours ; du moins, et certainement, le pays devait présenter un tout autre aspect. L'olivier, et non le palmier, y était l'arbre prédominant. On rencontre encore des pieds d'olivier devenus sauvages dans plusieurs oasis ; El-Bekri, décrivant les oasis du Zâb au onzième siècle, dit qu'elles étaient remplies d'oliviers ; partout, dans les ruines romaines du Sahara, on rencontre encore des pressoirs à huile. J'ai marqué, dans un rapport précédent, que la population indigène de l'Aourâs n'était pas nomade, ne pouvait pas l'être dans l'antiquité. Or la culture du palmier sur la limite méridionale de cette région n'a de raison d'être que si les habitants du nord viennent y échanger leur blé contre des dattes indispensables à la vie nomade. Assurément le palmier existait à *Gemellæ*, *Thabudeos*, *Ad Majores* ; mais il ne devint prépondérant qu'après l'invasion arabe et la ruine des villages et des villes de l'Aourâs, lorsque les habitants des monta-

gnes, appauvris, eurent besoin de deux régions pour vivre, le Sahara pendant l'hiver, la montagne pendant l'été, et se transportèrent tous les ans deux fois de l'une à l'autre. Nous ferons valoir en dernier lieu que la culture du palmier exige de très-grands soins et est en quelque sorte artificielle. Il s'en suit que le blé devait être cultivé sur la limite saharienne beaucoup plus qu'il ne l'est aujourd'hui. On ne le trouve maintenant que sous l'ombre des palmiers, parce que ces derniers absorbent toute l'eau des petits canaux ; mais les oliviers qui tenaient leur place exigent bien moins d'humidité, et les Romains disposaient aussi d'une quantité d'eau bien plus considérable que nos Indigènes. Nous imaginons donc, au sud de l'Aourâs, une zone agricole très-semblable aux cultures de la côte de la mer Méditerranée ou même de la Provence, des champs de blé canalisés, des bosquets d'oliviers, de figuiers, et des groupes de palmiers à l'état d'arbres d'agrément. Quelle en était la largeur ? C'est ce que nous tenterons de déterminer plus tard ; mais nous pouvons dire dès à présent qu'elle était assez considérable ; car il faut tenir grand compte des irrigations de la rive méridionale de l'Ouâd Djedi, et l'on a retrouvé, bien loin dans la région des Chott, des pierres romaines attestant une occupation.

Une autre question très-importante est de savoir si cette zone était exclusivement militaire. Elle était ce que la Notitia appelle une *limite*, ou plutôt une suite de *limites* : *Limes Badiensis* (Badès), *Limes Tubunensis* (Tobna), *Limes Gemellensis* (Mlili), chacune sous les ordres d'un *præpositus* ; mais bien que ces territoires eussent un caractère particulièrement défensif, ils étaient loin d'exclure la colonisation. Quand nous voyons les colons romains s'introduire audacieusement, dès le commencement du premier siècle, parmi les populations berbères indépendantes, fonder des établissements comme *Mascula*, des villes très-ornées comme Thamgad, dès les premières années du second siècle, auprès des populations sauvage de l'Aourâs, enfin descendre dans les vallées creuses de l'ouâd Abdi, de l'Ouâd el Abiod, de l'Ouâd el-Arab, se répandre sur le plateau de Nememcha, bâtir partout des villages, des fermes pendant les deux siècles suivants, est-il admissible qu'ils se soient arrêtés à 50 kilomètres de la bordure

fertilisée du Sahara, pour la laisser exclusivement occupée par des garnisons ? Assurément non. *Thabudeos*, ville forte, était en même temps un évêché ; ses décurions sont mentionnés dans une inscription que cite Morcelli. *Badès* était aussi un évêché. Ce sont des colons romains qui ont taillé ces pressoirs dont les restes jonchent le sol, fabriqué cette fine poterie rouge que l'on trouve partout sous ses pas, gravé les petites pierres tombales dont la carrière est encore visible dans le flanc de la montagne qui domine Zaatcha. *Ad Majores* avait ses *duumvirs* comme *Thabudeos*. L'inscription commémorative par laquelle un d'entr'eux nous apprend qu'il avait érigé à ses frais un monument public, gît encore à terre. L'illusion qui consiste à regarder cette ligne saharienne comme exclusivement militaire, provient de l'aspect du terrain tel que nous l'ont fait dix siècles de dévastation, et quelques gros châteaux d'une bonne époque demeurés debout au milieu de nos oasis, à Tolga, Lichana, Farfar, Branis ; mais ces châteaux seraient-ils encore plus nombreux, leur présence n'exclut pas la colonisation civile. Partout en Algérie, dans des conditions variables suivant les époques et les régions, nous voyons les colons romains se mêler aux soldats, et les soldats, devenus colons à leur tour, s'attacher au sol de leur nouvelle patrie, qu'ils soient nés sur les bords du Danube, de la Seine, ou du Rhin.

La portion du Sahara que nous avons sous les yeux des hauteurs de Oum-el-Ardjâm, est nettement déterminée par les deux villages modernes de Ferkan et de Negrin, et par les deux ruines de Mdîla et de Besseriani. La plaine de Mdîla est le terrain profondément raviné qui s'étend du plateau des Nememcha à la colline basse qui supporte Ferkan ; on devine Negrin dans une dépression à l'extrémité nord-est de cette colline ; Besseriani (*Ad Majores*), est un peu plus loin que Negrin dans le Sahara, en face du Djebel Sidi Madjour. S'il est une région dans toute la zone saharienne qu'il soit intéressant de faire revivre, c'est bien cette plaine caillouteuse et désolée de Mdîla, et ce désert sablonneux de Besseriani. Nous négligerons Ferkan et Negrin, qui sont relativement récents et n'ont qu'un rapport lointain avec la domination romaine.

J'estime que les ruines de Mdîla sont celles d'une vieille et grande ville Berbère, tandis que Besseriani est sans aucun mélange une ville romaine, d'une très-bonne époque, analogue à Lambèse. Cette opposition ou plutôt ce rapprochement n'est point accidentel. Dans les villages et dans les petites villes anciennes du Chechar, de l'Ouâd Abdi, de la plaine de Guèrt, nous avons vu, d'après les inscriptions, des Berbers unis aux Romains, assimilés par le service militaire, porter des noms latins et abdiquer leur nationalité ; mais il en était d'autres beaucoup plus nombreux qui, tout en profitant des routes, de l'industrie et de la sécurité de l'empire, ne se confondaient pas avec leurs initiateurs. La preuve en est dans la plaine de Mdîla.

En effet, sur la rive droite et à 3 kilomètres environ de l'Ouâd Helal, à mi-chemin entre Ferkan et Oum-el-Ardjâm, on traverse, pendant deux kilomètres environ, une ruine que l'on prendrait pour celle d'un immense village de notre France méridionale. On n'y trouve rien de monumental, à peine quelques pierres taillées. Or les pierres taillées sont le signe spécial des constructions romaines, et il n'est pas de village romain, si petit qu'il soit, qui ne présente au moins des murs en pierres de taille. A Mdîla, au contraire, les murs qui sont tous à ras du sol, se composent de galets disposés avec habileté, et l'on n'en trouve aucun qui soit réellement bâti. Les pierres taillées qu'on y rencontre ne peuvent avoir servi que d'ornement ; elles ne portent aucune inscription. J'ai examiné avec beaucoup d'attention certaines dalles blanches, brisées, que j'ai rencontrées là ; mais elles sont absolument lisses. Le sol est couvert de fragments de poterie noire, à laquelle la poterie rouge se mêle rarement. Je ne sais ce que des fouilles pourraient produire à Mdîla ; mais déjà on peut comparer ce champ immense, sillonné en tout sens de petits murs bâtis en cailloux, à une ruine analogue que j'ai décrite dans mon rapport sur l'Ouâd Abdi, et qui porte le nom significatif de Branis. A Branis, sur la rive droite de l'Ouâd qui descend vers Biskra, on trouve aussi des murs composés de galets, des fragments de pressoirs, et rarement des pierres taillées qui n'entrent pas réellement dans la construction du village. Non loin de là est le reste d'un petit fort ou d'une prise

d'eau, également bâtie en galets, et sur la rive gauche de l'Ouâd, dans la plaine qui s'étend jusqu'à l'oasis actuelle de Branis, on rencontre des tombeaux mégalithiques. Or Branis est le nom à peine altéré d'une tribu berbère prédominante dans l'Aourâs occidental, au temps de l'invasion arabe. On peut en conclure que la ville de Mdîla est aussi une œuvre berbère de la même époque. L'usage de la pierre taillée à l'état d'ornement, est commun à toutes les constructions berbères. Je l'ai déjà signalé plus haut en traitant d'Aïn Khorab et des forteresses de l'Aourâs. A Mdîla la démonstration est évidente, car ces pierres taillées sont loin d'y être indispensables. On ne saurait objecter que la pierre à bâtir manquât dans cette région, au pied du plateau des Nememcha, et à quatorze kilomètres des calcaires de Ferkan. D'ailleurs les ruines de Besseriani, composées entièrement de pierres de taille, nous offrent de magnifiques modèles dont les constructeurs de Mdîla pouvaient profiter. Il est impossible aussi d'admettre que Mdîla soit une construction arabe. Les Indigènes ont bien gardé le souvenir d'immigrants arabes qu'ils nomment *Mdaïlia*; mais ils leur assignent comme village, au lieu des ruines que nous venons de décrire, un groupe de masures en terre sèche, bâties en-dessous, juste au bord de l'Ouâd Helal, et à quelque distance du marabout de Sidi Yagoub Djenhâni. Plus importante est une autre tradition indigène, suivant laquelle la plaine de Mdîla était extrêmement fertile. Elle était si riche, dit un proverbe, que les habitants ne se distinguaient pas du Sultan. Cette prospérité était due évidemment à des barrages établis sur l'Ouâd Helal. Cet Ouâd descend du plateau de Nememcha et sillonne toute la plaine de Mdîla, recevant sur sa rive gauche divers affluents dont le principal longe la colline de Ferkan du côté du nord. Lui-même contourne cette colline, puis s'élance vers le Sahara. Beaucoup plus considérable que l'Ouâd el Arab à Khengha, presque aussi large que l'Ouâd de Biskra, entre cette oasis et El Alia, il offre l'aspect d'un grand fleuve desséché. Sa largeur près du village arabe de Mdîla peut être de trois cents mètres, et il s'accroît à mesure qu'il devient saharien ; il est, dans sa partie inférieure, rempli d'une haute forêt de roseaux où des troupes de chameaux disparaissent, de tamarix énormes

parmi lesquels on rencontre aussi quelques oliviers. Le fond en est parfois fangeux, des sources y bouillonnent, et vue de loin, la végétation qui le couvre, encaissée entre des terrains jaunâtres, ressemble à un petit bras de mer. L'ouverture par laquelle il s'échappe du plateau de Nememcha est une entaille grandiose que l'on aperçoit toujours de fort loin. On le regarde comme très-malsain aujourd'hui, à cause de ses émanations fiévreuses. En outre, la chaleur est terrible dans toute cette plaine, plus redoutable peut-être que dans le Sahara proprement dit, car elle s'y concentre dans les sillons que les petits affluents de l'Ouâd y ont tracés de tous côtés. Un Européen qui y resterait au mois d'août en plein midi, serait certainement suffoqué. En somme, toute cette région nous apparaît aujourd'hui comme désolée et dangereuse ; mais quelle n'en devait pas être, au contraire, la beauté quand, arrosée avec intelligence, couverte de jardins et de cultures, elle nourrissait une population au moins égale à celle d'une de nos petites villes de France !

Cette étude donne lieu à une question d'histoire naturelle qui n'est pas sans rapport avec l'antiquité classique. On n'ignore pas dans le Sahara l'existence de serpents énormes que l'on rencontre un peu partout sur la bordure que nous avons décrite, mais qui sont surtout nombreux dans la plaine de Mdîla. La plupart des indigènes que j'ai interrogés m'ont affirmé qu'ils en ont vu, et voici le résumé de leurs déclarations :

Il faut distinguer deux espèces de gros serpents aux environs de Ferkan, de Negrin, et dans la plaine de Mdîla. Les uns sont noirâtres, de la grosseur du bras, assez courts, et n'ont ni tête ni queue, c'est-à-dire que leur tête et leur queue se terminent en grosses pointes arrondies. Quand ils sont irrités, ils se dressent et leur cou se gonfle. A ce signe nous reconnaissons facilement le *naja*, ou vipère à lunettes, fréquente en Egypte. Les Indigènes l'appellent *El-Fa*, et ce nom n'est pas à confondre avec celui de *Lefaa* qui désigne le céreste ou vipère cornue.

L'autre espèce est certainement le Python. C'est, disent-ils, un serpent d'une très-grande longueur, qui peut être gros comme la jambe ou la cuisse, et qui n'est pas noirâtre comme le Fa, mais tacheté et quelquefois rougeâtre ; sa bouche est d'une

ouverture démesurée. Najas et Pythons restent cachés dans les berges sablonneuses de la plaine qui s'étend entre Ferkan et Negrin d'une part, et le plateau de Nememcha de l'autre. Ils sortent de leurs retraites pendant l'été, quand la chaleur concentrée dans les plis du terrain leur rend le séjour insupportable. Les Najas sont si nombreux sur le chemin de Ferkan à Négrin, au mois d'août, qu'il est dangereux d'aller d'une ville à l'autre ; quant aux Pythons, qui sont beaucoup plus rares, ils habitent de préférence le marécage extrêmement touffu qui s'étend au sud des ruines de Mdîla. Ils sont en quelque sorte maîtres de cette région pendant tout l'été, car les hommes alors n'y sont jamais, à cause des fièvres et de la chaleur. Peut-être se nourrissent-ils des sangliers qui y abondent aussi pendant l'absence de l'homme.

Tel est le récit que j'ai recueilli de divers témoins. J'ajouterai que, à Liana, dans une région sèche, mais où l'on trouve cependant des sillons ombragés de tamarix, le jeune marabout Si el Ouordi, étant sorti, il y a quelques années, au milieu du jour, pendant l'été, vit un serpent gigantesque s'éloigner lentement du milieu de la broussaille qu'il dominait de toute la tête. Des récits analogues peuvent être recueillis dans le Hodna, où une montagne voisine de Msîla est, dit-on, la demeure habituelle des Pythons. Je ne rapporte pas ici les fables que les Indigènes débitent dans l'Aourâs sur les dragons fabulenx à longue crinière. Toutefois, il est à remarquer qu'ils leur assignent toujours pour demeure la bordure saharienne, et il est possible qu'ils fassent allusion à quelques reptiles énormes, semblables à celui que combatit l'armée de Régulus. La condition spéciale du développement de ces animaux étant l'humidité jointe à la chaleur, ils ont dû diminuer en nombre depuis la haute antiquité ; mais il nous est permis d'affirmer qu'il en existe encore en Algérie.

La colline isolée de Ferkan, au-delà de laquelle commence le Sahara proprement dit, ne présente pas de ruines romaines. Le village de Negrin en est également dépourvu, bien qu'un évêché « *Nigrensium Majorum* », soit mentionné par les écrivains ecclésiastiques. L'admiration de voyageur n'en est que plus grande

lorsque, quatre kilomètres après Negrin, en plein Sahara, il aperçoit les ruines de Besseriani. J'ai déjà mentionné le canal qui se dirige vers cette belle ruine le long du Sahara, et que les Indigènes croient être d'origine romaine. Il appartient, sans doute, au système des canaux que les Romains avaient creusés depuis le Zâb jusqu'à Djérid. On assimile peut-être avec raison Besseriani à *Ad Majores ;* cependant on ne possède aucune inscription qui le prouve, quand il serait facile d'en obtenir. En effet, la partie principale des ruines de Besseriani consiste en un carré de cent mètres de côté environ, recouvert de sable, mais présentant des buttes régulières qui témoignent de quelques petits monuments ensevelis. On a ouvert deux de ces buttes, et dans toutes les deux on a trouvé de grandes inscriptions d'une très-belle époque. En supposant que la fouille de chacune d'elles demandât une journée de travail, on se rendrait compte en dix ou douze jours de cette partie la plus importante de la ville. Je regrette vivement d'avoir été contrarié par le temps, sur la fin de ce voyage, surtout d'avoir été réduit au rôle de touriste, faute de moyens suffisants.

On entrait dans le carré central de Besseriani par un arc de triomphe orné d'une dédicace monumentale souvent reproduite : (Long. 1 mètre, haut. 0,60, lettres 0,12).

(1°)	IMP CAE AVGVST MAXIMV L MINIC	(2°)	A R D I V I N V S G E R M VSTRIBPOTV I O N A T A L E
(3°)	N I O S V̄ . P . EG III AV	(4°)	A I A N S P O

Sur le côté droit, dans la première butte qu'on ait ouverte, on a trouvé les inscriptions suivantes (1) (haut. des lettres 0,20) :

(1) Je donne à mon tour ces inscriptions déjà connues, non-seu-

(1°) RAIA
AT

(2°) EILIV STRIB LEG III	(3) VI

En dehors et à très-peu de distance du côté opposé à la porte, était un petit édifice élevé par la munificence d'un duumvir. (Long. des pierres inscrites 0,80, haut. 0,40, lett. 0,06) :

(1°) PRO SALVTE DDNN
QVEM CLODIVS VICTO
TVM QVOD PARIAE PATERNO
ANO ... CLODIUS VICTORI

(2°) A...... VM.. . IN....... RATVS PROMISER S SOLIS CONFECIT DEDI CEIO DONATIANO T	(3°) ANTE...... EMO ANTEV. . FLAVIO FLAVI CREIP

A deux cents mètres environ au nord de ce carré, au-delà d'un espace qui récèle probablement des débris précieux, s'élève encore un pilier, construit avec plus de solidité que d'élégance, et qui porte en lui sa date, la fin du quatrième siècle. Alentour, sont quelques pierres également grossières, et sur trois d'entr'elles on lit :

lement, parce qu'elles sont les preuves de ce que j'avance dans cette étude, tout aussi bien que les inscriptions inédites, mais encore parce que mes lectures, même si elles sont défectueuses, peuvent servir à reconstituer les textes. On ne possède jamais trop de copies des inscriptions altérées par le temps.

(1°) PRO SALVTE DD NN
POMPONIVS MAGI...
ARCE SILAO COSII..... NO
TFLAVIVS PAVLINIANVS

(2°) CIPION....... EPATP........ OFLAVIAN.... ... OCCEIO ...	(3°) ...... HOC ....AD VO DIA... ......VI PI AV ECERVNT CVRANTE

Fondée dans le commencement du second siècle comme Thamgad, Lambèse et Mascula, cette ville de *Ad Majores*, qui tenait l'extrémité opposée du plateau des Nememcha, avait été également restaurée ou accrue par Valens et Valentinien. Je pense qu'elle fut d'abord un poste exclusivement militaire, jeté en avant des longues vallées de l'Ouâd Helal, et de l'Ouâd el Arab.

L'enceinte carrée qui en est pour ainsi dire le cœur, aurait été un camp retranché, construit par un détachement de la troisième légion. Plus tard, à *Ad Majores* comme à Lambèse, une ville civile se serait développée en dehors et près du camp, et les portions les plus considérables en seraient dues au quatrième siècle. Nous hésitons à penser que cette enceinte soit un Forum ; mais la question ne peut être définitivement résolue que par des fouilles.

Il est très-remarquable que, dans cette longue course de Mascula à Ad Majores, deux noms, Trajan et Valentinien, deux époques, les premières années du second siècle et la fin du quatrième, frappent surtout les yeux et nous montrent, d'une part, les commencements du peuple roi s'établissant fortement sur certaines lignes maîtresses, avec la volonté bien assurée de les conserver à jamais ; de l'autre, l'épanouissement de sa puissance, malgré les rebellions, fort rares il est vrai, et le fléau des séditions militaires.

On doit noter aussi que, si le souvenir des Antonins est vivant aux deux extrémités de cette ligne, ils semblent inconnus dans l'intervalle. N'est-il pas surprenant, par exemple, que la

plaine de Guèrt appartienne toute entière au quatrième siècle ? Si l'explication que j'oserai proposer de ce fait était admise et surtout confirmée par des preuves plus nombreuses, elle conduirait à de curieuses conséquences historiques, et fournirait des indications utiles.

Les Romains du second siècle ont tracé d'abord deux grandes voies au nord et au sud du plateau des Nememcha, toutes deux dirigées de l'est à l'ouest, et séparées par un espace considérable dont les Indigènes étaient relativement maîtres. La première est celle que mentionne l'Itinéraire d'Antonin, sous la rubrique : *Item a Theveste per Lambesem Sitifi* (édition Parthey et Pinder, p. 13) et dont les étapes sont : *Tinfadi*, *Vegesela*, *Mascula*, *Claudi*, *Tamugadi*, *Lambese*. La seconde est celle que nous trouvons dans la table de Peutinger : *Ubaza Castellum*, *Ad Majores*, *Ad Medias*, *Badias*, *Thabudeos*, *Gemellae*. L'une suivait à peu près le bord septentrional du plateau, l'autre était saharienne ; toutes deux traversaient des régions fertiles. Les colons s'empressèrent de les border de villes et de villages, et nous voyons aujourd'hui le même phénomène se produire sous d'autres formes dans l'Amérique du Nord. Les massifs montueux qui les séparaient l'une de l'autre, compris ainsi subitement entre une double ligne de places fortes reliées par des villages, n'étaient pas redoutables. Ils l'étaient d'autant moins que les Berbers étaient alors plus qu'aujourd'hui assimilables et prenaient part, sous divers titres, à la civilisation que leur rois asservis leur avaient les premiers fait connaître. Les Romains n'eurent donc pas besoin de bâtir, dès l'époque Antonine, dans l'intérieur du plateau des Nememcha. Ils laissèrent au temps le soin d'y introduire des éléments de prospérité qui remplirent d'eux-mêmes les vides du réseau primitif. J'imagine que ce pays fut d'abord partagé en *latifundia*, qui relevaient des grands propriétaires de Théveste, Tymphas, Vegesela, Mascula, Ad Majores, Ad Medias, et c'est peut-être à ce temps qu'il faut reporter les inscriptions « de pecoribus » de Mascula. Ces *latifundia* se morcelèrent quand les colons se furent multipliés. L'expansion de la colonisation comporta nécessairement un mélange plus intime des Romains et des Indigènes. Au commencement, les Berbers,

quelque bien disposés qu'ils pussent être envers les Romains, avaient tout au plus bâti auprès de leurs grandes villes des villages distincts, semblable à celui de Mdtla; mais après deux cents ans d'occupation, quand les petits propriétaires romains eurent construit des maisons et des fermes partout au milieu d'eux, il fallut bien qu'ils se confondissent avec ces étrangers dans une certaine mesure. Le Christianisme fut éminemment propice à ces tendances ; par lui, des relations nécessaires devinrent fraternelles. Voilà pourquoi, dans l'intérieur du plateau de Nememcha, si nous ne trouvons pas de monuments Antonins, nous rencontrerons tant de tombeaux Berbers mêlés à des ruines chrétiennes. A la fin du quatrième siècle, cette civilisation mixte, parvenue à son appogée, réclama, elle aussi, de grands édifices et des portes monumentales ; mais le goût public était déjà corrompu, la richesse s'était répartie dans un plus grand nombre de familles ; les petits propriétaires de la plaine de Guèrt ne purent faire venir d'Italie des marbres et de l'albâtre, comme leurs ancêtres, et la ville que Gouçats nous représente, dut se contenter, quand elle voulut honorer Valens et Valentinien, d'un arc médiocre, dont l'inscription même est mal gravée.

APPENDICE

Je viens de présenter, suivant l'ordre de mon journal de route, les remarques que j'ai faites de *Mascula* à *Ad Majores*. Je dois y ajouter deux autres itinéraires qui rattachent cette longue ligne, d'un côté à la plaine d'Aïn Chabro, de l'autre à la vallée de l'Ouâd el Arab ; joints bout-à-bout, ils forment une ligne brisée transversale qui conduit depuis Tebessa jusqu'au Djebel Chelia. Nous en indiquerons les points suivants : Tebessa, Okkous, Cheria, Le Mehmel, Fouanis, Baber, Meleg-el-Ouidân.

Plusieurs chemins, entr'autres le célèbre trèq Carreta, partent de Tebessa et s'élèvent sur le plateau des Nememcha. Celui que nous avons suivi passe par Okkous, Gaga et le Col de Gaga. Je n'insisterai pas sur la partie de cette route autrefois romaine, qui conduit de Tebessa à Okkous. M. de Bosredon a publié récemment les bornes milliaires qu'on y rencontre. Okkous a été

décrit et justement signalé par M. Léon Renier; mais cette localité très-intéressante a été mise trois fois au pillage: par les Byzantins, par un Caïd qui s'y est fait construire un bordj, et par un colon, propriétaire d'un moulin voisin. On trouve les deux inscriptions suivantes dans la reconstruction Byzantine:

(1°) D M S
SARRONA..
ANNIS |XXXX
D M S
IANVARIA
VIXIT ANIS
XXV
SATVR FECIT
SORORI SVE

(2°) D M........ S.
I NAMCED V
IX AN XXX L.. TE
KIRVS FECIT

Près du bordj du Caïd, est cette autre inscription fort importante transformée en damier par les indigènes.

.... I ..... I ...... A
RI ...... IMP ... ...
.... I ANTON
... . CAES ET
..I..AE AUG MATRIS
....
....
....
......E

J'y ajouterai ce fragment funéraire très-fruste:

..... MANIBV
. .. .. ORINVS
. . RA .....
. . . VIANUS . ...
.... BMF . . .

Okkous (1) devait être très-fréquenté dans l'antiquité, à cause d'une source thermale fort abondante. Les maisons privées y étaient nombreuses. La plaine de l'Ouâd Melleg, qui s'étend en face et se prolonge jusqu'en Tunisie, est encore fertile. On visite aussi, au-dessus du village, des grottes très-anciennes transformées en habitations. Des fouilles entreprises à Okkous donneraient certainement des résultats ; mais on ne saurait rien y déterminer à l'avance, comme dans toutes les ruines remaniées par des mains modernes. Il est étrange en vérité que nous, qui possédons en Algérie un Musée si précieux, nous laissions détruire, sans y prendre garde, tant de monuments que l'Europe savante nous envierait. Il n'est pas de voyageur qui n'ait signalé ces sortes de dévastations. Je les ai déjà notées moi-même à propos des ruines de Sidi Yousef, de Taoura, et, dans ce même travail, à propos de Vazana. J'ajouterai qu'en face d'Okkous, de l'autre côté de la plaine de Tebessa, les ruines de Sidi Abder-Rahman sont dans un état plus déplorable encore. Là, un caïd, aidé d'ouvriers européens, a réduit en petits morceaux un édifice énorme de très-bonne époque, dont les dimensions égalaient certainement le *prætorium* de Lambèse, pour construire un petit village destiné à recevoir les étrangers de passage et leurs escortes.

(1) Je n'ai pas retrouvé sur le terrain les inscriptions attribuées à Okkous dans le *Recueil* classique de mon maître vénéré, M. Léon Renier. Elles ont été sans doute transportées à Tébessa et déposées, avec bien d'autres, dans une cour attenante à la maison de commandement, sans aucun signe qui en indique la provenance. Cf. *Insc. de l'Algérie*, ch. XXII.

Gaga n'est pas une ville comme Okkous. C'est un établissement privé, considérable, très-bien bâti, à côté duquel s'élève un tombeau de famille. La façade de ce tombeau s'est écroulée; mais il serait facile de dégager de la ruine l'inscription qui portait sans doute le nom du propriétaire. Au-dessus de Gaga, le chemin qui s'est tenu constamment en plaine s'élève par une pente boisée sur le plateau des Nememcha. Aux deux tiers de cette pente, on trouve un fortin byzantin, près duquel j'ai relevé un fragment très-frustre de borne milliaire :

P
XVII

E. MASQUERAY.

(A suivre.)

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H. D. DE GRAMMONT.

ALGER. — Typ. A. JOURDAN.

RUINES ANCIENNES
DE
KHENCHELA (*MASCULA*)
A
BESSERIANI (*AD MAJORES*)

(Suite. — Voir le n° 133)

On débouche, sur le plateau, par un chemin encaissé, mais facile, et tout-à-coup on jouit d'un spectacle qui surprend même les personnes habituées aux contrastes brusques de l'Algérie. La vue s'étend et se perd sur une plaine lisse, à peine bordée, dans le lointain, par de faibles ondulations. Au sud-ouest, le Mehmel, au nord, le Tasbent l'entourent d'une ceinture bleuâtre ; au sud, la ligne d'horizon se brise en petits tronçons et fait pressentir les déchirures des eaux dans ce terrain incliné vers le Sahara. On donne généralement le nom de Cheria à cette partie septentrionale du pays des Nememcha. C'est une région élevée, à peu près comme le Mehmel qui en est la bordure occidentale ; elle est battue sans cesse, l'hiver, par des orages, et emmagasine les pluies qui alimentent la limite saharienne. On pourrait la comparer à un immense tamis en dessous duquel les eaux s'amassent, mais qui ne garde rien à sa surface. Les ruines y sont nombreuses et ont donné lieu depuis longtemps à des controverses touchant la voie qui reliait *Tebessa* à *Mascula*. Nous y avons fait allusion plus haut en mentionnant *Tymphas* et *Vegesala*. On avait assimilé *Tymphas* à *Cheria*, et c'est pour tenter

de résoudre cette question que j'ai traversé la plaine que je viens de décrire, depuis le col de Gaga jusqu'au point que l'on nomme aujourd'hui précisément Cheria. Là est un bordj de Caïd. Il me fut facile de voir que cet emplacement de Cheria n'est pas celui d'une ville romaine, mais tout au plus d'un village transformé en redoute byzantine. La redoute à son tour a été détruite, lorsqu'on a construit le bordj. Je pense que Tymphas était beaucoup plus au nord, au pied du Djebel Tasbent, et il serait possible qu'on l'y retrouvât dans les ruines assez considérables de l'Enchir Mkidès. Au reste, la plaine de Cheria tout entière porte mille traces de l'occupation romaine.

Les villages y abondaient; mais ce que j'en ai vu me porte à les regarder comme des villages agricoles, analogues à ceux du Mehmel. Les sources sont très-rares sur le plateau. Cependant, à Cheria même, il en est une, considérable, qui forme bientôt une rivière longue et tortueuse dans la direction du sud. Des milliers de moutons, seule richesse des Nememcha dans ce pays stérile, viennent s'y abreuver de fort loin. De Cheria, on gagne le Mehmel en continuant de traverser des plaines séparées par des ondulations légères. Là encore, sur tout ce parcours, les villages romains abondent; on n'y trouve pas de villes. Quand on a atteint le Mehmel, on le franchit assez rapidement, et l'on descend sur Zoui.

Le second itinéraire transversal que j'ai suivi, dans le pays des Nememcha, part de Sidi Abîd, traverse le sud de la plaine de Guèrt, s'élève vers le Mehmel méridional par le Teniet El Mileg, atteint les sources de Fouanis, puis le Foum Baber et descend dans la vallée de l'ouâd El Arab jusqu'à Meleg El Ouidân. Le sud de la plaine de Guèrt ne contient pas de ruines importantes. Du Teniet El Mileg à Fouanis, le Mehmel n'offre pas de traces de l'antiquité. Il n'en est pas de même à Fouanis. Ce petit vallon du Mehmel est arrosé par deux sources, distantes à peu près de deux kilomètres. Les environs de la première se nomment Fouanis septentrional (*Dahari*), ceux de la seconde Fouanis méridional (*Guebli*). *Fouanis Dahari* présente le spectacle curieux d'une maison de paysan romain, si bien conservée que le gros disque de pierre qui en fermait la porte subsiste encore. On confond souvent dans les ruines ces sortes de disques avec des meules de pressoir; mais il est à remarquer qu'ils ne portent pas de rainures et qu'ils sont minces. M. l'abbé Mougel, curé de Duvivier, avait eu la complaisance de me les signaler. Ce que j'ai vu à Fouanis m'en a démontré parfaitement l'usage. Une rainure est ménagée sur le seuil et dans les deux côtés de la porte, de manière que le disque puisse être roulé à droite ou à gauche sans difficulté. A côté de cette maison on a tiré récemment du sol une inscription chrétienne intéressante, gravée sur une pierre blanche, comme le montre la figure ci-jointe (voir planche III, fig. 5).

Fouanis Guebli nous offre un bâtiment carré qui n'a jamais été fort élevé et qu'on pourrait comparer aux enceintes rectangulaires d'Enchir Mertoum et de Gouçats. On y trouve une inscription, malheureusement incomplète et fruste, que je lis ainsi :

EX OPERE CRORV (1)

Je me rappelle, à ce propos, avoir vu, non loin de l'Ouâd Melleg, en allant de Mesloula à Tebessa, dans une petite ruine isolée et composée d'un gros amoncellement de pierres de taille, qui portent le nom de Enchir Mkidès, une inscription presque semblable :

EX OPERE FELICIANI

Il y a peu d'analogie entre cet amoncellement d'Enchir Mkidès et le bâtiment carré de Fouanis Guebli; cependant la formule employée ici peut mettre sur la trace de quelque détermination intéressante. Une très-courte marche me conduisit de Fouanis à Baber, où l'on m'avait signalé des ruines anciennes; ces ruines ne sont pas autre chose que la trace d'un camp français.

Quant au village de Baber, il est purement berber et relativement récent; je l'ai déjà mentionné dans mon rapport sur le

(1) Malgré mes efforts et mon intention de lire CRVORIS, c'est bien CRORV que j'ai lu sur la pierre.

Chechar. Élevé sur un mamelon isolé, il commande un passage de grande importance, entre le Mehmel et le Chechar proprement dit. Il est très-probable, et nous l'avons marqué en commençant, qu'une route romaine passait par là, se dirigeant du sud de la plaine de la Sbikha vers le centre du plateau des Nememcha, Sidi Abîd et Négrin. Nous nous étonnerions de n'y pas trouver de fort romain, si nous n'avions pas constaté souvent que les Romains négligent des passages qui semblent essentiels, pour bâtir dans des endroits beaucoup moins appropriés à la défense.

L'illusion, commune à ce sujet, provient de ce que nous confondons presque toujours les ruines romaines et les ruines byzantines. Ces dernières, œuvres de terreur, sont déjà situées comme les châteaux berbers, mais elles n'ont rien de commun avec l'occupation semi-militaire, semi-agricole, qui est l'œuvre propre du peuple romain. Meleg el Ouidân, où s'arrête notre voyage, n'appartient déjà plus au plateau des Nememcha, mais au cours de l'Ouâd el Arab, dont il est le point de départ véritable. Les ruines de l'Ouâd el Arab ont été décrites dans le rapport sur le Djebel Chechar.

Telles sont les deux lignes transversales que j'ai suivies sur le plateau des Nememcha. Il reste beaucoup à faire dans cette région. Outre les ruines que je viens d'énumérer et qui doivent être étudiées de plus près, toute la portion du plateau qui s'étend à l'est de la plaine de Guèrt jusqu'à la frontière de Tunisie, mérite une exploration spéciale ; mais une étude vraiment fructueuse dans un pays aussi désolé exige des moyens d'action particuliers.

NOTE
concernant les Nememcha.

Les Nememcha, fraction des Zenata mêlés d'Arabes, possèdent aujourd'hui tout le pays qui s'étend entre Tebessa, Negrin, Khenchela et Ciar. Ce n'est point là leur patrie. Ils racontent qu'ils sont originaires du Djebel Chechar et qu'ils en sont sortis au moyen-âge, à la suite de longues querelles avec les Beni Barbar.

Que sont donc devenus ces colons romains et berbers qui peuplaient les villes et les villages que nous avons décrits ? On peut admettre qu'ils ont reflué vers l'ouest devant l'irruption des Arabes, au onzième siècle. Le pays n'offre pas de refuges comme Taberdega, Tizigrarine, le Djaafa, en un mot toutes les Guelaa, grandes ou petites, du Chechar et de l'Aourâs. Seules, ces forteresses naturelles pouvaient conserver quelques groupes intacts au-dessus du flot des envahisseurs.

L'invasion du septième siècle avait eu seulement pour effet la conversion des indigènes. Sidi Abdallah, Sidi Okbah, et leurs lieutenants commandaient à des troupes régulières, et on ne peut leur attribuer que des pillages accidentels. Les Hilal du onzième siècle, au contraire, s'établirent en Afrique avec leurs femmes et leurs enfants ; ils y continuèrent leur genre de vie, cette vie nomade qui ne souffre pas de concurrence. Les anciens habitants ne purent même pas subsister à côté d'eux.

Le nom des *Hilal* s'est conservé aux deux extrémités du plateau, près de Ferkan, et près de Khenchela. L'Oued Hêlal est ainsi nommé, assurément, parce qu'ils séjournèrent longtemps dans la plaine de Mdila. Dans la Sbikha, la colline de Diab, le château de la Djazia, rappellent leurs principaux héros. Une légende, encore vivante et parée de couleurs poétiques, nous reproduit la terreur qu'inspira, dans l'Aourâs et dans toute la Numidie, cette invasion hilalienne.

En ce temps-là, un roi nommé Baghaï, avait sept filles : Mtoussa, Khenchela, Skikda, Ksantina, etc., toutes riches comme leur père. Une épaisse forêt d'oliviers s'étendait entre le domaine de Baghaï et de sa fille Mtoussa, et le pays était si sûr que tous les jours le roi envoyait à sa fille un mulet chargé de figues sans conducteur ; le mulet suivait son chemin dans la forêt, présentait lui-même sa charge à Mtoussa, et revenait vers Baghaï portant des raisins. Or, il arriva que le mulet revint un jour sans raisins ; Baghaï fit faire des recherches, et ses serviteurs découvrirent dans le Djebel Mehmel la trace des pas d'un chameau. Cet animal ne pouvait être que la monture d'un envahisseur arabe. Aussitôt Baghaï écrivit à ses filles de fuir en emportant leurs richesses. Lui-même fit enlever tous les trésors de son

palais, et n'y laisse que deux colombes dont l'une était complètement plumée. Les Hilaïlia se répandirent dans le pays, le trouvèrent abandonné, et parvinrent rapidement au château de Baghaï. Toutes les portes en étaient ouvertes, excepté celle de la chambre qui contenait les colombes. Quand ils l'ouvrirent, un des deux oiseaux s'envola; l'autre resta entre leurs mains, mais ils trouvèrent un billet sous son aile; on y lisait: « La colombe s'est envolée avec ses plumes; gardez l'oiseau déplumé. » Ces Hilaïlia sont restés dans l'imagination des Berbers qui les confondent avec les armées syriennes de la première invasion, comme un peuple de guerriers farouches. Les aventures qu'ils leur prêtent, dans leurs contes, sont un mélange d'actions héroïques et de détails vulgaires qui appartiennent à la vie des tentes. On y retrouve aussi naïvement exprimé l'étonnement de ces bandes misérables, chassées de la Haute-Égypte, quand elles entrèrent dans l'Afrique et dans la Numidie. Ce ne sont que villes merveilleuses dans lesquelles on pénètre par ruse, châteaux enchantés dont on assassine les gardes, princesses couvertes d'or et d'argent, dont la seule vue coûte mille pièces d'or. Ces récits abondent aussi en descriptions du Sahara, le pays vide, où les âmes des morts crient dans la nuit, où les ogresses attendent le voyageur en plein jour, où les aigles parlent entr'eux la langue des héros. Le tout forme un cycle véritable que les deux tiers des indigènes savent par cœur. Le héros n'en est point Diab ou la Djazia, qui ont leur rôle à part, pour ainsi dire épisodique, mais un certain Ahmed, surnommé le Hilaïli. Il est le plus jeune des sept garçons, tous fils d'un même roi: il demande à son père de marier ses six frères et lui-même avec sept jeunes filles issues du même père et de la même mère, et comme le Sultan ne peut les satisfaire, ils partent à la recherche d'un royaume, errant tous les sept dans le Sahara. Ahmed rencontre des ogres, des voleurs, des dragons, des rivières qui se combattent, des montagnes qui s'entrechoquent. Il triomphe de toutes les difficultés, et parvient au château d'un roi qui a sept filles de la même femme. Après une série de combats et de déguisements, il se [illegible] sa femme lui donne un anneau magique qui lui asservit [illegible] frères le trahissent et l'abandonnent dans un puits

comme Joseph; mais il s'échappe, grâce à son anneau, revient dans le royaume de son père, et met ses six frères à mort.

Une autre fois il s'est fiancé à une jeune fille du Souf, et il habite la Sbikha, près de Khenchela. Son cheval gris, nourri par lui-même de lait et de dattes, le porte en un seul jour de l'Aourâs au cœur du Sahara. Il a décidé le père de sa fiancée à passer l'été dans la Sbikha; mais le père retire sa parole, et, pendant qu'Ahmed accompagne un de ses troupeaux du côté de Constantine, il retourne au Souf, emmenant la jeune fille. Des traîtres ont enfermé le cheval d'Ahmed dans un château lointain. Il revient, se livre au désespoir, et appelle son cheval. L'animal brise, de ses quatre pieds, les murs du château, renverse ses gardiens et rejoint son maître. Ahmed lutte dans le Sahara contre des tourbillons de sable; il est aveuglé; son cheval reste auprès de lui, et pleure. Un oiseau merveilleux survint, qui indique un remède au jeune héros. Il enlève sa fiancée et revient à la Sbikha. Ces légendes héroïques qui conviennent par tant de traits à la vie actuelle des Nememcha et même des demi-nomades de l'Aourâs, ne se racontent qu'en langue arabe. Aussi bien, les chansons, les proverbes, les maximes précieuses que les cavaliers de la montagne affectent de bien dire, comme s'ils avaient retenu dans leur barbarie quelques accents des cours d'amour, sont arabes, et les femmes chaouïa, qui parlent toujours berber, chantent en arabe, quand elles s'avancent dans leurs fêtes, par groupes de quatre, sur un rythme lourd, les unes au-devant des autres. L'invasion Hilalienne a donc laissé des traces profondes, sinon sur le sol, du moins dans l'esprit des Zenata. Ils affirment qu'ils sont incapables d'inventer un conte ou une poësie héroïque, tandis que les Hilal étaient tous des poëtes inspirés. Faut-il penser que le cycle de Ahmed le Hélaïli fut composé pendant l'invasion même ou très-peu de temps après, et peut-on en conclure que la plupart des traits de la vie nomade qui y abondent lui sont empruntés? Les Hilal sont toujours présentés comme Sahariens, possesseurs de chameaux; d'autre part, dans la légende de Baghaï, citée plus haut, le vieux roi fuit dès qu'il apprend qu'un chameau a paru sur le Mehmel: n'est-ce pas une preuve que la vie nomade, dont le chameau est l'instrument et

l'emblème, était encore peu connue, au onzième siècle, sur le plateau des Nememcha et dans l'Aourâs. Les Hilal l'y auraient introduite les premiers, en faisant le désert dans une grande partie du pays, et, après leur départ, les Berbers Nememcha et autres auraient été forcés de les imiter, faute de mieux.

On assiste encore aujourd'hui sous les tentes et dans les petites maisons des Chaouïa aux représentations rapsodiques des anciens Grecs. Le soir (car il est inconvenant de conter pendant le jour), suivant la qualité du voyageur et selon qu'il se trouve au milieu d'indigènes instruits du passé ou tout à fait sauvages, un narrateur commente soit les hauts faits de Sidi Abdallah, soit les aventures de Ahmed le Hilaïli, soit les tours d'adresse d'un voleur illustre, soit quelque fable enfantine. La première série est la plus ancienne. Elle est purement arabe *« Comment Sidi Abdallah ruina Tébessa »*, *« Ce que dit Sidi Abdallah devant l'Aourâs »*, *Comment Sidi Okbah fut tué par les Berbers »*. Tous ces motifs sont développés religieusement, sans variation, et ressemblent fort aux Hadits du Prophète. Ils sont même souvent consignés dans des manuscrits. La seconde série ne s'écrit pas; mais tous les détails n'en sont pas moins fixés sans variantes, si bien que, lorsqu'on entend conter telle ou telle aventure de Ahmed le Hilaïli, on peut en savoir d'avance le milieu et la fin. Les auditeurs corrigent le narrateur lorsqu'il se trompe. Les histoires de voleurs sont plus variables. Il en est une cependant qui rappelle la fable de Maître Pathelin et qu'il n'est pas permis d'altérer. Enfin, les contes ordinaires, les fables, sont de pures œuvres de fantaisie, où l'on trouve avec surprise des sujets populaires parmi nous. Dans cette suite de récits qui rompent la monotonie des longues veilles, les soirs d'été, le rang qu'occupe le cycle de Ahmed le Hilaïli est inférieur en dignité aux histoires des compagnons du Prophète, mais bien supérieur à tout le reste dans lequel l'élément berber se fait surtout sentir.

Nous ne suivrons pas les Hilal au-delà du plateau des Nememcha. Ils ne laissèrent derrière eux qu'une petite fraction, notoirement reconnue comme Hilailia au milieu des Oulad Rechech.

Les Indigènes mentionnent après eux la domination des Hafsides de Tunis, ou plutôt celle des Chabbia, tribu orientale dépendant des Hafsides (1) ; mais ils glissent rapidement sur ce souvenir, et s'empressent de raconter comment les Nememcha, partis du Djebel Taghît, dans l'Ouâd Bedjer, à la suite d'une querelle avec les Beni-Barbar, se répandirent et se multiplièrent dans le Mehmel, la plaine de Guèrt, la plaine de Cheria, la plaine de Mdîla et la vallée de l'Ouâd Helâl.

Si l'on examine avec soin la composition des trois fractions qui constituent cette tribu fameuse *(Ouldd Rechèch, Brarcha, Alaouna)*, on y reconnaît un mélange de groupes arabes inégalement distribués. Les groupes arabes forment les deux cinquièmes des Brarcha et les quatre cinquièmes des Alaouna qui d'ailleurs nous sont donnés comme purement Arabes par Ibn Khaldoun. Au contraire, les Oulâd Rechêch, qui surtout se disent Zenata, ne comprennent qu'un faible élément arabe. Ce fait s'explique par la situation géographique de leurs territoires de parcours. Les Oulâd Rechech voyagent dans la partie occidentale et centrale du plateau. Leur ligne d'émigration est celle que nous avons décrite plus haut : la Sbikha, le Mehmel, Sidi Abid, Oum el Ardjâm, Ferkan, Négrin. Ils ont donc été toujours en rapport avec les Berbers de l'Ouâd Bedjer et de l'Ouâd el-Arâb. D'autre part, les Brarcha et les Alaouna ont pour ligne de parcours la frontière de Tunisie. Ils vont souvent jusqu'au Djérid. Ils sont presque Tunisiens. Il en résulte qu'ils ont reçu de l'est et se sont assimilés des éléments arabes qui ne pouvaient pénétrer jusqu'aux Oulâd Rechêch. On trouve chez eux plusieurs fractions qui ignorent la zenatia et se servent exclusivement de la langue arabe.

---

(1) Une chanson des Chaouïa de l'Aourâs commence ainsi : « Ah, si j'avais ma jument, j'aurais la fille du Hafside. » C'est le seul souvenir populaire qu'y ait laissé cette glorieuse dynastie berbère. Les Hafsides, qui n'étaient que gouverneurs de Tunis sous la domination des Almohades, s'étaient rendus indépendants en 1269. Leur pouvoir s'étendit dans le Maghreb jusqu'à Sétif ; mais leur autorité religieuse surtout était considérable. C'est en faveur d'un émir Hafside que Charles-Quint intervint, quand il massacra soixante-dix mille personnes dans Tunis, en 1535. Tunis fut une seconde fois saccagée par Don-Juan d'Autriche (1572), sous le même prétexte. Elle tomba ensuite définitivement entre les mains des Turcs.

Les Oulâd Rechèch sont les plus purs des Nememcha ; mais eux-mêmes se subdivisent, et distinguent parmi leurs fractions secondaires quatre fractions primordiales qu'ils appellent les *Mgadda*. Ces Mgadda sont fils d'Embarek ben Ali. Or, d'après la tradition du Chechar, Embarek était fils de Hedd ben Hedoud, romain, marié à une musulmane, et chef d'un gros village que nous avons décrit, sur le Djebel Taghît de l'Ouâd Bedjer. Une autre fraction, les Kiata, descend de Maiou, et Maiou est frère d'Embarek ben Ali. Ces deux fils du Romain Hedd s'étaient révoltés contre leur père, quand ils habitaient le village de Taghît. Ils l'avaient tué et avaient émigré dans l'est. L'élément constitutif des Oulâd Rechèch se présente donc comme Berber romanisé. Doit-on admettre qu'il se soit accru de quelques restes de la population civilisée qui couvrait leur plateau au temps de Valentinien ? Il serait curieux, mais possible, que des Romains errassent aujourd'hui sous la tente dans les plaines dévastées que leurs ancêtres avaient remplies, et, musulmans fervents, n'aient plus d'éloges que pour Abdallah ou Ahmed le Hilaili, leurs conquérants. Ce fait, général dans la région aurasique, excite plus de surprise chez les Oulâd Rechèch que dans les autres tribus, car ils sont vraiment nomades, à cause de la très-grande distance qui sépare leurs pâturages du sud de leurs petites cultures du nord.

Voici, du reste, la liste détaillée des fractions des Nememcha, telle que je l'ai recueillie chez eux-mêmes. Elle présente quelques incertitudes, surtout en ce qui concerne certaines fractions des Alaouna. Mes interlocuteurs contestaient entr'eux sur leur nature. On remarquera aussi que les Zaouïat sont plus nombreuses chez les Brarcha et les Alaouna que chez les Oulâd Rechèch. Ce fait peut être accidentel ; mais on peut l'expliquer par la pureté relative de l'élément berber dans cette tribu.

Oulad Rechèch

Oulâd bel Gassem ben Ali	*Chaouïa.*
Oulâd Si Tabet.	—
Oulâd Ahmed ben li.	—
Oulâd Anseur.	—

Oulâd Zaïd.	—
Oulâd Sélim.	—
Oulâd Zitoun.	*Arabes.*
Oulâd Achour.	*Chaouïa.*
Kiata.	— *(Zaouïa).*

Les quatre premières de ces fractions sont précisément les Mgadda dont nous avons parlé. Les Oulâd Zaïd et les Oulâd Selim se donnent, pour ancêtre commun, un certain Khellab, et se disent frères des Mgadda. Les Oulâd Zitoun sont indiqués ici comme Arabes, parce qu'ils se prétendent Hilailia. Leur ancêtre serait Nabet, descendant de Mohammed ben Athman ben Tellal el Koudi. Les Kiata sont les Romains, fils de Maïou. Il faut aussi rattacher aux Oulâd Rechèch le petit groupe excentrique de Sidi Njah, dans la vallée de l'Ouâd el Arab ; il proviendrait des Mgadda.

Brarcha

Zeramma.	*Chaouïa (Zaouïa).*
Oulâd Ateïa.	—
Oulâd Brahim.	*Chaouïa.*
Oulâd bou Yahia.	—
Oulâd Djelal..	—
Oulâd Embarek	—
Oulâd Chenina..	*Arabes.*
Oulâd Messaoud	—
Oulâd Hamida.	—
Oulâd Sahidan.	—
Oulâd Si Ali.	*Arabes (Zaouïa).*
Oulâd Chkor.	*Arabes.*
Oulâd Khelifa	—
Oulâd Mrah.	—

Alaouna

Oulâd El Amra.	*Arabes.*
Oulâd El Harrath..	—
Oulâd Mouça	—

Djelamda.	—
Oulâd Bou Gessa.	—
Oulâd Aoun Allah.	—
Oulâd Sahad..	—
Okkous.	*Arabes (Zaouïa).*
Fedjouj.	*Arabes.*
Oulâd El Aïssaoui.	*Chaouïa (derviches)*
Oulâd Chamr.	*Chaouïa.*
Zeradma..	—
Djedour..	—

Les luttes des Nememcha contre les Beni Barbar, leurs alliances avec les Amamra, les Achèch, les Tifoura, les Ségnia, les Mtalla, les Bou Adidja de Khenga, les Bardich de Zriba, les Kouinin du Souf, ont été esquissées dans le rapport sur le Djebel Chechar. Ils combattirent aussi souvent contre les Hanencha et les Turcs, et ce sont surtout ces dernières guerres qu'ils aiment à conter : ils étaient insaisissables sur l'immense étendue qu'ils parcourent ; mais ce sujet a déjà été traité, si je ne me trompe, dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine.*

E. MASQUERAY.

AVERTISSEMENT

J'ai fait imprimer ce travail, tel que je l'ai adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, pendant l'automne de 1877. Je regrette vivement qu'il n'ait pas été publié dès cette époque. Cette publication m'aurait évité une discussion de priorité, qui devient même inutile, depuis que d'autres personnes ont jugé convenable de profiter de mes découvertes sans me nommer. Les plus importantes des inscriptions consignées dans ce Rapport ont fait l'objet d'une savante étude de M. le Commandeur de Rossi, en 1878 (*Bulletin d'archéologie chrétienne*). Je me serais trouvé fort honoré si M. de Rossi avait au moins appris que

c'est moi qui ai découvert la *Munitio* d'Aïn Seguer. Tel est le sort des missionnaires trop communicatifs, et je tiens à signaler mon exemple pour qu'il profite à d'autres.

J'explorai la plaine de Guèrt, chez les Nememcha, au mois de mars 1877. J'y visitai, outre plusieurs autres ruines sur lesquelles je n'ai, heureusement, rien communiqué, l'Enchir Aïn Ghorâb et l'Enchir Aïn Seguer. A Aïn Ghorâb, je relevai de mon mieux l'inscription du martyr CONSVLTVS, et c'est moi qui ai gratté avec mon couteau la mousse rouge qui avait rongé la fin de l'inscription. J'y rassemblai de mes mains une partie des pierres qui constituaient la dédicace, aujourd'hui fameuse, de l'Église consacrée aux apôtres Pierre et Paul. M. de Bosredon peut dire, s'il les a vus de ses yeux, que les trois fragments de cette dédicace, qui portent les lettres E.. MVNVS..... † AECLESIA, ont été réunis par une main française : cette main est la mienne. A Aïn Seguer, dont l'importance était inconnue avant moi, je découvris, non sans peine, le IC SEDES SANCTI, communiqué plus tard à M. de Rossi par M. l'abbé Delapard. Comme j'avais été fort bien accueilli à Tébessa par M. de Bosredon, alors Chef de bureau arabe dans cette ville, je lui fis part de mes découvertes dans une courte lettre, et je poursuivis ma route vers Negrin. M. de Bosredon me répondit, ce qui était parfaitement exact, que l'inscription du martyr CONSVLTVS avait été vue longtemps auparavant par un colonel, mais que le reste « m'appartenait. » Je tiens absolument à rappeler ici cette déclaration formelle. Un ou deux mois après, M. de Bosredon envoya son interprète, si je ne me trompe, estamper les inscriptions d'Aïn Ghorâb, puis M. l'abbé Delapard, renseigné peut-être par M. de Bosredon, releva l'inscription d'Aïn Seguer. Le tout fit ensuite l'objet de divers envois et commentaires, dans lesquels on ne m'a pas fait la moindre part.

Les querelles d'archéologues sont ridicules, et je m'abstiendrai d'insister. Un semblable désagrément avait failli m'arriver avec M. Willmans à Thamgad ; heureusement, j'avais pris la précaution d'envoyer immédiatement à M. Léon Renier les listes des magistrats que j'avais extraites du Forum. Je dois ajouter que, fort ému de l'importance des monuments de Aïn Ghorâb et

de Aïn Seguer, dans lesquels j'espérais (et les conclusions de M. de Rossi tendent à confirmer ma supposition) retrouver intactes les reliques des martyrs, j'avais demandé à M. le Commandant de Khenchela, qui transmit ma lettre à M. le Général commandant la subdivision de Batna, un concours suffisant de soldats et d'arabes pour dégager le sol des *Memoriæ*. Ces memoriæ écroulées ressemblent à de petites forteresses. Je serai retourné immédiatement, à trois jours de Khenchela, dans l'aride plaine de Guèrt, et j'aurai terminé mon travail. On m'offrit quatre hommes et un caporal : je renonçai.

Si ces lignes passent sous les yeux de M. de Rossi, je tiens à lui signaler :

1° Que j'ai fait imprimer ce travail tel que je l'avais rédigé en 1877, uniquement pour lui fournir, même à mon détriment, des variantes peut-être utiles ;

2° Que les pierres très-rudes, et non les « marbres », de l'Église consacrée aux apôtres Pierre et Paul à Aïn Ghorâb, lesquelles portent l'épigramme de Sixte III, présentent à la quatrième ligne (de la transcription de M. de Rossi) l'intervalle d'un mot entre MVNVS et la croix qui précède AECLESIA ;

3° Et cela est fort important, que la pierre de la *munitio* de Aïn Seguer (IC SEDES SANCTI) est unique, ou du moins qu'elle porte au commencement et à la fin de l'inscription, dont les lignes sont égales, deux rosaces qui en terminent le sens.

Alger, 29 juin 1879.

G. Masqueray.



RELATIONS

ENTRE

LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER

AU XVII[e] SIÈCLE

PREMIÈRE PARTIE

LES DEUX CANONS DE SIMON DANSA
(1606-1628)

(Suite. — Voir le n° 133)

Lettre de M. Chaix à MM. les consuls et gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 20 juillet 1620.

« Messieurs,

« Puis le départ du Chérif, parent de la femme de Caynan-Aga, qui fut au 20[e] du passé, n'est arrivé chose digne de vous avertir depuis mes précédentes, fors que les galères ont envoyé une barque, ces jours passés, qu'on m'a dit être de Marseille, les gens s'étant fuis en terre ; comme aussi un Flamand renié, Raïs d'une pitarge pris proche de Lisbonne, patron Rouvand, de Marseille. les gens aussi fuis en terre ; et finalement autre barque

prise par un bateau du Pisixino (1), que jugeons être de la côte, chargé de sucre et d'huile; et, parce que à présent nous ne sommes que sur la défensive, je n'ose en faire grande poursuite, me contestant être Catalans, puisque les gens ont fuis en terre. Je ne m'attache qu'avec les personnes qu'on prend à divers vaisseaux, notamment trois qui ont été rendus, qu'avoient été pris sur un vaisseau de Nantes, chargé de blé pour Marseille, qu'ont laissé là après l'avoir dévalisé, lesquelles je renvoye de Ligourne. J'ai aussi appris par un garçon qui fut pris sur un vaisseau de Nantes venant de Marseille, comme les galères étoient armées (2) et quelques vaisseaux pour venir ici avec les galères de Malte; que si cela est, ne se peut espérer que une bonne paix suivant le comportement de Monseigneur le Général, comme par les avis qu'ils avaient eu l'autre jour qu'il y devoit venir; qu'étoit de cotoyer l'Espagne jusqu'au détroit et passer par là aux côtes de Barbarie, où n'y manqueroit pas de rencontrer plusieurs de ses corsaires et de ses prises, qui rendroit notre nation à l'avenir autant recommandable à ces barbares que vitupérable au passé. Je vous dis ceci, Messieurs, afin que jugiez combien nous seroit nécessaire que cela fut que ces barbares vissent quelque peu des puissances du Roy, qu'ils jugent à présent moindre que celui d'Alger, étant resté jusqu'à présent sans punition de tant de maux commis à la personne des officiers du Roy et du nombre infini des déprédations faites à ce sujet. Je pense que le sujet de l'envoi du Chérif vous aura été agréable; car non seulement par icelle des vies sont aucunement plus assurées, mais aussi les facultés de tout plein de François qui jusques à son retour ne seront plus menacés, vous disant et priant, Messieurs, de vouloir, pour l'avantage du négoce apaiser ces gens par une bonne guerre ou renouvellement de paix; car apprendrez tout ainsi comme le prétexte d'une rupture leur a servi de faire plus de mille François esclaves et de plus de quatre cent mil écus de

(1) Le Piccinino, renégat italien, devenu célèbre à Alger sous le nom d'Ali Bitchnin. Dans les relations des Pères Rédemptoristes, on l'appelle aussi Pichinin, Pichelin et Bichelingue.

(2) Les galères de la croisière de M. de Gondi.

prise sur iceux. Aussi la mort de Caynan-Aga leur sera plus spécieuse en s'attaquant à la vie de tous les Marseillois particulièrement, que, jusqu'à ce que fit Ragib Raïx, avoient eû en plus singulière recommandation que tout le reste de la France. N'ay à présent qu'à vous recommander le prompt retour dudit Chérif de son expédition à son contentement, duquel dépend notre salut, à quoy ferez considération et vous plaise de me croire toujours, Messieurs, votre très-humble serviteur.

» CHAIX. »

Lettre de M. Chaix à MM. les consuls et gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, 16 janvier 1621.

« MESSIEURS,

» Pour ce commencement d'année, que Dieu, par sa sainte grâce, nous donne la fin meilleure, vous diray comme ces jours passés un Abram Raix, Tagarin (1), prit un vaisseau venant de Smyrne; ne sachant le nom, mais savons qu'est de Marseille, riche de plus de trente mil écus, ayant mis les gens à terre à Mayorque, et que les chrétiens qu'étoient avec ledit Raïx m'ont assuré que tous les jours prennent des vaisseaux et barques de Levant, et depuis le mois d'août, ont laissé la bride à ses corsères de prendre sur les Francois; verrez par le rôle ci-joint de combien va la mort de leurs députés à tout plein de gens de bien, que nous coutent telles mutinations; que si le Roy n'y remédie promptement, et vous autres, Messieurs, n'y contribuez ce que devez, verrez que le péril de ma vie n'est rien à l'égal de la perte commune, parce que la plupart de ces corsères, qui sont au nombre de huictante cinq, tous mieux armés et équipés, prennent la route du Levant pour attaquer et prendre les vaisseaux venant d'Alexandrette, d'où ne s'en peut espérer qu'une déplorable issue. Car il n'est pas possible qu'avec un si grand

(1) Les Maures venus d'Espagne se nommèrent Tagarins ou Andaleuces, selon qu'ils étaient originaires de Valence ou de l'Andalousie.

nombre de corsères puisse passer aucun vaisseau sans être péri ou pris. Il n'y a force au monde que ces gens ici craignent tant que les galères de France, pour les effets dignes d'icelles qu'on a vu l'été passé (1). Ils se jouent des armements Flamands et Anglois, qui, pour être plus pesants qu'eux, ne font que leur donner la chasse. Ayant brûlé, ce mois de décembre passé, un galion du duc d'Ossone (2), avec une invention qu'ont eu d'un corsaire anglois renié. Autant croyent-ils faire aux galions de Malte et autres vaisseaux qui seront plus forts qu'eux. A quoy on doit bien prendre garde à l'avenir de se laisser aborder. Verrez s'il vous convient, Messieurs, d'employer la faveur du Roy pour faire les commandements à Monseigneur le Général des galères de sortir de bonne heure cette primevère, de s'en venir présenter à tir de canon de cette ville, demander justice et l'assurance d'une meilleure paix; que s'il m'en jugeoit capable, de ne vouloir traiter sans m'avoir dans ses galères; verriez combien mes instructions seroient salutaires et avantageuses au service du Roy et bien de ses sujets. J'espère que, cela étant, y ferez considération. Le supplierez d'avoir soin de ma personne; que si, durant ce temps, le bonheur nous accompagnoit que M. de Césy eut opéré à Constantinople, pour nous avoir des commandements nouveaux, et que quelque chaoux de la Grande Porte vint avec iceux, ne seroit que à disposer toutes choses mieux. Je vous l'ay écrit au départ de la galère au mois de septembre passé; outre mes précédentes, que aurez reçu tant par voie de Ligourne que Espagne, vous ont appris l'état de ce pays, le grand nombre des pauvres esclaves Francois qui sont ici, la grande misère et un extrême souci pour ne savoir qui payera la mort de ses députés. Les grandes donatives que j'ai faites jusqu'au jourd'hui, tant aux femmes des dits députés qu'au Bassa et Divan des Jénissaires pour m'attirer quelques protections de nos vies, que la mort déjà alloit menacant la mienne. Et comme le Chérif, qui fut pris par

(1) M. Chaix fait allusion à la campagne de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, qui, en 1620, avait détruit une grande quantité de vaisseaux algériens et arrêté pendant un certain temps l'extension de la piraterie. *(Mercure françois*, t. VI, p. 470*)*.

(2) Le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples.

les galères du Duc de Florence, n'est encore de retour, et que depuis le mois de juin passé, n'ay reçu aucune nouvelles de chrétienté; ce qui me détient le plus en ennui, n'ayant aucune consolation que l'espérance que je me donne d'être favori de vous autres, Messieurs, et que comme protecteurs et défenseurs de la ville de Marseille, le serez encore de tout le négoce de la France et encore de trois cents pauvres esclaves François détenus en extrême misère, la plupart desquels sont ébranlés à renier notre sainte foy, quoique maintenus par nous sous les espérances qu'en aurez un soin plus que paternel, autant que de moi, qu'auray l'honneur de me dire à perpétuité, Messieurs, votre bien humble et très-affectionné serviteur.

» CHAIX. »

Lettre de M. Chaix à MM. les consuls et gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 6 mars 1621.

« Messieurs,

» L'assurance qu'ay que mes précédentes du septième janvier par deux fois duplicata vous auront été rendues, me gardera de redites; seulement vous diray comme sur les appréhensions que ces messieurs du Divan se donnoient d'être châtiés par les Francois, puisque ne venoit personne et que le commencement de la sortie des galères avoit été si bonne que l'issue en seroit encore meilleure.

» Mais comme on sut que des vaisseaux Francois sont été à la côte pour redresser le bastion, ont quitté ses appréhensions et changé leur peur en fureur. Quoique la lettre de Monseigneur de Guise les dusse retenir, pour être fondée sur la bienveillance des Turcs avec notre nation, et que les Genevois s'en vouloient emparer, laquelle arriva avec un courrier de Bône, le lundi vingt-deux février, où aussitôt assemblèrent grand Divan et fut dit d'envoyer quatorze navires de guerre avec trois mille Jénissaires pour les prendre, et ce qui est plus déplorable, de les mettre

tous à mort. Étant partis le dimanche suivant, dernier février, pour faire perdre l'envie à l'avenir à ceux qui les voudroient imiter, regrettant de n'en avoir faict du même au baron d'Allemagne. Car, par ce moyen, ceux-ci ne seroient revenus, et moi comme son pleige de trois mille écus (1), n'en serois en alarme tous les jours, n'étant le tout faict à dessein, ce semble, que pour nous perdre, comme en ont bonne envie ; étant étonné de ce que vous autres, Messieurs, ne vous êtes opposés au dessein de cette compagnie ; et suppliez Monseigneur de Guise que ce n'est encore la saison ; que s'il savoit le préjudice qu'apporte ce bastion à la France, seroit plus prompt à détourner les auteurs qu'à leur donner assistance. Car, comme savent trop bien les expérimentés en ce pays, que tous les renégats Francois qui sont ici depuis quarante ans ne procèdent quasi que du bastion, que cette compagnie est le support de ces corsères, que par permission divine tels biens n'ont jamais enrichi les possesseurs, mais plutôt finis misérablement, et ne doute point que le péché de ceux de cette compagnie, cause de la mort de tant de pauvres personnes qu'ont embarqué pour ce dessein, ne tombe sur leur tête, outre la perte que recevront en ses biens. Car je crains que pour dépit, ceux-ci ne veuillent courir sur nos terres, étant en volonté d'armer huictantes navires de guerre qu'ils ont tenu en flotte pour ce sujet, aux fins de les prendre et saccager La Ciotat, Cassis et toute la côte de Provence, mettant six mille hommes en terre. Voyez, Messieurs, à quels malheurs nous portent tels marchands de chevaux et blés, comme s'il manquoit ailleurs pour employer ses commodités ; quelle misère seroit de voir une telle déploration, la plupart des jeunes hommes qui se renieroient sans espoir d'y remédier. Je n'ose dire ce que j'en sais davantage sur ce sujet pour n'irriter le public ; seulement vous supplieray de veiller en tout et ne permettre que telle affliction arrive. Ils croyent déjà en être venus à bout, sans l'avoir accommencé, par le moyen des renégats Francois qui sont pratiques à la côte et leur ont assuré l'entreprise facile. J'ay couru pour ce sujet dudit bastion grand

(1) Il paraît que M. de Castellane ne s'était pas encore décidé à payer, et que le consul restait toujours engagé pour lui.

risque avec tout le reste des pauvres Francois qui sont ici ; ayant été trouvé un courrier que le sieur Dominey envoyoit au Collqu pour savoir si son vaisseau étoit expédié, même ont cru que c'étoit pour avertir ceux du bastion. Et sans avoir égard que le courrier étoit parti avant qu'on sceut cette nouvelle, ont faict de grands vacarmes au Divan sur ce sujet, et non sans grand danger de la personne dudit Dominey ; qui, acharnés au samedi précédent de la mort du pauvre Joseph Mégi de La Ciotat, que brûlèrent tout vif après infinis tourments pour quelques lettres sans sujet qu'envoyoit en Espagne.

» Auquel Dominey, la faveur de ses amis et aide de sa bourse, l'a préservé de tout inconvénient pour à présent.

» Jugez comme nous sommes parmi ces gens que, respirant d'une attaque comme celle de la mort de ses députés, rentrons à de plus grandes, non pour le service du Roy, mais pour des particuliers ; à quoy vous plaira tenir la main pour nous en délivrer et ne permettre que notre nation soit le jouet du monde ; à quoy confiant, après vous avoir bien humblement baisé les mains, demeureray pour toujours, Messieurs, votre très-humble serviteur (1).

CHAIX. »

(1) On voit par cette lettre combien l'esprit public était opposé à la reconstruction et à la réoccupation du bastion de France. Les consuls résidant à Alger ne cessèrent de considérer les établissements français de la côte comme une cause incessante de troubles dans Alger et de périls pour eux ; il est évident qu'il en est ainsi ; mais, d'un autre côté, le seul commerce français dans le pays était celui qui se faisait sur la côte orientale ; la suppression du bastion eût donc entraîné en même temps la désertion des marchands et des résidents français, l'existence d'un consul à Alger fût devenue matériellement impossible et il eût fallu abandonner ce poste, qu'on avait eu tant de peine à créer, et qu'il était si important de conserver pour défendre la sécurité du négoce avec les Échelles du Levant.

Lettre de M. Chaix à MM. les consuls et gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 1er mai 1621.

« MESSIEURS,

» Je me suis tant dilaté à toutes mes précédentes, pour vous représenter l'armement incroyable de ces Messieurs, ses desseins, leur mécontentement, notamment depuis le 22 de février, que, si mes lettres vous sont arrivées à temps, n'avez sujet vous plaindre de la perte de la polagre *Clarice*, de patron Olivier, non plus que la prise du vaisseau de Migran, que disay par ma précédente avoir eu vent y avoir à Tunis un vaisseau de Marseille chargé de soies. Autre flotte de douze vaisseaux les plus grands, sous la conduite de Mostafa Raïx, sont allés du côté de Levant. Dieu sait s'il y a de l'espérance que quelqu'autre venant d'Alexandrie ne tombe sous ses pattes; aussi y sont-ils pour ce seul dessein. Le Chérif arriva de Ligourne au commencement du passé, n'ayant réservé de tous ses papiers qu'une lettre de vous autres, Messieurs, en turquois du mois d'août passé.

» Et bien qu'elle fut autant vieille que longue, s'est déjà relue dans le Divan plus de douze fois, à laquelle tout le général y a pris si grand goût, que si les plus nouvelles que envoyez par la polagre ou barque du sieur Carboneau ; que, pour avarice de non prêter ou payer pour le Chérif cent écus que s'étoit engagé à Ligoune, lesquels cent écus ay satisfaict ici au patron Landollo pour donner sujet audit Chérif et à Osman de parler avec avantage, eussions avec icelles recouvré partie de la prise ; étant leur barque à Bizerte, ne voulant les mariniers venir de peur, disent-ils, d'être esclaves, ni moins osé envoyer vos lettres. Et ay appris par celui qu'envoyèrent avec la galère d'Arabagy qu'arriva de Bizerte le vingtième du passé, par le moyen de laquelle Jaref Bassa a eu quelque vent que le seigneur Stamorato de Tunis vient ici pour Bassa par le moyen de la France, ce que l'a fort dédaigné, et retenu le Divan d'ordonner avantageusement la recherche d'une assurée paix, comme ils y sont généralement

portés. Au contraire, dimanche passé, fut dict que tous les Marseillois pris dans les trois vaisseaux qui étoient jà libres et espérois vous renvoyer, seroient mis à la chaîne jusqu'à ce que les musulmans qui sont en France vinssent avec les canons et robbes de Caynan Aga et de ses compagnons ; qu'en après, voulant la paix ou la guerre, y seriez reçu à tout, oubliant le passé. Et, à ces fins, le Bassa et Divan vous font réponse, comme je crois à même sujet, faisant maintenant volontiers la paix après avoir des Francois la value de huit cent mille écus, comme par mon rôle dernier, auquel y ajoutant le vaisseau dudit Migran, passe la susdite somme.

» Ils sont tellement impérieux sur notre nation qu'ils nous estiment autant que des juifs ou les Cabaïles du Couque (1), parce que n'avons jamais faict chose contre eux qu'à demi, et si, par un plus grand malheur, dans deux ou trois mois ne vient une bonne escouadre de galères se faire voir, et nous demander avec tous les Francois, en nombre de cinq cents, n'aurons qu'augmentement de pertes et malheurs.

» Je crois bien que l'ambassade de Monsieur de Cuges et de l'un de vous autres, Messieurs, que sont été ici pour semblable sujet, vous gardera de semblable entreprise à laquelle j'avois prédit l'évènement dans la maison de ville à Messieurs les Consuls de ce temps ; je vous puis encore assurer que si les galères venoient, retireroient bonne partie desdites prises, et ne se parleroit de canons, si non d'assurance de paix à l'avenir, laquelle traiterions avec tel avantage qu'à l'avenir votre règne seroit béni et loué de tous ; à quoy je m'arrête, vous suppliant d'y faire considération comme de mon fidèle service, à me reconnoître de mes grandes et excessives pertes (2) par la faute et manquement des autres simplement, et du soin de la libération

(1) Kouko, chef-lieu de la confédération des Zouaoua, soumise depuis plus d'un siècle à la famille des Ben el Kadi, dont les chefs prenaient le titre de sultan de Kouko.

(2) Il s'agit encore là de la rançon de M. de Castellane et de celle de M. de Péronne.

de tant de bonnes gens que sont ici ; priant Dieu vous donner si bons succès en toutes vos entreprises avec la santé et le bonheur, que le désire votre très-humble serviteur.

« CHAIX. »

Au bas de la lettre on lit une annotation en *post-scriptum* ainsi conçu :

« Depuis, le Divan n'a lu les lettres ; samedi prochain le
» doivent faire, si autre chose ne les arrête. »

Rôle des vaisseaux francois pris par les corsères d'Alger dès le 1er aoust 1620 (1).

Capitaine André Tiboudau, d'Olonne, fut pris le 1er du mois d'aoust par les galères de cette ville, d'Ali Mamy Arabadgy, avec tous ses équipages (quinze personnes), chargé de douze cents barils ; estimé quarante-cinq mille écus ; les gens esclaves..................	45.000
Le 15e d'aoust, fut prise une barque de Frontignan, chargée de soixante-six bouttes de vin, sans personnes dedans, par Safi Mustapha et Calafat Assan ; estimée quinze cents écus en cette ville..................	1.500
Le 18e dudit, fut prise une barque de Frontignan par les susdits Raïx, avec cinquante-cinq bouttes de vin, sans personnes dedans ; estimée en cette ville treize cents écus..................................	1.300
Le 22e septembre, un vaisseau de six fours fut pris par Mustapha Raïx, chargé de sel, avec quinze hommes dedans, faits esclaves ; estimé le tout à deux mille écus.	2.000
Le 25 dudit, un vaisseau de Saint-Gilles, patron Pierre Bittuyer, fut pris par Soliman Raïx avec douze hommes dedans ; estimé deux mille cinq cents écus...........	2.500
Le 1er octobre, un vaisseau d'Olonne chargé de blé, avec quinze hommes dedans, par Soliman Raïx ; vendu tout estimé trois mille cinq cents écus..............	3.500
Ledit jour, une barque chargée de sucre, poivre, indigo, canelle et autres marchaudises de valeur, étant de Marseille, sans aucunes personnes dedans, prise par Soliman Raïx ; estimée trente mille écus..............	30.000
Le 4e dudit, un vaiseau de la côte de Provence chargé de cinq cent quarante balles laines d'Espagne, pris par Ali Mustapha, sans personnes dedans ; estimé vingt mille écus..	20.000
Le 9e dudit, un vaisseau d'Olonne avec toutes les gens, chargé de blé, pris par Mahmet Raïx, renié Anglais ; estimé quatre mille écus..............................	4.000
Ledit jour, une tartane chargée de vins et liqueurs qu'alloit à Oran, que Amet Raïx l'a prise avec sa frégate, les gens sauvés ; peut valoir mille écus.............	1.000
Le 13e de novembre, fut pris un navire du Sable-d'Olonne par Mahmet Raïx, chargé de blé, avec quinze personnes dedans, capitaine Francois Bernard ; vaut quatre mille cinq cents écus........................	4.500
Du 14e du mois de novembre, un lougre de Francois Couturier d'Olonne fut pris par Amet, Anglais renié, avec douze personnes dedans, chargé de blé ; peut valoir cinq mille écus..................................	5.000
Une tartane du Martigues fut prise ledit jour par Cara Mustapha, avec cinq hommes dedans, près de St-Luc d'Espagne ; estimée huit cents écus.................	800
Un lougre, dit *le Soleil de Saint-Malo*, fut pris ledit jour par Soliman Raïx, ayant rendu un beau combat, les deux capitaines morts ; sont esclaves vingt-deux des gens, chargé de bacalhaux (1) ; peut valoir vingt mille écus..	20.000

(1) La première partie de cette pièce fut envoyée aux consuls de Marseille avec la lettre du 7 janvier 1621 ; la seconde avec celle du 19 avril de la même année. Le compte s'arrête en février 1621, au bas d'une page ; peut-être que la fin manque et a été perdue.

(1) Bacaliau ou bacala, nom donné à cette époque à la morue salée. (Voir le dictionnaire de Trévoux.)

Un autre navire de St-Malo pris par les galères sous une forteresse d'Espagne, chargé de bacalhaux, sans personne dedans ; peut valoir douze mille écus....... 12.000

Le 1er décembre, un navire d'Olonne, chargé de blé, pris par Amet Raïx, avec treize personnes dedans ; valant six mille écus........................... 6.000

1621

Le second de janvier, une barque de Marseille, Mustapha l'a prise, sans personne dedans............... 800

Le 7 dudit, fut pris un vaisseau de Marseille, dit *Saint-Francois*, venant de Smyrne, sans personnes dedans, chargé de coton, soie, mastic, rhubarbe, canelle et autres robbes de valeur, par Abram Raïx Tagarin ; peut valoir trente-cinq mille écus.................. 35.000

Le 12 dudit, une barque de Frontignan, chargée de vins, prise par Saffa Raïx, Renié, sans personnes dedans ; peut valoir deux mille cinq cents écus.............. 2.500

Ledit jour une barque de Cassis, prise par Amissa Raïx, chargée de blé, sans personnes dedans ; peut valoir quinze cents écus 1.500

Le 6 du mois de février a été pris un navire d'Olonne, ayant combattu un jour et une nuit ; chargé de blé ; peut valoir sept mille écus.......... (1) 7.000

(1) On voit par ce rôle que dans l'espace de moins de 7 mois, le commerce français avait subi une perte de plus de 205,000 écus, sans compter les nombreux prisonniers qui avaient été faits. Il est utile de remarquer que M. Chaix était loin de connaître la totalité des prises, et qu'il ne pouvait avoir aucune notion de tout ce qui était vendu, soit dans les ports de la Tunisie et du Maroc, soit même dans ceux de l'Asie Mineure, où les Corsaires amenaient quelquefois leurs prises malgré les ordres formels de la Porte, mais en profitant de la complicité plus ou moins déguisée des habitants et des gouverneurs. On peut également remarquer la mention souvent répétée : *sans personnes dedans*. Elle s'explique par ce fait, que les équipages, lors qu'ils étaient à proximité d'une côte chrétienne, et qu'ils se voyaient en danger de tomber aux mains des corsaires, se jetaient dans la chaloupe et abandonnaient le bâtiment.

Lettre de Soliman, Chaouch de la Porte, à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 7 avril 1623.

« Messieurs,

» (1) A mon arrivée en cette ville, qui fut le dimanche, dix-neuvième de mars, je fus justement à mon débarquer, voir le Bacha d'icelle, auquel je fis entendre la volonté et les commandements du Grand Seigneur ; qui me répondit qu'il ne tiendroit pas à lui les effects d'iceux, mais qu'il falloit les présenter au Divan de la milice ; qui fut cause que, le lendemain, étant assemblés, je me portay vers eux, qui me remirent au samedi en suivant, auquel jour ayant présenté lesdits commandements, ils furent lus à haute voix et d'un commun accord répondu qu'ils vouloient y obéir ; mais pour ce que ledit Grand Seigneur avoit entendu les plaintes des Francois sans avoir entendu la leur, ils avoient député et mandé vers lui pour y répondre et par même moyen lui faire entendre la mort de Caïnan-Agha et autres musulmans qui ont été tués avec lui et aussi par même moyen les courses qu'ont faites les galères, ayant pillé leurs terres et fait esclaves plusieurs musulmans, tant par mer que par terre, ce qui fut dit avec un tumulte incroyable. Ce que, par moi entendu, leur fis entendre que ma légation n'étoit pas pour écouter leurs plaintes, mais étoit de faire obéir aux commandements de mon maître ; après plusieurs attestations et protestations au Divan, auquel m'avoient remis, enfin me prièrent (2) de m'arrêter en

(1) Soliman Chaouch avait été envoyé par la Porte à la suite des réclamations faites par M. de Cesy. Il montra beaucoup de fermeté, et affirma sa volonté de faire exécuter les ordres du Sultan, malgré les menaces auxquelles il se vit en butte.

(2) On verra dans le cours de cette histoire les Algériens employer sans cesse le même système, répondant à une réclamation par une

cette ville jusqu'au retour desdits députés, à l'arrivée desquels ils me feront ample réponse. Ce que voyant, et aussi qu'ils ont aucunement raison ; et à ce que en m'allant, il y auroit puis de la difficulté de retourner ; et aussi sachant bien que mon Seigneur, jouissant de cette commodité, n'aura garde de la laisser perdre, et assuré qu'il mandera de nouveaux commandements, j'ay avisé de m'arrêter jusqu'à leur venue pour tâcher, ce que j'espère avec l'aide de Dieu, faire accomplir la volonté du grand Seigneur. Car, bien que j'ay été l'espace de 12 à 13 jours, comme désespéré d'en avoir jamais bonne issue, maintenant je vois les affaires en meilleur état et de beaucoup modifiées. Car le Pacha, affriandé au larcin, étant joint avec les armeurs des corsères, fesoit grandes résistances et m'ont fait offrir bonne somme pour me faire cesser ma poursuite, à l'exemple de mon devancier venu pour les Anglois (1) ; mais ayant éprouvé ma constance, et me voyant ferme comme une roche, petit à petit s'accordent, à obéir à ce que le devoir leur commande, en leur parlant à mon possible ; et vous assure que la plus grande part du Divan s'y porte, prenant mes remontrances en bonne part ; ce que j'ay fait voir au sieur Guérin, capitaine Clavel (2) et autres honnêtes Francois qui sont en cette ville, qui approuvent ma procédure, laquelle, fondée sur les termes du devoir, appuyée sur la patience, m'en fait promettre bonne issue. Joint à ce que j'ay trouvé à point la réponse d'une lettre qu'ils vous ont faite entre les mains

autre, demandant des délais pour attendre l'arrivée d'envoyés auxquels ils avaient recommandé de faire traîner les affaires en longueur, et profitant de tous ces atermoiements pour continuer le cours de leurs pirateries, sans paraître se donner le tort de désobéir ouvertement au Sultan ; enfin, lorsque tous les moyens dilatoires étaient épuisés, et qu'ils se voyaient forcés de traiter, se refusant à rendre les prises, en disant qu'elles avaient été partagées et qu'il serait impossible d'en récupérer la valeur.

(1) A la suite de leur expédition de 1621 contre Alger (*Mercure francois*, t. VII, p. 179), les Anglais avaient prié le Grand Seigneur d'accommoder leurs affaires avec les Algériens.

(2) MM. Estienne et Guerin, ainsi que le capitaine Clavel, étaient des résidents Français, qui furent chargés des négociations à diverses reprises.

du sieur Estienne, par laquelle ils vous donnent espérance de quelque paix, de laquelle je me suis saisi pour m'en servir en temps et lieu, s'il en est de besoin, vous en mandant la copie afin que la voyez ; ledit sieur Estienne avoit eu prou peine pour l'avoir et en a payé trois cents doubles de sa monnaye en ma présence, a quoi ferez, s'il vous plaît, satisfaction. Il y a eu un *Maurille* (1), de ceux qui étoient à Marseille lors de la mort de Caïnan-Agha, qui a voulu attenter quelque chose à un de ceux qui est venu sur le navire qui m'a apporté, ayant fait entendre que c'étoit un des meurtriers de Caïnan-Agha ; mais moi, ayant pris la cause en main et fait voir les particuliers commandements que j'ay de prendre gens à Marseille pour venir et retourner avec toute sûreté et que ce seroit s'en prendre à moi, l'affaire a été calme et ne s'en est plus parlé ; qui est une indice de bonne volonté au bien de la paix, pour la perfection de laquelle je m'employe et m'employeray de cœur et d'âme; et vous prie de vous y employer aussi de votre part et aviser que, mandant vos députés de par deçà, qu'ils soient gens irréprochables, et non tâchés d'avarice, et qu'il n'y ait tout à fait rien de commun entre le traité de paix et le négoce ; car, à ce que j'ay pu connaître, est chose fort préjudiciable, ce que prendrez par avis (2).

Il est parti de cette ville, le dix-sept de ce mois, soixante et un navires pour aller en course. A leur partement, tous les capitaines furent appelés au Divan et, selon la promesse qu'ils m'avoient toujours faite à ma persuasion, ils leur fut commandé dudit Divan, et défendu qu'ils se donnâssent garde de ne point faire de mal à aucun vaisseau Francois et qu'ils eussent à retourner les Francois qu'ils avoient sur leurs vaisseaux, sur peine de la vie, et quiconque feroit autrement, seroit châtié, qu'il serviroit d'exemple aux autres ; et ledit commandement du Divan fut publié par la ville et par les caravansérails ; cela démontre qu'ils ont la volonté bonne, et qu'ils ont envie d'obéir aux commande-

(1) *Maurille*, diminutif de *Maure*.

(2) C'est le conseil qu'avait déjà donné M. de Vias dans plusieurs de ses lettres : les commerçants étaient trop portés à sacrifier la cause générale à leurs intérêts particuliers : on voit que Soliman s'en était aperçu rapidement.

ments du Grand Seigneur, et m'assure qu'ils feront une bonne paix avec vous ; car ils y sont tous portés et afin de vous faire savoir mon comportement, et ce que je puis avoir avancé, et aussi ces nouvelles ici, dont je m'assure que ne serez pas mal contents. Et pour ce que le vaisseau du capitaine Fort étoit dépêché pour s'en aller à Bône, j'ay prié le sieur Guérin de vouloir acheter une barque tout exprès pour vous faire savoir et mander ces bonnes nouvelles, afin que vous ne soyiez davantage en peine et sachiez la bonne volonté où est porté le Divan et aussi que ladite barque sera plus tôt à Marseille que ne le seroit le vaisseau. Je vous supplie avoir ledit achat pour agréable. Grâce à Dieu, les affaires sont en bon état de par deça, et si ce n'étoit qu'ils attendent leurs Députés, nous aurions la paix dès à cette heure, car ainsi l'ay-je reconnu. Je vous prie de vous tenir prêts et vos Députés aussi, afin que quand je vous manderay la lettre du Bacha avec celle du Divan, ils n'ayent autres choses à faire, sinon à leur embarquer ce qui est de besoin. Il n'est pas à propos que je vous le dise ni apprenne non plus ; seulement en ce pays ici, pour cinq sous ils feroient mourir leur père ; sont tâchés de tels vices que je vous ay dit ; qui a de l'argent fait tout ce qu'il veut, et principalement de par deça ; et surtout que vos Députés soient gens absents du négoce ; ce que prendrez pour avis de la part de votre affectionné ami et serviteur.

» Je vous prie de me vouloir obliger de mander pour habiller mes hommes soixante et trois pans de quelques bons draps, vert, brun, de bonne teinture et dix-huit de violet obscur pour faire des chausses, et que ce soit le plus tôt qu'il sera possible ; et ce faisant, m'obligerez de plus en plus à vous faire service.

» Messieurs, il est vray qu'ils ont fait telles défenses ; toutefois jusqu'à temps que leurs députés ne soient venus et que la paix soit faite, je vous conseille de ne vous y fier ; ce ne sont pas des hommes ; ils sont pires que des diables ; je n'en ai jamais vu de pareils ; car les pieds commandent à la tête ; enfin ce n'est qu'une confusion. Auquel vous devez répondre ; je prie à Dieu qu'il nous en donne bonne fin (1). »

(1) Cette lettre est revêtue du sceau de Soliman. Trois autres lettres de lui, datées des mois d'avril et de juin 1623, ont trait aux mêmes affaires et ne contiennent rien de nouveau. On y remarquera avec intérêt le jugement qu'il porte sur les Algériens.

Lettre du Divan d'Alger à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

« Glorieux parmi les grands des Chrétiens choisis entre les principaux de la loi de Messie, dominateurs des différents du Peuple Nazaréen, Seigneurs de grandeurs et richesses, Gouverneurs des Francois, que leurs fins soient terminées en bien !

» Vous soit pour avis qu'avons vu la lettre qu'avez envoyé par un honorable homme ; arrivé ici, la lecture de votre dite lettre a été faite et entendu la teneur d'icelle, grâces à Dieu. Vous est à tous notoire comme par ci-devant, du temps d'Ossain Bassa, avions donné liberté sans argent à quatre vings esclaves et plus, de ceux qui étoient venus pour prendre le Bastion ensemble ; leur chef pris vint ici en Alger, auquel lui fut fait honneur. Ensuite, de plus tard, pour l'honneur des jours prospères de notre magnanime et puissant Empereur, ledit capitaine avec les autres infidèles furent envoyés vers vous autres ; et par ainsi, ayant de nous eu tant de caresses et faveurs, avoir sans aucunes fautes et coulpe tué ceux que nous vous avions envoyés, Caynan-Aga avec le Quija Rozan-Aga, ensemble au nombre de soixante ou septante musulmans tués aussi, ayant perpétré une aussi grande méchanceté, avoir causé et rompu la promesse et fay que sont en nos seigneurs Empereurs, ayant été cause de si grandes méchancetés et de plus votre Capitaine aux trois fanals avoit jetté des gens ici à nos Provinces, pris plusieurs Musulmans et fait esclaves, et de plus, rencontrant nos bertons et seyties (2), sans avoir égard à la bannière, leur courant dessus, les mettant à fond et à mort, et plusieurs faits esclaves, enfin n'ayant rien

(1) Cette lettre existe en double dans les archives ; l'un des deux exemplaires est revêtu du sceau du pacha ; elle est adressée comme celle-ci, aux Consuls et Gouverneurs de Marseille.

(2) Bertons et Seyties, petits navires de l'époque (v. le *Dictionnaire maritime*, de Jal) ; on dit aussi Bretton et Saëtie.

omis à faire tout ce que ait pu faire; nonobstant tout cela, nous n'aurions pas regardé ce qu'avoit fait. Votre consul, qui étoit ici, est mort de la contagion (1); et maintenant est venue votre lettre pour la paix, a été lue et avons vu ce que vous autres proposez. Puisque est votre volonté consulter et convenir tous ensemble que ce qui est passé soit passé, et si votre volonté est telle de faire paix, ordonnez un de vous capable homme et l'envoyez ici. Et s'il plaît à Dieu, en réponse sera faite paix; et paix à ceux qui suivent l'Unique.

» Traduit par moi, Interprète du Roy, à Marseille, ce vingt-cinq avril mil six cent vingt-trois.

» Signé : HONORÉ SUFFIN. »

Cependant M. Chaix était mort de la peste en 1623 et n'avait pas été remplacé officiellement. L'intérim du consulat fut rempli pendant quelque temps par MM. Thomassin et Fréjus, qui employèrent toute leur habileté pour amener le Divan à conclure la paix tant désirée. En 1625, le capitaine Sanson Napollon vint à Alger avec une commission royale, et commença dès lors à édifier les bases du traité qu'il devait conclure en 1628. Nous aurons l'occasion, dans une prochaine étude, de parler des négociations de cet envoyé, qui fut l'un des agents les plus habiles et les plus dévoués qu'ait jamais eus la France sur les côtes Barbaresques. Disons, dès maintenant, que ce fut lui qui mit un terme aux longues réclamations qu'avaient causées les canons de Dansa; il les fit racheter au duc de Guise par le commerce de Marseille et les rapporta à Alger. Nous terminerons en donnant, comme pièce curieuse et inédite (2), la quittance délivrée à ce sujet à la ville de Marseille :

---

(1) Il est ici question de M. Chaix, qui disparaît en 1621, sans qu'on sache ce qu'il est devenu; il est donc mort de la peste, vers le commencement de 1623.

(2) Toutes les lettres que nous avons publiées dans cette étude étaient complètement inédites jusqu'à ce jour.

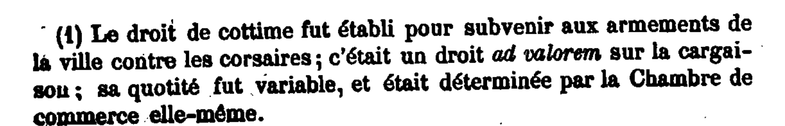
Quittance de trente mille livres payées par les Consuls de Marseille à Monseigneur le duc de Guise pour les Turcs d'Alger et deux canons tirés de sa galère, pour faciliter la paix avec le Divan d'Alger.

L'an mil six cent vingt-huit, le jour douzième du mois de septembre, après midi, fut présent en sa personne par devant moi, Notaire Royal de la ville de Marseille, soussigné, et témoins à la fin nommés; Haut et puissant Prince, Messire Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, pair de France, Gouverneur et Lieutenant-général pour le Roy en Provence, Amiral des Mers de Levant. — Lequel, de son gré et franche volonté, a confessé avoir eu et recu en deniers comptants auparavant les présentes; — De nobles et honorables personnes : Jean Darène, sieur de la Montaliane, Pierre Eyguisier, sieur Des Torres, écuyer, et Louis de Saint-Jacques, bourgeois, Consuls, Gouverneurs et protecteurs des franchises et libertés de ladite Ville, présents et stipulant pour ladite Ville et communauté avec moy dit, Notaire, la somme de trente mil livres tournois à l'occasion des Turcs qui étoient dans la galére de Son Excellence, et deux gros canons de fonte verte qu'il a fait consigner et délivrer au pouvoir desdits Sieurs Consuls suivant et conformément la volonté du Roy et arrêt sur ce donné, afin d'être conduits et délivrés au Bassa et Divan de la ville d'Argès pour faciliter le traité de paix fait entre les sujets de Sa Majesté et ladite ville d'Argès, négocié par le seigneur Sanson Napollon. Et, pour l'exécution d'icelui, a retiré lesdits Turcs et canons, conduit, mené sur ledit lieu avec son navire, parti depuis trois jours de ces Iles; dont et de la somme de trente mil livres, s'en tenant, mon dit Seigneur bien content, payé et satisfait, en a quitté ladite communauté, sieurs Consuls et tous autres qu'il appartiendra, en sorte que jamais demande ne leur en sera faite. — Déclarant lesdits sieurs Consuls que ladite somme de trente mil livres par eux payées à Son Excellence procède, savoir : Douze mille livres délivrées par le sieur Jean de Rua, quatre mil livres du sieur Jean Burgues, trois mil six cent livres par les dames de Ste-Marie de cette ville;

desquels les ont empruntées pour n'y avoir deniers à la bourse commune, et dix mil quatre cents livres des deniers reçus du sieur Jean Mazerat, exacteur du droit du cottime (1), imposé sur les vaisseaux, polacres et barques entrant dans le port et hâvre de cette ville, pour subvenir aux frais faits et à faire dudit traité d'Argès et autres dépenses qu'il convient faire journellement pour le commerce ; auquel Mazerat sont été faits plusieurs billets par lesdits sieurs Consuls qui demeurent de nulle valeur, par vertu des présentes qui lui serviront pour sa décharge entière de ladite somme de dix mille quatre cents livres ; — et, pour l'observation de cette quittance, mon dit Seigneur à foy et parole de Prince oblige ses biens à toutes Cours, et l'a juré. — Fait et passé audit Marseille dans le logis de mon dit Seigneur, en présence de M. Pierre Dugay, secrétaire ordinaire de la Chambre du Roy et de noble Lazarin de Servian, écuyer, originaire et habitant respectivement dans ladite Ville ; témoins appelés et signés avec les parties, suivant l'ordonnance ; de Guise, Darène, consul, Eyguisier, de Saint Jacques, consul, Mazerat, Dugay, Lazarin de Servian, et moi Notaire Royal, soussigné. — Baldouyn, Notaire, ainsi signé à l'original.

H. D. de Grammont.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.


(1) Le droit de cottime fut établi pour subvenir aux armements de la ville contre les corsaires ; c'était un droit *ad valorem* sur la cargaison ; sa quotité fut variable, et était déterminée par la Chambre de commerce elle-même.

VOYAGES EXTRAORDINAIRES

ET

NOUVELLES AGRÉABLES

PAR

MOHAMMED ABOU RAS BEN AHMED BEN ABD EL-KADER EN-NASRI

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

(Suite. — Voir le nos 132 et 133)

Les îles de la Méditerranée sont : Maïorque, Iviça, Minorque, la Sicile, la Corse, la Sardaigne, Chypre, la Morée, etc., etc. Les îles de la mer de Suez, sont aussi nombreuses, et peut-être même plus nombreuses que celles de la Méditerranée. Elles sont occupées par un peuple appelé El-Boh'â, et composé de chrétiens et de musulmans. En face de ces îles s'étend la Nubie, avec Dongola pour capitale : mais les indigènes de cette région habitent les rives de la branche occidentale du Nil : il y a des chrétiens parmi eux. C'est l'état le plus voisin de l'Égypte.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur ces détails géographiques : mon ouvrage ne le comporte pas.

L'astrologue Abou Ma'cher était attaché à la cour d'un roi. Il arriva que ce roi manda auprès de lui l'un des grands dignitaires de l'État pour le punir d'un méfait. Le coupable se cacha. Le monarque invita l'astrologue à mettre sa science en usage pour découvrir le refuge du criminel. Celui-ci ayant appris la mission du savant, arrêta immédiatement un plan de conduite dans le but de déjouer ses calculs et de dérouter sa sagacité. Il se munit

d'un bassin, le remplit de sang et plaça au milieu un mortier en or sur lequel il s'assit pendant quelques jours. Le roi impatienté qu'un homme fût parvenu à se soustraire à sa volonté, dit à l'astrologue :

— Indique-moi donc, au moyen de ta science, la retraite de ce rebelle.

Abou Ma'cher gardait le silence. Il considérait ses calculs d'un air tout ahuri.

— Pourquoi ne réponds-tu pas ? reprit le roi. Quelle est la cause de ton trouble ?

— C'est que je vois une chose vraiment extraordinaire.

— Quelle chose ?

— L'homme que vous cherchez est sur une montagne d'or ; la montagne d'or est dans une mer de sang. Cette montagne est une île appartenant à un océan de sang. Je ne connais, sur la terre de Dieu, aucune contrée dont la description s'accorde avec ce que mes yeux découvrent.

— Recommence tes calculs sur une autre base et consulte de nouveau les lieux du lever des astres ?

Abou Ma'cher obéit.

— Les choses sont telles que je vous les ai indiquées, dit-il au roi. Jamais rien de semblable ne m'est arrivé.

Le roi, en désespoir de cause, fit publier dans le pays qu'il pardonnait au coupable, ainsi qu'à celui qui l'avait dérobé à sa justice, et donna des gages de la sûreté de sa parole.

Le dignitaire, dès qu'il n'eut plus rien à craindre, se présenta au roi, qui le questionna sur l'endroit de son refuge. Il satisfit à toutes ses demandes.

Le roi fut émerveillé et de l'adresse du fonctionnaire et de la perspicacité de son astrologue.

Cet Abou-Ma'cher n'est autre que Dja'far ben Mohammed ben Omar El-Balkhi (originaire de Balkh), savant que ses connaissances en astrologie ont rendu célèbre ; il est auteur de divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons *El-Madkhal*, *Er-Rih* et *El-Atouak*. Il avait un remarquable esprit de pénétration. Il est mort en 272.

(وهران) Oran est une grande ville du Mar'reb central, située sur les rivages de la mer Méditerranée. Elle est entourée d'un rempart et protégée par des forts ; des arbres et des fontaines l'embellissent ; elle a des monuments comme il ne s'en trouve dans aucune autre cité. Son plan est si gracieux qu'il doit rester inimitable. Si l'historien du Caire, l'imam Es-Siout'i avait pu jeter les yeux sur cette ville, il l'eût certainement comptée au nombre des merveilleuses constructions qu'il a décrites dans son livre intitulé : *H'osn El-Mohâd'ara*. Si, de son côté, El-R'azzali, ministre du Sultan du Mar'reb et auteur de la *Rihla*, avait connu Oran, il n'aurait trouvé aucun intérêt à nous parler de Cebta (Ceuta) et de T'oléit'ila (Tolède). L'auteur du Lobâb, qui a dépeint diverses contrées avec tant d'emphase, ne se fût pas écrié : « Il n'y a au monde que deux palais, Youane et R'amdane », s'il avait visité Oran et surtout la forteresse de Merdjadjou. Cette remarquable forteresse est sans égale ; grâce à son imposante grandeur, elle réunit toutes les utilités. Sa pareille ne doit que rarement se rencontrer sur la terre. Elle est plus élevée que les châteaux des Beni H'ammoud. La montagne, au sommet de laquelle elle est assise, de son bras touche les orbes célestes, et son vertex est couronné d'étoiles ; les nuées lui servent de manteau et les vents se réfugient sur sa cîme ; elle s'élance vers le ciel comme pour écouter les discours qui s'y tiennent, et ses crêtes dominent orgueilleusement la mer ; elle se détourne avec dédain du Sirât et du Mellata, et les montagnes des Beni Makhoukh semblent dormir à ses pieds.

El-Djedid et El-Ou'ïoun ont droit à des éloges : leur vue rafraîchit agréablement les yeux. Mais le Bordj El-Ahmeur est la réunion de ce que l'art a produit de plus surprenant ; il surpasse en hauteur les forteresses des Beni El-Ah'meur. Quant au bordj El-Ihoud, s'il eût été donné à Ibn Krioun (Josèphe) de le voir, cet historien aurait renoncé à tracer le tableau des citadelles d'Amasia, roi des Juifs.

Une description complète des citernes d'Oran, de ses immenses travaux souterrains, convaincrait le lecteur que Souradib lui-même, l'architecte hardi des pyramides, n'aurait pu en venir à bout. Soléimane ben Sabek', en face de ces grandeurs, aurait jeté

ce cri d'admiration : de telles œuvres sont au-dessus de l'imitation, aussi bien dans l'avenir que dans le passé.

Ces temples, ces palais, ces monuments publics, par la protection de l'éternel Rétributeur, sont devenus la propriété du Roi, de Monseigneur le Bey Mohammed ben Otmane. Ces merveilleux édifices sont aujourd'hui son butin licite, son bien légitime. Les yeux se sont mouillés des fraîches larmes de la joie ; les musulmans ont senti s'éteindre la soif de la vengeance qui leur dévorait le cœur en face du séjour du polythéisme, et ils ont ainsi rendu grâce au ciel : Louange à Dieu, qui a éloigné de nous le chagrin. Dieu est miséricordieux et clément.

Déjà notre auguste souverain a eu l'excellente idée de faire construire, sur le bordj El-Ah'meur lui même, une Cour de justice, où le droit de chacun sera reconnu avec dévouement, équité, douceur et bonté. On peut dire de ce tribunal qu'il est un aigle sur un aigle, une étoile dans la nue ; les nuages forment son turban et la lune le sommet de sa tête. C'est à cette occasion que j'ai composé la pièce de vers suivante :

Quel splendide édifice ! Il s'élève au-dessus de Sa'oud dans l'Yemen.
C'est un dôme d'une éclatante blancheur ; il serait difficile de trouver son pareil. La beauté s'y montre, qu'il soit nu ou paré.
Orion lui tend la main ; le disque du ciel s'approche de lui pour lui parler.
Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que sa hauteur dépassât celle des étoiles filantes, puisqu'il dépasse celle de toute hauteur comparable.
Dans ce tribunal existe une salle élégante et gracieuse. La forteresse, du jour où elle en a été ornée, est devenu le plus resplendissant des édifices.

وحدثيهم بويلات لنا سلبت * بطال ما رمت الاسلام بالتعس

Racontez-leur nos malheurs passés. L'Islam a longtemps été en butte à la destruction.

COMMENTAIRE

(ويلات) — Qu'un malheur soit sur ta nièce, et un autre sur

toi, qui n'es capable de donner ni mouton ni chameau ! (Mâlek ben Dja'di Et Toa'li.) »

« Le jour où j'entrai dans le palanquin, dans le palanquin de O'néiza, elle s'écria : malheur sur toi ! tu vas le faire tomber à terre ! »

Ouéil, est un torrent de l'enfer. Si les montagnes y étaient jetées, elles fondraient à cause de la violence du feu.

Les calamités dont les infidèles ont accablé les Musulmans sont célèbres dans l'histoire : ce sont les incursions armées et autres actes d'hostilité.

Les Chrétiens — Dieu les confonde ! — s'étaient emparés du fort d'El-Morsa (Mers-el-Kebir), grâce aux manœuvres d'un Juif. Lorsque la ville (d'Oran) tomba en leur pouvoir, ils établirent ce Juif dans le fort, et lui abandonnèrent la perception des impôts de terre et de mer. Cette charge lucrative resta dans sa famille de l'an 915 à l'an 980. A cette époque, des brouilles étant survenues entre le Juif collecteur et les mécréants, ceux-ci mandèrent à leur roi que les Juifs avaient conspiré de livrer la ville aux Musulmans. Il fut répondu par l'ordre de l'expulser de la ville et de l'exiler en Espagne.

Quand le collecteur israélite sortait du fort pour percevoir les impôts et les contributions des Beni A'mer, il vêtait les habits somptueux de roi, et des esclaves musulmans, anciens prisonniers de guerre, l'escortaient. Dès qu'il avait dressé ses tentes, il décidait en souverain des contestations entre musulmans, ordonnait, défendait, enchaînait, tuait et frappait. En somme, son pouvoir était absolu. C'est là, pour les Musulmans, la plus grande des calamités et le comble de l'ignominie. Ce Juif avait, comme concubines, les plus belles filles de l'Islamisme. C'est à cela que fait allusion le cheikh Bou Mah'lli quand il s'écrie :

« Qui parlera de moi aux tribus des Beni A'mer, à celles surtout qui demeurent sous la loi de l'infidèle ;

« A chacun des preux des Râched, à leurs chefs et à leur capitaine Abd el Kâder ;

« Au chéikh des Beni Ya'koub, au protecteur valeureux de chaque tribu passionnée pour les combats ;

« Aux T'alh'a, aux Ah'laf, qui sont à l'Ouest des Beni A'mer, au chéikh des Souéid, à tous les rivaux en gloire ?

« O peuple Musulman ! où sont donc tes héros? n'ont-ils donc pas vu que le samedi est fêté par nos épouses,

« Qu'entre les mains du Juif se trouve une femme sans famille, et, pendant qu'il la couvre de ses caresses, que le pourceau (le chrétien) se vautre sur votre terre ? »

Les tribus des Beni A'mer dont il s'agit ici, sont issues de A'mer, fils de Zar'ba, fils de Rabia', fils de Nahik, fils de Hilal, fils de A'mer, fils de S'a's'a'.

Les S'a's'a' sont une branche des Haouâzène, fils de Mans'eur, fils de l'krima, fils de Yazid, fils de H'afs'a, fils de Kéis, fils de R'ilâne. Leur territoire se trouve dans le Djebel R'azouâne, près de T'aief. Ils ont pour frères les Beni Sa'd, fils de Becr, fils de Houzâne, chez lesquels le Prophète fut allaité.

Les Beni A'mer du Mar'reb forment trois branches :

1° Les Beni Ya'k'oub, qui ont donné leur nom à la célèbre terre d'El-Ya'k'oubya ;

2° Les Beni H'oméid, auxquels appartiennent les Hedjaz. Ces derniers ne sont autres que les Beni H'âdjez, fils de O'béid, fils de H'oméid, dont font partie les Djah'ouche, les Djohéiche, les Mohammed, les Riâb, les Meh'âdjeza et autres ;

3° Les Beni Châfa', qui formaient l'armée des chrétiens d'Oran, pendant que plusieurs de leurs frères, par suite, alors, de leur proximité de cette ville, étaient les raïas de ces mêmes chrétiens.

Le commandement de tous les Beni A'mer appartenait à Daoud ben Hilal ben A'tt'af ben Kerche ben A'yâd ben Mani' ben Ya'k'oub.

Aux Zar'ba se rattachent les Beni Mâlek-ben-Zar'ba, dont font partie les Souéid, mentionnés dans la susdite pièce de vers,

Souéid était fils de A'mer, fils de Mâlek ; il avait pour oncle paternel El-H'arit, fils de Mâlek. Parmi la descendance d'El-H'arit, on compte les A't'âf, dont le territoire est près de Miliana et qui sont issus de A't'âf, fils de Roumi, fils de H'arit.

Les Diâléme appartiennent à la postérité de Déilème, fils de Hassane, fils d'Ibrahim, fils de Roumi.

Le pays de Sirat, les Bot'h'â, les Haouara étaient tributaires des Souéid.

Des Souéid sont sortis les Flita, les Medjâher, les Djouta, les Hassâsna, fils de Hassâne ben Chebbâba, puis les R'oféir, les Châfa' (autres que les Châfa' des Beni A'mer), les Mâlef, les Bou Rah'ma, les Bou Kâmel, les H'amdane, tous fils de Mok'der, et enfin, les Makhis ben A'mmar, frère de Souéid, établis dans les environs d'Oran.

Les Habra sont également une branche des Souéid. On les dit issus de Medjâher ben Souéid. Quant à eux, ils prétendent appartenir à la postérité du compagnon du Prophète et combattant de Bedr, El-Mik'dâd ben El-Assoued. Il s'en trouve cependant parmi eux qui soutiennent qu'ils sont originaires de Tadjib, tribu de Kenda. Le nom qu'ils portent est celui de leur mère. Dieu connait mieux que personne la vérité à cet égard.

Les S'obéih' ben A'lâdj ben Mâlek sont une tribu nomade des Souéid, belliqueuse et puissante.

A côté des A'tt'af se trouve une fraction des Beraz, branche de El-Achiedj ben Hilal. Ces Beraz avaient des apanages dans le Djebel Derâk.

Le territoire des Diâlem est au Sud de Ouâncheris. Cette tribu possédait les apanages d'Ouzna.

Les H'arit ont donné naissance aux A'rib ;

Les Beni A'mer aux Beni Sor'éir ben A'mer ;

Les Ya'k'oub aux Bou Sâci ben Soléimane ben Daoud ;

Les Zar'ba aux H'oméis ben O'roua ben Zar'ba ;

Et ceux-ci aux Oulad Khalifa, aux Hemâk'na, aux Cherifa, aux Sahâri et aux Doui Ziâne.

Les T'alh'a et les Ah'lâf, auxquels il est fait allusion dans la pièce de vers citée plus haut, sont issus des Arabes d'El-Ma'kil, dans l'Yemen ; ils se composent des tribus des Doui Abdallah,

des Doui Mans'our et des Doui H'assane, dont les terres s'étendent à l'ouest de Tlemcen jusqu'à la Moulouya, et forment les populations du pays d'Angad. Ils soutiennent qu'ils sont de la postérité de Dja'far ben Abou Tâleb. Mais cette prétention ne repose sur rien de solide, parce qu'il n'entre point de nomades ni de pasteurs dans la famille du Prophète. Ce qu'il y a de plus probable, c'est qu'ils sortent de l'Yemen, soit des Ma'k'il, fils de Ka'b, fils de A'lîm, fils de Khabbâb, originaire des Beni K'odd'ââ', soit de Ma'k'il des Beni Rabîa', issus de Madh'edj. Cette dernière filiation, rapportée par Ibn Khaldoun, est la plus conforme à la vérité.

Des Ma'k'il descendent les Ta'âlba de la Metidja, ainsi que les Rok'êît'at, les Chebânât, les Beni Mans'our, les Doui Abdallah, tous établis dans le voisinage des Beni A'mer, du côté de l'ouest, et qui avaient pour tributaires Oudjda, Nezrouma (Nedroma), les Beni Zenacène, Mediouna et les Beni Senous. Ces tribus, issues de Ma'k'il, sont rangées sous deux principales fractions : El-Hadâdj et El-Kharâdj. Un vieillard, puissant et considéré, appelé T'alh'a, étant venu à commander aux dites tribus, dont il était originaire, on désigne maintenant la population d'Angad sous le nom de T'alh'a. Ce chef mourut à la fin du VIIIe siècle.

Les deux branches d'El-Hadâdj et d'El-Kharâdj ont donné naissance aux El-Dja'âouna issus de Dja'ou, fils de Kharâdj ;

Aux El-R'ecel, issus de R'âssoul, fils de Kharâdj ;

Aux El-Met'arfa et El A'tâmna ;

Aux El-Mehâya, fils de Mahtâ, fils de Mot'ref, fils de Kharâdj.

Les Beni Hadâdj sont fixés à Tâourît.

Les Ta'âlba, frères des Beni Hadâdj, étaient souverains de la Metidja. Leur puissance se maintint jusqu'à la fin du VIIIe siècle. A cette époque, Abou H'ammou les massacra et réduisit les survivants en esclavage, de telle sorte qu'il n'en est plus resté de trace.

Des Ta'âlba, est originaire le cheikh Abou Zéid Abd Er-Rahmane ben Mohammed ben Makhlouf ben O'mar ben Nawfel ben A'mer ben Mans'our ben Mohammed ben Siba' ben Mekki ben Ta'lba ben Moussa ben Sa'îd ben Mofd'il ben Abd El-Berr ben K'îs ben Hilal ben A'mer ben Hassâne ben Mohammed ben Dja'far ben Abou Taleb.

C'est là la filiation la plus répandue du chéikh ; mais elle est en contradiction avec ce que nous avons rapporté plus haut.

Le chéikh Sidi Abd Er-Rahmane Et-Taâlebi est mort en 872, à l'âge de 76 ans. Il a été enterré à Alger, au-dessus du quartier Bab-el-Oued. Son tombeau a toujours été en grande vénération ; les rois d'Alger lui rendent honneur et gloire.

Ce saint homme quitta Alger pour aller, en pays étrangers, à la recherche de la sapience. Il prit la direction de l'Orient au commencement du IXe siècle. Il passa par Bougie, où il rencontra les disciples du chéikh Abd Er-Rahmane El-Ouer'lissi. Il assista à leurs conférences, puis se rendit à Tunis. Dans cette ville, il trouva le chéikh Aïssa El-R'obrini, El-Oubbi, El-Bezli et autres. Il suivit les leçons de ces maîtres, et partit ensuite pour le Caire. Là, il vit le chéikh Ouali Ed-Dine El-I'rak'i, qui lui enseigna diverses sciences, surtout la Tradition. Après avoir reçu de ce professeur le diplôme de docteur, il s'achemina vers la Mecque pour s'acquitter du pèlerinage. Dans la capitale de l'islamisme, il s'aboucha avec les hommes les plus éminents. Il revint à Tunis, où il fit connaissance avec Abou Abdallah Mohammed ben Merzouk', qui était sur le point de se rendre aux lieux saints. Il compléta son instruction sous ce grand maître et reçut de lui la faculté d'enseigner les diverses branches des connaissances. « Il m'engagea, racontait le chéikh Sidi Abd Er-Rahmane Et-Ta'âlebi, à terminer mes gloses sur Ibn H'âdjeb El-Fare'i. Le chéikh Ibn Merzouk' m'arriva une seconde fois, mais dans mon pays et après son pèlerinage. C'était en 863. Il venait de Tlemcen et se rendait à Tunis pour mettre la bonne harmonie entre le sultan de cette ville et celui de Tlemcen. »

Nous avons cru que le récit des voyages de ce chéikh algérien terminerait agréablement l'origine que j'ai retracée de quelques tribus arabes.

Les Infidèles continuèrent d'oppresser les terres de l'islame, voisines d'Oran, jusque vers le milieu du XIe siècle. A cette époque, Ibrahim-Pacha dirigea une expédition contre eux. C'est à ce prince que revient le premier l'honneur d'avoir pris les

armes contre les mécréants. Il dressa ses batteries de canons et de mortiers à Maïda ; mais la ville lui résista, et il rentra dans son royaume.

A la suite de cette tentative, les chrétiens jugèrent d'extrême importance la construction de la forteresse de Merdjadjou. Ils s'ingénièrent à la rendre inexpugnable. Comme il leur était très-difficile de se procurer l'eau nécessaire, le chéikh des Homiane leur en apporta dans des outres, avec l'aide de sa tribu. Ce fait doit être pour le musulman un objet constant d'étonnement : Dieu est insondable dans ses moyens.

Ces Homiâne sont une branche des Beni Yazîd fils de A'bs, fils de Zar'ba. Les pays de H'amza, les Dahous, le pays des Beni Hassane, étaient leurs tributaires avant les Almohades.

Nous allons raconter la cause de la venue des Homiâne dans la contrée qu'ils occupent actuellement.

Lorsque Yar'moràcène ben Ziâne devint souverain de Tlemcène, les Ma'k'il qui étaient ses voisins, puisqu'ils occupaient le territoire d'Angad, remplissaient le pays de désordres et de troubles. Ce prince fit alors venir les Beni A'mer du Sahara des Beni Yazîd, et les établit entre lui et les Ma'k'il. En effet, les Zar'ba s'étendaient auparavant dans le désert, depuis Mecila, à l'est, jusqu'au sud de Tlemcène, à l'ouest. Au moment où le roi de Tlemcène attirait auprès de lui les Beni A'mer, la tribu des H'omiane, branche des Beni Yazîd, se joignit à ces émigrants et s'installa entre les Ma'k'il et Tlemcène, de manière à servir de bouclier à cette ville, de repousser les attaques dirigées contre elle et de la protéger contre toute entreprise hostile. Ils restèrent sur ce territoire jusqu'au jour où Abou Hammou le jeune, en l'an 760 et quelques, s'empara de la souveraineté sur les A'ïâs', rois des Beni Ziâne, que Abou I'nâne avait déjà fort maltraités et même presque entièrement exterminés. Abou H'ammou chassa les Beni A'mer des environs de Tlemcène et les établit à Tassâla. Les terrains de parcours de cette tribu arrivèrent jusqu'à Héidour, montagne d'Oran. Une portion des H'omiane, branche des Beni Yazîd, se fixa sur ce nouveau territoire, à El-H'ofra et dans les localités environnantes ; mais la plus grande partie qui, du reste, ne s'était pas jointe aux Benì A'mer, lors de leur première émi-

gration, fut reléguée dans le désert d'où elle n'a point bougé jusqu'à présent.

Telle est l'histoire des H'omiâne, fils de O'k'ba ben A'bs ben Zar'ba.

Je tiens de personnes dignes de confiance, dépositaires des traditions du pays, que les H'omiâne ont donné naissance aux Medjâmid, établis à H'addad, aux Beni Korz, aux Beni Moussa, aux Meràba' et aux Khachena, qui sont tous originaires des Beni Yazîd. Les I'krima, fils d'A'bs, sont frères des H'omiâne.

Le commandement appartint d'abord aux Oulad Lah'ek', puis passa aux mains des Oulad Ma'âfa, et enfin échut à la famille de Sa'd ben Mâlek, descendant de Mahdi ben Yazîd ben A'bs ben Zar'ba. Cette famille prétend que son fondateur est Mahdi ben Abd Er-Rahmane ben Abou Becr Es-Siddik. Mais cette origine qu'elle s'attribue est combattue par cette considération que le commandement aurait aussi appartenu à une maison étrangère aux tribus, — ce qui n'est pas admissible. C'est là, d'ailleurs, l'opinion d'Ibn Khaldoun, dont on peut consulter l'histoire pour de plus amples détails.

La main sacrilége des Infidèles put encore s'étendre sur la terre de l'Islamisme, lorsque Ibrahim-Pacha leva son camp de dessous les murs d'Oran. Toutefois leur domination eut à subir des alternatives de revers et de succès jusqu'au règne de l'aigle généreux, du lion intrépide, de l'honneur de la religion et du monde musulman, le Bey Cha'bâne, dont nous parlerons tout à l'heure. Les Chrétiens eurent à soutenir contre ce dernier prince de longues guerres et ses armes leur infligèrent de graves échec. Ces événements se passèrent vers l'an 1060. Dieu mit plus tard un terme aux désordres des mécréants, éteignit leur éclat et effaça leurs traces de la terre des Musulmans. Ils en arrivèrent à ne plus se montrer hors de leur forteresses, à ne plus oser perdre de vue leurs sentinelles et leurs vedettes. Leur pusillanimité dura jusqu'au jour marqué par les événements que nous raconterons, et auxquels j'ai fait allusion dans mon vers en disant : « L'Islamisme fut pendant longtemps une butte à la destruction. »

« Elle me dit, car je l'avais séparée de son époux : Puisses-tu périr comme tu m'as fait périr, ô Madjema'. » Ce vers est de Madjema' ben Hilal.

Abou Dja'far El-Mans'our s'assit un jour auprès d'un cadavre qui allait être confié à la terre. Ce cadavre était celui d'une de ses cousines germaines. Sur ces entrefaites arriva Abou Dolâma, qui trouva le Khalifa plongé dans la douleur et la tristesse, dans une prostation complète, les yeux fixés sur la fosse. Il voulut, selon son habitude, amuser le souverain par ses gais propos. Mans'our le prévint.

— Puisses-tu périr Abou Dolamâ, dit-il, et tomber dans l'infortune ! Tu as dépensé follemeut ta vie dans les choses futiles et frivoles. Malheur sur toi ! Qu'as-tu préparé en vue de ce lieu, ajouta-t-il en montrant la tombe ?

— La cousine du prince des croyants, répondit inopinément Abou Dolâma.

A cette saillie, El-Mans'our partit d'un grand éclat de rire.

On raconte encore cette anecdote sur Abou Dolâma. Son fils était tombé malade. Quand il fut guéri, il dit au médecin qui l'avait soigné :

— Je n'ai rien à te donner, mais tu pourrais te récupérer au moyen d'une action judiciaire contre le Juif un tel, dont la grande fortune est en rapport avec la rétribution de la peine que tu as prise. Mon fils et moi nous te servirons de témoins.

Le médecin se rendit chez le cadi de Koufa, qui était alors Ibn Abou Léila, et selon d'autres, Abdallah ben Abou Cheberma. Le disciple d'Hippocrate se prétendit créancier du Juif pour la somme représentant ses honoraires. Le fils d'Israël naturellement protesta.

— J'ai des témoins, dit le médecin en quittant le tribunal pour aller à la recherche de Dolâma et de son fils.

Ces deux dignes personnages furent amenés et introduits dans la salle d'audience. Abou Dolâma, craignant que le cadi n'eût la

fantaisie de faire constater sa capacité par d'autres témoins, récita ce distique de façon à être entendu du magistrat.

« Si l'on met un voile sur moi, je me voilerai également pour ne pas voir les autres.

« Si des indiscrets nettoient mon puits, je nettoierai les leurs, et montrerai au public de quelle nature sont les curures. »

Le père et le fils comparurent devant le cadi et émirent leur témoignage.

— Certes, dit le cadi, votre parole fait autorité et votre déposition est irréprochable.

Le Cadi prit à sa charge la somme réclamée et lâcha le Juif. Il ne voulut pas repousser le témoignage de Dolâma et de son fils, de peur des coups de langue du père. Pour sauvegarder la justice et se préserver en même temps des atteintes de la médisance, il ne vit qu'une solution : acquitter lui-même la créance.

Ce Dolâma était fils de Yazîd ben El-Djaoun. Suivant Abou El-Faradj, c'était un esclave noir. Il est le héros de maints faits bizarres et d'aventures plaisantes. Voici une anecdote où il joue un rôle remarquable.

El-Mahdi lui fit un jour don d'une jeune fille. Dolâma la conduisit à sa femme, mère de Dolâma, en lui disant :

— Veille sur elle et empêche mon fils Dolâma de la voir.

L'épouse comprit que l'intention de son mari était de la lui adjoindre comme concubine. Lorsque son fils arriva, elle lui fit part des recommandations de son père et le poussa à s'approprier le bien de l'auteur de ses jours. Le fils suivit les conseils de sa mère, fit sa maîtresse de la nouvelle venue et mit ainsi son père dans l'impossibilité de cohabiter avec elle. Lorsque Dolâma sut la chose, il prit son fils et le conduisit auprès d'El-Mahdi, auquel il raconta la niche dont il était victime.

— Qu'on mette le fils en prison, dit le khalifa au geôlier.

— Prince des croyants, s'écria le jeune homme, m'entendrez-vous comme vous avez entendu mon père ?

— Parle.

— Il y a 40 ans que mon père partage la couche de ma mère, sans que jamais j'aie élevé la moindre observation, la moindre plainte. Aujourd'hui, parce que j'ai fait une seule fois partager mon lit à une jeune fille, voilà ce qui m'arrive !

El-Mahdi se mit à rire aux éclats, donna une autre concubine au père, et confirma le fils dans la possession de la première.

Ainsi donc, le sens de mon dernier vers est que les Chrétiens d'Oran ont longtemps fait sentir aux tribus leur puissance tyrannique, qu'ils ont non-seulement inspiré aux musulmans un effroi excessif, mais les ont encore avilis et violemment dépouillés. La période pendant laquelle leur joug a été le plus pesant et le plus douloureux commence au premier jour de leur conquête et finit à l'avénement du Bey Cha'bane. Depuis ce prince jusqu'aux victoires de l'islamisme, leur despotisme n'a été qu'accidentel.

ورد ربنا الكرة عليها لنا * فقضينا دينا منها قد كان في تنس

Dieu nous a rendu possible le retour contre Oran ; nous nous sommes acquittés d'une dette presque oubliée et contractée par nous envers cette ville.

COMMENTAIRE

(الكر) — Abdallah ben Mat'i', l'un des plus illustres contemporains des compagnons du Prophète, attaqué par un corps d'armée de Hadjâdj ben Youcef, prit la fuite et se laissa asiéger dans la Mecque avec Abdallah ben Zobéir. Ce dernier lui reprocha sa conduite. C'est alors que Abdallah ben Zobéir s'écria en s'élançant au combat :

« Je fais succéder l'attaque à la fuite. Le cheikh ne fuit qu'une seule fois. »

Il combattit avec vaillance les ennemis jusqu'à ce qu'il reçut le coup mortel.

Heraclius interrogeait Abou Sofiane sur le Prophète. Au nombre des questions qu'il lui adressa fut celle-ci :

— Comment se fait la guerre entre vous et lui ?

— Avec des chances diverses. Tantôt il a le dessus, tantôt c'est nous qui sommes victorieux.

Il est remarquable, a dit Chosroès, que les prophètes ont eu ceci de commun entre eux : il leur a fallu d'abord lutter contre des obstacles ; mais, finalement, les événements se sont déclarés pour eux.

En conséquence, on ne doit guère s'attendre au retour de la fortune et croire à une revanche possible qu'après une série d'épreuves et d'efforts continus.

« Nous vous avons accordé le retour contre eux (Coran) », c'est-à-dire, nous avons d'abord suscité contre vous un peuple énergique, le peuple de Sendjârib (Sénnachérib), roi de Mossoul, suivant les uns, le peuple de Djâlout (Goliath), roi de Mésopotamie, suivant d'autres, et enfin le peuple de Bokht-Nass'ar (Nabuchodonosor), selon quelques autres. — « Vos ennemis ont parcouru vos provinces, mais ensuite nous vous avons permis le retour contre eux (Coran). »

« La fin est à ceux qui craignent Dieu (Coran). »

Ces paroles du Livre saint sont applicables à la situation critique où nous étions à l'égard d'Oran. Après avoir plié pendant longtemps, Dieu nous a permis de revenir à la charge contre les mécréants de cette ville, jusqu'à ce que nous eussions délivré notre religion, tellement enveloppée dans les toiles de l'oubli que nous avions perdu l'espoir de la sauver, que nous n'osions croire à des jours plus heureux et que l'esprit hésitait à s'avouer à lui-même sa foi dans l'avenir. Enfin, Dieu nous a prêté le secours de son bras tout-puissant, et la victoire est revenue de notre côté. Nous avons apaisé notre soif de vengeance et mis notre religion à l'abri des atteintes de l'ennemi. Après le désespoir et la disparition des causes qui le produisaient, nos yeux

endoloris ont été rafraîchis par le ravissement, comme le sont ceux du voyageur qui rentre dans sa patrie.

C'est ici le lieu de rappeler ces vers de Oumya ben S'alt sur Séif ben Dou Yazène :

« On ne doit jamais poursuivre la vengeance qu'avec l'énergie de Ibn Dou Yazène. Ses attaques ne laissaient aux ennemis aucun repos ; il semblait les entourer de toutes parts.

« Il se rendit auprès de César (Héraclius), — car il avait soin que sa conduite fût toujours digne ; — mais, de ce côté, il ne trouva rien de ce qu'il cherchait.

« Neuf ans après, sans souci de sa vie ni de ses richesses, quand il s'agissait de ses ennemis, il se dirigea vers le fils de Chosroès.

« Il revint enfin avec une armée de gens libres, aussi épaisse que les nuées qui traînent sur la terre leur longue image.

« Quelle magnifique armée formaient ces hommes à leur apparition ! Je n'ai jamais vu de soldats aussi beaux.

....

« Ces nobles qualités ne sont pas comme ces vases remplis de lait mélangé d'eau et qui se transforme en liquide nauséabond. »

Certes je ne pouvais trouver de vers plus dignes à imiter pour chanter la prise d'Oran par notre prince, le victorieux Sidi Mohammed ben Otmane-Bey. Aussi me suis-je écrié :

« Dors tranquille. La victoire marche à tes côtés. Il est à Oran un château pour te servir de demeure et de lieu de repos.

« Tu as hérité de Ibn Dou Yazène la générosité et le noble naturel ; mais tu as hérité de Ibn 'Mîkâlâ le courage de protéger l'opprimé.

« Aucun chef de tribu, même Dou Yazène, ne t'est comparable. L'homme, sans toi, s'agiterait vainement pour satisfaire ses désirs. »

A ce sujet et dans cet ordre d'idées, on écoutera avec plaisir le fait suivant, raconté par El-Mawrdi :

« J'accompagnais Abou Et-Taher Ismâ'îl ben El-K'aïm ben O'béidallah El-Mahdi, surnommé El-Mans'our, 3e roi des Beni O'beid, à Mehdya. C'était le jour où il mit en fuite Abou Yazîd El-Kharadji (l'hérétique) El-Ferini Abou H'imar (l'homme à l'âne). Entre les mains d'El-Mans'our se trouvaient deux javelots. L'une de ces deux armes tomba à terre ; je la ramassai et la lui remis en récitant ce vers du poète Sadjîm ben Ouâtil :

« Elle jeta son bâton et arrêta ses pas avec cette joie qui se montre dans l'œil satisfait du voyageur de retour dans sa patrie. »

El-Mans'our répondit :

— Pourquoi n'as-tu pas appliqué à la circonstance ce passage du Coran : « Nous avons révélé à Moïse « Jette ton bâton. » Soudain son bâton découvrit les fourberies des magiciens. La vérité se fit jour, et leurs œuvres furent réduites à rien. Ils furent vaincus et obligés de se retirer tout humiliés. » Tu aurais ainsi dépeint, avec plus de vérité que tu ne l'as fait, ce qui m'est arrivé.

— Maître, répliquai-je, vous êtes le fils du Prophète ; vous avez parlé selon votre science.

Nous rappellons encore le fait suivant qui a du rapport avec ce qui précède.

Abd El-Mâlek avait ordonné de construire la porte de Jérusalem et d'inscrire son nom au-dessus. El-H'adjâdj lui demanda l'autorisation, — qui lui fut accordée, — d'élever également une porte. La foudre tomba, brûla la porte de Abd El-Mâlek et épargna celle d'El-H'adjâdj. Abd El-Mâlek en ressentit beaucoup de peine. El-H'adjâdj lui écrivit : « J'apprends qu'un feu descendu du ciel a mis en cendre la porte du Prince des Croyants et a laissé debout la porte d'El-H'adjâdj. En cela, nous ressemblons aux deux fils d'Adam, lorsqu'ils offraient des sacrifices. Le sacrifice de l'un était agréable, et celui de l'autre ne plaisait pas. » Cette lettre consola Abd El-Mâlek.

Je donne ici des vers que j'ai composés sur Oran :

« Mon ami, le moment est arrivé de boire le vin rosé. Dès que le prince eut pris la direction de la ville forte,

« Les selles des voyageurs se détournèrent de Mascara, qui était demeuré jusque-là le lieu de repos et le but que chacun se proposait.

« Oran prise par notre prince a attiré les foules à elle. Cette ville s'est écriée : Bienvenu soit le chéri Mohammed !

« Apportez-donc ce vin, qui brille dans son enveloppe de verre comme un rubis en feu incrusté dans une perle.

« L'eau qu'on y versera coulera comme un lingot d'argent en fusion, avec des anneaux blancs qui s'ouvrent et se ferment tour à tour.

« Assis sur les sommités des fortifications, vous ne verrez plus à Oran ni cloches, ni idoles adorées.

« Ses monuments frémissent à la voix qui nous appelle dans le sanctuaire, à ce cri répété par le Muezin pour les cinq prières : Je confesse qu'il n'y a de Dieu que Dieu, et que Mohammed est son Prophète.

« N'avez-vous donc pas vu la joie de cette ville quand nous convoquons à la prière et à la lecture des livres saints, ou bien vos yeux sont-ils malades ?

« Si le bras ennemi nous a coupé une main en Andalousie, il nous en reste — sois béni, ô mon Dieu ! — encore une autre.

« Les musulmans espèrent toujours que l'Andalousie leur reviendra. Le temps, en effet, s'il éloigne les heures, les rapproche également.

« La voilà cette Oran des ennemis ! Elle est entre nos mains, pure de ses souillures passées. Nous avons pour contempler chacun de ses secrets appas un lieu d'observation.

« On dirait qu'hier elle ne nous lançait pas ses foudres, au milieu des profonds et terribles rugissements d'une colère sauvage.

« Qu'elle n'avait pas amassé contre nous le feu le plus ardent, celui de l'enfer. Ce contraste n'est-il pas merveilleux : hier ennemie, aujourd'hui amie.

« Quoi ! l'infidèle conserverait Khizarat, Tadmir et aussi l'incomparable Ronda,

« Cordoue, qui était la station de nos caravanes, Cherîs (Xérès) qui a donné le jour à Ech-Cherici, Chakk'a, Loukad !

« Les Espagnols ! A leur souvenir la douleur devenait publique et violente, et notre tristesse a duré jusqu'au jour où un vaillant capitaine l'a dissipée,

« Par la prise d'Oran, la pierre la plus fine de leur collier, ville qui donnait auparavant une longue portée à leur puissance.

« La prise d'Oran a mis l'allégresse dans les deux Égyptes, dans les deux contrées du Nedjd et notre Syrie. Le poète chantera notre gloire aux habitants de ces pays et les temples y retentiront de notre nom.

« Déjà les populations du Hidjaz ont à l'envi prêté l'oreille au récit de l'héroïsme de notre prince, et il n'y a pas de doute que sa renommée ne s'élève et ne monte dans les deux Égyptes.

« Le R'arb tenait caché dans son sein le fléau des Chrétiens. Que de perles d'un prix élevé la mer cèle dans ses eaux !

« Les dons de notre prince se sont étendus sur tous ceux qui les ont recherchés. La disposition à la bienfaisance est une de ses qualités ; il n'y a pas à le nier. »

ARNAUD,
Interprète militaire.

(A suivre.)

RELATIONS

ENTRE

LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER

AU XVIIe SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE SANSON NAPOLLON
(1628-1633)

Après la mort de M. Chaix (1), le consulat d'Alger resta inoccupé pendant plus de sept ans. Personne ne se souciait d'un poste aussi dangereux ; M. de Vias, qui en était le titulaire, était empêché de s'y rendre par l'âge et les infirmités ; et la ville de Marseille se vit contrainte, pour sauvegarder ses intérêts, de faire gérer les affaires par des résidents français qui se chargèrent de remplir l'intérim, moyennant une gratification annuelle de cinq cents écus (2). On ne tarda pas à reconnaître les inconvénients

(1) Voir la première partie de ces études : *Les deux canons de Simon Dansa*. (Alger, 1879, in-8°).

(2) Dans son ouvrage intitulé : *Archives du Consulat général de France à Alger* (Marseille, 1863, in-8°), M. Devoulx affirme que *les consuls furent payés directement par la Chambre de commerce de Marseille jusqu'en* 1718. Cette assertion n'est pas complétement exacte : à l'origine, les consuls n'eurent d'autres appointements que les droits consulaires, et encore étaient-ils forcés d'acheter leur charge, comme le prouvent divers actes notariés que nous aurons l'occasion de citer : du reste, le mode de nomination et de paiement de ces agents a changé plusieurs fois, et il y a lieu d'en faire une étude à part.

de ce mode de procéder. Ces nouveaux agents, qui exerçaient le négoce pour leur compte, se montrèrent souvent trop enclins à négliger l'intérêt général pour favoriser leur propre commerce ; d'ailleurs leur profession mercantile ne commandait pas le respect (1), et ne leur permettait d'avoir aucune influence sur une population qui a toujours affiché le mépris du trafic et de l'industrie. Il résulta donc du nouvel état de choses que les délégués (2) furent peu écoutés, ne furent reconnus aptes à traiter ni par les Pachas, ni par le Divan, et que les déprédations ne firent que s'accroître de jour en jour. Quelques documents très-curieux, que nous allons reproduire ici, nous donnent le nombre des vaisseaux récemment capturés, et des places saccagées par les Algériens ; s'il faut en croire le premier de ces documents, la population d'Alger, qu'Haëdo avait évaluée à une centaine de mille hommes en 1583 (3), était arrivée au chiffre presque fabuleux de deux cent mille :

Lettre de M. Guillerny à M. de Peyresc, conseiller du Roy en la Cour du Parlement, à Aix.

Marseille, ce 18e octobre 1623.

« Monsieur,

» (4) J'ay bien du deplaisir d'avoir tant tardé de vous avoir envoyé ce que j'eus l'honneur vous promettre, qu'est ce dénom-

(1) Voir les lettres de Sanson Napollon que nous publions dans cette étude.

(2) Ces délégués furent MM. Ancelme, Martelly, Thomassin, le capitaine Clavel et Fréjus, qui paraît avoir joué un rôle assez louche. La famille Fréjus possédait encore des comptoirs au Maroc au commencement du dix-huitième siècle.

(3) *Topografia y historia general de Argel*, chap. XI et suivants. — Il importe de remarquer à ce sujet, que, contrairement à l'opinion émise par divers auteurs, Haëdo avait séjourné à Alger. Voir Haëdo lui-même (*Epitome de los Reyes*, passim), et le Père Dan (*Les illustres captifs*, manuscrit n° 1919 de la Bibliothèque Mazarine, livre II, chap. XII).

(4) Manuscrits de Peyresc, tome VII, fos 60, 61, 62 (Bibliothèque de Carpentras).

brement du peuple d'Alger, et autres petittes remarques quy suivent sur ce suiet, mais j'atendois d'un jour à autre la venue de ce personnage duquel je puis aprendre les dattes de ceste petite relation de l'entreprise de Tabarque, et....... (1).

Année 1621. — *Nombre de peuple et abitans de la ville d'Alger, autrement Gezer, consistant presque à deux cent mil ames.*

» En l'année mil six cens vingt et un, il fut fait un exact roolle de touttes les familles de laditte ville quy allait au nombre cy marqué, savoir : de famille des Turcs 30,000, les familles des Mores 97,000, et des familles des Juifs 10,000, et 18 ou 20,000 esclaves. Cedit roolle et dénombrement fut fait à cause de la peste, pour y establir les ordres à ce requis, de laquelle malladie il en moureut presque 50 ou 60,000 personnes.

» Et, dans le nombre sus dit, il y peut avoir des gens pour porter les armes vingt mil personnes, dans lequel nombre y sont comprins dix mil genissères payés, et à ce nombre ausssi comprins cinq mil zouaves, c'est-à-dire Mores de paye et dans ladicte paye il faut aussi comprendre les couloulis. C'est le tittre des enfans de genissères quy sont au nombre de cinq mil, lesquels, ore leur naissance, tirent paye. C'est en quoy plusieurs ne manquent de dire qu'il y a quinze mil genissères cappables de porter les armes, n'y comprenant pas les cinq mil couloulis, comme d'effet le vray nombre de genissères cappables de porter les armes ne consiste qu'a dix mil ou environ, duquel nombre encor tous ne sont pas cappables de servir et de se battre, attendu un assez grand dombre de vieillards qu'il y a quy sont tout effet (*sic*) inutilles pour l'exercice des armes.

» De plus, en sertain temps de l'année, ils sortent de laditte ville neuf à dix mil soldardz, tant genissères qu'autres et à diverses escoadres principallement des vaisseaux qu'ils arment jusques au nombre de cent qu'ils ont, dans lesquels ils s'y partent

(1) Suivent des formules de politesse.

tousiours environ 6,000 soldardz ; et d'ailleurs ils draissent trois camps ainsy appelés par eux, qu'ils envoyent dans leur pays pour faire payer le tribut que les Mores arabes doivent payer annuellement au Grand Seigneur, scavoir : du costé de Constantine, ils y envoyent 800 ou 900 hommes. Du costé de Tremessen, autant ou plus. Et du costé de la Sarre et de l'Abesse (1), ils y vont ordinairement 1,500 hommes, tellement qu'en ces trois camps ils sortent tous les ans de laditte ville environ 3,300 hommes, lesquels, joinctz avec six mil soldardz, qu'ils ont sur les ditz vaisseaux, font 9,300 soldardz, lesquelz, soubstraictz de 20,000, reste en laditte ville anviron 10,000 soldardz pour la garde d'icelle.

» Et outre ce, ils ne souloient armer que trois gallères et brigantins : mais aniourd'huy ils en arment jusques à sept, dans lesquelles ils y vont dans chacune d'icelles anviron 300 hommes, tant genissères turcs que reniés, quy sont 2,100 bons soldardz quy (*sic*) faut encor oster du dict nombre de 20,000 quy restent pour la garde de laditte ville, de fasson qu'il n'en reste que 8,000 pour la garde d'icelle.

Nombre des vaisseaus prins à diverses nations et forteresses sacagées au Roy d'Espagne par les corsaires d'Alger durant le temps de huict années, scavoir despuis l'an 1613 *jusques en l'année* 1621.

» Premièrement, 447 vaisseaus de Olande ;

» Plus, 193 vaisseaus francois, tant de Ponent que du Levant ;

» Plus, 56 vaisseaus alemans et annabattistes ;

» Plus, 60 vaisseaus d'Angleterre ;

» De plus, 120 vaisseaus d'Espagne, tant caravelles que vaisseaus ronds, et par dessus lesditz vaisseaus un grand nombre de barques le long de la coste d'Espagne ;

» Plus 60 barques de la coste de Provance et Languedoc ; et le tout a été prins et coppié sur un roolle que le consul des Fran-

(1) L'Isser et les Beni-Abbes.

cois tenoit autrefois en la ville d'Alger, sans y comprendre les vaisseaux et barques qui ont esté bruslés par eux et coulés à fondz ;

» Le nombre des ditz vaisseaus et barques prins par lesditz corsères consiste à 936.

Nombre des places et bourcs quy ont esté saccagés par lesditz corsères d'Alger au Roy d'Espagne.

» La première de laditte année 1613, ce fust l'isle Ste-Marie, qu'est à la mer Osséane un peu dela le destroit et fut prinse par cinq vaisseaus commandés par Solliman Rays, Flaman renégat, et hors du buttin qui fut assez bon, ils y prindrent prisonniers 120 personnes.

» De plus, l'isle de Porto-Santo, prosche les isles de Canarie fut prinse et saccagée par Solliman Rays et Moustaffa Rays avec neuf vaisseaus, la ou ilz prindrent 700 personnes esclaves et un fort riche buttin.

» Et l'isle de Piegne, proche l'isle des Terseros, en Gallice, fut abordée deux fois par les ditz corsaires, et prindrent avecque le butin 900 personnes ou environ, et la dernière fois qu'elle fust saccagée ce fust par un Flaman renégat, nommé Jean Jams, et despuis étant renié fust nommé Morat, et ce fust avecque les vaisseaus de Solliman Rays et de deux autres qu'estoient au nombre de sept vaisseaus.

» Sept gallères, scavoir : cinq de Bizerte et deux d'Alger s'en allèrent vers le Levant, la ou elles donnèrent à un vilage appelé St-Marc, qu'est dans l'isle de Cecille, la ou les ditz corsaires firent grand butin et apres bruslerent ledit vilage et enleverent environ quatre à cinq cent personnes.

» Après, les mesmes gallères avecque trois vaisseaus ronds tirèrent long la coste d'Espagne ou ils saccagerent un vilage nommé Adre la ou l'on fait tres grande quantite de sucre. »

Ainsi, dans une période de huit ans, les corsaires avaient ramené neuf cent trente-six bâtiments dans le port d'Alger ! Et ce chiffre énorme est loin de représenter le total des prises qui avaient été faites : car, à cette époque, il était de règle que le corps et les agrès du navire capturé devinssent la propriété du Pacha (1) ; et, dès lors, on comprend facilement que les reïs ne se donnaient pas la peine de remorquer ou de convoyer le vaisseau qu'ils avaient amariné ; ils se contentaient de faire passer les marchandises à leur bord, et sabordaient ensuite ou incendiaient la coque. Ils avaient même tout avantage à procéder de la sorte : car cela leur permettait de détourner une partie du butin, au préjudice des armateurs et du Pacha. On ne tarda pas à s'apercevoir de ce que cet arrangement avait de vicieux, et, vers 1640, il fut arrêté que les prises seraient entièrement vendues aux enchères, pour être partagées sans réserve (2). Il ne subsista de l'ancienne coutume qu'un certain droit, dit de *caraporta*, qui attribuait aux gardiens du port la voilure et les agrès du mât de poupe.

Il fallait cependant songer à arrêter la marche du fléau, et le Roi se décida à utiliser, dans cette circonstance, les talents du capitaine Sanson Napollon, gentilhomme ordinaire de sa chambre et chevalier de l'ordre de St-Michel. A l'exception des dix dernières années de sa vie, nous ne savons que bien peu de choses sur cet homme (3), dont la grande figure méritait de la postérité plus d'attention qu'elle n'en a obtenu. Chargé par son souverain des missions les plus délicates, il y apporta une très-grande

(1) Voir Haëdo (*Topografia y historia general de Argel*, chap. XXI).

(2) Voir Laugier de Tassy (*Histoire du royaume d'Alger*, Amsterdam, 1725, in-12, page 271).

(3) L'histoire de l'Algérie a été tellement négligée jusqu'aujourd'hui que, dans aucun des grands recueils biographiques, on ne trouve le nom de Sanson Napollon. C'est ainsi qu'on a laissé tomber dans un oubli presque complet cet homme, dont le nom se rattache à la fois aux négociations de la France dans le Levant, à la reconstitution du Bastion de France, et à la rédaction d'un traité qui a servi de modèle et de base à tous ceux qui ont été conclus plus tard avec les puissances Barbaresques.

intelligence et une rare fermeté (1) ; il déploya surtout cette dernière qualité lorsqu'il s'agit de faire respecter le pavillon Français (2) par des nations à demi-barbares. Mais ce fut tout particulièrement dans sa mission d'Alger qu'il se montra à la hauteur des diplomates les plus habiles et des hommes d'action les plus énergiques. Il ne mit pas longtemps à connaître le véritable état des choses et à s'apercevoir qu'il était tout à fait inutile de traiter avec les Pachas, dont l'autorité réelle était complétement nulle, et auxquels il aurait été absolument impossible de faire respecter leurs engagements, quand même ils en auraient eu l'intention bien arrêtée. Il vit que le véritable pouvoir était aux mains de la Taïffe, et se résolut à agir en conséquence. Jusqu'à lui, les envoyés français avaient borné leurs moyens d'action à faire transmettre leurs plaintes au Sultan par l'entremise de l'ambassade de Constantinople, qui obtenait le châtiment ou la destitution des délinquants. Les nouveaux gouverneurs qui arrivaient n'étaient pas plus écoutés que leurs prédécesseurs, et les mêmes infractions se reproduisaient fatalement. Sanson Napollon abandonna ces anciens errements et entra dans une voie nouvelle. Il s'aboucha avec les personnages les plus considérables d'Alger, ceux qui avaient, pour une raison ou une autre, la plus grande influence sur la milice et sur le peuple. Laissant de côté le Pacha, auquel il se contenta d'offrir quelques présents de temps à autre, il se fit des amis particuliers de l'Agha et du trésorier des janissaires. Il tint table ouverte pour les principaux d'entre les Reïs et réunit autour de lui tous ces redoutables chefs de la Taïffe qui étaient les véritables rois d'Alger, les Morat Reïs, Ali Arabadji, Soliman-Reïs, Ali Bitchnin. Il ne cessait de représenter à tous ces capitaines-corsaires, auxquels il plaisait personnellement par sa générosité, ses manières ouvertes et son audace aventureuse, la grandeur de la France et le danger qu'il y avait pour eux à se

(1) Il avait été envoyé à Constantinople pour faire une enquête sur les différends qui s'étaient élevés entre M. de Cesy et le personnel de l'ambassade ; il ne craignit pas de donner tort à l'ambassadeur, qui lui en garda une terrible rancune.

(2) Voir les faits relatifs à Smyrne, p. 143.

fâcher avec elle. Il leur rappelait ce mot de Kheïr-ed-Din : « *Si tu te brouilles avec le Français, fais la paix avant le soir* », et cet autre dicton, d'une popularité déjà presque séculaire : « *Le Français peut cuire sa soupe chez lui, et venir la manger chaude à Alger.* »

C'est ainsi qu'il était arrivé à pouvoir traiter dans l'intimité les affaires les plus graves, si bien que, lorsqu'elles surgissaient plus tard devant la tumultueuse assemblée qui devait décider de la paix ou de la guerre, le vote était déjà acquis en sa faveur, et les personnages les plus influents, entraînant leurs créatures, faisaient réussir ses demandes par acclamation. La situation toute exceptionnelle qu'il s'était ainsi créée ne manqua pas d'exciter la jalousie des délégués, aveuglés par des préjugés de race, et dont l'esprit étroit ne pouvait comprendre la finesse de ces manœuvres diplomatiques. Ils allèrent jusqu'à incriminer ses amitiés (1), à l'accuser de s'être fait renégat, et à susciter contre lui la colère des magistrats et du peuple de Marseille, auxquels ils le dépeignaient comme favorisant les intérêts Algériens au détriment de ceux de la France. Dédaigneux de ces clameurs, et appuyé sur la confiance que lui témoignait le Roi, il persévéra dans sa ligne de conduite. Le document (2) que nous publions ci-après nous montrera, mieux que ne le pourrait faire aucun récit, quels obstacles il eut à vaincre, et de quels moyens il fut forcé de se servir, pour arriver à la conclusion d'une paix, qui eût sauvegardé notre commerce du Levant, si la garde en eût été confiée à des mains plus habiles :

(1) Voir la lettre de M. Blanchard que nous publions plus loin.

(2) Ce n'est pas seulement comme pièce rare et curieuse que je reproduis ce document ; j'ai remarqué à diverses reprises, dans les extraits qui ont été livrés à la publicité, des discordances de texte, et même de notables écarts dans le chiffre des dépenses faites, soit pour le rachat des captifs, soit pour les présents. Il est probable que ces divergences proviennent de l'emploi de textes erronés. Celui qu'on va lire a été copié avec soin sur le manuscrit de la Bibliothèque nationale, n° 7093, Fr. (Fonds Mortemart).

Discours au vray de tout ce qui s'est passé tant aù voyage que le sieur Sanson Nappolon, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, et Chevalier de l'ordre de St-Michel a faict à Constantinople par le commandement de Sa Majesté qu'à Thunis et à Alger, pour le traicté de la paix de Barbarie, avec le compte de l'estat de la reecpte et despence, sur ce faicte et rachapt des esclaves.

« En l'année mil six cents vingt-trois, le Roy commanda au sieur Sanson Nappolon, gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, par exprez commandement, contenu en la depesche qu'elle luy auroit envoyée, pour cet effet de s'en aller à Constantinople et Smirne pour les affaires de Sadite Maiesté, auquel voyage ledit Nappolon a employé vingt mois entiers, servy dignement Sadite Maiesté pendant ledit temps, et entièrement exécuté le contenu de ses commandements, ainsy que Sa Maiesté la particulièrement déclaré, tant par ses arrests que autrement. Ayant aussy au mesme temps ledit Nappolon accordé les grands differends qui estoient entre Monsieur de Cesy, Ambassadeur à la Porte du Grand Seigneur et le sieur Ollivari, premier interprète de Sa Maiesté, aux affaires de laquelle lesdits différends apportoient un grand preiudice.

» Pendant ledit voyage a aussy ledit Nappolon retiré deux navires Marseillois, que les corsaires avoient pris et iceux renvoyez aux proprietaires.

» Auroit encore au mesme temps, ledit Nappolon délivré d'esclavitude soixante Francois, qui étoient aux galeres de l'archipel.

» A outre ce auroit ledit Nappolon pour la gloire de Dieu et pour le service de Sa Maiesté, et au nom d'icelle estably une maison et colleges des Peres Jesuites en la ville de Smirne, ainsy que les Peres dudit ordre le certifieront. »

» A de plus donné le commencement ou redressement d'une Eglise, dediée à Nostre-Dame, en la ville de Sio, et obtenu pour c'et effet la permission dudit Grand Seigneur.

« A donné aussy ayde, assistance, et rendu service audit sieur Ambassadeur envers les ministres dudit Grand Seigneur, en sorte

qu'on auroit aussy obtenu la conservation de l'Eglise de Saint-Anthoine, audit Constantinople, ce que ledit Nappolon iustifie par lettres expresses sur ce suiet, dudit sieur Ambassadeur.

» En l'année mil six cents vingt quatre et au mois de juin, ledit sieur Ambassadeur envoya audit Nappolon, estant lors en ladite ville de Smirne, deux capigi dudit Grand Seigneur, accompagnez de six serviteurs, portants les commandements dudit Grand Seigneur, et autres lettres de ses ministres, adressantes aux Bachas et milice de Tripoli, Thunis et Alger, pour rendre les Francois qui estoient retenus esclaves esdits pays, avec ordre de vivre à l'advenir en bonne paix avec les suiets de Sa Maiesté. Ledit sieur ambassadeur mandant audit Nappolon de la part de Sa Maiesté d'accompagner lesdits capigi esdits pays.

» Ayant aussy ledit sieur Ambassadeur tiré une lettre de change sur ledit Nappolon, de la somme de sept cents livres, à laquelle il disoit les frais desdites expeditions se monter, laquelle lettre de change ledit Nappolon auroit acquitée de ses propres deniers.

» Il seroit arrivé aussy pendant ledit temps, que ledit Nappolon ayant retiré une barque francoise, et ayant fait arborer sur icelle l'étendard de France, la milice et le peupie de ladite ville de Smirne, s'eslevant contre ledit Nappolon, et reprindrent ladite barque, des-arborerent ledit estendard de France, et mirent celuy du Grand Seigneur en son lieu, et celuy de France audessous par soubmission. Ce que ledit Nappolon fit courageusement et honorablement reparer ; ladite barque ayant esté rendue, et l'estendard dudit Crand Seigneur abbatu, et celuy de France, remis de la propre main du Président de la Justice de ladite ville à l'honneur et gloire du Roy ; ainsy que ledit sieur ambassadeur sçait très-bien et comme il le certifiera.

» Et afin de satisfaire promptement au vouloir et intention de Sadite Maiesté touchant le voyage desdits capigi, iceluy Nappolon auroit noulizé et freté un navire, et convenu avec lesdits capigi pour leurs despenses et de leurs serviteurs, à raison de huit livres par iour, avec promesse qu'ils seroient recompensez de leurs peines et vaccations suivant leurs mérites.

» Le quatriesme de juillet ledit Nappolon, et lesdits capigi partirent de ladite ville de Smirne, et arriverent le douziesme

d'aoust audit Thunis, et en mauvaise saison, à cause qu'il estoit survenu audit lieu un grand et sanglant combat, entre les galeres de Malte et celles de Thunis, et que la plus grande partie des chevaliers et soldats qui estoient sur lesdites galeres de Malte estoient Francois (1) ; nonobstant cela ledit Nappolon auroit tant fait qu'il aurait retiré d'esclavitude un grand nombre de Francois, et fait promettre à ceux dudit Thunis, de vivre d'oresnavant en bonne paix avec les suiets de Sa Maiesté, ayant fait conduire la pluspart desdits Francois à Marseille à ses propres despens.

» Ce fait ledit Nappolon seroit venu trouver Sa Maiesté, pour luy rendre particulierement compte de sondit voyage, laquelle ayant veu le bon succez diceluy, et advantageux progrez qu'avoit fait ledit Nappolon, et demeurant entièrement satisfaict de luy, ainsi que Sa Maiesté l'a amplement declaré par l'instruction qu'elle luy a depuis donnée, signée de sa main du quatorziesme de janvier mil six cents vingt six, portant nouveau commandement audit Nappolon de s'en aller en Barbarie pour luy continuer son service aux occasions et aux affaires contenues en ladite instruction de sadite Maiesté, et entr'autres choses pour tascher de traiter avec le Bascha et milice d'Alger une bonne paix à l'avenir avec les suiets de Sadite Maiesté : laquelle auroit fait delivrer audit Nappolon la somme de quinze mil livres, pour employer à faire des presents aux Bachas, et principaux dudit Alger conformement à ladite instruction de Sa Maiesté.

» Ayant esté trouvé bon par Sadite Maiesté que ledit Nappolon traiteroit en vertu du commandement du Grand Seigneur, et

(1) Le rôle brillant que jouaient les chevaliers français de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, dans les croisières et les expéditions dirigées contre les puissances musulmanes, était la cause de bien des ruptures et de réclamations incessantes. Les Turcs ne voulurent jamais comprendre que le Roi de France permît à ses sujets de porter les armes contre une nation alliée, et nous accusaient de mauvaise foi. « *Vous prétendez que vous êtes nos amis*, disaient-ils à nos ambassadeurs, *et nous rencontrons partout des vôtres au premier rang de ceux qui nous font la guerre.* » En fait, le Roi subissait la conséquence naturelle d'une situation ambiguë, étant d'une part *l'allié du Turc* et, de l'autre, le *fils aîné de l'Église.* (Voir Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, documents inédits. Tome IV, p. 502, 520, 550).

comme subdélégué de Monsieur de Guyse, et suivant le pouvoir que Sadite Maiesté en a donné audit sieur duc de Guise.

» En exécution duquel commandement de Sa Maiesté, ledit Nappolon partit de Marseille, le neuf juin ensuivant en ladite année mil six cents vingt six, pour s'en aller audit Alger, ayant noulizé le vaisseau nommé le *Bon Jesus* de Marseille, du capitaine Balthazar d'Allesy, à la somme de deux mil quatre cents livres, sur lequel vaisseau ledit Nappolon embarqua pour la valeur de dix-huict mil quarante une livres d'estoffes pour faire lesdits presents, suivant ledit ordre de Sadite Maiesté, et ainsy qu'il appert par la certification dudit seigneur duc de Guyse, et par la visite des officiers de l'Amirauté de Marseille, enregistrée au greffe de ladite Amirauté.

» Ledit Nappolon seroit arrivé en Alger, le vingtiesme juin audit an, presenté aux ministres et principaux de la milice le commandement dudit Grand Seigneur, et à iceux fait les dons et presents susdits, ayants tesmoigné de vouloir obeir ausdits commandements, en faveur des suiets de Sadite Maiesté.

» Mais quelques envieux (1) de l'Estat de Sa Maiesté, se mirent incontinent à traverser ledit Nappolon, et tascherent par toutes sortes d'artifices et inventions d'empescher ledit traicté et supposerent contre ledit Nappolon, luy ayant plusieurs fois par ce moyen fait courir risque de sa vie, pour laquelle garantir, et parer à toutes ces attaques, ledit Nappolon a souffert de grands travaux, et contraint de faire de grandes et extraordinaires despenses.

» A entr'autres artifices dont lesdits ennemis de la France se seroient servis pour empescher ledit traicté, et notamment pour faire perir ledit Nappolon, ils firent entendre audit Bacha et milice, et soustindrent que les commandements qu'il portoit dudit Grand Seigneur, estoient faux et supposez, et ainsy qu'il

(1) Ces *envieux* étaient les agents anglais de la grande Compagnie des vingt vaisseaux, qui demandaient la concession de Collo et de Bône ; ils prodiguaient les présents pour arriver à leurs fins, comme ils l'avaient déjà fait en 1610.

falloit le brusler ; neantmoins Dieu qui est le vray protecteur de l'innocence, garantit ledit Nappolon, et fut resolu qu'on deputeroit vers le Grand Seigneur le nombre de vingt personnes, des principaux et plus apparents de ladite milice, pour en sçavoir la verité, dequoy ledit Nappolon auroit donné amplement advis à Monsieur l'Ambassadeur.

» Lesdits deputez estant arrivez à Constantinople, et ayants fait entendre le sujet de leur deputation aux ministres dudit Grand Seigneur ; ledit sieur Ambassadeur fut appellé par lesdits ministres, mais il ne voulut comparoistre, disant que ce seroit contre l'honneur de sa charge (1) d'aller devant lesdits ministres avec lesdits deputez ; ainsy qu'il appert par les lettres expresses sur ce suiet dudit sieur Olivari, premier Interprète de Sa Maiesté audit Constantinople, escrite audit Nappolon, du vingt septiesme Novembre, mil six cents vingt-six.

» Mais nonobstant cela lesdits deputez d'Alger furent renvoyez avec nouveau commandement d'obéir à celuy que ledit Nappolon leur aurait porté.

» De toutes lesquelles choses, et traverses qui se sont passées, et qui ont duré un an entier, ledit Nappolon en a toujours donné soigneusement advis à Sadite Maiesté, dont elle a receu grande satisfaction, ainsy qu'il se iustifie particulierement par l'arrest de son Conseil du vingt deuxième juin, mil six cents vingt-sept.

» Apres le retour desdits deputez en Alger, ledit Nappolon retira desdits Bachas et milice leur derniere resolution et volonté, sur le fait dudict traicté, et leurs pretentions sur ce suiet, dequoy ledit Nappolon seroit venu informer particulierement Sa Maiesté, et Nos Seigneurs de son Conseil, sur lequel rapport et conditions proposées, Sadite Maiesté auroit donné arrest le sixiesme Novembre 1627, par lequel, entr'autres choses, auroit approuvé les conditions accordées par ledit traicté, et député le sieur de Breves (1), pour l'accomplissement et execution d'iceluy, et ordonné que les villes et communautez, desquelles ceux qui estoient esclaves en Alger, estoient natifs, advanceroient et payeroient ès mains dudit sieur de Breves, deux cents livres pour chascun desdits esclaves, ainsy que plus au long le contient ledit arrest.

(1) On peut reconnaître ici la mauvaise volonté que manifestait M. de Césy à l'égard de Sanson Napollon, qui avait pris le parti d'Olivari dans la querelle qu'il avait été chargé d'arbitrer (Voir page 142).

« Sadite Maiesté auroit aussy ordonné que les deniers provenus de la vente et composition de deux offices de Correcteurs des Comptes en la Cour des Comptes de Provence, de nouvelle creation seroient employez à faire pour l'exécution dudit traicté.

» Semblablement Sadite Maiesté auroit ordonné que les deux offices de Thresorier et Receveur du Palais à Aix, alternatif et triennal, et la finance duquel fut modérée à quatre mil livres chascun, seroient baillez audit Nappolon pour remboursement de pareille somme que ledit Nappolon auroit baillee par exprez commandement de Sa Maiesté, ausdits Capigi du Grand Seigneur, pour recompense des services par eux rendus.

» Et apres ledit Nappolon s'en seroit revenu à Marseille, attendre l'ordre dudit sieur de Breves, pour procedder à l'execution dudit traicté ayant quelque temps apres iceluy sieur de Breves envoyé audit Marseille le sieur du Tronchay avec douze pieces de drap pour s'en aller en Alger en la compagnie dudit Nappolon, pour achever ledit traicté, lui donnant advis ledit sieur de Breves, qu'ainsy Sa Maiesté l'avoit commandé : le priant de prendre sur la place audit Marseille, les sommes necessaires pour le rachapt desdits esclaves, attendant que lesdites communautez eussent fait lesdites advances.

» Ce que ledit Nappolon ne pouvant faire par l'ordre d'une simple lettre d'advis, il s'en seroit retourné à la Cour en dilligence pour avoir quelque moyen plus certain et plus prompt pour parachever ledit traicté ; neantmoins ledit Nappolon, quelque sollicitation qu'il ait peû faire, pendant deux mois et demy qu'il auroit séiourné à la Cour pour cet effet, il n'auroit peu obtenir que de belles paroles, et une iussion de Sa Maiesté, seule-

(1) Savary de Brèves, qui avait été déjà envoyé par Henri IV à Alger en 1606, n'avait pas pu parvenir à traiter, et avait failli perdre la vie dans une révolte de la populace (Voir le *Voyage de M. de Brèves*, déjà cité).

ment pour la verification de l'Édit de creation desdits offices de Correcteurs, ce qui n'a pas seulement esté infructueux, mais qui a aussy causé plus de despens audit Nappolon, ladite Cour des Comptes n'ayant iamais voulu obeir en aucune sorte aux commandements de Sadite Maiesté, portez par ladite jussion, et quatre suivantes, et par plusieurs autres lettres de Sa Maiesté : dequoy particulièrement ledit Nappolon l'a informée (1).

» Pendant lequel temps et du depuis Sadite Maiesté a mandé audit Nappolon par plusieurs depesches ; d'asseurer ceux d'Alger qu'elle a donné ordre pour l'accomplissement et execution dudit traicté, et de l'observation de sa parole Royale, suivant lequel commandement ledit Nappolon les auroit touiours entretenus en esperance, que bientost on iroit de delà pour achever ledit traicté (2).

» Et d'autant que ledit Nappolon ne voyoit nul moyen de pouvoir subvenir aux grandes et notables despenses, qu'il convenoit necessairement faire tant pour le rachapt des esclaves qui estoient ès galeres du Roy, et lesquels il falloit payer aux Capitaines d'icelles (3) à raison de trois cents livres chascun, suivant l'arrest de Sa Maiesté du 22e juin 1627, montant à la somme de cinquante quatre mil livres, ny pour les frais de l'armement de trois navires, qu'il falloit pour aller en Alger, tant pour porter lesdits esclaves, que pour exécuter le surplus dudit traicté, outre la somme de soixante mil livres qu'il falloit pour le moins, pour les autres extraordinaires despences qu'il convenoit faire, tant audit Alger, pour pouvoir achever et executer ledit traicté dignement, et pour la nourriture et despence desdits esclaves ; et n'ayant ledit Nappolon receu aucun denier dudit sieur de Breves,

(1) Ceci est à remarquer, comme exemple de la résistance que les Parlements ne craignaient pas de faire aux ordres royaux, toutes les fois que ceux-ci leur semblaient attenter à des droits acquis.

(2) On conçoit aisément combien toutes ces lenteurs devaient indisposer des gens qui ne pouvaient pas savoir à quoi les attribuer, et qui étaient tous portés à croire qu'on cherchait à leur manquer de parole.

(3) Les capitaines des galères étaient propriétaires de leur chiourme, qu'ils recrutaient ou achetaient eux-mêmes ; c'est là ce qui causait de si grands embarras, quand il s'agissait de rendre ou d'échanger des captifs musulmans.

Commissaire susdit, il estoit contraint, à son grand regret, de quitter et abandonner ladite affaire.

» Ce que voyans les Consuls et Deputez du commerce, et habitants de la ville de Marseille, et reconnaissant combien ladite paix leur estoit proffitable et avantageuse, ils assemblerent le Conseil general de la Ville, où ils appellerent ledit Nappolon, et requirent de leur voulloir dire particulierement le suiet, pour lequel il abandonnoit une affaire qui estoit sy importante au service du Roy et au bien public ; surquoy ledit Nappolon leur auroit fait entendre tout ce que dessus, et fait offre de continuer en cas qu'ils voulussent fournir ce qui estoit necessaire pour achever ledit traicté de paix, et qu'ils deputassent aucun d'entr'eux pour aller en Alger avec luy, pour faire lesdites despenses, et en tenir compte, ou bien qu'il leur remettroit lesdits offices de Correcteurs. Surquoy il fut resolu qu'il ne falloit point abandonner cet affaire, et qu'en toutes sortes il falloit achever ledit traicté de paix.

» Et sçachant neantmoins que les grandes despences qui estoient ià faites, et celles qu'il falloit encore faire, pour parachever ledit traicté, se monteroient à de grandes et notables sommes, ils resolurent pour ne s'engager tout à fait aux payements desdites despences, de contribuer seulement une somme limitée ; et pour cet effet fut tenu diverses assemblées, et par la première resolu de contribuer trente mil livres pour le rachapt des Turcs qui estoient en la galere de Monsieur le duc de Guyse (1). Par la seconde douze mil livres, pour l'equipage de deux navires. Et par la troisieme autres trente mil livres, pour le rachapt des Turcs qui estoient ès autres galeres. Et par la derniere portant confirmation des precedentes, fut aussy resolu les conditions sous lesquelles ladite somme derniere de trente mil livres seroit baillee audit Nappolon, ainsy que plus au long le contiennent lesdits actes des 7e novembre 1627, 13e janvier 1628, 16 fevrier et 27e aougt au dit an. Et par le contract sur ce passé entre lesdits consuls et ledit Nappolon, du 4e septembre au dit an 1628, par

(1) Avec les deux canons enlevés en 1609 par Simon Dansa. (Voir la *Revue africaine*, tome XXIII, p. 13).

lequel il appert que ledit Nappolon n'est obligé à autre chose, sinon, qu'en cas que ladite paix ne se fist, de rendre et restituer ausdits Consuls ladicte somme de trente mil livres.

» Nappolon, desirant de servir le Roy et le public, pour l'accomplissement dudit traicté, il employoit non seulement sa bourse, mais celle de ses amis, et a pris à emprunt la somme de quarante-cinq mil livres du sieur General Bernier, Sieur de Pierre Verte, et luy a engagé pour son asseurance de ladicte somme, les provisions et quittances de deux offices de Correcteurs à la Cour des comptes de Provence, attendu que Sa Maiesté a destiné les deniers provenans desdits offices, aux frais et exécution du dit traicté. De laquelle somme ledit Nappolon a passé obligation audit sieur Bernier, le premier septembre 1628.

» Ledit Nappolon partit de Marseille le neuf septembre au dit an pour aller en Alger, avec trois navires bien munies et esquipées, ainsi qu'il appert par la visitte qu'en ont faite les officiers de l'Admirauté de Marseille.

» Ledit Nappolon estant arrive audit Alger le 17e de septembre audit an 1628, apres avoir traicté avec le Bacha et ministres de la milice, et à iceux fait les presents, et donatif, à cette fin que les affaires dudit traicté s'accomplissent à l'honneur et à l'avantage de la France; le 19e dudit mois ledit traicté fut conclu et publié en la presence du Bacha, et du general de la milice, et des capitaines des navires de guerre. Et fut accordé d'envoyer un hostage à Marseille pour y demeurer pour la conservation dudit traieté.

» Ledit Nappolon retira au mesme temps un bon nombre de Francois de l'esclavitude. Une barque de Marseille du patron Louis Soribe, chargée de soye et autres marchandises. Une autre barque de la Cioutat, du patron Carbonneau chargée aussy de marchandises. Une autre navire des Sables d'Olonne, lesquelles les corsaires avoyent prises et conduites audit Alger, le tout envoyé à Marseille, ensemble l'hostage que ladite Milice a envoyé pour demeurer audit Marseille, et les despesches du Bacha, et du General de la milice, envoyées au Roy, ensemble un procez verbal de tout ce qui avoit esté fait et négocié audit Alger: le tout adressé audit Marseille à Monsieur le duc de Guyse, ainsy qu'il

appert par la declaration dudit Seigneur Duc de Guyse, du second de decembre mil six cents vingt huict, il appert aussy par plusieurs certificats de patrons, le nombre d'esclaves qu'ils ont chargez sur ces navives, et conduit en Provence, attestation des Consuls de Marseille du benefice qu'ils ont receu dudit traieté, fait le deuxième juillet 1629. Et par autre depesche du quatriesme janvier 1631. Envoyée a Sadite Maiesté par les consuls de Marseille. »

Estat au vray de la recepte et despence des deniers que la ville de Marseille, et autres de la coste de Provence ont fourny pour le rachapt des esclaves qui estoient ès galeres du Roy, et autres despences pour parvenir à l'accomplissement du traieté d'Alger, suivant le commandement de Sa Maiesté.

RECEPTE

PREMIEREMENT

« Receu de Messieurs les Consuls et Communautez de la ville de Marseille, la somme de soixante dôuze mil livres, qu'ils ont contribué, ainsy qu'il appert par les actes et deliberations faites en leur Assemblee, et par l'obligation passee pour cet effet avec ledit Sanson Nappolon le quatrièsme septembre 1628, auquel Nappolon fut aussy baille par lesdites communautez un roolle de trente-six habitants de ladite ville qui estoieent esclaves audit Alger, pour ce ladite somme de soixante douze mil livres.

» De la ville et communauté de Toulon, la somme de deux mil trois cents livres, qu'ils ont contribué; et donné un roolle pour le rachapt de sept esclaves, natifs de ladite ville; ainsy qu'il appert par le contract passé avec lesdits Consuls. Audit an, cy deux mil trois cents livres.

» De la ville et communauté de la Cioutat, la somme de deux mil cent livres, laquelle ladite communauté a contribuée; et donné un roolle pour le rachapt de sept esclaves natifs de ladite ville. Ainsy qu'il appert par le contract passé avec les Consuls de ladite communauté, cy deux mil cent livres.

» De la communauté du lieu de Siffours, la somme de onze cents livres, laquelle ladite communauté a contribuée, et donné un roolle de trois esclaves, ainsy qu'il appert par le contract passé avec les Consuls dudit lieu de Siffours, cy onze cents livres.

» De la communauté de Cassis, la somme de quinze cents cinquante livres, qu'ils ont contribuée, et ont donné un roolle de six esclaves, ainsy qu'il appert par contract passé avec les Consuls dudit lieu de Cassis, cy quinze cents cinquante livres.

» De la ville et communauté de Cannes, la somme de deux cents quatre vingts dix livres, qu'ils ont contribuée, et donné un roolle d'un esclave ainsy qu'il appert par contract passé avec les Consuls de ladite ville et communauté d'icelle, cy deux cents quatre vingts dix livres.

» De la communauté de Martigues, la somme de dix huict cents cinquante livres, qu'elle a contribuée, et donné un roolle de six esclaves, ainsy qu'il appert par contract passé avec les Consuls de ladite ville et communauté, cy dix huict cents cinquante livres.

» Somme totale de la recepte du present estat, la somme de quatre vingts deux mil cent quatre vingt dix livres. »

Despence faite en exécution du traicté de Barbarie, voyage, rachapt d'esclaves qui estoient dans les galeres de France, fret et nolizement de navires, entretenement de capigi du Grand Seigneur, dons et presents, et rachapt d'esclaves Francois, ainsy qu'il sera plus amplement specifié cy apres.

PREMIEREMENT

« Au mois de juin, mil six cents vingts quatre en la ville de Smirne, payé pour l'acquit d'une lettre de change, laquelle Monsieur de Cesy envoya à Nappolon de la somme de sept cents livres, lequel a escrit audit Nappolon de payer, disant l'avoir despendue pour les frais des despesches du Grand Seigneur qu'il a obtenu par le commandement du Roy et envoyé en Barbarie

avec les capigi dudit Grand Seigneur et commandé audit Nappolon de les accompagner, pour cecy sept cents livres.

» Pour le fret d'un navire qui a conduit ledit Nappolon et capigi à Malte, pour aller à Thunis, la somme de mil livres.

» Plus, a payé pour le nolis d'un autre navire, qui a porté ledit Nappolon et lesdits capigi de Malte à Thunis, et de Thunis à Marseille, la somme de deux mil livres, pour ce ladite somme de deux mil livres.

» Plus, pour la despence pendant trois mois que Nappolon a seiourné à Thunis, la somme de quatre mil livres.

» Plus, pour les presents audit Thunis au Bacha et au sieur Issonffenday (1), et autres principaux dudit lieu, pour retirer d'esclavitude cent cinquante Francois, appointements à ses patrons ; et pour conduire la pluspart de ces esclaves à Marseille, et pour la despence faite pendant la quarantaine qu'il a fallu faire arrivant à Marseille, montant en tout neuf mil deux cents huict livres.

» Plus, ledit Nappolon, apres avoir rendu compte à Sadite Maiesté du voyage susdit, Elle a de nouveau commandé audit Nappolon d'aller en Alger pour traicter avec ledit Bacha et milice, pour vivre en paix avec ses suiets, ayant ledit Nappolon seiourné un an entier audit Alger, pour pouvoir parvenir audit traicté, et pour surmonter les grands obstacles et empeschements que les ennemis de la France ont donné pour destourner ledit traicté, ayant pour cet effet ledit Nappolon, fait de grandes et extraordinaires despences, outre et pardessus les presents que le Roy avoit ordonné de faire, montant lesdits despens à la somme de vingt un mil livres.

» Plus, ledit Nappolon a fait six voyages à la Cour, pendant quatre ans et demy, que ledit traicté a traisné, a fait despence de mil cinq cents livres chascun voyage, qui se montoit à neuf mil livres en tout, cy neuf mil livres.

» Plus a payé à Monsieur le duc de Guyse, pour le rachapt des esclaves qui estoient en sa galere la somme de trente mil livres ; ainsy qu'il appert par la quittance que ledit Seigneur Duc de

(1) *Sic.* Il faut peut-être lire : Jusuf Effendi.

Guyse en a faite, en faveur desdits Consuls de Marseille du douziesme du mois de septembre mil six cents vingt huict, cy ladite somme de trente mil livres.

» Plus, il a payé semblablement à Monsieur le Général des Galeres de Sa Maiesté, et aux capitaines d'icelles, la somme de vingt quatre mil livres pour le rachapt des esclaves qui estoient dans lesdites galeres, ainsy qu'il appert des quittances dudit Sieur General et desdits Capitaines, cy vingt quatre mil livres.

» Plus, ledit Nappolon a fourny pour les frais de l'armement de trois navires pour aller audit Alger, despence desdits esclaves qu'il y a conduit, et pour les vaccations de deux cents personnes, soldats et mariniers, qui ont servy et accompagné ledit Nappolon audit voyage, la somme de vingt-un mil livres.

» Plus, pour autre despence faite audit Alger, au Seigneur Amoda, Thresorier de la milice, la somme de onze mil piastres, qui luy a esté donnée, pour estre, disoit-il, donnée aux soldats de ladite milice, pour les disposer à ladite paix, et pour exempter les esclaves Francois du droit de sortie qu'ils devoient payer à raison de quinze pour cent de leur ranson, laquelle somme reduite en monnoye de France, monte le somme de vingt-six mil livres.

» Au Bacha d'Alger la somme de quatre mil piastres de gratification, pour apporter et donner son consentement et son authorité pour ledit traicté, laquelle somme reduite en monnoye de France, revient à la somme de neuf mil trois cents trente-nuuf livres.

» Plus, au Cahya, Lieutenant dudit Bacha, la somme de mil piastres, pour gratification de sa faveur et service qu'il a rendu, laquelle somme reduite en monnoye de France, se monte à la somme de deux mil trois cents trente deux livres.

» A l'Aga, Chef et General de la milice, la somme de deux mil piastres, pour la faveur et assistance qu'il a apporté et son consentement audit traicté, laquelle somme réduite en monnoye de France, revient à la somme de quatre mil six cents soixante-cinq livres.

» A plusieurs Chefs d'escadre du Divan, la somme de trois mil piastres pour estre distribuee à leurs bandes, pour les disposer

audit traicté, laquelle somme réduite en monnoye de France, revient à la somme de sept mil livres (1).

» Pour autre despence ordinaire et extraordinaire, faite dans la maison dudit Samson Nappolon, et pour sa table, la somme de dix sept cents piastres, le tout reduit en monnoye de France, revient à la somme de trois mil neuf cents soixante-neuf livres.

» Plus, pour l'entretenement de deux capigi et jannissaire du Grand Seigneur, et leurs serviteurs durant le temps de quatre années et demie, à raison de huict livres par iour, monte la somme de treize mil cent quarante livres.

» Pour leurs salaires dudit temps, et leurs vaccations, la somme de huict mil cent livres.

Plus, pour le rachapt de trois cents esclaves, la somme de soixante mil livres (2).

» Plus, en l'année 1630, Nappolon a esté appelé en Alger par le Bacha et milice dudit lieu, pour sçavoir pourquoy le Chevelier de Razilly (3) avoit pris et ameiné en France un navire d'Alger, et le suiet pourquoy les Marseillois avoient mal traicté et renvoyé leur hostage : se plaignans de plusieurs autres desplaisirs qu'ils avoient reçeus des Francois, et de ce que le General des Galeres de France, a pris des Turcs sous la foy de la paix, et mis dans les galeres. Et d'autant que Mahomet Oga, capitaine d'un navire que Monsieur de Razilly avoit pris, faisoit savoir que par arrest du Con-

(1) D'après le présent compte, la valeur de la piastre ou pièce de huit est de 2,33. — Dans son excellente *Histoire de La Calle* (Alger, 1878, in-8°), M. Féraud cite quelques articles du même compte, avec des évaluations qui porteraient la piastre à 2,50. De plus, les chiffres des sommes données ne sont pas les mêmes que les nôtres : ainsi, dans le document de M. Féraud, le Pacha ne reçoit que 3,000 piastres au lieu de 4,000; le Cahya 500 au lieu de 1,000; l'Agha des janissaires 1,000 au lieu de 2,000, etc. M. Féraud n'indiquant pas la provenance du texte qu'il cite, je pense devoir m'en référer à la copie du manuscrit de la Bibliothèque nationale.

(2) C'est un prix excessivement modéré : deux cents livres par tête, alors que la rançon moyenne des esclaves de petite condition se montait ordinairement à six cents livres au moins : on reconnaît là l'influence des cadeaux et des festins de l'ambassadeur.

(3) Nous aurons occasion de parler en son lieu de cette aventure qui faillit faire perdre à la France le bénéfice du traité de 1628.

seil de Sa Maiesté a esté ordonné qu'il seroit payé et desinteressé dudit navire ; pour raison de quoy ils pretendoient une grande somme de deniers, ledit Nappolon ayent esté contraint de payer la somme de quinze mil livres, ainsy qu'il appert par quittance, que ledit Mahomet en a faite audit Nappolon par devant le President d'Alger, cy quinze mil livres.

» Plus, a payé la somme de huict mil livres, que le Consul des Francois dudit Alger se seroit obligé de payer pour l'equipage d'un navire de guerre, qui estoit eschoué à terre au golphe d'Yères, en Provence, iceluy equipage retenu audit lieu de Provence, comme appert par la quittance qu'Esmially et Vesly, capitaines interessez et proprietaires dudit vaisseau, ont fait pardevant le President dudit Alger, et de onze pieces de canon et huict pierriers de fonte qui estoient dudit vaisseau, pour ce, cy huict mil livres.

» Somme totalle de ladicte despence, deux cents soixante-douze mil quatre cents trente-cinq livres.

» Et la recepte monte la somme de quatre-vingts deux mil cent quatre vingts dix livres.

» Partant est deu audit Nappolon la somme de cent quatre vingts mil deux cents quarante cinq livres. »

Le traité (1) tant désiré avait donc été conclu et solennellement proclamé le 19 septembre 1628. Les Algériens s'engageaient à vivre en paix avec la France, et à respecter ses côtes et ses navires, à ne pas tolérer que des marchandises ou des personnes capturées sur des bâtiments français fussent vendues dans leurs ports : il était permis aux marchands de la nation de résider à Alger, sous la protection et la juridiction de leur consul, avec pleine reconnaissance de leurs droits et du libre exercice de leur religion ; les vaisseaux que le mauvais temps contraignait à chercher un abri dans un des ports de la côte devaient y être secourus et protégés ; enfin, les concessions françaises du Bastion

(1) Il a été publié pour la première fois dans le *Mercure François*, qui en donne le texte entier, avec protocoles, etc.

et de La Calle étaient formellement reconnues, ainsi que le négoce des cuirs et des cires avec l'échelle de Bône. Les fortifications du Bastion pouvaient être relevées, et les bateaux corailleurs trouver un asile dans tous les ports de la côte orientale de l'Algérie (1). Cette permission accordée au rétablissement des comptoirs français serait suffisante à elle seule pour montrer combien le négociateur avait su habilement se concilier la faveur des esprits : car, jusqu'alors, jamais les Turcs n'avaient voulu consentir à se soumettre aux ordres du Grand Seigneur en ce qui concernait l'installation des chrétiens dans ces parages. C'était une opinion généralement admise à Alger, que l'exportation des blés de la province de Constantine était la véritable cause des famines fréquentes qui désolaient la ville ; et toutes les fois que la France avait voulu réoccuper les établissements, une expédition était aussitôt partie pour les détruire, en massacrer le personnel, ou l'emmener en esclavage. Il y avait donc un grand point de gagné, et le Divan crut devoir accentuer les motifs qui l'avaient fait revenir sur une détermination bien arrêtée en introduisant dans les actes la clause suivante : « Pour récompense » des services rendus par le capitaine Sanson, il en sera le chef » (du Bastion) et commandera les dites places sans que l'on en » puisse mettre aucun autre. Néanmoins, après son décès, le » Roy y pourra pourvoir à d'autres personnes (2). »

La redevance à payer était fixée à vingt-six mille doubles (3) ; seize mille pour la solde de la milice et dix mille pour le trésor de la Casbah. En somme, tout le monde avait lieu d'être satisfait du traité ; Marseille n'avait plus à trembler pour son commerce du Levant ; le Pacha ne se trouvait plus exposé, d'un côté aux fureurs de l'émeute, et de l'autre au châtiment de sa désobéissance ; la milice voyait avec plaisir s'accroître le trésor qui assurait sa solde ; enfin les Reïs, qu'avait complétement séduits le capitaine, songeaient que bien des mers leur restaient encore

(1) Voir l'*Histoire de La Calle*, de M. Féraud, déjà citée.

(2) Contrat passé avec le Divan et le consul général d'Alger pour le rétablissement du Bastion et ses dépendances.

(3) Dix-huit mille livres : la double valait 0,50.

ouvertes, que les galions Espagnols et Hollandais leur offraient une abondante et riche proie, et, qu'en fin de compte, on était parfois bien aise, en un jour de tempête où à la suite d'un combat malheureux, de trouver un refuge dans les ports Français de la Méditerranée. Ils n'ignoraient pas du reste, et plusieurs d'entre eux l'avaient appris à leurs dépens, que la marine de nos ports venait d'être presque doublée, et que l'amiral de Manti avait reçu l'ordre de châtier vigoureusement les délinquants. La signature du traité fut donc faite au milieu d'une satisfaction générale, et il est facile de se rendre compte de ce sentiment par la lecture des lettres suivantes :

Lettre du Divan et Pacha d'Alger à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

« Aux Elus et choisis parmi les Grands de la loi du Messie, ceux qui accomplissent les promesses d'amitié et intelligence, les Consuls de Marseille ; prions Dieu que conduise leurs entreprises en heureuse fin.

» Après vous avoir rendu le salut convenable, nous vous dirons avoir reçu la lettre que vous nous avez écrite par le capitaine Sanson, ensemble les commandements de notre très-glorieux Empereur, disant que depuis le temps de son aïeul, Sultan Soliman (que Dieu donne repos à son ame !) nous avons vécu en bonne paix et amitié avec les Francois ; mais à cause d'un méchant homme vous les avez réputés comme ennemis. Maintenant tout ce qui est passé soit passé ; ayant compris la teneur desdits commandements, avons tretous résolus de vivre à l'avenir en une bonne paix et amitié avec vous autres ; ayant aussi vu et entendu la teneur de votre lettre être profitable, et à la considération de la bonne et ancienne amitié qu'est entre notre Empereur et le vôtre, avons promis et juré par notre foi et parole de vivre en paix avec vous, suivant les impériales capitulations ; ayant suivant icelles dressé des articles de notre accord une copie, laquelle nous garderons dans le sacré trésor de notre Divan ; et l'autre, l'envoyons à votre Roi, lesquels articles et parties serez soigneux de faire observer de point en point ainsi que nous ferons aussi, afin que cette paix soit de durée, vous promettant que de notre part n'y manquerons jamais. Pour assurance de laquelle nous vous envoyons l'un de nous destiné pour résider à Marseille, auquel ferez toute sorte d'honneurs et bons traitements, et nous les recevrons faits à nous-mêmes ; priant Dieu que les derniers de vos jours soient heureux et félices. — Écrit à l'invincible ville d'Alger, le premier jour de la lune de Seffer.

» Signé : *Le pauvre* OSSEIN BACHA *d'Alger ;*
MOSSE-AGHA, *chef des Janissaires ;*
AMOUDA, *premier secrétaire du Divan.*

» Scellée du sceau de chacun d'iceux. »

(Traduit par Salomon Cassin, interprète de Sa Majesté, en Alger, le 8 octobre 1628).

Lettre d'Ibrahim Raïs Arabadgy (1) à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

« Aux Elus et choisis pour accomplir leurs promesses, administrateurs des affaires du peuple de la croyance du Messie, les Consuls de la ville de Marseille ; que Dieu bénisse vos jours ; et vos actions soient conduites en honneur et félicité par la droite voie.

» Après vous avoir salué du salut convenable à votre dignité, saurez que, par notre bon ami le capitaine Sanson, gentilhomme, avons reçu votre lettre et compris les favorables discours d'icelle. Incontinent, je me suis employé de toute mon affection à votre service ; et, par la grâce de Dieu, la paix a été nouée et liée ainsi

(1) Ibrahim Arabadji était à cette époque général des galères, et, par suite, le plus puissant de la corporation des Reïs. Son fils Ali lui succéda et hérita de ses biens et de son influence ; c'est lui que le père Dan appelle Rapagoy.

que pouviez désirer ; ayant le Divan et le Bacha revêtu ledit Capitaine Sanson de deux vestes d'honneur et de gloire ; ayant si bien conduit cette négociation et receu tant de satisfaction que me seroit impossible le mettre par écrit, espérant que de lui-même en serez mieux informés. Bien vous diray que la paix et amitié que a été traitée par ledit capitaine Sanson est faite de telle sorte que ne se pouvoit faire davantage. J'avois résolu d'aller à Marseille avec nos galères ; mais sa venue m'a rompu ce dessein pour m'employer ici en vos affaires, espérant avec l'aide de Dieu que ce printemps j'auray l'honneur de vous voir. Cependant en tous les affaires que aurez besoins de deça, donnez-m'en avis, je m'emploieray très-volontiers et tout ce que j'ay au monde pour vous servir et le tiendray pour faveur. Je prie cependant Dieu que vous conserve. — Écrit en Alger, le premier jour de la lune de Saffer, année de 1038.

» Signé : *Le pauvre* IBRAHIM,
à présent Général des Galères d'Alger.

» Et scellée de son sceau. »

(Traduit par Salomon Cassin, interprète de Sa Majesté, en Alger, le 8 octobre 1628).

H.-D. DE GRAMMONT.

(*A suivre.*)

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.



ALGER. — Typ. A. JOURDAN.

LES

BEN - DJELLAB

SULTANS DE TOUGOURT

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA PROVINCE DE CONSTANTINE

(Suite. — Voir le n° 133)

Ptolémée comparait toute cette région des oasis à une peau de panthère, rien de plus exact : le fond jaune de la peau c'était le sable jaunâtre du désert ; les taches brunes, les bouquets de dattiers dont la couleur vert foncé vue de loin semble noire. Les guerres multiples dont le pays a été le théâtre ont effacé beaucoup de ces taches, qui, d'après la tradition, s'élevaient, dans l'Oued Rir' seulement, au nombre d'environ trois cents. Des monceaux de platras, des racines carbonisées par le soleil et des troncs de palmiers renversés, émergent encore le sol par ci par là, marquant les traces des oasis détruites. Les premiers ravages dont l'histoire locale ait conservé le souvenir remontent à la fin du

XII[e] siècle (1). Ibn R'ania, prince audacieux de la famille Almoravide, se trouvant trop à l'étroit dans son gouvernement des îles Baléares, passa en Afrique et leva l'étendard de la révolte. Pendant plusieurs années ce fut une succession de revers et de succès. Réduit à l'impuissance dans le Tell, il se réfugiait dans le Sahara, et, selon les circonstances, se fixait tantôt dans l'Oued Rir', tantôt à R'damès, vivant à l'état de chef de brigands, dévastant avec rage toutes les oasis qui lui refusaient de prendre part au désordre. A cette époque, l'Oued Rir' était placé sous l'autorité du chef Almohade, qui résidait à Biskra. Quand la dynastie Hafside occupa le pouvoir suprême, elle donna le gouvernement de toutes ces contrées, jusqu'à Ouargla, à un chef du nom de Mozni, dont la famille continua longtemps après lui à y exercer le pouvoir (2).

Les Mozni, rapporte l'historien des berbères, se conformant de temps en temps à l'ancien usage, frappaient une contribution extraordinaire sur les habitants de ces bourgades sahariennes au nom du Sultan. Ils marchaient alors contre eux avec des fantassins du Zab et des cavaliers des tribus arabes nomades dépendant de la famille féodale des Douaouda, à laquelle ils étaient obligés de laisser la moitié de la somme perçue en récompense de leur concours.

Au temps où Ibn Khaldoun écrivait son histoire, c'est-à-dire vers le milieu du XIV[e] siècle, toutes les villes de l Oued Rir' vivaient indépendantes et chacune d'elles faisait la guerre à sa voisine. La plupart avaient pour chefs des notabilités de la tribu même des Rir'a, qui a donné son nom à la contrée La famille des Obeïd Allah, l'une d'elles, qui gouvernait à Tougourt, était en lutte avec celle des Beni-Brahim, maîtresse de Temacin. On voit que la rivalité entre ces deux oasis si rapprochées l'une de l'autre ne date pas d'aujourd'hui. C'est pour y rétablir l'ordre que Ibn-el-Hakim, général en chef du sultan Hafside, pénétra dans le pays de l'Oued Rir' en 1338, s'empara de Tougourt et pilla les trésors et les magasins du seigneur qui y commandait.

---

(1) Ibn Khaldoun, t. II, p. 295.
(2) Ibn Khaldoun, t. III, p. 277.

L'histoire a maintenant une lacune et nous voici en pleine légende. C'est sur les lieux mêmes, auprès des marabouts dépositaires des souvenirs et des chroniques orales du passé que j'ai recueilli ce qui va suivre :

Après la chute des seigneurs héréditaires de Tougourt, l'anarchie régnait partout dans cette région. Un homme influent, du nom de Bellal, s'empara du pouvoir par la force. La ville n'occupait pas alors son emplacement actuel, mais était au delà du village de Nezla, à l'endroit qui s'appelle Tougourt-Kedima, c'est-à-dire le vieux Tougourt. Sous le cheïkh Bellal, dont les descendants habitent encore Tabesbest, s'accomplirent les événements assez curieux qui changèrent la face du pays. Un peu au nord de Tougourt existait le village, maintenant en ruines, de Tala. Là vivait une femme de grande beauté, du nom d'El-Bahadja البهجة la *joyeuse*, dont les mœurs légères, dit la tradition, troublaient l'esprit de tous les jeunes gens de famille se disputant ses faveurs. Chassée de Tala, à cause du scandale, elle s'en alla à Tougourt ; mais, le cheïkh Bellal refusant de l'y recevoir, elle dut s'installer sous un gourbi en branches de palmier, construit à la hâte par ceux de ses amants qui l'avaient suivie, à l'endroit où fut élevée ensuite la mosquée de la nouvelle ville de Tougourt. Elle était là depuis quelques jours, quand arriva Sidi bou Djemlin, le grand marabout de M'sila, venant quêter pour sa zaouïa Bellal et ses Tougourtins, qui professaient alors la doctrine religieuse Ibadite, lui refusèrent toute offrande et même de le recevoir chez eux, le traitant en quelque sorte d'hérétique. Surpris par la nuit, le marabout, sans gîte, était fort embarrassé, quand il aperçut, non loin de la ville, le gourbi de Bahadja. Il s'y dirigea et la femme galante lui donna, avec le concours de ses amants, une hospitalité si pleine de prévenances que, le lendemain au départ, le saint homme appela en ces termes la bénédiction divine sur la tête de sa gracieuse hôtesse : « Dieu, protège Bahadja ; que son modeste gourbi devienne maison et que les maisons inhospitalières de Tougourt se dépeuplent et s'écroulent ! »

L'invocation du marabout fut entendue. Des rivalités de pou-

voir divisèrent bientôt les habitants de Tougourt; c'était tous les jours des batailles, forçant les plus faibles à émigrer. La lutte était à peine terminée que les mêmes scènes recommençaient entre les vainqueurs se disputant encore; la ville se dépeuplait, les maisons, abandonnées, s'effondraient; Bahadja, au contraire, voyait les branches de palmier de sa cahute faire place à une jolie habitation en briques cuites au soleil et d'autres maisons se grouper rapidement autour d'elle. On appela cette ville en herbe Tougourt-el-Bahadja, — *Tougourt-la-Joyeuse,* — à cause de sa fondatrice, et aussi parce qu'elle était alors un lieu de plaisirs fréquenté par toutes les jolies filles du Sahara. A une autre époque, — cela se pratiquait ainsi au Kef, — la Sicca Veneria des Romains, dont le temple, consacré à Vénus, donnait asile aux jeunes beautés qui, selon l'ancienne pratique phénicienne, allaient se créer une dot en faisant commerce de leurs charmes. Bahadja, la Vénus saharienne, nous a laissé de nombreuses adeptes dans les naïliennes, nos contemporaines, mais qui toutes ne se convertissent pas comme elle à une vie plus honnête, ainsi que nous allons le dire. Quoi qu'il en soit, d'après la légende locale, voilà sous quels auspices se développa la nouvelle ville de Tougourt :

Les marabouts jouent un grand rôle dans toutes ces traditions et en voici maintenant un second qui apparaît sur la scène. Il était chérif du Maroc, sans doute de la famille Idrissite, et s'appelait Sidi Mohammed ben Yahia. Allant en caravane à la Mecque, il passa par Tougourt. S'y arrêta-t-il pour s'y divertir, comme tant d'autres voyageurs? Non; respectons la légende. Ce fut, rapporte-t-elle, pour y réformer les mœurs. El-Bahadja lui fit bâtir, à proximité de sa résidence, l'oratoire dont on voit encore les restes et, par respect pour son saint caractère, elle envoyait tous les jours ses musiciens particuliers lui jouer des aubades.

La cour d'amour, on le voit, vivait en très-bonne intelligence avec l'asile du recueillement. Mais le marabout finit par avoir la prééminence en captant par ses sermons l'esprit de Bahadja, qui rompit avec ses fredaines passées et entra, dirions-nous, en religion, après avoir cédé à Sidi ben Yahïa et tous ses pouvoirs et toute sa fortune. On n'entendit plus parler d'elle, et pendant quarante ans le marabout gouverna en maître l'Oued Rir'. Ses disciples, Sidi Khelil, Sidi Rached, Sidi Seliman, fondèrent des oasis qui portent leur nom et ils contribuèrent comme lui à ramener dans la vraie religion de l'Islam plusieurs tribus professant l'hérésie Ibadite, ou autrement dit, les Mozabites qui peuplaient alors cette contrée.

Tant que vécut Sidi Yahia, il put, par son influence et ses sages conseils, faire régner le calme, éteindre les rivalités d'oasis à oasis; mais, après sa mort, la guerre civile éclata de nouveau entre elles, notamment entre Tougourt et sa voisine Temacin, encore à propos d'une femme du nom de Kahila, que se disputaient les jeunes gens des deux bourgades. L'aîné des fils de Sidi Yahia, froissé de l'irrévérence avec laquelle les anciens sujets de son père accueillaient ses exhortations pacifiques, les maudit et émigra vers le nord. Il vint fonder dans les plaines des Oulad Abd-en-Nour, à peu près à mi-chemin sur l'ancienne route reliant Constantine à Sétif, la zaouïa de Mâmra, que nos rouliers appellent le *marabout.*

Ce départ fut le signal de nouvelles calamités. Les souvenirs écrits confirment maintenant la légende orale et voici ce que je trouve à ce sujet dans le Kitab-el-Adouani, ouvrage composé dans le pays même (1) :

« Un homme des Beni-Merin, ancienne famille souveraine du Maroc, habitant la ville de Fez, avait l'habitude de faire tous les ans le pèlerinage de la Mecque. Il passait par l'Oued Rir', où il vendait le surplus de ses marchandises. Des gens de ce pays l'engagèrent à se fixer parmi eux; il accepta leur proposition et, peu de temps après, en effet, il venait s'y établir avec sa famille et ses richesses. Ce pèlerin avait deux femmes : il en installa une à Tougourt et l'autre à Temacin et construisit sur ces deux

(1) Kitab-el-Adouani, recueil de traditions sur le Sahara, traduction publiée par Féraud, dans le Recueil de la Société archéologique de Constantine, 1868.

points un ksar pour y placer séparément chacune de ses femmes, auxquelles il donna quatre-vingts esclaves pour les servir et les garder. Afin d'éviter les discussions, il avait expressément défendu aux habitants d'un ksar d'avoir des relations avec ceux de l'autre. Bedra était le nom de la première de ces femmes ; elle était fille de Moulay Yazid, le chérif du Maroc ; la seconde, nommée Bedria, était issue de Felias, seigneur de Méquinez. Le pèlerin, ayant ainsi établi ses femmes et ses esclaves à Tougourt et à Temacin, vécut paisiblement jusqu'en l'année 835 (1431 de J.-C. (1). Alors survint une sécheresse excessive dans la contrée, au point que les habitants, ne pouvant plus nourrir leurs familles, se virent dans la nécessité de vendre comme esclaves leurs fils et leurs filles. Le pèlerin marocain leur acheta quinze cents enfants des deux sexes. Mais la misère devenant encore plus grande, les maris durent vendre leurs femmes. Cette calamité suspendit pendant quelque temps la reproduction de l'espèce humaine dans la contrée. Il leur acheta aussi leurs chevaux, leurs ustensiles, leurs jardins de palmiers. Les gens de l'Oued Rir' ne possédant plus que leur corps et la disette continuant à sévir, ils finirent par se vendre eux-mêmes.

» Quand le pèlerin se trouva propriétaire de tout ce qui existait autour de lui, il dit à ses esclaves : Faites vos préparatifs, je vais entreprendre un long voyage, nous partirons demain, je vous emmène tous avec moi. Cette nouvelle, accueillie avec résignation, aucun ne chercha à se soustraire à l'autorité de son nouveau maître.

» Le lendemain, cependant, le pèlerin, au lieu de se mettre en route, réunit tout son monde et annonça qu'avant de partir il fallait qu'on lui construisit une mosquée. Chacun se mit à l'œuvre et une magnifique mosquée s'éleva en effet ; il attribua des revenus considérables à son entretien et y plaça des lecteurs du livre sacré (le Koran). Lorsque tout fut terminé, le pèlerin con-

(1) Le premier exemplaire du Kitab-el-Adouani, qui m'a servi à faire ma traduction, portait l'année de l'hégire 735. Deux autres manuscrits du même ouvrage, que j'ai eus à ma disposition, donnent la date de 835, qui me semble devoir être adoptée et être plus exacte pour une foule de raisons.

voqua de nouveau ses esclaves à une grande réunion, puis arrivant au milieu d'eux, il proclama à haute voix :

« Je témoigne devant Dieu et devant les anges que, par amour » pour eux, je vous rends à tous la liberté ! »

» Les esclaves acceptèrent leur affranchissement avec une joie extrême, mais, pour exprimer leur reconnaissance au généreux pèlerin, ils lui déclarèrent à leur tour qu'ils resteraient toujours ses serviteurs dévoués et firent le serment solennel d'être fidèles à lui et à ses descendants. Depuis cette époque, en effet, les habitants de cette contrée ont tenu cette promesse sacrée et sont restés sous la dépendance de la famille du pèlerin des Beni-Merin. »

Quant à l'origine noble du pèlerin issu de la famille royale des Beni-Merin, jadis souveraine de tout le Maghreb, elle est établie par divers écrivains arabes, entre autres par le voyageur El-Aïachi. Mais, dans la chronique tunisienne d'El-Hadj Hamouda ben Abd-el-Aziz, je trouve, à ce sujet, un renseignement encore plus précis. Voici ce qu'il dit :

وبنوا جلاب هولا روساء تفرت وامراها من الفديم
وهم من البفايا من بنى مرين وحكمهم نافع في بلد ريغ

« Ces Benou Djellab, souverains de Tougourt et qui y com- » mandent depuis les temps anciens, sont les derniers descen- » dants de la famille des Mérinides. Leur autorité s'étend sur le » pays du Rir'. »

Le pèlerin, fondateur de la nouvelle dynastie saharienne, s'appelait El-Hadj Seliman ou Selman. On le surnomma El-Djellab, épithète qui a servi depuis de nom patronymique à ses descendants et qui, mal comprise, a donné lieu à une erreur de traduction et, par suite, à une légende fantaisiste qui ne s'est que trop répandu, d'après le livre sur le Sahara algérien, du général

Daumas, rédigé à Alger sur les renseignements de simples caravaniers ou de gens mal informés (1).

« La famille régnante à Tougourt, y est-il dit, est celle des » Ouled Ben-Djellab (*les enfants des troupeaux*). Il est probable » qu'elle compte une très-nombreuse succession de cheïkhs, car » l'origine de sa puissance va se perdre dans l'ombre de la lé- » gende, peut-être même de la fable.

» Le Sultan de Tougourt était mort sans postérité, dit la tra- » dition ; les rivalités des grands et, par suite, la guerre civile » décimaient la nation ; lassés, enfin, de se massacrer sans se » vaincre, les différents partis convinrent unanimement que le » premier individu qui entrerait dans la ville, à jour donné, » serait élu Sultan. Un pauvre Arabe du désert, conducteur de » troupeaux (Djellab) fut, ce jour là, le premier qui mit le pied » dans Tougourt : le hasard l'avait fait roi ! On lui obéit cepen- » dant aussi bien et mieux peut-être que s'il eût été choisi par » son peuple, et personne n'a songé depuis à disputer à la fa- » mille des Ouled Ben-Djellab le pouvoir ni l'hérédité. »

Lorsque sous les palmiers de Tougourt, courant avec les tolba du pays et entre autres avec Bou Chemal, l'ami de Berbrugger, je leur répétais le conte des ***Mille et une nuits*** qui précède, ils riaient en chœur de sa naïveté. Le mot Djellab signifie, en effet, un conducteur de moutons, de chameaux, même un marchand d'esclaves, ce qui eût mieux convenu au récit imaginé ; mais ici il a un autre sens, concordant exactement avec la tradition écrite il y a au moins deux siècles par El-Adouani, El-Djellab veut dire : Celui qui attire des gens à lui par ses bontés ; qui se les concilie ; en résumé l'homme bienfaisant, expression qui consacra

(1) Cet ouvrage, rédigé par mon regretté ami le vénérable Ausone de Chancel, alors secrétaire archiviste à la Direction centrale des affaires arabes, sous les ordres du colonel Daumas, de l'aveu même de son auteur, qui m'a souvent proposé de le refaire avec moi, contenait beaucoup d'inexactitudes et des légendes fantaisistes pour amuser le lecteur.

le souvenir de celui qui, à une époque de misère, secourut généreusement une population affamée puis reconnaissante.

L'origine des princes de Tougourt ne se perd ni dans la nuit des temps ni de la fable, phrase très-élastique pour combler une lacune à défaut de renseignements. Elle est suffisamment connue dans le pays pour ne pas avoir besoin de remonter à des fictions.

Une chadjara, ou arbre chronologique de cette famille, m'a été communiqué à Tougourt même où plusieurs tolba en ont inscrit la copie sur les marges ou la première feuille de leurs livres de prière. J'en donne la copie textuelle :

1

واما اول سلطان تقرت في قرن التاسع هو الحاج سليمان
المريني الجلابـــــي

Le premier des Sultans de Tougourt, au IX[e] siècle de l'hégire, est El-Hadj Seliman El-Merini El-Merini El-Djellabi.

2

وبعده ابنه علي رحمة الله عليـــه

Après lui son fils Ali, que Dieu lui accorde sa miséricorde.

3

وبعده ابنه السلطان احمـــد

Après lui son fils le Sultan Ahmed.

4

وبعده سلطان عمر ابن المذكـــور

Après lui le Sultan Amer, fils du précédent.

5

وبعده سلطان سليمان اخ المذكور

Après lui le Sultan Seliman, frère du précédent.

6

وبعده احمد ابنه و في وقته فتحو الترك مدينة تقرت ومدينة ورجلان

Et après lui Ahmed son fils. Et de son temps les Turcs s'emparèrent de la ville de Tougourt et de celle de Ourdjelan (Ouargla).

7

وبعده السلطان المنصور ابن احمد

Et après lui le Sultan Mansour, fils du Sultan Ahmed.

8

وبعده شيخ عثمان ابنه

Après lui son fils Atman.

9

وبعده السلطان علي ابن اخته

Après lui le Sultan Ali, fils de sa sœur.

10

وبعده السلطان المبروك بن عثمان

Et après lui le Sultan Mabrouk ben Atman.

11

وبعده شيخ علي العور الذي غذى الى ورجلان

Après lui le cheïkh Ali, le borgne, qui envahit Ourdjelan (Ouargla).

12

وبعده السلطان المصطفى بن العور

Après lui le Sultan Moustapha, fils du borgne.

13

وبعده الشيخ سليمان ابنه

Après lui son fils le cheïkh Soliman.

14

وبعده الشيخ محمد بن سليمان

Et après lui son fils Mohammed ben Soliman.

Je ne continue pas cette nomenclature servant à indiquer la filiation ou la succession au trône du désert, mais qui par son laconisme désespérant, le manque de dates, de détails sur les événements contemporains devient fastidieux. La suite, à partir de Soliman ben Mustapha, le 13me Sultan, nous la possédons au complet. A l'aide d'autres documents, nous tâcherons d'éclairer quelque peu le mutisme, la sécheresse de ces archives locales.

L. Charles Féraud.

(A suivre.)



LE MZAB

A environ 110 kilomètres au sud de Laghouat, on rencontre les premières assises d'un plateau rocheux, découpé en tous les sens par de petites vallées irrégulières, qui semblent s'enchevêtrer les unes dans les autres. Ce réseau de rochers et de vallons disséminés à l'aventure, commence un peu au sud de la citerne de Tilghemt, et marque, vers le sud, la fin de la région des alfa et des doyas parsemées de bethoums (pistachiers térébinthes); il occupe une surface d'environ 8,000 kilomètres carrés, comprise entre le 33e degré 20o et le 32e degré de latitude nord, dans le sens du nord au sud; et entre le 0o4' de longitude ouest et le 1o50' de longitude est, dans le sens de l'ouest à l'est.

Ce plateau, que les indigènes désignent du nom analogique de Chebka (filet), est généralement incliné du nord-ouest au sud-est; il a une altitude moyenne de 7 à 800 mètres dans la partie nord-ouest, et de 300 mètres seulement dans la partie sud-est.

C'est le pays des Beni-Mzab.

Quatre vallées principales reçoivent les eaux de ce plateau; ce sont : au sud, celle de l'Ouad Metlili, limitant à peu près la Chebka de ce côté; en remontant vers le nord, la vallée de l'Ouad Mzab, qui prend sa source au nord-ouest de la Chebka et se perd dans le bas-fond d'El-Aïcha, à 16 kilomètres au nord de N'goussa; puis la vallée de l'Ouad Neça, dont la tête est à El-Feyd, à l'est de Nili, et qui se perd, comme l'Ouad Mzab, dans

le bas-fond d'El-Aïcha; enfin, sur la limite est de la Chebka, la vallée de l'Ouad Zegrir, qui prend sa source près de M'daguin, arrose le kçar de Guerara, et se perd à 18 kilomètres sud-est de cette ville, dans le bas-fond de Dayat ben Feïla.

Ces quatre vallées, ainsi que les divers affluents qu'elles reçoivent, se couvrent, pendant les mois de janvier et février, d'une végétation assez variée.

Les Larbaâ du cercle de Laghouat, les Oulad Yacoub du cercle de Tiaret, une partie des Oulad Nayls de Djelfa et de Biskra, les Châmbâa de Metlili, parcourent généralement, pendant l'hiver, le fond de ces vallées; les Mekhalif El-Djorb et les Zaouïas arabes qui habitent les villes du Mzab, vivent en permanence dans le Chebka.

Le Bethoum (pistacia atlantica), que l'on trouve en grande quantité dans le pays qui sépare Laghouat de la Chebka, ne reparaît plus qu'à de rares intervalles dans le nord de la Chebka, et finit par disparaître, pour céder la place à une variété de tamaris appelé par les arabes *athal* (tamarix articulata). Cet arbre atteint souvent 10 mètres de hauteur; son bois répand une forte odeur de soufre quand on le brûle.

Les plantes dominantes sont :

Ed-Drine....	Aristida pungens;
El-Adjerem..	Anabasis articulata;
El-Djefna....	Gymnoscarpe;
Er-Regga....	Hélianthème;
Er-Reggig...	Hélianthème;
El-Guedem..	espèce de gueule de loup;
El-Remels...	salsalea ligneuse. — Caroxilon articulatum;
El-Chih......	Armoise. Arthémisia;
Es-Seliane...	Aristidée graminée;
El-Arfedj....	Ranthérium adpressum;
En-Neci.....	Aristidée graminée.

En dehors des rivières que nous venons de nommer et de leurs affluents, le reste du pays est complétement dénudé et aride.

Comme formation géologique, la Chebka appartient aux terrains crétacés ; les calcaires en couches presque horizontales y dominent ; cependant, le fond des vallées est généralement sablonneux.

A 20 ou 25 mètres au-dessous du sol des vallées dont j'ai parlé plus haut, se trouve une nappe d'eau, non pas continue, mais un peu irrégulière, c'est-à-dire, qu'on ne trouve pas sûrement sur tout le parcours de ces vallées. Les puits du Mzab atteignent la couche aquifère et la dépassent ordinairement de 5 mètres ; aussi, quand on a presque épuisé un puits, on entend l'eau qui arrive avec bruit, comme celle d'un ruisseau rocailleux ; cette eau, excellente, a une température de 20 à 21 degrés, en toute saison.

Le volume d'eau de la nappe souterraine augmente ou diminue en raison des années pluvieuses ; la profondeur des puits varie de 25 à 35 mètres.

La rareté de l'eau fait que le pays est très-sain ; la mortalité y est de 2 °/o ; les fièvres y sont rares ; la maladie dominante est l'ophthalmie ; on y constate également quelques maladies de foie.

Le maximum de la température, en été, est de 35 à 40° ; les nuits y sont très-chaudes. En hiver, le thermomètre descend quelquefois, pendant la nuit, jusqu'à 4° au-dessus de zéro et monte pendant le jour à 15 ou 20°. La saison des pluies commence en octobre et finit au mois de février ; il ne tombe presque jamais de neige ; les orages ont lieu en automne.

Les vents d'est et du nord, lorsqu'ils soufflent en avril, à l'époque de la fécondation des palmiers, gênent beaucoup cette opération ; le vent du sud fait aussi quelquefois beaucoup de mal à la production des dattes, lorsqu'il souffle au mois d'août. Ce vent est celui qui règne le plus communément : c'est aussi le plus violent et le plus désagréable, en raison des sables qu'il entraîne et de l'élévation de température qu'il produit. J'ai pu constater, le 12 mars 1875, que le thermomètre indiquait 42° de chaleur à l'ombre, pendant une tourmente de vent du sud.

A peu près au centre de la chebka, se trouve une sorte de cirque formé par une ceinture de roches calcaires très-luisantes,

et à pentes très-raides sur l'intérieur ; il est ouvert au nord-ouest et au sud-est par deux tranchées qui laissent passer l'Ouad Mzab. Ce cirque, d'environ 18 kilomètres de long sur une largeur de 2 kilomètres au plus, renferme cinq des villes de la confédération du Mzab, et les terrains que cultivent exclusivement en jardins les habitants de cette vallée.

Vue de l'extérieur et du côté du nord et de l'est, cette ceinture de rochers offre l'aspect d'une agglomération de koubbas étagées les unes au-dessus des autres, sans aucune espèce d'ordre ; on dirait d'une immense nécropole arabe.

La nature elle-même paraît morte ; là, aucune trace de végétation ne repose l'œil ; les oiseaux de proie, eux-mêmes, semblent fuir ces régions désolées ; seuls, les rayons d'un implacable soleil, se reflètent sur ces murailles de rochers d'un blanc grisâtre et produisent par les ombres qu'ils portent des dessins fantastiques.

Aussi, quel n'est pas l'étonnement, je dirai même, l'enthousiasme du voyageur, lorsque arrivé sur la crête de cette ligne de rochers, il découvre, dans l'intérieur du cirque, cinq villes populeuses, entourées de jardins d'une végétation luxuriante, se découpant en vert sombre sur les fonds rougeâtres du lit de l'Ouad Mzab.

Autour de lui, le désert dénudé, la mort ; à ses pieds, la vie, le travail et les preuves évidentes d'une civilisation avancée.

Ces cinq villes sont : El-Attef, à l'est, Bou-Noura, un peu plus à l'ouest, Melika, en face, Beni-Isguen et Ghardaïa.

Deux routes permettent l'accès du cirque que nous venons de décrire, en outre de celle qui suit le lit de la rivière ; l'une, venant de l'est, aboutit à El-Attef ; l'autre conduit de Metlili à Beni-Isguen.

La première, coupe la ceinture de rochers par un chemin en colimaçon d'un accès tellement difficile que les cavaliers sont généralement obligés de mettre pied à terre, en raison des dangers qu'offre le passage sur ces pentes raides, au milieu d'un chaos de roches polies et glissantes.

Quant à la route qui va de Metlili des Chambaâ à Beni-Isguen, elle suit un défilé très-étroit et rocheux ; sa descente sur Beni-

Isguen est aussi dangereuse que les passages les plus difficiles des Alpes ou des Pyrénées.

La seule route praticable du Mzab est celle de Laghouat à Ghardaïa, qui suit le lit de l'Ouad Mzab, un peu en amont de cette dernière ville.

La perspective du chemin, dans le lit de la rivière est véritablement admirable : à droite et à gauche, sont des jardins d'une fertilité merveilleuse, que font ressortir trois étages bien distincts de végétation ; sur le sol, des légumes ; au-dessus, des arbres fruitiers, tels que des figuiers, des grenadiers, des abricotiers ; enfin, au sommet, les têtes d'immenses palmiers supportées par des fûts dont quelques-uns ont plus de 20 mètres d'élévation ; quelquefois, de grandes vignes réunissent les arbres d'Europe aux palmiers du Sahara par des guirlandes naturelles des plus pittoresques.

Deux autres villes, appartenant également aux Beni-Mzab, gardent les extrémités nord et est de la chebka : l'une, Berrian, est située à une journée et demie de marche au nord de Ghardaïa sur l'Ouad Soudan ; l'autre, Guerara, placée à l'extrémité est de la chebka, est construite sur l'Ouad Zeguerir, à 86 kilomètres est-nord-est d'El-Attef.

Je décrirai plus tard chacune de ces villes, en faisant connaître sa population, ses ressources et les diverses particularités qui la signalent à l'attention du voyageur.

Dans la chebka vit une population curieuse à étudier sous bien des rapports ; c'est celle des Beni-Mzab, musulmans schismatiques, appartenant à la secte des kharedjites (sortants), c'est-à-dire qui sortent de l'obéissance. Les Arabes les appellent aussi *khouimes* (les 5mes), autrement dit, ceux qui appartiennent à une 5me secte, en dehors des quatre sectes orthodoxes de l'islamisme qui sont : les Maleki, Hanafi, Ambeli et Chafaï.

On sait que, peu après la mort du Prophète, des guerres d'extermination et des révolutions intérieures dévastèrent le monde musulman. Ces guerres furent autant religieuses que politiques, et l'unité de doctrine établie par Mohammed cessa bien vite d'exister.

Ce qui a surtout caractérisé la domination musulmane, c'est

l'alliance étroite de la politique et de la religion ; les guerres nationales, pour reconquérir l'indépendance, ne pouvaient donc entraîner les masses qu'à la condition de faire appel à un principe religieux.

C'est ce qui amena la formation de la secte des kharedjites.

A la suite des guerres scandaleuses entreprises par Maouïa, fils d'Abou Sofian, contre Ali, gendre du Prophète, pour occuper le trône du khalifat, les populations récemment soumises à l'islamisme, à la tête desquelles se trouvaient les ouahabites de l'Yemen, indignées de voir la dignité souveraine de l'imamat disputée par les armes, déclarèrent que cette dignité ne devait être donnée que par le suffrage universel des musulmans, et qu'on pourrait même choisir le candidat en dehors de la tribu des Koreichites.

Les nouveaux dissidents, en se séparant ainsi de ceux qui pratiquaient la doctrine orthodoxe établie par les khalifes, furent pour cette raison nommés kharedjites.

En l'an 38 de l'hégire, la plupart de ces schismatiques furent exterminés à Neherouan par les troupes d'Ali ; le reste fut dispersé dans les différentes provinces de l'empire musulman. C'est surtout par des réfugiés de l'Irak, que les doctrines kharedjites furent propagées au milieu des populations berbères de l'Afrique septentrionale. Ces doctrines trouvèrent de nombreux partisans chez les Berbères musulmans, qui, exaspérés de voir un peuple étranger s'établir chez eux en maître, accueillirent avec empressement une croyance religieuse qui leur permettait l'insurrection contre leurs conquérants, et la leur recommandait même comme article de foi.

Les guerres des kharedjites soutenues pour leur indépendance contre les Arabes envahisseurs et ceux des Berbères qui avaient embrassé le parti des Khalifes, durèrent plus de 150 ans, et ne cessèrent, à la suite de nombreux massacres, que lorsque l'autorité, en Afrique, passa à la famille des aghlébites, dont le chef reçut le gouvernement du khalife Haroun El-Rachid, et le rendit héréditaire dans sa descendance.

Les kharedjites, bien que d'accord entre eux sur les principaux

dogmes de l'islamisme, se partagèrent en plusieurs sectes dont les doctrines distinctives nous sont peu connues ; ce sont : les Eibadites, disciples d'Abd-Allah ben Eibad ; les Sofrides, disciples de Ziad ben Asfor ; les Nekkariens ou récusants, les Ouaçlia. Mais toutes ces sectes étaient unanimes sur un principe : celui de rétablir l'indépendance de la nation berbère, en renversant l'autorité des khalifes.

La tradition et quelques renseignements fournis par les historiens arabes permettent de voir dans les Mozabites actuels les descendants des derniers sectaires du kharedjisme.

Cette histoire sera faite un jour grâce aux patientes recherches, déjà couronnées de succès, que poursuit sur cette question, avec autant de zèle que d'autorité, un jeune savant bien connu par ses études historiques et ethnographiques sur les Berbères de l'Algérie, M. le professeur Masqueray.

Le cadre de cette étude ne comporterait pas de pareils développements que, du reste, je ne serais pas à même de fournir. Je dois donc me borner à reproduire ici les renseignements que j'ai pu recueillir moi-même au Mzab, et ceux fournis par les historiens musulmans, entre autres Ibn Khaldoun.

Le passage suivant de cet historien arabe indique quelles sont les tribus berbères qui embrassèrent les doctrines Eibadites, ainsi que les différentes luttes qu'elles eurent à soutenir (1).

« Quand la doctrine Kharedjite se répandit parmi les Berbères, » les Lemaïa adoptèrent les croyances des Eibadites. Cet exem- » ple fut imité par leurs voisins, les Louata et les Haouara éta- » blis dans le Seressou, au sud-est de Mindas, ainsi que par les » Zouagha, tribu qui demeurait à l'occident de ceux-ci.

» Les Matmata, les Miknaça et les Zenata, établis au nord-est » de cette localité, avaient aussi adopté les croyances des Eibadites.

» Abd-er-Rhahman-Ibn-Rostem, un des musulmans qui assis- » tèrent à la conquête de l'Ifrikïa, était fils de ce Rostem qui » commandait l'armée persanne à la bataille de Cadicia. Entré

(1) Voir Ibn-Khaldoun, traduction de M. de Slane, tome 1er, pages 24 et suivantes.

» en Ifrikïa avec les avant-coureurs de l'armée arabe, il s'y éta- » blit, et, tout en montrant le plus grand dévouement au parti » des Arabes Yéménistes, dont il était l'allié juré, il adopta les » principes enseignés par les Karedjites.

» Les Eibadites de la province de Tripoli, ayant pris les armes » pour châtier les Ourfeddjouma et leur enlever la ville de Cai- » rouan, se rassemblèrent tous autour de leur chef spirituel, » Ab-'l-Khattab-Abd-el-Ala-Ibn-es-Sameh-el-Màaferi. En l'an » 141 (758-9), ils s'emparèrent de Tripoli et ensuite de Cairouan, » où ils firent un massacre épouvantable des Ourfeddjouma, » commandés par Abd-el-Mélik-Ibn-Abi-'l-Djâd et des autres » tribus nefzaouiennes. Ibn-Abi-'l-Djâd lui-même perdit la vie » dans ce jour de vengeance. Abou-'l-Khattab confia alors le gou- » vernement de Cairouan à Abd-er-Rahman-Ibn-Rostem, et em- » mena avec lui les Eibadites zenatiens, haouariens et autres » qui avaient pris part à cette expédition. A la nouvelle de la » révolte des berbères, des atrocités commises par les Ourfedd- » jouma et de la prise de Cairouan, siége du gouvernement de » l'Ifrikïa et du Maghreb, le khalife Abou-Djâfer-el-Mansour fit » partir une armée pour ce pays, sous les ordres de Mohammed- » Ibn-el-Achâth-el-Khozaï, auquel il donna aussi la commission » de faire la guerre aux Kharedjites.

» Arrivé aux environs de Tripoli, en 144 (761-2), Ibn-el- » Achâth défit l'armée berbère, qui était venue à sa rencontre, » et en tua le général, Abou-'l-Khattab. Abd-er-Rahman-Ibn- » Rostem se hâta alors d'évacuer Cairouan et d'emmener ses » fils et les gens de sa maison chez les Berbères eibadites du » Maghreb central. Arrivé au milieu de ses anciens amis et con- » fédérés, les Lemaïa, il les rallia autour de lui, et, s'en étant » fait proclamer khalife, il résolut de fonder une ville qui lui » servirait de siége de gouvernement. On bâtit par son ordre la » ville de Téhert (Tiaret), sur le flanc du Djebel-Guezoul, mon- » tagne qui forme la limite du plateau de Mindas. Au pied de » cette nouvelle capitale, coulait le Minas (la Mina), rivière qui » a ses sources du côté du midi et qui se jette dans le Chélif, » après avoir passé auprès d'El-Bat'ha. Téhert, dont Abd-er- » Rhaman posa les fondements en l'an 144 (761-2), s'agrandit

» beaucoup pendant son règne. Après sa mort, le trône fut rempli par son fils, Abd-el-Ouahab. En l'an 196 (811-2), ce souverain, qui était en même temps chef de la secte eibadite, parut devant Tripoli à la tête d'une armée composée de Houara et d'autres Berbères. Abd-Allah, fils d'Ibrahîm-Ibn-el-Aghleb, gouvernait cette ville au nom de son père, quand il s'y vit bloquer par l'ennemi. Ce fut pendant ce siége qu'il apprit la mort de son père, et voulant se rendre tout de suite à Cairouan pour y prendre le haut commandement, il acheta la paix d'Abd-el-Ouahab, en cédant aux Berbères qui avaient suivi ce chef la possession de tout le pays ouvert. Abd-el-Ouahab se retira alors du côté de Nefouça et laissa Abd-Allah partir pour Cairouan. Meimoun, fils et successeur d'Abd-el-Ouahab, prit le titre de khalife, en sa qualité de chef des Eibadites et des Sofrides-Onaceliens. Ces derniers, à eux seuls, lui fournissaient 30 milles partisans, tous nomades vivant sous la tente. La famille des Beni-Rostem régnait encore, quand ses voisins, les Maghaoua et les Beni-Ifren, s'emparèrent de Tlemcen et, comme ces peuples voulaient la contraindre à reconnaître la souveraineté des idrîcides, elle soutint une guerre contre eux. Ce fut en l'an 173 (789-90) que les Zenata avaient pris le parti d'Idrîs. Les Rostemides leur résistèrent avec succès, et quand ils succombèrent, en l'an 296 (908-9), ce fut devant les armes d'Abou-Abd-Allah-es-Chîi.

» Ce général renversa leur puissance et s'empara de Téhert, après avoir subjugué l'Ifrîkïa et fait reconnaître l'autorité d'Obéïd-Allah, le fatemide, dans toutes les parties du Maghreb central et du Maghreb El-Acsa. La dynastie des Rostemides disparut ainsi devant la dynastie naissante des Fatemides. En l'an 298 (910-11) le général Fatemide, Arouba-Ibn-Youcef-El-Ketami, vainqueur du Maghreb, donna le commandement de Téhert à Douas Ibn-Soulat, de la tribu de Lehiça. Douas ne cessa de sévir contre les Berbères eibadites appartenant aux tribus de Lemaïa, d'Azdadja, de Louata, de Miknaça et de Matmata, jusqu'à ce qu'ils embrassèrent les doctrines de la secte hérétique des chîites et abandonnèrent pour toujours les croyances kharedjites. »

Vers cette même époque, régnait à Sidjilmessa une autre dynastie kharedjite eïbadia : les Beni-Midrar, de la tribu de Miknaça, alliés aux Rostemides.

En l'an 331 de l'hégire (942-43) les kharedjites de l'Afrique, sous la conduite d'un aventurier nommé Abou-Yazid El-Ibatide, surnommé l'*homme à l'âne*, tentèrent un suprême effort contre les Rostemides, et, après une lutte acharnée, qui ne dura pas moins de 6 ans, ils furent complétement dispersés et forcés, sous peine d'extermination, d'abandonner leurs croyances pour accepter les doctrines chîites (1) propagées par les Rostemides.

Le kharedjisme succomba en Occident sous ce dernier effort ; et de cette secte puissante qui avait, pour ainsi dire, envahi presque toute l'Afrique septentrionale, il ne resta que quelques débris qui, pour échapper à la vengeance des vainqueurs, se réfugièrent, les uns dans l'île de Djerba (2), les autres au Djebel Nefous (3) et au sud d'Ouargla. Ce sont ces derniers qui vinrent plus tard occuper le pays habité actuellement par la confédération des Beni-Mzab.

Telle est l'origine des trois groupes de musulmans schismatiques existant actuellement dans l'Afrique septentrionale (4), savoir : 1° les gens de Djerba ; 2° les Beni-Mzab ; 3° les gens de Nefous, tous d'origine berbère et professant les doctrines d'Ab-Allah ben Eibad.

Les premiers sont une fraction des Lemaïa, les seconds appartiennent à la tribu des Nefouça et les troisièmes descendent en grande partie des Beni-Ouacine. Ceux du Djebel Nefous forment

(1) Les doctrines chites ou rafdiènes, sont celles que suivent actuellement les Persans ; une de leur principale croyance, consiste à mettre Ali sur un pied d'égalité spirituelle avec le Prophète.

(2) Djerba, grande île à 11 lieues est de Gabès (Tunisie).

(3) Djebel Nefous, montagne à trois journées S.-O. de Tripoli.

(4) Il existe des kharedjites, disciples d'Ab-Allah ben Eibad, ailleurs que dans l'Afrique septentrionale.

L'imam de Maskate professe cette doctrine qui est également pratiquée par de nombreux sectaires fixés sur quelques points du golfe persique, enfin à Zanzibar par la famille du sultan actuel, Saïd Bargache, parent, du reste, de l'imam de Maskate.

une population d'environ 30,000 âmes habitant huit villes qui sont : Fessato, Ifrene, Nalout, Kabao, Temzi, Haraba, Forseta et Rehibat.

Au dire des Mozabites, persécutés par les autres musulmans, à cause de leur hétérodoxie, ils seraient venus sous la conduite d'un descendant des Rostemides, Youbba ben Abbas, connu sous le nom de Iman Yagoub (1), se réfugier, en l'année 360 de l'hégire (971-2), au sud-ouest d'Ouargla, où ils fondèrent sur l'Ouad Mia plusieurs kçours, entre autres Kerima, Sedrata et Djebel Ibad.

Retirés sur les confins du désert, loin des luttes politiques, fiers de leur indépendance, ils cherchèrent à se créer une nouvelle patrie dans ce pays inhabité et inclément. Laborieux et intelligents, ils purent trouver des ressources là où d'autres populations auraient peut-être péri de faim et de misère.

Malheureusement leur prospérité naissante porta ombrage aux gens d'Ouargla qui virent, dans l'énergie déployée par ces nouveaux arrivants, une menace pour l'avenir.

Poussés par le démon de la jalousie, et obéissant peut-être aux ordres des Rostemides, qui étaient parvenus à étendre leur pouvoir sur toute l'Afrique septentrionale, les Beni-Ouargla, ainsi que les tribus nomades de cette région, déclarèrent la guerre aux Mozabites, et ne cessèrent de les attaquer jusqu'au jour où ils les eurent forcés de quitter le pays (2).

Ainsi, 40 ans après leur installation dans la vallée de l'Ouad Mia, ils se voyaient de nouveau obligés de chercher un autre refuge : c'est alors qu'ils vinrent s'établir dans le pays qu'ils habitent actuellement, pays qui semblait leur offrir toutes les conditions nécessaires de sécurité : 1° par son isolement de tout pays habité ; 2° par la ceinture d'aridité qui l'entoure ; 3° par la conformation du plateau qui le couvre, conformation qui pouvait leur permettre de se défendre plus facilement contre les attaques de leurs ennemis. Leurs traditions prétendent qu'à cette époque ils trouvèrent quelques sources à fleur de sol qui ont disparu depuis.

(1) L'imam Yagoub est enterré à Kerima, près d'Ouargla.

(2) Les établissements créés par les Mozabites sur l'Ouad Mia, ou plutôt sur le revers nord du Djebel Ibad, indiquent, par la surface qu'occupent leurs ruines, qu'ils étaient considérables. Il paraît même probable que les Mozabites possédaient un des quartiers d'Ouargla. Il existe, en effet, dans le quartier des Beni-Ouagguin, les vestiges d'une mosquée élevée dans le temps par les Mozabites et dédiée à Lalla Touba. Lors de l'expulsion des Mozabites d'Ouargla, cette mosquée fut détruite, sauf le minaret qu'un miracle préserva, dit-on, de la destruction du reste de l'édifice. La légende arabe attribue l'expulsion des Mozabites des parages d'Ouargla à l'émir Mansour qui gouvernait à Biskra à l'époque de la deuxième grande invasion arabe.

A leur arrivée dans la Chebka, les Beni-Mzab vécurent quelque temps sous la tente. Une de leurs fractions, qui avait pour chef un nommé Khalfa ben Abr'or, fonda, en l'année 402 de l'hégire (1012-13), la ville d'El-Attef (1).

35 ans plus tard, une autre fraction bâtissait Bou-Noura ; 40 ans après la fondation de cette ville, trois hommes influents, Sliman ben Yahia, Si Boudjemâ et Aïssa ben Alouane, réunirent diverses fractions qui vivaient séparées et vinrent jeter les premiers fondements de Ghardaïa, la capitale actuelle de la confédération du Mzab.

Cette confédération se compose, ainsi que je l'ai déjà dit, de 7 villes : Ghardaïa, Beni-Isguen, Melika, Bou-Noura, El-Attef, Berrian et Guerara, dont la population totale peut être évaluée à un peu plus de 30,000 âmes.

Cette population de la confédération n'est pas toute d'origine Berbère. En outre de beaucoup de nègres esclaves ou affranchis et de quelques juifs, il existe dans quelques-unes des villes du

(1) Une légende qui nous a été rapportée par des Mozabites et des indigènes d'Ouargla raconte que lorsqu'ils furent chassés du Djebel-Ibad, les Mozabites laissèrent leurs familles sur l'Ouad Neça, remontèrent l'Ouad Mzab, qui coulait en tous temps à cette époque, et s'arrêtèrent à l'emplacement où est actuellement El-Attef ; là se trouvait un petit kçar habité par des Cheurfa, parents des Oulad Aïssa.

Ces Cheurfa leur vendirent les terres d'El-Attef et vécurent longtemps près de ce kçar ; puis ils se fractionnèrent : une partie de ces familles alla à Nefta et dans le Zab-Guebli ; quelques tentes se fixèrent à Guerara et à El-Attef.

On voit même encore près de cette ville, sur la rive gauche de l'Ouad Mzab, la tombe du chef de ces Cheurfa, Sidi Sliman.

Mzab un certain nombre de tentes arabes que les Mozabites se sont attachées en leur faisant des avantages. Ces arabes formaient, dans le principe, de véritables troupes à gages pour défendre les Beni-Mzab contre les agressions de leurs ennemis des tribus nomades. Ils servirent aussi, plus tard, d'auxiliaires aux partis politiques qui divisent chacune de ces villes, pour donner la prépondérance au parti qui les payait. Ces agrégations arabes portent au Mzab le nom de zaouïa, bien qu'elles n'aient aucun caractère religieux.

La première des villes de la confédération que l'on rencontre est Berrian. Cette ville contient une population d'environ 4,500 habitants; elle est située au confluent de l'Ouad Soudan avec l'Ouad Ben-Loh; 3 barrages servent à l'irrigation des jardins. Berrian est entourée d'un mur d'enceinte, elle a une mosquée dont le minaret est très-élevé, et des établissements communaux considérables: écoles, maisons des hôtes, bains. A Berrian, les Arabes agrégés à la population mozabite sont les Oulad Yahia; ils proviennent d'une tribu arabe venue il y a plus de deux siècles des Ziban, qui s'installa à Berrian.

A l'heure actuelle, les Oulad Yahia, qui forment la *zaouïa* de Berrian possèdent un très-grand nombre de maisons dans la ville et des jardins dans l'oasis, ils forment une population de plus de 600 âmes, que les Mozabites cherchent en vain à éloigner.

Guerara, la ville la plus éloignée vers l'est de la confédération, est située sur l'Ouad Zeguerir; elle a une population d'environ 4,000 âmes.

En raison de sa situation aux confins de la Chebka, à 90 kilomètres environ du groupe des 5 villes de l'Ouad Mzab, Guerara a eu longtemps à lutter contre les tribus nomades de l'Ouad R'ir et quelquefois contre les Oulad Nayls. Aussi, comme Berrian, Guerara a une zaouïa d'arabes agrégés qui font partie de la ville; ce sont les Attatcha, originaires de l'est, et installés depuis plusieurs siècles à Guerara. Ils forment une population d'environ 500 âmes; ils possèdent des jardins et des maisons dans l'oasis, ainsi que de nombreux troupeaux.

Guerara a des jardins qui contiennent environ 28,000 palmiers. A 3 kilomètres, se trouvent les ruines d'un petit kçar que les

indigènes nomment kçar El-Amar. Il est situé sur une colline dominant la ville de Guerara du côté du sud. M. Berbrugger prétend avoir trouvé dans ces ruines les vestiges des fondations d'une tour de construction romaine. J'ai exploré ces ruines à deux reprises différentes, je n'ai pu retrouver les constructions dont parle M. Berbrugger. Elles ont peut-être été couvertes par des débris de maisons, que des bergers des Attatcha amoncellent en forme de murs demi-circulaire, afin d'y installer des postes pour la garde de leurs troupeaux. Les ruines du kçar El-Amar sont peu considérables; les restes des constructions que l'on découvre sont exactement semblables aux ruines des maisons mozabites qui existent dans toutes les villes; elles ont donc probablement la même origine.

El-Attef, construite au coude que fait l'Ouad Mzab, au moment où il se dirige vers le sud pour sortir de la Chebka, est la plus ancienne des villes du Mzab. Elle a une population d'un peu plus de 2,500 âmes; elle possède 2 mosquées, ce qui n'existe dans aucune autre ville du Mzab. Ses jardins sont très-vastes par rapport à sa population et à la profondeur des puits, qui dépasse quelquefois 35 mètres.

Il n'y a pas d'arabes agrégés à El-Attef, à l'exception de quelques familles de Cheurfa, derniers restes de ceux qui possédaient le sol lors de l'arrivée des Mozabites dans le pays, et qui vivent dans les jardins.

En remontant le cours de l'Ouad Mzab, on trouve, à 4 kilomètres d'El-Attef, perché sur un rocher qui surplombe à pic la rivière, le petit kçar de Bou-Noura. Il a une population d'environ 1,500 âmes. La vue de Bou-Noura, en venant d'El-Attef, offre un aspect des plus pittoresques. On dirait une ville du moyen âge dont les remparts seraient entourés de palmiers. Toute la partie supérieure de cette ville est en ruines. Il y a à peu près un siècle, à la suite de dissensions politiques qui s'élevèrent dans le kçar entre les deux partis, la fraction vaincue fut bannie, et les vainqueurs abattirent les maisons des vaincus. Elles n'ont pas été réédifiées depuis. Les jardins de Bou-Noura sont peu considérables.

Un peu au nord de Bou-Noura se trouve Melika, petite ville

de 1,200 habitants, construite au sommet d'un piton rocheux que l'on ne peut atteindre qu'en suivant une route en colimaçon.

Melika était dans le temps la ville sainte du Mzab. C'est dans les caves de sa mosquée qu'était conservé le trésor de la confédération.

A l'heure actuelle, Melika a ses intérêts complétement liés à ceux de la ville de Ghardaïa. Environ 40 familles de Chambaâ de Metlili y possèdent des maisons et des jardins. Ces Chambaâ ne sont pas des habitants permanents de Melika, mais cependant ils y ont acquis une influence politique à peu près souveraine. Dans la cour de la mosquée de Melika se trouve le puits le plus profond du Mzab ; il a 55 mètres de profondeur ; c'est le seul puits existant dans la ville, et il a été foré, évidemment, afin que les habitants qui, en temps ordinaire, se fournissent d'eau aux puits creusés au pied du mamelon, puissent, à la rigueur supporter un siége.

En face de Melika et sur la rive droite de l'Ouad Mzab se trouve Beni-Isguen, jolie ville d'environ 5,500 habitants, construite au confluent de l'Ouad Mzab avec l'Ouad N'cissa. C'est de toutes les villes du Mzab la mieux construite, la plus propre, la plus riche et celle où les mœurs sont les plus sévères. Nul étranger ne peut habiter à Beni-Isguen, ni même y passer la nuit.

Dans le temps, Beni-Isguen était entourée d'une enceinte continue en briques séchées au soleil.

Il y a environ 10 ans, les gens des Beni-Isguen construisirent autour, et à une centaine de mètres environ en avant de la vieille enceinte, un mur bastionné en pierres, dont les saillants et les portes sont en pierres taillées. Ce mur, qui a 5 mètres de hauteur, est couronné par une tablette ; il est percé de créneaux, et tout à fait semblable comme construction et comme organisation défensive, aux fortifications qui protégent nos principales villes de l'intérieur de l'Algérie.

Beni-Isguen, comme toutes les villes du Mzab, sauf Melika qui occupe le sommet d'un mamelon, est bâtie en amphithéâtre sur le flanc nord-est d'une colline dont le sommet est terminé par un plateau rocheux d'environ 150 mètres de large sur autant de longueur. Ce plateau est défendu par une immense tour construite en pierre et en pisé ; elle a environ 25 mètres de hauteur sur 12 mètres de diamètre et fait partie des anciennes fortifications de la ville. D'après la légende, dans un moment de danger pressant où Beni-Isguen allait tomber au pouvoir d'une troupe ennemie qui l'assiégeait, un saint personnage de la ville obtint par ses prières de faire aider par des ouvriers invisibles les gens de Beni-Isguen à l'édification de cette tour, qui fut ainsi construite dans une seule nuit.

La disposition intérieure de ce donjon rappelle tout à fait celle de la tour de Constance à Aigues-Mortes, sauf que les planchers des différents étages sont formés, à Beni-Isguen, par des troncs de palmiers entre-croisés recouverts par une sorte de béton.

Les jardins de Beni-Isguen sont peu considérables par rapport à l'importance et à la richesse de cette ville ; ils sont admirablement cultivés, et les systèmes de canaux d'irrigation qui les parcourent sont aménagés avec une perfection que nous ne pourrions évidemment pas dépasser. Les jardins sont placés sur les deux rives de l'Ouad N'cissa et sont protégés, sur la rive droite, par des tours de garde que l'on n'occupe que lorsque la situation politique peut faire craindre une agression dirigée contre la ville.

En face de Beni-Isguen, et sur la rive gauche de l'Ouad Mzab, s'élève la ville de Ghardaïa. Cette immense ville qui n'a pas moins d'un kilomètre carré de surface, est bâtie en amphithéâtre tout autour d'un mamelon dont la mosquée occupe le sommet. Ghardaïa a environ 11,000 âmes de population sédentaire ; elle est entourée par une enceinte bastionnée percée de trois portes. Elle contient trois quartiers différents formant chacun, dans l'intérieur de la grande enceinte, trois villes bien distinctes. A l'est, se trouve le quartier des juifs, complétement isolé du reste de la ville par un mur continu. Dans ce quartier, habite une communauté israélite très-laborieuse et très-riche, composée d'environ trois cents familles, pour la plupart originaires du Maroc.

Les juifs de Ghardaïa sont tous bijoutiers, armuriers, tanneurs ou cordonniers. Ils ne possèdent pas de jardins dans l'oasis et ne peuvent pas légalement en posséder. Deux puits servent à

l'alimentation en eau de leur quartier, et il leur est formellement interdit d'en puiser ailleurs. Ils possèdent une synagogue très-ancienne où l'on montre 70 rouleaux manuscrits de la bible, écrits sur vélin. Depuis quelques années, la communauté israélite de Ghardaïa est dirigée par un rabbin envoyé par le consistoire israélite d'Alger.

Les Israélites de Ghardaïa, ainsi que, du reste, tous leurs coreligionnaires installés au Mzab, sont soumis aux lois somptuaires que les Arabes ou les Turcs imposaient aux juifs avant notre occupation en Algérie : les rigueurs de ces lois sont même exagérées au Mzab.

Il est inutile de dire que la corporation israélite de Ghardaïa n'est pas représentée dans la Djemâ de cette ville.

Le centre de la ville de Ghardaïa est occupé par les Mozabites ; enfin, la partie sud-ouest est formée par le quartier des Médabiah, lequel est séparé du reste de la ville par une enceinte continue.

Les Médabiah, qui sont au nombre d'environ 700 âmes, ont été appelés à Ghardaïa, il y a environ trois siècles, par le parti des Oulad Ami-Aïssa. Ils sont originaires du kçar de Lelmaia, au sud du Djebel-Amour. Installés à Ghardaïa pour donner, à prix d'argent, la supériorité au parti des Oulad Ami-Aïssa, les Médabiah ont souvent changé de parti. A l'heure actuelle, ils paraissent attachés au sof des Oulad Ba-Sliman. En réalité, ils sont indépendants à Ghardaïa, et, malgré leur infériorité numérique vis-à-vis des Mozabites de cette ville, ils s'imposent à eux, de manière à leur inspirer des craintes sérieuses, et leurs querelles avec les Beni-Mzab ont dû exiger souvent l'intervention de l'autorité française.

A côté de Ghardaïa, se trouve le kçar en ruines de Sidi-Saâd. D'après la tradition arabe, ce kçar aurait été assiégé dans le temps par un bey Turc, qui y aurait péri avec sa troupe.

Tout porte à croire que ce petit kçar a été édifié par les Mozabites de Ghardaïa, afin de protéger les débouchés de la rivière et de garder la ligne de hauteurs qui domine leur ville du côté du sud, et qui s'étend d'une manière continue jusqu'aux limites de la Chebka, vers l'ouest. Les jardins de Ghardaïa sont considérables ;

ils contiennent environ 80,000 palmiers et différents arbres fruitiers appartenant aux essences d'Europe. En outre de nombreux puits qui servent aux irrigations de ces jardins en temps ordinaire, un immense barrage construit sur l'Ouad Mzab, en amont de Ghardaïa, arrose et fertilise les terres de cette ville, avant celles des autres villes de la confédération. Aussi leur fertilité est-elle remarquable.

D'après les statistiques officielles, les jardins des 7 villes du Mzab contiendraient 88,000 palmiers. Ce chiffre est notoirement inexact ; on peut même, sans être taxé d'exagération, assurer que les jardins des diverses oasis du Mzab contiennent environ 180,000 palmiers, dont 130,000, à peu près, en état de produire.

Les jardins du Mzab sont beaucoup plus fournis en palmiers que ceux de Laghouat ; les dattes qu'ils produisent, et qui se divisent en plus de 24 variétés distinctes, sont excellentes.

Voici les noms des diverses variétés de dattes du Mzab, avec l'indication de l'époque de leur fécondation et de celle de leur maturité :

NOM des VARIÉTÉS	ÉPOQUE de la FÉCONDATION	ÉPOQUE de la MATURITÉ
Deglet-Nour..................	Avril.	Octobre.
Tim-Djohert.................	Id.	Id.
Tadala	Id.	Id.
Bent Khebala................	Id.	Id.
Litima	Id.	Id.
Zerza	Id.	Novembre.
Tim Boubekeur..............	Id.	Octobre.
Ouchta.......................	Id.	Id.
Tizaout......................	Id.	Id.
Touadjat....................	Id.	Septembre.
Tadmama....................	Mars.	Août.
Tamzouart..................	Id.	Id.
R'arse.......................	Id.	Septembre.
Kassi ou Moussa.............	Avril.	Octobre.

NOM des VARIÉTÉS	ÉPOQUE de la FÉCONDATION	ÉPOQUE de la MATURITÉ
Deglet Amameur	Mars.	Août.
Taourar'a Sefraïa	Avril.	Octobre.
Tizi-Ouine	Id.	Id.
Tazougarer Achamra	Id.	Id.
Tamzaouart Entlat	Id.	Id.
Deglet Aïa	Id.	Id.
Deglet Koulah	Id.	Id.
Karboucha	Id.	Id.
Kessaba	Id.	Id.
Bou Arousse	Id.	Id.

On trouve également dans les jardins du Mzab la plupart des arbres fruitiers d'Europe qui croissent dans le sud de l'Algérie, à l'exception des pommiers, des poiriers et des pruniers. Les espèces d'arbres les plus communes sont le figuier, l'abricotier, le coignassier, le grenadier, la vigne; dans quelques jardins d'El-Attef et de Beni-Isguen croît un oranger donnant un fruit acide dont le goût tient de l'orange et du citron.

En fait de légumes, on y cultive la fève, la carotte, le navet; ces deux derniers légumes atteignent des dimensions considérables; les pastèques, diverses variétés de courges, l'oignon, l'ail, le piment et un chou de petite espèce y sont cultivés communément. Les Mozabites sèment également de l'orge, mais très-peu de blé.

Une grande partie de la population passe sa vie à arroser les jardins; l'homme ou l'enfant Mozabite, l'esclave ou l'affranchi, conduisent le chameau, le mulet ou l'âne qui élève du puits le seau de cuir plein d'eau, en descendant une pente douce d'une longueur égale à la profondeur du puits. Au moyen d'un mécanisme, d'une grande simplicité, l'eau du seau de cuir se déverse dans un bassin, puis elle est distribuée dans l'intérieur des jardins par des rigoles en terre battue, si la distance qu'elle doit parcourir est courte; par des conduits maçonnés et enduits avec

une sorte de ciment que l'on trouve efflorescent dans les environs de la Chebka, si la surface à arroser est assez éloignée du bassin. Il n'est pas rare de trouver des conduites d'eau traversant des ravines sur de petits aqueducs supportés par des arcades.

Par des aménagements pratiqués avec beaucoup d'intelligence, pas une goutte d'eau n'est perdue, tellement les pentes sont bien ménagées.

L'industrie des Mozabites ne s'est pas seulement bornée à utiliser l'eau des puits pour les irrigations des jardins. De grandes digues très-solides barrent les vallées en amont des oasis, de façon à retenir les eaux des crues de ces rivières, lorsque des pluies viennent à les gonfler, ce qui se produit à peu près tous les trois ou quatre ans.

Le pays, si calme ordinairement, prend, par un temps de pluie, un aspect d'une animation extraordinaire. Tout le monde est dans la joie, chacun se met en gandoura et va à son jardin voir si les rigoles sont en bon état et si l'eau arrive suivant son cours légitime; car l'eau des crues elle-même est partagée. Chaque oasis est entourée d'un mur qui enserre les eaux lorsqu'elles y ont été déversées, après une crue, au moyen de canaux artistement combinés.

Ces canaux qui sont, en temps ordinaire, les chemins d'accès des jardins, deviennent, en temps de crue, les grandes artères qui servent à distribuer l'eau dans les divers jardins de l'oasis, lesquels sont eux-mêmes entourés de murs; des trous, dont la grandeur est proportionnée à la surface de chaque jardin, laissent pénétrer l'eau dans chaque propriété.

Si la crue a été complète, la récolte est assurée, et la population se dispense alors, du moins pour la plus grande partie des jardins, de l'arrosage artificiel au moyen de l'eau des puits. Aussi, avec quelle anxiété s'informe-t-on des orages tombés dans le haut de la vallée et des progrès de la crue; l'arrivée de l'eau est saluée avec une joie frénétique; les uns se rendent au barrage, les autres suivent les progrès de la crue dans la rivière, dans les canaux, et témoignent leur joie en déchargeant en l'air leur tromblon. Il arrive souvent que des murs de jardins s'écroulent, que des digues menacent de faiblir; des postes de tra-

vailleurs, commandés à l'avance, surveillent les effets de l'eau et se portent sur les divers points menacés. Ces travaux de conservation des digues et des canaux sont obligatoires pour tout le monde ; nul ne peut s'y soustraire, et du reste personne ne le tenterait.

Pour les Beni-Mzab, l'année se caractérise en deux mots : la rivière a coulé ou n'a pas coulé.

La production des palmiers du Mzab varie d'une année à l'autre ; mais en calculant la production des palmiers pendant une période de trois années consécutives, on peut arriver à une détermination assez exacte de la production moyenne.

D'après ce que m'ont dit les gens du pays, dans un terrain propice, l'année ayant été bonne, sur 100 palmiers 90 donnent des fruits la première année ; l'année suivante, sur 100 palmiers, 50 seulement produisent ; enfin, la troisième année, il n'y en a plus que 25 sur 100.

Dans un terrain médiocre, sur 100 palmiers, il n'y en a que 50 qui produisent la première année ; la deuxième année, il n'y en a plus que 25 ; et, la troisième année, seulement 13.

Ainsi donc, 600 palmiers représentent annuellement une moyenne de 253 arbres donnant des fruits, soit environ 42 0/0.

On estime, au Mzab, que la récolte annuelle d'un palmier vaut 15 francs ; la production moyenne de dattes au Mzab peut donc être évaluée à la somme de 819,000 francs.

Le Mzab consomme environ par an 20,000 quintaux métriques de blé ou d'orge ; la consommation des dattes peut être évaluée à près de 25,000 quintaux ; on y mange peu de viande.

Comme toutes les populations qui se nourrissent principalement de dattes, les Mozabites ne dédaignent pas la chair du chien ; ils prétendent même que cette viande est un antidote contre les propriétés échauffantes de la datte.

Les noyaux de ce fruit, concassés et macérés dans l'eau, servent à faire des gâteaux que l'on donne en nourriture aux chameaux qui voyagent ou qui travaillent.

Les Mozabites sont agriculteurs et commerçants ; ils s'adonnent peu à l'élève du bétail ; leur principale industrie est celle des tissus de laine que confectionnent leurs femmes, tels que haïks,

burnous, gandouras et djerbis, produits qu'ils échangent en pays arabes contre des grains, de la laine, des moutons et du beurre.

On rencontre chez eux quelques forgerons, des fabricants de poterie commune, des tanneurs, des cordonniers et des bouchers. Ces trois derniers métiers sont spécialement exercés par des nègres affranchis.

Le Mozabite est généralement sobre, actif et laborieux ; il a fallu véritablement un travail immense et une persévérance sans égale, pour atteindre le résultat qui a été obtenu dans ce pays. On ne peut, en effet, s'empêcher d'être frappé d'admiration à la vue des magnifiques créations qui sont le produit d'un travail prodigieux de plusieurs générations d'hommes, au milieu du pays le plus aride et le plus désolé, et qui témoignent, par leur excellent état d'entretien, de la persévérance et de l'activité intelligente de ce peuple.

Chez les Mozabites, personne ne peut rester oisif ; l'enfant de 5 à 6 ans, lui-même, aide à son père dans les jardins en guidant le chameau ou l'âne employé à tirer l'eau des puits, pendant que la femme confectionne à la maison les tissus de laine qui servent aux échanges.

La production annuelle du Mzab, en tissus de laine, peut être évaluée approximativement à 70,000 objets d'une valeur moyenne de 20 francs chacun. Il y a, en effet, au Mzab, environ 7,000 femmes ou filles employées à la confection des tissus qui peuvent produire en moyenne 10 objets par an. On arriverait également à la détermination de ce chiffre, en remarquant qu'il s'importe chaque année au Mzab 300,000 toisons de laine, et qu'il faut 3 à 4 toisons de laine pour fabriquer chaque espèce d'objet. La toison vaut en moyenne 2 fr. 50 au Mzab. On voit donc que le travail des femmes, au Mzab, rapporte environ 700,000 francs par an.

Malgré le nombre considérable de jardins qui existent au Mzab, et bien qu'on leur fasse produire, par une culture incessante et relativement très-perfectionnée, tout ce qu'ils sont susceptibles de rapporter en légumes et fruits, le Mzab ne peut se suffir à lui-même pour nourrir ses habitants, dont, cependant, un tiers environ émigre annuellement pour se répandre dans

toutes les villes de la côte de Barbarie, où ils se livrent à des professions manuelles et surtout au commerce.

Anciennement, les Mozabites obéissaient à un chef unique qui portait le nom d'imam et dont ils reconnaissaient l'autorité temporelle et spirituelle. Cet imam était élu par l'ensemble du peuple; comme on le voit, l'imam désigné par le suffrage universel remplaçait exactement, chez les Beni-Mzab, les khalifes héréditaires que leurs ancêtres avaient refusé de reconnaître. Il est permis de supposer, bien que la tradition ne donne que des indications très-vagues à cet égard, que les Mozabites obéirent à un chef unique jusqu'au moment où, installés sur les points où ils se trouvent actuellement dans l'Afrique septentrionale, ils cessèrent d'être persécutés à raison de leurs opinions religieuses.

Mais, lorsqu'ils eurent conquis leur autonomie et trouvé la sécurité, l'esprit démocratique qui caractérise les populations Berbères, les poussa alors à modifier leur constitution politique et à adopter des institutions en complète concordance avec le génie de leur race.

Cette transformation ne se fit évidemment pas sans secousse ni surtout tout d'une pièce. Comme je l'ai dit plus haut, la tradition est muette sur cette modification importante, tant parce qu'elle est très-ancienne, que parce que les causes en sont restées inconnues à la masse du peuple, et que les clercs du Mzab sont les gens les plus mystérieux du monde pour tout ce qui touche à leurs doctrines.

Cependant il est possible, en étudiant l'organisation actuelle des Mozabites au point de vue politique et religieux, de se rendre compte, au moins approximativement, de la forme de la révolution morale qui s'est opérée au Mzab lors de la suppression de l'imamat.

La dispersion des Mozabites, lorsqu'ils furent chassés des environs d'Ouargla, et leur installation successive sur divers points de la Chebka, furent évidemment les causes déterminantes de la transformation de l'état politique des Mozabites. Les hommes remarquables qui dirigèrent les Mozabites pendant leur installation dans la Chebka, durent, évidemment, devenir les véritables chefs politiques des nouvelles agglomérations qui, perdues dans le Sahara, et ayant même origine, furent naturellement amenées à se constituer en confédération.

Le pouvoir temporel de l'imam était donc fatalement supprimé par le fait même de l'organisation fédérative que les Mozabites furent amenés à se donner.

De plus, à l'époque de l'installation des Mozabites dans la Chebka, les doctrines eibadites avaient été déjà commentées; il s'était donc formé à côté de l'imam, et sous sa haute direction, un corps religieux et enseignant, que ses mœurs et sa science isolaient du reste du peuple.

La rigueur des doctrines eibadites, exagérées encore par les clercs, devait faire de ce corps religieux une véritable caste, d'autant plus séparée du reste de la nation qu'elle se recrutait elle-même au moyen d'une véritable initiation analogue à celle de la franc-maçonnerie.

Si, maintenant, on remarque que la forte organisation de ce corps religieux, dont je viens de parler, était encore augmentée par ce fait, commun à toutes les sociétés musulmanes, l'alliance indissoluble de la loi civile et de la loi religieuse; que, par suite, c'est le même homme qui dirige les consciences et maintient le pacte social, on verra quelle énorme influence devait prendre dans le peuple Mozabite la caste des clercs. Pour donner satisfaction aux idées démocratiques du peuple, les clercs parurent se tenir à l'écart des questions politiques, des luttes de partis, de la conduite des populations; mais, en réalité, ils prirent de fait les pouvoirs temporels de l'imam; comme, de plus, ils possédaient ses pouvoirs spirituels, leur corporation avait donc complétement accaparé l'autorité anciennement dévolue à l'imam; seulement, en gens habiles, la dénomination d'imam fut même supprimée dans le langage, et, depuis, le chef de la caste des clercs s'appelle cheïkh-baba.

Chaque ville du Mzab forme une petite république se gouvernant elle-même, au moyen d'une djemaâ (assemblée), composée d'un certain nombre de membres élus par chaque fraction

de la ville ; pour être nommé membre de la djemaâ il faut être marié, avoir des enfants et posséder une certaine fortune.

La djemaâ est chargée de la répartition et de la perception de l'impôt, de la police ; elle juge tous les crimes, délits ou contraventions commis dans la ville : le code pénal ou kanoun, est formé de tous les arrêts rendus par les djemaâs.

Toutes les fonctions de la djemaâ sont gratuites.

Les questions touchant aux intérêts généraux de la confédération sont traitées par une assemblée générale composée de délégués de toutes les djemaâs : la djemaâ générale du Mzab se réunit sur un point situé entre Ghardaïa et Melika et appelé Djemaâ-Ammi-Saïd : c'est une sorte de plate-forme en maçonnerie élevée d'environ 1 mètre 1/2 au-dessus du sol. L'assemblée générale a aussi qualité pour régler les différends qui peuvent naître entre deux ksours.

C'est ici le moment d'expliquer comment la caste des clercs ou tolbas a pu prendre la direction du pouvoir séculier avec une organisation aussi simple et aussi complétement démocratique. Un des points principaux de la doctrine eibadite est que tout musulman qui n'admet pas complétement l'ensemble de cette doctrine est déclaré infidèle et, par suite, mis hors la loi ; enfin, que tout fidèle qui commet un péché grave, est, par cela même, déclaré schismatique, les œuvres faisant partie intégrante de la foi.

Ces principes fondamentaux de la doctrine des Beni-Mzab, devaient forcément subordonner la société civile à la caste religieuse. Aussi, la présidence de la djemaâ d'une ville, est-elle, d'après la constitution, donnée au cheïkh des tolbas de cette ville, afin que ce personnage religieux connaisse les fautes commises par chacun des membres de la communauté. Aucun arrêt de djemaâ n'a force de loi, s'il n'a été approuvé par le cheïkh des tolbas, lequel constate, par sa signature, que cet arrêt n'est pas en contradiction avec les principes de la doctrine eibadite. La djemaâ générale du Mzab est, par extension de cet ordre d'idées, présidée par le cheïkh–baba, chef de la caste des tolbas.

La justice, en matière civile, est rendue, dans chaque ville,

par un des tolbas ayant le titre de cheïkh de mosquée : ce titre est donné, à l'élection, par l'assemblée générale de tous les tolbas en exercice, c'est-à-dire, chargés de fonctions religieuses, judiciaires ou enseignantes dans la ville. Les tolbas en exercice sont désignés, à l'élection, par la population de chaque ville, qui choisit ses candidats sur une liste de présentation dressée par l'assemblée des tolbas.

On voit donc que les décisions des djemaâs, pouvoir séculier, ne peuvent être exécutoires qu'après leur approbation par les tolbas, pouvoir religieux. Ces derniers, bien que nommés à l'élection, se recrutent en réalité eux-mêmes, puisque les assemblées laïques ne peuvent choisir les tolbas qu'elles désirent employer que sur une liste établie par la caste des tolbas.

Par suite, le pouvoir des djemaâs est occultement, mais complétement, subordonné à celui des tolbas et se trouve dirigé par eux.

Les jugements rendus par les cheïks de mosquée, faisant fonction de cadi, sont exécutoires par la djemaâ, sauf appel au medjelès de Ghardaïa, dont les arrêts sont définitifs. Ce medjelès est composé de trois tolbas de chacune des villes du Mzab ; les arrêts de cette assemblée ne peuvent être rendus que par un cheïkh de mosquée.

La djemaâ ne prononce jamais la peine de mort : les peines qu'elle inflige sont l'amende et le bannissement de la ville ; dans des cas très-graves, la djemaâ générale du Mzab peut prononcer l'expulsion de la confédération pour un temps plus ou moins long.

Les affaires courantes, dans chaque ville, sont expédiées par un certain nombre de membres de la djemaâ nommés mokkadem. Ils sont surtout chargés de régler les contestations qui peuvent se produire journellement sur le marché de la ville, de réprimer les contraventions de simple police, de recevoir les hôtes et de surveiller les établissements communaux. Ils ont, pour les aider dans cette tâche, une sorte d'huissier désigné sous le nom d'ouçif-ed-djemaâ, qui est généralement un nègre affranchi, cet employé est salarié ; il est surtout chargé de l'exécution des arrêts de la djemaâ, et comme il n'y a pas de force publique au

Mzab, il peut requérir tous les citoyens pour lui prêter main-forte.

Les amendes prononcées par la Djemaâ sont déposées dans la caisse de la mosquée ; l'administration de cette caisse communale est confiée à une commission composée de tolbas et de membres de la djemaâ.

En dehors de cette caisse, la mosquée de chaque ville a ses revenus particuliers, provenant de dotations spéciales ou de donations pieuses ; les revenus de ces biens sont employés exclusivement à l'entretien de la mosquée et à celui des tolbas, qui en absorbent la plus grande partie.

Les fautes contre la religion sont poursuivies par les tolbas, les punitions qu'ils infligent sont généralement des châtiments corporels ; c'est aux tolbas qu'est dévolue la police des mœurs à tous les degrés. A ce sujet, je puis raconter un fait dont j'ai été le témoin occulaire :

« J'étais à Berrian, sur la terrasse de la maison des hôtes, occupé à dessiner la partie de la mosquée qui sert de cloître aux tolbas en exercices. Deux femmes mozabites, probablement désireuses de voir un chrétien, montèrent sur une terrasse qui dominait, en arrière de moi, celle sur laquelle je me trouvais. Elles furent aperçues par deux tolbas qui se promenaient sous les arcades de leur cloître. Quelques minutes après, j'entendis des cris perçants partant de la mosquée, et j'appris, par un arabe des Ouled Yahia qui m'accompagnait, que les deux femmes avaient été arrêtées séance tenante et amenées à la mosquée, où elles avaient été fustigées. »

Le châtiment religieux le plus redouté des Mozabites est la *Tébria.*

L'individu frappé de la tébria ne peut plus entrer dans la mosquée ; il est privé de ses droits civils ; par suite, il lui est défendu d'assister à la djemaâ. La tébria entraîne généralement l'expulsion du pays. Il m'a été rapporté que tout mozabite ayant habité longtemps le Tell, se trouvait, par ce fait même, frappé de tébria et ne pouvait, à son retour au Mzab, entrer dans la vie commune qu'après avoir subi une expiation qui lui est imposée

par le conseil des tolbas, afin que l'excommunication dont il est frappé soit levée. Le cérémonial de l'expiation est le suivant : le postulant se coupe soigneusement les ongles des pieds et des mains, se lave complétement de la tête aux pieds, ensuite, revêtu d'une chemise propre, les mains croisées sur la poitrine, il se présente devant l'assemblée des tolbas, présidée par le cheïkh-baba et l'aborde en disant : *Ana men Allah ou men Taïbine* (je suis des gens de Dieu et des gens qui s'amendent). Le cheïkh-baba lit sur lui la fath'a, lui donne le pardon, et il rentre seulement alors dans la vie commune.

Très-économe et rigide observateur des formes extérieures, le mozabite est sévère pour lui-même, au moins en apparence ; il exclut de sa vie toute espèce de superflu. Ainsi fumer ou priser est considéré comme un péché.

Comme tous les musulmans, les Mozabites peuvent épouser légitimement quatre femmes ; mais ils sont généralement monogames ; leurs femmes sont séquestrées comme celles des Maures de nos villes du littoral, et elles ne sortent dans les rues qu'enveloppées dans un haïk, de manière à ne laisser paraître qu'un œil. Leurs mœurs sont relativement très-pures, au moins en apparence ; il paraîtrait qu'en réalité il n'en est pas absolument ainsi ; il est facile de le prouver par les naissances qui se produisent pendant une absence, quelquefois de plusieurs années, d'un mari ; l'enfant est supposé alors avoir dormi pendant un temps plus ou moins long dans le sein de la mère.

L'adultère est sévèrement puni ; l'épouse qui viole la foi conjugale est enfermée, pendant 3 mois, dans une chambre dont on mure la porte ; par un trou réservé dans le toit de la chambre, on lui jette tous les jours un morceau de galette et quelques dattes, le strict nécessaire pour l'empêcher de mourir de faim. Son complice est condamné à la bastonnade, à une amende de 100 réaux et au bannissement.

Les femmes mozabites ne peuvent, sous aucun prétexte, quitter la confédération, même pour suivre leur mari : un mozabite qui emmènerait sa femme dans une ville du Tell serait considéré comme hérétique et perdrait, par suite, sa nationalité. Dans cer-

taines villes, telles que Ghardaïa et Beni-Isguen, les femmes ne peuvent pas se marier en dehors de la ville. A Beni-Isguen, un mozabite ne peut épouser une femme étrangère sans renoncer à cohabiter avec elle dans cette ville. J'ai connu un des personnages politiques importants de Beni-Isguen qui avait épousé une femme étrangère et qui avait dû laisser sa femme et ses enfants dans la ville de Bou-Noura, la djemaâ ayant formellement refusé de la laisser vivre à Beni-Isguen.

Le sentiment de la famille est très-puissant chez le mozabite. L'autorité du père est sans limite sur ses enfants ; un mozabite ne peut posséder en propre, tant que son père est vivant, sans avoir été affranchi par lui : s'il mourait avant que cette formalité ait été remplie, c'est le père qui hériterait du fils, au détriment même de la famille que pourrait laisser ce dernier. Quand un mozabite meurt sans laisser de parents au degré successible, tel que le définit la législation malékite, et sans avoir institué ni héritier adoptif ni légataire universel, ses biens reviennent à la fraction à laquelle il appartient.

L'homme qui se trouve dans la misère a droit au secours de ses héritiers ascendants ou descendants ; dans le cas où il n'aurait pas de parents au degré successible, c'est la fraction dont il est originaire qui doit subvenir à ses besoins ; aussi ne rencontre-t-on jamais de mendiants mozabites.

L'instruction primaire est très-répandue chez les Mozabites, il en est très-peu qui ne sache lire et écrire : ceux qui font le commerce, dans nos villes du Tell, tiennent tous généralement eux-mêmes leurs livres de compte et font leur correspondance sans intermédiaire.

L'instruction est donnée au Mzab par les tolbas en exercice dans chaque ville. Ces tolbas, attachés à la mosquée de la ville, habitent dans les bâtiments communaux qui lui sont toujours adjoints ; ils ne reçoivent aucune rétribution des parents des enfants qu'ils instruisent, et ils n'ont droit, comme leurs élèves, qu'aux produits des biens habous affectés à chaque mosquée. Les produits des habous ne peuvent être vendus et sont toujours distribués en nature.

Le mozabite possède au plus haut degré l'instinct commercial ;

chaque ville du Mzab a son marché, sur lequel les habitants attirent, par tous les moyens possibles, les gens ou les caravanes qui viennent commercer dans ces parages. Tout objet apporté sur le marché est mis aux enchères par le crieur public : quel que soit l'objet mis en vente, les surenchères successives ne peuvent être supérieures à 5 centimes.

De nombreuses tribus fréquentent les marchés du Mzab : elles appartiennent aux cercles de Tiaret, de Géryville, de Biskra, de Bou-Saâda, de Laghouat et de Djelfa. Les Beni-Mzab fréquentent les marchés d'Ouargla, de Metlili, de Tuggurth, du Souf et de la Tunisie ; ils fournissent à Ouargla des grains, des cotonnades, de l'épicerie, du fer fabriqué, de la quincaillerie, et y achètent des tissus de laine, teints en noir ou en bleu foncé, et des dattes.

Ils n'apportent rien à Tuggurth, mais ils s'y procurent de la garance, du tabac du Souf, qu'ils revendent aux Arabes, des burnous, des haïks et surtout des haïks fins venant du Djerid. Ils apportent de la Tunisie de la poudre anglaise, des ceintures rouges, des chachias, des turbans, des mouchoirs en soie pour les femmes et des cotonnades anglaises. Ils se livrent aussi, dans ce pays, à un change avantageux sur nos monnaies, et particulièrement sur la pièce de 5 francs en argent, pour laquelle ils obtiennent 5 réaux 1/2 Tunsi : le réal Tunsi valant 90 centimes au Mzab, ils bénéficient donc de 85 centimes sur chaque pièce de 5 francs française.

Dans le sud-ouest, les Beni-Mzab expédient, par l'intermédiaire des Chambaâ, du fer fabriqué (pioches, haches, etc.), de l'acier, du corail, de l'épicerie, de la quincaillerie et des cotonnades ; ils en retirent de l'alun, du salpêtre, du henné, des cuirs tannés de Tafilalet et des esclaves noirs, surtout des négresses.

L'importation et la fabrication de la poudre forment une des branches les plus actives de l'industrie et du commerce du pays. Il y a dans chaque ville du Mzab un nombre considérable de mortiers en pierre appartenant à la communauté et qui servent à la fabrication de la poudre. Le salpêtre vient du sud-ouest, le soufre de la Tunisie et de la Tripolitaine ; quant au charbon, il est fait sur place au moyen d'un arbre nommé *athel* (tamaris ar-

ticulata). Sur la principale place de la ville de Ghardaïa, il existe un hangar couvert contenant une série de mortiers en pierre d'une dimension considérable, avec des pilons parfaitement agencés pour fabriquer la poudre en grand ; à côté se trouvent des séchoirs. Cette poudre est livrée aux caravanes au prix de 4 francs le kilog. On trouve également au Mzab, de la poudre anglaise, au prix de 5 fr. 50 le kilog. A ce genre de commerce, les Mozabites ajoutent encore la traite des nègres, qu'ils font par l'intermédiaire des marchands du Gourara. A Ghardaïa, un homme ou enfant nègre vaut environ 600 francs, une négresse, 7 ou 800 francs. Le chiffre des nègres arrivant chaque année au Mzab peut être évalué à environ 400.

Les Mozabites paraissent être moins doux pour leurs esclaves que les autres musulmans ; les affranchis y sont moins nombreux qu'ailleurs.

J'ai déjà dit plus haut qu'environ un tiers de la population du Mzab émigrait annuellement. Quelques-uns de ces Mozabites se fixent à peu près définitivement dans le Tell et y possèdent de nombreux immeubles ; il est prouvé que, sans les ressources que leur offre le Tell, les Mozabites ne pourraient pas vivre. Aussi, peut-on considérer comme une pure fanfaronnade la réponse qu'ils firent à l'émir Abd-el-Kader, lorsqu'il les menaça, en 1838, de faire couper la tête à tout mozabite qui tomberait entre ses mains, s'ils ne se soumettaient pas ; cette lettre se terminait ainsi :

« Tu nous menaces de nous priver des grains du Tell, mais nous avons pour 20 ans de poudre et de dattes, et nous récoltons ce qu'il nous faut à peu près de blé pour vivre.

» Tu nous menaces de faire mettre à mort tous les Beni-Mzab qui habitent tes villes. Tue-les, si tu veux, que nous importe ! ceux qui ont quitté notre pays ne sont plus des nôtres ; fais plus, écorche-les, et si tu manques de sel pour conserver leurs peaux, nous t'en enverrons en quantité. »

Une preuve de plus de la relation intime qui existe entre les Mozabites du Tell et ceux qui habitent le Mzab, c'est que pour le paiement de la Lezma annuelle, ceux d'entre eux qui habitent le Tell y contribuent pour plus d'un tiers.

La jurisprudence civile des Mozabites est, à très-peu de chose près, la même que celle des Malékites ; dans les questions de casuistique, ils inclinent plutôt pour les solutions données par Sidi-el-Boukhari, que pour celles proposées par Sidi-Khelil.

Comme toutes les populations du sud de l'Algérie, la confédération des Beni-Mzab se répartit entre les deux grands sofs politiques que suivent les tribus arabes du voisinage.

Chaque ville du Mzab est divisée, le plus souvent très-inégalement, entre les deux grands sofs, Chergui et El-Gharbi. Les prétextes les plus futiles servent aux Beni-Mzab pour faire naître ou raviver ces luttes de sofs, dans lesquelles les personnalités notables espèrent trouver l'occasion d'arriver à la direction des affaires, quand elles ne l'ont pas. Je pourrais citer de nombreux exemples de ce que je viens d'avancer, mais il me suffit de constater ici que c'est à cet esprit d'intrigue essentiellement révolutionnaire que l'on doit attribuer ces scènes de désordre qui ensanglantent périodiquement les villes du Mzab. La seule peine que la djemaâ puisse prononcer en pareil cas, contre les perturbateurs, est l'expulsion de la ville, soit individuelle, soit en masse, et l'internement limité ou indéfini sur un autre point de la confédération. Mais la djemaâ étant l'expression des sofs, est à la fois juge et partie. C'est, en somme, le plus fort dans la querelle du moment, qui chasse le plus faible. D'un autre côté, les exilés, dont le seul tort, nettement établi, est d'avoir eu le dessous, s'en vont avec l'espoir, souvent réalisé, de reprendre un jour l'avantage et de chasser à leur tour leurs adversaires pour se mettre à leur place. Le lieu de leur exil est toujours trop peu éloigné, pour qu'ils ne puissent entretenir facilement des relations avec les mécontents de la ville qu'ils ont quittée ; ils emportent aux lieux où ils se rendent, les passions qui les ont animés et qui sont encore surexcitées par la défaite ; ils s'y renforcent de l'appui de rivalités analogues, et loin que la querelle soit apaisée, elle s'aigrit au contraire, en devenant une cause d'hostilité entre plusieurs ksours.

Ces désordres prennent un caractère particulier de gravité

lorsque, par l'argent ou par d'autres considérations, les exilés peuvent enrôler à leur service des gens d'action, pris dans les tribus arabes qui vivent au Mzab ou dans le voisinage.

Les Ouled Yahia à Berrian, les Attacha à Guerara, les Médabiah à Ghardaïa profitent toujours de ces querelles de sofs pour se faire payer largement leurs services, et pour obtenir, ne fût-ce que momentanément, une action quelconque dans la ville, action qui leur est toujours refusée en temps ordinaire.

L'histoire moderne du Mzab est toute entière dans ces guerres et ces rivalités de sofs.

Avant l'occupation française de Laghouat, les Mozabites payaient aux Larba, aux Saïd-Otba, et même à la petite tribu des Mékhalif, qui n'a jamais compté plus de 80 cavaliers, un droit de protection, afin de pouvoir circuler en caravane du Mzab jusqu'au Tell. Ils n'envoyaient dans le Tell qu'une seule grande caravane tous les ans, au mois d'avril ; elle était escortée par des Larba ou des Ouled Nayl, et payait une redevance aux grandes tribus dont elle traversait le territoire. Le chef de la tribu qui les accompagnait, recevait un tapis, 100 réaux, un habillement complet de femme ; chaque cavalier de goum faisant partie de l'escorte, était nourri, ainsi que son cheval, pendant tout le voyage, et recevait une paire de fers et une gandoura en laine.

Du temps des Turcs, il existait une responsabilité matérielle entre tous les Mozabites habitant le Tell ; ils avaient dans chaque ville une caisse dans laquelle tout individu des Beni-Mzab faisant le commerce ou exerçant un métier quelconque, était tenu de verser annuellement une certaine somme, proportionnée à ses moyens : cette caisse de réserve, servait à payer les dettes de ceux qui quittaient le Tell sans avoir fait face à leurs engagements ; elle servait aussi à venir en aide à ceux qui se trouvaient dans la misère.

Une commission composée de membres élus par la corporation des Beni-Mzab de la ville, et ayant l'amin pour président, avait la surveillance de cette caisse ; cette institution existe encore sur quelques points, en Tunisie, à Tripoli, et même à Alexandrie d'Égypte. Les gouvernements de ces pays ont en

effet tenu la main à ce que cette création fut maintenue, étant donné la difficulté qui existe pour un créancier, quel qu'il soit, même indigène, de poursuivre un débiteur mozabite qui s'est réfugié dans la confédération.

Bien qu'entouré de tous les côtés par des populations placées sous notre autorité, le Mzab forme un véritable état indépendant, reconnaissant, il est vrai, notre suzeraineté, nous payant un tribut annuel, mais qui n'est, en réalité, placé que sous notre protectorat. Un véritable traité, consenti par le gouverneur général, le genéral Randon, avec les djemaâs des 7 villes de la confédération, règle encore la nature de nos relations avec les Beni-Mzab.

Ce traité, qui est connu sous le nom de capitulation du Mzab, est du 29 avril 1853. En voici les principales dispositions :

« Il ne saurait être question d'un traité de commerce entre
» vous et nous, mais bien nettement de votre soumission à la
» France. En dehors de cette pensée, il ne peut y avoir entre
» nous aucun arrangement.

» Vos ressources de toute espèce nous sont connues ; chaque
» ville ne paiera que ce qu'elle peut raisonnablement payer.

» Si vous faites cela, vous serez comptés comme nos serviteurs,
» notre protection vous couvrira partout, dans vos voyages à tra-
» vers nos tribus et pendant votre séjour dans nos villes. Votre
» commerce ne sera grevé d'aucun droit (*goumereg*), dont nous
» ne voulons pas entre vous et nous.

» Nous ne voulons en aucune façon nous mêler de vos affaires
» intérieures ; vous resterez à cet égard comme par le passé.

» Ce sera donc à vous de régler, dans vos villes, le mode de
» perception de la somme que vous devrez verser chaque année
» au beylik. Nous ne nous occuperons de vos actes que lorsqu'ils
» intéresseront la tranquillité générale et les droits de nos na-
» tionaux et de nos tribus soumises.

» Quant à votre commerce avec le Maroc et avec Tunis, il
» continuera, avec l'obligation de payer à nos frontières, aux
» lieux que nous vous ferons connaître, les droits que la France
» impose aux marchandises étrangères.

» Faute de se conformer à ces prescriptions, vos caravanes
» seront confisquées par nos gardiens de la frontière ou par les
» Arabes du sud, auxquels nous les donnerons.

» Nous voulons aussi que vous fermiez vos villes et marchés
» aux Arabes qui seront nos ennemis, et que vous les repous-
» siez par la force, comme doivent faire des serviteurs. »

J'ajouterai au texte de cette convention, que le chiffre du tribut à payer par les Beni-Mzab fut fixé à 45,000 francs, ce qui, avec les centimes additionnels et spéciaux frappés depuis cette époque sur tous les impôts arabes, porte la somme totale de la lezma du Mzab à 49,837 fr. 66.

Pour bien comprendre la valeur des clauses de cette convention, il est indispensable de se rappeler dans quelles circonstances elle a été conclue.

Il y avait, en effet, à peine deux mois que nous avions fondé un établissement définitif à Laghouat. Tout le reste du pays en avant de ce poste, bien que placé sous le commandement de chefs reconnus ou agréés par nous, tels que les Ben-Babia à Ouargla, les Ben-Djellab à Tuggurth, les Oulad Sidi-Cheikh dans le reste du Sahara, était en réalité un pays complétement insoumis. De plus, il était agité à cette époque, par les agissements de Ben Naceur, Ben Chohra et du chérif Mohammed ben Abd-Allah.

La capitulation du Mzab de 1853 dans les termes, même si vagues à certains égards, dans lesquels elle est rédigée, n'en constituait pas moins un acte d'une haute importance pour notre influence politique dans le sud.

La position géographique du Mzab, où aboutissent toutes les routes du Sahara, en faisait et en fait encore un point stratégique de premier ordre. Il était donc évident que si la neutralité du Mzab pouvait être assurée, les insurgés du Sahara étaient obligés de s'éloigner tellement de la ligne de nos postes du sud, que les tribus situées au nord de la limite du Mzab, les seules qui fussent soumises en 1853, pouvaient être soustraites, en grande partie, à l'action des agitateurs du Sahara. La capitulation de 1853, en reconnaissant au gouvernement français le

droit de déclarer les Mozabites du Tell solidaires de ceux du sud, permettait donc d'assurer facilement, dans une certaine limite, la neutralité du Mzab.

Le gouvernement français n'a jamais fait usage du droit que lui donne la capitulation, de prendre, en cas de trouble au Mzab, des otages parmi les Mozabites qui habitent les villes du Tell ; cette mesure de rigueur n'était pas nécessaire et ne sera jamais indispensable. Le Mzab, en effet, n'est en réalité qu'un vaste marché ; il nous suffit donc de menacer les Mozabites de leur couper les communications avec le Tell, pour qu'immédiatement, et sans aucun déploiement de forces militaires, on obtienne telle satisfaction qu'il est utile de réclamer.

Ce procédé a été employé plusieurs fois, et toujours avec le même succès. Il n'y aura donc jamais à craindre de complications politiques sérieuses venant du Mzab, et notre action pourra toujours s'exercer avec la plus grande facilité sur ce pays, soit que le *modus vivendi* actuel soit conservé, soit que nous prenions directement le gouvernement et l'administration du Mzab.

Il est possible, en effet, que nous ne puissions toujours maintenir le *statu quo* actuel, malgré la simplicité du système sur lequel il repose et les avantages réels qu'il présente.

Les Mozabites fixés dans nos villes et qui y jouissent depuis longtemps des avantages que procure le fonctionnement régulier de nos institutions, ont tenté à diverses reprises de pousser le gouvernement à assimiler le Mzab aux territoires qui l'environnent.

Cette modification radicale, qui entraînerait la suppression de la capitulation de 1853, a été également réclamée par quelques individualités ambitieuses du Mzab habitant la confédération. Mais la masse du peuple, prévoyant que le premier acte du gouvernement, aussitôt que la suppression de la capitulation de 1853 aurait été prononcée, serait d'établir un nouvel impôt sur le Mzab, s'est toujours prononcée en faveur de l'état de choses actuel, quelque soit du reste les inconvénients que l'on peut y reconnaître.

Depuis 1870, la question du Mzab se présente sous un aspect particulièrement intéressant.

Il y a, comme on le sait, au Mzab, une population israélite assez considérable : la seule ville de Ghardaïa contient 300 familles de cette race, et il y en a un certain nombre, en outre, à Guerara et à Berrian. Ces Israélites n'habitent pas toujours la confédération ; beaucoup d'entre eux, au contraire, font des installations d'une certaine durée dans nos villes du sud et surtout à Laghouat. Ceux qui se sont fixés dans nos villes ont naturellement bénéficié des dispositions du décret du 24 octobre 1870, sur la naturalisation des Israélites, et j'ai appris que quelques-uns d'entre eux, qui avaient satisfait à certaines conditions de résidence, ont figuré sur des listes électorales et même sur celles de l'armée territoriale, comme étant citoyens français.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, ces Israélites du Mzab, fixés temporairement à Laghouat ou ailleurs, reviennent dans la confédération, où ils sont soumis de nouveau aux lois particulières du Mzab, après avoir été traités à Laghouat comme des citoyens français. Sans entrer dans de plus amples détails sur cette étrange situation, il suffit de la signaler pour comprendre le désordre moral et matériel qui peut se produire dans certains cas, par suite de cette double nationalité (1).

Quelle que soit la solution adoptée, il ne faudra pas oublier

---

(1) Un de nos amis, qui a voyagé longtemps en Amérique, a observé, chez les Cherokees du territoire indien, une curieuse solution d'une difficulté analogue.

D'après les conventions intervenues entre le gouvernement fédéral et les Indiens, l'entrée des réserves indiennes est interdite aux blancs. Quelques-uns de ceux-ci s'y étaient pourtant fixés, grâce à la tolérance des tribus ; mais, d'autre part, la législation fédérale, soumettait aux tribunaux des États ou de la Confédération tous litiges pouvant survenir entre un indien et un blanc, et les premiers ne voulaient à aucun prix se soumettre à la juridiction américaine. Pour tourner la difficulté, il a été décidé par le grand conseil de la nation Cherokee, et admis par les États-Unis, que tout blanc venant habiter les réserves du territoire indien devrait se faire adopter par la nation et renoncer formellement au bénéfice de la juridiction des États-Unis ou de son état particulier. Cette renonciation n'a, bien entendu, d'effet que sur le territoire des Cherokees, et le citoyen adopté, quand il rentre dans l'Arkansas ou dans le Missouri, redevient, sans autre formalité, citoyen des États-Unis et de son état d'origine.

que les Mozabites, si facilement assimilables aux autres indigènes de nos villes, au moins en apparence, restent Mozabites quand même et méprisent, dans le fond de leur cœur, tous ceux qui ne sont pas de leur race et qui ne partagent pas leurs doctrines. Ils forment, en un mot, une petite église fermée, dont l'entrée n'est permise à personne.

En terminant cette étude, il peut être utile de donner quelques indications ethnographiques sur les Mozabites et sur leur langage.

Tout le monde, en Algérie, sait très-bien distinguer ce type du mozabite ; il offre, en effet, un ensemble de caractères extérieurs qui ne permettent de le confondre avec aucun des autres types de l'Afrique septentrionale.

Bien qu'il soit aussi d'origine Berbère, le mozabite ne ressemble ni au kabyle du Nord, ni au chaouïa plus ou moins sédentaire des hauts plateaux de l'Algérie ; on ne peut même pas le confondre avec le ksourien des oasis de l'extrême sud ; cependant il parle, comme lui, la langue zenatienne.

La race mozabite est généralement petite et trappue ; la face est large et plate, le teint pâle et mat ; le nez est fort, la bouche grande, les lèvres épaisses ; l'œil, généralement enfoncé, est surmonté d'un sourcil droit et largement accusé.

Même dans son mélange avec la race nègre, le type mozabite subsiste, et l'on ne confondra jamais un mulâtre mozabite avec un mulâtre arabe. Comme l'homme, la femme mozabite est petite ; sa stature est moins élancée que celle de la femme arabe ; cela tient peut-être à ce qu'elle se marie encore plus jeune que celle-ci.

L'homme du peuple, au Mzab, est habillé d'une gandoura en coton pendant l'été ; en hiver, il porte une gandoura de laine multicolore ; sa tête est généralement coiffée d'une chachia recouverte d'un morceau de coton qui encadre la figure, comme le haïk de l'arabe, et recouvre le col ; le burnous et le haïk ne sont portés que par les gens riches.

Quoique très-mauvais cavaliers et fort peu guerriers, les Mozabites ont le goût des beaux chevaux et des belles armes ; ils affectionnent surtout les tromblons : cette arme est, en effet, dangereuse dans les mêlées au milieu d'une ville.

Les Mozabites ferment leurs portes avec d'énormes clefs, faites soit en bois, soit en fer. C'est toujours à coups de clefs que commencent les rixes entre eux ; cette arme improvisée, dont ils se servent surtout comme de projectile, n'en est pas moins très-dangereuse en raison de son poids.

La langue mozabite est un idiome berbère ; elle fait partie des dialectes zenatiens. Les radicaux de cette langue sont à peu près les mêmes que ceux du dialecte employé par les Kabyles du Djurjura, avec lequel elle a une ressemblance complète, comme règles, dans la formation des mots, et comme accidents grammaticaux. Il est probable que c'est en raison de leur relation avec les populations de l'extrême sud, qui affectionnent les sons gutturaux durs et évitent les intonations nasales, que les Mozabites ont modifié dans ce sens leur langage, lequel, comme mots, se rapproche cependant bien plus de l'idiome des Berbères du nord que de celui des Touaregs.

Pas plus que les Berbères du nord, les Mozabites n'ont de caractères d'écriture pour reproduire leur langue, tandis qu'il n'en est pas de même chez les Touaregs.

Tous les hommes mozabites parlent l'arabe assez purement ; quelques-uns ont appris le français dans nos villes du littoral, et même certaines langues européennes, telles que l'espagnol et l'italien ; comme tous les commerçants, ils ont une aptitude particulière à apprendre les langues.

J'ai exposé dans cette étude, aussi fidèlement que possible, les principaux traits distinctifs du peuple Mozabite ; ce que j'ai rapporté de leurs usages a toujours été soigneusement débarrassé du cachet grotesque ou odieux que les Arabes leur prêtent volontiers. Je ne me dissimule pas que telle qu'elle est, cette étude paraîtra incomplète sur bien des points ; mais je préfère m'exposer à ce reproche qu'à celui d'avoir avancé des faits dont la preuve serait encore à faire.

A. COYNE.



VOYAGES EXTRAORDINAIRES

ET

NOUVELLES AGRÉABLES

PAR

MOHAMMED ABOU RAS BEN AHMED BEN ABD EL-KADER EN-NASRI

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

(Suite. — Voir les nos 132, 133 et 134)

بجهبذ شهر للحرب متزرا * بحلل النصر بيا له من لبس

C'est le génie de la guerre, qui s'est élancé aux combats paré des vêtements sans pareils de la gloire.

COMMENTAIRE

(حلل) — « Nos lances ont perforé l'épouse. Il est permis au captureur d'une femme de cohabiter avec elle, alors même qu'elle serait épouse non répudiée. »

Ce vers, prononcé par El-Farazdak', en présence de El-H'assane El-Bas'ri, entouré de ses disciples, est une réponse à une question de droit. Il s'agissait de savoir s'il est légal d'avoir commerce avec une infidèle capturée. El-H'assane dit à El-Farazdak' : « Ta poésie ne t'empêche nullement d'être jurisconsulte. »

(جهبذ) — Notre prince, Sidi Mohammed ben Otmane, vic-

torieux par la grâce de Dieu, est non-seulement doué d'un remarquable esprit guerrier, mais encore il a abondamment pourvu nos marchés de richesses scientifiques ; il a élevé parmi nous le niveau des connaissances humaines, augmenté le crédit des lettres et accru l'influence de ceux qui les cultivent. Son âme, résolue et ferme, a su concilier le zèle religieux avec les devoirs de ce monde, et est restée libre de toute dépendance. Son gouvernement aux larges vues, quoique plein de mansuétude, est l'appui des grands et, en même temps, le bonheur du peuple.

Cet exposé des qualités de notre souverain nous remet en mémoire le fait suivant, qui trouve naturellement son application ici.

Abdallah ben Abou Semt' venait de dire au sujet d'El-Mamoun :

« L'imam de la vraie direction, El-Mamoum, est apparu. Il se consacre entièrement à la religion, alors que les autres hommes sont tout affairés par les choses de ce monde. »

« Tu ne dis là rien d'extraordinaire, observa El-Mamoun. Tu me compares simplement à une vieille tout occupée, dans son oratoire, à défiler son chapelet. Puisque tu voulais parler d'un homme qui, comme moi, veille constamment aux intérêts de ses sujets, à quelque caste qu'ils appartiennent, qui ne se laisse point rebuter par les affaires, aussi nombreuses qu'elles soient, tu aurais pu répéter ce que Djarir a dit de O'mar ben Abd el-A'ziz :

« Il ne néglige pas la part qui lui a été attribuée dans les choses de ce monde ; mais il n'y a aucun souci humain qui lui fasse oublier ses devoirs religieux. »

Tel est notre prince. Il réunit en lui les nobles qualités d'un gouvernant et marche en même temps dans la voie sainte et expérimentée que Dieu a tracée. Il mérite d'être comparé à O'mar ben Abd el-A'ziz, dont il a les aptitudes naturelles. Son initiative est merveilleuse et sa perspicacité étonnante. Aucun nuage de poussière, aussi épais qu'il soit, ne peut arrêter ses

pas. Personne plus que lui n'est digne de parcourir l'arène des batailles ; car il a une imagination féconde, pareille à une gerbe de feu, à un bouquet des fleurs les plus éclatantes, de celles que la pensée est seule à même de se figurer. Ses bienfaits affermissent solidement en ses mains la puissance souveraine, et sa sage politique lui a enchaîné les hommes. Il dépasse Ibn Mokddème en courage, et O'mar en énergie. On peut lui appliquer les paroles d'Abou El-A'bbâs Ed-Dârami sur Séif Ed-Dawla ben H'amdane.

« Prince élevé, tes sublimes qualités sont la cause de ta grandeur dans ce monde et dans le jardin de l'éternité.

» Chaque année qui passe près de toi te surprend l'épée suspendue au cou et les yeux fixés sur le feutre de ta selle et le mors de ton coursier.

» Le temps s'écoulera sur toi, sans que tes actions cessent d'être agréables au Seigneur. Ta parole porte à la crainte de Dieu, alors que ta main libérale distribue des présents.

» La souveraineté au long manteau qui traîne, lui est arrivée obéissante.

» Lui et le pouvoir suprême sont faits l'un pour l'autre.

» Si quelque autre venait à désirer la puissance royale, la terre tremblerait sur ses assises.

» Si les cœurs forts ne lui étaient pas soumis, Dieu n'enregistrerait pas leurs actions. »

J'ai dit au sujet de notre prince :

« Bonne nouvelle pour les populations du Mar'reb central : leur grandeur repose maintenant sur de solides fondations.

» Chez elles se trouve l'axe autour duquel se meuvent tous les rois, ainsi que la gloire des monarques, si toutefois les monarques ne sont pas encore un terme trop faible de comparaison.

» Je parle de Mohammed le magnanime, dont la colère armée est effrayante ; les vêtements de la gloire couvrent sa poitrine et ses épaules.

» Que de maux ce prince n'a-t-il pas guéris dans les années

de sécheresse ! Il a donné l'abondance à ses sujets, qui ont vu le bien-être succéder à leur détresse.

» Sa générosité et sa bienfaisance se sont étendues sur tous, comme la lumière de la lune s'étend sur toutes les créatures.

» Grâce à lui, le fléau de la famine s'est éloigné du pays, des habitants des villages et des cités, aussi bien que des gens de la tente.

» Aussi, par tous les passages, leur foule est accourue pour se mettre sous sa protection. Quelle belle forteresse ! quel beau seigneur glorieux !

» Si la pluie cesse maintenant d'arroser leurs terres, ils lui crieront : ô pluie, nous t'avons remplacée par Abou Otman.

» Il s'est emparé de la gloire, de la prééminence, de la mansuétude, comme les faucons et les oiseaux à serres s'emparent de leur proie.

» Si tu es près de lui, ne t'inquiète de rien : quand on est déjà revêtu de la cuirasse, pas n'est besoin de la lance. »

(لبس) — Voici le premier vers du poème de El-Mokri Abou El-Ala :

« La parure de l'enfant est sa beauté naturelle ; la parure du sabre, c'est le fourreau et les baudriers. »

نكب من جانب طرق عواقبها ٭ لم يستشر الا السيوف

Il a laissé de côté les routes où se trouvaient les périls. Il n'a consulté que le sabre et la redoutable lance.

COMMENTAIRE

Ce vers me remet en mémoire le fait suivant :

El-Mo'tac'im ben Haroun El-Abbâci (l'abacide), voyant que le siége de A'mouria, ville grecque, traînait en longueur, se décida,

un matin de froid âpre et violent, à livrer bataille à l'ennemi. L'un des ministres dit à son homme de confiance :

« Va prendre l'avis des astrologues : l'un d'eux nous prédira peut-être l'issue de la bataille projetée. »

Les tireurs d'horoscope firent leurs calculs. L'envoyé revint auprès de son maître avec cette réponse :

« Voici les propres paroles de ceux qui lisent dans les astres : si vous engagez aujourd'hui la bataille, vous la perdrez et serez détruits. »

Le ministre instruisit le khalifa de l'avis des astrologues. El-Mo'tac'im se mit en colère et s'opiniâtra dans son idée.

— Je livrerai bataille aujourd'hui, s'écria-t-il, et ne veux consulter que mon sabre.

Le ministre garda le silence. L'armée fit ses préparatifs de combat. Les soldats voulurent armer leurs arcs ; mais ils ne purent y parvenir, tellement le froid avait engourdi et raidi leurs doigts.

Le khalifa donna l'ordre à un héraut de publier dans le camp que le Prince des Croyants se chargeait de tendre les arcs des soldats qui ne pouvaient arriver à mettre cet arme en état. Dans cette seule matinée, El-Mo'tac'im banda quatre mille arcs.

Les troupes marchèrent contre l'ennemi, partie de bon gré, partie de force. Dieu donna une victoire complète aux Musulmans.

La réponse du khalifa à son ministre est devenue le thème de nombreuses pièces de vers. L'un des poëtes qui ont le mieux parlé sur ce sujet est Aous ben H'abîb Et-T'aouy, plus connu sous le nom de Abou Tamam.

« Le sabre, grâce à sa pointe, sait, mieux que les livres, prévoir les événements, qu'il s'agisse de choses sérieuses ou badines.

» La blancheur des fourreaux est préférable à la noirceur des feuilles écrites. La dureté du fer ne laisse place ni au doute ni au soupçon.

« Quand on tient le sabre d'une main ferme, on n'a à s'occuper de rien, et l'on peut marcher dans la vie prêt à toute surprise.

» Sans le sabre, on n'obtient aucune position dans le monde. Ce n'est pas avec les livres qu'on repousse dans les rangs les soldats qui s'en sont écartés. »

« Quand une fois il a résolu d'entreprendre l'affaire dont son esprit s'est préoccupé, qu'il a vu les routes à éviter à cause des dangers qui s'y trouvent,

» Il ne consulte que lui-même pour se tirer d'embarras, et ne consent à recevoir d'autre compagnon que son épée. »

(Sa'ïd ben Tâbet.)

Abou Dja'far El-Mansour, après avoir tué Abou Moslem El-Khoraçani, fondateur de la dynastie des Abbacides, rappelait souvent à ses familiers ces vers du poète :

« Il lui a répugné de prendre l'avis des gens à conseil. Après avoir passé la nuit à se consulter, il a arrêté sa résolution.

» Puis il s'est avancé vers ce qu'il ne pouvait plus éviter ; car il faut aborder de front l'affaire à laquelle on ne peut échapper. »

Ces deux vers sont admirables, mais je n'ai pu en découvrir l'auteur.

Abou Dja'far El-Mans'our avait donné l'ordre à ses soldats de changer leur uniforme et d'adopter le suivant : haut bonnet sur la tête, sabre attaché à la ceinture, tunique, avec ce passage du Coran inscrit sur les épaules : « Dieu vous suffira contre eux. Dieu écoute et connaît. »

Les soldats, qui trouvaient cet accoutrement fort gênant, dirent à Abou Dolâma :

— Si tu réussis à nous délivrer de cette tenue, nous te donnerons une gratification.

Abou Dolâma entra un jour chez le khalifa vêtu de la façon susdite.

— Comment te portes-tu, Abou Dolâma? demanda le souverain.

— Fort mal, répondit notre homme.

— Qu'as-tu donc ?

— Comment pourrait se bien porter un homme dont le visage est descendu au milieu du corps, dont une épée lui bat les *nates* et qui porte le livre de Dieu derrière lui ?

A cette saillie, El Mans'our se laissa aller à un long éclat de rire, et prescrivit de changer le malencontreux uniforme.

لايثنى عن رجاء غير مبتسم * حتى يزاوله بالسيف والفرس

Alors même que l'espoir ne lui souriait plus, il n'a point abandonné ses projets. A l'aide de l'épée et du cheval il a changé le cours des événements.

COMMENTAIRE

Un poète a dit :

« Leur capitaine s'est écrié : Arrêtez les calamités de la guerre. La mort de chacun est l'œuvre de la destinée. »

(فرس) — Fârès (Perse) est le nom d'une des plus anciennes nations de la terre. Le fondateur de ce peuple est Fârès, de la postérité de Irâm, fils de Ochour, fils de Sâm (Sem), fils de Nouh' (Noé). Les Persans habitent les contrées de l'I'rak.

Fârès est également le nom d'un souverain du Mar'reb, fils de Abou El-H'assane El-Merini. On le nommait aussi Abou A'nâne. Abou Zéid Sidi Abd Er-Rahmane ben Makhlouf composa une grande et célèbre histoire de ce prince, dont il était, ainsi qu'il le dit dans sa préface, l'un des secrétaires ou ministres.

« Quand Yahya entreprend une affaire, toutes les difficultés en sont aplanies. Quel beau chef de nation ! quel habile administrateur ! »

(Ibn Mazid.)

« Je n'aurais jamais cru, disait El-H'assane El-Bas'ri, que le cavalier valût mille hommes à la guerre. J'ai changé d'opinion depuis que j'ai vu A'bbâd ben El-H'océine Et-Temimi dans l'un des combats de Déir El-Djemâdjène. Parmi les cavaliers de réputation, on remarquait encore O'méir ben El-H'abbâb El-K'éissi, surnommé le cavalier de l'islamisme ; puis, El-H'oréiche ben Hilal Es-Sa'di, El-Oualid ben T'arîf Ech-Chaouy. C'est à ce dernier que se soumirent les Kharédjites, sous le règne de Er-Rachîd. Il s'empara de Nisibe, d'El-Khâbour, et des contrées au delà de ces pays. Er-Rachîd dirigea contre lui des armées qui furent toujours mises en déroute et laissèrent leurs riches dépouilles entre les mains du vainqueur. Ces guerres devinrent le sujet de mainte poésie. »

« Votre tyrannie m'a fait sortir de ma maison. J'ai vendu mon âme à Dieu, le souverain créateur. »

Er-Rachîd chargea Yazîd ben Mazîd Ech-Chibani de combattre El-Oualîd ben T'arîf. Ces deux généraux se livrèrent de sanglantes batailles. Dans l'une d'elles, Yazîd tua son redoutable adversaire. La mort de ce héros donna naissance à une fort belle complainte due à sa propre sœur.

« Arbres d'El-Khâbour, pourquoi vous couvrez-vous de feuilles ? On dirait que vous n'avez aucun chagrin de la mort de Abou Târîf !

» C'était un guerrier n'aimant la gloire que lorsqu'il l'acquérait sans abandonner la crainte de Dieu, n'appréciant la richesse que lorsqu'il la gagnait à la pointe de sa lance ou de son épée.

» Il était léger sur le dos des coursiers ; dans les combats, son bras pesait sur les ennemis.

» Si la mort pouvait accepter sa rançon, nous le rachèterions pour mille de nos chefs. »

K'itra ben Chadad El-A'bci eut à soutenir des guerres qui donnèrent lieu à des combats célèbres et enregistrés par l'histoire. Je citerai entre autres la bataille de Farouk' dont on a dit :

« Nous avons protégé nos femmes à Farouk' et avons éloigné d'elles les ennemis aussi nombreux que les troupeaux paissant pendant la nuit.

» J'ai juré, pendant que nous galopions avec nos chevaux, que nous pousserions nos coursiers jusqu'à ce que l'ennemi fut dégoûté d'El-A'ouâlya. »

Parmi les grandes batailles livrées par K'itra se trouvent aussi celle de Ak'rone contre les Beni Temim, et celle de A'râïr contre les Beni Ta'leba.

Je place encore ici une de mes poésies sur Sidi Mohammed-Bey :

« C'est le sultan d'Oran ! il ne déçoit point l'espoir de ceux qui ont recours à lui ; il fait l'ornement et l'élévation des contrées de la terre.

» Son énergie a affermi les fondations d'Oran. Cette ville, confiée à ses soins, ne manquera pas d'époux et personne n'essayera de lui faire injure.

» Cette cité est désormais l'héritage des enfants de son roi. Telle la famille de Chîba hérite toujours des clés de la ville sainte.

» A son apparition, le monde s'est trouvé vêtu de ses plus belles parures. C'est un autre Rachîd, c'est lui qui a produit Oran dans l'univers.

» Comme une pluie fertilisante qui arrose les collines et les monticules, ses bienfaits se sont étendus sur les nomades et les citadins.

» Il réside sous un dôme bâti avec des matériaux choisis sans parcimonie. Là, parmi ses secrétaires, on compte Dja'far ben Yahya.

» Dans son cortége on voit Ibn Omâma, Ibn Sa'di, Hâtem, Abou Delef et Harem.

» Sa main généreuse a tellement l'habitude de s'ouvrir que

s'il tentait de la fermer elle n'obéirait pas et s'étendrait encore davantage.

» Parfois sa marche ressemble à la lente révolution de Saturne ; d'autres fois, c'est le vent rapide qui souffle sur les terres et les collines.

» Il est comme le soleil qui répand ses flots de lumière du haut des espaces célestes, et éclairent indistinctement les hommes, arabes et étrangers.

» Les rois de la terre sont ses constellations ; mais ses rayons éblouissants les obscurcissent et les rejettent dans les ténèbres.

» Bonne nouvelle ! la fortune a rempli ses promesses. C'est un astre qui ne se couche jamais, et auquel rien ne saurait se comparer.

» Les célébrités du monde ont désespéré d'atteindre à l'éclat de ses actions : elles se sont arrêtées dans leurs efforts pour l'égaler et ont compris leur néant. »

قاد المقانب للجهاد رايدها * يبغى كفاح ذى التثليث والجرس

Ce vaillant capitaine a conduit ses escadrons à la guerre sainte ; il voulait se trouver face à face avec les Trinitaires qui prient au bruit des cloches.

COMMENTAIRE

(مقانب) — Abou Et-T'abib El-Motanabbi, pour féliciter Séif Ed-Dawla ben H'amdane sur la prise de Kharchena, ville grecque, a dit :

« Il a conduit ses bataillons sans leur permettre de se reposer. Il est aussi avide et insatiable que la mort. »

Ka'b ben Zohéir El-Mazani a dit à la louange des Ans'ar :

« Celui qui veut ennoblir sa vie ne doit pas cesser d'appartenir à l'un des escadrons des Ans'ar. »

(تثليث) — Dieu a révélé : « Sont incrédules ceux qui racontent que Dieu est l'un de trois. » Dieu est bien au-dessus de leur parole. Je ne m'arrêterai pas sur ce sujet. Je renvoie au commentaire *El-Kobra* sur le cheikh Es-Senouci et à la *H'âchia* d'El-Youci. On peut également consulter Ibn Khaldoun, à l'histoire des empereurs, vainqueurs des Tiniens ou Kitem (Philistins).

(جرس) — « Tu entendras le cliquetis des bijoux, lorsqu'ils sont ébranlés et agités à son cou. »

(El-A'djadj).

Ibn Mardanîche, prince de Valence, pressé par l'ennemi, dépêcha son secrétaire Abou Abdallah ben El-Abâr à Abou Zakaria El-Hafs'i, dans le courant de l'année 636, pour l'appeler au secours des musulmans. Le message qu'il lui adressa à ce sujet était un poème qu'il avait lui-même composé. En voici un vers :

« Les mosquées sont devenues des églises entre les mains des ennemis, et, dans l'intervalle de nos appels à la prière, on entend le tintement des cloches. »

« Au moment où je me rappelais les deux couvents, le gloussement des poules et le son des cloches me réveillèrent. »

(Djarir.)

Dans le recueil des traditions du Prophète, par Abdallah ben Yazid, on lit : « Les cloches sonnaient si souvent que Abdallah ben Yazid vit en songe un ange qui appelait à la prière. »

La mère de Khâled ben Abdallah ben Yazid ben Aced ben Korz El-Badjali, surnommé El K'asri, émir des deux Irak pour le compte de Hicham, était chrétienne. Son fils avait fait construire une chapelle à son intention. El-Farazdek' fit, à ce sujet, ces vers satiriques :

« N'est-il pas indigne du Miséricordieux que Khâled soit venu de Damas en vacillant de droite à gauche sur le dos de sa monture ?

» Comment se trouve-t-il à la tête d'un pays, lui, dont la mère croit que Dieu n'est pas seul ?

« Il a bâti pour sa mère une église dans laquelle se dresse une croix, et a détruit une partie des minarets de nos mosquées. »

T'abrâni raconte que Hicham nomma Khâled au commandement des deux Irak en l'année 105, et le déposa en l'année 120. Voici quelle serait la cause de sa destitution :

Une musulmane étant venue se plaindre à Khâled qu'un jeune esclave païen de sa maison l'avait violée.

— Que te semble-t-il d'un incirconcis ? lui demanda jovialement le gouverneur.

H'assane En-Nabati manda la chose à Hicham. Celui-ci destitua Khâled et, après l'avoir remplacé par Youcef ben O'mar Et-Tak'fi, cousin germain de El-H'adjâdj, donna l'ordre de le mettre en prison et de l'y traiter avec la dernière rigueur.

Khâled resta en prison jusqu'au règne de El-Oualîd ben Yazîd. En l'année 126, il fut tué à El-H'îra, située à une parasange de Koufa. Il avait une grande réputation d'éloquence et a été l'acteur important de nombreuses anecdotes.

حتى افام على ارباض وهران لا * تحصى عساكره بالعد والحدس

Il a fait occuper les faubourgs d'Oran par ses soldats, dont le nombre était incalculable et inimaginable.

COMMENTAIRE

(حدس) — Le poète a dit :

« Sur le champ de bataille, à côté d'El-H'obaya, on voit les soldats les uns terrassés, les autres terrassant. »

Le Prophète, lors de son expédition contre Khîber, arriva le matin sous les murs de cette place. En ce moment, les Juifs sortaient de la ville avec leurs paniers et leurs pelles pour travailler les jardins. Ceux d'entre eux qui virent les soldats s'écrièrent : « C'est Mohammed et son armée » — Dieu est le plus grand, a dit le Prophète, Khîber a été détruite. Lorsque nous avons

établi notre camp sur l'emplacement d'un peuple, ceux qui ont été avertis se sont trouvés, un beau matin, bien malheureux. »

Il en a été de même de notre prince victorieux, qui a dressé ses tentes autour d'Oran et s'est installé sous ses murs avec ses bataillons.

« Celui qui ne meurt pas de l'épée, a dit le poète, meurt d'autre chose. Les causes de la mort sont variées, mais le mal est unique. »

L'auteur de ce vers est Abou Ness'âr Abd El-A'zîz ben Mohammed ben Ahmed ben Nebâta Et-Temîmi Es-Sa'di. Un jour, raconte-t-il, un homme frappa à ma porte de grand matin. Je sortis pour voir qui c'était.

— Qui êtes-vous ? demandai-je.

— Un homme de l'est, me répondit le visiteur.

— Que voulez-vous ?

— Est-ce vous qui êtes l'auteur de ce vers : « Celui qui ne meurt pas de l'épée meurt d'autre chose, etc. »

— Oui, c'est moi.

— Me permettez-vous de le citer en vous l'attribuant ?

— Certainement.

« L'homme s'en alla.

« Vers la fin du jour, nouveau choc à ma porte.

— Qui est là ? m'écriai-je.

— Un homme de l'ouest, de Tihâret.

— Que désirez-vous ?

— Est-ce vous qui avez dit : « Celui qui ne meurt pas de l'épée, etc. »

— Oui, c'est moi.

— Puis-je citer ce vers sous votre nom ?

— Oui.

« J'étais fort surpris de ce que mon vers eût déjà voyagé au fond de l'orient et à l'extrémité du couchant. »

Abou Ness'âr mourut en 405.

جـنـد عرمرم لا شي ٠ يفدم لـه * يضيق عنه وطا الاثلاث والمبس

Il a une armée nombreuse que rien n'arrêtera. La plaine de El-Atlât ou celle de El-Mafès serait trop étroite pour la contenir.

COMMENTAIRE

(الاثلاث) — El-Atlât est le nom de l'endroit où furent assassinés les frères de Béïhâs, qui ne dut la vie qu'à sa jeunesse. Les meurtriers, après avoir mis à mort ses frères, tuèrent à la chasse une bête sauvage, dont ils coupèrent la chair en morceaux. Ils se dirent les uns aux autres :

— Cachez cette chair.

— Il y a, à El-Atlât, s'écria Béïhas, une chair que rien ne cachera.

Ces paroles sont passées en proverbe.

La plupart des auteurs du crime émirent cet avis :

— Cet enfant causera certainement notre malheur. Il serait prudent de nous en défaire.

Mais les autres complices ne consentirent pas qu'on le tuât.

Béïhâs retourna auprès de sa mère, qui lui demanda où étaient ses frères.

— Tués, répondit-il.

— Pourquoi t'a-t-on épargné, toi ?

— Si l'on t'avait donné à choisir, tu aurais choisi.

Cette réponse est également devenue une locution proverbiale.

Par la suite, Béïhâs se vengea, avec l'aide de son oncle paternel, Abou H'anèche.

Cette histoire est très-connue.

ARNAUD,
Interprète militair..

(A suivre.)



RELATIONS

ENTRE

LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER

AU XVIIe SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE SANSON NAPOLLON

(1628-1633)

(Suite. — Voir le n° 134)

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 15 octobre 1628.

« Messieurs,

» Au point que le vaisseau la *Nunciade* vouloit partir, il est arrivé un corsaire qui a conduit en ce port la barque du patron Sorribe venant de Seide, riche, suivant que le patron m'a dit, de soixante mille écus. Au rencontre dudit corsaire, ledit patron, sans mettre aucune bannière, il commenca de combattre le premier, et après un grand combat, il a été pris. Et, étant en cette ville, les armeurs dudit corsaire, l'un desquels est Sidi Amouda, celui qui donne la paye aux soldats et qui gouverne

Alger, avec un autre appelé Assan Portugés, chef du parti le plus puissant de cette ville ; outre le pouvoir qu'ils ont, tiennent tout le conseil en leur dévotion. Ils prétendoient de faire déclarer ladite barque de bonne prise, disant par ces raisons que lorsque ledit corsaire partit d'ici, il avoit ordre du Divan de prendre les Francois, et que les dépenses de l'armement montoient beaucoup, et que ladite barque avoit rompeu les ordres, qu'il ne s'étoit pas foit connoitre pour Francois, n'ayant vouleu mettre la bannière et commencé le premier le combat ; voulant servir des coutumes d'Alger, que tous ceux qui combattent sans bannière, encore qu'ils soient d'amis, sont réputés pour ennemis, et outre cela, à cause que dans ladite barque il y avoit un cantil de riz, qui est robbe de contrebande en toute la Turquie ; voyant moy la prise d'une notable valeur et qui donnoit de suiet aux intéressés de chercher des raisons à son avantage, et d'autre côté tous ceux qui n'avoient point d'intérêt à l'affaire, témoignoient de l'affection en notre faveur ; d'ailleurs les fermiers de la douane de l'Échelle prétendoient le droit des facultés de ladite barque, droits qui sont à raison de treize pour cent ; car tout ce qui entre dans le port doit le même droit, cette affaire me donnoit bien de quoy penser.

» Car d'hasarder l'affaire pour passer un jugement d'un si grand conseil, d'un tel nombre de gens, étant contre parti si puissant, pouvant corrompre la justice ; et quand l'aurions gagné, falloit toujours payer les droits et se rendre comme ennemis les plus puissants d'Alger, qui, en toute autre occasion, nous pouvoient être contraires ; après avoir bien tout considéré et pris conseil de nos bons amis, le nombre desquels n'est pas petit en cette ville, il fut trouvé à propos d'appointer secrètement et sous main les parties et les droits ; et, en après, demander publiquemment au Divan justice pour le relaxement desdites facultés, et en faire sortir une ordonnance par le grand conseil pour servir à l'advenir à des semblables occasions.

» Ce qui fut exécuté hier, quatorzième du courant, jour de samedi, étant ledit Divan assemblé dans sa Cassape ; on ne traita autre affaire. Et ledit Sidi Amouda, tellement en faveur, que ledit conseil unanimement fut porté au relaxement de ladite

prise et à la conservation de la paix; de là, ledit conseil se transporta dans le logis du Bassa, où il était joint des Mofty et Cady et tous les principaux de la ville ; où il fut ordonné que sans aucun égard au manquement que ledit patron Sorribe avoit faict, n'ayant point mis de bannière et commencé premier le combat, le suiet du riz et toutes autres raisons avancées par lesdits corsaires, que la barque, personnes et marchandises seroient entièrement relaxées et restituées ; et advenant de semblables occasions, sans assembler le Divan, elles seroient relaxées. Et de nouveau, à peine de la vie à tous capitaines de corsaires, de ne faire nul déplaisir en quelle occasion de rencontre que ce soit aux Francois, confirmant de nouveau tous les points de ladite paix.

» A la vérité, la dépense qui s'est faicte en cette occasion a été là plus profitable que toute autre, puisqu'on a veu que un chacun unanimement sont été en faveur des Francois ; les corsaires qui avoient fait la prise n'ont rien gagné qu'un grand hasard de perdre la vie, que se sont vus pour avoir résisté à faire déclarer les prises confisquées.

» A mon opinion, je crois qu'à l'advenir nous aurons toute sorte de bonne justice en Alger, et si l'ostage qu'ils envoyent sera bien traité de delà, ce sera la vraye conservation de la paix, et sans doute l'on enverra à l'advenir des plus principaux pour la même charge. Ce n'est pas peu de chose qu'ils se soyent soumis à envoyer des ostages. Une galère de cette ville avoit pris une barque de la Ciotat, riche d'environ dix mille piastres, laquelle n'ayant point combattu, fut incontinent relaxée, sans aucune dépense ; étant conduite en ce port, et trouvé que les vins se vendoient bien, ils le vendent. Depuis que je suis en Alger, les corsaires ont conduit cinquante-trois personnes de Provence en diverses fois, prises devant la publication de la paix, et sur un navire Espagnol ; et incontinent ont été relaxées. Il est nécessaire d'avoir ici une personne capable pour faire continuer les affaires comme les laisserons bien disposées et commencées ; faut donner ordre aux navires que partiront de Provence de ne point combattre lorsque ne pourront échapper, à cause qu'ils ne peuvent avoir point de prétexte que par ce suiet ; même lorsqu'ils auront des

morts ou blessés. Tous les corsaires qui partent recoivent commandement, à peine de la vie, de ne faire aucun déplaisir aux Francois. Je crois que les navires partis avant mon arrivée en cette ville conduiront quelques Francois ici, mais assurement ils seront relaxés. Je n'ay rien manqué en ce que j'ay pu et croys qu'un homme de ma sorte ne pouvoit faire davantage ; ainsi je continueray tousjours avec toute sorte d'affection et fidélité en ce qui regarde le bien public, et prieray le Créateur qu'il vous conserve, étant véritablement, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Sanson de Napollon. »

Malgré les avantages incontestables qu'offrait la conclusion de cette paix tant désirée, des difficultés nombreuses ne tardèrent pas à surgir. Les récents agissements des pirates Barbaresques avaient allumé une haine terrible dans le cœur des gens de mer; et, pour toutes les populations chrétiennes des rivages de la Méditerranée, le nom d'Algérien était synonyme de celui d'ennemi séculaire. Parmi ces hommes d'une nature vindicative, il en était peu qui n'eussent à se rappeler le meurtre ou la captivité d'un parent ou d'un ami ; toutes les représailles leur semblaient permises, et cette soif de vengeance était encore excitée par l'espoir de s'enrichir aux dépens de ceux qu'ils considéraient comme des bandits mis hors la loi des nations.

On comprendra aisément qu'un acte diplomatique ne pouvait pas, du jour au lendemain, modifier cet état des esprits, et faire cesser brusquement des errements déjà anciens ; d'un autre côté, la marine Royale n'était pas assez nombreuse pour exercer une surveillance efficace le long des côtes et sur les routes habituellement parcourues. Il résulta de cet ensemble de dispositions fâcheuses que les marins Provençaux et Languedociens prirent l'habitude de faire main-basse sur les Algériens, toutes les fois qu'ils crurent pouvoir le faire impunément. Déjà, au cours même des négociations, un officier des galères du Roi avait failli tout remettre en question, en s'emparant arbitrairement des Musulmans qui se trouvaient alors à Marseille, et, sans

la rapidité avec laquelle Soliman-Chaouch parvint à arranger l'affaire, Sanson Napollon eût couru les plus grands dangers. Ce fait curieux et assez ignoré, est expliqué tout au long dans la lettre suivante :

Lettre de Soliman, capigi du Grand Seigneur à Monseigneur le premier Président, à Aix.

« Glorieux et felicissime Seigneur, le plus parfait et le plus fidele parmy ceux de la loy de Messias, celuy qui a le gouvernement et la force de l'Empereur et la justice de l'Empereur de France, Monseigneur le premier President, les jours duquel Dieu augmente toujours en gloire et honneur ; la bienveillance dudit Empereur de France soit toujours avec vous. C'est avec beaucoup de regret (que) je fais scavoir que toutes les peines, travaux et despences faictes pour le contentement de l'Empereur de France et celluy des Mousoulmans, pour les affaires du traicté de Barbarie sont maintenant tous gattez et en très-mauvais estat pour un sinistre arrivé en ceste ville de Marseille, que le sieur de la Marte, capitaine de la galere du prince de Guyse, a faict naistre, ayant faict mettre tous les Turcs qu'il a trouvé dans la ville refugiez d'une part et d'autre, et mesme mes serviteurs et le trucheman dans la galere, à la chaisne. Il est vray que du depuis il a delivré ledict trucheman et mes deux serviteurs et retenu tous les autres ; ceste action donnera suiet à ceux d'Argers de croire que ce qu'on leur a escript de la part de l'Empereur de France et de la bonne disposition que l'on voyoit en ce pais estoient tous mensonges, les ennemys de la France feront leur proficl de ceste action, et la feront paroistre beaucoup plus grande, de sorte que j'ay perdu le courage et l'esperance de pouvoir plus servir le Roy et ses subiectz en ce traicté. Je me trouve mal content de ce que je n'ay peu recevoir la satisfaction convenable à la grandeur de mon Empereur en ceste ville, et que un particulier aye peu gaster les affaires provenant des commandements des Empereurs. J'ay demandé mon congé et passage à messieurs les Consulz, lesquelz ne m'ont donné que de belles

paroles. Je me plains aussy que M. Sanson ne sollicite mon congé. Je suis reduict en de grandes extremitéz. Ou fault que je me tue de mes mains, ou que je sois mis dans la mesme galere où sont mes confrères, si je n'ay la permission de m'en aller. Je seay bien que mon Empereur a les forces assez grandes pour tirer vengeance de l'injure que sa dignité recoit. Je ne puis avoir recours qu'à vostre Grandeur, qui a la justice et le pouvoir en main, pour me faire donner la permission de mon despart, ce que je vous supplie de tout mon cœur, au nom de mon Seigneur et Maistre, et en contemplation de l'amitié que l'Empereur de France lui porte. Je serois allé en personne vous demander cette faveur, mais je crains que les chemins ne me soient libres.

» Je prieray tousjours Dieu pour vostre Excellence, et publieray partout la faveur que je recepvray de vostre justice (1).

» Vostre esclave,

» *Le pauvre* SOLIMAN,
» *huissier de la Très-Haulte Porte.* »

Cependant, Sanson Napollon n'avait pas perdu de temps pour réparer les *Établissements*, et déployait son activité accoutumée.

Dès le lendemain de la signature du traité, il avait relevé le comptoir de Bône, installé les corailleurs à La Calle et au Bastion, et ouvert au cap Rose un grand marché de blé, de cuirs et de cire, où les tribus de l'intérieur ne devaient pas tarder à affluer. Ces trois derniers points avaient été fortifiés, chacun selon son importance, et le personnel ne laissait pas que d'être assez considérable. On y comptait quatre officiers commissionnés, une centaine de soldats, deux cents matelots, deux prêtres, deux infirmiers, un médecin, un chirurgien, un apothicaire, deux barbiers, quatre drogmans, quatorze commis et une centaine d'ouvriers de divers états.

(1) Manuscrits de Peyresc. Tome VIII, f° 129 (Bibliothèque de Carpentras).

La flottille était forte de trois tartanes et de vingt et un bateaux corailleurs.

L'arsenal était largement approvisionné de munitions, et l'artillerie se composait de cinq canons de bronze et de deux espingards, l'un de bronze, l'autre de fer (1).

Le trafic avec les indigènes avait déjà pris assez d'extension pour que, dès le commencement de l'année 1629, le gouverneur put offrir à la ville de Marseille de lui fournir tout le blé dont elle aurait besoin (2). Ce n'est pas seulement par cette affirmation que nous savons que *les Concessions* étaient entrées dans une voie prospère : il existe des lettres émanant de personnes qui étaient employées à divers titres, soit au Bastion, soit à La Calle, et la correspondance de Lazarin de Servian, de Lorenzo d'Angelo, de Jacques Massey et tant d'autres (3) ne fait que corroborer les allégations du capitaine. C'est un résultat qui aurait dû réjouir tout le monde, si l'intérêt général eût été seul consulté. Il n'en fut malheureusement pas ainsi, et il est nécessaire d'expliquer succinctement l'origine de l'opposition que fit le commerce de Marseille à la création et à la conservation des *Établissements*, aussi bien que celle des haines qui s'acharnèrent contre leur fondateur.

Depuis plus d'un siècle déjà, quelques maisons de commerce de Marseille avaient établi un négoce suivi avec les populations côtières de l'Algérie. Elles achetaient du blé, de la cire, des cuirs, et donnaient en retour quelques produits européens, parmi lesquels figuraient, en majorité, la poudre et les armes de guerre, dont on était toujours sûr de trouver le débit chez les Kabyles. Cette sorte de marchandise était sévèrement proscrite par les Turcs, et ce trafic interlope n'était pas sans dangers : mais il était tellement fructueux que les armateurs ne faisaient jamais défaut. D'ailleurs, on était assuré de la complicité des

(1) Pour tous ces détails, voir : *Estat de ce qui est nécessaire pour l'entretien du Bastion, La Calle, cap de Rose, etc.* (Manuscrit de la bibliothèque nationale.)

(2) Voir, plus loin, les lettres du 17 janvier 1629 et suivantes.

(3) Archives de la Chambre de commerce de Marseille (AA, art. 508).

riverains, et il ne manquait pas de petites criques où l'on pouvait aller, sans courir de trop grands risques, débarquer sa contrebande de guerre. On conçoit facilement quelle irritation durent éprouver ceux qui réalisaient ainsi d'énormes bénéfices en voyant le roi donner le monopole du commerce de Barbarie et de la pêche du corail à une compagnie placée sous le patronage du duc de Guise, qui rêvait peut-être de se faire là un fief semblable à celui que les Lomellini de Gênes avaient obtenu à Tabarque. Lésés dans leurs intérêts, ils mirent tout en œuvre pour faire échouer les négociations, et Sanson Napollon n'eut pas de pires ennemis. A la tête de cette coalition marchande, on remarqua les frères Fréjus (1), dont la famille exerçait et exerça encore longtemps le commerce sur les côtes Barbaresques. Lorsqu'en dépit de leurs efforts, le traité de 1628 eut été conclu, ils ne cessèrent de chercher à en détourner les effets, et à provoquer la chûte de son auteur. Ils l'accusèrent d'avoir détourné à son profit une partie des sommes qui lui avaient été remises pour le rachat des esclaves (2), et excitèrent contre lui une population ignorante et inflammable, qui faillit se livrer aux plus grands excès (3). D'un autre côté, pour l'empêcher de donner ses soins au Bastion, dont il était l'âme vivante, ils imaginèrent de représenter aux Consuls de Marseille que celui qui avait fait le traité devait être responsable de son exécution, et qu'il était tenu par cela même à résider à Alger. Les Marseillais étaient assez portés à admettre cette prétention exorbitante, se souvenant qu'ils avaient presque seuls supporté les frais de la transaction, et concluant de là qu'ils devaient en bénéficier à leur gré. Sanson se tint debout devant toutes ces persécutions, avec une dignité vraiment admirable. Il répondit à ses calomniateurs en leur démontrant qu'il avait racheté deux fois plus d'esclaves que n'en portait le rôle, et qu'il avait dépensé sa propre fortune dans l'accomplissement de sa mission ; il accueillit les menaces avec la hauteur sereine et dédaigneuse d'un homme habitué à

(1) Voir la lettre du 4 février 1629.
(2) Voir la lettre du 4 février 1629 et suivantes.
(3) Voir la lettre du 9 mars 1629.

braver d'autres dangers, et qui sait à quoi s'en tenir sur la mobilité de la foule (1) ; enfin, il ne cessa de représenter aux magistrats de Marseille qu'il était l'envoyé du Roi, et non l'homme d'une Ville ; qu'il leur appartenait d'envoyer un Consul pour protéger leurs intérêts et leurs nationaux, et que, quant à lui, tout en continuant à mettre au service de tous les Français son énergie et son influence, il ne devait pas s'astreindre à des obligations qui l'eussent empêché de consacrer tous ses moments aux devoirs de sa nouvelle charge. Il n'avait pas échappé à sa sagacité naturelle que le véritable but de toutes ces hostilités était *le Bastion* ; aussi ne cessait-il de représenter à ses adversaires tout le profit qu'ils pouvaient en tirer eux-mêmes, tant pour l'extension de leur commerce que pour prévenir les nombreuses famines qui désolaient le midi de la France ; il ajoutait, qu'au surplus, la fondation était d'ordre souverain, et que les réclamations devaient être adressées, non pas à lui, mais au Conseil du Roi ou au Duc de Guise (2). C'est à cette période troublée de la première année du rétablissement des *Concessions* qu'appartiennent les lettres suivantes :

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Du Bastion de France, le 17 janvier 1629.

« Messieurs,

» J'ay receu la lettre que m'avez faict la faveur de m'écrire et vous remercie de tout mon cœur de l'affection que par elle me témoignez ; vous félicite votre charge et prye Dieu vous donner toutes les assistances que desirez pour favoriser vos justes desseins et services au service du Roy et bénéfice du public de Marseille. Le bon accueil que vous avez faict à l'ostage que ceux

(1) Voir les lettres du 4 février et 9 mars 1629.
(2) Voir la lettre du 4 février 1629.

d'Alger vous ont mandé est gage que le public trafic recevra de l'utilité ; et si, par le passé, jusqu'à la conclusion de la paix, les corsaires d'Alger ont faict déroger aux sujets de France, il se peut espérer à l'avenir plus de respect et moins de l'intérêt. Mais il faut se pourvoir d'un bon consul en Alger, ce que je vous prye de faire. Pour ce que vous me dites de quelques esclaves qui restent encore en Alger, j'ay tout le desir que vous pouvez desirer de moy de les sortir, ce que j'espère de faire, s'il plaît à Dieu, bientôt. Si tous ceux de Marseille que j'ai sortis vous sont venus remercier des faveurs recues de votre assistance, vous en auriez veu le nombre de soixante-six ; il en est resté quelques-uns, qui éstoient en voyage et encore ma bourse a demeuré vide pour les grandes dépenses qu'il m'a fallu faire pour établir les affaires en facon que vous verrez par les écritures que j'ay faites; trouverez que tous ceux d'Alger sont, tant en corps qu'en particulier, obligés à conserver et maintenir la paix, particulièrement les armateurs, capitaines de galères et navires. J'espère être le porteur desdites dépêches et vous dire de vive voix tout ce qu'est de besoin. La cause de ma retardance en Barbarie est pour attendre les commandements du Roy en ce qu'il y auroit davantage à faire ; désireux aussi de recevoir vos commandements en ce qui est besoin que je fasse en Barbarie pour le bénéfice de Marseille, pour laquelle mes désirs et services sont destinés. Messieurs, croyez, s'il vous plaît, que la dépense que j'ay faicte en Alger et depuis le temps de cette négociation est assez grande et l'argent qu'avez contribué n'a pas suffi à ce que m'a fallu dépendre en France. Considérant de servir le Roy et le public, j'y dépendray encore jusqu'à la dernière goutte de mon sang ; je vous prie de me commander et vous verrez avec la promptitude et affection que je vous serviray. Je crois qu'aurez plaisir que j'aye rendu service à Monseigneur le Duc de Guise pour obtenir la permission de faire le Bastion, duquel la ville de Marseille et toute la Provence y recevra de bénéfice. Si présentement avez besoin de blé, vous pouvez attendre d'ici la quantité que désirerez ; pour de nouveautés, je ne vous puis dire grand chose.

» L'incommodité du mauvais temps par mer et par terre empêche que je ne recois aucune nouveauté, et celle que m'avez donné de la vôtre est la meilleure de toutes celles qu'on peut attendre dans le monde. Je prye Dieu qu'il augmente tousjours les forces et la prospérité du Roy et conserve la santé de vous autres, messieurs, avec l'accomplissement de tous vos désirs, et moy d'être tousjours, messieurs, votre très-humble et très-affectionné serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Du Bastion de France, le 4 février 1629.

« MESSIEURS,

» Tout maintenant j'ay receu la lettre que vous a plu m'écrire, le vingt cinquième janvier, ensemble les lettres pour le Bassa et Divan d'Alger, lesquelles j'ay mandé ce même jour par homme exprès ; ay écrit de ma part ce que j'ay jugé à propos sur le suiet des corsaires qui abordent si souvent en Provence.

» Messieurs, je vous diray aussi mon sentiment à ce suiet ; si vous autres, messieurs, ajoutiez foy à ce que je vous ay si souvent écrit, vous ne seriez pas en ces peines, et jusqu'à ce que un consul de bonne renommée ne aille à Alger, les choses ne succèderont au bénéfice public ; j'ay de quoi vous faire voir es lettres turques que m'écrivent les principaux d'Alger que le sieur Fréjus gâte tous les affaires. Ledit Fréjus et son frère ont faict tout ce qu'ils ont peu pour détourner ladite paix et maintenant faict tout ce qu'il peut pour la rompre ; ils sont incommodés et désespérés de ne pouvoir accomplir leur dessein. C'est pour quoy touche à vous autres, messieurs, et au public que plus affectionnez ; et vous verrez aux occasions que les corsaires qui feront quelques manquements envers les Francois seront chatiés par le Divan d'Alger ; dans les articles de paix est dit que, lorsque quelques-uns d'une part et d'autre fera quelques manquements au préjudice de la paix, on recourra à la justice. Ceux d'Alger s'obligent de la rendre et de la faire respecter à ses dépens, même dans les villes hors de sa juridiction, et, en cas, de leur déclarer

la guerre ; et lesdits corsaires donneront caution sur ce sujet. Envoyez, s'il vous plaît, un homme capable audit Alger ; faites demander la justice et vous verrez le succès ; et si une fois quelques corsaires sont châtiés, servira d'exemple aux autres. Vous savez bien ce qu'est du métier des corsaires, qu'ils n'appréhendent rien que la rigueur de la justice. Je vous dis encore que vous la pourrez obtenir du Divan d'Alger, et qu'ils sont portés à la continuation de la paix. Ceux de Tnnis désirent aussi, ainsi qu'ils m'ont écrit, conserver la paix avec les Francois.

» Mais n'y a personne qui affectionne en ce pays de Barbarie l'affaire du public, à quoy je ne m'étonne point, attendeu que les mauvais soumis (1) et ceux qui causent le mal, personne n'y dit rien ; l'on m'écrit que tout le peuple de Marseille murmure contre moy, de quoi suis bien marry, et, dans un côté, content ; car toujours s'est veu parmi le peuple que celui qui désire servir le public est le plus mal veu, parce que l'envie déchire, et les personnes mal affectionnant désirent de couvrir le bienfait d'un homme de bien.

» J'ay, à tous affaires, Dieu mercy, ma conscience d'être rempli de zèle et affection au service du bien public, et je ne doute point qu'à la fin mes actions ne soyent connues et louées de tous. Ceux qui menacent de raser ma maison ne trouveront point de résistance et en seront plus de pire qu'ils ne croyent. La justice de Dieu ne manque jamais, envers laquelle il n'y a aucune opposition. L'on dit que je n'ay sorti tous les esclaves d'Alger ; j'en ay sorti beaucoup plus que du roole (2) ; ici n'y en a que quelques-uns de ceux qui sont enroolés à Marseille. Je me remettray plutôst en la même esclavitude avant de ne les sortir ; faut-il encore bien que j'aye du temps pour avoir de l'argent.

(1) Sanson paraît ici faire allusion à l'ancien parti rebelle de Marseille, qui, bien qu'écrasé par les armes royales, conservait encore quelques adhérents.

(2) Lorsque Sanson Napollon avait été envoyé à Alger, il avait reçu de la ville de Marseille une somme de 72,000 livres, au moyen de laquelle il devait traiter et accomplir le rachat de 36 esclaves dont le rôle lui avait été remis, et il en avait racheté plus de 70 : les accusations portées contre lui étaient donc souverainement injustes.

L'argent que la ville a fourni, cherchez bien ce que a été dépendu en France, et croyez que l'on me donne bien du suiet de quitter le désir que j'ay de servir le peuple de Marseille, laquelle n'a rien perdu, jusques assurée de ladite paix ; et, si l'on ne la trouve bonne, ne tient qu'à vous autres de la rompre. De croire que doive tousjours demeurer à Alger, tousjours à mes dépens, pour la faire continuer, je ne puis ; si quelqu'un est fâché de ce que j'ay fait, du commandement du Roy, de redresser le Bastion pour Monseigneur de Guise, je ne les puis contenter ; bien suis-je assuré que ledit Bastion donnera du profict certain à Marseille ; et peut-être, avant que l'année soit finie, vous en verrez les effets. Chacun en devroit en être content, puisque le Roy l'a commandé, et que Monseigneur de Guise aura tousjours à plaisir que la ville de Marseille en particulier se prévale des commodités dudit Bastion. Ces considérations me font souffrir patiemment tous les travaux et dépenses pour ledit redressement. Aux choses de mon particulier, vous verrez que je n'y ay que de travail, c'est pourquoy personne ne me devroit porter envie sur ce sujet. Toutefois, et de quelle façon que ce soit, je tascheray à tout mon possible de bien servir la ville de Marseille, à laquelle je porte mon affection ; c'est pourquoy je vous prie me commander et verrez que je suis tout prest à vous servir. Mais il m'est besoin votre assistance et de pourvoir de gens de bien au service des charges de consul de Barbarie. Si votre ville aura besoin de blés, je crois que Monseigneur de Guise vous permettra le trafic d'ici, et facilement s'en sortira tant qu'il sera besoin. Je prie Dieu que vous conserve en sa sainte grâce, et seray tousjours, Messieurs, votre très-humble et plus obéissant serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Du Bastion, le 9 mars 1629.

« MESSIEURS,

» Je continueray tousjours à vous écrire le desir que j'ay de

vous servir, n'attendant que vos commandements, pour l'obéissance desquels je quitteray tous les autres affaires qui sont sur moy. Je ne vous dis pas cela pour crainte que j'aye que le peuple de Marseille fasse l'exécution qu'ils menacent contre ma maison, mon bien et ma vie. Et, tousjours prompt à accomplir le desir de ses volontés, je ne puis pas mieux mériter envers Dieu que de souffrir patiemment la récompense des peines, travaux, excessives dépenses que j'ay faictes pour la bonne inclination et desir du bien public; et si l'on prétend quelque chose sur ma personne, je vous jure sur ma foy que sitôst que je seray appelé, me rendray en diligence (1). Le regret que j'ay, est que le peuple de Marseille est blâmé parmi cette nation barbare, qui ont vu ce que j'ay faict et ont nouvelle des discours qu'ont tenu à Marseille. Vous autres, Messieurs, pouvez considérer que ce j'ay faict pour ladite paix est beaucoup pour un homme de ma condition et moyens; et si vous autres, Messieurs, tenez la main pour la conservation de ladite paix, le public en recevra de grands bénéfices; la paix avec cette sorte de gens est le chemin plus avantageux, attendu qu'ils sont indomptables; s'ils perdent un navire, en recouvrent dix; s'ils perdent cent hommes, en recouvrent mille personnes. Inclinés à mal faire, hasardeux et sans appréhensions; et, combien que l'on souffre d'eux quelque intérêt, tousjours se recevra plus de profict. J'ay écrit et receu la réponse du Divan et Bassa d'Alger sur le déplaisir que quelques barques de corsaires ont fait en Provence. Me disent avec des jurements très-grands qu'ils en feront la justice exemplaire à l'avenir. Mais

(1) Les ennemis de Sanson Napollon avaient répandu parmi le peuple de Marseille le bruit qu'il s'était frauduleusement emparé des sommes destinées au rachat des prisonniers ; la vérité est qu'il avait reçu 82,190 livres et qu'il en avait dépensé plus de 272,000, ainsi qu'il en justifia par l'état de recettes et de dépenses qui fut soumis à l'approbation du Conseil royal. Mais ses ennemis étaient parvenus à tellement animer le peuple contre lui que sa famille fut menacée de mort; des rassemblements tumultueux se formèrent devant sa maison qu'on voulait brûler ou détruire, et on disait tout haut, qu'à son retour, on exercerait sur lui une vengeance sommaire. C'est à ces menaces qu'il fait allusion d'une manière très-digne dans la lettre qu'on peut lire plus haut.

faut que en Alger y soit un consul que demande la justice, et qu'ils observeront ponctuellement la teneur des articles de paix. Messieurs, y a longtemps que je vous ay écrit et à vos prédécesseurs aussi de faire pourvoir d'un homme en Alger affectionné et capable et pour lors vous verrez la vérité et la justice de ce que vous désirez. J'ay de lettres de Issoufenday de Tunis; me dit que de Marseille lui ont écrit que les Marseillois ne se soucient point d'avoir paix avec eux, et que tous les Turcs qui tomberont en Provence seront détenus esclaves; il désire savoir de moi si cela est véritable. Je attendray à lui répondre jusqu'à ce que j'aye reçu de vos lettres sur ce sujet. Je ne lui ay répond autre chose, sinon que l'intention du Roy est que ses sujets vivent en paix avec ceux de Tunis et d'Alger, attendeu que le Grand Seigneur le désire ainsi; mais si ceux de Barbarie continuent tousjours faire déplaisir aux Francois, Sadite Majesté ne le souffrira point, particulièrement à la présente saison, que les armes de France, par la grâce de Dieu, sont victorieuses, protégées de Dieu, et conduites par le Roy le plus juste qu'a jamais été sur terre. Le sieur Marc David m'a écrit que ledit Issoufenday a eu à plaisir d'entendre ladite réponse. Dans la lettre dudit Issoufenday, me dit que, le mois d'octobre, fit remettre es mains du consul pour deux mille écus de marchandises que les corsaires avoient pris sur une tartane d'Arles, et que le consul les a vendues, et payé ses dettes, disant les mêmes mots : « J'ai osté la chair de la bouche du lion et le loup l'a mangée. » Vous voyez que le mal vient plutost à faute de personnes qui observent l'intégrité des charges; je vois les discours d'Issoufenday portés à la paix, si on lui délivre les Turcs qui sont en Provence. Par mes précédentes, vous ay écrit que si la Ville a affaire de blé, j'en puis retirer d'ici la quantité que désirez. Sa Grandeur aura à plaisir de vous donner le secours que désirez; vous assurant que, à mon particulier, j'y employeray mes travaux très-volontiers, et continueray tousjours mes prières au Créateur vous donne tout le compliment de vos désirs et seray tousjours, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Sanson de Napollon. »

Lettre de MM. Lorenzo d'Angelo et Jacques Massey à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Alger, le 8 avril 1629.

« MESSIEURS,

» Il y a six jours que du Bastion de France, Mr Sanson nous a mandé de vos lettres pour le Divan et Bascha d'Alger, lesquelles avons rendues et procuré l'exécution de ce que leur demandez et, à cet effet, cejourd'huy qu'ont tenu grand Divan, ont fait lecture de vos dites, Messieurs, y ayant fait réponses, que vous les mandons ci-jointes. Ils ont dans ledit Divan arrêté qu'à l'advenir aucuns de leurs corsaires ne pourront aller aux mers et ports de France où seroit qu'ils en eussent extrême nécessité ; qu'en tel cas désirent y soyent receus et secoureus ; petits et grands ont été fort déplaisants de l'action qu'a rendeu le corsaire qu'a pris la barque de Frontignan et ont promis d'en faire justice exemplaire lorsqu'il viendra ; ledit Divan désire fort que mandiez ici une personne capable pour y protéger les Francois ; car pour celui qu'est ici à présent, quand il seroit un saint venu du ciel, n'y veulent point ajouter foy ; c'est pourquoy, pour le bien de la nation, est nécessaire que y mettiez bon ordre ; le plutost sera le meilleur ; et si vous nous jugez capables, vous en pourrez disposer comme de vos propres volontés ; et, n'étant la présente pour autre, après vous avoir humblement baisé les mains, prierons le Créateur, Messieurs, lui plaise vous octroyer longue et heureuse vie avec le comble de vos desirs. Vos très-humbles et obéissants serviteurs.

» LORENZO D'ANGELO et JACQUES MASSEY (1). »

H.-D. DE GRAMMONT.

(*A suivre.*)

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.

(1) Lorenzo d'Angelo et Jacques Massey étaient deux des principaux agents du Bastion de France ; leurs lettres montrent un dévouement absolu à leur chef, sentiment qui paraît avoir été partagé par tout le personnel des Établissements.

ALGER. — Typ. A. JOURDAN.

NOTES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DE L'INSURRECTION
DANS LE SUD
DE LA PROVINCE D'ALGER
DE 1864 A 1869

SECONDE PARTIE

I

Situation du Sud algérien après les opérations du printemps. — Les colonnes de la province d'Oran ramenées vers le Tell. — Opinion du commandant de cette province sur la situation des rebelles dans son commandement. — État réel des forces insurrectionnelles. — Tentative du marabouth Mohammed-ould-Hamza sur Frenda. — Le but du chef de l'insurrection. — Mouvement de la colonne Péchot sur Frenda. — Les forces des insurgés sur l'ouad Souf-Sellem. — Mauvaises dispositions des tribus telliennes de l'est de la province d'Oran. — Situation politique de la province d'Alger, et mauvais esprit de ses populations sahriennes. — Les causes générales et particulières de la continuation du mouvement insurrectionnel. — Nos illusions relativement aux indigènes musulmans. — Quelle doit être notre ligne de conduite à leur égard. — Quelques mots sur le rôle attribué aux officiers chargés de l'administration des indigènes musulmans.

---

(1) Nous avons arrêté la première partie de ce travail au 1er juillet 1864 : la révolte des Flita et des tribus de l'ouad Rihou avait été écrasée, et les rebelles avaient sollicité et obtenu l'aman aux conditions fixées par le Gouverneur général intérimaire, le gé-

(1) Le Comité de Rédaction croit devoir rappeler que les théories émises par les auteurs des articles insérés leur sont entièrement personnelles.

néral de Martimprey ; la colonne Jusuf a été dissoute le 30 juin, et les divers éléments qui la composaient ont été dirigés, le 1er juillet, sur les places ou postes qui leur ont été affectés. Après avoir saccagé le ksar d'El-Abiodh-Sidi-Ech-Chikh, la capitale des rebelles, le foyer de l'insurrection, le général Deligny, commandant la province d'Oran, croyant en avoir fini, — pour le moment du moins, — avec la révolte, s'est replié sur Saïda en passant par Géryville. Dans le but de protéger les Thrafi ralliés, et de défendre l'accès de leur pays aux Harar insoumis, il a établi ses troupes, pour y prendre leurs quartiers d'été, sur le plateau d'Aïn-el-Hadjar, à 9 kilomètres au sud de Saïda. Le général considère comme arrêté, écrit-il au Gouverneur général, le mouvement insurrectionnel du Sud, et il croit n'avoir plus à compter qu'avec des tribus honteuses de leur inconduite, effrayées de leurs fautes et accablées de misère. « Si elles ne reviennent pas d'elles-mêmes, ajoute-t-il, nous serons en mesure, en automne, de les y contraindre par la force. Actuellement, cela nous est matériellement impossible..... Les Oulad-Chàïb (de la province d'Alger) sont réduits à boire à Maleh (rivière salée) ; c'est la seule eau qu'on leur ait laissée en partage. »

Nous pensons que le commandant de la province d'Oran, officier général d'une grande valeur et d'un mérite incontestable, et qui connaissait son Sud de la province d'Oran bien mieux certainement que la place du Gouvernement à Alger, lui dont le nom était légendaire dans notre Sahra occidental pour en avoir énergiquement poursuivi ou combattu, depuis vingt ans, les inconstantes et mobiles populations, nous pensons, disons-nous, que le général *Deli*, ainsi que le nomment les Arabes, n'était pas aussi convaincu qu'il voulait le paraître d'avoir réduit les rebelles de son commandement, et que le vaillant général exprimait là bien plutôt un désir qu'une réalité. Pour ce qui est de la honte et du remords qui, selon lui, dévoraient ces tribus, nous ne sommes pas très sûr qu'ils fussent bien intenses ou bien cuisants. Et pourquoi, en effet, en eussent-elles été autant affectées ? Elles n'avaient guère eu, malheureusement, que des succès à enregistrer dès le début de l'insurrection : elles avaient détruit, le 8 avril, la colonne Beauprêtre à Aouïnet-Bou-Bekr ; huit jours

après, le 16, les Oulad-Châïb mettaient en fuite, après lui avoir tué 1 officier et 14 spahis, l'escadron qui était en observation à Thaguin ; elles nous avaient tué, le 26 du même mois, à l'affaire d'Aïn-el-Katha, 77 hommes, dont 3 officiers, de notre cavalerie. Ce fatal mois d'avril, on le voit, nous coûtait cher, et le fait d'avoir mis le feu à des ksour qui ne brûlent pas ne nous semble compenser que d'une manière tout-à-fait insuffisante la perte des 200 braves soldats qui, en moins de trois semaines, tombèrent sous les balles des rebelles.

Nous le disons bien haut, nous ne nous sentons aucun goût pour la critique, et nous aimerions bien mieux avoir à louer qu'à blâmer ; mais nous sommes l'histoire, et l'honnêteté de l'historien c'est la vérité.

En résumé, à la fin de la campagne du printemps, les forces insurrectionnelles étaient à peu près intactes, et il ne fallait pas être un bien grand sorcier pour prédire qu'à la suite de leurs étonnants succès du mois d'avril, elles augmenteraient rapidement, surtout si nous leur laissions le champ libre en nous retirant vers le Tell pour y laisser passer les chaleurs de l'été. Il était évident que ces Sahriens — qui étaient là dans leur élément — profiteraient de cette élévation de la température, qui nous est si pénible à nous gens du Nord, pour nous attirer dans le Sahra, et y voir fondre nos colonnes sous les ardeurs d'un soleil trop chaleureusement implacable. Ils espéraient, si nous osions nous aventurer dans le Sud, nous voir nous immobiliser dans nos postes avancés, ou nous traîner péniblement, lourdement d'eaux en eaux, leur laissant impunément toute facilité de travailler et de gagner à la cause de l'insurrection les tribus indécises, dont la fidélité était plus que chancelante, et le marabouth tenait d'autant plus à ce que ces tribus passassent sous ses drapeaux, que leur défection lui permettait de refaire ses approvisionnements au moyen de l'apport du contenu de leurs silos. Il est vrai de dire que, de ce côté, la province de l'Ouest n'avait pas grand'chose à perdre ; car tout son Sud marchait avec le marabouth depuis le commencement de l'insurrection.

Pour ce qui était des Oulad-Châïb, que le général disait réduits à ne s'abreuver que d'eau salée, nous pensons que ce ne pouvait

être de leur part qu'une affaire de goût ; car nous ne voyons pas comment on aurait pu s'y prendre pour les empêcher de boire là où bon leur semblait, puisque, à l'exception de quelques troupes laissées dans nos postes avancés de Laghouath ou de Géryville, lesquelles n'étaient point assez fortes pour s'aventurer à plus d'une journée de marche de leurs magasins, il n'y avait pas un soldat dans tout le reste du Sud.

La tranquillité du Sahra de la province d'Oran n'était donc rien moins qu'assurée ; tout portait à croire, au contraire, que ce n'était là qu'une trêve, que le chef de l'insurrection ne tarderait pas à rompre, le temps de remonter du Sud avec ses forces, qui n'avaient point, nous le répétons, été sensiblement entamées.

Pour bien fixer la situation du marabouth Sid Mohammed-ould-Hamza, qu'une dépêche du général Deligny, datée du 20 juin, annonçait être en fuite, nous ne pouvons mieux faire que de répéter ce que nous disions à ce sujet dans la première partie de cet ouvrage :

« Comme le disait la dépêche du général, le marabouth était » bien *en fuite*, si l'on tient absolument à se servir de cette ex- » pression plus pittoresque qu'elle n'est exacte ; mais il était » suivi par les cavaliers des Mekhadma, des Châanba, des Oulad- » Sidi-Ech-Chikh et de plusieurs douars des Harar. Nous ne » demandons pas mieux que d'appeler cette disparition une » fuite, une dispersion, une déroute même, puisque cela paraît » satisfaire notre amour-propre ; mais, pour les Arabes, ce n'était » là qu'une retraite, ainsi que nous le verrons plus tard. Sans » doute, chez eux, ce mouvement ne s'exécute point avec cet » ordre qu'y mettent quelquefois les armées européennes ; mais » c'est précisément ce désordre qui fait leur force, et qui, lorsque » nous avons la mauvaise inspiration de les poursuivre, amène » ce stérile et infaillible résultat que nous ne savons plus où les » prendre, et que les lames de nos intrépides cavaliers français » ne trouvent plus que le vide à sabrer. Nous le répétons, la » fuite d'un goum ne saurait avoir, aux yeux des indigènes que » nous avons à combattre, l'importance que nous attachons à » cette manière de se retirer ; c'est, au contraire, un des prin-

» cipes de la tactique de ce peuple, qu'il faut se hâter de fuir — » c'est-à-dire s'éloigner — quand on ne se sent pas le plus fort. » Il est vrai que, le lendemain, on peut très bien retrouver » devant soi ce même ennemi qu'on avait mis en fuite ou en » déroute la veille, et qu'on croyait anéanti, ou, tout au moins, » à tous les diables. »

Le commandant de la province d'Oran savait cela avant nous, et bien mieux que nous, et on nous étonnerait fort si l'on nous affirmait qu'il comptât beaucoup sur l'inaction, pour cause de température, du jeune et ardent marabouth et de son oncle, l'opiniâtre et haineux Sid El-Ala. Du reste, cette illusion, si elle existait réellement, ne devait pas tarder à s'évanouir. En effet, dès le 12 juillet, le marabouth attaquait Frenda à la tête de 2,000 hommes, tant fantassins que cavaliers. Il était tout naturellement repoussé ; mais son intention n'était point, vraisemblablement, de s'emparer de ce poste, bien qu'il ne fût défendu, à ce moment, que par des forces indigènes aux ordres de l'agha Sid Ahmed-ould-El-Kadhy ; il voulait prouver tout simplement que son intention n'était pas de s'endormir sur ses lauriers, et qu'il n'était nullement disposé à attendre, pour notre commodité, la fin des chaleurs, et une température qui nous convînt davantage, pour reprendre ses opérations. Ces Barbares se soucient fort peu des traditions, et ne paraissent point se douter le moins du monde qu'autrefois, du temps de nos guerres de plaisance, on n'aurait consenti, ni pour or, ni pour argent, à outrager ainsi les convenances en entrant en campagne avant l'apparition des roses.

Le but du marabouth, ou plutôt de son oncle, Sid El-Ala, qui le dirigeait, était surtout d'agir sur les tribus des Hauts-Plateaux qui nous étaient restées fidèles, et d'entraîner de nouveau les fractions des Harar qui, après l'avoir suivi à la suite de l'affaire Beauprêtre, étaient revenues à nous et nous avaient fait leur soumission. Quelques tribus — les Oulad-Ben-Affan entre autres — du Seressou se disposaient à rejoindre Sid Mohammed-ould-Hamza ; mais, prises en flagrant délit de défection, elles furent attaquées et razées impitoyablement par le kaïd des Beni-Median.

Il va sans dire que la portion des Harar qui nous était restée soumise ne s'était pas fait longtemps prier pour se réunir, — à quelques douars près — au gros de la tribu, qui marchait avec les Oulad-Hamza depuis le commencement de l'insurrection.

A la première nouvelle de l'incursion de Sid Mohammed-ould-Hamza, le colonel Péchot s'était porté sans retard sur Frenda avec une colonne forte de 1,200 hommes d'infanterie, 150 chevaux et 2 obusiers. Aussi, le marabouth qui, disait-on, devait recommencer, le lendemain 13 juillet, son attaque sur ce poste, avait-il renoncé au projet qu'on lui attribuait, selon nous, si gratuitement.

Les tribus de l'aghalik de Frenda tenaient assez bien ; dès l'apparition du marabouth sur son territoire, Sid Ahmed ould-El-Kadhy était monté à cheval pour ramener dans le devoir celles qui étaient disposées à s'en écarter, et pour faciliter la rentrée dans le Tell de quelques douars des Harar qui paraissaient ne pas se soucier de s'enfoncer de nouveau dans le Sud à la suite de Sid Mohammed Il faut bien d'ailleurs que les Harar insurgés conservent quelques relations avec leur pays, et nous ne nous expliquons pas autrement cet accès de fidélité dont paraît pris subitement ce petit groupe d'indigènes, quand la tribu presque en entier a fait défection et marche avec le jeune et fougueux marabouth des Oulad-Sidi-Ech-Chikh.

Le colonel Péchot, qui était rentré, le 15 juillet, à Tiharet après s'être porté sur Frenda, faisait connaître que les forces des rebelles s'étaient retirées sur l'ouad Souf-Sellem, d'où elles menaçaient l'importante tribu des Oulad-Khelif.

On disait aussi que l'agha Ed-Din-ben-Yahya, du Djebel-el-Eumour, avait eu plusieurs engagements avec sa couarde et flasque population, laquelle, cédant aux menaces du marabouth, se disposait de nouveau à faire défection.

En présence de cette nouvelle incursion du chef des rebelles, à qui d'ailleurs on a abandonné les Hauts-Plateaux et le Sahra, le général commandant la division d'Oran comprend qu'il ne pourra laisser à ses troupes le repos qu'il comptait leur donner, et qu'il lui faudra se résoudre à reprendre, même pendant les chaleurs torrides de l'été, la série des marches et contre-mar-

ches qui constituent à peu près toutes les opérations de guerre dans les régions sahriennes.

La situation de la province d'Oran est donc loin, nous le voyons, d'être satisfaisante ; le vent de la rébellion a soufflé non-seulement sur le Sahra, mais encore sur les populations du Tell, dont l'esprit est des plus mauvais depuis quelques mois.

Il est démontré aujourd'hui que toutes les tribus des subdivisions de Màskara, de Mostaghanem et d'Oran ont fourni des contingents aux Flita révoltés. Le cercle de Saïda se ressent également de ce fâcheux état de choses : en général, les tribus n'obéissent pas, ou elles obéissent mal ; les populations sont d'ailleurs partout très travaillées ; en un mot, l'ébranlement est général, le mal profond, et tout porte à croire que l'apaisement sera long et difficile à faire.

Pourtant, la soumission des Flita et des populations de l'ouad Rihou, si malmenés dans le courant du mois de juin, paraît être tout-à-fait sérieuse ; avec cette mobilité de caractère qui distingue les Kabils aussi bien que les Arabes, lesquels, à l'exemple du fier Sicambre, brûlent, le lendemain, avec un enthousiasme candide, les dieux qu'ils ont adorés la veille, surtout quand ces divinités sont battues, les Flita, disons nous, se sont mis à traquer impitoyablement le marabouth Sid Abd-El-Aziz, celui qui avait remplacé Sid El-Azreg quand il fut tué, et ce fut à ce point que l'infortuné sultan préféra se rendre — le 15 juillet — au chef de l'annexe de Zamora, que de risquer de tomber entre les mains de ses anciens sujets.

Nous devons dire que la situation politique de la province d'Alger ne valait guère mieux que celle de sa voisine de l'Ouest. Bien qu'elle fût presque intacte, et qu'elle n'eût fourni encore qu'une seule tribu — les Oulad-Chaïb — à l'insurrection, il n'en était pas moins vrai que l'esprit des populations de son Sud était détestable ; tout portait à croire qu'elles n'auraient pas besoin d'être vivement ou bien longtemps sollicitées pour embrasser la cause du marabouth. Les esprits et les cœurs étaient tournés de ce côté, et il fallait leur donner satisfaction. Du reste, de nombreux émissaires de Sid Mohammed parcouraient ces tribus et y soufflaient le vent de la révolte, et leur parole y était d'autant

mieux accueillie, qu'elle répondait aux vœux, aux aspirations de ces populations, et que le terrain était tout préparé pour recevoir la semence.

Et il était d'autant plus présumable que l'action du marabouth se porterait sur la province d'Alger, qu'il n'avait plus personne à entraîner dans le sud de celle d'Oran, et que la région centrale de l'Algérie sahrienne comptait parmi ses tribus nomades un grand nombre d'affiliés à l'ordre religieux de Sidi Ech-Chikh. Le marabouth trouvait d'ailleurs d'utiles et précieux auxiliaires dans la tribu des Oulad-Châïb, laquelle, nous nous le rappelons, appartenait à la province d'Alger, et faisait cause commune avec Sid Mohammed-ould-Hamza depuis le 16 avril, c'est-à-dire depuis la malheureuse affaire de Thaguin. On disait d'ailleurs cette tribu disposée à tenter un coup de main sur les tribus du cercle de Boghar pour les décider à la défection, et leur en faciliter les moyens.

Il y avait donc lieu de prendre, sans aucun retard, dans la province d'Alger, les mesures qu'exigeaient les circonstances.

Les causes de cette nouvelle levée de boucliers sont multiples; elles sont générales ou particulières. La principale, c'est que nous sommes l'ennemi, l'instrument du châtiment, et puis, comme dans tous les soulèvements possibles, on y trouve des mécontents, des intrigants, des ambitieux, des puissants tombés ou écartés du pouvoir ne pouvant se faire à l'obscurité et espérant le ressaisir sous un autre drapeau ; l'amoindrissement de la situation des grands au profit des gens de zaouïa ; notre tendance à réprimer les tentatives d'indépendance des grands seigneurs sahriens, et à les ramener à la loi commune en sapant les vieilles habitudes féodales; le besoin pour certains chefs indigènes de refaire des situations financières très compromises par le recours aux usuriers ; l'application, un peu brutale quelquefois, de la loi française à des chefs indigènes pour des faits qualifiés crimes ou délits par notre Code, et qui, aux yeux des Arabes, ne sont que de la razia, c'est-à-dire de la guerre en réduction. Il est incontestable que, même pour certains peuples qui se prétendent civilisés, la guerre n'est pas autre chose que de la razia en grand, et que son objet est de dépouiller le prochain

soit de quelque portion de son territoire, soit de ses valeurs monnayées. Parmi les causes de la révolte, nous trouvons encore les suivantes : l'occasion, l'amour de la poudre et des aventures, la passion du butin ; il faut faire aussi entrer en ligne de compte l'impossibilité de la résistance, l'entraînement, la contagion de l'exemple, la communauté d'origine et de foi religieuse (1), la cause de l'islam à défendre, et surtout, dans le

---

(1) Nous voulons citer un fait, venant à l'appui de notre dire relativement à la vivacité et à l'énergie de ce sentiment chez les Arabes des Hauts-Plateaux. L'un de nos meilleurs et des plus intelligents fonctionnaires indigènes, le kaïd Kouïder-ben-Ahmed, des Oulad-Ayad, nous disait, en janvier 1870, à notre camp d'Aïn-Toukria, alors que nous étions commandant supérieur du cercle de Tniyet-el-Ahd : « C'est ici, mon commandant, que, le 23 août 1864, quatre cents cavaliers des Bou-Aïch et des Sahri, nos voisins, profitant de l'absence du colonel Dumont, qui s'était porté, avec une partie de sa colonne, sur Sebâïn-Aïn, où Ben-Sidi-Hamza avait établi ses campements, vinrent attaquer le camp, à la garde duquel il n'était resté que quelques compagnies d'infanterie. Je montai à cheval, et je les attaquai, à mon tour, à la tête de deux cents cavaliers de ma tribu. Avec l'aide de Dieu, — qui a voulu qu'il en fût ainsi, — je parvins à leur tuer du monde et à les repousser. Vous savez combien je vous suis dévoué? Vous savez aussi que je ne vous ai jamais marchandé mes services, de jour comme de nuit, par le chaud comme par le froid, et j'aurais été un ingrat en agissant autrement ; car, de moi, qui n'étais rien, vous avez fait quelque chose; vous m'avez donné la *heurma* (les honneurs, la considération) et comblé de bienfaits. Eh bien ! malgré tout cela, — je vous le dis franchement, — ce jour-là, mon cœur n'était pas avec vous ; il était avec ceux que ma reconnaissance, mon devoir m'ordonnaient de combattre ; j'éprouvais — tout en leur envoyant des coups de fusil — une envie irrésistible de faire cause commune avec eux et de passer au marabouth ; je me sentais entraîné vers eux — que je connaissais tous — malgré moi, et s'ils eussent tenu plus longtemps, je ne réponds pas que je n'eusse succombé à la tentation. Que voulez-vous ? c'étaient nos frères, des gens — les Bou-Aïch surtout — avec lesquels nous étions en relations de tous les jours, et puis c'étaient des musulmans !... Enfin, ce qui me console d'avoir fait mon devoir, c'est qu'ils n'étaient pas dans la voie droite, puisqu'ils n'ont pas réussi. »

Nous pourrions multiplier les exemples de hauts fonctionnaires indigènes qui, bien que très dévoués à notre cause, et nous ayant servi fidèlement dans la campagne du printemps, et qui, convaincus

cas dont il s'agit, des sympathies irrésistibles pour les descendants de Sidi Ech-Chikh (1), c'est-à-dire du plus grand saint de

---

qu'en faisant défection, leurs tribus allaient au-devant de la misère et de la défaite, ne voulurent cependant pas séparer leur cause de celle de leurs administrés, et passèrent avec eux sous les drapeaux du marabouth. Nous citerons, entre autres, l'ancien agha de l'importante tribu des Bou-Aïch, Sid Sliman-ben-Eth-Thahar, qui, après avoir fourni son goum et sa réquisition de moyens de transport à la colonne Jusuf, avec laquelle il marchait lui-même pendant les opérations du printemps, faisait cependant défection avec sa tribu au mois d'août, bien qu'il ne doutât pas un seul instant, ainsi qu'il nous l'a avoué à nous-même, que sa tribu et lui ne fussent obligés, avant trois mois, de venir solliciter notre aman. « Je ne pouvais pas, nous » disait-il, voir partir ma tribu sans la suivre. C'eût été au dessus de » mes forces. »

(1 Nous voulons donner une idée de l'influence religieuse dont jouissent les descendants de Sidi Ech-Chikh, et de la sorte de fétichisme dont ils sont l'objet parmi les populations de notre Sahra oranais. C'était en 1853; le colonel Durrieu, commandant la subdivision de Mâskara, qui avait reçu la mission de démanteler Aïn-Madhi, venait d'en recevoir le contre-ordre, et se dirigeait sur le poste de Géryville, qui était en construction. Le colonel qui, suivi de son escorte, avait un peu devancé sa colonne, n'était plus qu'à deux ou trois kilomètres du ksar de Stiten. Le khalifa Sid Hamza, qui s'était attardé en route, marchait à 300 ou 400 mètres derrière nous. Un homme et une femme, Stiténiens sans doute, et qui, selon toute apparence, avaient eu vent du passage du descendant de Sidi Ech-Chikh, l'attendaient assis sur le bord du chemin que suivait le colonel. Mais le regard fouillant l'espace du côté par lequel devait arriver le khalifa, ils ne firent pas plus attention au colonel que s'il n'eût jamais existé. Outré d'un pareil manque de respect à l'égard du commandant de la subdivision, le mekhazni Mahmoud lança son cheval sur ces mal-appris qui étaient restés assis, et se mit à les fouailler d'importance avec le fouet de sa bride, en les traitant, en même temps, de chiens fils de chiens, de porcs, de grossiers, n'ayant aucune idée ni des convenances, ni des règles les plus élémentaires de la civilité. Les deux époux se levèrent, non pas pour échapper au fouet du trop zélé mekhazni, dont ils ne se préoccupaient pas plus que du commandant de la subdivision, mais parce qu'ils avaient aperçu l'objet de leur adoration, le marabouth Sid Hamza, le descendant direct et vénéré de Sidi Ech-Chikh, et le possesseur de la *baraka*, ou influence auprès de Dieu. Le visage rayonnant de béatitude, les mains tremblantes dirigées vers le marabouth, le bienheureux couple se précipitait avec délire au-devant de lui, en répétant

notre Sahra algérien, amour que ses ***khoddam***, ou frères de son ordre, poussent jusqu'au fétichisme. Et puis enfin, qui est-ce qui dit que Sid Mohammed-ould Hamza n'est point l'homme que Dieu a choisi pour être l'instrument de leur délivrance? Parmi ceux qui passaient au marabouth, on rencontrait aussi quelques spécimens de ces spéculateurs qui comptaient, plus tard, nous vendre leur soumission, de ces habiles qui savent que, suivant en cela les préceptes de notre Évangile, — *le pécheur repentant*, — nous avons toujours mieux traité les gens qui nous revenaient après avoir fait défection, que ceux qui nous étaient restés fidèles et qui avaient combattu sous notre drapeau, bien heureux encore — ces hommes du devoir — quand nous ne les avons pas sacrifiés à ces trafiquants de soumission dont nous parlons.

En faisant défection, certaines tribus échappaient — momentanément, du moins, — au paiement de la contribution de guerre à laquelle elles avaient été imposées à la suite de la campagne du printemps; elles évitaient, en outre, la réquisition de leurs animaux de transport pour les besoins des colonnes ayant à opérer dans le Sud algérien.

D'ailleurs, il faut bien nous faire à cette idée, et nous la graver profondément dans l'intellect: toutes les fois que les indigènes rencontreront un chef présentant quelque surface — et ce n'est même pas indispensable — qui les appellera à la révolte, ils le suivront, quelles que soient les forces dont nous pourrons disposer, et cela parce que leur désir le plus ardent, le plus opiniâtrement nourri, le plus constant, le plus inémoussable est de nous voir repasser la mer, parce qu'ils attendent, qu'ils espèrent ce moment de toute la force de leurs aspirations, parce qu'ils ne

---

cette invocation : « O Sidi Hamza! ô Sidi Hamza! » Pour ces pieux Stiténiens, les coups de fouet — que le colonel fit cesser dès qu'il s'en aperçut — du mekhazni Mahmoud s'étaient sans doute transformés en caresses; car le rayonnement de leurs visages indiquait tout autre impression que celle de la douleur. Sid Hamza ayant pris le trot pour rejoindre le colonel, ces deux martyrs de leur foi — ils n'étaient plus de la première jeunesse — ne purent même réussir à saisir au passage le pan du bernous du marabouth pour y déposer de leurs lèvres frémissantes un pieux baiser, qu'ils furent réduits à lui envoyer en effigie.

doutent pas que ce moment de notre retraite n'arrive un jour ou l'autre, quand Dieu trouvera que leur châtiment est suffisant, et qu'il jugera bon de leur rendre cette portion de la terre de l'islam que nous occupons, parce qu'enfin il n'y a rien de commun entre eux et nous, malgré le demi-siècle de notre occupation. Nous le répétons, en nous faisant bien à cette idée, nous ne serons plus exposés à ces effrois dont nous sommes saisis, et à ces cris de surprise que nous jetons quand on nous signale quelque révolte, ou l'apparition de quelque cherif. « Comment, nous écrions-nous au comble de la stupéfaction, mais ils ne sont donc pas encore soumis ces Arabes?... Pourquoi ne repousse-t-on pas cette vilaine engeance dans le désert? Il nous semble que ce serait bien facile et bien simple, si l'on voulait une bonne fois s'en donner la peine!... » Et quelle que soit la distance qui sépare Alger du foyer de la rébellion, ou du point où le cherif a été signalé, on ne se trouve plus du tout en sécurité dans l'ancienne capitale de la Régence, et on y fait ses paquets. Il nous a été donné d'être le témoin, dans certaines villes de l'intérieur, de singulières et bien honteuses paniques. Et tout cela parce que nous ne savons absolument rien des choses de l'Algérie, et que nous n'avons aucune idée de ce qui s'y passe. Ce n'est point la faute pourtant de ceux qui, sans autre encouragement que celui qu'ils puisent en eux-mêmes, font tous leurs efforts pour les vulgariser.

Eh bien! oui; retenez-donc bien ceci: il y aura des cherifs — vrais ou faux — en Algérie tant qu'il y restera des musulmans — c'est-à-dire des naïfs ou des croyants — pour les suivre. Nous ajouterons, pour les personnes nerveuses ou qui ont l'effroi facile, que ce sera sans péril pour notre domination, à la condition, nous le répétons, que nous soyons toujours forts et vigilants, et que nous ne donnions point aux cherifs le temps de mûrir et de s'arrondir.

Bien que sans cohésion et sans homogénéïté, la société musulmane, répandue sur toute la surface de l'Afrique et de l'Asie, n'en est pas moins extrêmement puissante; et si tous ces îlots de populations mahométanes ne sont point reliés par le lien de la nationalité politique, ils le sont, et très solidement, par celui de la nationalité religieuse; et La Mekke est la capitale du monde

musulman. C'est là que les peuples du Koran viennent se retremper non-seulement religieusement, mais encore politiquement. La Mekke est une officine à agitateurs, une usine à cherifs; c'est là que les fanatiques se font affilier à l'ordre du désordre; c'est là le foyer de l'islam, et d'où rayonne sur le monde musulman cette grande clarté qui va éclairer dans leurs recoins les plus obscurs toutes les parties de cette immensité; et c'est précisément cette diffusion, cet éparpillement des éléments islamites qui fait leur force, en ce sens qu'ils font sentir leur influence et leur action partout à la fois, et qu'ils ont ainsi de solides bases d'opérations, des points d'appui bien assis qui leur permettent de maintenir et d'étendre leur action d'une manière continue, incessante. Aussi, la lutte entre la croix et le croissant, entre le progrès et le *stabilisme*, entre le mouvement et l'immobilisme, n'est-elle point près de cesser, bien qu'elle se fasse déjà vieille, et quelle ait dépassé ses douze cents ans. Par suite, ce ne sera donc qu'une série de trêves qui auront de plus ou moins de durée, et les populations islamites algériennes seront d'autant plus difficilement vaincues et soumises, — celles du Sahra surtout, — que nous sommes, par rapport à elles, dans cette singulière et dangereuse situation d'assiégés dans une place dont trois faces sur quatre présenteraient des brèches praticables. Nous ne sommes, en effet, les maîtres que du côté de la mer.

Il faut donc vivre avec notre mal, mal qui, bien que presque inguérissable, n'est point de nature cependant à déterminer notre mort, à la condition pourtant, nous le répétons, que nous soyons vigilants, forts et toujours prêts. C'est à ce prix seulement que notre domination sera assurée, et que nous maintiendrons — malgré quelques secousses que nous pourrons rendre inoffensives — la tranquillité et la sécurité, ces éléments indispensables de la colonisation, dans un pays où nous avons enfoui déjà presque autant d'hommes que d'écus, et qui, en compensation, est destiné infailliblement à devenir, un jour, le déversoir du trop-plein non-seulement de la France, mais encore des nations méditerranéennes de l'Europe; car c'est vraisemblablement là la destinée réservée à l'Afrique septentrionale.

Il est donc bien entendu que l'indigène musulman sera

toujours l'ennemi, et l'ennemi irréconciliable, — nous parlons ici de la généralité et non point de l'exception ; — donc, pas de fausse sécurité pour ne point avoir le mécompte des surprises ; ne nous laissons jamais endormir par la longue durée de la trêve, et surtout pas de ces cris de paon que nous jetons aux échos à chaque tentative de révolte des indigènes. Avec la meilleure volonté possible, nous ne pouvons donner satisfaction aux aspirations, aux exigences des indigènes musulmans, puisqu'elles consistent dans le fait de nous voir repasser la mer et de leur faire la place nette. Nous voyons donc bien que nous n'avons pas à compter sur une paix définitive avec des gens pour lesquels nous ne pouvons absolument rien.

Nous parlons beaucoup d'assimilation au sud de la Méditerranée. Pour notre compte, nous croyons que, si elle avait été possible, elle serait déjà, nous ne dirons pas faite, mais tout au moins fort avancée ; car il n'est point de peuple qui possède au même degré que nous les qualités assimilatives, et cela tient surtout à cette disposition que nous partageons d'ailleurs avec ces filles qui n'ont jamais dit : non ! — de nous livrer avec une facilité déplorable, de donner notre cœur et ses accessoires au premier venu, et de faire toujours les avances, sans nous inquiéter même de la façon dont elles seront reçues. Or, — il faut bien qu'on le sache, — nous n'avons pas fait un pas dans le cœur des indigènes, — ils n'ont d'ailleurs qu'une vague idée de cet organe, — depuis un demi-siècle que nous occupons leur pays ; et cette révélation nous étonnera d'autant plus, que nous nous figurons avec une adorable candeur que nous sommes les bienfaiteurs de leur race, et aux petits soins pour eux. « Les ingrats ! disons-nous ; mais enfin que veulent-ils donc de plus ?... Nous leur avons apporté la civilisation, — moins les moyens de s'en servir, — et le bien être, — qu'ils ne connaissent guère que de réputation ; — nous avons partagé leurs terres avec eux quand nous aurions pu tout leur prendre, puisque, selon leur propre loi, la terre appartient au vainqueur ; nous les admettons généreusement à payer les trois quarts de l'impôt, — et à notre profit ; — nous leur faisons l'honneur — depuis que nous les avons conquis — de les recevoir dans nos rangs pour aller combattre nos ennemis partout où

nous montrons nos drapeaux, voire même leurs amis et coreligionnaires ; pas de belle fête de la poudre à laquelle ils ne soient invités, et où ils ne laissent bon nombre des leurs ; nous consentons à ce qu'ils nous fournissent leurs bras pour nos travaux agricoles, et nous poussons la faiblesse jusqu'à les en rémunérer, et cela quand les Romains ne donnaient pas seulement un *as* pour cette besogne à leurs ancêtres ; il est vrai qu'en revanche, ils ne leur ménageaient pas les coups de bâton. Dieu sait si, ainsi que nous le leur avons promis en 1830, nous respectons leur religion, et surtout leurs établissements religieux. Sans doute, ce n'est ni une mosquée, ni le tombeau d'un saint marabouth, ni même un cimetière qui nous gênent, quand nous avons à percer une rue ou à ouvrir une route de terre ou de fer ; mais, puisqu'ils peuvent prier leur Dieu partout, ils n'ont pas besoin, ce nous semble, de mosquées ; quant aux ossements des saints et de ceux qui ne le sont pas, certainement nous n'en faisons pas des reliques ; mais, en définitive, nous n'opérons pas autrement chez nous... Que veulent-ils donc de plus, ces exigeants indigènes ?... Il faut avouer que, s'ils ne nous portent pas dans leur cœur après tout ce que nous faisons pour eux, c'est qu'ils sont d'une ingratitude de la plus profonde noirceur. »

Eh bien ! non ! malgré tout cela, malgré notre excessive bonté, notre magnanimité, notre générosité, voire même notre amabilité à l'égard des indigènes, nous ne les avons pourtant pas encore conquis, — moralement, bien entendu, — et il y a cependant un demi-siècle que nous travaillons à faire leur conquête, — par les moyens que nous rappelons plus haut ; — jusqu'à présent, ils se sont montrés réfractaires à notre affection. C'est décidément à y renoncer ; et c'est le parti que, du reste, nous avons pris — sauf quelques *humanitaristes* de profession — depuis longtemps déjà ; car nous sommes loin d'être une nation patiente, et capable d'attendre indéfiniment un résultat qui se dérobe toujours, quand on croit à tout instant mettre la main dessus.

Pour avoir la clef de cette situation, il n'est pas inutile de remarquer que nos civilisations ne sont point contemporaines, et que trop de distance les sépare pour pouvoir espérer, quelle que soit la vivacité de l'allure que prenne celle des indigènes mu-

sulmans, qu'elle arrive jamais à rejoindre la nôtre, qui a pour véhicule la vapeur et l'électricité. Ce n'est pas une raison, parce que quelques fils de Mores se sont englués au miel de notre civilisation, pour que nous croyions qu'ils nous sont entièrement acquis et que nous en avons fait des civilisés. Grattez la couche de vernis qu'ils se sont appliquée sur la peau, et vous n'aurez pas besoin d'aller bien loin pour retrouver le barbare. Nous n'avons réussi qu'à en faire des métis, quelque chose d'informe, d'hybride : ce ne sont pas des Français, et ce ne sont plus des Arabes ou des Kabyls. D'ailleurs, cette catégorie de mahométans — qui pisse debout et qui s'enivre — n'est plus dangereuse ; car ces mordeurs au progrès sont devenus trop conservateurs pour risquer jamais leur peau de citadin dans les aventures du *djehad*.

En exprimant cette opinion, nous savons que nous faisons tomber bien des illusions ; il serait évidemment plus commode de n'avoir dans les indigènes musulmans que des gens avec lesquels nous puissions vivre la main dans la main, comme de bons et francs amis, ou de ne sentir autour de nous que des résignés qui auraient pris définitivement leur parti de nous avoir pour maîtres de leur pays ; — nous parlons surtout ici des Kabils, lesquels forment près des trois quarts de la population indigène du Tell ; — mais c'est précisément la chose à laquelle il leur sera, de longtemps encore, impossible de se faire ; ils n'ignorent pas d'ailleurs que les tendances, le but du chrétien est de les noyer dans le flot de la marée européenne, flot qui monte lentement, il est vrai, mais qui cependant monte toujours, et que, fatalement, il ne laissera pas un pouce de terrain dans la plaine aux montagnards, lesquels, par le fait de ces envahissements successifs, ne trouveront plus de refuge que sur les pitons rocheux de leurs montagnes ; car, au fur et à mesure que cette population européenne, qui s'accroîtra par la multiplication et l'immigration, envahira les plaines et les vallées, les populations kabiles seront obligées de leur céder le terrain, et il arrivera certainement un jour — pas demain cependant — où les montagnards indigènes seront réduits à ne plus être que les khammas des Européens.

Il est bien entendu que, jusqu'à ce que la submersion soit complète, — et nous ne parlons ici que du Tell, — les indigènes musulmans se révolteront toutes les fois qu'ils en auront l'occasion, quelle que soit d'ailleurs l'activité de notre surveillance. Toujours, sous un prétexte ou sous un autre, ils saisiront avec bonheur l'occasion de secouer un joug qui, malgré l'amabilité et la douceur de notre administration, leur sera toujours odieux, joug, nous le répétons, que le Tout-Puissant, prétendent-ils, leur a imposé comme châtiment, avec la consolante promesse, toutefois, d'y mettre fin quand il jugera qu'il a suffisamment duré. Et ils ont tellement soif de voir arriver ce moment tant désiré, que le premier pédiculeux qui se présente en s'annonçant comme le Mohammed-ben-Abd-Allah promis, est toujours certain d'être accueilli à bras ouverts, et d'être suivi par un paquet plus ou moins sérieux de ces malheureux et naïfs croyants, et si ce *moula sâa* ne réussit pas, — ce qui arrive fréquemment, — ses crédules adeptes se borneront à dire en soupirant : « Allons, il paraît que ce n'était pas encore le bon ! »

Mais, nous le redisons, si nous le voulons bien, ces soulèvements, — qui ne peuvent jamais être que locaux ou partiels — avorteront toujours si nous ne leur laissons point le temps de se propager par la contagion, quelles que soient même les fautes que nous pourrions commettre, parce que, en définitive, l'avenir est à ceux qui marchent, et que la civilisation aura toujours le dernier mot sur la barbarie, eût-elle à subir tous les désastres possibles ; et ce qui ne serait pour elle que des à-coups et des retards, serait la ruine et la mort pour ceux qui essayeraient de résister, ou qui chercheraient à arrêter le mouvement qui pousse les sociétés modernes en avant. Il est indéniable que la civilisation tue les vertus ou les qualités guerrières, et il est incontestable que les peuples pauvres ou incivilisés sont bien plus aptes aux choses de la guerre que les civilisés ; mais ceux-ci rachètent leur infériorité en qualités viriles par leur homogénéité, leurs puissantes ressources, et la supériorité de leurs moyens d'action.

Tout nous sépare donc des indigènes musulmans de l'Algérie, et jamais, pareils en cela à cette ligne droite que les géomètres nomment asymptote, et quels que soient nos efforts pour nous en

rapprocher, nous ne parviendrons à nous rencontrer, excepté pourtant, de temps en temps, sur le champ de la lutte.

Nous venons de démontrer que ce ne sont pas les causes de révolte qui manquent aux indigènes musulmans, et qu'ils n'ont que l'embarras du choix : il est donc bien inutile, selon nous, de faire les complices des révoltés, en les posant en fomentateurs d'insurrections, les officiers chargés — sous les ordres de leurs commandants de cercles ou de subdivisions — de la rude et difficile tâche d'administrer les populations indigènes. Au premier abord, on ne voit pas bien l'intérêt qu'ils pourraient avoir à provoquer une aventure où le plus clair de leur bénéfice serait de risquer leur peau, à laquelle, nous le voulons bien, ils ne tiennent pas plus qu'il ne convient à des gens de leur profession, mais enfin dont ils ne sont pas plus pressés de se défaire que le commun des mortels, les occasions ne leur manquant pas d'ailleurs d'en faire un meilleur emploi ; puis, en définitive, s'ils ne sont pas plus braves, peut-être, que la plupart de ceux qui les accusent, il faut bien admettre pourtant qu'ils ne sont pas plus bêtes que la bonne moyenne de leurs contemporains. C'est pour cela qu'il est aussi agaçant qu'énervant, chaque fois qu'un pouilleux en a réuni une douzaine d'autres sous la loque de la guerre sainte, d'entendre répéter à satiété autour de soi : « Il n'est pas besoin de chercher bien loin pour trouver l'auteur de la révolte ; il est hors de doute et clair comme le jour que c'est le bureau arabe..... C'est toujours la même chose depuis 1830..... Et la preuve que les malheureux Arabes n'avaient aucune envie de se soulever, et qu'on les a poussés à tuer le kaïd que nous leur avions donné, c'est qu'ils avaient labouré, beaucoup plus même que l'année dernière.... Vous voyez donc bien !.... »

Comme c'est de la calomnie, le propos prend l'express, et, en un rien de temps, il a parcouru toute l'Algérie, et c'est d'autant plus odieux, que ceux qui lancent ces idiotes accusations dans le domaine public savent très bien qu'empêchés par les règles de la discipline, les officiers accusés ne peuvent point se défendre, et que l'impunité est acquise à leurs injurieuses insinuations.

Nous n'avons pas la mission de défendre les officiers des Affaires

indigènes, — lesquels d'ailleurs sont d'autant moins accusables qu'ils n'ont ni initiative, ni responsabilité ; — mais les fonctions que nous avons exercées en Algérie nous ont permis de les voir de près, et d'apprécier la valeur des services de ces indispensables — pour longtemps encore — auxiliaires du commandement.

Un autre reproche que nous avons fréquemment entendu adresser aux officiers employés dans le service des Affaires indigènes, et auquel leurs adversaires paraissent attacher une grande valeur, est le suivant : « Nous voulons bien admettre — c'est bien de la bonté — que les officiers des bureaux arabes ne provoquent pas les insurrections ; mais ce que nous digérons difficilement c'est qu'ils ne les préviennent pas. » Il serait on ne peut plus facile à ces officiers de répondre à ce reproche que le propre des conspirateurs n'est, dans aucun pays, d'opérer en pleine lumière et sous le nez de ceux dont ils méditent le renversement, ou mieux que cela, pas plus que d'aller crier sur les toits qu'ils se proposent de se révolter tel jour et à telle heure, et que si, en France et ailleurs, avec une police nombreuse et diaboliquement organisée, on ne parvient pas toujours à déjouer les projets des adversaires du gouvernement établi, comment veut-on qu'en Algérie, où l'on est obligé de confier la police intérieure des tribus à des agents indigènes qui, le plus souvent, — et cela se comprend, — sont les complices des conspirateurs, comment veut-on, disons-nous, qu'avec des moyens aussi imparfaits, on arrive toujours à prévenir ou à empêcher des tentatives qui, le plus souvent, se produisent spontanément ? Allons, soyons de bon compte : ces officiers sont bien pardonnables quand ils ne réussissent pas, malgré leur vigilance, à prévenir la révolte ou le soulèvement de quelque partie du pays dont ils ont la surveillance. Nous reconnaissons avec leurs adversaires — nous ne voulons pas dire leurs ennemis — qu'ils ne préviennent pas les rébellions qui éclatent ; mais on ne peut pas inférer de là qu'ils ne réussissent pas quelquefois à étouffer quelques-uns de ces soulèvements dans leur germe. De ceux-ci, oncques n'est question, car le bruit n'en dépasse jamais les bureaux du commandement.

Nous ne pourrions leur recommander qu'une chose, c'est d'opérer, quand une révolte s'est déclarée spontanément, autrement que celui dont le feu prend aux rideaux de son lit, et qui, en cherchant à l'éteindre lui-même au lieu d'appeler les pompiers, permet au sinistre de prendre de l'extension, et de devenir souvent un incendie sérieux pouvant être funeste à l'incendié. En opérant autrement que l'imprudent dont nous parlons, l'officier des Affaires indigènes ne risquera pas sa tête, et la promptitude de la répression empêchera le mal de s'étendre, et de prendre une importance qui aurait pour conséquence d'exiger de plus puissants moyens d'action pour en avoir raison.

Nous sommes bien aise d'avoir trouvé l'occasion de dire, une bonne fois pour toutes, notre sentiment sur une calomnie âgée d'un demi-siècle bientôt, et qu'il est temps, ce nous semble, d'enterrer définitivement et sans miséricorde.

Après avoir énuméré les causes générales des insurrections indigènes en Algérie, — lesquelles étaient, pour ainsi dire, incessantes dans les Kabilies du temps de la domination des Turcs, — nous voulons indiquer succinctement celles qui ont été particulières à la rébellion dont nous nous occupons. Parmi ces dernières, nous ferons ressortir le prestige d'une famille religieuse, qui avait osé se mesurer avec nous, et non sans succès, ainsi que nous l'avons dit plus haut; plusieurs tribus sahriennes de la province d'Alger, et des plus puissantes, très attachées à la maison de Sidi Ech-Chikh, c'est-à-dire, aux Oulad-Hamza, les descendants de ce saint vénéré; le jeune Mohammed-ould-Hamza, devenu un sérieux centre d'attraction, et que trois succès en quinze jours ont considérablement grandi; presque toutes les tribus de la province d'Oran et une de celle d'Alger passées sous ses drapeaux. Dans ces conditions, on le comprend, l'entraînement devait être irrésistible, et, en effet, ce fut à ce point que toutes les tribus qu'a pu approcher le jeune marabouth, même celles qui s'étaient montrées les plus fidèles à notre cause, ainsi que quelques individualités combattant depuis longtemps dans nos rangs, et nous ayant donné mille preuves de leur attachement, ne purent cependant résister à l'entraînement. Chez ces derniers,

l'intérêt personnel et le devoir avaient cédé le pas à l'inclination et aux croyances religieuses.

Il faut bien le dire, si, dans la première phase de l'insurrection, la province d'Alger a fourni peu de contingents à l'insurrection, si les Oulad-Chaïb, qui, par leur origine, avaient des attaches plus intimes avec les Oulad-Sidi-Ech-Chikh, ont été à peu près les seuls qui aient embrassé la cause de Sid Mohammed-ould-Hamza, c'est que l'occasion favorable avait manqué aux autres; car toutes les tribus transtelliennes pactisaient de cœur avec les rebelles; et ce n'est guère qu'à la prompte apparition, dans leurs parages, des colonnes expéditionnaires, qui, en même temps qu'elles tenaient le marabouth à distance, empêchaient la défection des tribus, qu'il convient d'attribuer le retard qu'elles ont mis à abandonner leur territoire, et à aller rejoindre, avec tous leurs biens, le chef de l'insurrection.

Dans cette seconde phase, dont nous allons faire l'historique, nous verrons les choses se passer autrement, et cela parce que l'ennemi aura pu pénétrer au milieu de nos populations, et, à défaut de forces françaises suffisantes pour s'y opposer, enlever d'abord les tribus nomades des Hauts-Plateaux, lesquelles étaient, nous le répétons, préparées à ce mouvement, et, plus tard, toutes celles qui appartiennent à la région des oasis, et qui cédèrent sans résistance à la même influence, ou subirent le même entraînement.

Il nous a paru utile, pour l'intelligence des faits que nous allons rapporter, d'entrer dans les considérations qui précèdent, lesquelles donneront aux lecteurs, à qui les choses algériennes ne sont pas familières, les éclaircissements nécessaires pour que rien ne leur reste obscur dans notre récit.

Colonel C. Trumelet.

(A suivre.)



LES

BEN - DJELLAB

SULTANS DE TOUGOURT

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA PROVINCE DE CONSTANTINE

(Suite. — Voir les nos 133 et 135.)

On trouve dans la mosquée neuve de Tougourt, sur une inscription rappelant l'œuvre pieuse de l'un des descendants du pèlerin Mérinide, un de ces jeux de mots fréquents dans le style lapidaire oriental, qui vient à l'appui de ce qui précède à propos du sens exact du nom de Djellab. Citons ce passage pour clore cette question étymologique, bien établie par les traditions locales et servant de père en fils aux Ben-Djellab de titre de noblesse.

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد

جدّد هذا المنبر الشيخ الذى اسمه ابراهيم

بالجود فد اتى عليه كثير الناس من كل وطن

وهو ابن جلّاب وبالفضل اجلبنا

وتمّ بعون الله في اخر صفر

سنة ميرش بالرمز

فد تفهم الهعنا

بنا مسجد لله ذو الكرم الاسمى

ورام به يوم الجزى منتهى الحسنى

وجاد رضى عن طيبة النفس مخلصنا

فد اختار ما يبقى على دنية تفنى

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux,
Que la prière de Dieu soit sur notre seigneur Mohammed.

Celui qui a remis à neuf cette chaire est le cheïkh Ibrahim. Sa bienfaisance a attiré à lui beaucoup de gens de tous pays. *Il est fils de Djellab, donc c'est en faisant le bien qu'il a gagné nos cœur (djellabna)*.

Cette restauration méritoire a été achevée, avec l'aide de Dieu, à la fin du mois de Safar. Si tu veux, ô lecteur, savoir en quelle année, calcule la valeur des lettres composant le mot Mirech (1250, — de J.-C., 1834).

En bâtissant cet oratoire à la gloire de Dieu, ce prince, d'une

générosité sublime, souhaitait pour le jour de la résurrection la meilleure des récompenses et n'agissait que d'après l'inspiration d'une âme pure. Il préféra la vie éternelle à ce monde périssable. (1) »

Les habitants de Tougourt avait donc accepté la suzeraineté du pèlerin Soliman-el-Djellabi, ainsi que le rapporte la chronique locale; mais ce choix ne dut point s'accomplir sans l'adhésion des nomades arabes, possesseurs de la majeure partie des palmiers de l'Oued Rir' et dominateurs de ce que nous appellerions le pays plat ou le pays des pâturages. Pour être plus explicite, disons que de tout temps l'habitant de l'oasis ou de l'îlot a dû subir l'ascendant du nomade qui, semblable à la mer, l'entoure de toutes parts. Or, les Oulad Moulat campant devant Tougourt, c'est avec eux tout d'abord qu'il fallut traiter ; et cela ressort des priviléges traditionnels dont cette tribu a joui jusqu'à notre conquête. Ils avaient voix délibérative dans le conseil et étaient appelés à sanctionner l'élévation au pouvoir de chaque nouveau cheïkh de Tougourt, portant pompeusement le titre de Sultan. Une telle dignité en plein désert paraît étrange ; mais ce n'est pas le seul exemple à signaler : nous verrons aussi les sultans de Temacin et de Tamerna, ceux de Negouça et de Ouargla, dynasties de principicules sahariens, tous aussi orgueilleux et jaloux les uns et les autres de ce titre, le plus souvent acquis et conservé par leurs largesses.

Les Oulad Moulat s'étaient également réservé la prérogative de fournir eux-mêmes la mezarguïa (2) ou garde prétorienne du sultan de leur choix. Nous les verrons plus tard, dans les luttes entre prétendants, établir la légitimité en faveur de celui pour lequel ils prenaient parti, quels que fussent les droits du rival.

---

(1) Cette inscription a déjà été publiée par M. Cherbonneau, dans le Recueil de la Société archéologique de Constantine. J'ai dû rectifier quelques passages du texte, inexactement copié par celui qui le lui transmit.

(2) Mezarguïa, cavaliers armés de lances. Le nom ancien est resté bien qu'ils soient aujourd'hui munis de fusils.

A l'époque où se passaient ces événements, vers la fin du XVe siècle, la famille féodale des Douaouda, qui commandait aux arabes Riah, était déjà depuis longtemps maîtresse du Sahara, des Ziban jusqu'à Ouargla. La principauté de Tougourt, c'est-à-dire, un État dans l'État, n'aurait pu se fonder chez eux sans leur assentiment. Les détails nous manquent sur cet incident, mais quelques mots relevés sur un arbre généalogique des Douaouda pourraient tout expliquer :

السخري نجل يعفوب بن على تزوج ببنت سليمان
الجلابى مولى تفرت

« Sakheri, lisons-nous, issu de Yakoub ben Ali, épousa la fille de Soliman-el-Djellabi, le maître de Tougourt. »

Ce Sakheri était cheïkh-el-arab, c'est-à-dire, d'après l'arbre chronologique, commandait aux tribus nomades en 886 de l'hégire (1481 de J.-C.). Cela coïncide assez bien avec l'époque probable de l'avénement de la dynastie djellabienne. On peut donc admettre que cette alliance entre les deux familles, qui s'est, du reste, souvent renouvelée par la suite, favorisa, dès le début, l'influence du pèlerin merinide, s'implantant dans un pays auquel il était étranger. Il est à remarquer, dans le passage que nous venons de citer, qu'il n'est qualifié ni du titre de cheïkh et encore moins de celui de sultan ; il est tout simplement *moula*, — expression très-commune au Maroc pour désigner un homme riche, ou celui qui, par son origine chérifienne, exerce une certaine influence religieuse — un maître spirituel, qui, outre qu'il épousait sans doute quelque jolie fille élevée ailleurs que sous la tente des nomades, dut également rechercher cette alliance avec une famille riche et noble de race. Le beau-père n'en profitait pas moins pour se poser et s'imposer dans le pays. La tradition a conservé le souvenir de l'éclosion de ce petit gouvernement !

« Le premier qui fonda la dynastie des Ben-Djellab fut le
» cheïkh Soliman. Lorsqu'il parvint au pouvoir, lisons-nous
» dans une notice (1), l'anarchie régnait dans les oasis de son
» commandement. Les marchés destinés à l'échange pacifique
» des denrées et des produits de l'industrie, étaient devenus de
» véritables champs de bataille, où l'on assouvissait les haines de
» tribu à tribu, de village à village, de famille à famille. A peine
» se passait-il un jour sans que *la poudre parlât*. Par suite de
» l'insubordination des sujets, le trésor et les magasins de dattes,
» qui sont la partie la plus importante du trésor, avaient cessé
» de se remplir. Il fallait un bras ferme pour rétablir la sécurité
» et la richesse. Le cheïkh Soliman, descendant de l'illustre
» dynastie des Beni-Merin, vint pacifier Tougourt. Connaissant
» aussi bien les ressources du pays que sa constitution politique,
» il appela autour de lui les hommes les plus populaires des
» principales oasis, notamment les marabouts, et les combla de
» faveurs. Dans le pays des musulmans, il est difficile d'innover.
» Le cheïkh Soliman se sentit assez fort pour ne pas modifier la
» forme du gouvernement. La *Djemaâ* était l'assemblée où les
» princes puisaient en quelque sorte leurs inspirations : il la con-
» serva. C'était être le maître que d'avoir le droit d'en nommer
» les membres. Une deïra de cinq cents cavaliers choisis et équi-

(1) Cette notice, d'une trentaine de pages, extraite je crois du *Journal asiatique* de 1851, a été publiée par M. Cherbonneau, à qui l'Algérie est redevable d'une infinité de travaux historiques et archéologiques fort intéressants.

Le document sur les Ben-Djellab, y est-il dit, est emprunté à diverses sources. M. Cherbonneau le doit en partie à deux notes qui lui ont été apportées de Tougourt, en 1847, par M. de Chevarrier, touriste distingué ; à la chronique d'El-Hadj Hamouda ben Abd-el-Aziz ; aux récits de quelques vieillards de Constantine et enfin à la relation de voyage de M. Marius Garcin.

M. Cherbonneau, à l'époque où il publia ce document sur un pays encore ignoré, rendit un vrai service. Mais depuis, de nouvelles recherches ont pu être faites ; c'est ce qui nous permet aujourd'hui de relever certaines erreurs de ses informateurs, erreurs surtout chronologiques, résultant inévitablement de renseignements recueillis trop à la hâte par ces voyageurs.

» pés à ses frais forma le noyau de l'armée, avec laquelle il
» parcourut ses états en tous sens, châtiant les rebelles, apaisant
» les haines et rétablissant les impôts sur des bases solides. »

Je ne continue point cette citation se rattachant jusqu'ici aux débuts des Ben-Djellab. Mais une similitude de noms et le manque d'un arbre généalogique font maintenant commettre à l'information de M. Cherbonneau une très-grosse erreur. Il fait mourir Soliman dans un guet-apens que lui tendit la célèbre Oum Hani, devenue chef des Arabes après la mort de son mari. Cet événement s'accomplit en effet, mais deux siècles plus tard, puisque notre voyageur Peyssonnel, contemporain de cette héroïne, lui fut présenté en 1725. Un Soliman de la lignée du premier, et le treizième prince de la dynastie Djellabienne, fut en effet massacré par Oum Hani. Nous aurons à en parler à sa place. Mais un autre argument irréfutable contre cette erreur, et qui a échappé à la sagacité habituelle de M. Cherbonneau, nous est fourni par El-Aïachi (1). Ce pèlerin passant à Tougourt, le 13 janvier 1663, fait un éloge enthousiaste du prince qui y gouverne ; c'est un Ben-Djellab, issu des Beni-Merin, dit-il, et cette famille a déjà fourni plusieurs générations de souverains à Tougourt.

A environ deux kilomètres à l'ouest de la ville de Tougourt, sur un plateau dénudé, on aperçoit une demi-douzaine de constructions carrées surmontées de coupoles et alignées d'une façon assez pittoresque ; l'une d'elles, plus grande que les autres, renferme une cour et plusieurs dépendances. C'est là que sont enterrés les Ben-Djellab depuis Soliman, le premier de la lignée. Un bloc de maçonnerie de plâtre, ayant la forme d'un cercueil, recouvre chaque tombe ; elles sont nombreuses mais sans épitaphes. Autrefois, cet asile funèbre était curieux à voir, entretenu qu'il était, d'abord par les Ben-Djellab eux-mêmes, puis par notre kaïd Ali Bey, allié à la famille ; aux quatre angles supérieurs de chaque cube de bâtisse étaient des œufs d'autruche posés comme

(1) Relation du voyage du Maroc à la Mecque de Abou Salem El-Aïachi, traduite par Berbrugger et publiée dans le T. G. de l'exploration scientifique de l'Algérie, page 59.

sur un coquetier. Ils ont été volés ou brisés lors de la dernière insurrection et les monuments eux-mêmes tombent en ruines. Pendant nos expéditions dans ces régions, nos soldats, visitant respectueusement cette nécropole, lui donnèrent un nom qui lui est resté : dans leur langage imagé ils l'appelèrent *la Saint-Denis des princes du Sahara.*

Ces tombeaux de famille, quelques rares exemplaires de l'arbre généalogique, diverses traditions parfois contradictoires, qui vont chaque jour se perdant, voilà tout ce qui reste, avec les minarets de deux mosquées, comme souvenir des premiers Ben-Djellab. Nous avons vu, dans le passage d'El-Adouani, que le pèlerin merinide inaugura la prise de possession de sa principauté en faisant construire une mosquée à Tougourt. Le sanctuaire de la prière, dans lequel nous aurions pu trouver une dédicace commémorative, s'est effondré ; le minaret seul a résisté à l'action destructive du temps et même aux boulets de Salah Bey dont il porte les empreintes. Il est carré et en briques rouges disposées avec symétrie pour simuler de fausses fenêtres ogivales encadrées de colonnettes, dans le genre de ce qui se remarque sur les monuments religieux de l'époque sarrazine à Tlemcen et au Maroc.

D'après la tradition locale, le minaret de Temacin serait contemporain de celui de Tougourt. El-Adouani dit positivement que le pèlerin construisit un ksar dans l'une et l'autre ville. Du reste, le voyageur El-Aïachi ne mentionne-t-il pas que ce minaret de Temacin, d'après une inscription qu'il a lue sur sa porte, a été construit par un architecte appelé Ahmed ben Mohamed de Fez, en 817 de l'hégire (1414 de J.-C.), date qui correspond à peu près à l'apparition du pèlerin de Fez dans l'Oued Rir'.

Il est à présumer que les successeurs de Soliman continuèrent à vivre en bonne intelligence avec les chefs des nomades et que, grâce à leur concours, ils purent agrandir leur principauté, au détriment de celles de Tamerna et de Temacin leurs voisines. Peut-être déjà à cette époque commencèrent-ils à acquérir l'influence qu'ils ont exercée depuis sur la région du Souf. Quoi qu'il en soit, à défaut de documents locaux, les écrivains européens du temps nous font pressentir qu'il y eut, dans la bonne entente

des alternatives entre les habitants de l'oasis et les nomades. Marmol rapporte que Tougourt et Ouargla se mirent sous la protection des Turcs pour être protégées contre les Arabes et qu'elles payaient pour cela une redevance annuelle. « Mais, » ajoute-t-il, ces deux villes se révoltèrent à cause qu'elles en « étaient traitées cruellement et sur la créance que les Turcs ne » seraient pas capables d'entrer si loin dans le fond du pays pour » faire cette consqueste. » Néanmoins, les Turcs accomplirent cette expédition aventureuse dans les sables à l'aide du concours que leur prêta leur allié kabyle Abd-el-Azziz, appelé La-Abbès par Marmol et qui n'est autre que l'ancêtre de la famille féodale des Mokrani. Celui-ci avait fourni pour cette campagne lointaine un contingent de seize cents chevaux et de cent quatre-vingts mousquetaires à pied et, en outre, un certain nombre de Berbères « pour traîner l'artillerie, parce que c'est un pays plat (1). » Laissons maintenant la parole à l'Espagnol Haëdo qui raconte tout au long cette expédition :

« Dans cette même année 1552, on apprit que le roi de Ticarte » (Tougourt) ne voulait plus payer comme par le passé certains » tributs au Pacha d'Alger. Ce roi est un More dont les États » sont à vingt et une journées d'Alger, à cinq de Bescari (Biskra), » très-près du Sahara et du pays des nègres, en tout à cent cin- » quante petites lieues d'Alger. Salah Raïs entreprit une expé- » dition contre ce prince, au moment d'octobre. Il emmena trois » mille arquebusiers turcs ou renégats, mille cavaliers et pas » plus de deux pièces de canon. Il cacha soigneusement le but » de sa marche, afin de surprendre son ennemi. Aussi, il était » déjà à quelques lieues de Tougourt avec son camp, lorsque le » roi de ce pays en fut informé. Celui-ci n'osant sortir pour » combattre, avec ce qu'il avait de monde, se laissa assiéger dans » la ville qui était très-forte, par le conseil de son gouverneur ; » car ce roi était encore fort jeune. Il espérait que ses vassaux » et les autres Mores ou Arabes, ses voisins ou amis, lesquels

(1) Voir Marmol, et mon histoire de la famille des Mokrani, dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine.*

» étaient tous grands ennemis des Turcs, viendraient le dégager.
» Salah Raïs battit la ville pendant trois jours avec ses deux
» pièces ; le quatrième, il donna l'assaut et la prit avec grand
» carnage de ses habitants. Le roi qui avait été pris vivant fut
» amené devant le Pacha qui lui demanda pourquoi il avait osé
» combattre contre la bannière du Grand Seigneur et manqué à
» la foi qui lui était due. Le jeune prince s'excusa sur son gou-
» verneur qui avait autorité sur lui ; ce dernier, disait-il, était
» cadi et, en cette qualité, il avait tout sous la main, de sorte que
» lui, roi de Tougourt, n'avait pu faire autrement que de suivre
» ses avis.

» Alors Salah Raïs fit venir ce cadi et la chose se trouva comme
» le roi la lui avait racontée, avec cette addition que le susdit
» cadi, en exhortant les Mores à combattre les Turcs, leur disait
» que celui qui tuait un Turc avait autant de mérite aux yeux
» de Dieu que celui qui tuait un chrétien. Le Pacha lui fit alors
» lier les pieds et les mains et le fit placer en cet état à la bouche
» d'un canon auquel on mit le feu. L'explosion déchira ce
» malheureux en pièces.

» Les habitants de Tougourt et des alentours, au nombre d'en-
» viron douze mille, de tout âge et condition, furent vendus
» comme esclaves. Le pays fut pillé et ravagé, après quoi Salah
» Raïs emmena le roi qui avait à peu près 14 ans. Il alla à quatre
» journées de là pour prendre et tuer le roi de Ouargla qui
» refusait également de payer le tribut aux Turcs. (Nous verrons
» plus loin ce qui concerne cette ville.)

» Salah Raïs reprit ensuite la route d'Alger. En repassant par
» Tougourt, le pacha y laissa le jeune roi qui s'engagea, ainsi
» que les principaux du pays auxquels on rendit la liberté et
» auxquels on le confia, de demeurer fidèle et loyal envers les
» Turcs et de leur donner annuellement un tribut de quinze
» nègres, lequel tribut se paye encore aujourd'hui. »

Le *Tacherifat*, ou registre de l'ancienne Régence (1), dans le chapitre relatif aux revenus de l'Odjak d'Alger, mentionne en effet cette redevance dans les termes suivants :

« *Détail des esclaves nègres envoyés en cadeau chaque année par les djemâa d'Ouargla, de Tougourt et de Temacin.*

» Écrit le 20 safar 1205 (1790).

» Nègres de Tougourt......	16 ;
» Nègres de Temacin	4 ;
» Nègres de Ouargla	25 ;
» En tout..........	45. »

En note, au-dessous de ce compte, on lit encore :

« Ces populations (du Sahara) furent soumises par feu Yousef
» Pacha, qui alla les attaquer avec de l'artillerie et qui, après
» les avoir vaincues, imposa à chaque djemaâ, ou assemblée de
» notables, de la manière qui vient d'être mentionnée ; depuis
» cette époque les choses n'ont point changé et de nos jours il en
» est encore de même. »

Il ressort de cette note que l'impôt établi en 1552 par les Turcs se payait encore deux siècles plus tard ; c'est notre conquête du reste qui l'a aboli. Mais il convient de rectifier une erreur de l'écrivain tenant le registre à jour ; c'est bien Raïs Pacha et non Yousef, qui ne gouverna que beaucoup plus tard, qui accomplit cette hardie campagne turque dans les sables.

Yousef Pacha eut à réprimer une grande révolte dans la province de Constantine, en 1641 ; nous aurons à en parler ailleurs ;

(1) *Deftar Tacherifat*, archives arabes du Domaine, traduites par Devoulx.

mais, débarqué à Bône, il ne poussa pas au delà de Biskra, où peut-être il reçut des députations des oasis, venant renouveler leur soumission. De Biskra, il rentra directement à Alger. Les traditions locales ne mentionnent du reste que deux fois seulement la marche d'armées turques dans le Sahara : avec Salah Raïs en 1552 et Salah, bey de Constantine, en 1788.

L. Charles FÉRAUD.

(A suivre.)

VOYAGES EXTRAORDINAIRES

ET

NOUVELLES AGRÉABLES

PAR

MOHAMMED ABOU RAS BEN AHMED BEN ABD EL-KADER EN-NASRI

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

(Suite. — Voir les nos 132, 133, 134 et 135)

(ميس) — Mafès (Mems?) est le nom d'une localité près de Kaïrouâne. Elle doit sa célébrité aux faits suivants :

Lorsque Moa'wya se vit possesseur incontesté du trône des khalifa, il nomma O'k'ba, fils de Nâfé' El-Fahdi, au commandement du Mar'reb.

O'k'ba fonda Kaïrouane en l'année 47.

Les Francs, dont la puissance se démembra, se réfugièrent dans les forteresses. Les Berbers se maintinrent dans les pays qu'ils occupaient jusqu'à l'avénement, comme khalifa, de Zéid, fils de Moa'wya. Ce souverain mit à la tête de l'Afrique Abou El-Mohâdjer-Moula.

Le prince des Berbers était alors Kocéila, des Berânès. Immédiatement au-dessous de lui venait Sakerdir ben Roumi, des Arouba. L'un et l'autre avaient, dès la première invasion arabe, embrassé l'islamisme, puis étaient rentrés dans la religion chrétienne, sous l'administration de Abou El-Mohâdjer. Les Berânès ayant pris les armes sous la conduite de ces deux chefs, Abou

El-Mohâdjer marcha contre eux et les repoussa jusqu'à l'Isser, près de Tlemcen ; là, il les défit complétement, dispersa leurs masses et s'empara de Kocéila, auquel il rendit la liberté dès qu'il se fut converti.

Après Abou El-Mohâdjer, O'k'ba fut une seconde fois nommé au gouvernement de l'Afrique. Les Berbers s'avancèrent contre lui, dans le Zab : leur déroute fut éclatante. Leurs tribus se rallièrent dans le Seressou, au sud de Tihâret ; elles subirent un second désastre.

O'k'ba continua sa marche vers l'ouest en bon ordre et envahit le Mar'reb extrême. Les R'omâra ayant fait leur soumission, il entra à Oulîli, et pénétra dans le Djebel Derène, à l'ouest de Maroc. Les Masmouda, habitants de ces montagnes, l'enveloppèrent. Les Zenata du Mar'reb central coururent à son secours et le dégagèrent.

O'k'ba appesantit sa main de fer sur les Masmouda jusqu'à leur entière conversion à la foi du Prophète et la subjugation totale de leur pays. Il marcha ensuite contre les S'anhâdja, au visage voilé, et les traita avec la dernière rigueur. Arrivé à Taroudant, il se montra tout aussi dur pour les Massoufa, situés au delà du Sous ; il fit chez eux de nombreux captifs. Il reprit alors la route de l'est, traînant avec lui Kocéila, son prisonnier.

En effet, O'k'ba, à peine entré, pour la seconde fois, en possession de son gouvernement d'Afrique, prit ombrage de l'amitié qui unissait Abou El-Mohâdjer à Kocéila. Il s'empara de sa personne et le conduisit, enchaîné, vers les rivages de l'océan Atlantique. Dans cette expédition, il subjugua, ainsi que nous l'avons dit, tous les Berbers de ces lointaines régions.

Le chéikh Ali ben Tâbet, dans son commentaire sur El-Borda, ajoute :

« Sur les bords de l'Océan, O'k'ba poussa son cheval dans les flots et ne s'arrêta que lorsque l'animal eut de l'eau jusqu'à la naissance du cou. Il s'écria alors : « Tu sais, ô mon Dieu, que si cette mer n'était un obstacle, j'irais porter la guerre sainte chez tes ennemis, en Andalousie. »

Pendant tout le temps que dura son retour, il accabla Kocéila de mépris et d'humiliations. Un jour il lui donna l'ordre d'écorcher un mouton en sa présence. Kocéila commit ce soin à ses gens. O'k'ba voulut que le roi berber se chargeât lui-même de cette opération répugnante et lui parla en termes violents. Kocéila, plein de colère, se mit à faire ce qu'on exigeait de lui. Mais, toutes les fois qu'il introduisait la main entre la chair et la peau pour soulever cette dernière, il se passait la main sur la barbe.

— Que signifie ce geste, Berber ? lui demandaient les Arabes.

— Cela est excellent pour le poil, répondait-il.

— Du tout, remarqua à la fin un des chefs de l'armée ; le Berber vous menace.

Abou El-Mohâdjer s'interposa vainement entre le tyran et la victime ; il conseilla de délivrer Kocéila de ses chaînes.

— Le Prophète, disait-il à O'k'ba, cherchait à s'attacher, par la douceur, les chefs arabes ; et vous, vous n'avez aucun égard pour un homme puissant, dans un pays étranger, qui n'a été que tout récemment arraché au polythéïsme. Vous indisposerez le Prince contre nous. »

Abou El-Mohâdjer découvrait au général les terribles conséquences de sa conduite.

O'k'ba détourna les oreilles de ces sages conseils. A T'obna, où il s'arrêta au retour de sa longue expédition, il licencia son armée, par corps entiers, tellement il était devenu confiant d'avoir subjugué une aussi vaste étendue de territoire.

Kocéila informa sa nation de l'amoindrissement des forces arabes. O'k'ba fut tué et son armée anéantie : pas un seul soldat n'échappa au carnage. 308 compagnons du Prophète ou disciples de ces compagnons furent massacrés. Parmi ces derniers se trouvait Abou El-Mohâdjer, qui vendit chèrement sa vie. Leurs tombeaux se voient encore dans le Zab.

Sur le tombeau de O'k'ba, on a construit un oratoire de même nom, pour la prière du vendredi. Autour de cet oratoire s'est élevée une ville. Dans la croyance générale, le tombeau de ce capitaine

musulman est l'un des saints édifices que Dieu a le plus favorisés de ses bénédictions ; il est très-visité par les pèlerins.

Au nombre des compagnons du Prophète faits prisonniers dans ce jour néfaste, se trouvaient Mohammed ben Ouéis des Ans'ar, Yazîd ben Akhlef El-K'éici et autres. Ibn Mess'âd, seigneur de K'afss'a, paya leur rançon.

A la nouvelle du désastre, Zohéir El-Maloui s'enfuit de Kaïrouane avec les Musulmans et ne s'arrêta qu'à Barca, où il attendit les secours des khalifa. Kocéila entra à Kaïrouane et donna l'*amane* aux Musulmans qui, chargés de famille, n'avaient pu fuir assez rapidement, ainsi qu'aux enfants.

Le prince berber demeura souverain de l'Afrique pendant cinq ans, grâce à la coïncidence de ces événements avec la mort du khalifa Yazîd, la révolte de D'ahhak ben K'éis El-Fahdi à Meredj Râbet', et la guerre de la famille de Ez-Zohéir. La puissance des khalifa trembla sur sa base. Le Mar'reb prit feu et l'apostasie s'y montra au grand jour.

Selon Mohammed ben Abou Zéid, le Mar'reb apostasia douze fois. La foi ne prit de l'assurance dans le cœur des Berbers que lors du passage de T'ârek' en Espagne. Un grand nombre d'entre eux suivirent ce général auquel Dieu donna la victoire. Ils renoncèrent alors à tout espoir de rentrer jamais dans leur ancienne incrédulité.

Kocéila conserva la royauté de l'Afrique jusqu'au jour où Abd El-Mâlek eut saisi, d'une main ferme et sûre, le pouvoir suprême. Zohéir était resté à Barca depuis la mort de O'k'ba. Abd El-Mâlek lui dépêcha des secours. En l'année 67, Zohéir se dirigea vers l'Afrique à la tête de quelques milliers de soldats, dans le but de venger la mort de O'k'ba. Kocéila alla à sa rencontre avec de nombreuses troupes. Le choc eut lieu à Mafès (Mems ?), dans les environs de Kaïrouane. La lutte fut acharnée. Les Berbers furent mis en déroute et Kocéila tué. Les Arabes, par une faveur divine, virent le dos de leurs ennemis ; ils en tuèrent des quantités innombrables. A la suite de cette bataille livrée pour la cause de Dieu, les Musulmans détruisirent, l'un après l'autre, tous les corps d'armée que les Berbers voulurent encore leur opposer et soumirent le pays jusqu'à l'Oued Moulouya. Ces défaites

successives mirent le comble à l'humiliation des aborigènes ; les Arabes moissonnèrent à leur profit la puissance des Africains, tuèrent leurs cavaliers, s'emparèrent d'Oulîli, entre Fez et Mequinez, sur le flanc de la montagne de Zerhouène. Toutefois, à différentes reprises et jusqu'à l'avénement d'Idrîs l'Ancien, les troupes de Kaïrouane furent obligées à des opérations armées dans le pays.

Les Berbers reconnurent Idrîs pour leur souverain, l'aidèrent à fonder sa puissance. Grâce à eux, le trône fut affermi dans ses mains et il put le transmettre à ses enfants, qui l'ont conservé en leur possession jusqu'à la dynastie des Fatimites, rois de Mahdya. C'est ainsi que les dominations se succèdent les unes aux autres. Dieu seul maintient son empire.

ملا هنيا له التمكين ساحتها * سلاهبا كست الاوعار والوعس

Puisse-t-il tirer profit de sa victoire ! Telle est sa puissance, qu'il a rempli de chevaux les environs d'Oran, et que les montagnes et les vallées en ont été couvertes.

COMMENTAIRE

(سلاهب) — Soléimane ben Abd El-Mâlek Aderbidjane, ayant dirigé une expédition contre Yazîd ben El-Mohallab, le vainquit et fit des prisonniers. L'un de ses soldats captiva une belle jeune fille. Soléimane écrivit à son épouse :

« Allons ! donnez des nouvelles à la mère des enfants ; dis-lui : Nous avons fait du butin et pris les nobles coursiers,

» Dont la large poitrine se développe encore dans la course, ainsi qu'une captive aussi blanche qu'une statue parée de colliers.

» Ceux-là sont pour les jours de combat, et celle-ci pour mes besoins quand l'armée sera licenciée. »

Quand l'épouse reçut cette lettre, elle répondit :

« Allons ! dis-lui bonjour de ma part et annonce lui : Nous avons fait du butin et capturé des jeunes gens imberbes.

» Puisse l'armée dont tu fais partie ne pas revenir et la distance qui nous sépare être doublée ! »

A la lecture de cette réponse, Soléimane, connaissant la nature jalouse des femmes, craignit le déshonneur. Il envoya à son épouse la jeune captive et l'attacha à son service.

(هنيا لم) — Bedrâne écrivait à son frère, le prince Dâbis ben Séif Ed-Dawla El-Assadi, qui était éloigné de lui :

« Allons ! dis à Mans'our, dis à El-Mocieb, dis à Drîs que je suis éloigné.

» Que la vie vous soit heureuse ! Vous avez l'eau de l'Euphrate, cette eau délicieuse, alors que moi je n'en ai aucune part. »

Dâbis lui répondit :

« Allons ! dis à Bedrâne, qui veut revenir dans son pays, que l'énergie vient à bout de tout.

» Que les jours de joie soient les bienvenus ! Les désirs inassouvis font vite blanchir la barbe en amenant les chagrins. »

A'mer ben Et-T'oféïl El-A'meri El-Ao'uar (le borgne), l'un des meilleurs cavaliers des idolâtres, étant venu trouver le Prophète, celui-ci lui dit :

— O A'mer, à quand ton abjuration ?

— Elle aura lieu à la condition que vous me donniez la puissance après vous.

— C'est là une chose qui appartient à Dieu. Je puis cependant te mettre à la tête de la cavalerie qui combat dans la voie de Dieu.

— Mais n'ai-je pas aujourd'hui cette dignité ? Sous vos yeux, il m'est facile de couvrir les deux plaines qui entourent la ville, de mille cavales alezanes.

Lorsque A'mer partit en compagnie de son cousin Arbed ben K'éïs, le Prophète étendit la main et fit cette invocation :

— Mon Dieu ! préserve-moi de A'mer ben Et-T'oféïl !

Ce payen prit la peste pendant sa route et mourut chez les Beni-Selloul. A sa dernière heure, il s'écria :

— Être atteint du bubon des chameaux et mourir dans la tente d'une femme de Selloul !

Voici encore l'un de mes chants sur notre héros :

« On l'a vu bien souvent diriger ses coups contre Oran, à la tête d'une armée nombreuse qui portait l'affliction dans les rangs des Chrétiens.

» Il n'y avait pas d'instant qu'il ne conduisît ses bataillons contre les Espagnols. Il a eu maints combats à soutenir contre les ennemis,

» Dont chaque chef, alors même qu'il était le premier de sa nation, se retirait précipitamment devant nous pour se mettre en sûreté dans un château.

» Si les Chrétiens s'éloignaient un jour de la ville pour mener pâturer leurs troupeaux ou pour faire du bois, ils étaient enlevés par un tourbillon.

» De cavaliers de l'islamisme, de lions dévorants, qui savaient protéger et défendre, pareils à des faucons fondant avec furie sur leur proie.

» C'étaient les cavaliers de l'armée du prince des Croyants, Mohammed, que chaque guerrier, dur au combat, était avide d'imiter.

» Ils ont laissé pour tout héritage aux filles des Chrétiens le deuil et la douleur ; celles qui avaient perdu leur voile déchiraient les pans de leur manteau.

» Notre prince a surpassé la gloire des rois des Beni-Khakâne ; car sa puissance redoutable s'appuie sur la réunion des plus belles qualités.

» De même que les ornements font ressortir un vêtement de

couleur, de même son règne a donné à la royauté plus de grandeur et d'éclat.

« Il est le pôle de la sphère des rois ; il a atteint le roseau, but de la course, et il n'en sera pas repoussé.

« On croirait voir en lui Selîm ben O'tmâne, à l'époque où vivait ce monarque, au commencement du Xe et à la fin du IXe siècle. »

وقام فيها بامر الله منتصرا * كالصارم اهتزاو كجود منبجس

Vainqueur des ennemis par la volonté de Dieu, il s'est installé à Oran comme une épée brandie et menaçante, ou comme une pluie abondante de bienfaits.

COMMENTAIRE

Le premier verset descendu du ciel au sujet de la guerre contre les infidèles, est celui-ci : « Il est permis à ceux qui combattent pour la cause de Dieu (de le faire), pourvu qu'ils aient été victimes de l'iniquité. Dieu peut certainement leur accorder son secours. » Suivant Ibn A'bbâs et Ibn Djobéir, ce verset fut révélé au moment de la fuite du Prophète à Médine. Quant au verset qui prescrit de combattre les infidèles : « O vous qui croyez à Dieu, combattez les infidèles qui vous sont voisins », quelques commentateurs l'expliquent en disant que Dieu a ordonné à chaque fraction du peuple musulman de livrer bataille aux infidèles placés dans son voisinage.

(صارم) — « Il est généreux ou sanguinaire. Si vous allez le voir, vous le trouverez joyeux de votre arrivée ou brandissant le sabre de fer indien. »

(El-Khot'ya).

(جود) — « Tu t'es tellement montré libéral à mon égard, que tu m'as enrichi, et tu m'as tellement donné que j'ai cru que tu plaisantais.

« Tu es le but qu'on recherche, l'héritier d'une maison généreuse, le frère de nos réunions, l'homme du conseil ; on ne peut se passer de toi quand on a besoin de secours. »

(Khellâd ben Abdallah El-K'asri).

Personne ne peut disputer de générosité avec notre Prince. Sa force prodigieuse n'a à craindre aucune rivalité. Sa prééminence est aussi solidement établie que celle de Temîm ou celle de Bâdîs ben El-Mans'our.

Ce Bâdîs gouvernait l'Afrique et le Mar'reb au nom du sultan d'Égypte, El-Hâkem ben O'béidi. Il était d'une force peu commune : il brisait une lance rien qu'en l'agitant. Il mourut en l'an 406, dans les circonstances suivantes :

Les Tunisiens ayant tué les Chiites qui étaient dans son armée, il mit le siége devant Tunis, bien décider à ruiner cette ville de fond en comble : « Tunis disparaîtra, s'écria-t-il ; il n'en restera que le sol pour la charrue. » Il passa la revue de ses troupes, dont le défilé dura depuis l'aurore jusqu'au milieu du jour. Le nombre et la belle tenue de ses soldats le remplirent de joie.

Les Tunisiens se réfugièrent, tout tremblants, auprès de l'homme de Dieu, du saint patron de la ville, Sidi Mohammed ben Khalef, connu également sous le nom de Sidi Moh'rez le Tunisien, et le supplièrent de les sauver du péril qui les menaçait. Ils lui répétèrent les paroles prononcées par Bâdîs. « Non, leur dit-il ; c'est Tunis qui restera et Bâdîs qui s'en ira. — O mon Dieu ! ajouta-t-il, délivre-nous de Bâdîs. » Et le gouverneur de l'Afrique mourut la nuit suivante. Son corps fut transporté à Kaïrouane, qui était alors la capitale de son gouvernement.

Ainsi, d'après le récit qui précède et que j'ai lu dans un livre d'annales, à Tunis, lors de mon voyage à la Mecque, la mort de Bâdîs aurait eu lieu pendant le siége de Tunis, tandis que, selon Ibn Khallikâne, elle serait arrivée pendant qu'il assiégeait une bourgade de la Tripolitaine. Dieu est le plus savant.

Le cheikh Moh'rez mourut en l'année 413. Sa tombe est ornée d'une immense stèle. C'est à ce saint homme que le monde sa-

vant est redevable de la *Rissala* (traité de jurisprudence), composée, sur sa demande, par le cheikh Ibn Abou Zéid. Cet auteur est mort en 396. A Fez, cette *Rissala* fut présentée à Ibn Zarf, qui n'y attacha aucune importance. A Baghdad, au contraire, lorsque le cadi Ismaïl ben El-Mocieb, Ibn El-K'ass'âr, le cadi Abd El-Ouahhâb, et autres, la reçurent, ils en firent immédiatement grand cas et l'eurent en haute estime. Cet ouvrage atteignit, à Baghdad, le prix de cent dinars d'or.

Parmi les traits de générosité se range le suivant :

Abou El-Faradj de Mossoul, étant tombé dans la misère, résolut de se rendre auprès de Ibn Zoréik', vizir d'Égypte. Comme il lui était impossible, pendant son absence, de pourvoir à la vie matérielle de sa femme, il écrivit le distique suivant au cherif D'iâ Ed-Dine El-Hassani, *oukil* des deux tombeaux de la famille d'Ali, qui se trouvent à Mak's'ar de Mossoul :

« La séparation a fait couler les larmes de celle qui est dans le chagrin ; elle est venue dans l'espérance de me retenir dans ses liens.

» Qui se chargera de moi, a-t-elle dit, si tu t'absentes de ces lieux ? Je lui ai répondu : Dieu et Ibn Abdallah sont tes maîtres. »

D'iâ Ed-Dine s'imposa de veiller aux besoins de la femme jusqu'au retour du mari. Celui-ci quitta l'Égypte avec de grandes richesses. A Hems (Emèse), il se consacra à l'enseignement.

L'auteur de la *Kharîda* dit au sujet de Abou El-Faradj :

« Tant que dura mon séjour dans l'Irak, je désirai me rencontrer avec lui. J'étudiai ses élégants poèmes et, en y découvrant à chaque instant les aperçus les plus fins, je restai convaincu que son esprit était assez vaste pour s'alimenter de ses seules ressources et pour se placer bien au-dessus de ses contemporains.

» Pendant que S'âlah Ed-Dine Youssouf ben Youb El-Kordi assiégeait Hems, Abou El-Faradj vint nous voir. Je le présentai de cette façon au sultan :

» Voici celui qui a dit dans l'admirable *Kacîda* (poème), composé en l'honneur de Ibn Zoréik :

« Adresserai-je des éloges aux Turcs dans le but d'éveiller » leur générosité, alors que chez eux la poésie est délaissée ? »

» Le sultan combla le poète de présents et l'assura que, tant qu'il se prétendrait délaissé, il lui continuerait ses libéralités. »

Voici le commencement de la *Kacîda* d'Abou El-Faradj sur ce sultan :

« Demande à cette femme qui, par crainte de pécher, s'est montrée avare de son salut, comment elle a pu ne pas regarder ma mort comme un péché ?

» Tu m'as soutenu que tu viendrais l'année prochaine, mais il est impossible que je vive jusqu'à ton arrivée !

» Quel mal aurais-tu commis si, le jour de la séparation, tu m'avais fait un signe de tes sourcils ou de ton doigt ? »

ثغر لمغراوة حلوه سابقة * على يد الاموى سلطان اندلس

C'est une ville frontière des Mor'raoua, lesquels l'ont autrefois occupée sous la direction de l'Oméyade, sultan d'Andalousie.

COMMENTAIRE

(ثغر) — On appelle *tar'r* toute ville que sa situation sur le bord de la mer expose aux coups des ennemis.

Oran est une ville frontière et maritime, aussi bien que Ascalon et Damiette, restées, jusqu'à nos jours, soumises aux agressions des Chrétiens et surtout des Maltais, — que Dieu les humilie et les anéantisse !

« Ces Maltais connaissent merveilleusement tout le littoral, me contait mon excellent ami, Sidi Mehammed El-Meciri, savant

d'Alexandrie, homme d'un esprit vif et d'une rare perspicacité. Ascalon est aujourd'hui ruinée. La population de Damiette a un goût remarquable pour l'étude ; on y compte plus de cent femmes qui lisent le Coran avec une rigoureuse précision, le possèdent de mémoire, l'ont médité et sont à même d'en parler avec la grande autorité d'un savoir minutieux. »

Sur les rivages qui ont à redouter les attaques des infidèles, on trouve, comme villes principales, S'oura, T'arssous, Alexandrie, etc.

Djodda n'est pas une ville frontière. En effet, dans ces sortes de villes, il y a une garnison musulmane. A Djodda, il n'y a pas de soldats : c'est une cité commerçante.

Ibn A'rafa a dit : « Une ville n'est point frontière quand elle est protégée contre toute atteinte, soit par la puissance de l'Islamisme, soit par son éloignement de l'étranger. »

Doit-on traiter de poste de guerre un centre de population accessible à l'ennemi ? El-Bâdji penche vers l'affirmative et Mâlek vers la négative.

(مغراوة) — Les Mor'raoua forment une des principales tribus berbères du Mar'reb. Avant l'Islamisme, ils avaient des rois pour les gouverner, des capitaines pour leurs armées et des préfets pour administrer leurs provinces. « Au moment où ils eurent à subir l'approche mortelle des Musulmans, dit Ibn Khaldoun, ils avaient une grande puissance. »

Les Berbers étaient idolâtres et adoptèrent souvent la religion du peuple qui les vainquait.

D'après Ibn El-Kelbi, H'imiar, souche des tribus, régna dans le Mar'reb pendant cent ans et bâtit la ville de S'ak'lia (Sicile).

Les Romains dirigèrent des expéditions contre les Berbers et rasèrent Carthage, ville située entre Tunis et la mer, du côté du nord. Ils la relevèrent ensuite de ses ruines. La destruction de cette cité eut lieu 900 ans après sa fondation et 700 ans après celle de Rome. Carthage est plus ancienne que Rome de 72 ans (*sic*).

Rome tire son nom de Romulus, son fondateur. Quant à Car-

thage, elle fut créée par Didon ben Achtâs, de la postérité d'Esaü, fils d'Isaac. Elle fut la capitale de l'Afrique et ne disparut entièrement qu'au 7e siècle, sur l'ordre donné par El-Montas'ir le Hafcide de la détruire.

Cet El-Montas'ir est fort loué par H'azem, auteur de la Mak'-s'oura.

Les Romains ont fondé Sobéitla au sud de Kaf, ainsi que Djaloula, Mernâk' et plusieurs autres villes ruinées par les Musulmans.

Les Berbers, défaits par le roi des Romains, créateurs des susdites villes, adoptèrent la religion chrétienne et payèrent tribut au vainqueur. Ils agirent en cela comme les rois de Tripoli, d'Andalousie, d'Alexandrie, etc., qui, battus par les Romains, avaient embrassé le christianisme.

Il est bon de constater ici que les Francs seuls nommèrent à l'emploi de gouverneur de l'Afrique, tandis que les Romains n'eurent jamais aucune autorité administrative dans ce pays. Dans les livres d'histoire de la conquête d'Afrique, on parle, il est vrai, des Romains, mais au seul point de vue de la prééminence de leurs armes. Ainsi, Djordjir (Grégoire), tué par notre seigneur Abdallah ben Zobéir était un Franc.

Quelques collectivités berbères avaient embrassé le judaïsme importé des Beni-Israël. C'étaient les Djerâoua de l'Aourâs, les Nefouça, les Kebedlâoua, les Medîouna. Idrîs l'Ancien réunit toutes les différentes religions sous une seule et même croyance : l'islamisme.

La domination des Francs sur les Berbers dura jusqu'à l'invasion de l'Afrique par Abdallah ben Sa'd ben S'areh', l'un des Beni A'mer ben Louey, sous le règne du khalifa Otmane.

Abdallah ben Sa'd était frère de lait du khalifa, qui le nomma d'abord gouverneur de l'Égypte et lui ordonna bientôt, en l'an 29, d'envahir l'Afrique. Quatre mille compagnons du Prophète, parmi lesquels Ibn Khaldoun cite Abdallah et A'ss'em, fils de O'mar ben El-Khatt'âb, Abdallah ben Dja'far ben Abou T'âleb, et plusieurs autres, quittèrent le Hidjaz avec leurs enfants, et suivirent le général musulman dans son expédition.

A cette époque, Djordiir (Grégoire) était roi de tout le pays

compris entre Tripoli et Tanger ; Sobéïtla était sa capitale. A la tête de 120 mille hommes, il marcha à la rencontre des Musulmans, qui n'étaient que 20 mille combattants. Les compagnons du Prophète mirent en déroute leurs ennemis. Dieu rendit les richesses et les filles des Francs la proie de ses serviteurs. Au nombre des captives se trouvait Amina, fille de Grégoire. Les Musulmans avaient promis de la donner, après la victoire, à celui de leurs guerriers qui tuerait le chef des Francs. Le sort favorisa Abdallah ben Zobéir.

Des historiens racontent que Djordjir avait juré d'accorder la main de sa fille à celui de ses soldats qui arracherait la vie au général musulman. Quand Ibn Sa'd apprit ce serment, il s'écria :

— Celui qui tuera Djordjir aura sa fille.

Après la bataille, Ibn Zobéir, bien qu'il eût donné de sa propre main la mort au roi franc, garda le silence. Personne ne se présentant pour réclamer la récompense, la fille de Djordjir dit :

— Je connais celui qui a tué mon père.

On fit défiler devant elle les soldats. Elle s'avança droit vers Ibn Zobéir.

— Pourquoi, demanda quelqu'un à ce dernier, n'avez-vous pas parlé.

— Parce que, répondit-il, je l'ai tué pour Dieu et non pour sa fille.

L'Émir Abdallah ben Sa'd, ayant fait le partage du butin, chargea Ibn Zobéir d'en porter le cinquième au trésor public et d'annoncer la victoire au khalifa.

Ibn Zobéir prit le chemin de Barca avec ses esclaves et les gens de sa maison. La plupart des chameaux moururent à Barca. Pour faire sa route, Amina fut dans la nécessité d'emprunter le chameau du serviteur d'Ibn Zobéir et de le monter alternativement avec lui. Quand venait le tour d'Amina, ce domestique lui disait :

— Fille de Djordjir, ton tour passera. Tu porteras l'outre d'eau sur la nuque. A la ville se trouve ta maîtresse.

Quand on lui eut expliqué le sens de ces paroles, elle ne put se résoudre à devenir la servante d'une autre femme. Elle se laissa tomber de sa monture sur la tête. Elle mourut à Barca.

Telle est la seule et incontestable cause de la mort de Amina. Tout autre récit doit être tenu pour suspect.

Après le partage du butin, Ibn S'areh' dirigea des corps d'armée vers les plaines de l'Afrique. Ses colonnes y rencontrèrent les Mor'raoua. La lutte fut acharnée ; elle se termina par la déroute de ces Berbers et la prise de leur prince, Ouânezmâr ben Mor'lab, aïeul des Beni Khezer.

Les Musulmans conduisirent leur captif à Otmane. Ouânezmâr abjura entre les mains du khalifa, qui lui fit des présents et le rendit à sa principauté. De ce fait date l'*islamisation* de tous les Mor'raoua.

Les Francs composèrent avec les Musulmans. Moyennant le payement de 300 quintaux d'or, les envahisseurs devaient quitter l'Afrique. Ceux-ci acceptèrent ce prix de la rançon du pays et revinrent dans l'est, où ils furent occupés à la guerre du Chameau et à celle des S'afféine.

Le récit, tel que nous l'avons fait, de la conversion de Ouânezmâr à l'islamisme, est contraire à celui rapporté par l'auteur du *Bor'iat El-Ouârrâd* ou *Histoire des Beni Abd El-Ouâd*. Il est dit dans cet ouvrage que les Mor'raoua étaient des affranchis des Beni Omeya. Tout au plus pourrait-on admettre cet affranchissement pour les Beni Ouânezmâr seuls. En effet, il n'est pas douteux que le peuple de Ouânezmâr n'ait adopté la religion du Prophète pour imiter son prince, lorsque celui-ci revint de Médine, converti à la foi du vainqueur. Il est certain que la nation de ce prince ne fut point faite captive, puisqu'elle ne s'est convertie qu'après son chef. Cela est évident. Or, selon tous les jurisconsultes, le droit de propriété doit se baser sur le fait de captivité joint à l'état d'infidélité religieuse. Le cheikh Ahmed-Baba a traité cette question spéciale, dont il discute longuement le pour et le contre dans un ouvrage. Quant à l'opinion émise par Ibn Khaldoun sur cet affranchissement, elle a

été puisée aux mêmes sources que celle de l'auteur du *Bor'iat El-Oudrrâd*, et ce grand historien y a donné toute sa confiance. Ibn Khaldoun, après avoir parlé des S'anhâdja, de leur extraction, et énuméré leurs tribus, ajoute : « Les S'anhâdja étaient affranchis de Ali ben Abou T'âleb, comme les Mor'raoua l'étaient de Otmane ben A'ffâne l'Omeyade. Toutefois, je ne puis indiquer ni la cause ni l'origine de ce droit de clientèle. »

Aux Mor'raoua appartenaient :

1° Les Beni Khezeroun, souverains de Tripoli. Parmi les hommes remarquables de cette famille, nous citerons Saïd, tué par les Beni Zor'ba ben Hilal, lors de leur émigration de l'Est dans la Tripolitaine, vers le milieu du Ve siècle ;

2° Les Beni Felfoul. Parmi leurs célébrités se trouvent Khezroum qui attaqua Sedjelmasse, en l'année 366, battit le fils de Châker, le tua, s'empara de son royaume, et envoya la tête du vaincu, avec la relation de la victoire, à Cordoue, au sultan Hichâm El-Mouied, dont Abou Daoud El-K'âri, était l'affranchi. A l'époque de ces événements, El-Mans'our ben Abou A'mer commençait à exercer la charge de chambellan à la cour du roi de Cordoue.

Le meurtre du fils de Châker mit fin pour toujours à la puissance des rois de Méquinez, dans le Mar'reb ;

3° Les Beni Khezer, maîtres du Mar'reb central et, comme nous le verrons plus loin, fondateurs de la ville d'Oran. Cette famille a également eu de grands hommes, entre autres, Mohammed ben El-Khéir, auquel la noblesse de son caractère, ainsi que le prouve la fin de sa vie, a assigné un rang considérable entre tous.

Lorsque En-Nâcer l'Omeyade, roi de Cordoue, donna à Ya'la ben Mohammed l'Ifrinite le gouvernement du Mar'reb central, Mohammed ben El-Khéir abandonna le parti des Omeyades pour se jeter dans celui des Chiites, et se rendit auprès de El-Moa'zz, en Afrique. Son arrivée à la cour de ce prince coïncida avec des préparatifs belliqueux : El-Moa'zz venait de charger son secrétaire El-Djouheur, connu sous le nom de K'aïd Er-Roumi, de

porter la guerre dans le Mar'reb. C'était en l'année 348.

Mohammed ben El-Khéir suivit El-Djouheur dans cette expédition et occupa une haute position dans son armée. Ce fut même lui qui provoqua la mort de Ya'la. El-Djouheur ayant rencontré à Tiharet ce chef ifrinite le tua et détruisit la ville bâtie par lui à Ifkâne.

Mohammed ben El-Khéir accompagna El-Djouheur dans le Mar'reb et assista à tous les combats livrés par ce général, qui, au moment de revenir dans l'est, le mit à la tête du pays.

Mohammed ben El-Khéir avait eu, tout d'abord, de sanglantes guerres à soutenir contre les Chiites. Il se déclara ensuite pour eux : puis, ses rapports avec ce parti s'étant troublés, il prit fait et cause pour les Omeyades. Il chassa tous les Zenâta du Mar'reb central, où les Chiites ne conservèrent plus que Tihâret jusqu'à l'écroulement de leur puissance. Le souverain merouanide de Cordoue lui envoya tous les secours en hommes qu'il désira. Mohammed ben El-Khéir sortit d'Oran entraînant avec lui toutes ses tribus, suivies par tous les *impedimenta* de la vie arabe. Lorsque Ziri connut les projets de son ennemi, il appela aux armes tous ses contingents, dont la masse devint si épaisse que rarement on en vit une pareille. Son armée se réunit dans sa capitale, Achir ; il en donna le commandement à son fils Bologuine. Les deux armées se rencontrèrent à El-Bot'h'â. La lutte fut terrible ; les siècles n'en avaient point encore vu d'aussi acharnée. Enfin, les rangs des Mor'raoua furent rompus ; leurs colonnes fléchirent. Quand Mohammed ben El-Khéir n'eut plus à douter de sa défaite, il se rendit à un point latéral de son armée et là se donna la mort. Le carnage de ses troupes continua toute la journée. Les os de ses soldats restèrent dans la plaine pour faire connaître aux siècles futurs leur destinée effroyable. Plus de dix émirs ou princes perdirent la vie du côté des Mor'raoua. Bologuine prit leurs têtes qu'il porta à son père comme preuve de sa victoire. Ziri les envoya, en Afrique, à El-A'ziz, dont le cœur déborda de joie, pendant que El-Montacir l'omeyade pleurait à Cordoue le désastre de son armée. Cette

victoire donna à Ziri la prééminence sur tous les gouverneurs du Mar'reb.

El-Moa'zz, sur le point de partir pour l'Égypte, dont il était nommé *naïb* ou vice-roi, manda auprès de lui Dja'far ben Ali, qui commandait à Mecila, afin de lui remettre le gouvernement de l'Afrique. Dja'far crut à une trahison, et s'enfuit auprès des Mor'raoua. Ceux-ci l'ayant placé à leur tête, il se déclara vassal d'El-H'âkem le Merouanide. Ziri marcha contre les Mor'raoua. Les deux armées se livrèrent une terrible bataille. El-Moa'zz avait nommé Ziri gouverneur de toute l'Afrique. La fortune tourna contre les S'anhâdja. Ziri, étant tombé de cheval, sa tête fut coupée et envoyée à El-H'âkem le Merouanide, à Carthage. Cet événement eut lieu en 360. Ziri avait occupé la place de gouverneur de l'Afrique pendant 26 ans. Les Mor'raoua se vengèrent ainsi de leurs précédentes défaites et assouvirent leur colère. Avec Ziri finit la puissance du peuple dont il était le chef. Le monde est ainsi fait : un jour succède à l'autre sans jamais se ressembler. C'est le temps qui agit ; il n'y a pas à lui faire de reproche, car il est inconscient.

Bologuine, fils de Ziri, se disposa à tirer satisfaction de la mort de son père. Il eut avec les Mor'raoua des guerres difficiles et sanglantes, dont la vue seule eût fait blanchir la tête du corbeau.

Sur ces entrefaites, El-Moa'zz, qui partait pour l'Égypte, plaça tout le pays soumis à son autorité, n'en exceptant que Barca, sous le commandement de Bologuine.

Le fils de Ziri agrandit le royaume confié à ses soins ; son nom franchit les bornes d'une renommée ordinaire. Aucune région n'échappa à l'action tutélaire de ce prince. Toutefois la Sicile et la Tripolitaine restèrent en dehors de son gouvernement, car El-Moa'zz avait placé Abou El-H'assane El-Kelbi à la tête de la première, et Abdallah El-Ketâmi à la tête de la seconde.

El-Moa'zz changea le nom de Bologuine en celui de Youssof.

Bologuine porta ses conquêtes jusqu'aux limites extrêmes du Mar'reb. Il s'empara de Fez, de Sedjelmasse, et chassa tous les gouverneurs chiites. Il fit prisonnier Ali, fils de K'orz le Mor'raouyen, et le tua. Le reste des rois zenatiens, entre autres Yedd

ben Ya'la l'Ifrinide, prit la fuite et se réfugia à Ceuta. De là, ces princes détrônés implorèrent les secours d'El-Mans'our ben A'mer. Celui-ci se rendit de Cordoue à l'Ile verte (Algesiras) et leur envoya de nombreuses troupes, dont il remit la conduite à Ibn H'amdoun, en le chargeant de pousser vigoureusement la guerre contre Bologuine. De plus, pour aider ce général dans cette entreprise, il lui adjoignit cent charges de numéraire. Cette armée ayant traversé la mer, choisit les environs de Ceuta pour champ de bataille.

Bologuine avait établi son camp à Tétuan. Ayant manœuvré de façon à dominer les ennemis, il vit une chose qui le frappa d'étonnement : « Voilà, s'écria-t-il, une vipère qui nous montre les dents. » Il revint sur ses pas, détruisit Bas'ra, attaqua les Berr'ouat'a et les réduisit en captivité. Il instruisit Kaïrouane de ses succès, et ruina la puissance des Omeyades dans tout le M'ar'reb. Pour se mettre à l'abri de son inimitié qui les poursuivit jusqu'à sa mort, arrivée en 373, les Beni Omeya furent obligés, à différentes reprises, de s'enfoncer dans le Sahara ;

4° Les Beni Hamdane, rois de Bas'ra, et les Beni A't'ia, rois de Fez.

Parmi les hommes illustres des Beni A't'ia, je citerai Ziri ben A't'ia, qui bâtit Oudjda en l'année 384, et y transporta de Fez ses trésors. Je reparlerai plus loin de cette ville.

Aux Beni A't'ia appartient encore El-Fort'as', qui marcha contre El-Mans'our en 399 ; mais le sort des armes ne lui fut point favorable ;

5° Les Beni Ouânoud, seigneurs de Safrou, anéantis par Youssof ben Tachefine ;

6° Les Beni Mendîl ben Abd Er-Rahmane, rois de Mazouna et de Ténès.

Cet Abd Er-Rahmane fonda la ville de Mazouna en 565. Son fils Mendîl, menacé par Ibn R'ânia ben Yahya, venant de Kabès, sortit de Mazouna pour aller à sa rencontre. Ouadjer fut le champ de bataille. Mendîl, vaincu, tomba entre les mains de Yahya ben R'ânia, qui le conduisit à Alger et le mit en croix

sur les remparts de cette ville. C'était vers le commencement du VIe siècle.

Ali, fils de Mendîl, succéda à son père comme roi de Mazouna. C'est lui qui se rendit auprès de Abou Zakaria le H'afcide, avec l'émir de Toudjine, El-Abbas ben A'l'ia. Tous les deux facilitèrent à Abou Zakaria l'attaque et la prise de Tlemcène. Abou Zakaria nomma Ali gouverneur de cette ville, en l'année 639.

A son retour à Tunis, le prince H'afcide s'arrêta à Chelef. Là, il ordonna à Ali et à El-Abbas de s'affubler en rois, de s'entourer d'étendards, de tambours, de chameaux de course, et enfin de tous les emblèmes de la royauté. Les deux princes revêtirent donc les insignes de monarque dans le but de ressembler à Yar'moracène et de lui causer du dépit. Mans'our El-Melikchi (des Beni Melikeche) se costuma également comme Yar'moracène et contrefit sa façon de gouverner.

A la mort de Yar'moracène, son fils, Sa'ïd O'tmane, lui succéda. Il donna le commandement des troupes à son frère, Abou A'mer, qui détruisit les Tedjine, les Mor'raoua, effaça les traces de leur domination et ruina leur puissance. Ces deux tribus perdirent ensemble leur suprématie et, depuis lors jusqu'à nos jours, elles sont restées tributaires.

Youssof ben Tachefine abattit la force politique des Mor'raoua et celle de leurs frères, rois de Fez, ainsi que nous le raconterons dans la suite.

J'ai avancé, d'après le chroniqueur Ech-Chebibi, auteur d'un livre intitulé : *Les perles et l'or natif au sujet des rois zianites*, que Otmane mit fin au pouvoir des Beni Mendîl ; mais je dois dire que d'autres historiens attribuent la destruction de cette tribu à Râched ben Mohammed ben Tâbet ben Mendîl, roi des Mor'raoua, et datent cet événement de l'an 7 du VIIIe siècle. Dieu est le plus savant.

8 Sont également issus des Mor'raoua :

Les Sendjâs et une autre tribu près de Bougie ;

Les Rîr'a du Zab ;

Les Beni K'out' entre le Zab et le Djebel Râched, avec une bourgade ou k'sar de même nom ;

Les Beni Oûra, près de Constantine ;

Les tribus situées dans les environs de Maroc, du Sous et de Tripoli ;

Les Beni Irnâne, près de la Moulouya. Ils auraient donné naissance aux Beni Outt'at', établis dans le Djebel qui domine la Moulouya, du côté du sud, ainsi qu'aux Beni A'bou, qui habitent le Djebel Kart'out' ;

Les Beni Khellouf, au-dessous du Chelef, et une tribu du nom de Mor'raoua, près des Beni Zeroual ;

Les Mor'raoua ont produit de saints et de savants personnages. Nous citerons :

Sidi Mohammed El-Haouâri, l'homme le plus instruit et le plus pieux d'Oran. Nous en reparlerons.

Sidi El-Akh'al, qui s'est illustré par un hymne sur le Prophète, et dont la célébrité est rivale de celle de A'rous' à Tunis.

Abou Abdallah El-Mak'oufel, que sa science, sa piété et ses miracles ont rendu l'une des merveilles de son siècle. Comme preuve de son vaste savoir, il suffira de dire qu'on lui doit un hymne de 70 vers sur le Prophète, hymne dans lequel il ne se trouve aucune lettre ponctuée. Il avait à son service Dakîs El-Mod'arrib, originaire des Beni Makhzoum. Dans sa descendance, on compte une foule de savants et d'amis de Dieu.

Nous signalerons aussi l'ami de Dieu, Mehammed ben Yahya, que l'on a surnommé Mokri El-Djinn (lecteur des génies), parce que des esprits lui soufflaient par derrière les réponses qu'il avait à faire. Il était disciple du chéikh Es-Senouci. Il est auteur d'un traité sur le *Touh'îd* ou monothéisme, etc. Son tombeau est sur l'Oued Ferouh'a.

J'ai lu dans un ouvrage attribué au savant et pieux Sidi Abou Zéid le Toudjanite, que le chéikh Mehammed ben Yahya était *cherif*. El-Djouzzi, commentateur de cet ouvrage, reconnaît la vérité de cette origine. Dès l'instant que ces deux érudits s'accordent à faire remonter la filiation de ce saint au prince des Musulmans,

Ali ben Abou Tâleb, et à son épouse, notre maîtresse, Fatima, fille du Prophète, il n'y a plus de doute à concevoir sur l'exactitude de ce fait.

Citons encore le saint, le vertueux Sidi Mehammed El-Mor'raoui, mort à El-K'ola', au milieu du XIIe siècle ; puis son fils, Sidi Abou El-K'âcem. Sidi Mehammed est très en réputation à Tlemcène.

La série des Mor'raouyens qui se sont illustrés par leurs vertus est loin d'être terminée. Leur nomenclature nous entraînerait trop loin. Nous clorons cette liste déjà longue par le chéikh Et-Tahar, fils du susdit Sidi Mehammed. Il possédait pleinement le Coran et les lois qui y sont édictées. Il a composé de nombreux ouvrages en vers sur le style du livre sacré. Il fit ses études sous la direction du chéikh Ibn Azk'ak' El-Abd El-Ouadi. Il habitait le bourg de Debba, dépendance de K'ola'.

ARNAUD,
Interprète militaire.

(A suivre.)



RELATIONS
ENTRE
LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER
AU XVIIe SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE SANSON NAPOLLON
(1628-1633)

(Suite. — Voir les nos 134 et 135)

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion, le 7 mai 1629.

« Messieurs,

» Il y a deux jours que j'ay receu une dépêche du Divan d'Alger du 24e avril. J'aurois envoyé ladite dépêche, s'ils ne fussent m'écrivant vous avoir écrit et respondu à vos lettres deux jours auparavant par une barque de Toulon. Ils me disent qu'ils ont conclu dans le Divan de punir ceux qui ont fait déplaisir aux Francois, particulièrement au Raïx qui a fait déplaisir à la barque de Frontignan et fait défense particulièrement à tous les corsaires de n'y aller, particulièrement aux mers de Provence.

Ils m'assurent que, de leur côté, la paix sera tousjours observée et rendront bonne justice contre ceux qui contreviendroient. Or savez que ceux d'Alger sont tousjours dans la fermeté de ses promesses, si vous autres, Messieurs, voudrez tenir la main pour la conserver, il vous sera facile, comme aussi de faire cela à ceux de Tunis, que tous les jours font déplaisir aux Francois. Je vous ay écrit par ma précédente à complémant sur le sujet; sera cause que ne vous feray autre discours sur ce sujet, et vous prie me tenir tousjours à votre grâce, et prieray le Créateur vous tenir à la santé, Messieurs. — Votre très-affectionné serviteur.

» Sanson de Napollon. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion, le 1er juin 1629.

« Messieurs,

» J'ay receu la lettre que m'avez fait la faveur de m'écrire par le précédent vaisseau, capitaine Lebar, par lequel vous me commandez fort peu de chose que je fasse pour le service de vostre ville. Vous connaissez le peu de gré que la communauté de Marseille a de mes services; crois que cela vous reste; mais vous ne deviez aussi croire les faux rapports qu'on vous fait, particulièrement de ceux que ay dernièrement rachetés des corsaires de Tunis, qui vous ont voulu faire accroire qu'un corsaire d'Alger l'avoit pris. Vous aurez su par voye de Tunis la vérité, et comme lesdits corsaires étoient dudit Tunis. La barque étoit de l'armement de Sidi Mami Caya, de Issoufenday, lequel a retiré ladite tartane de patron Broumette, vin, canelle et safran, que l'on a dit être sur ladite tartane. Vous m'estimez très-mal que je voulusse préjudicier à la paix d'Alger, laquelle a été conclue et arretée par mon entremise, par commandement du Roy et n'y a personne que désire plus que moi qu'elle soit stable et de durée. Tous ceux qui cherchent contrecarrer la vérité ne

pourront faire voir que les corsaires d'Alger, depuis la paix, ayent pris, hors l'un de vos vaisseaux et une barque d'Arles et fait déplaisir à un patron de Frontignan; aussitôt que ceux d'Alger ont receu vos lettres, ont rendu justice; et vous ne verrez à l'avenir tant de corsaires dudit Alger aux mers de Provence. Mais que sert tout cela, puisque ne voulez croire ce qu'est de la disposition d'Alger; combien de barques ont-ils rencontré chargées de marchandises et n'ont rien fait? Monsieur Berengier peut-il nier que une sienne barque chargée de cuirs ne soit été rencontrée par trois fois et relaxée desdits corsaires? Si vous autres, Messieurs, voulez savoir la vérité, est facile de la savoir, et le bénéfice qu'avez receu depuis le traité de ladite paix; et, si l'on n'eut retenu les Turcs de Tunis en Provence, les affaires dudit Tunis y auroit longtemps que seroient accomodées. Je vous en ay donné souvent avis, et comme le commun trouvera de l'utilité de vivre en paix avec cette sorte de gens; maintenant vous voyez que vous recevez double perte de ce que lesdits corsaires vous ont pris en payement desdits Turcs. N'y a rien à douter que ceux de Tunis ne conservent la paix après la restitution de leurs Turcs. Je prie Dieu que le voyage de Monsieur Berengier, que vous avez député pour demander la restitution des prises, soit si heureux selon votre désir; si m'eussiez écrit une lettre et assuré la restitution des Turcs, ainsi que vous ay requis par mes précédentes, serois allé audit Tunis; puisque vous autres ne l'avez trouvé bon, je ne sais qu'y faire; si désirez que je ne me mêle en aucune façon des affaires de Barbarie, je quitteray très-volontiers le four et seray bien aise que mon absence d'ici vous porte de contentement et utilité; prieray tousjours le Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le complémant de vos justes desseins. — Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Sanson de Napollon. »

Jusqu'au milieu de l'année 1629, le traité avait donc produit de bons effets. Les pertes énormes que les Reïs avaient subies au combat naval de la Velone avaient abattu les forces et l'or-

gueil de la Taïffe, et le parti Turc d'Alger avait profité de cet incident pour se débarrasser des principaux agitateurs. Au printemps de 1629, une vingtaine d'entre eux s'étaient vus enlever et emprisonner ou interner à Bougie : en même temps, il avait été pris des mesures sévères contre les Colouglis, auxiliaires naturels de toutes les conspirations. Les conseils de Sanson Napollon étaient écoutés, et Marseille venait de se décider enfin à envoyer à Alger le capitaine Nicollin Ricou, chargé de représenter les intérêts français. On pouvait donc espérer la continuation de la paix, lorsque les agissements barbares de quelques-uns de nos nationaux vinrent tout remettre en question, et offrir aux déprédateurs un prétexte que ceux-ci se gardèrent bien de laisser échapper. Une chaloupe, montée par seize Turcs d'Alger, qui s'étaient trouvés séparés de leur navire par quelque accident de mer, errait dans les eaux de la Sardaigne, lorsqu'elle fit rencontre d'une barque de La Ciotat, qui retournait à Marseille. Se fiant à la paix nouvelle, les Algériens demandèrent à être recueillis par le vaisseau Français et conduits en Provence, où ils espéraient trouver l'occasion de se rapatrier : à peine eurent-ils mis le pied à bord, qu'ils furent inhumainement massacrés. Quelques jours plus tard, la barque le *Saint-Jean*, d'Arles, rencontra sur la côte d'Espagne une tartane d'Alger qui se laissa approcher sans défiance, fut enlevée par surprise, et dont l'équipage fut vendu aux galères d'Espagne. Ces graves infractions excitèrent à Alger une indignation légitime, et la guerre eût éclaté à l'instant même, sans les efforts réunis du Gouverneur du Bastion et du nouveau Consul, qui promirent une éclatante réparation, et le châtiment des coupables. Sur ces entrefaites, survint une nouvelle complication : Hamza, l'otage qui habitait Marseille (1), ayant eu connaissance de tout ce qui venait de se passer, ne douta pas que ses compatriotes n'en eussent tiré une prompte vengeance, se souvint du meurtre de Caynan-Agha (2) et de Rozan-Bey, et jugea prudent de se dérober par la fuite aux dangers qu'il craignait ; de retour à Alger, il chercha à justifier son évasion en racontant qu'il avait été maltraité et menacé de mort. Tout cela ne faisait qu'accroître l'irritation contre les Français ; cependant à force d'habileté, de démarches personnelles et de présents, Sanson était parvenu à apaiser l'affaire et à montrer les choses sous leur véritable jour, il avait même déjà décidé le Divan a envoyer un nouvel otage, lorsque vint à surgir le nouvel élément de discorde qui devait raviver les haines et mettre à néant les effets du traité de 1628.

(1) D'après le traité de 1628, les Algériens devaient entretenir à Marseille un otage, choisi parmi les principaux du Divan.

(2) Voir l'*Histoire nouvelle du massacre des Turcs en la ville de Marseille en Provence, faict en l'an mil six cent vingt,* etc., réédité par H.-D. de Grammont (Bordeaux, 1879, in-12).

Vers la fin du mois de novembre 1629, Isaac de Launay, chevalier de Razilly, revenait du Maroc, où il avait été envoyé en ambassade avec MM. du Chalard et de Molères, lorsqu'il rencontra dans les eaux de Salé un vaisseau Algérien commandé par Mahmed-Ogia. Il l'amarina sans rencontrer la moindre résistance, en mit l'équipage sur les bancs de la chiourme, et emmena le reïs prisonnier en France. Cette fois, ce fut en vain que Napollon chercha à apaiser les esprits : le malheur voulut que les armateurs de Mahmed-Ogia fussent des principaux d'Alger ; d'ailleurs, le crime leur paraissait, avec raison, bien plus grand, commis par un navire du roi, que ceux qui avaient été l'œuvre de quelques particuliers. Les reïs s'empressèrent de courir sus aux navires Français, et ne tardèrent pas à faire de nombreuses prises : le capitaine Ricou (1) essaya de protester ; il fut maltraité et mis aux fers : tout ce que put obtenir le gouverneur du Bastion, en dépensant dix mille piastres (23,350 fr.), fut la libération de quelques équipages qui venaient d'être amenés, et la relaxation de Ricou. Celui-ci ne s'en montra guère reconnaissant, et, à partir de ce moment, il se joignit aux ennemis de Sanson, qu'il accusait d'être l'ami des Algériens plutôt que celui de ses compatriotes ; il alla même jusqu'à insinuer qu'il s'était secrètement fait Musulman (2). Du reste, les menaces dont il avait

(1) Le capitaine Ricou ne fut jamais investi régulièrement du titre de Consul (voir sa lettre du 3 juillet 1630).

(2) Voir la lettre du 3 juillet 1630.

été l'objet, et les quelques jours de captivité qu'il avait souffert, lui avaient enlevé le peu de force morale qu'il eût jamais possédé. Il ne cessa plus de demander son rappel, poursuivant les magistrats de Marseille de ses doléances, déclarant qu'il ne voulait plus se mêler de rien, et suppliant qu'on le remplaçât par son chancelier, M. Blanchard, homme d'un caractère sombre et ambitieux, qui aspirait à lui succéder, et qui, pour arriver à ses fins, employait des moyens tortueux, intriguant dans le Divan, cherchant à nuire aux *Établissements* (1) et à amener la ruine de leur chef. Il faisait croire à Ricou que Sanson était le seul obstacle qui s'opposât à son départ, exaspérant ainsi cet homme d'une nature honnête, mais d'une faiblesse de caractère déplorable; à la fin, voyant que les Consuls de Marseille ne tenaient aucun compte de ses réclamations, cet agent trop craintif se décida a abandonner son poste, et s'enfuit d'Alger au mois de mars 1631. Blanchard, qui avait très-probablement préparé et facilité cette évasion, se fit reconnaître comme délégué par le Divan, moyennant quelques présents : mais il eut plus de peine à se faire accepter par les Français, qui laissèrent ses lettres sans réponse pendant plus de six mois (2), édifiés qu'ils étaient sans doute sur sa valeur morale. Cependant, comme il ne manquait pas d'adresse et d'entregent, il se fit rendre quelques prises et quelques captifs, et se créa ainsi des protecteurs dans sa ville natale. Il ne fut pourtant jamais que toléré, et nous verrons bientôt que son esprit d'intrigue le jeta dans les plus grands embarras. Tous les faits dont nous venons de faire le récit sont authentiqués par les lettres suivantes (3) :

(1) Voir la lettre de Sanson Napollon du 21 septembre 1630.
(2) Voir la lettre de Blanchard du 20 novembre 1631.
(3) Toutes ces lettres ont été copiées aux archives de la Chambre de commerce de Marseille : celles de Sanson Napollon (AA, art. 462), celles de Ricou (AA, art. 462 *bis*), celles de Blanchard (AA, art. 463), et les autres (AA, art. 507 et 508).

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion, le 4 juillet 1629.

« Messieurs,

» J'ay receu la lettre que m'avez fait la faveur de m'écrire du 19e juin, par laquelle j'ay veu que vous aviez mandé Monsieur Bérengier à Tunis. De quoy j'en suis bien aise. J'ay appris nouvelle de son arrivée audit Tunis et que l'on l'avoit bien receu, et prie Dieu qu'il apporte toute la satisfaction que vous et le public désirent. Les Francois qui étoient détenus esclaves, étoient, devant son arrivée, relaxés et deux barques de la Ciotat et une tartane de Monsieur Belin de Marseille. Esta Moura m'écrit qu'il avoit donné liberté à neuf Francois qui étoient à lui, que les marchandises de la barque appartenant à Monsieur Gratian étoient en dépôt, attendu que n'avoient trouvé personne sur ladite barque. Pour cette année, les galères et armements de Tunis ne peuvent sortir; les Mores leur donnent de quoy penser. Il n'y a que quinze jours qu'ils lui ont rompeu un camp. Le Divan de Tunis a mandé en Alger une bonne somme de deniers et demandent assistance contre les Mores. Le quinzième et dix-huictième juin, les Turcs se sont rendus les plus forts dans le Divan, ont deschassé cent cinquante personnes des principaux, confinés dans le chateau à Bugie, la plupart Coroulis, et fait ordonnance que lesdits Coroulis ne pourront plus être que simples soldats. Je crois que cette affaire ne demeurera pas là ; toutefois, si le gouvernement demeure ès mains des Turcs, sera beaucoup mieux, et les commandements du Grand Seigneur seront plus obéis ; on appelle Turcs les Levantins et les Reniés. Vous avez bien fait d'envoyer le capitaine Nicollin (1) pour visiter audit Alger. Il se peut attendre de lui bonne satisfaction, tant

(1) Le capitaine Nicollin Ricou, que les consuls de Marseille venaient de se décider à envoyer à Alger, en remplacement de Fréjus, qui excitait depuis longtemps de nombreuses plaintes.

en ce que regarde le service du Roy, que la protection de ses sujets. S'il passe par ici, je lui donneray des mémoires que ne feront point de mal à son entreprise et lui donneray la connaissance de personnes affectionnées à la nation Francoise, et contribueray de ma bourse, suivant mon petit pouvoir, à cette fin qu'il puisse bien protéger aux occasions ceux que auront besoin en Alger.

» Voyant que ne peuvent faire grand gain hors des Francois, il n'y a maintenant que trente navires de course ; sont tous arrêtés. Il n'y a que deux, le Negrille et Ahmed Oge l'Andalous, qui portaient les disgraciés à Bugie et sont allés en course sans congé du Divan ; sont deux petits navires fort mal équipés. Il est bon que sachiez ce qui suit ; une barque de la Ciotat était aux mers de Sardaigne ; une lanche avec seize Turcs d'Alger dedans, étant séparés de leur navire, reconnut ladite barque de la Ciotat ; confiant à la paix, se remirent à bord de ladite barque, les priant de les conduire en Provence pour passer de là en Alger ; au lieu de les conduire, leur ont coupé la teste et tout pillé. La barque appelée Saint-Jean d'Arles, à la cote d'Espagne, prit une barque d'Alger, et les ont vendu aux galères d'Espagne. Les corsaires d'Alger, depuis la paix, n'ont pas rendu de semblables actions ; est bon de enquérer cette affaire et faire que l'ostage écrive de belles lettres, lettres de la part de Monseigneur de Guise et des votres, remplies de paroles de compliments, les assurant que les articles de la paix continuent ; que, en cas que quelques-uns d'une part et autre fissent quelque mal, l'on redemandera par devant la justice, sans que la paix et amitié recoivent aucun intérêt ; laquelle sera à tout jamais stable et bien gardée et tous ceux qui feront le mal seront punis ; n'y a point de mal de leur écrire que de votre côté tous les Musulmans recevront plaisir et aux occasions bonne justice, et les prier de faire ainsi de leur côté. Je n'ay rien de nouveau pour assuré. Continue tousjours mes prières au Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le complémant de vos justes desseins. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion de France, le 5 septembre 1629.

« MESSIEURS,

» Verrez par les lettres de M. Ricou, Consul d'Alger, comme il a été bien receu en Alger, et la résolution qu'ils ont de vivre en paix avec vous autres, Messieurs, et comme ils ont promis de rendre bonne justice aux occasions ; vous verrez d'ici avant peu combien Messieurs d'Alger vivront dans le respect, et le bénéfice que le public recevra d'être en paix avec cette sorte de gens. Le Divan m'écrit que si Messieurs de Tunis ne vivent pas en paix avec les Francois, ils se déclareroient ses ennemis ; autant en feront avec ceux de Sallé.

» Messieurs, il est nécessaire que, de votre côté, vous correspondiez à eux de la même facon qu'ils feront avec vous et faire rendre justice aux occasions. Il ne peut pas arriver grand intérêt à ceux d'Alger ni au pays et peu de chose leur serviroit de prétexte ; et cependant le moindre de vos navires vaudra beaucoup et la rupture sera plus aisée ; vous aurez appris la chose qu'a rendu le Divan d'Alger ; ont deschassé toutes les mauvaises gens, les avanys (1) et cabalistes, rendu sa ville et sa justice claire ; est exemple très-grand pour autres villes ; dans lesquelles la vérité et la raison est peu connue (2) ; vous ne sentirez plus de corsaires en vos mers ; car les défenses sont été fort rigoureuses d'y sortir des esclaves en fraude ou habitants de Marseille. Il n'y demeure point que deux, lesquels ne se trouvent pas dans la ville, mais aussitôt qu'ils arriveront seront dé-

(1) Je n'ai pu rencontrer ce mot nulle part ; le Dictionnaire de Trévoux donne le mot *avan* avec le sens *inique ;* cette leçon s'accorderait volontiers avec l'esprit général de la phrase dans laquelle se trouve placé le mot avanys.

(2) Sanson Napollon fait allusion ici au mauvais esprit qui règne contre lui à Marseille, aux menaces qui ont été faites publiquement, et aux injures auxquelles ses amis et sa famille ont été exposés.

livrés. Nonobstant le peu de gré et reconnaissance que j'y retire de quelques-uns de votre ville, je ne laisse de continuer de vous servir, espérant qu'un chacun reconnaîtra mes services; je ne vous demande rien pour récompense, seulement la confession de ma fidélité et de mes bonnes intentions avec le public; et avec cela je finis et consacreray ma vie à dépendre le peu de bien que Dieu m'a donné pour votre service, et prie Dieu que vous donne le comble de vos désirs, Messieurs. Votre très-humble et obéissant serviteur.

« SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion de France, le 12 octobre 1629.

« MESSIEURS,

» J'ay receu la lettre vous a plu m'écrire par le capitaine Lebar et suis de plus en plus obligé à la peine qu'il vous plaît de prendre de m'honorer de m'écrire si souvent comme vous faites. Je vous assure que le discours de votre lettre m'est sujet d'employer ma vie et mon bien pour bien servir le public, à quoy je ne manqueray jamais; et en tout ce que me jugerez capable, vous me ferez plaisir m'y commander sans vous mettre en aucune peine de dépenses; que, tant que j'en auray, je le dépendray pour le bien public. Je suis faché que la maladie soit si proche de Marseille (1), et prie Dieu la vouloir conserver. Je vous mande maintenant le galion la *Sainte Marie* et deux autres vaisseaux chargés de blés. Je continueray tousjours, et vous assure que je ne manderay point en autre lieu et suis bien aise de ce que vous pourrez avoir du Bastion l'assistance que désirez; je

(1) Marseille était menacée de la peste, qui l'atteignit en effet peu de temps après. (Voir les lettres suivantes).

vous envoie aussi de chair; mais je suis en peine de vaisseaux, et à la saison prochaine les bœufs ne sont pas assez gras. Tels qu'ils sont, si vous en voulez, faites venir des barques, je vous en manderay. Pour les affaires d'Alger, pouvez attendre toute sorte de bonne justice du Divan. Ils sont portés à la conservation de la paix, maintenant que les commandements du Grand Seigneur y sont obéis; j'ay envoyé à Constantinople le patron Balthazar d'Allesy avec sa polagre et homme exprés pour obtenir des commandements pour Alger, Tunis et Tripoli de Barbarie pour la confirmation de ladite paix, et vous jure sur ma foi de y avoir envoyé six mille piastres pour faire les frais, et si Monsieur l'Ambassadeur obtient lesdits commandements, suivant les minutes que je lui ay envoyées, les affaires de la paix se remettront dans une très-bonne tranquillité. Je désire, avant me retirer, aller à Tunis et Alger pour faire valoir lesdits commandements; et combien que y soyent beaucoup de peines et de dépenses, néanmoins je fais l'un et l'autre volontiers pour l'affection que j'ay de servir le Roy et le public; vous voyez la peine que vous autres, Messieurs, avez eue pour contenter le sieur Amza (1) qui n'est qu'un seul; que peut être la peine que j'ay en Alger de contenter un plus grand nombre de plus difficiles et les faire rendre à la raison. Ledit sieur Amza est encore ici. Je ne sais si le Divan d'Alger trouvera bon son retour sans sa permission. Je lui ay écrit, qu'attendu que par ordonnance du Divan, il a été dit que les ostages se changeront tous les ans, et que se feroit élection de personnes principales, et, qu'étant finie l'année dudit Amza, je l'ay fait venir, et lorsque j'iray en Alger, l'on fera élection d'un autre qui s'en ira avec moi. Il est bon d'entretenir les affaires de facon que si le Roy trouvoit bon d'en avoir d'autres, et si vous autres y trouvez de l'utilité, d'en pouvoir avoir, lorsque trouveroit bon. Au cas de *non*, l'affaire demeurera suivant votre désir. Le capitaine Ricou s'acquitte dignement de sa charge, est bien vu du Bassa et Divan d'Alger.

» Vous auriez besoin d'un semblable à Tunis, si désirez que

(1) C'était l'otage mécontent qui avait fini par quitter Marseille de peur des représailles de la foule (voir page 293).

les affaires y aillent bien. M. Bérengier est parti le vingt-six de septembre pour aller à Tripoli de Barbarie. Et Dieu lui donne heureux succès de son voyage; et prie le Créateur, Messieurs, de vous donner longue et heureuse vie avec le complimant de vos désirs. Votre très-humble et affectionné serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion de France, le 20 décembre 1629.

« MESSIEURS,

» Tout maintenant je viens de recevoir, par lettre d'Alger, nouvelle que ayant appris le Divan dudit que Monsieur le Chevalier de Rasilhieu (1) a pris un petit navire d'Alger commandé par Amet Oge aux mers de Sallé, et a fait mettre à bord la plupart des Turcs qui y étoient dignes, le navire l'a fait conduire en France; le Raïx s'est embarqué avec ledit sieur de Rasilhieu pour demander justice au Roy, pour la restitution de son navire et équipage, d'autant que ledit Raïx, au même temps que a vu l'estendard de France, fit ployer ses voiles à la considération de la paix. Messieurs d'Alger ont trouvé cette procédure étrange, attendu que de leur coté ont toujours défendu à ses corsaires de ne faire aucun déplaisir aux Francois, vu que chatieront vigoureusement ceux qui contreviendront au traité de paix, ont tousjours offert de rendre justice et châtier les contrevenants, voyant que du coté de France commencent à rompre les premiers, est cause que le consul Rique a été mis aux fers, et a été ordonné par ledit Divan (2), que dans six mois rapportera du Roy le relaxement dudit navire ou son payement. Je crains que ce prétexte ne préjudicie à la conservation de la paix, attendu que les mal affectionnés solliciteront leurs intentions, et j'ay demeuré peu de vous en donner avis, à cette fin que vous autres, Messieurs, y apportiez la diligence que bon vous semblera être, aviser Sa Majesté, pour faire rendre ledit navire et son équipage, lequel ne peut valoir plus de deux mille écus, et le mal qui vous pourra arriver ira à l'infini. Dans le Divan ont fait lire les capitulations de la paix, conclu de nouveau de la maintenir et observer, et de châtier les contrevenants, si en France rendent la justice pour la restitution de leur navire. Cette affaire me donne sujet d'aller en Alger, pour apporter tout ce que me sera possible pour la conservation de ladite paix, L'ostage qui étoit à Marseille, pour se garantir du manquement qu'il a fait de s'être retourné sans le commandement d'Alger, a dit d'avoir couru danger à Marseille de la vie, attendu qu'il y a des gens de bien qui aimoient la paix et d'autres non et que il y en a quelques-uns qui font poursuite contre moy pour avoir fait ladite paix; le Divan a pardonné ledit ostage et pris croyance que les Francois ne désiroient point leur paix, voyant l'action que Monsieur Rasilhieu a rendu. Je pars au premier jour pour aller audit Alger, et j'emploieray tout ce que sera à moy possible pour le bénéfice public. Mais il faut que vous autres, Messieurs, apportiez s'il vous plaît, la diligence pour la restitution dudit vaisseau.

» Je continueray tousjours mon affection accoutumée, et prieray le Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le comble de vos justes désirs. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

(1) Le chevalier de Razilly (de Launay), célèbre dans l'histoire de la marine du temps, chargé, en 1629, de l'ambassade du Maroc avec MM. de Molères et du Chalard. Il fut plus tard un des fondateurs des possessions françaises dans l'Acadie.

(2) On voit que ce fut l'infraction du chevalier de Razilly qui causa l'emprisonnement du vice-consul; à partir de ce moment il perdit complétement la tête et ne pensa plus qu'à quitter Alger, où il ne rendait plus aucun service.

Lettre de M. Lazarin de Servian (1) à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Du Bastion de France, le 2 mars 1630.

« MESSIEURS,

» Depuis le départ que M. Sanson a fait pour Alger, qu'a fait le vingt-cinq de janvier, j'ay fait tout ce que m'a été possible pour satisfaire à ce que je vous ay promis de vous envoyer tant de blé qu'il se pourra; et, à cet effet, j'y ay contribué de tout ce que m'a été possible; car l'affection que j'ay pour ma patrie et le service que je vous dois en votre particulier m'a fait y contribuer de ma bourse, à l'endroit du premier cheik de ce pays, d'un petit présent que j'ay fait d'une veste d'écarlatte. Ce n'est pas que je désire d'en être remboursé de ma patrie; car je désire, au péril de ma vie, de la servir. Il m'a fait venir du blé pour charger cette polacre et le Dauphin, et une barque, lesquels partiront tous trois dans trois jours, s'il plaît à Dieu, que je prie les vouloir conduire à bon sauvement. J'espère que, dans peu de jours, nous aurons ici M. Sanson, parce que j'ay eu lettres de lui par (lesquelles) il me marque et son arrivée audit Alger, et qu'il espère d'obtenir tout ce qu'il désire pour le bien des affaires de la paix, et de les établir, s'il plaît à Dieu, de facon que ses envieux ne trouveront à redire. Il n'y épargne pas sa bourse; car je vous assure qu'il a emporté avec lui dix mille piastres pour donner. Il ne manquera pas d'y faire tout ce qu'il doit. Je tacheray de me pourvoir de tant de blé que faire se pourra, par les premiers (vaisseaux) qui viendront, je vous en enverray; car je ne désire que de vous faire voir en effet le désir que j'ay d'être toute ma vie, après avoir prié Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde, Messieurs, Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

» LAZARIN DE SERVIAN. »

(1) Dans un acte passé devant Me Baldouyn, notaire royal, le 12 septembre 1628, M. Lazarin de Servian est qualifié d'écuyer et est devenu depuis un des principaux agents du Bastion.

Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs, Protecteurs et Défenseurs de Marseille

Alger, le 7 mai 1630.

« MESSIEURS,

» Je vous ay écrit au long par voye du Bastion et par là verrez l'état des affaires. Je vous diray encore par cette présente que, le vingt-huitième du mois d'avril, ont été amenés la polacre patron Laure, la barque patron Martin, la tartane patron Jannas, venant tous trois d'Espagne, après avoir été rencontrés par la galère de Chiliby Pichinin (1), après s'être combattu et avoir tué et blessé quelques Turcs, et sans mettre la bannière de France, là où a été déclaré le tout de bonne prise; et pour les gens et barques, je crois, seront relaxés par une bonne somme de deniers que M. Sanson de Napollon a déjà donnée et faudra donner. Pour moy, ce sont des signes qui ne m'agréent. Je suis résolu de tout quitter, comme je vous ay déjà écrit par plusieurs fois, si je puis avoir licence de m'en aller. Voilà pourquoy vous me devez donner satisfaction à mes demandes que je vous ay déjà faites, puisque vous y êtes obligés, m'ayant député pour le service du public, ce que ayant effectué à mon possible; mais vous voyez par ces procédures que je suis inutile en ce pays, puisque mes raisons ne sont entendues; mêmement m'ayant fait mettre à la chaîne comme vous savez, et que m'ont fait perdre le respect. Il semble que vous autres, Messieurs, n'avez point du ressentiment, puisque permettez que je demeure en ce pays. Je vous ay écrit d'écrire une lettre à ces Messieurs pour avoir en recommandation le sieur Jehan Blanchard, que je fais état de le laisser pour exercer la charge de consul.

» Je vous prie m'envoyer votre résolution comme je me dois gouverner; vous ne pourrez pas dire que je ne vous aye écrit

(1) Le Piccinino, célèbre corsaire du temps, un des principaux chefs de la Taïffe. Il est souvent parlé de lui et de son fils dans les *Relations* des pères Rédemptoristes.

toutes mes intentions par toutes commodités sans avoir eu aucune satisfaction par vos lettres, vous protestant de tout ce que pourra arriver, puisque je ne dépends que de vous autres et que vous me devez mander ce qu'est de votre volonté et moy d'obéir à vos commandements. Je ne sais plus que vous dire, croyant vous avoir donné satisfaction de mes actions et procédés, n'ayant pu faire davantage pour le service du Roy et de ma patrie ; cependant me permettez, Messieurs, que je me dise Monsieur (1). Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» N. Ricou. »

Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs et Protecteurs de la ville de Marseille

Alger, le 1er juin 1630.

« Messieurs,

» Par ma dernière que je vous ay écrit, a été par patron Hector Martin par voye de Bône et de La Calle au Bastion, et par icelle vous ay donné avis tout au long de ce que s'est passé, que sera cause abrégeray. En cette ici, ce n'est que pour vous dire comme ce jourd'hui ont tenu un grand Divan, par lequel ont délibéré la licence des barques de s'en pouvoir en aller, et je crois partira dans deux heures la barque de patron Jehan Feraud qui s'en va au Collo, et le reste des gens de patron Laure, et des autres deux barques que s'en vont par voye du Bastion. Ce n'a pas été sans peine ; car dans ledit Divan s'étoit fait une partie contraire, lesquels ne vouloient que fut permis aucune licence que Mamet Ogia ne fut premièrement en cette ville, représentant qu'il n'y soit arrivé quelque sédition et que on ne l'ay fait mourir, attendu que n'ont recu aucune lettre de lui, et que Monseigneur le duc de Guise a écrit, où ladite lettre nous fait plus de mal que de bien et sur cela prennent de mauvais ombrages ; et son retardement nous porte et peut porter de

(1) Sic.

grands malheurs ; qu'est la cause que ne se pouvons plaindre contre ceux qui ont pris de barques de France ; car sitôt que nous voulons plaindre, nous présentent ledit Mamet Ogia devant les yeux, et si voulez éviter quelques grands malheurs, vous prie, tant que faire puis, le mander plutôt que pourrez ; autrement sommes pour se voir sur les bras quelque sédition et grand hazard que se peut encourir ; car les intéressés du vaisseau dudit Ogia sont presque tous de Boulouks-Bachys et les plus avant dudit Divan ; ce pourquoy, Messieurs, vous prie de comprendre mon discours et l'intérêt que peut porter. Car est plus grand que je ne puis écrire ; remettant le tout à vos sages considérations, vous donnant avis comme ce jourd'hui est parti près de deux mille hommes que s'en vont vers le Couque (1) pour défaire l'armée des Cabaïles que fesoient état de s'en venir ici. Je vous ay écrit par mes précédentes comme je fais état de demander licence de m'en aller et de laisser M. Blanchard en la charge de consul et vous ay prié, comme encore vous prie, d'écrire deux lettres, une au Bassa et Divan, et l'autre à l'Aga de la milice pour le recommander en justice ; n'ayant à présent autre à vous dire, si non de me permettre que je me puisse dire, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur.

» N. Ricou. »

Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs, Protecteurs et Défenseurs de Marseille

Alger, le 3 juillet 1630.

« Messieurs,

» Depuis vous avoir écrit, vous apprendrez que depuis la prise de la polacre du défunt patron Laure, la barque patron

(1) Couco ou Kouko ; ce village kabyle était à cette époque le centre d'une confédération dont le chef, descendant d'Ahmed ben El-Cadi, prenait le titre de sultan de Kouko.

Martin et la tartane patron Jannas, j'ay appris que trois vaisseaux de Tunis et un vaisseau d'Alger avoient rencontré et pris une polacre et deux barques venant de Levant, les ayant menées dans la Goulette, là où ils ont fait les partiments et chacun pris sa part, tant ledit vaisseau de cette dite ville ; moy, ayant notice de ladite prise, à même temps, en ay averti le sieur Sanson de Napollon, lui remontrant qu'il falloit faire plainte ; et en ce même temps, je m'en allay former plainte au Bassa et à Sidi Amouda, celui qui fait la paye des soldats ; n'ayant pu tirer d'eux aucune bonne réponse, puisque vous savez, Messieurs, comme je vous ay écrit par toutes mes lettres, que ne tiennent plus grand compte de moy ni de mes paroles, depuis que m'ont fait perdre le respect, comme savez, et mêmement que celui qui a fait la paix ne se plaint pas, et n'a fait aucune recherche tant de ceux-ci, comme des autres que sont été pris depuis la paix (1), l'ayant remontré par plusieurs fois de le faire et de m'assister de son aide et faveur, me répondant que ne vouloit se faire aucuns ennemis ; et, au contraire, tous les capitaines corsaires que sont venus en cette ville, que nous étions assurés qu'avoient pris vaisseaux ou barques Francoises, et mêmement que ont apporté des garcons que les ont fait renier par force ; et au lieu de faire de plaintes, il les envoyoit quérir dans sa maison, en compagnie d'autres capitaines et là fesoient de grands banquets et soupers ensemble, chose qui me fait penser que je n'ose dire (2) ; mais

(1) On voit ici le commencement des discussions entre les députés de Marseille et Sanson Napollon. Le capitaine Ricou y afficha des prétentions que son successeur, M. Blanchard, continua à soutenir. D'après eux, Sanson Napollon ayant fait la paix devait se charger de faire respecter les traités, à ses frais, risques et périls. Celui-ci leur répondait avec beaucoup de raison qu'il avait traité comme ambassadeur, et que maintenant, n'étant plus que gouverneur du Bastion, il n'avait pas à intervenir entre eux et le Divan ; qu'il ne leur refusait ni ses avis ni son aide ; mais que c'était à eux à faire les réclamations nécessaires, en s'appuyant sur le texte des conventions. Ni M. Ricou ni M. Blanchard ne voulurent adopter ce mode de procéder, et la mésintelligence ne fit que s'augmenter.

(2) On voit que le capitaine Ricou va jusqu'à accuser Sanson Napollon de s'être fait renégat. Les relations amicales qu'il s'était créées dans

je laisse l'explication à vous autres, Messieurs ; il cherche tous les moyens pour me faire faire chose contre la justice et la raison, à cette fin d'obliger la ville, me reprochant à tout coup que je suis député de ladite ville ; mais moy, étant bon serviteur du Roy et de ma patrie, ne consentiray jamais que par force, depuis que je connois que j'ay assez dépendu, comme vous avez vu par les attestations à vous envoyées. J'avois lié une partie dans le Divan pour faire recevoir Monsieur Blanchard à la charge de Consul et demander licence de m'en aller, pour oster d'ici ce nom de député, et pour oster le sujet des prétentions dudit sieur Sanson ; lequel suis été empêché par la cabale des gens entretenus dudit sieur Sanson, car sans cela je vous assure que mon dessein seroit venu en effet, par moyen de quelque argent que j'avois promis. Il avoit fait une entreprise à la sourde pour sortir d'ici, et s'en aller au Bastion et me laisser moy à la peine pour satisfaire les prétentions de l'armement de Mamet Ogia, que je crois ne seront pas trop petites ; mais, avec l'aide de mon Dieu, j'ay empêché ce coup là, et a été retenu jusqu'à l'arrivée dudit Ogia. Je ne sais pas comment le vent passera ; voilà pourquoy, Messieurs, vous devez penser à m'oster d'ici, de quelle facon que ce soit, ou pour amour ou par force, puisque ma demeure ici ne peut apporter que grands préjudices à la ville et non point de bénéfices. Je vous ay supplié par toutes mes lettres de m'envoyer de lettres adressantes à ces Messieurs, et lui recommander en justice ledit sieur Blanchard, ce que vous autres n'avez daigné faire. Car c'est le moyen de m'oster d'ici pour être mieux les affaires du public ; vous protestant comme vous ay protesté par mes précédentes, de tout ce qui peut arriver, tant pour l'intérêt dudit public que de ma per-

le Divan et parmi les principaux des Reïs eussent été un élément précieux de conciliation, si les envoyés de Marseille se fussent donné la peine d'en tirer parti. Au lieu de cela, ils en faisaient la base de leurs récriminations envieuses, et détruisaient par cette conduite inepte tout le bien qui avait été longuement et péniblement acquis. M. de Vias avait bien mieux compris la question, quand il écrivait : « Avec ces gens, il faut procéder par la voie habituelle du pays, qui est *la mangerie.* »

sonne. Je sais que vous autres, Messieurs, vous êtes affligés du fléau de Dieu (1), lequel le faut tretous prier que lui plaise d'apaiser son ire; et à ces Messieurs, lui oster les moyens qu'il ne nous puissent faire recevoir plus grands intérêts. Vous autres, Messieurs, y êtes obligés, comme pères de familles que vous êtes. Cependant, Messieurs, je prieray le Créateur que vous délivre de son ire et vous augmente la santé, et à moy de me dire, Messieurs. Votre très-humble et obéissant serviteur.

» N. Ricou. »

Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs, Protecteurs et Défenseurs de Marseille

Alger, le 26 août 1630.

« Messieurs,

» Je crois vous avoir écrit assez de tout ce que s'est passé en cette ville depuis mon arrivée, de quoy, je crois, n'aurez pas grand contentement, puisque je n'ay eu aucune sorte de justice de ces Messieurs, n'ayant le sieur Sanson de Napollon fait guère mieux que moy durant le temps de six mois qu'a demeuré en cette ville. Puisque donc il ne faut attendre aucune sorte de satisfaction de ces Messieurs, puisque depuis la paix, tout ce qu'on a pris sur les Francois a été bien pris et tout ce que prendront sera bien pris. Fait quatre jours que ledit sieur Sanson est parti pour le Bastion, et avant sa partance, j'ay fait tout ce que j'ay pu pour avoir licence pour me retirer, ce que je n'ay pu obtenir pour l'empêchement dudit sieur de Napollon, ayant remontré à ces Messieurs que depuis que lui avoit fait la paix, qu'il devoit mettre quelqu'un ici pour répondre, puisque lui

(1) La peste, qu'on craignait à Marseille à l'automne de 1629, et qui avait éclaté au commencement de 1630. Elle fut de courte durée.

seul a tout le bénéfice (1), et la pauvre Marseille rien que l'intérêt; et que j'avois servi mon temps; que je n'étois point obligé à tout ce qu'arriveroit, et que je ne me mêlerois plus de rien, croyant de me décharger de tout; mais lui s'est en allé, et moy je suis demeuré, vous protestant, comme vous ay protesté par mes précédentes, de tascher tous les moyens ou par amour ou par force de me lever d'ici depuis que y êtes obligés. Je sais que les affaires ne l'ont pas permis, puisque l'ire de Dieu vous a visités; le priant de bon cœur que lui plaise d'apaiser son ire et vous aye tenu et vous tienne en bonne santé et vous donne la grâce que vous autres me puissiez tirer d'ici. Car je vous jure que ne peut arriver, suivant le dire de tout le monde, qu'une grande ruine pour les pauvres sujets du Roy, me réservant à vous faire voir par de bonnes écritures et valables témoins en temps et lieu; vous priant me permettre que je me puisse dire jusques au tombeau, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur.

» N. Ricou.

» Vous apprendrez comme il y a trente-cinq ou quarante vaisseaux en course et trois galères; font état de partir ce jourd'hui. »

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Au Bastion, le 21 septembre 1630.

« Messieurs,

» Les bonnes nouvelles de ce que a plu à Dien faire cesser la maladie de la ville de Marseille doit donner de réjouissance à

(1) C'est toujours la même accusation contre Sanson; on dit qu'il n'a fait le traité que pour son avantage personnel; qu'il retire tout le bénéfice du Bastion et que c'est Marseille qui a fait les frais de la paix.

tous ses habitants, et de la faveur que Dieu a fait d'avoir conservé vos personnes pour la conservation et restauration de ladite ville. Chacun est obligé à l'honorer; à mon particulier, j'en ay plus de contentement que personne, autant pour le bien que je désire à la patrie, que pour l'affection que je porte au particulier de vos personnes. Tous vos amis et serviteurs ont sujet d'être contents de la gloire que maintenant vous autres triomphez, d'avoir si bien servi votre nation. Le soin des services que chacun n'a pas le courage de les employer si bien que vous autres, Messieurs, avez fait ici, Dieu vous devra la récompense, et tous les habitants de Marseille vous doivent rester obligés. Monsieur Gazilhe m'a écrit que avez de la précaution de la nécessité du blé; Dieu vous assistera et tout le secours que pourra sortir d'ici; assurez-vous que n'ira plus en autre part; mon voyage et séjour en Alger est cause que les Mores ont retardé son négoce. Maintenant ils commencent à porter du blé. La récolte n'a pas été trop grande en Alger et Tunis; il y a aussi cherté; les Tabarquins tachent d'en avoir tant qu'ils peuvent; j'espère que nous retirerons notre part. Maintenant j'ay ordonné que le navire le *Dragon* et une barque de la Ciotat, qu'elles partent tout présentement; ordre d'aller à Cassis, et son chargement l'envoyer dans Marseille. Les autres que partiront fera de même. Mon voyage et séjour en Alger, il n'a été que pour le service du public, y écoutant Messieurs d'Alger du déplaisir qu'ils avoient recu de lui avoir renvoyé son ostage, la prise que Monsieur de Rasilheu fit de deux de ses navires et de Mami Oge, et de ce que les gens de Monseigneur le duc de Guise ont fait quelque déplaisir à des vaisseaux que ont rencontré d'Alger, les consuls du Martigues pour avoir levé quatre esclaves Espagnols en une barque d'Alger par force, une barque de la Ciotat d'avoir noyé quarante Turcs qu'elle avoit rencontrés à la côte de Sardaigne; les prétentions de l'équipage d'un navire que alla à travers au golfe d'Hyères. Toutes lesdites affaires me les a fallu démêler et satisfaire; sans cela le traité de paix seroit resté rompu, ce que, Dieu merci, je l'ay rétabli en vray et très-bon état, et, à la partance des corsaires, leur ont défendu de ne prendre aucun Francois. Il étoit arrivé audit Alger trois navires Flamans pour sa paix, et ne l'ont pu faire. J'ai de nouvelles que depuis mon départ d'Alger, les corsaires y ont amenés quatre navires Flamans, deux de guerre et deux de marchandises. Un navire Anglois, sur lequel ont pris cent cinquante hommes, a rendu un si beau combat, que a tué deux cents Turcs. Lesdits corsaires ont rencontré plusieurs navires Francois de Ponant, et n'y ont fait aucun déplaisir; ceux d'Alger et Tunis sont dans une grande guerre; Alger a fait représailles sur quelques gens de Tunis qui étoient audit Alger. Reviendra au bénéfice de notre paix, attendu que les mêmes corsaires d'Alger n'auront retraite à Tunis. Le Divan d'Alger ont mandé à Sallé de ne retirer ceux qui se bannissent d'Alger et qui y portent les prises Francoises, et de y rendre les Raïx et barques qu'ont donné déplaisir à Marseille, après quoy lesdits Raïx recevra son chatiment, à cause que ont défendu qu'à Alger ne se armera plus de ceux ou celles qui y étoient chatiés de justice. Le consul Rique, lorsque fut mis en prison, perdit le courage pour n'être pratique ni accoutumé avec ceux d'Alger. Il a depuis tousjours cherché le moyen de sortir d'Alger et quitter la charge (1). Il y sera mal aisé d'en sortir sans qu'il n'y arrive un autre à sa place. Il m'a pressé pour le faire sortir d'Alger, mais n'étoit pas à mon pouvoir. Il n'est que Monsieur Vias que le peut faire. Ledit sieur Rique n'a pas épargné sa mauvaise volonté contre moy, a fait tous les rapports qu'il jugeoit que me pouvoient arriver mal, a fait d'offres pour avoir le Bastion; la plus mauvaise action qu'il a rendu a été une requeste qu'il a présenté à la douane dans laquelle dit; « Messieurs, maintenant que vos navires sont dehors, les » Francois leur feront du déplaisir; faites donner caution à » Sanson Napollon de tout le mal que vous pouvez recevoir des » Francois. Je ne suis venu ici consul et député de Marseille que » pour un an et suis votre esclave l'année finie. Je suis pauvre, » vieux et meurs de faim. Laissez-moi en aller en mon pays. »

---

(1) Ceci est la réponse aux plaintes de Ricou; il est intéressant de rapprocher la modération un peu dédaigneuse de Sanson Napollon de l'acrimonie du consul et de celle que montrera son successeur.

Il a sollicité durant un mois pour me faire donner ladite caution, et s'il l'eût pu obtenir, seroit été la ruine à tout jamais des affaires de France en Barbarie ; ce seroit été une très-mauvaise coutume de donner caution aux Turcs que font plus de mal que n'en recoivent; Messieurs, vous devez prendre garde de ne permettre que aucun ne se dise en Barbarie que résident sur le lieu, non député de la ville de Marseille, par ce que pourra dans les occasions arriver de l'intérêt. Monsieur l'Ambassadeur n'a voulu obtenir commandements ni lettres de faveur pour le bénéfice de la paix. Il m'écrit qu'il a dépendu beaucoup à l'envoi de Chaoulx en Barbarie, et veut être remboursé les dépêches qu'il a faites, et me mandant, me les fit payer deux cent huitante piastres, combien que je l'eusse fait du commandement du Roy, sans que j'y eusse revanche. J'ay payé le capigy ; et avec tout ce qu'il a fait pendant le temps que je suis employé audit traité, n'est pas grand chose. Voilà tout ce que se passe ; finis à cette heure; je vous assure tousjours de l'affection que j'ay envers le public ; dans ce voyage d'Alger, j'ai sorti cent six esclaves d'Alger avec mon argent ; continueray tousjours, s'il plaît à Dieu, faire le mieux qu'il me sera possible, et prieray le Créateur, Messieurs, que vous donne longue et heureuse vie, avec le compliment de vos justes désirs. Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de Lazarin de Servian à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Alger, le 22 septembre 1630.

« MESSIEURS,

» Fait environ un mois et demi que j'eus l'honneur de recevoir une vostre lettre par voye d'Alger, à laquelle la rigueur du temps ne m'a permis jusques aujourd'hui de satisfaire à mon devoir de vous y faire réponse ; mais maintenant que j'ay appris que Dieu a retiré son ire, et jeté l'œil de ses grâces sur notre

pauvre patrie, je vous diray, Messieurs, que l'inclination que j'ay pour le général de ma patrie et pour l'affection particulière de vos personnes, je n'ay manqué d'effectuer la promesse que je vous avois faite à mon départ, qu'étoit de vous envoyer tant de blé que je pourrois de ce pays, à quoy je trouvay fort disposée la volonté de Mr Sanson, et m'en laissa charge particulière à son départ qu'il fit pour Alger ; et si ne fut été la prise de la petite *Sainte-Claire* et du petit patache de Mr Sanson, comme aussi de la barque de Mr de l'Estrade, qui fut prise par les corsaires de Tunis, vous en eussiez eu davantage que n'avez pas eu. Le refus que vous fîtes de recevoir le *Dragon* (1) et autres barques qu'alloient à Marseille, lesquelles Monsieur Gazilhe et feu le capitaine Feizan vous offrirent, de quoy ils me donnèrent avis, me fit juger que vous n'aviez pas besoin de blés, et que ceux du Bastion ne vous étoient pas utiles. Cela a été cause, Messieurs, que le tout qui en est sorti cette année a été à Toulon. Mais ayant appris par les lettres que Monsieur Gazilhe m'a écrit et à Monsieur Sanson, qu'est arrivé ici depuis le 8e du courant, par lesquelles nous avons appris que la ville se trouve en quelque sorte de nécessité de blés, sera la cause que, d'ores en là, les grains que se retireront du Bastion, vous en aurez une telle portion que le public en retirera du soulagement, et vous autres, Messieurs, de la satisfaction. Je n'ay jamais eu autre désir en mon particulier que de bien et utilement servir ma patrie, quoique la langue de mes ennemis sans sujet (2) ait voulu en mon absence me blâmer de choses desquelles je suis innocent. J'espère en Dieu qu'un jour je les en feray mentir en bonne compagnie. C'est de la monnaye que certaine canaille de gens qu'il y a à Marseille payent ceux qui ont bien et fidèlement servi et qui n'ont autre blâme que d'avoir été trop gens de bien. Et

(1) La peste était alors à Marseille, et c'est à cause de cela qu'on n'avait pas voulu recevoir les bâtiments dont parle M. de Servian.

(2) On voit que la haine allumée contre Sanson Napollon s'étendait à tous les agents du Bastion qui étaient calomniés et menacés à Marseille, où un gros parti s'était formé pour chercher à amener la ruine des établissements d'Afrique.

quoique vos actions soyent tousjours été saintes et justes, et que vous ayez exposé vos vies à mille sortes de périls, et d'où la mémoire ne s'en perdra jamais des services insignes que vous avez rendu à votre patrie en l'honneur de l'exercice de vos charges, vous serez aussi bien mesurés de l'aune de leur passion comme les autres. Mais tout cela ne sont que des couronnes de gloire pour ceux qui ont leur conscience nette. Le temps le fera mieux connaitre par des effets que je ne le scauray dire par paroles. Je vous conjureray de croire que la vie me manquera plutôt que l'affection que j'ay de servir le général et le particulier de vos personnes; faites naistre, s'il vous plait, les occasions, et rendez-moi digne de l'honneur de vos commandements. Vous me trouverez aussi prompt à les exécuter, que j'ay de désir d'être toute ma vie, Messieurs, Votre très-humble et très-affectionné serviteur.

» LAZARIN DE SERVIAN. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.



ALGER. — Typ. A. JOURDAN.

NOTES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DE L'INSURRECTION
DANS LE SUD
DE LA PROVINCE D'ALGER
DE 1864 A 1869

SECONDE PARTIE

(Suite. — Voir le n° 136)

II

La nécessité pour le marabouth de reprendre l'offensive et de continuer la lutte. — Les causes de sa démonstration sur le Tell. — Parallèle entre la cavalerie française en Algérie et celle des Sahriens. — Organisation de la résistance dans la province d'Alger. — Formation de deux colonnes d'observation. — Elles sont portées sur Chellala et sur Aïn-Toukria. — Le cercle de Boghar couvert par les Arbaâ établis à Thaguin. — Les premiers mouvements des deux colonnes. — La colonne Archinard portée sur Ksar-Charef. — Défection des Arbaâ. — Formation d'une troisième colonne à Boghar pour couvrir le Tell. — Défection des tribus du cercle de Boghar. — Sac et incendie des caravansérails de la route de Laghouath. — Assassinat de MM. d'Esguilles et Mollard et des Européens du caravansérail d'Aïn-el-Oucera. — La colonne Archinard va s'établir à Djelfa. — Opération combinée sur Sebâïn-Aïn. — At-

taque du camp d'Aïn-Toukria par les Bou-Aïch. — Le général Jusuf prend la direction des opérations. — Formation d'une colonne d'observation dans l'Ouanseris. — Situation de l'insurrection à la fin d'août.

Nous venons de voir que la situation expectante que comptaient prendre les commandants des provinces d'Alger et d'Oran n'avait point été de longue durée, et que le marabouth Sid Mohammed-ould-Hamza était remonté vers le Tell sur les talons des colonnes de la division de l'Ouest. C'est que, bien que refoulé au delà d'El-Abiodh-Sidi-Ech-Chikh par le général Deligny, Sid Mohammed n'avait point pour cela renoncé à la lutte, qui, d'ailleurs, l'avait laissé presque intact, et dans la continuation de laquelle il n'avait pas grand'chose à perdre. Son oncle, Sid El-Ala, l'instigateur principal de la rébellion et le guide de ses neveux, était, du reste, bien éloigné de désespérer du succès final ; pour réussir, pensait-il, il ne fallait que de la patience et de l'audace. Que pouvait-il, après tout, demander de plus? Tous les contingents de nos tribus sahriennes de la province d'Oran marchaient sous les drapeaux du chef de l'insurrection ; le Sud de la province d'Alger était entamé, et il n'y avait point à douter que toutes les tribus de cette région ne suivissent l'exemple de leurs voisines de l'Ouest dès que le marabouth paraîtrait au milieu d'elles, et qu'elles sentiraient directement et immédiatement son influence. Continuer la lutte était d'ailleurs une nécessité si les nombreux contingents et les populations qui les suivaient ne voulaient mourir de faim et de soif. En effet, pendant la saison d'été, l'extrême Sud n'est point habitable, et gens et troupeaux sont obligés de venir boire sur les sources des Hauts-Plateaux ou du Tell ; d'un autre côté, les approvisionnements en grains des rebelles étaient à peu près épuisés, et il fallait absolument aller vider les silos qu'ils avaient laissés dans le Nord, et surtout entraîner dans la révolte les tribus de la province d'Alger, afin de profiter de l'apport de leurs grains, de reconstituer ainsi leurs moyens de vivre, et de poursuivre la campagne que les Oulad-Hamza avaient si heureusement commencée.

Pour décider son neveu, Sid El-Ala ajoutait que les chaleurs

de l'été, qui étaient sans influence aucune sur leurs adhérents, puisqu'ils opéraient dans leur pays, ne pouvaient être, au contraire, que défavorables aux troupes françaises. Tout était donc pour le mieux, et jamais l'occasion ne s'était présentée si belle de poursuivre une œuvre qui pût être à ce degré agréable au Dieu unique, et profitable à celui qu'il en avait chargé si visiblement.

Le jeune marabouth ne doutait plus dès lors qu'il ne fût l'homme marqué par le Tout-Puissant pour accomplir ses desseins; aussi ne voulut-il point tarder davantage à prendre l'offensive. A cet effet, il portait ses campements vers le Nord ; il marchait en avant, et il essayait de pénétrer dans le Tell de Frenda et de Tiharet, où l'appelaient des tribus sympathiques à sa cause. Par cette pointe, qui ne manquait pas d'une certaine audace, bien qu'elle ne présentât rien de particulièrement dangereux, puisque Frenda n'avait que des forces indigènes à lui opposer, le marabouth atteignit cependant son but, qui n'était évidemment point de s'emparer de cette *dechera* (village), mais bien de décider la défection des tribus du Seressou, acquises à sa cause, et de faciliter leur émigration. Nous avons vu plus haut que les Oulad-Bou-Affan, à qui, du reste, cela n'avait pas réussi, s'étaient empressés de répondre à l'appel du marabouth ; mais que, pris en flagrant délit d'abandon de leur territoire, ils avaient été razés aussi radicalement que possible par le kaïd des Beni-Median.

Le projet qu'on prêtait au marabouth de pénétrer dans le Tell ne pouvait avoir été imaginé que par la peur, ou par l'ignorance des conditions dans lesquelles se meuvent les Sahriens. Sid Mohammed-ould-Hamza savait fort bien que le Tell n'est point un terrain favorable à l'action de la cavalerie, laquelle constitue la principale force des nomades ; à lui — il ne l'ignorait pas — il fallait les grands espaces ouverts de toutes parts, où sa fluide cavalerie pût, pour ainsi dire, disparaître par évaporation quand il n'y avait pas chance de succès. Dans le Sahra, nous le répétons, il était là sur son terrain, terrain où il nous était difficile de le suivre, surtout par les chaleurs torrides de l'été, et où il pouvait nous braver impunément, nous, les lourds, les pesants, nous, les esclaves de nos besoins de civilisés, et qui sommes presque incapables de nous mouvoir

sans traîner à notre suite des montagnes d'impedimenta en bagages et approvisionnements de toute nature. Dans ces conditions, la partie n'est plus égale, et nous avons beau organiser des biscuit-villes et des colonnes légères, — qui ne le sont que relativement, — nous sommes à court d'haleine après quatre journées de marche, — ce qui suppose l'emport de huit jours de vivres, — et quand nous arrivons haletants, rendus, exténués sur le point où nous avions la prétention de joindre ces cavaliers-salamandres dont le feu est l'élément, ils sont déjà loin, et nous n'y trouvons plus que leurs déjections.

La cavalerie sahrienne est toujours absolument maîtresse de ses mouvements ; comme nous ignorons toujours où elle est, et qu'elle sait toujours où nous sommes, elle nous attaque à son heure, quand elle le veut, et sans que, dans aucun cas, il puisse jamais en résulter un bien grand dommage pour elle. Du reste, le rôle de ces merveilleux cavaliers n'est point de combattre nos colonnes en bataille rangée, mais bien de leur faire une guerre de chicane, de les harceler, de profiter de leurs fautes, de rôder autour d'elles comme des oiseaux de proie, en décrivant des spirales qui les éloignent ou les rapprochent de celles qu'ils convoitent. La tactique de cette cavalerie est encore de venir provoquer la nôtre, de chercher à lasser sa patience et à la décider à la charger. Si nos cavaliers — et cela ne s'est vu que trop souvent — se laissent prendre à ce stratagème, il y a grand'chance pour qu'ils soient entraînés plus loin que la prudence ne le permettrait ; car, certainement, ils *s'emballeront* neuf fois sur dix, et alors il arrivera ce qui est arrivé si souvent, et, en particulier, le 26 avril dernier (1), à la malheureuse affaire d'Aïn-el-Katha : ils ne reviendront plus ; car, quelque brave, quelque intrépide même que soit notre cavalerie française, — et, certes, nous apprécions trop sa valeur pour en médire, — elle n'est point organisée, il faut avoir le courage de le reconnaître, pour lutter avantageusement avec la cavalerie des

(1) Nous rappelons que ces *Notes* ont été rédigées au jour le jour pendant la période historique à laquelle elles se rapportent.

Sahriens, laquelle, d'ailleurs, ne l'attend jamais en ligne, et cela s'explique facilement : d'abord, les trois-quarts des hommes parmi lesquels se recrutent nos cavaliers n'ont jamais mis le derrière sur une selle avant leur arrivée au corps ; — il est bien entendu que nous ne parlons pas des officiers, lesquels ne le cèdent en rien à ceux des autres nations en matière d'équitation ; — c'est donc une étude toute nouvelle pour la plupart de nos conscrits, et ils sont âgés de vingt et un ans au moins ; il est déjà bien tard pour commencer à s'occuper d'un exercice qui, outre des aptitudes toutes spéciales, exige de l'intelligence et de la hardiesse. Après avoir passé péniblement par toutes ses classes, le conscrit est déclaré et réputé cavalier, et, dès lors, quelle que soit sa force, appelé à en faire le métier dans toutes les circonstances de guerre. Son régiment — chasseurs ou hussards — est envoyé en Afrique, et désigné pour faire une expédition dans le Sud ; notre *cavalier* va donc se trouver en présence des Bédouins, et son cœur s'en réjouit ; car il est Français, c'est-à-dire, brave et belliqueux. Son escadron va charger ; les sabres s'agitent impatients dans leurs fourreaux ; ils ont soif de sang ; les chevaux piaffent et aspirent, les naseaux dans les cieux et la lèvre supérieure retroussée, le parfum enivrant qu'exhalent les buveuses d'air du désert ; car tous les Nomades montent des juments, et les chevaux de notre cavalerie algérienne n'ont point été honteusement dépourvus de leurs avantages physiques. Jugez si ces ardents désirent la rencontre ! Mais leur ardeur a un modérateur : une charge de bête de somme, qui les engloutit sous un capharnaüm de bric-à-brac qui leur pend de tous côtés, et qui leur bat les flancs en rhythmant leur marche de bruits de bidons, de marmites, de quarts, etc., moins harmonieux pourtant que le son des clochettes suspendues au cou des mules espagnoles. Toute cette ferblanterie est accrochée en batterie de cuisine à une selle lourde, disgracieuse, incommode, et on ne peut mieux réussie pour déterminer des blessures partout où elle porte.

Enfin, la charge a sonné : grâce à l'ardeur de l'homme, multipliée par celle de la bête, l'allure est frénétique et vertigineuse dès le commencement, et l'on sent bientôt que

« Le moins maître des deux n'est pas celui qu'on panse ; »

les mouvements du cavalier se désordonnent ; il est loin de ne plus faire qu'un avec sa monture, et son unique préoccupation est de se maintenir sur son dos ; il entrevoit déjà toute l'horreur de sa situation ; car il sait que, s'il tombe, il est perdu, et cette perspective n'est pas faite pour lui remettre le cœur à sa place, ni lui rendre ses étriers qu'il a perdus, et qui, en martelant les flancs du cheval avec furie, précipitent encore son allure. Ah ! il est bien question de sabrer les Bédouins en ce moment ! Du reste, la bête n'obéit plus depuis longtemps déjà à une main de la bride affolée, et plus elle approche de l'objet de sa passion, moins elle s'occupe de ce qu'elle a sur le dos, si ce n'est pour s'ingénier à s'en débarrasser. C'est dans ces conditions qu'un grand nombre de nos centaures d'un an — et quelquefois moins — abordent la première cavalerie du monde, des gens qui naissent, vivent et meurent à cheval, et pour lesquels il n'est jamais de bêtes rétives, des gens pourvus, en outre, du véritable harnachement de guerre, et qui manœuvrent debout sur leurs étriers, la bride aux dents ou fixée au *guerbous* (pommeau de la selle), et qui sont aussi solides, aussi souples, aussi à leur aise sur le dos de leurs montures qu'ils le seraient sur le sol.

Nous laissons au lecteur le soin de déduire la conséquence d'une pareille infériorité.

En traçant ce tableau comparatif de la situation de notre cavalerie vis-à-vis de celle des Arabes du Sahra, nous n'avons eu d'autre but que celui de démontrer combien un commandant de colonne doit être prudent et réservé dans l'emploi de ses escadrons ; il faut surtout qu'il ait assez de fermeté pour résister aux sollicitations et à l'ardeur — plus noble que sage et réfléchie — des commandants de sa cavalerie française. S'il trouve l'occasion favorable de faire charger ou poursuivre des partis de cavaliers arabes, qu'il confie cette mission à ses spahis ou à ses goums ; au moins, — s'il tient compte de ce conseil, — la partie sera égale, et nous n'aurons plus à déplorer ces opérations désastreuses qui nous ont coûté tant de têtes depuis 1830, ni à refaire de ces terribles et sottes écoles qui sont aussi douloureuses pour nos cœurs que pour notre amour-propre militaire.

Mais revenons au marabouth.

Après sa pointe sur Frenda, Sid Mohammed-ould-Hamza s'était retiré sur l'ouad Souf-Sellem, menaçant les tribus du Seressou (1) et des Hauts-Plateaux de la province d'Alger. Cette subite incursion jeta l'effroi parmi celles de ces tribus qui, trop près de notre main, ne pouvaient guère songer à faire défection. Ces populations se retirèrent précipitamment vers le nord, et s'établirent dans le cercle de Tniyet-el-Ahd et dans le djebel Ouanseris (2). Quelques tribus de Boghar vinrent chercher un refuge dans les montagnes qui avoisinent ce poste avancé. L'inquiétude était partout, et de nombreux agents secrets faisaient tous leurs efforts pour la propager et l'entretenir.

Il était donc urgent d'organiser la résistance, en attendant qu'on fût en mesure, dans la province d'Alger, de prendre l'offensive : au nord, les goums du cercle de Tniyet-el-Ahd sont portés sur le Nahr-Ouacel, ou Haut-Chelif, et y forment une longue ligne de défense sur la rive gauche de ce fleuve (3) ; à l'est, le cercle de Boghar est couvert par l'importante tribu des Arbaâ, qui a été installée sur les eaux de Thaguin, et sur la fidélité de laquelle on a cru pouvoir compter ; auprès des Arbaâ sont quelques tribus du Djebel-el-Eumour, de la province d'Oran, que la crainte du marabouth tient éloignées de leur pays. Ces dispositions paraissent suffisantes pour parer aux premières entreprises de Sid Mohammed-ould-Hamza, et elles l'eussent été, en effet, si, dans les temps de troubles, il était jamais permis de faire bien sérieusement fonds sur la fidélité des Arabes ; et, dans les circonstances dont nous parlons, il était d'autant plus regrettable de n'avoir

---

(1) Vaste plateau s'étendant du sud de l'Ouanseris jusqu'au djebel-el-Eumour.

(2) *Ouancherich*, selon Ibn-Khaldoun. Ce massif est désigné par quelques géographes franco-algériens sous la dénomination de « *Ouarensenis* ». Les indigènes lettrés du pays prononcent et écrivent « *Ouanseris* ». Nous ferons comme eux ; car nous n'avons aucun respect pour ce qu'on appelle l'*usage*, lequel n'est pas autre chose que la loi des ignorants, et nous ne tenons nullement à nous faire leur complice.

(3) Le Chelif est bien un fleuve, puisqu'il se jette dans la mer ; mais, dans la saison d'été, la partie supérieure de ce cours d'eau est souvent à sec.

que des goums abandonnés à eux-mêmes à opposer aux contingents du marabouth, que cette situation lui permettait de se mettre en relation avec eux, et d'exercer directement son influence sur des populations qui ne demandaient pas mieux que de se laisser entraîner. Du reste, ne se sentant pas soutenues par nos colonnes, ces tribus ne présentaient plus aucune consistance, et il était présumable que, dès qu'elles en trouveraient l'occasion, elles prendraient une détermination dans le sens de leurs sympathies et de leurs aspirations.

Deux colonnes étaient, en même temps, rapidement organisées. Il ne pouvait être question de les faire entrer en opérations avant que le marabouth n'eût plus clairement indiqué ses projets ; leur rôle ne devait être tout d'abord que d'observation et de soutien. Chacune d'elles était forte de 1,800 hommes environ.

La première de ces colonnes, qui se rassemblait à Médéa les 12 et 13 juillet, et qui était placée sous les ordres du colonel Archinard, du 1er de Tirailleurs algériens, se composait de trois bataillons d'infanterie (36e et 77e d'infanterie et 1er de Tirailleurs algériens), de trois escadrons de cavalerie (deux escadrons du 3e de hussards et un escadron du 1er de spahis), et d'une demi-section d'artillerie de montagne. Cette colonne devait se porter sur Chellala, à la limite sud du cercle de Boghar, et prendre la dénomination de *Colonne d'observation de Chellala.*

La seconde colonne, qui se réunissait à Tniyet-el-Ahd le 16 juillet, se portait, le 20, sous le commandement du colonel Dumont, du 42e d'infanterie, sur Aïn-Toukria, à une journée de marche au sud du chef-lieu du cercle.

Dès son arrivée à Aïn-Toukria, cette colonne dégage le pays, et détermine un léger mouvement de retraite du marabouth, lequel abandonne les bords du Nahr-Ouacel pour se porter sur d'autres eaux.

La colonne Archinard quittait Médéa le 14 juillet, et arrivait le 16 sous Ksar-El-Bokhari, où elle séjournait le 17.

Elle se mettait en marche le 18 sur Bou-Keuzzoul, sous les ardeurs torrides d'un soleil de feu. Ce fut une rude journée — une journée d'épreuves — pour les soldats non acclimatés du 36e et du 77e d'infanterie. Encouragés et soutenus par l'exemple

des tirailleurs algériens, auxquels ils ne voulaient point paraître inférieurs, ces braves jeunes gens arrivèrent néanmoins au bivouac de Bou-Keuzzoul sans laisser personne des leurs en arrière.

La journée du 19 fut plus chaude encore, plus énervante que celle de la veille ; mais des cavaliers du goum, à qui le commandant de la colonne avait fait appel, prirent en croupe ceux de nos fantassins auxquels leur état de faiblesse n'aurait pas permis de garder leur rang. La colonne Archinard dressait ses tentes, ce jour-là, à Châbounia.

Elle bivouaquait, le lendemain 20, à Bel-Kheïthar.

Enfin, le 21, elle arrivait à Chellala, sa destination, et s'y installait.

Dès six heures du matin, la température s'élève à 36° centigrades, pour atteindre et conserver, jusqu'à quatre heures de l'après-midi, de 45° à 50°.

Nous avons décrit le ksar neuf de Chellala dans la première partie de cet ouvrage.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, le rôle d'observation des deux colonnes ne pouvait être de longue durée : elles furent bientôt, en effet, obligées d'opérer un mouvement en avant. La raison qui nécessitait celui de la colonne de Chellala était la suivante : l'importante tribu des Arbaâ, à qui les riches eaux et les plantureux pâturages de Thaguin — nous l'avons dit plus haut — avaient été affectés après la campagne du printemps, n'avait pas tardé à être en désaccord avec les gens du Djebel-el-Eumour, qui s'y étaient réfugiés, sous la conduite de leur agha, avec tous leurs biens, dans la crainte d'une excursion du marabouth dans leur montagne. Sous le prétexte de ce dissentiment, qui datait de loin, les Arbaâ feignirent de ne pas se sentir suffisamment protégés, et parurent redouter l'enlèvement d'une partie de leurs fractions. D'un autre côté, les Oulad-Naïl donnaient déjà quelques inquiétudes. Il parut donc utile de porter la colonne Archinard sur Ksar-Charef en passant par Thaguin, où elle séjournerait si son commandant le reconnaissait nécessaire.

La colonne Archinard quitte Chellala le 28 juillet, et va bivouaquer, sans eau, sur le ravin de Bou-Chaouat, où les Arbaâ

avaient fait apporter, dans des *greb* (outres), 12,000 litres d'eau, qui furent suffisants pour les besoins de la colonne.

Le lendemain, 29, cette colonne arrivait à Thaguin, où se trouvait réunie une importante agglomération de populations sahriennes ; la rive droite de l'ouad est jalonnée d'une longue ligne rousse de tentes dont l'une des extrémités va se perdre à l'horizon. Les gens du Djebel-el-Eumour sont campés là avec leur agha, Ed-Din-ben-Yahya ; il n'est resté dans leur montagne que les bergers et les khammas (1). Les tribus des Arbaâ sont groupées là par douars, et leurs goums ont été placés sous les ordres d'Ould-ben-Aouda-ben-Ahmed, dit Bou-Diça (2), ancien agha révoqué des Oulad-Mokhtar, et qui avait été investi de ce commandement — bien qu'il fût étranger aux Arbaâ — en récompense des services qu'il avait rendus à la colonne Jusuf pendant l'expédition du printemps. C'était, sans contredit, un solide et remarquable cavalier ; mais il ne pouvait jouir d'aucune influence sur les goums des tribus de cette importante confédération sahrienne.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les forces indigènes réunies à Thaguin avaient pour mission de garder la frontière ouest de la province d'Alger, tout au moins jusqu'à ce que les colonnes fussent organisées, et qu'elles eussent pu les relever.

A la sollicitation de l'agha Ed-Din, qui a été prévenu que le marabouth Sid Mohammed-ould-Hamza, à la tête de ses contingents, marchait sur Thaguin pour y attaquer, dans la matinée du lendemain, les Arbaâ et les gens du Djebel-el-Eumour, le colonel Archinard croit devoir rester sur le point menacé pendant la journée du 30.

Cette nouvelle ne s'étant point confirmée, et la présence de la

(1) Serviteurs agricoles ; dans le Tell, laboureurs au 1/5.

(2) Un décret du 25 juillet courant l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur. Bien que cette distinction récompensât surtout les services qu'avait rendus antérieurement l'ex-agha Bou-Diça, elle fut néanmoins considérée comme exagérée, surtout après sa condamnation toute récente par la Commission disciplinaire de la subdivision de Médéa. Il est vrai de dire que l'année de détention qu'il subissait dans un pénitencier indigène avait été réduite à six mois au commencement de 1864. Nous reparlerons plus loin de ce singulier personnage.

colonne ayant, sans doute, fait avorter les projets du marabouth (1), la colonne Archinard va camper, le 31, à Hammiet-el-R'arbia, sur la Sebkhat-Zar'ez, après avoir prolongé sa grande halte sur la Dhayet-es-Souaga jusqu'à quatre heures de l'après-midi pour y attendre des nouvelles de Thaguin.

La colonne arrive à Ksar-Charef, sa destination, le 1er août, et s'y établit à proximité de l'eau et de la forêt. La position de Ksar-Charef réunit toutes les conditions d'une bonne installation d'été, surtout lorsqu'elle doit être de quelque durée ; elle présentait, en outre, l'avantage d'être à portée des Arbaâ, lesquels, bien qu'à une forte journée de marche, pouvaient néanmoins, en cas d'attaque du marabouth, venir se placer sous la protection de la colonne, et celui d'être au milieu des Oulad-Naïl de la province d'Alger, lesquels, fortement travaillés par les agents de Sid Mohammed, montraient déjà des dispositions qui ne présageaient rien de bon pour l'avenir. Outre sa salubrité, le point de Charef avait ses communications faciles avec Djelfa, ce qui n'était pas indifférent au point de vue des ravitaillements de son camp.

On ne pouvait reprocher à cette position que d'être trop éloignée du Tell, et de laisser sans appui et abandonnées à elles-mêmes les tribus du cercle de Boghar, dont la route de Laghouath traverse le territoire. Aïn-el-Oucera eût certainement mieux convenu dans cette circonstance ; mais ce point de campement présente le grand inconvénient de ne point être habitable pendant la saison des chaleurs.

La colonne Dumont recevait, en même temps, l'ordre de se porter plus à l'ouest pour couvrir l'Ouanseris. Ce mouvement était déterminé par de nouvelles démonstrations des rebelles sur l'aghalik de Frenda. Mais n'ayant point trouvé, dans cette direction, de point réunissant les conditions qu'exige un camp d'observation, les gens du marabouth paraissant avoir renoncé à un

(1) Il est entendu que, bien que nous citions le marabouth Mohammed-ould-Hamza, la direction des opérations n'en était pas moins laissée à son oncle, Sid El-Ala, à cause de la jeunesse et de l'inexpérience de son neveu, qui, d'ailleurs, l'accompagnait presque toujours dans ses mouvements. Il lui arrivera pourtant d'opérer seul.

mouvement offensif de ce côté, et les tribus de l'Ouanseris se sentant capables de défendre leur pays, ou, tout au moins, d'y faire bonne garde, le colonel Dumont revint à Tniyet-el-Ahd pour aller prendre, le 1er août, son installation définitive à Aïn-Toukria.

Quelques marabouths des Abaziz — gens de Charef — essaient, mais vainement, sur les tirailleurs algériens de la colonne Archinard des tentatives d'embauchage pour le compte de Sid Mohammed-ould-Hamza. Ces tirailleurs livrent eux-mêmes ces fanatiques au commandant de la colonne.

Mais un événement tout à fait imprévu vint mettre le feu aux poudres, et hâter la défection des tribus sahriennes du cercle de Boghar. Les Arbaâ, bien qu'ils appartinssent au cercle de Laghouath, et que leurs terres de parcours fussent au sud de l'ouad-el-Djedi, avaient reçu, avons-nous dit, en apanage, à la suite de l'expédition du printemps, les riches campements de Thaguin qu'avaient abandonnés les Oulad-Chaïb, lorsque, le 16 avril, ils passèrent au marabouth. Il y avait donc tout lieu de penser que cette récompense resserrerait les liens de fidélité rattachant ce groupe de tribus à notre cause, et que, dès lors, on pouvait compter sur ces Sahriens d'une manière à peu près absolue, et l'on était d'autant plus fondé à juger ainsi que, depuis douze ans, leurs contingents s'étaient toujours montrés à notre égard d'utiles et précieux auxiliaires. Mais, cette fois encore, notre confiance devait être trompée.

Le 6 août, Sid El-Ala — ainsi que l'avait annoncé l'agha Ed-Din au colonel Archinard — se montrait sur les campements de Thaguin à la tête de 1,500 cavaliers, et demandait leur soumission aux Arbaâ et aux Ahl-el-Eumour, lesquels, au lieu de le combattre, s'empressaient d'embrasser sa cause; et, pour prouver, sans doute, la sincérité de leur détermination, ils ne trouvaient rien de mieux que de tomber, avec les rebelles, sur les gens du Djebel-el-Eumour restés fidèles, qu'ils aidaient à razer aussi radicalement que possible. L'agha Ed-Din est dépouillé; ses biens sont livrés au pillage; ses femmes sont insultées, outragées; ne pouvant songer à combattre dans de telles conditions, et en présence d'une telle disproportion de forces, le malheureux agha est obligé de fuir presque seul, et il n'échappe qu'à grand'-

peine à la poursuite de ses ennemis. Il était parvenu pourtant à gagner le ksar Sidi-Bou-Zid.

Le lendemain 7, Sid El-Ala, suivi de ses nouveaux adhérents, se reportait dans l'ouest, poussant devant lui le produit de sa razia sur les gens du Djebel-el-Eumour.

Il est évident que la majorité des Arbaâ et des Ahl-el-Eumour étaient de connivence avec Sid El-Ala, et que leur soumission était chose convenue entre eux et le lieutenant du marabouth; car ils étaient en nombre suffisant pour le combattre avantageusement, et d'ailleurs il n'aurait point risqué cette aventure s'il eût su rencontrer quelque résistance. On prétend que tous n'étaient pas d'accord pour faire défection, qu'il y eut quelque hésitation, et qu'ils ne passèrent dans le camp ennemi que par groupes; or, comme les défectionnaires étaient en majorité, la minorité dut suivre le mouvement sous peine de se voir razer par les infidèles. Les choses ont dû très probablement, en effet, se passer ainsi.

Quant à la raison de cette grave défection, nous pouvons la rattacher aux causes générales que nous avons énumérées plus haut; mais indépendamment de l'entraînement auquel cédèrent, quelques jours après, avec tant d'ensemble les tribus du cercle de Boghar, nous pensons que les Arbaâ et les Ahl-el-Eumour préférèrent passer sans combat sous les drapeaux du marabouth, afin d'éviter l'effusion du sang, — du leur, — et de ne point courir le risque de pertes plus ou moins sérieuses, résultat inévitable de toute lutte entre tribus ennemies. Ils évitaient également de marcher avec nos colonnes, et de nous fournir leur réquisition en moyens de transport, et leurs goums pendant la durée des opérations qui allaient infailliblement commencer sous peu de jours, c'est-à-dire dès que nos colonnes seraient formées, et que la marche de l'insurrection se serait mieux dessinée.

Cette défection était un fait des plus graves, en ce sens qu'elle était d'un fâcheux exemple, qu'elle découvrait les tribus du cercle de Boghar, qu'elle permettait au marabouth de se mettre directement en relation avec elles, et qu'elle augmentait d'autant les forces dont disposait le chef de l'insurrection. Il n'y avait donc pas de temps à perdre pour entrer en campagne.

La création d'une troisième colonne fut donc décidée. Cette colonne, dont la mission était de couvrir le Tell de Boghar, devait se composer de trois bataillons d'infanterie, de deux escadrons de cavalerie qui bientôt seraient portés à cinq, d'une section de montagne, à laquelle il serait joint, un peu plus tard, une section de campagne. Mais les divers éléments entrant dans la composition de cette colonne devant être tirés de divers points de la province, elle ne pouvait être définitivement constituée sous Boghar que le 14 août.

Cet état de choses était d'autant plus fâcheux qu'on sentait que la fidélité des tribus de Boghar, activement travaillées par les agents du marabouth, ne tenait plus qu'à un fil, et que le mouvement de la colonne en formation sous Ksar-El-Bokhari devait infailliblement précipiter la défection de ces populations, lesquelles, à ce moment, ne se sentaient ni maintenues, ni soutenues par des forces françaises. Il était clair que, laissées ainsi à la discrétion du marabouth, et l'Ouest leur étant complétement ouvert, les tribus ayant leur campement entre Boghar et les Rochers-de-Sel étaient absolument maîtresses d'exécuter leur mouvement d'émigration quand elles en jugeraient le moment favorable.

Nous avons dit plus haut que le commandement des goums des Arbaâ avait été confié à l'ex-agha Bou-Diça; il était évident que, du moment où la majorité de ces nomades avait résolu de passer aux insurgés, ce n'était pas son influence, qui était à peu près nulle, qui eût pu les ramener — en eût-il eu l'intention — dans la voie du devoir, et à une appréciation plus saine de leurs intérêts. Tout porte donc à croire que, dans cette circonstance, la conduite de Bou-Diça fut plus qu'équivoque, et qu'il pactisa avec les rebelles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au courant, depuis quelques jours, des projets du marabouth, non-seulement il ne fit rien pour s'opposer à leur exécution, mais il n'en donna aucun avis au commandant de la colonne campée à Charef, c'est-à-dire à quelques heures de Thaguin. Ce n'est que le 8 août, à six heures du soir, — deux jours après l'affaire, — que, suivi d'une vingtaine de cavaliers, il se présentait à la tente du colonel Archinard, et lui donnait la nouvelle de l'attaque

dont avaient été l'objet, de la part de Sid El-Ala, les tribus campées à Thaguin. D'après la version de ce personnage, les Arbaâ et les gens du Djebel-el-Eumour auraient fait, sans combattre, leur soumission à l'agitateur. Quant à lui, il se serait battu aux côtés de l'agha Ed-Din jusqu'au moment où, sentant l'inutilité d'une lutte si disproportionnée, il s'était vu contraint de prendre la fuite.

Le retard qu'avait mis Bou-Diça à faire connaître au colonel Archinard un événement de cette importance, fit naître dans l'esprit de cet officier supérieur des soupçons sur la fidélité de cet indigène, soupçons que son attitude embarrassée ne fut pas de nature à dissiper. Dans quelques jours, du reste, la conduite de Bou-Diça ne laissera plus aucun doute sur le rôle qu'il dut jouer dans la défection des Arbaâ et des Ahl-el-Eumour.

Sentant qu'il n'avait pas convaincu le colonel Archinard de la pureté de ses actes, et craignant, sans doute, qu'il ne vînt à l'idée du commandant de la colonne de Charef de le faire arrêter, Bou-Diça manifesta l'intention de se rendre immédiatement à Laghouath auprès du commandant supérieur de ce poste avancé, le chef de bataillon Thomassin, dont il était, disait-il, particulièrement connu. Le colonel Archinard n'ayant mis aucune opposition à l'exécution de ce projet, Bou-Diça remonta à cheval, et, au lieu de se rendre à Laghouath, il se dirigea sur les campements des Oulad-Mokhtar, tribu à laquelle il appartenait, pour en préparer la défection. Et tout porte à croire que c'est là la seule raison qui l'a empêché de passer au marabouth en même temps que les Arbaâ et les gens du Djebel-el-Eumour.

Le colonel Archinard, qui est loin d'être fixé sur ce qui s'est passé le 6 août à Thaguin, et qui a appris que l'agha Ed-Din s'est retiré à Ksar-Sidi-Bou-Zid, invite ce chef de la montagne des Eumour à venir lui donner des explications sur sa conduite, et des renseignements sur les faits qui se sont produits pendant cette journée. Répondant à cet appel, l'agha Ed-Din-ben-Yahya se présentait, le 12, au commandant de la colonne de Charef.

Mais nous allons entrer dans la période aiguë de l'insurrection; la défection des Arbaâ et des Ahl-el-Eumour a été décisive; elle est le signal de la débâcle générale. Dans la province d'Alger,

qui, jusqu'à présent, n'avait fourni à l'insurrection qu'une seule tribu, les Oulad-Châïb, tout va se disloquer et s'effondrer à la fois : toutes les populations méridionales du cercle de Boghar, gagnées à la cause du marabouth, vont abandonner leurs territoires avec leurs biens et leurs troupeaux, et faire le vide entre ce poste de la ligne de ceinture du Tell, et le caravansérail de Guellet-es-Sthol, et cette émigration laissera derrière elle une traînée de ruines et de sang. En effet, les fils télégraphiques sont rompus, les poteaux sont renversés, les caravansérails sont pillés, saccagés et incendiés ; celui d'Aïn-el-Oucera est livré aux rebelles par les spahis chargés de sa défense ; ses habitants sont massacrés, et son mobilier devient la proie des flammes ; les voyageurs rencontrés sur la route sont assassinés et dépouillés. Ces mornes solitudes des Hauts-Plateaux sont éclairées par les reflets sinistres des flammes allumées par la barbarie ; c'est encore une des convulsions du monde de l'islam aux prises avec le monde de la chrétienté, et, malheureusement, ce ne sera pas la dernière ; car, bien que terrassé, le monstre n'en est pas moins encore plein de force et de vie et fermement résolu à lutter.

Comme nous l'avons dit plus haut, la marche en avant de la colonne en formation sous le Ksar-El-Bokhari, mouvement qui pouvait commencer le 14 ou le 15 août au plus tard, hâta l'émigration des tribus de Boghar, lesquelles, d'ailleurs, très au courant de ce détail, faisaient ostensiblement et sans trop se presser, depuis la défection des Arbaâ, leurs préparatifs de départ. Le 13 août fut donc fixé, comme dernier terme, pour la mise en marche vers le sud-ouest des populations insurgées. En effet, ce jour-là, les Rahman commencent leur mouvement dès le matin ; ils sont suivis de près par les Oulad-Mokhtar de l'est et de l'ouest, les Zenakhra, les Mouïadat et les Bou-Aïch, et c'est tellement l'imminence de la mise en marche de la colonne de Bokhari qui précipite l'émigration de ces tribus, qu'elles laissent en meules et même sur pied, les maigres récoltes en orge et en blé qu'elles font sur les Hauts-Plateaux.

Mais un certain nombre de cavaliers des tribus défectionnaires, — le rebut de ces tribus, — ne voulant point perdre une si belle occasion de piller, voler et assassiner impunément des Chrétiens,

se formèrent en bandes de coupeurs de route, et se chargèrent d'exploiter la ligne des caravansérails entre Boghar et Djelfa. Ce sont ces bandits qui dépouillèrent et massacrèrent le marquis d'Esguilles et M. Mollard, ce dernier frère de l'Inspecteur des Postes d'Alger.

Bien que cette dramatique affaire soit restée entourée d'un certain mystère, et que les cadavres des victimes n'aient pu être retrouvés, nous voulons cependant dire un mot de la terrible fin de ces deux infortunés. Nous n'avons pour nous guider que la version la plus accréditée et les déclarations du tirailleur algérien qui avait été mis à leur disposition pour leur servir de guide et d'interprète.

Nous nous rappelons sans doute qu'à la fin de l'expédition du printemps, le général Jusuf avait frappé d'une contribution de guerre de 320,000 francs les Oulad-Ahmed-Rcheïga, les Oulad-Sidi-Aïça-es-Souagui, et les Oulad-Sidi-Aïça-el-Oureg, tribus qui, sans embrasser ouvertement la cause du marabouth, avaient cependant, au début de l'insurrection, montré un mauvais vouloir très caractérisé, et ne nous avaient fourni ni leurs goums, ni leurs moyens de transport. Une somme de 94,000 francs devait également être payée par les tribus qui avaient pillé et incendié le nouveau village indigène de Chellala.

Or, ces sommes devaient être versées dans un délai de huit jours entre les mains du Receveur des Contributions de Boghar. Pour réunir une somme aussi importante, les tribus frappées étaient obligées de vendre une partie de leurs troupeaux. MM. d'Esguilles et Mollard crurent l'occasion favorable pour faire le commerce des moutons, dont allaient être largement approvisionnés les marchés du Sud, et particulièrement celui de Djelfa. Ils se mirent en route pour cette localité dans les premiers jours du mois d'août. Ils se rendirent au camp de Charef pour y prendre quelques renseignements auprès du commandant de la colonne. C'était après la défection des Arbaâ et des Ahl-el-Eumour ; la sécurité du Sud était devenue des plus douteuses ; on savait d'ailleurs que les tribus du cercle de Boghar ne tarderaient point à suivre cet exemple, et que les Oulad-Naïl branlaient fortement dans le manche. Le moment n'était donc rien

moins qu'opportun pour se livrer à des transactions sur les moutons ou sur les laines. Aussi le colonel Archinard conseilla-t-il aux deux négociants de retourner sans retard à Djelfa et d'y attendre les événements. Ils se rendirent aux raisons du colonel, et ils partirent, sous la protection d'une escorte, pour cette localité, où ils arrivèrent le même jour. Ceci devait se passer vers le 11 août. Mais, au lieu de s'arrêter à Djelfa, en attendant l'arrivée de la colonne de Boghar, ainsi que le colonel Archinard leur en avait donné le conseil, MM. d'Esguilles et Mollard, qui, sans doute, crurent pouvoir regagner le Tell avant que les tribus du cercle de Boghar dont ils devaient traverser le territoire eussent prononcé leur mouvement d'émigration, se mirent en route le 12, toujours accompagnés de leur tirailleur-interprète, et durent aller coucher à Mesran ou à Gueltet-es-Sthol.

Les 20,000 francs en or qui devaient leur servir aux achats de bétail qui avaient été l'objet de leur voyage dans le Sud étaient restés intacts ; cette somme avait été placée dans une de leurs cantines. Il est inutile de faire remarquer que, dans les conditions où se trouvaient ces deux infortunés négociants, cette importante proie était tout au moins fort aventurée; car, nous le répétons, la région qu'ils parcouraient ne présentait plus, depuis la défection des Arbaâ, la moindre sécurité, et cela indépendamment du mauvais esprit des tribus de Boghar. Ils continuèrent leur route le 13, et se dirigèrent sur Aïn-el-Oucera, qu'ils allaient atteindre, lorsqu'ils furent tout à coup rencontrés par un groupe de ces coupeurs de route dont nous avons parlé plus haut, et qui s'étaient donné la mission d'écumer cette partie du pays des Rahman. Ces cavaliers, qui, sans doute, avaient senti l'odeur du butin, fondirent sur les voyageurs en les couchant en joue. Dans l'espoir de sauver leur vie, les malheureux leur distribuèrent l'or qui était dans leurs cantines; mais ce sacrifice ne suffisant pas pour satisfaire leur insatiable cupidité, ils les dépouillèrent de tous leurs vêtements, et les laissèrent absolument nus au milieu des solitudes sahriennes. Le tirailleur, — selon sa version du moins, — après avoir été roué de coups, avait réussi à s'échapper des mains de ces affreux brigands.

Comme le pays était sillonné, depuis le matin, de ces groupes de cavaliers en chasse du Chrétien, MM. d'Esguilles et Mollard se jetèrent à droite de la route et se blottirent dans un ravin en attendant la nuit.

Ils étaient alors à 55 kilomètres environ de Bokhari. A la chute du jour, ils reprirent leur marche, qui leur fut d'autant plus pénible qu'ils étaient obligés de marcher nu-pieds dans les cailloux et à travers les plantes épineuses dont est tapissé le sol de cette région des Hauts-Plateaux. A la pointe du jour du 14 août, la fatalité voulut qu'il fussent aperçus, entre Bou-Keuzzoul et Aïn-es-Sebâ, par un groupe de cavaliers des Zenakhra qui, ayant reconnu des Européens dans les deux hommes que le hasard jetait sur leur chemin, et la légèreté de leur équipage ne leur permettant d'en tirer aucun profit, les tirèrent au vol et les tuèrent en passant à leur hauteur. C'est ainsi que finirent et qu'allèrent au-devant de la mort deux malheureux qui ne s'étaient faits marchands de bétail que par occasion. Quant au tirailleur-interprète, dont la conduite, dans cette affaire, n'avait pas présenté toute la clarté désirable, il avait pu réussir à gagner Boghar, où une enquête — qui fut, croyons-nous, sans résultat — avait été ouverte contre lui.

Malgré les recherches les plus actives et les plus minutieuses, les cadavres de MM. d'Esguilles et Mollard ne purent être retrouvés.

Cette lugubre et sanglante aventure, jointe à la défection des tribus de Boghar et à l'incendie des caravansérails, jeta la consternation jusque dans Alger, où, selon la coutume, ces tristes et sombres événements apparurent sous les couleurs d'un désastre pouvant avoir pour effet de mettre notre domination en péril dans le pays. Tout cela était, évidemment, on ne peut plus grave ; mais, enfin, la tranquillité régnait dans le Tell, et c'était là le principal.

Nous l'avons dit plus haut, les caravansérails de Bou-Keuzzoul, d'Aïn-el-Oucera et de Gueltet-es-Sthol avaient été pillés, saccagés et incendiés dans la nuit du 13 au 14 août. Dans le premier de ces établissements, le gardien (M. Galtier) et sa famille avaient pu gagner Bokhari sans encombre ; mais celui d'Aïn-el-Oucera

avait été le théâtre de scènes barbares et de sauvages tueries. Nous voulons d'ailleurs en donner une idée en retraçant sommairement les détails du drame dont les sombres péripéties se déroulèrent dans ce caravansérail pendant la nuit du 13 au 14 août.

Trois cavaliers du 1er de spahis avaient été détachés dans cet établissement pour y faire le service de la correspondance. Ces indigènes se nommaient Mohammed-ben-El-Amri, Abd-el-Kader-ben-Eth-Thahar, et Ferhat-ben-Er-Rabah ; ce jour-là, Ben-El-Amri était parti, vers six heures du soir, pour aller toucher la solde du détachement à la zmala de Moudjebeur.

Outre les deux spahis qui restaient, le caravansérail abritait, cette nuit-là, sept Français : Mathelin, neveu du gardien, sa sœur Alexandrine, Borel, le fiancé de cette dernière, Grimaud et Mathias, domestiques de l'établissement, et les voituriers Lasbax et Vivier, qui y étaient de passage.

Après avoir employé la journée à jouer, habitants et passagers se retirèrent et allèrent se coucher.

Vers minuit, ils furent réveillés par des Arabes qui, du dehors, appelaient les spahis ; ils s'annonçaient comme courriers du général commandant la subdivision et demandaient à entrer. Les Européens ne voulurent pas y consentir ; mais ils ouvrirent le guichet au spahis Ferhat-ben-Er-Rabah, qui sortit, et qui s'entretint près d'une demi-heure avec les gens qui se disaient des courriers. Or Grimaud, qui comprenait un peu la langue arabe, les avait entendus s'informer auprès du spahis du nombre d'Européens que renfermait le caravansérail, et s'ils étaient armés. Grimaud fit alors cette réflexion à Borel : « Nous allons être assassinés cette nuit... ne nous couchons pas. » Le spahis Ferhat se fit ouvrir pour rentrer, et les malheureux et imprudents Européens se retirèrent de nouveau dans leurs chambres.

Une heure après, des Arabes frappèrent une seconde fois et demandèrent à entrer. Malgré l'insistance de Ferhat, Borel s'opposa à ce que la porte leur fût ouverte. Le spahis se le tint pour dit ; mais il murmura entre ses dents : « Attends un peu, tout à l'heure nous te ferons bien ouvrir, » et il continua à s'entretenir à voix basse, par dessous la porte, avec les gens du dehors. Les deux spahis restèrent dans la cour, et ils se mirent à chanter d'une voix nasillarde quelque *r'nia* (chanson) triste comme un chant de mort.

Vers deux heures du matin, un grand bruit se fit entendre au dehors ; son intensité annonçait qu'il y avait foule aux abords du caravansérail ; quelques coups de feu qui se firent entendre mêlèrent à ce brouhaha les notes sourdes de fusils chargés jusqu'à la gueule. Prévoyant qu'ils allaient avoir une lutte à soutenir, les Européens se réunirent dans la cuisine pour se concerter sur le meilleur parti à prendre. Ils étaient sept, — y compris Mlle Mathelin, — et ils n'avaient que deux fusils et deux révolvers. Ce n'était point là un armement bien formidable ; aussi Mathelin engagea-t-il Grimaud à aller demander un fusil aux spahis. Eu égard aux mauvaises dispositions non dissimulées de ces indigènes, cette demande pouvait sembler passablement naïve. Quoi qu'il en soit, Grimaud suivit le conseil de Mathelin, et il se dirigeait en courant vers le spahis Ferhat, lorsque, arrivé au milieu de la cour, il reçut en pleine poitrine un coup de feu qui l'étendit sur le sol. Le malheureux Grimaud, se traînant péniblement sur les mains, vint expirer dans la cuisine après avoir porté d'une voix éteinte cette sanglante accusation contre le spahis Ferhat-ben-Er-Rabah : « Je suis mort !... Le spahis m'a tué !... »

Presque aussitôt, un second coup de feu se faisait entendre dans la cour du caravansérail, et Mathelin tombait à son tour pour ne plus se relever, et en jetant à Borel cette recommandation suprême : « Sauvez ma sœur !... Sauvez-la !... »

C'est alors qu'aidé par Borel, son fiancé, Mlle Mathelin parvint, à la faveur de l'obscurité, à franchir le mur d'enceinte du caravansérail ; mais elle tombait presque aussitôt entre les mains des rebelles, qui, après lui avoir fait subir tous les outrages, l'emmenèrent prisonnière vers les campements du marabouth Sid Mohammed-ould-Hamza, qui la traîna à sa suite pendant les quelques mois que dura sa captivité.

Quant à Borel et aux voituriers Lasbax et Vivier, qui avaient pu également franchir la muraille d'enceinte du caravansérail

avant l'invasion de cet établissement par les insurgés, ils avaient réussi à leur échapper, et à gagner heureusement le poste de Boghar. Moins heureux que ses compagnons, Mathias avait été frappé mortellement à quelques pas du caravansérail.

Maîtres d'Aïn-el-Oucera, les spahis en ouvrirent les portes aux Rahman insurgés, lesquels faisant irruption comme des furieux dans l'intérieur de l'établissement, se mirent à saccager, à détruire, à briser tout ce qu'il renfermait, puis, lorsqu'ils eurent chargé sur leurs chevaux et mulets tout ce qu'ils pouvaient emporter des approvisionnements, ils mirent le feu au mobilier et à tout ce qui était combustible. Ils abandonnèrent ensuite ce lieu de désolation, et ils se dirigèrent sur les campements du marabouth.

Colonel C. **Trumelet.**

(*A suivre.*)



LES

BEN-DJELLAB

SULTANS DE TOUGOURT

NOTES HISTORIQUES

SUR

LA PROVINCE DE CONSTANTINE

(Suite. — Voir les nos 133, 135 et 136.)

La voyageur El-Aïachi qui visita Tougourt en janvier 1663 va maintenant nous renseigner sur ce pays.

« Nous partîmes de Temacin, dit-il, et nous arrivâmes le mardi » (14 janvier) à Tougourt, capitale de l'Oued Rir' et résidence » des princes de cette contrée, les Oulad Djellal. Le lendemain » de mon arrivée, j'envoyai à Si Ahmed, frère de l'émir, des » vers pour lui demander communication d'un livre de législa- » tion. Les princes de Tougourt sont les fils du cheïkh Ahmed » ben Djellab et ils tirent leur origine des Beni Merin. Leur père » était un prince juste et habile, d'après ce qu'on m'en a raconté ; » ses fils suivaient ses traces. Ils ne faisaient rien sans consulter » les légistes, et c'étaient ces derniers qui leur avaient dit qu'aller » tuer les gens de Ouargla était une action licite ; en quoi ces

» légistes n'avaient fait preuve ni de droiture ni de savoir (1).
» Quant aux fils du cheïkh Ahmed, s'ils étaient conseillés par des
» gens qui connussent bien la religion et qui suivissent le droit
» chemin, ils ne feraient rien de contraire à la loi. Je n'ai jamais
» vu de princes qui leur furent comparables; ils n'avaient point
» la morgue de quelques autres souverains; l'émir sort seul ou
» accompagné d'une ou deux personnes au plus. Lorsqu'il est
» parmi les gens de la ville, il a tout l'air de l'un d'entre eux,
» ne cherchant pas à se distinguer du vulgaire dans la manière
» de s'asseoir ou de parler. Il est accessible à tous.

» Son frère, Si Ahmed, connaît un peu le droit et fréquente
» beaucoup les légistes. Sa manière d'être est bonne et son ca-
» ractère vertueux. En général les habitants de Tougourt, légis-
» tes, tolba ou autres méritent les mêmes éloges; ils ne sont ni
» vaniteux, ni gonflés d'orgueil et l'émir exerce son pouvoir
» sans contestation sur Tougourt et ses environs.

» A Tougourt je fus obligé d'acheter du blé, parce que nos
» provisions étaient épuisées. Grâce à Dieu je trouvai toutes les
» denrées à bon marché. Les dattes y sont à bas prix comme à
» Ouargla; l'orge et le blé se payent à raison d'un réal le sâ.
» L'argent de ce pays se compose de kararit, petites pièces dont
» trente-deux font un quart de réal (2).

» Le jour de notre départ, deux de mes chameaux s'égarèrent
» et un homme s'offrit de me les ramener moyennant rétribution.
» Le Sultan informé de cette circonstance, fit mettre cet homme
» en prison et envoya des gens qui nous ramenèrent nos cha-
» meaux gratuitement. »

Sous le gouvernement des petits sultans justes et débonnaires de cette époque que vient, en quelques mots, de nous dépeindre le pèlerin marocain du XVII[e] siècle, l'Oued Rir' devait être très

(1) Les habitants d'Ouargla appartenaient en majeure partie à la secte Ibadite ou Kharedjite considérée comme hérétique. Ce sont eux qui ont formé la population connue sous le nom de Beni Mzab.

(2) C'est probablement ce qu'on appelait la monnaie des Sultans de Tougourt. J'en ai vu, ce sont des jetons en cuivre sans aucun signe ni inscription.

prospère; mais les temps ont bien changé et il faut que nous fassions connaître les oasis, les bourgades et tribus composant la principauté, théâtre d'une série d'événements en opposition à ce qui précède et que nous aurons à raconter.

En revenant du Nord et du sommet du Kef ou Koudiat Dour, dont nous avons parlé plus haut, on aperçoit les premières de ces oasis qui, de ce côté, sont comme les avant-postes frontières de l'Oued Rir', à 120 kilomètres environ au nord de Tougourt. Elles se nomment Ourir et Ensira, situées toutes deux sur les bords de la vaste nappe salsugineuse du Chot Melrir, partie du bassin de la soi-disant mer intérieure et qui brille au soleil comme un miroir.

En temps ordinaire elles restent inhabitées, tant à cause des miasmes délétères s'exhalant des marais voisins, que du danger que les nomades, voleurs de profession, feraient courir à des sédentaires isolés. On n'y voit que des palmiers à côté d'une mosquée entourée de cahutes pour s'abriter pendant l'époque de la récolte des dattes.

Mraïer, toujours sur les rives du Chot, est le premier centre que l'on rencontre, il n'a pas moins de 700 habitants; c'est un village entouré d'eau stagnante d'une odeur pestilentielle, ce qui lui a fait la réputation de l'endroit le plus malsain du pays. Ses palmiers, de même que ceux du bouquet verdoyant de Dendouga qui l'avoisine, appartiennent en majeure partie aux nomades R'araba.

C'est de Mraïer que part l'une des principales pistes qui servent à traverser le Chot. Sans craindre de trop m'écarter du sujet historique qui est le fond de cette étude, et au moment ou la question palpitante de la reconstitution de la mer intérieure est à l'ordre du jour, il me paraît utile de fournir ici quelques données précises sur cette partie de la vaste cuvette saharienne.

Le Chot Melrir forme deux bassins bien distincts qui communiquent par un canal naturel appelé *El-Bouïeb*, la petite porte. Le bassin du Sud est le plus petit, il reçoit presque exclusivement les eaux que l'Oued Kherouf lui amène pendant la saison d'hiver; la pente de ce bassin est donc du Sud au Nord. Le bassin du Nord est beaucoup plus étendu que le précédent. Il reçoit en

hiver les eaux de l'Oued Itel, l'Oued Djedi, l'Oued Biskra, ainsi que les eaux des rivières qui descendent du rideau de montagnes de l'Ahmar Kheddou et du Chechar. Le fond de ce bassin a donc une pente du Nord au Sud. Le bassin du Sud porte successivement les noms de Chot ben Cheniti, Chot Ensira, Chot oued Kherouf, Chot bou Djeloud. Le bassin du Nord a dans sa partie septentrionale le nom de Chot Okra et dans sa partie orientale celui de Chot Sellam. Le Chot Sellam est séparé du Chot Boudjeloud par un plateau qu'on appelle Stah-Ahmra, qui a l'aspect des parties ondulées du Sahara, c'est-à-dire qu'il se compose de terrains solides, gypseux à certains endroits et couverts partout d'herbes et de broussailles.

Au Sud, les bords du Chot Sellam sont nettement tracés. Le plan du fond du Chot est plus bas sensiblement que le plan des terrains qui l'avoisinent. Il n'en est pas de même des bords Nord et Nord-Ouest ; leur limite n'est point aussi bien marquée. Là le bas-fond proprement appelé Chot et qui contient le sel est entouré d'une bande, tantôt étroite, tantôt très large, de terrains marécageux, que les indigènes désignent sous le nom de *Bakhbakha* — fondrières — plus difficiles à traverser que le Chot lui-même.

On le comprendra en songeant que pendant l'été, le fond du Chot est desséché par l'évaporation, qu'il est devenu uni et solide, tandis que les Bakhbakha, beaucoup plus détrempées, ne se dessèchent en été qu'à la surface et se composent alors d'une sorte de croûte d'environ dix centimètres d'épaisseur et d'un sous-sol spongieux et boueux qui a des profondeurs inconnues. La croûte cède facilement sous le pied du cheval ou du piéton et il est des endroits même où l'on ne pourrait s'aventurer sans péril. Ainsi donc, suivant les saisons, le fond du Chot est uni, tantôt solide et tantôt vaseux. Il est parsemé d'une multitude de petites îles dont les sommets dépassent de trois ou quatre mètres le niveau du Chot. Le terrain de ces îles est gypseux avec des cailloux et du sable. Dans leur voisinage le fond est plus vaseux qu'au centre du bassin. Cela tient à ce que les eaux de pluie que déversent ces petits mamelons s'évaporent moins facilement que les eaux du centre, abritées qu'elles sont par le terrain lui-même des îles contre le soleil.

Le sel se trouve au milieu du Chot ; il apparaît à la surface et sous forme de petits flocons sortant des mille cassures du sol et ces espèces de crevasses semblent comme un filet continu sur toute cette nappe brillante ; c'est un assemblage d'une infinité de petits polygones bordés d'efflorescences salines ; la salure y est telle que la vie animale et la vie végétale ne s'y montrent pas. Il n'y a que dans les endroits où les côtés de plusieurs de ces petits compartiments se réunissent en un même point qu'il y a danger de mettre le pied. Aussi, est-on averti du péril par l'assemblage des flocons en un rond blanc facile à éviter ; ils indiquent la réunion de plusieurs fentes. Il s'y trouve une ouverture imperceptible qui, au moindre toucher, s'agrandit et peut devenir très dangereuse. Un cheval, un chameau, un quadrupède quelconque rencontrerait là un obstacle infranchissable, c'est-à-dire, qu'il serait englouti ou plutôt *avalé* comme disent les indigènes dans leur langage imagé. Le piéton peut l'éviter et traverser le Chot dans la plupart des directions pendant la saison d'été, néanmoins il faut bien le connaître, ou avoir des guides aussi expérimentés qu'un pilote pour s'engager dans cette mer morte.

Les routes des caravanes qui la traversent sont au nombre de quatre. En commençant par l'Ouest, les deux Trik-ed-Deb — routes des bêtes de somme. — Celle du Nord sert aux gens de Mraïer ; la seconde à l'Est, est moins suivie parce que plusieurs voyageurs y ont perdu la vie. Le chemin le plus fréquenté est celui qui passe par le Bouïeb et conduit du puits de Messelmi à Mguebra. Les caravanes du Souf mettent ordinairement trois jours pour franchir la distance qui sépare ces deux points.

Reprenons l'énumération des centres de population de l'Oued Rir'. Sidi Khelil, El Berd, Tinedla, Zaouïet Rihab et Sidi Yahïa, oasis non loin les unes des autres et échelonnées comme les grains d'un chapelet, n'ont de remarquable que leurs palmiers. La population y est peu nombreuse.

Ourlana est, après Mraïer, le village le plus important de cette région ; il a 300 habitants. Un fossé correspondant avec les petits

étangs formés autour constitue son principal moyen de défense. Les oasis environnantes de Mazer, Ariana, Djama et Tiguedidin, composent sa banlieue. Le village d'El Ariana n'est plus habité. Sa position menaçante au sommet d'une colline détermina le cheïkh Ahmed ben Brahim ben Djellab à le démolir, après l'avoir pris d'assaut afin qu'il ne servît plus de refuge aux mécontents.

Autour d'une éminence sablonneuse fut plantée, il y a un demi-siècle environ, une oasis entière de dattiers sur la superficie d'environ 25 hectares. C'étaient les habitants de Tamerna dont les puits tarissaient à vue d'œil qui créèrent ce nouveau centre à côté d'un puits promettant un bel avenir par l'abondance de ses eaux. Le village qui a pris le nom de Tamerna Djedida — la neuve, pour la distinguer de l'ancienne, — est assis sur le point culminant de la colline.

Tamerna la vieille a dû être jadis une ville importante, si l'on en juge par les vestiges de quelques-unes de ces maisons et les arcades, encore debout, d'une mosquée en ruines. Du reste El Adouani nous parle d'un Sultan de Tamerna du nom d'Ibrahim ben Abd-el-Kader vivant vers le XVe siècle et vassal du souverain Hafside de Tunis. Cette principauté fut englobée plur tard dans les états du Sultan de Tougourt. Les deux Tamerna n'ont pas plus de 600 habitants aujourd'hui.

Au fond d'un demi-cercle formé par les bords de l'oasis et ouvert vers l'Ouest, on voit, à quelques kilomètres plus loin que Tamerna, le village de Sidi Rached. Il semble à moitié englouti par les sables. Le mur qui lui sert de façade à l'occident n'a été élevé que pour le protéger contre cet envahissement. Les bords du Chot s'avancent au Sud et à l'Est jusqu'aux murs des jardins.

Bram, Sidi Sliman, Mogar, Ghamra, Harihira et Ksour, oasis qui viennent ensuite, n'ont d'important que leurs palmiers.

Les deux Meggarin (Djedida et Kedima) les plus rapprochées de Tougourt, plus vastes et plus riches que ces dernières, n'en sont pas pour cela plus peuplées.

Nous avons déjà parlé de Tougourt et de sa banlieue ; dépassons cette zone et nous dirigeant toujours vers le Sud, nous

trouvons à 12 kilomètres la ville et l'oasis de Temacin. La grande Sebkha ou marais de Tougourt, appelée Chemora, s'étend jusqu'au centre de l'oasis de Temacin et alimente de son eau deux fossés, dont le plus large, le Bahar, fait le tour de la ville, laquelle forme un rectangle de 500 mètres de long sur 300 de large ; elle est entourée d'un mur d'enceinte. La kasba se trouve dans la partie du Nord, au bord intérieur du fossé ; deux puits creusés près du mur d'enceinte fournissent de l'eau en quantité suffisante. Deux grandes mosquées à minarets s'élèvent au milieu de la ville. C'est à Tamelhat, qui est comme l'un des faubourgs de Temacin, que se trouve la Zaouïa des Tidjania, ordre religieux dont nous aurons souvent à parler et qui exerce une grande influence dans cette contrée et jusqu'au pays des Touareg. Il y a encore dans la même oasis les villages de Sidi Amer, Koudiat bou Ahmar et Dahour. Temacin est devenue la capitale religieuse de l'Oued Rir' comme Tougourt en est le centre politique et militaire. El Aïachi le pèlerin du XVIIe siècle y trouva comme gouverneur un cousin du Sultan ben Djellab.

Blidet-Amar, Dzioua, El Alia, Taïbin et Taïbet-el-Gueblia, sont autant de petites oasis plus au Sud ; enfin El Hadjira, village construit sur un monticule, est tel qu'une vedette placée à l'extrémité méridionale des États du souverain tougourtin.

Mais là ne finissaient pas les États des Ben-Djellab ; ils avaient encore toute la région du Souf qui, en raison de son importance, fera plus loin l'objet d'une notice spéciale.

Passant aux Arabes de la tente, nous ajouterons quelques mots au sujet des Oulad Moulat, composant la deïra de Tougourt. Ils composaient un corps de cavalerie de 600 hommes environ, monté et armé aux frais du Sultan Ben-Djellab. Ils ne recevaient aucune solde ; mais, exempts d'impôts, ils vivaient du produit des razias que commandait le chef contre les récalcitrants. Entre autres attributions, les Oulad Moulat étaient chargés de parcourir les villages à l'époque de l'impôt pour en assurer la rentrée, les contribuables ne mettant pas toujours beaucoup d'empressement à les acquitter.

La tribu des Oulad Moulat est très fière de sa noblesse qui la fait descendre des premiers Arabes conquérants. Ils ne s'allient

généralement qu'entre eux pour conserver la pureté de leur race. Ils avaient dans la grande mosquée de Tougourt un arbre généalogique sur lequel était inscrit le nom de chaque guerrier mort en combattant. La *dïa*, ou prix du sang, était payée tous les ans et à perpétuité aux survivants de la famille. Cette *dïa* se composait de cinq sacs de dattes. La dette payée à la mémoire des braves de la tribu était l'occasion d'une cérémonie annuelle présidée par le Sultan lui-même. On procédait à l'appel nominal des défunts, d'après l'arbre généalogique déployé avec pompe, et les gratifications étaient distribuées aux ayants-droit. Cette fête durait trois jours.

Au printemps, les Oulad Moulat s'éloignent des campements autour de Tougourt et reprennent la vie nomade.

Deux autres tribus, les Oulad Saïah et les Oulad Saïd-Oulad-Amer, remplissent autour de Temacin, El-Hadjera et autres oasis de ce côté, à peu près le même rôle de protecteurs que les Moulat à Tougourt. Leur richesse consiste en nombreux troupeaux ; ils sont aussi propriétaires de palmiers. La plupart d'entre eux, abandonnant de temps en temps la vie nomade, vont se fixer autour ou dans l'enceinte même des villages ; ils laissent au dehors les bergers et les troupeaux. La récolte de dattes terminée, ils se réunissent aux environs de Temacin, soit pour recevoir les instructions de leur chef religieux, le marabout Tidjani, soit pour débattre en conseil le choix des pâturages à parcourir pendant l'été. Ils vont généralement dans la direction du Souf ou de Ouargla et même du côté du Mzab.

Nous nous sommes considérablement écartés de la partie historique, nous y revenons. De longues années, pour lesquelles les documents font défaut, se sont écoulées depuis l'établissement du premier des Ben-Djellab à Tougourt ; on a vu le nom de ses héritiers, seul renseignement qui existe sur leur compte, et nous arrivons d'une enjambée séculaire au treizième de ses descendants portant comme lui le nom de Soliman.

C'était aussi, rapporte la tradition, un prince vertueux et son autorité s'étendait au loin. Comme la plupart de ses ancêtres, il

était allié à la famille féodale des Douaouda. Sa femme était fille d'El-Guidoum ben Sakheri. Cette circonstance de parenté fut cause de sa perte, englobé qu'il se trouva au nombre des victimes que frappa la célèbre héroïne Oum Hani, pour satisfaire une vengeance mortelle dont nous exposerons en détail les causes et les effets en nous occupant plus loin des Douaouda. Sans anticiper cependant sur cet épisode dramatique des événements du Sahara, il convient d'expliquer ici la mort du prince tougourtin. Oum Hani, au nom de laquelle l'auteur de l'opuscule sur Tougourt, déjà cité, ajoute l'épithète de Bent el Bey qui aurait dû lui donner à réfléchir, était réellement la fille du Turc Redjeb, ancien Bey de Constantine, et non point, comme il le dit par inadvertance, issue d'une famille de marabouts de l'oasis zibanienne de Sidi Khaled. Or, le frère de Oum Hani, ayant été assassiné par les parents de son mari, auxquels il portait ombrage, inaugura sa rancune en empoisonnant son mari lui-même, puis se débarrassa successivement de ceux lui tenant de près et soupçonnés d'avoir trempé dans le meurtre de son frère. Par son caractère énergique, viril même, puisqu'elle montait à cheval, à face dévoilée, marchant en tête des guerriers nomades, elle acquit une telle influence qu'elle conserva, quoique veuve, l'autorité suprême et remporta en maintes circonstances des victoires sur ses ennemis et les troupes turques elles-mêmes. Elle fut en réalité la maîtresse absolue du Sahara.

Or donc, le Sultan de Tougourt Soliman, comprenant qu'il avait grand intérêt à vivre en bonne intelligence avec l'héroïne du Sahara, ne trouva d'autre moyen d'obtenir son alliance qu'en lui demandant sa fille en mariage, laquelle n'était autre que sa nièce par le fait de sa première union avec la fille d'El-Guidoum. Il aurait eu ainsi pour épouses les deux cousines germaines. Oum Hani, à qui la Providence offrait une nouvelle proie pour sa haine inassouvie contre les parents de son mari, affecta d'accueillir avec empressement la demande du souverain de Tougourt et l'invita à venir se présenter avec les cadeaux de noce. Le point de rendez-vous était dans le Sahara, à l'endroit appelé Neza-ben-Rezig. La fête fut splendide ; chaque cavalier rivalisait d'ardeur dans des courses frénétiques, au bruit des tambourins,

des cris des femmes et des détonations de la poudre. Dans la soirée, quand le malheureux Soliman soulevant tout joyeux la portière de la tente sous laquelle il ne croyait trouver que sa fiancée, il se vit en présence de sa belle-mère et de quatre hommes qui se précipitant sur lui le bâillonnèrent aussitôt. Oum Hani lui porta un premier coup de poignard qui lui ouvrit la poitrine, en lui disant : « Pour le sang de mon frère chéri ! » puis elle laissa achever la besogne par ses sicaires. Le corps de Soliman, chargé sur un chameau, fut aussitôt après transporté et remis aux marabouts de Sidi Khelil qui le déposèrent dans leur mosquée jusqu'au moment où on vint le prendre pour l'inhumer dans le tombeau de famille devant Tougourt.

Si l'auteur de l'opuscule avait connu les événements qui précèdent, il n'aurait point raconté que les Oulad Moulat s'insurgèrent contre Mohammed, fils et successeur de Soliman. Puis qu'il trouva la mort en tentant de les réduire par la force, malgré la bravoure de son nègre, le géant Msaoud, personnage légendaire par son courage, que les tolba du pays comparent au héros Antar du roman chevaleresque arabe. Ce nègre, si dévoué à son maître, lui sauva en effet la vie dans le combat qui eut lieu, une première fois en fendant en deux, d'un terrible coup de sabre, un cavalier qui le couchait en joue et l'autre fois en abattant le bras à un piéton saharien qui avait saisi l'étrier du prince pour le désarçonner. Sous les palmiers de Tougourt on entend quelquefois fredonner le refrain d'un chant commémoratif de cet événement qui finit par ces mots :

يا زين الفرسان يا المساود يا بوسكين القطعان

« O le plus bel ornement des cavaliers, ô Msaoud, ô l'homme au sabre tranchant ! »

Après le meurtre de Soliman, Oum Hani, qui avait hérité de son mari du titre de Cheikh-el-Arab, emmena ses nomades vers Tougourt pour la livrer au pillage. Les Rahman, les Selmia, les Bou-Azid la suivaient.

Conseillé par Ben Nacer, son khalifa, Mohamed ben Selman qui venait à peine de rendre les derniers devoirs au cadavre de son père se mit à la tête de ses Oulad Moulat toujours fidèles et qui, comme lui, criaient vengeance. Il se porta imprudemment au devant de l'ennemi qui s'avançait, au lieu de l'attendre derrière les murailles de la ville ou les clôtures des jardins, ce qui aurait égalisé les chances de succès. C'est en rase campagne, sur le plateau de Meggarin, — à l'endroit même où les Français devaient, un siècle environ plus tard, abattre le dernier des Sultans Ben-Djellab, à Meggarin, fatal à cette famille — qu'eut lieu la rencontre. Ce fut comme un débordement de rivière ; le prince de Tougourt enveloppé lui et les siens par un flot de nomades fantassins ou cavaliers, perdit la vie dans la mêlée ; on ajoute même que son cadavre dépouillé, défiguré, meurtri, ne put être reconnu lorsque Oum Hani voulut contempler encore cette nouvelle victime sacrifiée aux mânes de son frère.

Oum-Hani, maîtresse de Tougourt, disposa du pouvoir en faveur d'une branche cadette des Ben-Djellab qui vivait retirée à Temacin et investit Mohammed-el-Akahal, l'aîné de cette famille. Ce personnage ne s'était fait remarqué jusque-là que par ses aventures galantes ; aussi l'autorité ne fut-elle autre, à ses yeux, que le droit de satisfaire toutes ses passions. Abandonnant l'administration du pays à une djemaâ composée de jeunes gens à mœurs aussi dissolues que les siennes, le palais du petit sultan saharien ne fut plus qu'un lieu de débauches et d'orgies ; c'était, parmi les sujets, à qui mettrait le plus de zèle à procurer des femmes ou des liqueurs à cette réunion de viveurs.

Un fait important pour les annales des habitants de Tougourt se rattache à cettte époque, c'est la conversion des juifs désignés aujourd'hui sous le nom de *Mehadjerin* qui peuplent tout un quartier de la ville.

Le sultan Mohammed-el-Akahal, à qui les lubriques filles du Soudan, ou les joyeuses Naïliennes peuplant son harem, ne suffisaient pas, jeta son dévolu sur les belles juives qu'il avait sous la main en les faisant enlever à leurs familles. La communauté israélite poussa de hauts cris, mais elle dut se résigner devant la volonté inébranlable du maître, qui, pour détruire le prétexte

soulevé de différence de religion, décréta pour tous la conversion immédiate ou la mort. Aujourd'hui qu'un siècle a passé sur cet événement, la légende a apporté son contingent dans cette affaire. Il y a deux versions actuellement sur la manière dont la conversion a été imposée aux juifs de Tougourt (1).

La première rapporte qu'en effet Ben-Djellab tomba amoureux d'une jeune fille juive ; il voulut en faire une de ses femmes, mais à condition qu'elle se convertirait à la religion musulmane. Il aurait bien pu, dans son omnipotence, en faire une esclave ; mais il préféra obtenir l'amour de cette jeune fille de son plein gré et ne voulut pas en cette occasion délicate faire acte de tyrannie. Il y réussit, la jeune fille consentit à se convertir et à l'épouser. Mais elle ne voulut pas avoir à rougir devant sa famille et ses coreligionnaires et elle mit pour condition à son consentement que tous les siens embrasseraient avec elle la religion musulmane. Ben-Djellab, informé de l'unique obstacle qui existait à l'accomplissement de son mariage, l'aplanit de suite. Il fit appeler les principaux juifs chez lui et leur intima l'ordre de se convertir dans trois jours ou de quitter le pays.

D'après la seconde version, on célébrait chaque année l'anniversaire de l'élévation du sultan de Tougourt par une fête publique. Les juifs, tout en n'ayant pas trop à se féliciter de leur position, y prenaient cependant une part assez active, et, chaque année, ils faisaient au prince de riches présents. C'étaient surtout des bijoux ; car les juifs de Tougourt, comme aujourd'hui presque tous ceux de la Kabylie et des tribus, étaient bijoutiers. Or, cette année, ils fabriquèrent un régime de dattes dont les branches étaient en argent et les fruits en or. Le vendredi, lorsque le prince sortit de la mosquée, ils lui présentèrent ce régime comme don gracieux. Celui-ci, charmé, émer-

(1) J'ai pris ces renseignements dans le pays même, et M. le grand rabbin Cahen les a également recueillis et publiés dans le X[e] volume de la Société archéologique de Constantine dans une lettre qu'il m'écrivait à ce sujet.

veillé même du travail, résolut de leur témoigner sa satisfaction. Rentré chez lui, et entouré des principaux personnages du pays, il demanda comment il pourrait récompenser les juifs. On proposa diverses choses, qui quelques libertés, qui quelques allégements d'impôts. Mais ces propositions étaient faites à regret et reçues avec déplaisir. Tout à coup, l'un d'eux dit au prince : « Puisque tu veux les récompenser d'une manière extraordinaire, accorde-leur la permission de se convertir et l'honneur de les recevoir parmi les vrais croyants. » Cet avis, aussitôt émis, plut à tout le monde et Ben-Djellab l'adopta. Il fit appeler le principal d'entre eux, il lui exprima toute sa satisfaction du présent et la manière dont il entendait les en récompenser.

A cette proposition de Ben-Djellab, le doyen des juifs demeura terrifié et ne put proférer aucune parole. Cependant, revenant à lui-même et surmontant sa frayeur, il dit au prince qu'avant de lui donner aucune réponse, il voulait communiquer la proposition à ses coreligionnaires. Ben-Djellab fut étonné de la froideur avec laquelle le juif l'avait accueillie ; il le laissa néanmoins partir. Mais ce qui le surprit bien plus, ce fut la réponse qu'il reçut le lendemain. Une députation de juifs vint se jeter à ses pieds et l'implorer de ne pas donner suite à ce qu'il voulait bien appeler une récompense ; ils étaient juifs et ils ne souhaitaient qu'une chose, c'était de rester juifs.

Ben-Djellab, qui croyait leur accorder une grâce extraordinaire, devint furieux à ce refus et se trouva blessé dans sa dignité de chef et de musulman. Il leur ordonna de suite de choisir, dans les vingt-quatre heures, devenir musulmans ou quitter le pays sans espoir de retour. Grande fut la consternation des juifs. Bon nombre d'entre eux, espérant trouver dans la fuite un abri contre cette persécution, s'éloignèrent dans la nuit de Tougourt. Mais Ben-Djellab envoya à leur poursuite et presque tous les fuyards furent repris et décapités. Cependant, la majeure partie des juifs, prévoyant ce qui arriverait, et ne trouvant aucune autre issue à leur situation que la conversion, se soumirent à l'ordre du prince et embrassèrent, extérieurement du moins, la religion musulmane. On prétend qu'ils n'en

continuèrent pas moins chez eux à suivre les règles mosaïques. Aujourd'hui encore, le nom, que les descendants de ces convertis portent, rappelle les faits de cette seconde version. On les appelle *Mehadjerin*, les bien récompensés. Les Mehadjerin ont continué à habiter leur ancien quartier ; ils ne font d'alliance qu'entre eux, ce qui a conservé leur type de race au milieu du croisement de blancs et de nègres qui constitue le fond de la population Tougourtine.

Mohammed-el-Akahal se maintint au pouvoir pendant plusieurs années, il serait mieux de dire fit durer ses orgies tant que l'héroïne Oum-Hani conserva elle-même son autorité absolue sur les nomades sahariens et le protégea. Mais la guerre ayant recommencé entre elle et les partisans de la famille de son mari, elle éprouva des revers qui lui désaffectionnèrent les tribus de la région de Tougourt. Avec la versatilité, qui est le fond du caractère arabe, ces tribus, travaillées par les Oulad-Moulat, supportant avec peine la conduite odieuse du chef imposé, résolurent de renverser celui qu'elles avaient élevé de leurs mains. La ville fut investie sans la moindre opposition de la part des habitants. Mohammed-el-Akahal, toujours en joyeuse compagnie, ignorait les moindres détails de ce qui se passait autour de lui. Sa mort fut aussi ignoble que sa vie. Le palais, envahi par les conjurés, on le surprit cuvant son vin dans les bras de la juive favorite, nommée Zemima, aussi ivre que lui. Ils n'eurent pas de réveil ; le poignard les frappa tous deux à la fois et leurs têtes, plantées sur la principale porte de la ville, restèrent longtemps exposées aux regards et aux insultes de la populace.

Le jeune Ahmed, fils de l'infortuné Mohammed-ben-Soliman, tué par Oum-Hani au combat de Meggarin, avait été emporté secrètement dans le Souf après le désastre. Il n'avait encore qu'une vingtaine d'années quand on le ramena pompeusement à Tougourt pour y reprendre la place de ses ancêtres. Mais avec lui rentraient aussi ses deux frères cadets Ferhat et Brahim, presque de son âge, et qui allaient être une cause de discordes. En effet, le calme à peine rétabli dans la contrée, le nouveau sultan Ahmed songea à faire confirmer son élévation, pour la

rendre plus stable, par le gouvernement Turc. On lui avait persuadé qu'en se présentant en personne il serait comblé d'honneurs et de cadeaux, perspective bien séduisante pour sa jeune imagination. Mais le long trajet à parcourir pour se rendre à Alger ou à Constantine l'arrêtait. A cette époque, Kelian Hosseïn, l'un des beys les plus capables qui aient gouverné Constantine, parcourait avec une colonne de troupes le sud de sa province. Informé des intentions du prince Tougourtin, il lui donna rendez-vous à Biskra et c'est là que celui-ci fut reçu et fêté. Il avait emmené une caravane considérable d'esclaves nègres pour faire acte de vasselage ; il en rapporta des armes et des caftans brodés, insignes de son autorité reconnue. Tel fut le résultat matériel de ce voyage.

Mais, pendant son absence qui ne dura pas moins de deux mois, Ferhat, son frère, qui avait goûté du pouvoir en l'exerçant provisoirement, aurait bien voulu le conserver. Des amis complaisants et confidents de ses pensées se chargèrent d'aller au devant de ses désirs. Le malheureux Ahmed ne tardait pas à laisser la place libre, — par la mort de Dieu — dit-on en parlant de sa fin, sans tenir compte des atroces coliques qui accompagnèrent son agonie. Les juifs qui apportaient jadis de Tunis des vins et des liqueurs afin de satisfaire les goûts d'ivrognerie d'El-Akahal avaient aussi, au fond de leurs boutiques, des poisons subtils pour les amateurs, et cette denrée va désormais être fréquemment consommée à Tougourt, à l'effet d'éviter, de temps en temps, le scandale du sang versé. Mais Ferhat qui avait innové ce système de bascule ne tardait pas à en subir lui-même les conséquences. Depuis quelques mois seulement il jouissait du trône acquis par un crime, que la peine du talion le frappait et qu'il expirait lui aussi en se tordant, à la suite d'une de ces intrigues de harem, ne dépassant pas les murs de la kasba. On raconte qu'une jeune esclave nègre, aimée de Ahmed et devenue à sa mort la propriété de son successeur, se vengea ainsi du meurtrier.

Cheïkh Brahim, le survivant des trois frères n'avait guère plus de 15 ans lorsque les circonstances qui précèdent le mirent en relief. Ses goûts prononcés pour l'étude et la vie monacale, lui

avaient fait adopter pour résidence la zaouïa de Sidi-Yahïa, dans laquelle il vivait ignoré, sans prévoir le sort qui lui était réservé. Soumis à ses maîtres, il se laissa acclamer et guider par eux. De sages réformes avaient fait accueillir son avénement avec reconnaissance, et pendant de longues années l'Oued Rir' jouit d'une prospérité restée légendaire et qui aurait duré encore davantage, si l'élu des marabouts n'avait abandonné les affaires terrestres pour celles du ciel. Constamment plongé, lui et son entourage, dans le mysticisme, il crut indispensable de purifier son âme par le pèlerinage au tombeau du Prophète. Il laissa ses deux fils sous la garde de quelques-uns des hommes pieux et dévoués composant son Conseil ; mais il commit la faute, en voulant donner plus de pompe à sa caravane de pèlerins, d'emmener avec lui ceux d'entre eux qui, l'aidant à gouverner, eussent été les plus fermes appuis de ses enfants.

Les deux jeunes gens : Abd-el-Kader et Ahmed, sous la tutelle d'un marabout, géraient le pays depuis deux mois à peine que leur père était parti, quand ils se virent obligés, tout à coup, de prendre la fuite pour sauver leur vie.

Khaled, le fils de l'ivrogne Mohammed El-Akahal, caché à Temacin, avait exploité en secret l'excès de dévotion, d'ordre, de rigidité de mœurs du nouveau Sultan et de ses ministres. Plus de guerres, plus de razzias, de pillages et de profits par conséquent pour les nomades avides et remuants. Khaled avait épousé une fille des Oulad Moulat, les soutiens du pouvoir. Il plaisantait adroitement ses beaux-frères en affectant de ne les appeler que les *Tolba* — les Clercs — ; leur disant que le temps des fiers cavaliers, des hardis coups de main, de la vie de plaisir, était finie sous le règne des marabouts et que du caractère du marabout à celui de la femme il n'y a qu'un pas..... Vendez vos éperons dont vous ne vous servez plus; achetez des chapelets !.... Toutes ces insinuations remuaient les entrailles des nomades et leur faisaient regretter le temps passé, mais ils restaient hésitants.

Le départ du Sultan Brahim et l'autorité abandonnée aux mains de deux enfants, réveillent avec une nouvelle ardeur les ambitions du prétendant. Il démontre à ses amis que le moment

est favorable pour tenter un coup d'État, et pour cela il fait adroitement répandre le bruit que le Sultan-Pèlerin est mort de la peste du côté de Tripoli.

C'est ainsi que Khaled usurpa le pouvoir, sans coup férir. Il avait promis à ses partisans de satisfaire leurs appétits, il tint parole, et pendant plusieurs semaines les nomades firent bombance et se gaudirent aux dépens des habitants de Tougourt et des sédentaires des autres oasis. Mais l'Arabe a comme son dromadaire une capacité d'estomac fort élastique : il n'est jamais repu. Khaled s'en aperçut un peu tard. Il entendait murmurer autour de lui qu'il ne donnait pas ce que l'on attendait de sa générosité. Son raisonnement fut bien simple : « Je n'ai plus rien ici pour contenter mes gens, allons prendre chez les voisins ! » Un corps d'armée, ou plutôt des bandes de pillards, en tête desquels marche le Sultan Khaled, se dirige sur Temacin. Les habitants de cette ville, comptant être épargnés par l'usurpateur auquel ils avaient jadis donné asile, vont au devant de lui avec des diffas monstrueuses pour son monde, des sommes d'argent considérables pour lui, comme don de joyeux avénement et de vasselage. Rien n'y fait, la ville est mise à sac ; pendant quinze jours il faut qu'elle rassasie tous ces mangeurs. Quand les sauterelles ont dévoré un champ elles passent au suivant pour le ravager à son tour. Ainsi procéda Khaled jusqu'à Ouargla. Mais devant cette ville il rencontra une résistance à laquelle il ne s'attendait guère. Repoussé, mis en déroute, il y perdit même tous ses bagages, produit des vols commis le long de la route. On lira dans la notice sur Ouargla, le poëme très curieux composé par les vainqueurs sur cet épisode des guerres sahariennes.

La légende a ici sa place : elle raconte que dans la bagarre et la confusion de la fuite, on vit tout à coup apparaître, sur les hauteurs du village de Ba-Mendil, un superbe cavalier monté sur un cheval blanc comme neige. S'élançant au galop, il pointa droit vers l'usurpateur Khaled et, de son chapelet, seule arme qu'il eût en main, il le frappa sur la tête en disant :

لعنة الله عليك يا شيطان

« Que la malédiction de Dieu soit sur toi, ô rebelle ! »

Khaled tomba foudroyé et son corps resta la proie des corbeaux. La croyance populaire affirme que ce cavalier mystérieux n'était autre que le Sultan légitime Brahim qui, par une coïncidence étrange, mourait ce jour-là même au temple de la Mecque. On cite à l'appui des témoins de cette apparition surnaturelle et vengeresse, ayant bien reconnu les traits de leur ancien prince. Mais il est probable que la peur de l'ennemi qui les poursuivait avait rendu à ces témoins la vue trouble. En mieux regardant, ils auraient sans doute reconnu l'un des marabouts favoris du Sultan légitime, qui s'attachant aux pas de l'usurpateur n'attendait qu'une occasion pour le frapper, non avec un chapelet mais avec une bonne lame. Nous allons voir que cela ne dut pas se passer autrement malgré la légende.

Quoi qu'il en soit, quand on parle dans l'Oued Rir' du Sultan Khaled, on accompagne toujours son nom de la formule consacrée : *Dieu le maudisse !*

Les deux fils du Sultan Brahim que l'on avait enlevés pour les soustraire à la vengeance de Khaled avaient été conduits secrètement au village de Guemar, dans le Souf, par les amis de leur père. Au premier moment d'effervescence, les marabouts avaient jugé prudent de laisser marcher le flot de la révolution sans opposer la moindre résistance. Mais dès que les fautes de l'usurpateur leur firent sentir le moment favorable pour réagir à leur tour, ils se mirent à l'œuvre. Rien n'est dangereux comme la haine des hommes travaillant en silence, et les confréries religieuses musulmanes ont depuis des siècles le privilége de ces conspirations ourdies dans l'ombre. N'aurait-il pas succombé au milieu d'un désastre que Khaled, contre lequel l'arrêt de mort avait été prononcé par les marabouts, serait tombé même dans un triomphe, sous les coups de ces imitateurs de la secte des

hachaïchins, les assassins de la Perse. Voilà l'explication du cavalier fantastique au chapelet, sur le compte duquel l'imagination fantaisiste a forgé une légende utile à exploiter.

C'était en 1137 de l'hégire (1724) que cela se passait, disent les chroniques du pays. Abd-el-Kader, le fils aîné de l'ex-Sultan Brahim, était aussitôt ramené du Souf, dont toute la population, la tribu guerrière des Troud en tête, lui faisait escorte, avec les nomades de son oncle, le cheïkh El-Arab Douadi : « Les portes » de la kasba, dit la notice, s'ouvrirent devant son cortège. Une » réunion solennelle de la Djemaâ lui donna l'investiture et » prêta entre ses mains le serment d'obéissance. C'est à ce prince » qu'on attribue la restauration de la porte principale de la » kasba, haute de vingt coudées, doublée en fer artistement » travaillé et ornée de dessins formés avec des clous à tête large » et ronde. Nos grands-pères qui vécurent de son temps, ra- » content que ce prince était d'une taille si élevée, qu'on le » nommait *Bou-Kameteïn*, celui qui est grand comme deux » hommes ; il était d'un caractère méfiant. Tous les soirs il se » faisait remettre les clés de la ville et celles de la kasba et » les gardait près de son lit. Son règne, qui dura sept ans, » n'offre d'intérêt que par l'absence de troubles intérieurs. Il » laissa cinq enfants mâles, dont les plus connus sont le cheïkh » Omar et le cheïkh Mohammed qu'il avait eus de Saâdia, fille » du cheïk El-Arab Ali bou Okkaz. »

Trop jeunes encore pour succéder à leur père, qui succomba en l'année 1144 (1731), il fut convenu dans un conseil de famille que leur oncle Ahmed ben Brahim exercerait le pouvoir jusqu'à la majorité de l'aîné de ces enfants, et il le garda en effet pendant une dizaine d'années. Mais le moment fatal de l'échéance arriva, les enfants étaient devenus des hommes et revendiquèrent leurs droits. Ahmed, de son côté, s'était fait des partisans tant auprès des Beys de Constantine que parmi les tribus et notamment les Oulad Moulat ; il ne voulut plus abdiquer. Ferhat ben bou Okkaz, oncle maternel et tuteur des jeunes gens, arriva alors devant Tougourt avec tous ses nomades et imposa par la

force ce qui n'avait pu être obtenu de bonne volonté. Ahmed, le Sultan dépossédé, dut prendre la fuite et céder la place à son neveu Omar ben Abd-el-Kader. Il se retira au Souf, dans la ville d'El-Oued, où se rassemblèrent autour de lui les tribus qui lui étaient restées fidèles, telles que les Oulad Moulat, les Selmia et les Troud. Il y avait donc à ce moment deux Sultans de Tougourt : l'un dans sa capitale et l'autre tenant la campagne dans le Souf.

La chronique tunisienne d'El-Hadj Hamouda va nous fournir des détails assez curieux sur la lutte entre les deux prétendants au trône tougourtin. A l'époque où nous sommes arrivés, une révolution avait éclaté en Tunisie et le prince Mohammed Bey s'était enfui vers le Djerid, sous la protection de son allié Bou-Aziz, le Seigneur des Hanencha. J'ai déjà raconté cet épisode dans ma notice sur les Harrar.

Du Djerid, les fugitifs passèrent dans le Zab, traînant à leur suite tous leurs partisans parmi lesquels on comptait surtout les Chabbia. Ahmed ben Djellab, le Sultan dépossédé, quitta aussitôt le Souf et alla trouver le chef des Hanencha Bou-Aziz qu'il intéressa à sa cause, en lui promettant, s'il voulait l'aider à reconquérir Tougourt par la force des armes, de lui donner 50,000 réaux, 200 chamelles, 400 couvertures de laine et 600 charges de dattes. La proposition fut acceptée.

Les alliés s'avançaient dans le Sahara et pénétraient déjà sur le territoire de l'Oued Rir', quand le Sultan Omar, averti à temps, pensa qu'il n'avait d'autre moyen d'affermir sa puissance que de recourir lui aussi à la protection du chef des Hanencha. Il n'y avait pas de temps à perdre : attendre c'était faire tourner l'expédition au profit du prince Tougourtin dépossédé. Il envoya son oncle Ferhat au devant de Bou-Aziz, avec la mission de lui offrir une somme plus considérable que celle qui lui avait été promise par Ahmed, s'il consentait à exterminer les Oulad Moulat. Dans la politique musulmane, les plus grosses sommes commandent la sympathie : ainsi l'on vit les armes préparées pour la vengeance de l'un passer du côté de son ennemi.

Le cheïkh Ferhat, pour augmenter ses forces, fit en même temps prévenir le prince tunisien fugitif, inséparable compagnon

de Bou-Aziz, qu'il avait reçu à son sujet une dépêche du Pacha d'Alger dont l'intention était de le voir arriver à sa cour et de lui fournir ensuite les moyens de renverser ceux qui l'avaient dépossédé de ses États. Il terminait en lui promettant de lui communiquer la dépêche elle-même afin qu'il pût se convaincre des bonnes intentions du Pacha à son égard. Puis, en post-scriptum, il le priait de prêter le concours de ses alliés les Hamama et les Dreïd au cheïkh Bou-Aziz pour l'aider à massacrer les Oulad Moulat.

Le prince Tunisien consentit à cette combinaison. On lui annonça qu'un conciliabule devait avoir lieu au delà de Tougourt pour régler le plan de campagne et il dut s'y rendre avec Bou-Aziz. On se dirigea d'abord vers El-Faïd, puis on marcha dans une direction opposée à Tougourt, comme si l'on voulait s'en éloigner ; mais on ne tarda pas à s'en rapprocher par un autre côté. Ferhat les rejoignit ; on s'entendit, après quoi chacun s'en retourna de son côté et Bou-Aziz prit dès lors ses dispositions pour attaquer les Oulad Moulat dès le lendemain matin.

Mais les cavaliers du Moulat avaient découvert dans le sable les empreintes des pieds de chevaux. Ils suivirent ces traces qui les amenèrent près de Tougourt, à l'endroit où s'était tenue la conférence avec Ferhat et ils reconnurent également par les pistes la direction que chacun avait prise en se séparant. Il n'en fallait pas davantage à l'esprit clairvoyant des Oulad Moulat, habitués aux intrigues sahariennes, pour comprendre ce qui se tramait contre eux. Comme il adviendrait chez nous d'une dépêche ennemie interceptée, ils étaient suffisamment renseignés sur les intentions de leurs adversaires. Ils s'en retournèrent donc au galop auprès de leurs frères, leur annoncer que Ferhat avait gagné Bou-Aziz pour l'aider à les écraser, et cette nuit-là même les Oulad Moulat décampaient et s'enfonçaient vers le Souf. Ahmed ben Djellab, avec les partisans qui lui restaient, s'éloigna avec eux. De sorte que, le lendemain, les agresseurs qui comptaient les surprendre ne trouvèrent plus que la trace du campement qu'ils occupaient la veille. Ils n'osèrent pas les poursuivre à travers les affreuses dunes qui séparent Tougourt du Souf, région des plus dangereuses, où une troupe risque d'être engloutie dans les sables ou de périr de soif.

Bou-Aziz, malgré ce résultat négatif, n'en réclama pas moins à Ferhat la récompense qu'il lui avait promise. « Votre ennemi est en fuite, lui disait-il, il faut donc me donner ce qui est convenu. » Ferhat s'y refusa énergiquement, répondant qu'il avait été question de récompense, en effet, mais à condition que les Oulad Moulat seraient détruits; qu'il était donc dégagé de ses promesses dès le moment que l'ennemi fuyant n'avait même pas été attaqué. Bou-Aziz insista, discuta longuement avec cette chaleur de l'Arabe qui revendique quelque chose; il ne put qu'obtenir pour ses gens l'autorisation d'entrer dans Tougourt pour y commercer avec les habitants. Mais Ferhat, méfiant et qui craignait une surprise et la déchéance de son neveu le sultan Omar, n'accorda cette faveur qu'après que Bou-Aziz lui eut remis en otage deux des principaux cavaliers de sa troupe, comme garantie de ses intentions pacifiques. Bou-Aziz eut ensuite avec Ferhat une entrevue à laquelle assista le prince tunisien Mohammed-Bey. Celui-ci pria Ferhat de lui communiquer la dépêche écrite à son sujet par le Pacha d'Alger. Ferhat résista; c'était montrer qu'il avait menti pour mieux l'attacher à sa cause; mais il finit par céder et donna cette lettre; elle était conçue en ces termes :

« Nous avons appris que Mohammed-Bey vient de pénétrer
» dans le Zab; tâchez de le tuer ou de vous saisir de sa per-
» sonne. Si vous exécutez ce que nous désirons, nous vous ac-
» corderons tout ce qui vous sera agréable. Si cependant vous
» ne parveniez pas à accomplir nos instructions, faites en sorte
» de l'expulser du Zab. »

Le prince et Bou-Aziz quittèrent Tougourt immédiatement et leur mouvement fut le signal de départ de tous les contingents auxiliaires rassemblés autour de la ville. Ils marchaient en groupes séparés. Les Oulad Moulat, profitant de cette faute, trouvèrent l'occasion de punir Bou-Aziz traître à la foi jurée. Lui barrant la route, ils lui firent éprouver des pertes considérables. Si, au lieu de se venger, ils avaient, à ce moment, entamé de nouvelles ouvertures pour s'attacher ces auxiliaires, il est probable qu'ils auraient réussi, ayant affaire à des mécontents trompés dans leurs espérances. Ahmed ben Djellab, cette fois, soutenu fidèlement, aurait repris avec eux le chemin de Tougourt et en aurait peut-être chassé son compétiteur. Mais *c'était écrit*, et les choses se passèrent ainsi.

Ahmed, n'ayant plus l'espoir d'une revanche, malgré les Troud et autres Souafa restés dévoués à sa cause, mourut de chagrin à Guemar, où il s'était retiré. Il laissait quatre fils. Les deux aînés ayant été empoisonnés par une main inconnue, leur mère s'enfuit à R'damès avec les deux survivants pour les préserver du même danger.

Le manuscrit arabe qui m'a été communiqué à Tougourt ne contient plus que deux lignes sur le règne d'Omar : « Il gouverna longtemps et tua ses deux frères qui avaient conspiré contre lui. » Heureusement que les documents sur la dynastie djellabienne recueillis par M. de Chevarrier à une source plus abondante, nous mettent à même de compléter cette lacune (1).

« Maître du pouvoir qu'il avait fait légitimer par les troupes coalisées, le cheïkh Omar crut avoir reconquis le repos pour longtemps. Il régna en effet dix-sept ans, sans avoir de démêlés avec les puissances étrangères, ni de factions dans l'intérieur de ses États. Mais l'année 1170 (1756) fut signalée par une révolte. Ses deux frères Ali-Bâs et Ahmed prirent les armes contre lui et s'avancèrent jusqu'à Sidi Khaled. Omar voulut conserver par la ruse une autorité qu'il avait acquise par la force. Il envoya son khalifa au camp des deux princes et leur fit promettre l'*aman* s'ils rentraient dans l'ordre. La paix ayant été acceptée,

(1) M. de Chevarrier, touriste distingué et aujourd'hui consul de France en Orient, visita Tougourt en 1847. Il en rapporta deux notes assez considérables à l'aide desquelles M. Cherbonneau fit son opuscule sur les Ben-Djellab.

Ali-Bâs et Ahmed vinrent sans défiance à la rencontre du cheïkh Omar et s'arrêtèrent à un endroit qu'on appelle Chouchet es-Salatin, près de l'oasis d'El-Ksour. Mais au moment où, descendus de cheval, ils s'approchaient du sultan pour lui baiser la main en signe de soumission, les nègres de la garde se jetèrent sur eux et les égorgèrent traîtreusement sous les yeux de leur frère. On voit encore leurs tombeaux dans la mosquée de Sidi Mçaoud à l'ancienne Meggarin. Ce fut le dernier acte du cheïkh Omar avant sa mort, qui arriva la même année. »

Il est probable que ces détails précis ont été donnés à M. de Chevarrier par les marabouts de Sidi Mçaoud, gardiens des tombeaux des malheureux prétendants.

L. Charles Féraud.

(A suivre.)

RELATIONS
ENTRE
LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER
AU XVIIe SIÈCLE

DEUXIÈME PARTIE

LA MISSION DE SANSON NAPOLLON
(1628-1633)

(Suite. — Voir les nos 134, 135 et 136)

Lettre de M. Nicollin Ricou à MM. les Consuls, Gouverneurs et Protecteurs de la ville de Marseille.

Alger, le 21 octobre 1630.

« Messieurs,

» Après avoir prié le Créateur qu'il vous ait conservé la grâce, vous diray que je n'ay manqué à vous écrire par toutes les commodités, ayant plus de six mois que n'ay receu aucune vostre par les mêmes. Je vous ay prié de tascher de m'oster d'ici puisque je ne peux avoir justice avec ces Messieurs ici; car avec ceux que nous avons affaire, sont nos juges. Il y a dix ou douze jours qu'ont amené un vaisseau de Saint-Malo avec ses gens. Le chargement est estimé à plus de cent mille écus, n'ayant ledit

vaisseau point combattu ; ayant remontré à ces Messieurs qu'ils me devoient retourner ledit vaisseau et l'équipage suivant le traité de paix. Mais tout ce que nous avons pu avancer, n'est que d'avoir eu la liberté des gens seulement ; de plus, ont amené un vaisseau de Dieppe et sa conserve mise au fond après l'avoir saccagée, étant estimée ladite prise à plus de cent mille écus ; ayant ledit vaisseau tiré quelques coups de canon depuis après que les corsaires eurent commencé. Ayant remontré à ces Messieurs tout ce que se pouvoit, enfin furent déclarés tous de bonne prise, et les gens esclaves. De plus, ont pris un vaisseau Flaman chargé pour compte d'un Francois (1), ayant été estimé à trente mille écus ; de plus, out rencontré plusieurs vaisseaux Francois, et, à coups de batons leur fesoient dire que la marchandise étoit d'Espagnols, ayant été estimée à plus de cent cinquante mille écus qu'ils ont pris ; de plus, deux galères de cette ville ont amenés deux barques, une poutargue et une tartane ; le tout a été perdu, fors les gens et barques. Je ne sais plus que vous dire en tout ce négoce, puisqu'il ne faut rien espérer d'avoir aucune sorte de justice de ces gens, depuis que tiennent des gages en ce pays, qu'est le Bastion et le sieur Sanson Napollon et moy aussi. M'ayant demandé de faire venir les Turcs qui sont dans les galères (2) ; je ne sais comme le tout passera, vous protestant, Messieurs, de tout ce que me peut arriver, à faute que vous ne me leviez d'ici, puisque vous y êtes obligés. Cependant vous plaira que je me dise, Messieurs. Votre très-humble et obéissant serviteur.

» N. Ricou. »

---

(1) Ce que ne dit pas M. Ricou, c'est que les négociants Espagnols, pour sauver leurs marchandises de l'atteinte des Algériens, mettaient leurs bâtiments sous pavillon Français, et en confiaient la conduite à des officiers mariniers Languedociens ou Provençaux. Cette sorte de fraude était formellement interdite par les traités ; mais il était difficile de l'empêcher.

(2) Avant de faire droit aux réclamations du consul, les Algériens demandaient avec raison qu'on leur rendît ceux de leurs nationaux qui avaient été enlevés en pleine paix par le chevalier de Razilly et qui étaient enchaînés depuis ce moment aux bancs de la chiourme.

On se rappelle que, dans le *Contrat passé avec le Divan et le Consul général d'Alger pour le rétablissement du Bastion et ses dépendances* (1), à la date du 29 septembre 1628, il avait été stipulé que le gouvernement des Concessions appartiendrait à Sanson Napollon pendant toute sa vie, *sans que le Roi pût en mettre aucun autre.* Les ennemis du capitaine crurent trouver là un moyen assuré de le perdre, et cette clause, à laquelle on ne paraît pas avoir tout d'abord prêté une grande attention, fut remise sous les yeux du Cardinal de Richelieu. Celui-ci, dont le génie centralisateur était en méfiance de tout ce qui lui semblait être une atteinte aux prérogatives Royales, déclara que le Traité de 1628 était un *Acte Diplomatique indigne du Roy de France* (2). Il fit décider par le Conseil que des modifications y seraient apportées et qu'on ferait partir pour les Établissements de Barbarie un envoyé du Roi, chargé, entre autres missions, de s'assurer de la fidélité du gouverneur et des troupes placées sous ses ordres. La mesure pouvait paraître d'autant plus urgente, que les calomniateurs de Sanson l'accusaient de vouloir se rendre indépendant, et de s'être vanté de tenir le Bastion du Divan d'Alger et non du Roi de France.

Le 8 octobre 1631, M. de l'Isle (3) reçut sa commission et partit quelques jours après, porteur de deux lettres adressées au Capitaine par Louis XIII et par le Cardinal de Richelieu (4). Il

---

(1) Du traité du Turc avec les Princes Chrétiens (Manuscrit de la bibliothèque nationale).

(2) Documents inédits, Correspondance de Sourdis.

(3) Philippe d'Estampes, Seigneur de l'Isle-Antry, Lamotte, Vouzeron, Orsay ; Gentilhomme de la Chambre du Roy.

(4) Les deux lettres sont datées du 9 octobre 1631. Celle du Roi contient le passage suivant : « *Je vous ay bien voulu faire cette lettre,* » *qui vous sera rendue par le sieur de l'Isle, pour vous dire que vous* » *ayez à le recevoir dans ledit Bastion, et l'assister par delà de tout ce* » *qui pourra dépendre de vous, le considérant comme un gentilhomme en* » *qui j'ay toute confiance, à quoy m'assurant que vous satisferez, je ne* » *vous feray celle-cy plus longue, que pour prier Dieu, Monsieur, etc.* » Celle du Cardinal recommande M. de l'Isle « *comme une personne qu'il affectionne particulièrement.* » (Collection Brienne, manuscrits de la bibliothèque nationale. Vol. LXXVIII.)

arriva au Bastion le 11 avril 1632, visita avec le plus grand soin les forteresses récemment construites ou réparées, les magasins et la flotille ; il se fit rendre les comptes, et, son enquête terminée, se déclara *entièrement satisfait sur tout ce qui peut regarder le service du Roy* (1).

Le 29 avril, il réunit la garnison et lui fit prêter le serment de fidélité ; après cette cérémonie, il investit solennellement Sanson Napollon, en lui remettant publiquement sa Commission de Gouverneur Royal, *scellée du Grand Sceau, en date de Monceaux, du* 29 *août* 1631. Ce fut une grande déception pour les injustes haines qui persécutaient cet homme de bien, cet excellent serviteur de la France ; il se sentit fortifié et raffermi dans sa position au sortir de cette épreuve, et les lettres adressées par lui à cette époque au Roi et au Cardinal (2) se ressentent de la légitime satisfaction qu'éprouve celui qui vient de confondre ses calomniateurs.

Nous avons déjà dit, que pendant que ces événements s'accomplissaient, le capitaine Ricou s'était enfui d'Alger, laissant pour lui succéder Blanchard, qui chercha à s'attirer par des présents l'amitié du vieux Pacha Younès. Il y parvint facilement ; mais il indisposa par cela-même contre lui les chefs de la milice et de la Taïffe, et il se vit insulté en plein Divan (3), sans que son protecteur fit la moindre démarche en sa faveur. Il s'en plaignit aigrement, et se refusa à continuer ses fonctions, tant qu'on

(1) Collection Brienne. (Loc. cit.)

(2) « A tout moins aura recogneu (M. de l'Isle) ce qui est de mes » bonnes volontés ; sa vertu et son bel esprit lui auront faict con» naistre et faict comprendre tout ce qui est du Bastion et de ses dé» pendances ; de quoy il en fera un rapport à Votre Éminence et de » tout le reste des affaires de Barbarie ; et. parceque Votre Éminence » recevra plus de satisfaction de son rapport que je ne lui en pourray » donner par une lettre, je m'en remets à lui ;.... n'ayant aucun » désir que de servir le Roy, à cette fin qu'il se parle de son nom en » ce pays de Barbarie, et que cela apporte à ses sujets du bénéfice ; » et. si j'ay le commandement de poursuivre le dessein que je jugeray » pouvoir réussir, pour le bien de son service, je le feray, etc. » (Lettre du 26 avril 1632, Collection Brienne. Loc. cit.)

(3) Voir la lettre de M. Blanchard, du 20 novembre 1631.

ne lui aurait pas fait justice de l'affront reçu : pour toute réponse, il fut mis aux fers. On ne comprend guère comment cet homme, intelligent d'ailleurs, et qui habitait Alger depuis assez longtemps pour apprécier sainement la situation, ait pu croire un seul instant qu'il verrait venir à son aide, au risque de compromettre sa position et sa vie elle-même, un malheureux souverain, qui ne régnait et qui n'existait que grâce à la tolérance de Sidi-Hamouda et des principaux d'Alger. On ne le garda, du reste, en prison que 24 heures, et il reprit de lui-même l'exercice du Consulat.

Cependant, le Divan ne cessait de réclamer la libération des équipages Turcs enlevés indûment par M. de Razilly et mis *en galères*. Voyant qu'on ne prêtait aucune attention à ses justes plaintes (1), il avait séquestré les marchandises françaises et mis *l'embargo* sur les personnes, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la satisfaction demandée. Dans ses lettres, adressées au roi et au cardinal de Richelieu (2), Sanson Napollon avait vivement conseillé de hâter cette restitution ; mais il se présentait de grandes difficultés. Le Général des galères demandait cent écus par tête de chacun des forçats qu'il aurait à délivrer, et personne ne se chargeait de ce paiement ; de plus, il refusait absolument de relaxer cinq ou six renégats qui faisaient partie des équipages capturés, se retranchant derrière des raisons de conscience. Or, c'était justement ceux-là que les Turcs réclamaient avec plus d'insistance, sachant bien le sort qui les attendait en chré-

(1) Ces plaintes étaient justes, parce que le vaisseau de Mamet Oge et sa conserve avaient été pris en pleine paix et sans aucun droit ; les Français avaient les premiers violé le traité de 1628, et soumis à la plus dure des captivités des nationaux d'Alger, au moment même où il ne restait dans le pays que *deux* détenus Français, qu'on cherchait activement pour les rendre (lettre de Sanson Napollon du 5 septembre 1629). Un an après, il y en avait *cent cinquante*, et deux ans plus tard, *plus de deux mille !* C'est ainsi que se trouva vérifiée la prédiction du gouverneur du Bastion : « S'ils perdent cent hommes, en recouvrent mille personnes. » (Lettre du 9 mars 1629.)

(2) Les deux lettres sont datées du Bastion, 26 avril 1632 (collection Brienne, déjà citée).

tienté (1). A tout cela venait s'ajouter la mauvaise volonté des capitaines de galères, fort peu soucieux de voir amoindrir leurs forces, et désorganiser un équipage qui leur avait coûté tant de soins (2). Rien ne se faisait donc; les Algériens attribuaient toutes ces lenteurs à une mauvaise foi manifeste, excités qu'ils étaient, d'ailleurs, par ceux qui convoitaient les Établissements français (3), et par les doléances journalières des familles des victimes. De leur côté, les marchands et les marins détenus à Alger s'y trouvaient dans un état fort misérable. S'ils eussent été esclaves, leur maître eût pourvu, tant bien que mal, à leur

(1) « .....Les deniers que le sieur Général prétend de retirer à » raison de cent écus pour chacun. Il ferait difficulté de rendre les » Reniés, desquels les Turcs font plus de cas, pour être dans leur » loy et protection, et lesquels ont beaucoup de crédit par toute la » Turquie et exercent les plus grandes charges. Il me semble que » ce n'est pas un sujet qui mérite qu'on s'y arrête, et que, pour cinq » ou six Reniés qui sont déjà perdus, laisser périr cent cinquante » Francois qui sont en danger, et beaucoup d'autres qui peuvent » tomber entre leurs mains... le plus tost qui se pourra sera pour » le bénéfice des sujets de Votre Majesté, etc. » (Lettre de Sanson Napollon au Roy, du 26 avril 1632. — Collection Brienne, loc. cit.)

(2) Nous verrons le même fait se reproduire toutes les fois qu'il sera question de libération d'esclaves. Pour bien se rendre compte de la vérité, il faut savoir combien de temps et de travail coûtait l'organisation d'une bonne chiourme. M. l'amiral Jurien de la Gravière, dans les belles études qu'il publie en ce moment sur *la Marine des anciens*, fait remarquer combien il est difficile de former une bonne équipe pour une simple chaloupe, et combien il l'était davantage d'atteindre la perfection nécessaire à la bonne marche d'une galère. Il fallait choisir les hommes un à un, les classer selon leurs aptitudes physiques au poste qu'ils devaient occuper, les habituer à *voguer* ensemble en équilibrant les forces de façon à obtenir le maximum de vitesse sans épuiser son monde. Ce résultat ne pouvait être obtenu que par un accord parfait et constant. Si un seul des rameurs venait à manquer ou à faiblir, cet accord était rompu. Qu'on juge après cela avec quels sentiments les capitaines se voyaient enlever la fleur de leurs chiourmes qu'ils étaient forcés de remplacer par quelques vagabonds, incapables de supporter la mer et la dure existence du bord !

(3) Les Anglais et les Génois : depuis le commencement du XVII[e] siècle, ils ne cessèrent d'intriguer pour se faire donner les Concessions.

nourriture; n'appartenant à personne, et privés de ressources par le séquestre, ils étaient réduits à vivre d'aumônes (1), et, malgré le bas prix de toutes les denrées alimentaires (2), avaient beaucoup à souffrir (3). Il est donc aisé de comprendre que leur plus grand désir fut de s'échapper de la demi-captivité à laquelle ils étaient astreints ; rien de plus légitime que ces tentatives ; mais un agent consulaire n'eût jamais dû y prêter les mains ; son devoir professionnel lui interdisait toute immixtion de ce genre. Ce fut pourtant ce que fit Blanchard, et quelques évasions eurent lieu, grâce à sa complicité. Il eût été aisé d'en prévoir le résultat, qui ne se fit pas attendre. Le vice-consul fut arrêté de nouveau et mis au bagne ; il en fut de même des résidents français, qu'on s'était contenté, jusque-là, d'interner dans Alger, et qui furent mis aux fers et envoyés au dur travail des carrières. Les Turcs considérèrent tout cela comme une preuve certaine qu'on ne leur rendrait jamais ceux de leurs compatriotes qui se trouvaient détenus sur les galères royales, et le traité fut rompu de fait. Les bâtiments de commerce et les personnes furent déclarés de bonne prise, et les corsaires vinrent enlever du monde jusque sur les côtes de Provence. La fuite intempestive d'une douzaine de prisonniers coûta la liberté à plus de deux mille personnes (4). Au lieu d'attribuer son malheur à ses véritables causes, Blanchard continua à en accuser Sanson

(1) Les Turcs d'Alger étaient charitables pour les esclaves : cela nous est affirmé par d'Aranda et René des Boys, qui y furent tous deux captifs pendant quelque temps.

(2) D'après le père Dan, qui vint à Alger en 1636, la livre de mouton coûtait un sol ; celle de bœuf, huit deniers ; une poule se vendait deux sous, et un lièvre trois ou quatre. Quant au pain, dit-il, il est à si bon compte qu'on n'en saurait manger pour plus de huit deniers par jour (*Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 1637, p. 90).

(3) Malgré les aumônes des Turcs, et les fondations pieuses des ordres religieux de la Trinité et de la Mercy, le nécessaire manquait souvent à ces malheureux ; car le nombre de ceux qui avaient recours à la charité était immense, et les ressources assez faibles. On évalue à vingt-cinq mille le nombre de captifs que renfermait alors Alger. La plupart étaient Espagnols ou Italiens.

(4) Voir la lettre du 26 juin 1633.

Napollon ; à le croire, ce fut lui qui invita le Divan à le faire mettre au bagne avec les autres Français ; cette accusation est entièrement dénuée de sens : il est impossible de voir quel intérêt aurait eu le Gouverneur du Bastion à se déshonorer par une démarche aussi odieuse, et aussi peu conforme à ce que nous connaissons de son caractère ; il eût, de ce coup, perdu tout crédit dans l'esprit des Turcs eux-mêmes, sans parler de la grave responsabilité qui lui eût incombée lors de son retour en France. Du reste, la lecture seule des lettres du vice-consul montre combien son esprit, déjà aigri par les déceptions, était égaré par la haine ; il suffit, pour s'en rendre compte, de l'entendre nous dire (1) que le capitaine envoya l'ordre au gardien du bagne *de lui couper les moustaches et de les lui envoyer au Bastion, pliées dans un papier ;* qu'il fit inviter le même gardien *à lui donner des coups de bâton sur la tête ;* enfin, qu'il envoya le sieur Jacques Massey, agent du Bastion, à Alger, voir quelle figure il faisait *sans moustaches*, et que ce dernier *ne put s'empêcher de sourire* (2).

Pendant ce temps, Sanson, tout en s'efforçant de pacifier les esprits à Alger, ne cessait de réclamer les forçats Turcs à la Cour de France ; on lui avait assuré qu'ils seraient délivrés, et il lui avait été ordonné de se rendre en personne auprès du Roi, qui voulait lui donner des ordres confidentiels au sujet des modifications urgentes à apporter au traité de 1628. Deux motifs retardaient le départ du Gouverneur : il estimait que la situation était bien tendue en ce moment pour introduire des rectifications de ce genre ; d'un autre côté, il voyait les Gênois de Tabarque (3) s'efforcer de nuire aux établissements français

(1) Voir la lettre du 28 mars 1632.

(2) Est-il probable qu'un homme tel que Sanson Napollon se soit amusé à des puérilités semblables ? La vérité est, à ce que nous croyons, que Blanchard s'attira ce traitement par son arrogance ; nous savons, par maints auteurs, que les Turcs avaient coutume de le faire subir à ceux des captifs qui se montraient indisciplinés.

(3) L'île de Tabarque appartenait depuis 1543 aux Lomellini de Gênes, qui l'avaient reçue comme rançon du célèbre corsaire Dragut. Ils l'avaient fortifiée et y entretenaient une garnison de 200 hommes, et des équipages pour la pêche du corail, dont ils avaient, pour ainsi dire, le monopole, avant l'arrivée des Français sur la côte.

par tous les moyens possibles, et il eût désiré se débarrasser de ces incommodes voisins avant de commencer un voyage dont nul ne pouvait prévoir la durée. Il voulait en finir avec eux, en avait sollicité l'ordre depuis longtemps (1), et venait très probablement de le recevoir (2) lorsqu'il partit pour cette expédition qui devait lui coûter la vie.

Il avait résolu de s'emparer de l'île par un coup de surprise ; à cet effet, il noua des intelligences avec un Gênois, faisant office de boulanger dans le fort qui défendait la concession des Lomellini ; cet homme, gagné à prix d'argent, promit d'ouvrir les portes au premier signal et de faciliter l'entrée. Les garnisons réunies du Bastion et de La Calle fournirent un contingent à peu près égal à celui dont pouvait disposer l'ennemi, et le départ eut lieu le 11 mai 1633. Le gouverneur avait confié la garde du Bastion à son lieutenant, François d'Arvieux (3) ; celui-ci avait cherché à le dissuader de l'entreprise, qu'il estimait trop hasardeuse ; il ne put malheureusement pas y parvenir (4).

La petite flotille arriva à la nuit noire, ainsi que cela avait été arrêté, et fit le signal convenu : le débarquement eut lieu sans encombre, et les assaillants marchèrent vers le château. Arrivés aux palissades du fossé, ils purent s'apercevoir que l'espion les

(1) Voir la lettre au cardinal de Richelieu, du 25 avril 1632 (déjà citée).

(2) Bien que nous n'ayons aucune preuve écrite que Sanson eût reçu la permission d'attaquer Tabarque, il nous paraît peu croyable qu'il se fût risqué à le faire sans l'assentiment du Roi. Un fait vient confirmer notre opinion : c'est que la *Gazette de France*, qui était le *Journal officiel* de l'époque, raconta sa mort et les circonstances qui y avaient donné lieu, sans ajouter à son récit le moindre mot de blâme ou de désaveu, ce qu'elle n'eût sans doute pas manqué de faire, si le capitaine eût agi sans ordres (*Gazette* 1633, p. 235).

(3) C'était un des oncles du chevalier d'Arvieux, qui fut plus tard consul à Alger, et qui a laissé des mémoires fort intéressants.

(4) Le capitaine Sanson Napollon était d'origine corse, et, en cette qualité, nourrissait contre les Gênois une haine héréditaire ; ce fut peut-être une des causes qui le rendirent moins circonspect en cette occasion qu'il n'avait l'habitude de l'être.

avait trahis eux-mêmes ; car ils furent reçus par un feu terrible, qui en coucha à terre un bon nombre, et se virent chargés par les Génois avec une telle furie, que les survivants, presque tous blessés, eurent grand'peine à regagner leurs navires. Sanson Napollon, qui marchait à la tête de sa troupe, avait été frappé l'un des premiers ; il était tombé, le front fracassé par une balle, non toutefois sans avoir tué deux hommes de sa propre main (1).

La nouvelle de cette fin tragique et prématurée ne tarda pas à se répandre et fut accueillie avec des sentiments divers ; la Cour de France s'affligea de la perte d'un bon et fidèle serviteur et s'occupa de combler le vide que laissait sa mort : les Turcs d'Alger y virent une sorte de fatalité qui les privait des dernières espérances qu'ils avaient pu concevoir pour la conservation de la paix. Quant à Blanchard, qui était encore au bagne, et qui y mourut probablement (2), il ne craignit pas d'afficher une joie cruelle en apprenant le sort de celui qu'il considérait comme son ennemi ; sa lettre du 26 juin 1633, adressée aux magistrats de Marseille, donne la mesure de ce caractère haineux et vindicatif ; c'est à ce titre que nous la publions, ainsi que celles qui font allusion aux faits racontés plus haut.

Lettre de M. Blanchard à MM. les Consuls, Gouverneurs, Protecteurs et Défenseurs de la cité de Marseille.

Alger, le 20 novembre 1631.

« Messieurs,

» Après vous avoir félicité et prié tout ensemble que Dieu vous

(1) On lit dans la *Gazette de France*, année 1633, p. 235 : « La garnison du château de Tabarque, qui est aux Génois, s'étant imaginée que le capitaine Sanson, gouverneur du Bastion de France, avait quelque entreprise sur cette place, le tuèrent d'une mousquetade en la tête ; il se défendit toutefois bravement, en ayant couché deux sur la place de deux coups de pistolet. Le Roy, averti de sa mort, envoye un autre gouverneur en sa place. » (Sous la rubrique : *Marseille, le* 26 *may* 1633).

(2) En tout cas, à partir du mois de juillet 1633, on perd complétement sa trace.

laisse jouir en bonheur le cours de votre charge, me semblerois être ingrat à ma patrie si je ne vous fesois sa voir en quel état sommes en ce maudit pays, et vous dire ce que s'est passé depuis avoir écrit à Messieurs vos devanciers, lesquels n'ont tenu compte des missives que leur ay envoyé, suivant le peu de compte que ont tenu de me faire réponse pour ne s'engager par lettres, suivant que j'ay appris ; ni moins répondu à celles que le Divan et Bassa lui a écrit au temps que le Divan m'avoit élu pour procureur pour les Francois, auquel j'ay vaqué l'espace de sept mois avec toute sorte d'amour et d'affection ; où, durant ledit temps, j'ay fait relaxer cent et cinq hommes et envoyé tous hors, excepté vingt et deux qu'ils sont encore ici, où ne seroient plus ici, mais les fureurs journalières de M. Jacques Santo (1), agent de M. Sanson de Napollon l'a empeché, non pas une fois seule, mais ca été par trois fois, comme vous reciteray sur la fin de la mienne. Outre les cent et cinq hommes qu'il m'a été relaxé, m'a été relaxé aussi un vaisseau ; vray est qu'étoit innavigable ; que le nous a fallu vendre pour rompre, pour ne pouvoir naviguer avec iceluy ; et en avons acheté la barque que j'envoyay à Marseille avec quarante desdits Francois, lesquels, au lieu de s'en aller audit Marseille, se sont allés en Barcelone, comme, je crois, aurez appris. De plus, m'a été relaxé la barque et gens de patron Honoré Nègre dudit Marseille ; de plus, la barque de patron Jehan Fabre avec deux hommes, et s'en est allé à Valence en Espagne ; et un londre (2), que nous ont donné à la place d'une tartane, donnée à patron Noel Goureu de Martigues avec deux hommes, plus le capitaine Jacques Reyton avec son équipage, le capitaine Guillaume Golet et son équipage, le capitaine Jehan Guillet et son équipage, le capitaine Jehan Bourget et son équipage, et le capitaine Jehan Dechance et son équipage ; plus l'équipage d'un vaisseau que le capitaine s'enfuit avec M. Ricou (3) ; tout cela m'a fallu retirer et nourrir dans ma maison ; le

(1) C'est Jacques Massey, dit Santo, représentant du Bastion à Alger.

(2) Londre pour lougre, petit bâtiment.

(3) On voit par ce passage que M. Ricou, las de demander inutilement son rappel, s'était décidé à se sauver.

tout fait les cent et cinq hommes lesquels j'ay nourris du mien, sans les frais des expéditions, tant de la barque de Valence et celle de Barcelone. En quoy je vous jure avec vérité que j'en ay eu de l'intérêt de plus de trois cent cinquante pièces de huit (1), sans avoir eu aucune récompense de vos dits devanciers, ni de me voir assister d'un sol. Du depuis vinrent les galères de la course (2), ou prirent la barque *Saint-Antoine* d'Arles et la barque *Saint-Francois* de Marseille, et saccagèrent trois barques de Provence et enlevèrent aussi un patron de Saint-Tropez, nommé Jehan Maille, et un garcon du Martigues nommé Jaume Antoine et les apportèrent ici, ou étant arrivés avec lesdites deux barques, sitôt étant arrivées, je me présentai à la douane, faisant demander tant desdites barques, facultés, et gens; où se présenta par contre Mamet Bey, capitaine des galères, capitaine Rabagy, et le capitaine Aly Pichinin (3), capitaines aussi des galères, ou représentèrent que lesdites barques s'étoient combattues; moy, défendant par contre que c'étoit la faute à eux; voyant que je persistois, ledit Mamet Bey, capitaine de galères, accommenca me dire *traître* en présence de l'Aga et autres ministres, et firent ordonner que lesdites barques seroient de bonne prise; et pour regard du patron de Saint-Tropez ne seroit relaxé, et, pour le garcon, firent venir un faux témoin, esclave dudit Mamed Bey, enfant de Ligourne, lequel déposa que ledit garcon étoit Ligournois; outre que je me soumis vérifier le contraire, comme étoit natif du Martigues, pour cela ne s'arrêtèrent pas d'ordonner que ledit garcon seroit vendu, ce qu'a été, ou ledit Ali Pichinin l'a retenu pour lui. Du depuis, est arrivé un brigantin avec une tartane de la Ciotat, de celles que les galères avoient saccagé,

(1) Pièces de huit réaux; la pièce de huit valant deux livres et huit sols, monnaie de France.

(2) Depuis les croisières que les nations chrétiennes s'étaient enfin décidées à diriger contre les corsaires barbaresques, ceux-ci, rendus prudents par l'expérience, ne sortaient plus que tous à la fois et à des époques déterminées; il y avait en général, chaque année, deux sorties : l'une vers la fin de février, l'autre vers le milieu du mois d'août. La course ne durait jamais plus de cinquante jours.

(3) Ibrahim Arabadji et le Piccinino.

dans laquelle avoient pris ledit garcon du Martigues, laquelle venoit d'Alicante, chargée d'espars, ou l'accusèrent faussement que s'étoit combattu; où les firent vendre avec toutes les gens, par ce que me fut défendu de la douane de ne me présenter plus pour les Francois par la douane ni devant eux. Du depuis, les vaisseaux qu'étoient pour lors en course, lesquels apportèrent cinq vaisseaux avec leurs équipages, ou personne ne se présenta pour parler pour eux, que fut cause que le 18e août dernier, le Bassa m'envoya quérir pour me faire Consul, ce que je refusay, y étant présent ledit Mamet Bey, lequel se trouva avec ledit Bassa; ou ledit Bassa accommenca me dire pourquoy je ne voulois être Consul. Je lui répondis parce que ledit Aga m'avoit défendu de parler plus pour les Francois, outre ce que j'avois été méprisé par ledit Mamet Bey en présence dudit Aga et autres ministres et que m'avoient dit que j'étois un traitre, et de plus ledit Bassa avoit fait vendre une barque de la Ciotat avec toutes ses gens et un vaisseau de Ponant sans s'être combattu, le tout avec de fausses impostures; et que, depuis qu'ils avoient commencé de vendre, qu'ils continuassent de long. Cela fut cause, voyant que je ne le flattois point à lui remontrer ses manquements, il me fit mettre en prison ou j'y ay demeuré vingt quatre heures et pour lors firent ordonner que l'équipage desdits vaisseaux, sans celui qui avoit été vendu, seroient mis en séquestre entre les mains dudit Bassa, jusques à temps que vinssent les Turcs que sont en France; où, de ces gens le Bassa en prit six garcons, et en fit tailler (1) trois par force. Du depuis, est venu une galère de Levant, laquelle a porté le nouveau Bassa, (2) ou le Bassa vieux, n'ayant d'argent pour la paye aux soldats, a vendu un desdits garcons taillés; et venant à ma notice, j'ay envoyé sous main notre Chancelier pour parler à l'Aga, lui représenter que ledit garcon n'étoit point esclave, que ledit Bassa ne le pouvoit vendre, attendu que n'étoit que séquestré; en outre se

(1) La suite de la lettre indique que *tailler* doit prendre ici le nom de *circoncire*.

(2) Hossein, qui succédait à Younès : c'était la cinquième fois qu'il était fait Pacha d'Alger.

firent présenter lesdits garcons, ou déclarèrent qu'étoient Chrestiens et que par force les avoient taillés. La douane alors ordonna que lesdits garcons ne seroient point rendus, et que depuis qu'étoient taillés étoient Turcs. Du depuis, est arrivé autre troupe de vaisseaux, où y étoit le capitaine Gascon, renié Francois, lesquels ont apporté deux vaisseaux de Ponant, un desdits chargé de tables et fers et l'autre chargé de moulues (1) pour Marseille, sous l'adresse de M. André Borrelly avec leurs équipages non à compliment; car toutes les gens dudit vaisseau des moulues ne sont pas tous venus encore; ou le Divan n'a pas encore résolu ce que en voudront faire. Je vous réciteray, Messieurs, comme le sieur Jacques Santo par trois fois a levé la liberté de ces pauvres Francois. Messieurs, vous plaira d'entendre comme Monsieur Sanson de Napollon, avant que partit du Bastion, a écrit une lettre adressante à l'Aga, maître de la milice, laquelle lettre me fut présentée pour la lire par l'Ecrivain de la douane pour lui dire en Italien ce que portoit ladite lettre, pour icelle translater en Turquesque, pour la présenter devant le Divan et en faire lecture; laquelle lettre disoit qu'il falloit que le sieur Sanson de Napollon s'en allat en France pour donner raison du temps qu'avoit demeuré de par deça, et qu'il laissait un capitaine à son lieu au Bastion, lequel supplioit Messieurs du Divan le vouloir favori comme l'avoient favori lui, et qu'il apporteroit les Turcs qui sont en France. Ledit Santo, voyant que ledit sieur Sanson s'est engagé par lettres de faire venir les Turcs, quand le Divan a donné la permission que tous les Francois s'embarqueroient par toute voye, ledit Santo, sachant lesdites nouvelles, ne manqua à travailler à lui faire lever la permission, ce qu'il a fait que cela ne soit; la dernière fois, qu'a été le 15e du mois d'août dernier, fut ordonné que lesdits Francois s'embarqueroient par toute voye; ou je fesois état d'embarquer la moitié sur patron Jehan Longis et l'autre moitié sur une barque de Barcelone d'un mien ami qui étoit logé dans ma maison, où m'avoit promis les charger, comme vous pourront réciter ledit patron Longis et et Honoré Geoffroy, pilote dudit Longis; où le même jour me

(1) *Moulues* pour *Morues*.

vient trouver le Trucheman, me venant déclarer comme la douane avait levé la licence; que aucuns Francois ne s'en iroient que les Turcs ne vinssent de France; alors je demanday audit Trucheman qui pouvoit être cause de cet empêchement, et déclara en présence de gens que m'étoient venus voir que c'étoit ledit Santo, agent de Monsieur de Napollon; voilà qui est cause de douze garcons que se sont reniés, sans ceux que se peuvent renier à l'advenir; pour la peur qu'il a que, ne venant les Turcs, le Divan ne lui fasse payer au Bastion, avec le vaisseau qu'a été pris par les galères de Florence.

» Messieurs, vous autres pourrez juger les beaux exploits, et les coups de pieds que se donnent en ce pays par de gens qui se disent Chrestiens et les vendent. Messieurs, je vous supplie très-humblement avoir commisération de cent trente Francois qui sont détenus en ce pays, qu'il vaudroit plus qu'ils fussent vendus que non pas être comme sont. Car je vous jure qu'ils meurent de faim; en étant vendus, son patron lui donneroit de quoy vivre; lesquels, tant eux que moy, prierons Dieu pour votre prospérité; vous suppliant me permettre que je me puisse dire jusques au tombeau, Messieurs, — Votre très-humble et très-obéissant serviteur et bon patriote.

» BLANCHARD. »

Messieurs, je vous supplie lire la présente en secret; et vous seriez de l'avis, parce que ne se dit rien dans votre Maison Commune qu'il ne se rapporte tout en cette ville.

Suis je et seray jusqu'au tombeau, etc.

Sommes au 20e novembre 1631 et le dix-huitième dudit est arrivé les quatre galères de cette ville, où n'ont pris rien que deux londres de Catalogne sans aucuns dedans. J'ay écrit à Monseigneur l'Ambassadeur en Constantinople et donne avis en quel état sont les affaires ici.

Votre, etc.....

Lettre de M. Sanson Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Du Bastion, le 15 février 1632.

« MESSIEURS,

» J'ai receu la lettre qu'il vous a plu m'écrire le mois de novembre dernier, par laquelle vous me dites de vous envoyer de blés, de quoy la ville de Marseille s'y trouve en nécessité. J'ay tousjours rendu tous les services que j'ay pu pour le bien de ladite ville, et de plusieurs particuliers. Je feray encore davantage à votre considération pour le sujet de vos mérites et de ce que je suis votre serviteur; il y a trois ans que j'ay tousjours mandé tout le blé que j'ai pu pour secourir ladite ville, et continueray tousjours de très-bon cœur. Il n'a que huit jours que j'ay ouvert le chemin avec les Mores; sont commencés d'en apporter et aussitôt j'ay chargé la barque du patron Tarsy de Toulon pour la conduire à Marseille; et maintenant j'ay expédié le *Dragon*. Messieurs, les Consuls de la ville d'Aix ont demandé mille charges; je serois bien votre obligé de faire, qu'eux en en ayant du besoin, de vous vouloir contenter qu'ils eussent une portion du blé qu'il porte ledit *Dragon*, et ne tarderay pas de vous en envoyer d'autre, et vous assure que ma vie et mon bien s'employe tousjours très-volontiers pour servir la communauté de Marseille en lequel et en votre particulier me ferez faveur très-agréable de me commander, et seray tousjours tout le temps de ma vie, Messieurs, — Votre très-humble et très-obéissant serviteur (1).

» SANSON DE NAPOLLON. »

(1) Cette lettre montre quelle extension avait pris le commerce des Établissements, fondés depuis trois ans à peine, et quelles ressources précieuses ils offraient au Midi de la France, si souvent en proie à la famine. On eut souvent à regretter l'abandon dans lequel on laissa, par la suite, ce *grenier d'abondance* à une époque, où, en cas de disette, aucun pays voisin n'offrait de ressources alimentaires.

Lettre de M. Blanchard à M. de Montholieu, premier Consul et Capitaine de galère à Marseille.

Alger, le 28 mars 1632.

« MONSIEUR,

» Me seroit mal séant, ayant écrit au général, de ne vous écrire en particulier de ce que se passe de par deçà, tant du mauvais traitement que recoivent les intérêts de Sa Majesté comme de toutes tyrannies que se font journellement en ce pays, comme encore les vengeances journalières que sont exécutées par le sieur Jacques Massey, dit Santo (1), agent du sieur Sanson de Napollon, sur les avis que présente journellement au Bassa. Même vous réciteray comme dernièrement sont fuis de cette ville cinq esclaves lesquels sont le sieur Lyonnet Mouton, son fils, patron Gaspard Pachin, Jean Amioll, tous de Marseille, et un nommé Pidore Roguin, de la Ciotat, lesquels, on suppose, se sont enfuis avec une barque que le patron est de la Ciotat, laquelle en alla de cette ville. Un homme nommé Réné Barbin, sieur de la Touche, qui étoit venu en cette ville par ordre de Monsieur Sanson de Napollon ayant procuré de lui apporter des lettres au Bassa, portant ordre, suivant ce que m'a écrit ledit sieur Sanson, de redemander tous les Francois que sont dans ce baing (2) du Roy et autres que sont en dépôt. Mais il a été bien étonné que à sa venue a trouvé la plus grande partie d'iceux

(1) C'est celui que M. Féraud, dans son *Histoire de La Calle* (Alger, 1878, in-8°), appelle *Mussey, dit Saut* (p. 158, 159, etc.).

(2) Il est bon de faire remarquer le mot *baing*, employé ici pour *bagne*. C'est qu'en effet, à cette époque, c'était dans *le bain* qu'on enfermait les esclaves. Ces grands bâtiments, construits en maçonnerie très épaisse, et qui n'ont pas d'autre issue que la porte d'entrée, fesaient une prison très sûre et très facile à garder. Un peu plus loin, Blanchard dira : *Dans ce baing ténébreux ;* voilà bien l'étuve qu'il est nécessaire d'éclairer en plein jour. Le *bain du Roi* était situé à l'emplacement actuel de la maison Catala, à l'angle de la rue Bab-Azoun et de la place de Chartres.

enchaînés avec moy dans ledit baing et entendu les bons traitements qu'on nous a fait, fesant d'être fort étonné. Mais étois bien assuré que avant que ledit Barbin eusse parti du Bastion de France, savoit très-bien que nous étions enchaînés par l'ordre de Monsieur Sanson de Napollon, encore qu'il m'ait écrit une lettre pleine de dissimulations, retenant la vengeance dedans son cœur, assez qu'il avoit ordonné devant que écrire ladite lettre; j'ay témoins de quoy ledit Santo Massey a sollicité l'ordre qu'il avoit dudit sieur Sanson; il a si bien fait et si bien espalmé que, sous prétexte que j'avois embarqué ces Francois, qui, au lieu de s'en aller à Marseille, s'en allèrent à Barcelone, et que cela a été la cause que les Turcs qui sont aux galères de Sa Majesté ne sont point venus, ne regardant l'obstacle du vaisseau de *Notre-Dame* (1), ni de tant d'autres vaisseaux qu'ils ont pris, il prétendoit tous les jours sous ombre de cette maudite paix pour trouver de me dire. Vous diray comme le jour même que je fus mis dans le baing du Roy avec tous les autres Francois, le lendemain nous firent aller travailler à servir des macons dans une carrière après m'avoir enlevé le plus bel ornement de ma face et qui honore plus les hommes de ce monde, qui sont les moustaches, lequel après me les avoir fait tailler par des esclaves de la douane, de nuit, ont pris mes dites moustaches et pliées dans un papier pour les envoyer au Bastion audit sieur Sanson (2) pour lui montrer la rage qu'avoit été passée sur moy pour lui adoucir sa colère et lui donner ses contentements; ou étant moy au travail dans ladite carrière avec les esclaves de la douane et Francois qu'avaient été mis avec moi à la chaîne, ce chien de Jacques

(1) Le vaisseau *Notre-Dame de la Garde*, que les corsaires venaient de prendre, revenant de Syrie avec une riche cargaison.

(2) Cette singulière anecdote que raconte M. Blanchard prouve que l'état d'exaspération auquel il était arrivé lui faisait perdre la tête et l'avait plongé dans une sorte d'hallucination. Il serait déjà bien difficile de croire qu'un personnage du caractère de Sanson Napollon se soit abaissé jusqu'à prier les membres du Divan de faire subir une humiliation de ce genre au vice-consul français; mais le détail de l'envoi des moustaches et de la joie que son ennemi en ressent, est tellement grotesque qu'on ne peut y voir qu'un véritable accès de folie.

Santo Massey, ennemi de nature, même de notre patrie, a eu encore la hardiesse de me venir voir où je travaillois pour me voir le visage à la facon que j'étois traité, ne pouvant se tenir de se soubrire, chose que Dieu m'a donné la grâce de pouvoir supporter, pour n'avoir avec moi quelque arme pour le lever de ce monde; mais avec l'espérance de mon Dieu, son payement se pourroit trouver au meilleur de son repos. Le sieur Barbin, à son arrivée, a fait semblant d'être venu exprès pour l'élargissement des Francois qui sont en dépôt; mais sa malice passoit bien plus outre; que venant pour les affaires dudit sieur Sanson, a voulu dire qu'étoit venu pour le public et a fait obliger les capitaines, chacun pour son équipage, à vingt-six livres et demi par tête, jusques au nombre de cent trente et cinq (1), qui reviendra en tout quelques mille deux cents pièces de huit ou environ; chose la plus injuste du monde, se voulant se servir de la patte du lion pour tirer la châtaigne du feu. Je trouve qu'il fait très-bien si personne ne s'y prend garde sur telles obligations; et ne sais si devois vouloir, moy ne voulant permettre que telles sangsues eussent pied, tant que j'authoriseray les écritures du public; mais m'a bien été forcé de les authoriser, me menacant de Maître Moussa (2), celui qui fait et commande à toutes les fortifications de cette ville, que c'est lui qui m'a fait si malheureusement traiter. Je n'ay pas voulu écrire les coups de bâton que ce sont donnés sur ma tête quand le feu premier se mit sur moy; mais vous diray qui rallume les autres feux, que lui Massey fournit

(1) M. Blanchard raconte les choses à son avantage; voilà en réalité ce qui s'était passé : pendant les négociations d'échange, et au moment où les captifs étaient libres sur parole dans le logement du vice-consul, celui-ci avait eu la faiblesse de prêter les mains à une tentative d'évasion faite par quelques-uns d'entre eux; cette infraction faillit amener une rupture complète de la part des Algériens, et ce fut alors que Sanson Napollon, pour empêcher que des faits aussi préjudiciables au maintien de la paix ne se renouvelassent, conseilla au Divan de demander caution aux capitaines qui se trouvaient dans le port.

(2) Ce *Maître Moussa* est un personnage célèbre : c'était un réfugié Andalou auquel Alger doit la construction de la plupart de ses fontaines, de ses égouts, et d'une partie de ses fortifications.

les allumettes. Pour la somme que sont obligés les vaisseaux francois et autres qui voudront sortir d'ici, ne pouvant sortir qu'ils ne payent dix pièces de huit par tête, jusqu'à temps qu'ils ayent satisfait le rachat desdits Mouton et autres que se sont enfuis; et même, que vouloit faire obliger ces pauvres Francois de la barque Pidore Gambon, nolisée par Jehan Broguide, aussi à payer dix pièces de huit par tête avant que partir de cette ville; que les pauvres Francois et Provencaux que sont dans les dépôts, et que fait trois mois et demi que sommes ici dans le baing au travail tous les jours, sont dans la délibération du désespoir de tuer ledit Jacques Santo, si ne fut avec l'eau de douceur je les arrose, pour ainsi faire abattre ce feu, me servant de ma patience à les remontrer tant que je le puis dire; votre bonne assistance fera entendre ces misères et calamités à Sa Majesté qu'endurent ses sujets; j'écris à Messieurs les Consuls, vos compagnons en général, que depuis que j'ay gâté mon bien pour le service du public, de me vouloir assister à supporter le fardeau qui m'est trop insupportable et de me faire voir par ses libéralités qu'ils me veulent aider. Je ne suis pas Consul, qui m'eut obligé de faire bien à un public et d'avoir fait ce que j'ay fait; car ceux qui avoient les cinq cents écus de récompense tous les ans de la Maison Commune n'avoient fait tant que moi. Je sais que votre prudence me peut servir grandement envers Messieurs vos compagnons pour favoriser ma juste demande, que pourrez faire encore aussi qu'elle me sera octroyée, et qu'aurez égard sur cent et vingt Francois que j'ay fait relâcher à mes dépens et périls, qui me seroit trop long à le réciter. Mais étant assuré que vous en êtes averti bien particulièrement, me fera restreindre en ma plume pour ne vous être ennuyeux et vous supplie me permettre que je demeure tout le temps de ma vie votre obligé, après avoir prié le Créateur pour votre prospérité et à moy que je me puisse dire jusqu'au tombeau. — J'ay eu avis ce jourd'hui comme Sallé est bloqué fort étroitement (1); de plus qu'ont mandé pour

(1) La ville de Salé était bloquée par la flotte anglaise qui y avait été appelée par un parti hostile au Sultan du Maroc.

avoir secours en Espagne. Car Monsieur André Pratz, Consul, m'écrit du Château, que me donne signe que se sont mis dans la forteresse de Roscous; sans autre. — Votre très-humble et obéissant serviteur.

» BLANCHARD. »

Lettre de M. Blanchard à M. Poncet Blanchard à Marseille.

Alger, le 18 avril 1632.

» TRÈS-CHER ET HONORÉ PÈRE,

» J'ai receu plusieurs vostres, par mains de patron Honoré Geoffroy, lesquelles me sont été rendues toutes ouvertes et ressarrées avec la cire rouge sans cachet, ledit Geoffroy s'excusant disoit que l'air marin les avoit ouvertes, chose qui est fausse; mais en tout patience. Ne vous étonnez pas si je ne vous ay mandé secours, puisque je crois, aurez appris comme fait trois mois et demy que me tiennent ici dans le baing du Roy à la chaîne, par le mandement de M. Sanson, mandé sous prétexte de faire venir les Turcs que sont en France; mais son prétexte est découvert. Car il ne pouvoit me faire mettre à la chaîne ni me faire tailler les moustaches qu'il ne fit mettre tous les Francois en chaîne avec (1) et nous faire travailler avec les macons. Les ministres à moy m'ont dit que c'étoit parce que les Francois que j'envoyay s'en allèrent en Barcelone au lieu de s'en aller à Marseille; mais toutes les excuses ne le sauroient couvrir; car les preuves en sont trop claires, que le jour que je m'en allay travailler avec les esclaves de là, me fit à venir voir Jacques Santo Massey, son agent, pour voir si je travaillois, et à la facon que m'avoient laissé le visage, faisant un soubrire; j'ai appris que mes

(1) A mesure que sa captivité se prolonge, l'esprit de Blanchard s'aigrit: maintenant, il accuse Sanson d'avoir fait mettre au bagne tous les Français, pour avoir le prétexte de l'y faire mettre lui-même. Nous le répétons: est-ce probable ?

moustaches sont été pliées dans un papier, et envoyées au Bastion audit Sanson. J'en écris à Messieurs les Consuls, que vous prie rendre les incluses ; ce détènement me coûte deux cents pièces de huit ; que est venue en cette ville une barque de Barcelone, chargée de marchandises qu'il venoit adressée à moy, que je eusse gagné les provisions ; le patron d'icelle est nommé Agoustin Planes. J'ay eu de lettres par voye d'Oran, venant de Mayorque, lesquelles me donnent avis que m'envoyent une barque que s'en vient adressée à moy, à ce que m'en écrit le Sig" Antoine Malso, son père. J'ay recu une lettre du patron Honoré Négre sur les six cents moulues que je lui consignay pour vendre, non pas pour laisser en arrière; la vérité est telle qu'étoient ressus, mais étoit beau. Je lui fais réponse à la sienne, que je crois vous donnera satisfaction ; car là où les a laissées, en aura eu le moins une double d'Espagne du cantal (1). *(Ici une partie de la lettre a été perdue.)* J'ay envoyé partie de mes hardes par cousin Honoré Angles, je crois vous les aura fait tenir ; sinon vous prie lui écrire à Ligourne; adressez les lettres à cette heure à Monsieur Jehan Rabut, Consul de notre nation, qui lui fera tenir à lui et à moy ici aussi ; si m'écrivez, adressez les lettres au Signór Francois Sabari, al Soq de la Mantega, lequel marchand demeure dans la maison où je demeure ; c'est un marchand Ligournois.

« Je suis, etc..... (2) ».

Lettre de M. Sanson de Napollon à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

Du Bastion, le 1er juin 1632.

« Messieurs,

» Je suis grandement marry de la continuelle poursuite que

(1) Mesure de l'époque. (Voir le dictionnaire de Trevoux.)

(2) Cette lettre prouve que Blanchard s'occupait tout au moins autant de commerce que des affaires du Consulat : de là sa haine contre le Bastion et ses agents.

vous faites contre le plus affectionné et fidèle serviteur que ait la ville de Marseille et de la diligence que avez fait de faire venir par devant la Cour les impostures des patrons et mariniers que sont venus dernièrement d'Alger ; ne vous apportera jamais bénéfice ni profit ; et ne devriez jamais croire que je sois homme à faire mal ; Messieurs d'Alger détiennent les Francois, n'est pas chose nouvelle ; vous le devriez savoir ; qu'est depuis que Ragep Raïx (1) et son équipage fut en galère. Messieurs d'Alger l'ont écrit au Roy par un capitaine Francois, que le Divan d'Alger a mandé expressément ; vous savez fort bien que de tout temps les corsaires se servent de prétextes, et si vous autres aimez le bien public, vous vous y devriez employer en empêchant qu'il n'arrive aucun prétexte, et seroit le moyen que les Francois rencontreroient plus de respect. Je vous assure que vous ne trouverez jamais contre moy sujet véritable pour me nuire ; et si vous autres aviez l'affection que j'ay pour la liberté des esclaves, et en sortissiez et libériez tant que je fais, n'en resterait point en esclavitude.

» Si ce doit être pour avoir dressé le Bastion, c'est au Roy que vous autres vous y devez adresser, attendu que le Bastion est du Roy, et je le garde pour son service. Un grand nombre de Marseillois que sont ici y gagnent sa vie, et si vous désirez que m'arrive du mal, à grand peine en arrivera pire que celui que vos députés m'ont fait. Tout cela ne m'empêchera jamais de servir le commerce de Marseille avec l'affection que j'ay toujours eue. Les corsaires de Tunis ont pris une barque de Marseille ; à ce que l'on dit, et fort riche ; le tout a été inventorié et mis en dépôt.

» Aisé de le retirer, si vous autres désirez y prendre la moindre peine ; une escadre de gallions du Grand Seigneur, commandés par un nommé Béquir Bassa, vient à Tripoli de Barbarie prendre les dépouilles du Chérif que y fut tué ; doit venir à Tunis et peut-être à Alger. Sa commission, que a du Grand Seigneur, est autant que s'il étoit capitaine Bassa.

(1) Ragep Raïs avait été pris par les galères Royales, et il était enchaîné à la chiourme en attendant le châtiment de ses crimes. On voit par cette lettre que le Divan demandait instamment sa libération.

» Avec fort peu de chose, l'on pourroit retirer plusieurs Francois ; c'est une rencontre qui arrive fort peu souvent ; peut-être vous interpréterez autrement cet avis. Je décharge ma conscience, et vous en ferez ce que vous plaira ; et prieray Dieu que vous donne tout le comble de vos désirs et moy qui vous seray tousjours, Messieurs, — Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» SANSON DE NAPOLLON. »

Lettre de M. Blanchard à MM. les Consuls, Gouverneurs, Protecteurs et Défenseurs de la cité de Marseille.

Dans le baing du Roy, en Alger, le 26 juin 1633.

« MESSIEURS,

» Tout ainsy que Dieu pourvoit aux justes requêtes, et qu'il tire vengeance pour ceux qu'il aime, qui est les pauvres, ainsi a fait contre celui qui est cause que en cette ville, il y a deux mille trois cents Francois tant esclaves que détenus, sans ceux qui, par des extorsions insupportables, se sont reniés ; où Dieu, qui est tout juste, ne manquera juger équitablement contre ceux qui en ont été cause. Le sujet de ma missive est que les galères de cette ville ont pris quatre barques de Provence, où de deux d'icelles avoient fuis les gens ; où ayant tenu le Divan, dans lesdites galères et, à la réquisition du sous-comité de la capitane ont relaxé toutes les gens et mis en terre d'Espagne. Je n'ay voulu manquer vous en donner avis, encore bien que tous autres n'auront pas si bon marché. Par avis, sommes encore dans ce baing ténébreux où c'est la plus grande misère que se puisse voir. Je vous jure avec vérité qu'il y a plus de cinquante malades que meurent à faute d'avoir un morceau de pain ; et pour ceux que peuvent travailler, ne lui donnent que huit aspres par jour, et moy, que fait dix et neuf mois que suis céans, bien me fait que mes amis me prêtent de l'argent pour me nourrir ; ce n'est pas ce que j'attendois, que, après avoir dépensé le mien pour le service de ma patrie, d'estre récompensé de la sorte ; mais, qui veut savoir, faut qu'il paye son apprentissage ; ainsi

est de moy. N'ayant autre à vous dire, si non que j'ay écrit par sept diverses fois à Sa Majesté, et par icelles fait savoir nos misères et je crois qu'il pourvoyera à nos justes requêtes. J'ay écrit aussi à Monseigneur l'Ambassadeur en Constantinople, par voye de Ossman Ogy, quand il porta le Bassa de cette ville ; où je crois que de son côté, comme étant pieux, les pauvres lui seront en recommandation. Aussi par voye de Madrid j'ay écrit à Monsieur le baron de Barro (1), ambassadeur pour Sa Majesté, et supplyé d'en écrire à Monseigneur le Révérendissime Cardinal de Richelieu, parce que Sa Grâce m'avoit écrit pour un service, lequel lui fis, avant que d'entrer dans ce baing, et crois que ma lettre aura pu opérer en quelque chose. Messieurs, vous supplye très-humblement me pardonner si je ne sais écrire en courtisan ; mais trouverez un qui a toujours aimé sa patrie et qu'il s'est ruiné pour le service du public ; vous suppliant me permettre que je me puisse dire, après avoir prié le Créateur lui plaise vous faire continuer le souvenir des pauvres, et que je puisse tousjours être, Messieurs, — Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» BLANCHARD. »

Lettre de M. Blanchard à MM. les Consuls, Gouverneurs, Protecteurs et Défenseurs de la cité de Marseille.

Alger, le juillet 1633.

« MESSIEURS,

» La raison et le devoir de ma patrie m'invite à vous donner avis des extorsions et prises que se font tous les jours de nos pauvres Francois depuis ne vous avoir écrit ; vous diray comme à présent se trouve deux mille trois cents Francois, tant vendus que en dépôt, où n'attendent que d'avoir un regard de la clémence de Sa Majesté ; se soumettant tout affet à icelle, lesquels vous supplyent très-humblement intercéder pour eux à sa liberté et ce sera à gratia Domini ; d'abondant je vous diray comme

(1) Il faut lire : le baron de Barrault, comte de Blagnac.

les galères de cette ville ont pris quatre barques de Provence, où avoient pris les gens de deux et les ont mis en terre. Sommes tousjours dans ce baing ténébreux, où tous les matins l'on n'entend, sinon que faire sortir les Francois pour aller tirer la charette ou porter terre ; et, a fin de la journée, avec huit aspres lui font son payement. Je vous jure que de ceux qui sont Francois, y a plus de septante de malades tous par patiment, sans que en est mort quantité ; ce pourquoy, Messieurs, vous supplye très-humblement y vouloir aviser, pour lui vouloir faire avoir son relaxement en chrestienté ; lesquels seront obligés tout le temps de sa vie à prier pour votre prospérité ainsy que souhaiter, et à moy à mon particulier, prieray le Tout-Puissant me permettre que je me puisse dire, Messieurs, — Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» Blanchard. »

Après la mort de Sanson Napollon (1), les relations avec Alger continuèrent à devenir de plus en plus difficiles. Personne n'y représentait la France, dont les sujets n'avaient aucune sécurité ; toutefois, les établissements furent respectés. Nous verrons dans une prochaine étude à combien se montèrent les pertes faites pendant cette période, et quels moyens la Cour de France crut devoir employer pour arrêter la marche progressive du mal.

Erratum. — A la page 297, ligne 35, au lieu de *Combat naval de la Volone*, il faut lire : *Combat naval de Barcelone*. Ce combat fut livré par l'amiral Ribera à l'escadre des Reïs, qui subirent de très grandes pertes.

H.-D. de Grammont.

(1) On a pu remarquer combien varie l'orthographe de ce nom dans les divers documents que nous avons publiés : on le trouve écrit : *Sanson Napollon*, *Sanson de Napollon*, *Napolon*, et *de Nappolon*. Le capitaine signait *Sanson de Napollon* ; mais les lettres officielles le nomment *Sanson Napollon*. C'est cette dernière leçon que nous avons adopté. Il avait été consul à Alep de 1614 à 1616, avant d'être choisi pour la mission dont nous venons de faire l'histoire.

VOYAGES EXTRAORDINAIRES

ET

NOUVELLES AGRÉABLES

PAR

MOHAMMED ABOU RAS BEN AHMED BEN ABD EL-KADER EN-NASRI

—

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

(Suite. — Voir les nos 132, 133, 134, 135 et 136)

(على يد الاموى). — L'Oméyade dont il s'agit ici est Abd Er-Rahmane, fils d'El-H'akem, fils de Hicham, fils d'Abd Er-Rahmane, surnommé Ed-Dâkhel, fils de Moa'wya, fils de Hicham, khalifa de Damas et de Ress'âfa en Mésopotamie. Ce khalifa qui, le premier, institua l'appel à la prière en commun, était fils de Abd El-Mâlek, fils de Merouâne, fils de Oméya, fils de El-H'akem, fils de Abou El-A'ss'i, fils de Oméya, fils de A'bd Chems, fils de A'bd Manaf.

Abd Er-Rahmane s'était enfui de Abou Sîra, circonscription administrative d'Égypte, après le meurtre de Merouane ben Mohammed, dernier roi Oméyade, en 132. Il échappa à toutes les recherches dirigées contre lui par Abdallah ben Ali, oncle paternel de Es-Saffah', premier roi de la race des Abbacides. A'mer El-Medah'dji envoya également à sa poursuite ; il ne put découvrir ses traces.

Le fugitif avait pris la direction de l'Ouest. Il s'arrêta à Mak'ila,

près de Mazouna. Les gens de cette localité, de l'un de leurs ports, le firent passer en Andalousie, dont les gouverneurs, tels que Abd El-A'zîz ben Moussa, Mar'ît, et autres, lui livrèrent toute l'autorité. Il sut affermir sa puissance et acquérir une grande considération ; c'était un homme intelligent et supérieur, instruit et juste. Ses fils, doués de ses qualités éminentes, le prirent constamment pour modèle de leur conduite. Lorsque l'imam Mâlek apprit la sage politique de ces princes oméyades, il en fit de grands éloges dans les sociétés savantes qu'il présidait à Médine. Ces éloges devinrent une des causes qui déterminèrent les Andalous à adopter la doctrine de cet imam, bien que leurs derniers ancêtres, en Syrie, appartinssent à l'opinion de El-Aouzâi' le Syrien. Les provinces soumises à l'Andalousie furent portées à suivre cet exemple.

La domination des Oméyades s'étendit parfois au Mar'reb, et d'autres fois se limita à l'Andalousie. Abd Er-Rahmane fut l'un des rois de cette dynastie, qui firent de notre pays une dépendance de leur royaume. Il jeta les fondements d'Oran et frappa, le premier, monnaie dans le Mar'reb.

Le cheikh Ibrahim, dans son commentaire sur le *Précis de jurisprudence* de Sidi Khelil, au chapitre traitant de la monnaie, dit, à propos de ce passage du légiste : « La marchandise pour un dinar moins deux dirhems. » — « Le premier qui frappa des dinars et des dirhems fut Adam. Le premier qui battit monnaie, au temps de l'islamisme et grava son nom sur le numéraire, fut Abd El-Mâlek ben Merouâne ; il fut également le premier qui mit les poids en usage. Le premier qui frappa monnaie dans le Mar'reb, fut Abd Er-Rahmane ben El-Hakem, gouverneur de l'Andalousie au IIIe siècle. Auparavant, les transactions s'opéraient au moyen du numéraire importé de l'Est. Le premier qui mit en circulation la fausse monnaie fut O'béid-Allah ben Ziad, meurtrier d'El-H'oss'éin. »

La puissance des Oméyades en Andalousie ne fit que s'accroître depuis leur avènement à l'empire jusqu'en l'année 430. Vers la fin de leur grandeur, et pendant onze ans, de 404 à 414, les Beni H'ammoud, de la famille des Idricides, entre autres Ali, El-Mamoun et Yahya, harcelèrent et pourchassèrent cette famille.

La filiation de ces Beni H'ammoud est la suivante : Beni H'ammoud, fils de Mimoum, fils de Ahmed, fils de Ali, fils de O'bé'id Allah, fils d'Idris.

ثالث قرن خرز منهم قد اسسه * وملكهم في غاية العز والشمس

Au IIIe siècle, Kharz le Mor'raouite jeta les fondements d'Oran ; et le royaume des Mor'raoua monta à l'apogée de la gloire et au comble de l'orgueil indomptable.

COMMENTAIRE

C'est dans l'année 90 ou 91 du IIIe siècle que cet événement eut lieu.

Ce Kharz était gouverneur du Mar'reb central au nom des Beni Oméya. Sous son administration, les Mor'raouites édifièrent Oran, qui devint une ville populeuse et civilisée, une des plus importantes capitales du Mar'reb et l'une de ses forteresses le plus sûrement à l'abri de toute molestation. Les savants s'y donnèrent rendez-vous ; les négociants, les marchands y apportèrent leurs denrées. Elle était le but de tous ceux qui cherchent la fortune ; elle renfermait des raretés qu'on ne voyait nulle autre part, de nombreux soldats et des réunions littéraires. Ibn Khemis, érudit remarquable et jurisconsulte illustre, visita cette ville à la fin du IVe siècle. Sa vue le charma profondément, quoiqu'il arrivât d'Alger. Cette dernière, il est vrai, sortait à peine de terre, comme nous le verrons dans la suite. « Les deux villes frontières qui m'ont plu dans le Mar'reb, racontait ce voyageur, sont Oran de Kharz et Alger de Bologuine. »

Parmi les hommes savants et versés dans la connaissance de la tradition du Prophète, auxquels Oran a donné le jour, on compte Abou El-K'âcem El-Ouahrâni, l'un des professeurs de Abou O'mar ben Abd El-Berr En-Nomri El-K'ort'obi ; Abou Abdallah Mohammed El-Ouahrâni, surnommé Rokn Ed-Dine, qui

visita le Caire vers 570 et s'y rendit célèbre par sa science, son savoir littéraire et sa compréhension facile. Il avait pénétré dans le cœur des sciences et en avait au loin rejeté les voiles qui les cachent aux yeux du vulgaire. Abou Temim El-Ouâi'd' (le prêcheur) naquit également à Oran.

(شمس). — O'mar ben El-Khatt'âb dit à O'mar ben Madi Karib Ez-Zobéir, qui le menaçait d'un bâton :

« Penses-tu m'effrayer parce que tu as de nombreux chevaux, que tu mènes une vie de délices et possèdes un troupeau de chameau ?

» Que d'hommes avant toi armés d'une puissance redoutable, faisant montre d'arrogance et de fierté,

» Ont vu la fortune changer et s'éloigner d'eux ! Ils ont été plongés dans l'humiliation après s'être montrés intraitables. »

En entendant ces paroles, O'mar ben Ma'di eut honte de son action et donna le bâton à O'mar ben Khatt'ab en lui disant :

— Frappe-moi comme je t'ai frappé.

Ce dernier lui pardonna.

سنة ست من اربع ازاحهم * من ذلك الثغر ازداجة مع عجس

Dans la 6e année du IVe siècle, les Azdâdja, réunis aux Adjès, expulsèrent les Mor'raoua de cette ville frontière.

COMMENTAIRE

Ces deux tribus sont branches des Berânès, peuple de Kocéila, dont nous avons déjà parlé. Beaucoup d'historiens les rattachent aux Zenâta. Leur territoire se trouvait dans le Mar'reb central, aux environs d'Oran. Elles étaient fort belliqueuses et on citait d'elles de nombreux traits d'héroïsme. Leurs plus glorieuses illustrations furent Chadjera ben Abd El-Kerim et Abou Déilem ben El-Khatt'âb. On parle des Beni Bou Déilem dans l'histoire d'Andalousie.

Les Azdâdja et les A'djès, qui ont donné naissance aux Beni Mesk'ène, dont le territoire touchait à celui d'Oran, vainquirent cette ville avec l'aide de toutes leurs tribus et s'en emparèrent sur Mohammed Kharz. Ils conservèrent leur conquête pendant sept ans, au bout desquels Mohammed la leur reprit, à la suite de luttes mémorables, et y installa son fils El-Khéir comme gouverneur. Oran resta entre les mains de ce dernier jusqu'au jour où Abdallah le Chia'ïte fut nommé gouverneur de l'Afrique, en l'année 296.

Arouba ben Youssof El-Ketâmi, ayant fait ses préparatifs d'attaque contre les populations du Mar'reb, établit son camp sous Tiharet, qui avait alors pour rois les Beni Abd Er-Rahmane ben Rostem des Khaouaredj-Ibad'ïtes. Cette guerre fut longue et se termina par la défaite des souverains de Tiharet et la perte de leur royauté. Au moment de quitter cette ville, Arouba la plaça sous le commandement de Abou H'omeir Daouâs ben S'oulât El-Himi, en l'année 298. Il attaqua ensuite les Lemaya du Seressou, Chia'ïtes des Beni Rostem, rois de Tiharet. Ces Lemaya pouvaient mettre sur pied trente mille cavaliers et plus. Daouâs appesantit sa main sur eux et les dispersa. Les uns se réfugièrent dans le Djebel Mess'âb, les autres dans le Djebel Râched et ailleurs. Il porta également la guerre chez les Louâta et les Mat'mât'a. Il faisait adhérer les Kharedjites, à mesure qu'il les vainquait, à la doctrine des Rafidites, secte des Chia'ïtes. Il dirigea ensuite ses coups contre les A'djissa et les Azdâdja et les traita impitoyablement ; il s'empara d'Oran sur El-Khéir ben Mohammed ben Kharz, et y installa Mohammed ben A'oun en qualité de gouverneur. Dès lors, les Rafidites couvrirent tout le Mar'reb central.

En-Nacer l'Oméyade, ayant nommé Ya'la l'Ifrinide au commandement du Mar'reb central, le chargea de combattre les Rafidites. Ya'la marcha contre Oran et y assiégea Mohammed ben

A'oun et ses alliés, les Azdâdja, gagnés au *rafidisme*. La lutte fut longue ; enfin elle finit à l'avantage de Ya'la, qui dissipa les ennemis, en l'année 343, emporta Oran d'assaut et l'incendia. Les Azdâdja se retirèrent en Andalousie, ainsi que la plus grande partie des Adjîssa.

Oran n'était plus qu'un monceau de ruine. Ya'la releva cette ville où il fixa sa résidence, précédemment à Ifka ; il y appela sa famille et son fils.

Lorsque El-Khéir ben Mohammed vit que les Beni Ifrène avaient choisi Oran pour le siège de leur gouvernement et y avaient solidement établi le pouvoir des Merouanides, il se tourna du côté des Chia'îtes et se rangea dans leur parti. Il se rendit auprès de El-Moa'zz, en Afrique, emmenant avec lui El-Djouheur. Nous avons déjà raconté plus haut que El-Djouheur tua Ya'la, plaça Mohammed ben El-Khéir à la tête du Mar'reb et lui assigna Oran comme capitale.

Ces A'djîssa, unis à leurs frères les Azdâdja, attaquèrent Kol'a Ankour, capitale des Beni Salah, en l'année 406, la détruisirent et prirent possession du pays jusqu'au jour où Youssof ben Tachefine renversa leur fortune.

Chez les Adjîssa est né le chéikh Abd El-Ouahhab, disciple de Ibn R'azi, dont il a commenté et paraphrasé ce vers :

« Tous les deux sont à la fois deux vertus, deux antiques familles et deux parties d'un tout. Par ma vie ! Ce n'est pas un présent qui les ferait revenir sur une résolution. »

Je ne puis établir, d'une façon certaine, si les A'djîssa sont originaires des Oulad Berr, branche des Berranès, ou des Oulad Djânâ, fraction des Zenata. Le chéikh Abou Mahdi-Aïssa ben Moussa Et-Toudjini, parlant du poème composé par le chéikh Abd El-Ouahhâb sur les combattants de Bedr, dont El-Bokhari a fait l'énumération dans son *Sah'ih'*, et à propos d'un passage de ce poème où il est dit que El-Mok'dâd est d'une grande race, s'exprime de la sorte : « Le chéikh Abd El-Ouahhâb est de la famille de notre seigneur El-Mok'dâd ben El-Açoued, compagnon du Prophète. » Il s'ensuivrait que les A'djîssa sont Arabes. Dieu est le plus savant.

« Mohammed ben Khezer, dit Ibn Khaldoun, poursuivit le cours de ses victoires sur les gouverneurs du Mar'reb central, partageant le pays avec Ya'la l'Ifrinite. Cet état de choses dura jusqu'à la révolte des S'anhâdja, qui occupa El-Khéir et son père. Ya'la en profita pour s'emparer d'Oran, etc. » L'historien des Berbers commet ici une grande méprise. Les faits se sont ainsi passés pendant la première guerre de Mohammed ben Chîa' ; mais sa dernière guerre et sa marche contre les S'anhâdja, sa rencontre avec Bologuine ben Ziri, la déroute des Mor'raoua et le suicide de Mohammed, eurent lieu longtemps après la mort de Ya'la. Il faut ajouter que, lorsque Ya'la mourut, son fils Yedd lui succéda, sans toutefois prendre possession d'Oran. En somme, dans Ibn Khaldoun, il y a confusion et contradiction. Les événements tels que je les ai racontés sont seuls à même de supporter l'examen, car ils forment le résumé essentiel des études auxquelles je me suis livré à cet égard.

Yedd ben Ya'la était d'une vaste intelligence. Il rappelait K'éis ben Zohéir, ou le vizir d'Égypte D'irr'âm. Voici l'un de ses propos. Lorsque El-Mans'our ben A'mer lui manda de lui amener des onagres, il répondit : « Les onagres ne se laissent pas conduire au vétérinaire. » Ces paroles sont passées en proverbe.

حتى ازالهم عنه يوسف وعلي * كما ازالهم قبل عن اراضي فاس

Ils en restèrent les maîtres jusqu'à ce que Youssof et Ali les en eussent expulsés, comme ils les avaient déjà expulsés du territoire de Fez.

COMMENTAIRE

Au temps de Youssof ben Tachefine, les Azdâdja et les Adjîssa n'avaient déjà plus Oran. Cette place forte était tombée, avant l'avènement de ce prince, au pouvoir des Mor'raoua, comme nous l'avons relaté.

Mohammed ben El-Khéir régit le royaume d'Oran et le transmit à son frère El-Feteh'. Leurs descendants gardèrent la puis-

sance souveraine jusqu'à l'apparition des Lemtouna, dont le roi, Youssof ben Tachefine, subjugua tous les monarques du Mar'reb, depuis Alger jusqu'à l'océan Atlantique, et les dépouilla, à son profit, de leurs États. Le royaume des Mor'raoua fut du nombre des pays qui passèrent sous la domination de Youssof.

Cet Ali, cité dans mon vers, est le fils de Youssof, auquel il succéda.

Les Lemtouna sont une branche des S'anhâdja ; on les appelle aussi le *peuple voilé*.

Il y a divergence d'opinions sur l'origine des Lemtouna et celle des Ketâma. Les uns disent qu'ils descendent de Bernès ; les autres qu'ils sont les enfants de Rir' et les frères utérins de Houâr, dont la mère se nommait Ted'la. Le père de cette dernière est resté inconnu. C'est là l'opinion de Ibn H'azem, dans sa *Djamhara* (recueil d'annales). D'autres, enfin, assurent qu'ils sont issus des Sekâcek, branche des Kenda. A son tour, Ibn El-Kelbi les croit originaires de l'Yemèn. Cet auteur raconte que Ifrik'ès ben S'éifi, qui a donné son nom à l'Afrique, fit à leur tête ses expéditions et qu'à son retour il les laissa en Afrique.

ARNAUD,
Interprète militaire.

(A suivre.)

Pour tous les articles non signés :
Le Président,
H.-D. DE GRAMMONT.

ALGER. — Typ. A. JOURDAN.

NOTES
POUR SERVIR
A
L'HISTOIRE DE L'INSURRECTION
DANS LE SUD
DE LA PROVINCE D'ALGER
DE 1864 A 1869

SECONDE PARTIE

(Suite. — Voir les nos 136 et 137)

Aussi, quand, le 1er septembre, c'est-à-dire quinze jours après que s'étaient passées ces scènes de sauvagerie, la colonne du commandant Lumel vint bivouaquer sur ce point, l'intérieur du caravansérail d'Aïn-el-Oucera présentait-il le spectacle le plus hideux qu'on pût imaginer : la grande porte d'entrée brûlée, la cour encombrée de débris de toute nature, orge, paille, laine, fragments de meubles, de boiseries carbonisés, lambeaux de vêtements, carreaux cassés, tessons de bouteilles, de verres et de vaisselle, papiers et linges maculés de sang ; les murailles léchées et noircies par la flamme, et s'en allant en pellicules squameuses comme si elles eussent été affectées d'une maladie de peau ; les fenêtres pendant boiteuses et carbonisées à leurs gonds ; les intérieurs enfumés, surtout ceux de droite ; dans la cuisine,

l'empreinte d'une main sanglante — celle de Grimaud — sur la muraille, et paraissant demander des vengeurs, puis le corps de ce malheureux qui, se traînant sur les mains, est venu mourir là, percé de coups de feu ; le cadavre est parcheminé, momifié par l'effet de l'incendie ; sur la face ouest, les restes de Mathelin, le bras droit passant sous la porte entre-bâillée, et rongé jusqu'à l'os par les vautours : la tige de fer d'un moulin à café lui traverse la tête d'une oreille à l'autre. C'est plus que de la destruction, c'est de la rage, de la fureur à son paroxysme : tout ce qui est bois est brûlé, tout ce qui est fer est brisé et tordu ; on sent la haine de race, la soif du sang, le fanatisme implacable dans ce hideux fouillis de cadavres et de débris.

Le corps en putréfaction de Mathias, dévoré et déchiqueté par le bec et les ongles des rapaces, est étendu à quelques pas de la porte du caravansérail...

A 500 mètres au sud de cet établissement, sur la route de Laghouath, une voiture du Génie, des cantines vides au nom du capitaine Rougevin, un cadavre percé de coups de feu et horriblement mutilé, indiquent que l'un des actes de cette sanglante tragédie s'est déroulé sur ce point. En effet, le capitaine du Génie Rougevin, ignorant ce qui s'était passé pendant la nuit du 13 au 14 août au caravansérail d'Aïn-el-Oucera, où il devait coucher, remontait vers le Tell, accompagné d'un sapeur conduisant une voiture du Génie. Assailli inopinément, vers dix heures du matin, à 500 mètres du gîte, par un parti de cavaliers — de ceux probablement qui avaient fait le sac de cet établissement — se présentant par l'ouest, le sapeur-conducteur fit feu de sa carabine ; mais il tombait bientôt sous les balles des rebelles. Le capitaine Rougevin qui, fort heureusement pour lui, se trouvait, avec un guide arabe, à quelques centaines de mètres en arrière de la voiture, n'échappa que par miracle au sort de son sapeur-conducteur : poursuivi pendant plus d'une heure par les mêmes cavaliers, qui l'avaient aperçu, il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

C'est ainsi que les tribus du cercle de Boghar, les Rahman en particulier, signalèrent leur défection. Le lendemain, 15 août,

le pays qu'occupent ces tribus était absolument vide de ses populations. Nous sommes heureux de dire que les caravansérails qui jalonnent la route de Laghouath, entre Boghar et Djelfa, avaient été évacués assez à temps par leurs gardiens, et que les rebelles ne purent assouvir leur rage que sur le matériel que renfermaient ces établissements.

Le général Doëns, commandant la subdivision de Médéa, se portait, de sa personne, dans la journée du 14, sur El-Bokhari, où il arrivait le 16 ; il y prenait le commandement de la colonne qui venait d'être formée sur ce point, et qui y était nécessairement immobilisée jusqu'à ce qu'une autre colonne pût l'y remplacer lorsqu'elle se porterait en avant. Il fallait, en effet, fermer les portes du Tell aux rebelles, et maintenir dans l'obéissance les tribus voisines de la ligne de ceinture, lesquelles n'étaient que trop disposées à suivre le fatal exemple que venaient de leur donner celles qui campent à leur sud. Pour le moment, nous le répétons, il n'y a pas un soldat entre Boghar et Djelfa.

Le commandant de la colonne de Charef n'apprenait que dans la matinée du 16 les graves événements des 13 et 14 août. Du reste, par suite de la rupture du fil télégraphique, et de la difficulté d'expédier des courriers à travers le pays abandonné par les tribus de Boghar, sillonné dès lors par les coupeurs de route, le colonel Archinard était, ainsi que les postes de Djelfa et de Laghouath, sans communications avec le Tell.

Le contre-coup de ces désordres ne se fit aucunement ressentir dans la province d'Oran ; les troupes établies sur les Hauts-Plateaux ferment l'accès du Tell aux rebelles, empêchent ainsi toute communication entre les tribus telliennes et le marabouth, et maintiennent dans le devoir les populations qui ont leurs campements entre le Tell et la région des Chotth.

Dans la province de Constantine, le calme règne partout. Les fractions des tribus de la Kabilie orientale qui, à deux reprises différentes, avaient menacé le bordj Ez-Zeraïa, près de Mila, ont envoyé leurs représentants à Constantine pour protester de leur désir de rentrer dans le devoir.

La persistance des renseignements dénonçant la possibilité d'une attaque sur Djelfa, la nécessité de surveiller de plus près

la tribu des Oulad-Naïl, dont la fidélité commence à être sérieusement ébranlée, le besoin, enfin, d'assurer la sécurité de nos convois de ravitaillement ; ces raisons réunies déterminent le colonel Archinard à porter, de Charef, sa colonne sur Djelfa.

Le colonel lève son camp le 19, et va bivouaquer à Aïn-Bab-Msâoud ; le lendemain, 20, il dressait ses tentes sous Djelfa, où sa présence venait rassurer la population européenne établie autour de ce bordj. Quelques travaux de défense exécutés par la colonne Archinard achèvent de mettre le village européen à l'abri d'un coup de main.

Les tribus des Oulad-Naïl sont activement travaillées par les émissaires du marabouth Sid Mohammed-ould-Hamza, ou de son oncle Sid El-Ala, l'âme de l'insurrection. Les efforts de ces agents ont déjà porté leurs fruits ; car l'esprit des populations naïliennes devient de plus en plus mauvais ; on sent que leur fidélité ne tient plus qu'à un fil, et que c'est l'influence seule de leur bach-agha, Sid Cherif-ben-El-Ahreuch, qui en empêche la rupture.

On apprenait, à cette même date du 20 août, que le fameux Bou-Diça, dont la conduite, dans l'affaire du 6, à Thaguin, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait paru si douteuse au commandant de la colonne de Charef, avait décidément fait défection, et qu'après avoir rejoint sa tribu, les Oulad-Mokhtar, il était passé avec elle au marabouth, entraînant derrière lui le vieux Ben-Aouda-el-Mokhtari, son père, qui succombera, dans le camp des rebelles, sous le poids des fatigues et des misères qu'entraîneront les marches et contre-marches nécessitées par les mouvements offensifs de nos colonnes.

Pour le moment, les tribus dissidentes de la province d'Alger se tiennent dans les environs de Bel-Kheithar et de l'Oureg ; elles souffrent déjà du manque d'eau et de pâturages. Elles envoient, pendant la nuit, des goums qui achèvent de vider les silos qu'elles ont abandonnés en quittant leurs territoires. Du reste, elles sont là en toute sécurité, nos colonnes n'étant point encore en mesure de les en déloger.

C'est ainsi que, le 19 août, des Zenakhra-Maoucha en assez grand nombre se sont avancés assez près de Boghar pour qu'une

partie de la garnison de ce poste ait dû se porter contre eux. Après avoir échangé quelques coups de fusil avec nos goums, ces cavaliers se sont retirés à l'approche de nos troupes. Ce sont ces insurgés qui, revenant ainsi sur leurs campements abandonnés, rendent impossibles les communications entre Boghar et Djelfa. En effet, aucun courrier n'ose s'aventurer entre ces deux postes, dont la route est sillonnée soit par des rôdeurs, soit par des chercheurs d'aventures.

Il est clair que c'est le besoin de vivre qui retient — elles et leurs troupeaux — ces tribus sur les eaux et les maigres pâturages des Hauts-Plateaux ; c'est la faim qui aiguise leur audace et les oblige à se rapprocher du Tell ; le besoin de refaire leurs approvisionnements les pousse vers les tribus voisines de la ligne de ceinture pour les entraîner dans la défection, et en tirer des grains. C'est dans ce but qu'un mouvement vient d'être tenté par les gens de Sid Mohammed-ould-Hamza entre Tiharet et Tniyet-el-Ahd. Les populations du sud de ces deux cercles se trouvant menacées, d'un côté, par les rebelles de Boghar qui se rendent dans l'ouest, et de l'autre, par les Sahri, qui viennent de faire défection, ces populations, disons-nous, se retirent vers le nord.

La colonne Dumont, campée à Aïn-Toukria, parvient, par quelques mouvements, à faire échouer ces tentatives partielles. Mais les choses devenaient bientôt plus sérieuses : le colonel apprenait, le 20 août, que le marabouth en personne, à la tête de contingents qu'on disait très nombreux, était venu établir ses campements sur les eaux de Sebâïn-Aïn, et que ses gens, avec l'audace que leur donnait la faim, avaient enlevé des grains jusque chez les Beni-Lent et les Beni-Maïda, c'est-à-dire à une marche à l'ouest de son camp d'Aïn-Toukria.

La hardiesse de cette pointe avait jeté l'alarme parmi les tribus qui ont leurs campements entre Tniyet el-Ahd et Tiharet, et il était temps de mettre un terme à cette fâcheuse situation et à ces bravades du marabouth, lesquelles finissaient par nous faire taxer d'impuissance, et par donner aux tribus menacées des doutes sur l'efficacité de notre protection.

C'est alors que le colonel Péchot sortait de Tiharet, le 21 août,

avec sa colonne, et se portait sur Sebâïn-Aïn ; son goum était commandé par l'agha Ben-Aouda. Se sentant soutenu par la cavalerie régulière de la colonne, le goum, bien lancé par l'agha, entama assez résolument l'action avec les rebelles. Après un engagement qui n'avait, de la part du marabouth, d'autre but que de couvrir sa *tokla* (convoi), les insurgés se retiraient vers le Sud Est avec d'importants approvisionnements en grains.

La colonne Dumont s'était portée également de Toukria dans la direction de Sebâïn-Aïn. Le colonel, qui savait devoir y rencontrer la colonne Péchot, espérait pouvoir combiner avec lui une opération quelconque. Mais un violent et brûlant vent du sud ayant ralenti la marche de sa colonne, les deux chefs ne purent se rencontrer, et l'occasion fut manquée. Du reste, il y avait d'autant moins à s'en désespérer, que la combinaison projetée n'aurait point sensiblement modifié le résultat qui avait été obtenu par les goums du colonel Péchot.

La présence de la colonne Dumont était d'ailleurs indispensable à Aïn-Toukria : en effet, le 23, pendant sa marche sur Sebâïn-Aïn, le camp établi sur le premier de ces points, et à la garde duquel on n'avait laissé que la valeur de deux compagnies, avait été assez vigoureusement attaqué par quelques centaines de cavaliers des Bou-Aïch, dont l'intention était de vider des silos appartenant aux Oulad-Ayad, leurs voisins, et d'entraîner, en même temps, dans la défection les fractions méridionales de cette importante tribu. Mais Kouïder-ben-Ahmed, son kaïd, était monté à cheval avec 200 cavaliers de son goum, et avait repoussé, en lui faisant éprouver des pertes sérieuses, les Bou-Aïch rebelles, qu'il menait battant assez loin du camp (1).

Mais les affaires de la province d'Alger allaient entrer dans une phase plus active : le général Jusuf arrivait de sa personne à El-Bokhari le 25 août, et y prenait le commandement des troupes réunies sur ce point, et la direction des opérations dans sa division. Il faisait construire, le 27, une redoute en terre sous ce

---

(1) C'est à cette affaire que fait allusion la note que nous avons donnée plus haut, relativement au kaïd Kouïder-ben-Ahmed, des Oulad-Ayad.

ksar ; cet ouvrage, qui défendait la route, servait en même temps à déposer les approvisionnements devant servir aux distributions journalières.

Les tribus du Nahr-Ouacel dont le marabouth avait vidé les silos à Sebâïn-Aïn, s'étaient réfugiées dans le massif de l'Ouanseris ; celles de l'ouad El-Ardjem supérieur, campées au sud de cette montagne, sont elles-mêmes menacées, à leur tour, par Sid El-Ala, et obligées de se retirer derrière les mêmes obstacles. Trop éloignée pour exercer une action efficace de ce côté, la colonne de Toukria ne pouvait être d'aucun secours aux populations que nous devions protéger ; sa présence était d'ailleurs de toute nécessité sur le point qu'elle occupait pour surveiller et défendre cette porte du Tell sur les Hauts-Plateaux ; il devenait donc urgent de donner aux tribus de l'Ouanseris une protection toute spéciale et qui leur fût propre. On décida, en conséquence, la formation d'une quatrième colonne, qui se composerait de deux bataillons d'infanterie, des spahis d'Orléansville, et d'une demi-section de montagne. Le commandement en fut donné au lieutenant-colonel Cerez, du 2e de Tirailleurs algériens. La présence de cette colonne, dont tous les éléments sont réunis le 3 septembre, rassure immédiatement le pays, et, comme les rebelles ont repris le chemin du Sud, elle peut dès lors s'installer sans inconvénient au bordj des Beni-Indel.

Dans les derniers jours du mois d'août, la situation de l'insurrection est la suivante : dans la province d'Alger, le marabouth, qui a cessé ses tentatives sur le Tell, a établi ses campements sur les lignes d'eau de l'ouad Souf-Sellem, de l'ouad el-Oureg, de Chabounia, de Serguin, de Thaguin, etc. Toutes les tribus transtelliennes de la subdivision de Médéa sont en complète insurrection, à l'exception de celles des Oulad-Naïl et du cercle de Laghouath, et encore faut-il en défalquer les Arbaâ, qui ont fait défection le 6 août. Les dispositions de celles qui n'ont point encore embrassé la cause des Oulad-Hamza ne sont malheureusement point douteuses, et si les Oulad-Naïl n'ont point commencé leur mouvement d'émigration, il faut l'attribuer à la présence de la colonne Archinard à Djelfa, et au reste d'influence

de leur bach-agha, Sid Cherif-ben-El-Ahreuch, qui nous est tout dévoué.

Le cercle de Tniyet-el-Ahd, à l'ouest de la province d'Alger, et qui n'a, du reste, que peu de Sud, commence à ressentir les effets de la contagion insurrectionnelle. Placées entre deux cercles défectionnaires, ceux de Boghar et de Tiharet, les tribus du Nahr-Ouacel ne peuvent manquer de suivre l'exemple de leurs voisines, avec lesquelles elles sont d'ailleurs en relations constantes et en communauté d'idées. La colonne d'Aïn-Toukria les maintient encore dans le devoir ; mais il est à craindre que ce ne soit par pour longtemps.

La subdivision d'Aumale, à l'est de la province d'Alger, et qui n'a guère que 25 lieues de Sud, donne également des inquiétudes sérieuses pour ses tribus sahriennes, dont la fidélité est plus que chancelante.

Il est incontestable que la situation de la province d'Alger est grave partout, et qu'il y a urgence d'entrer en opérations, chaque jour de retard ne pouvant qu'ajouter à la force du mouvement insurrectionnel.

Dans la province d'Oran, les tribus insurgées ont presque toutes leurs campements derrière le Nadhor, sur les eaux d'Aïn-el-Ouceukh, d'Aïn-er-Regaï, et d'Aïn-es-Sficifa, au sud de Tiharet et de Saïda. Depuis la pointe de Sid El-Ala sur Frenda, leurs goums n'ont tenté aucun coup de main sur le Tell, où les populations restent calmes sous la protection ou la menace des colonnes.

La province de Constantine n'a point encore été touchée par l'insurrection : sa distance du foyer de la rébellion, et le peu d'influence qu'y exercent les Oulad-Hamza, la garantissent, en quelque sorte, contre la contagion insurrectionnelle.

Colonel C. TRUMELET.

(*A suivre.*)

RELATIONS
ENTRE
LA FRANCE & LA RÉGENCE D'ALGER
AU XVII[e] SIÈCLE

TROISIÈME PARTIE

LA MISSION DE SANSON LE PAGE ET LES AGENTS INTÉRIMAIRES
(1633-1646)

La période dans laquelle nous allons entrer est une des plus obscures de l'histoire de la Régence ; elle paraît aussi en avoir été une des plus agitées. La Course était arrivée à son apogée, et jamais les Reïs d'Alger n'avaient été plus nombreux et plus audacieux. Grâce à eux, la ville regorgeait de richesses (1),

(1) « . . . Jusqu'à avoir pris plus de mille âmes en deux descentes » qu'ils ont faites avec leurs galères, l'été passé, tant en Italie qu'en » Espagne, sans comprendre ce qu'ils ont fait avec leurs navires, qui » est une très grande pitié de voir le nombre de pauvres marchans » qu'ils ont pris, de toute sorte de nations, et principalement d'Anglois. Je proteste qu'ils en ont pris plus de vingt... dont il s'en est » trouvé pour la plupart fort riches. Ils n'ont pas épargné l'Espagnol... ont pris ou mis à fond dix navires des Indes, riches tout ce » qui se pouvoit ; les Flamans n'ont pas été exempts plus que les » autres ; les Allemans et Hambourgeois s'y sont trouvés pareillement ; si bien, Monseigneur, que pour dire avec vérité, il ne se » peut nombrer le bien qui est venu en cette ville depuis trois mois. » (Lettre du chevalier du Parc-Martel à M. l'Archevêque de Bordeaux. (*Documents inédits*, Correspondance de Sourdis, t. II, p. 411.)

et se trouvait, par cela même, complètement à leur dévotion. Le père Dan raconte (1) que, depuis 1629 jusqu'à 1634, les Algériens firent subir au commerce français une perte de quatre millions sept cent cinquante-deux mille livres, en lui capturant quatre-vingts vaisseaux, dont cinquante-deux des ports de l'Océan, et mille trois cent trente et un marins ou passagers, dont cent quarante-neuf se firent musulmans. Cette expansion de la piraterie fut due à des raisons diverses qu'il importe de rappeler ici, quand ce ne serait que pour rectifier une opinion erronée qui a trouvé trop de crédit. On peut les classer ainsi qu'il suit : 1° changement dans la politique intérieure d'Alger, ou substitution du pouvoir des Reïs à la suprématie de la milice ; 2° recrudescence du fanatisme et de la haine du nom Chrétien, par suite de l'arrivée des Maures, bannis d'Espagne au commencement du XVII[e] siècle ; 3° perfectionnements apportés à la même époque à l'armement naval ; 4° nécessité de suffire aux besoins d'une population sans cesse croissante, et qui n'avait ni commerce ni industrie ; enfin, épuisement de l'Espagne, qui, pendant tout le XVI[e] siècle, avait combattu le fléau dont elle était alors presque seule la victime. Ce furent là les causes qui modifièrent la Course, telle que l'avaient connue et exercée les fondateurs et les premiers Pachas d'Alger, et qui la transformèrent en une piraterie effrénée. Car les Reïs de la première période (2), quoi qu'on en ait dit, étaient des corsaires et non des pirates ; ils combattaient sur mer pour le Djehad (guerre sainte), obéissant en cela aux ordres de leur Souverain Spirituel et Temporel, et respectant les pavillons amis ou alliés (3). S'ils prenaient des navires de com-

(1) Histoire de Barbarie et de ses Corsaires (Paris, 1637, in-4°, p. 286). Le père Dan compte à partir de 1628 ; mais les documents que nous avons cités attestent que les Algériens ne firent presque pas de prises sur les Français en 1628 et 1629.

(2) Presque tout le XVI[e] siècle.

(3) Il y eut certainement des exceptions ; mais on peut s'assurer par la lecture des Négociations de la France dans le Levant (Charrière, *Documents inédits*), que la règle ne fut jamais contestée, et que les délinquants furent châtiés, autant que faire se pouvait.

merce et faisaient des descentes sur les côtes, ils ne faisaient, en définitive, qu'imiter l'exemple des Espagnols et des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem (1). L'analogie devient évidente, quand on considère que les historiens chrétiens (2), tout aussi bien que les musulmans, qualifient de *martyrs* ceux qui tombent victimes dans des expéditions de ce genre, et il est difficile d'accepter sans conteste l'argumentation du père Dan, qui tend à prouver que ceux-là seuls qui font la Course contre les Chrétiens sont des pirates, et que ceux qui l'exercent contre les Infidèles ne méritent que des louanges (3). Les galères et les galiotes d'Alger constituèrent donc à l'origine une véritable armée navale, et non une horde indisciplinée d'écumeurs de mer (4) ;

(1) Voir, pour les Espagnols, la Chronique de Suarez Montanez (*Revue africaine*, tom. X, p. 112), et pour les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, toute leur histoire, et la lettre de Soliman II, citée par MM. Sander-Rang et F. Denis. (*Histoire de la fondation de la Régence d'Alger*, t. II, p. 115). — Il y eut, sur les côtes barbaresques, des villes détruites avec une telle férocité, qu'on ne peut plus en trouver l'emplacement exact, entre autres Bresk. (le *Brescar* de Marmol).

(2) Voir *Fray Diego de Haëdo* (Dialogo de los Martyres). Il y qualifie de martyrs des gens pris dans les descentes sur les côtes musulmanes, ainsi que d'autres qui ont excité des révoltes à bord des bâtiments où ils étaient enchaînés à la chiourme, et dans les bagnes où ils étaient renfermés. Dans l'esprit du temps, cela est parfaitement légitime ; mais il faut admettre la réciproque.

(3) « *Bien qu'on les fasse passer pour grands Pyrates, comme gents* » *qui courent sans cesse la mer Noire, on ne doit point neant moins* » *leur (aux Russiens et Causaques) imputer à blasme leurs courses, puis* » *qu'estant chrestiens, ils ne les font que contre les ennemis de la foy...* » *Aussi, est-il vray qu'ils vont quelques fois jusques à trois ou quatre* » *lieues de Constantinople... Ils donnent la chasse aux Turcs, le long de* » *leur coste, et osent mesme bien descendre à terre, où ils font d'es-* » *tranges dégats dans les villages, etc...* » (Histoire de Barbarie et de ses Corsaires, loc. cit., p. 10).

(4) On trouve une autre preuve très convaincante dans le *Dialogue des Martyrs*, d'Haëdo. En 1567, un capitaine espagnol, Jean Gascon, se fait prendre en essayant d'incendier les galères dans le port d'Alger ; Mohammed ben Sala Reïs le condamne à être brûlé vif. Là-dessus, les *reïs* députent quelques-uns des leurs au Pacha, *demandent et obtiennent* la révocation de l'arrêt, pour ce motif ; *que le capitaine n'a fait qu'exécuter une action de guerre, licite entre ennemis*, et doit être traité comme un captif ordinaire.

cette force était soumise aux ordres de la Porte, ainsi que cela apparut clairement aux attaques dirigées contre Malte, à la bataille de Lépante, et à la reprise de Tunis et de Tripoli. Presque tous les premiers Pachas des côtes barbaresques furent d'anciens Reïs, et plusieurs d'entre eux furent choisis par le Sultan pour exercer le commandement suprême de ses flottes. Cet état de choses dura tant que l'autorité du Grand Seigneur fut respectée à Alger, c'est-à-dire pendant presque tout le XVI[e] siècle. Mais, lorsque l'administration inquiète et soupçonneuse du Grand Divan y eut envoyé une longue série de Pachas triennaux, les exactions devinrent insupportables, et la mésintelligence ne tarda pas à éclater. De plus, un nouvel élément venait de paraître, qui devait changer complètement le caractère qu'avaient eu jusque là les opérations maritimes : c'étaient les Reïs renégats (1). Ceux-ci, qui, au fond de l'âme, n'étaient pas plus musulmans qu'ils n'avaient été chrétiens, trouvèrent mauvais d'exposer, pour la suprématie de l'Islam, les navires et les chiourmes, sources de leurs richesses, et préférèrent aux batailles la poursuite des vaisseaux marchands et le pillage des côtes. Ce fut leur avénement qui imprima aux déprédations un cachet de cruauté qui n'avait pas été connu jusqu'alors (2). Ils ne craignirent pas, comme nous l'avons vu dans les précédentes études (3), de désobéir ouvertement aux ordres de la Porte, et nous allons les voir tout à l'heure refuser de joindre leurs galères aux flottes Ottomanes, ou tout au moins se faire indemniser d'avance des pertes qu'ils risquaient de subir. A l'époque dont nous nous occupons, celui qui se trouvait à la

(1) Les historiens espagnols qualifient de *renégats* la plupart des Reïs du XVI[e] siècle : mais ils ajoutent qu'ils avaient été captivés tout enfants, et élevés dans la foi musulmane. Ceux qui vinrent après reniaient de propos délibéré pour pouvoir exercer impunément la piraterie.

(2) Voir, à ce sujet, le très curieux manuscrit du Père Dan : *Les Illustres captifs*. N° 1919 de la Bibliothèque Mazarine. (Livres II, IV et V).

(3) *Les deux canons de Simon Dansa* (Alger, 1879, in-8°), et *La Mission de Sanson Napollon* (Alger, 1880, in-8°).

tête de ce mouvement était Ali Bitchnin (1), Amiral des Galères et chef de la Taïffe des Reïs. Ses richesses étaient énormes. Il avait deux somptueuses habitations, l'une dans la haute ville, l'autre près de la mer. Il avait fait construire à ses frais une vaste mosquée (2), à laquelle touchaient ses bagnes, qui renfermaient plus de cinq cents captifs, sans compter ceux qui ramaient sur ses navires et ceux qui cultivaient ses nombreuses métairies (3). La puissance occulte dont il disposait le rendait le véritable roi d'Alger (4), et il rêvait de le devenir en effet, de se rendre indépendant de la Porte, et de se débarrasser de la milice. Pour atteindre ce but, il avait épousé la fille du *Sultan de Kouko*, ce qui assurait son influence sur les *Berranis* Kabyles très nombreux à Alger, et s'était fait une clientèle parmi les Coulouglis,

(1) *Bitchnin* est une corruption du nom italien : *Piccinino*. Des actes retrouvés par M. Devoulx (*Revue africaine*, t. VIII, p. 34) nous font savoir qu'il était déjà à Alger en 1599 ; il est qualifié au même endroit d'*affranchi du caïd Fatah Allah ben Kodja Biri*. Diverses traditions nous donnent à croire qu'il y a là une erreur d'interprétation. Le Piccinino paraît être venu à Alger de sa pleine volonté, avec un bâtiment sur lequel il avait déjà exercé la piraterie dans l'Adriatique. Dans ce cas, *affranchi* signifierait *converti ; Fatah Allah* la formule de l'abjuration ; et *Khodja Biri* celui qui avait enregistré cette même formule.

(2) La *Djama Ali Bitchnin*. C'est aujourd'hui l'église Notre-Dame-des-Victoires, dans la rue Bab-el-Oued. Le minaret, qui menaçait ruine, a été rasé en octobre 1860, pour cause de sécurité publique. Il avait été construit en 1623.

(3) Un gentilhomme flamand, Emmanuel d'Aranda, qui fut esclave de ce célèbre corsaire, en parle longuement dans le récit qu'il nous a laissé : *Relation de la captivité et liberté du sieur Emmanuel d'Aranda*. (Cet ouvrage a eu, depuis 1656 jusqu'à 1682, huit éditions, cinq françaises, une latine, une anglaise et une flamande). C'est un livre très curieux, devenu fort rare, et qui mériterait d'être réédité. Aucun ouvrage ne donne mieux une idée de ce qu'était Alger dans ce temps-là, et du caractère des corsaires de l'époque.

(4) On peut remarquer, dans toutes les lettres des Rédemptoristes et des captifs de cette période (1630-1646) qu'ils ne parlent jamais du Pacha ; c'est Ali Bitchnin qui est tout : on le qualifie de *Gouverneur*, et on tient compte du moindre de ses actes. Cela démontre d'une façon évidente que c'était lui qui était le véritable souverain.

toujours prêts à se révolter contre l'oppression des janissaires (1). S'il eût réussi dans ses desseins, c'eût été la conclusion de la lutte sourde qui existait, presque depuis la fondation de l'Odjeac, entre la milice et la marine (2), et qui avait failli se résoudre en 1583 par l'arrivée au pouvoir de Mami-Arnaut. Mais l'indiscipline et l'impatience des Colourlis gâta tout.

Le désordre était à son comble à Alger. Préludant à la révolution qu'elle devait accomplir vingt-six ans plus tard, l'assemblée tumultueuse du Divan venait de soustraire au Pacha l'administration du trésor, et n'en exigeait pas moins qu'il soldât les troupes au moyen de quelques droits Régaliens qui lui avaient été conservés (3). Le vieil *Hossein*, impuissant et affolé de peur, consentait à tout ; mais l'argent vint à lui manquer. Comme de coutume, les janissaires accoururent, portant, en signe de protestation, les marmites renversées ; l'émeute habituelle s'en suivit, et le Pacha fut maltraité et emprisonné par elle. Les Colourlis crurent pouvoir profiter de ce désordre pour revendiquer leurs droits. Dès l'origine, ils avaient été systématiquement écartés des honneurs et du pouvoir (4), par suite de la

(1) Les Colourlis étaient les fils de Turcs et de femmes indigènes, appartenant, d'un côté, à la race des vainqueurs, et ayant, de l'autre, des attaches dans le pays ; il était à craindre qu'ils n'y devinssent prépondérants. L'histoire nous apprend, du reste, que la polygamie devient, par elle-même, une cause de méfiance contre les enfants issus du mariage ; c'est de là qu'est né l'ordre bizarre de succession adopté chez la plupart des populations orientales.

(2) Voir la *Revue africaine* (t. XV, p. 3). Dès l'origine, les richesses acquises par les Reïs avaient excité la jalousie des Ioldachs, si maigrement payés. De leur côté, les capitaines-corsaires dissimulaient à peine leur dédain pour ceux qu'ils appelaient entre eux : *les Bouviers d'Anatolie*.

(3) C'est une question très obscure. Il est bien certain que, déjà antérieurement à cette époque, le Divan avait songé à mettre les fonds publics à l'abri de la rapacité des Pachas ; mais il nous est impossible de dire exactement quelles mesures avaient été prises ; nous n'avons qu'une certitude : c'est que le droit fixe sur les prises et la faculté de racheter les esclaves au prix des enchères leur avait été conservé.

(4) C'était une règle inviolable : on attribuait à Kheïr ed Din lui-

méfiance turque, qui appréhendait qu'une race nouvelle, née dans le pays, ne vînt à y prospérer et à les supplanter : malgré cette précaution, ils étaient devenus assez menaçants pour qu'on se fût décidé à les expulser, et, en 1629, ils avaient été chassés de la ville, avec un délai d'un mois pour quitter le royaume lui-même (1). Mais il était plus facile d'édicter une semblable mesure que de la faire respecter, et la plupart des bannis se trouvaient aux environs d'Alger, ou dans la ville même.

Le 1er juillet 1633 (2), ils rentrèrent dans la cité, par petits groupes, déguisés en fellahs, et porteurs d'armes cachées : ils fondirent subitement sur les janissaires et parvinrent à occuper quelques postes. Ils comptaient sans doute sur l'appui de la population de la ville, qui n'eût pas tardé à se déclarer en leur faveur, s'ils eussent été les plus forts : mais le moment avait été mal choisi. C'était la saison de la course : tous les Reïs étaient sur mer avec leurs équipages, et eux seuls eussent pu entraîner ces citadins, dont la couardise était notoire, et faisait le sujet des plaisanteries quotidiennes des Turcs (3). Remis de leur pre-

même les mots suivants : « *Que vos enfants ne puissent jamais être Kerassa* » c'est-à-dire, obtenir les places qui donnaient droit à être assis dans le Divan. C'était la théorie de la conservation du pouvoir entre les mains des Turcs de pure race.

(1) Voir le Père Dan (*Histoire de Barbarie*, déjà cité, p. 125). Il se trompe en disant que les Colourlis étaient admis aux premières places dans le Divan : les Turcs s'y opposèrent toujours formellement ; les recherches modernes ne laissent aucun doute à ce sujet. (Voir dans la *Revue africaine* (passim) les travaux de MM. Berbrugger, Devoulx, etc.)

(2) Il y a eu à ce sujet de nombreuses erreurs de dates : M. Berbrugger a dit que ce fait se passait en 1638 ; d'autres ont copié sans contrôler ; M. Sander-Rang, habituellement si exact, n'en parle même pas ; tout compte fait, on doit s'en rapporter au P. Dan, qui se trouva à Alger très peu de temps après l'événement, et à la *Gazette de France*, dont nous reproduisons l'article un peu plus loin.

(3) Les janissaires racontaient, qu'un jour, les Baldis (citadins), las des déprédations que les tribus du Bou-Zaréah exerçaient sur leurs jardins et leurs villas, demandèrent au Pacha l'autorisation de former parmi eux une sorte de garde urbaine pour châtier ces malfaiteurs. La permission fut donnée, et, par une nuit noire, la nouvelle troupe s'embusqua sur les bords de l'Oued M'rasel (le ruisseau

mière surprise, ceux-ci s'empressèrent de fermer les portes des remparts, et chargèrent vigoureusement les insurgés, qui se défendirent en désespérés. Ils se virent bientôt refoulés dans la haute ville et attaquèrent la Casba (1), soit pour s'en faire une place d'armes, soit pour se ménager une issue vers la campagne. Au milieu de l'action, la poudrière prit feu et sauta (2). La forteresse fut détruite, avec plus de cinq cents maisons; cet épisode de la révolte causa la mort de plus de six mille personnes (3). Ceux des rebelles qui survécurent à ce désastre furent traqués dans les rues et dans les habitations, massacrés sur place, ou réservés pour périr dans tous les supplices que put inventer l'ingénieuse férocité des Turcs. Les fuyards se réfugièrent en Kabylie, et ce seul fait prouve qu'il existait une complicité antérieure.

des Blanchisseuses, à quelques pas de la porte Bab-el-Oued). Après quelques heures de silence et d'attente, un gros chien vint à aboyer: une panique s'empara des bourgeois, qui s'enfuirent en jetant leurs armes. Les Turcs en rirent, et il en resta un proverbe : « *Le chien a aboyé, et le Baldi a fui.* »

(1) La *Casbah Codima*, qui se trouvait située sur l'emplacement de la batterie turque, dont nous avons fait, en 1830, le bastion n° 11.

(2) Il y a quelques variantes à ce sujet. D'après le Père Dan (*Histoire de Barbarie*, p. 126), les Colourlis prirent la Casba et mirent eux-mêmes le feu aux poudres, quand ils virent qu'ils ne pouvaient plus tenir. Le récit de la *Gazette de France* dit au contraire que ce furent les Turcs qui se firent sauter plutôt que de se rendre. « Les » Mores bannis du royaume d'Alger par les Turcs s'étaient déguisés » en paysans, et, par intelligence avec autres habitants de la ville » d'Alger, s'étaient jetés dans la ville, faisant en tout six mille per- » sonnes. Mais, voyant qu'ils n'étaient pas secourus des autres » comme ils croyaient, et qu'on avait fermé les portes sur eux, et » qu'ils n'étaient capables de prendre ni garder la ville, ils escala- » dèrent le Chateau, lequel la garnison Turquesque qui y était ne » pouvant défendre, elle résolut de se perdre plutôt que de tomber » eux et la place entre leurs mains ; ils mirent le feu dans l'arsenal, » dont l'effort fut tel que, non-seulement tout le Chateau vola avec » eux, mais aussi un tiers de la ville en fut brûlé... Les Mores qui » ont pu échapper le feu et le supplice des Turcs, se sont retirés » dans les montagnes du Couque. » (*Gazette de France*, année 1633, p. 454.)

(3) Voir le P. Dan (*Histoire de Barbarie*, p. 127).

Pendant que tout cela se passait à Alger, la cour de France hésitait à donner un successeur à Sanson Napollon et à renouer des négociations avec le Pacha et le Divan. Il y avait à ce sujet, dans le Conseil royal, deux opinions contraires et bien tranchées. Les uns voulaient une guerre sans merci et demandaient l'extermination de la marine Barbaresque ; ils proposaient une expédition vigoureuse, qui eût détruit par le fer et le feu les navires et les défenses des ports ; cette campagne eût été suivie d'une série ininterrompue de croisières annuelles (1), qui eût empêché les Corsaires de créer de nouvelles forces. Le parti opposé représentait les dépenses énormes qu'occasionnerait l'entretien des flottes, la difficulté des ravitaillements, et la situation périlleuse dans laquelle se trouveraient les navires Français, le jour où des nécessités politiques entraîneraient une guerre avec des nations maritimes. De plus, une fois des opérations de ce genre commencées, on ne pouvait pas affirmer qu'on ne serait pas forcé d'aller plus loin, et qu'il ne serait pas bientôt indispensable d'occuper en permanence des points importants, ce qui créerait naturellement une mésintelligence avec la Porte, souveraine nominale de ces contrées. Et la question devenait ici d'autant plus grave que la France s'occupait en ce moment d'abaisser la puissance de la maison d'Autriche, et qu'il n'eût pas été sage de se priver de l'aide que lui apportait dans cette œuvre l'hostilité séculaire *du Turc*. Les partisans de la paix l'emportèrent donc cette fois encore, et il fut résolu qu'on ferait une nouvelle tentative. En conséquence, le Roi nomma, comme successeur de Sanson Napollon aux *Établissements*, Sanson Le Page, premier hérault d'armes de France au titre de Bourgogne, et le chargea en outre de se rendre à Alger et d'y demander la restitution des captifs Français, et des modifications au traité de 1628. Il semble qu'on ne comptait guère obtenir la mise en liberté des esclaves, puisque le Délégué du Roi emmenait avec lui le père Dan, de l'ordre de la T.-S. Trinité (2) pour la rédemp-

(1) Voir, dans les Documents inédits, la correspondance de Richelieu et celle de Sourdis.

(2) Il n'entre pas dans le cadre de ce récit de faire l'histoire des

tion des captifs, porteur d'une grosse somme destinée à des rachats, qui nous a laissé une relation assez détaillée de son voyage. Voici les pièces officielles qui confirment la nomination du nouveau gouverneur du Bastion, et l'accréditent comme délégué à Alger :

Ordonnance de Louis XIII, commissionnant M. Sanson Lepage.

« Le Roy, ayant agréable pour la sureté du commerce des mers de Levant et partout ailleurs où les vaisseaux Francois peuvent rencontrer ceux de Barbarie, d'accepter pour ses sujets les articles de paix proposés par le Divan et Milice d'Alger, au mois de septembre mil six cent vingt-huit, à défunt Sanson Napollon, Capitaine du Bastion de France audit pays de Barbarie, Sa Majesté envoye présentement le capitaine Sanson Le Page en la ville d'Alger, comme aussi à Tunis et Tripolly de Barbarie, y déclarer sa résolution sur ce sujet et le désir qu'Elle a d'affermir par une bonne paix la liberté du commerce entre ses sujets et ceux du Grand Seigneur ; suivant les anciennes capitulations qu'Elle a avec Sa Hautesse, et spécialement entre sesdits sujets, et ceux du Grand Seigneur en Barbarie, selon lesdits articles. Pour cet effet, Sa Majesté donne tout pouvoir, commission et autorité audit Sanson Le Page, d'accepter lesdits articles en son nom, néantmoins avec la réformation que Sa Majesté estime y devoir être apportée, à laquelle Elle ne doute point que ceux d'Alger et autres ne consentent, s'ils ont un véritable et sincère désir d'observer cette paix, en donnant par eux satisfaction des prises qu'ils ont faites des vaisseaux et marchandises sur les Francois. Promettant Sa Majesté en foy et parole de Roy, avoir lesdits articles pour agréables et iceux faire observer inviolablement par ses sujets, sans y contrevenir en aucune manière que

---

deux ordres qui s'occupèrent à Alger du rachat des captifs, la Trinité et la Mercy ; les longs et souvent héroïques services que rendirent ces Religieux mériteraient une étude particulière, qui n'a encore été faite que très superficiellement.

ce puisse être ; pour assurance de quoy Elle a signé les présentes de sa main, et à icelles fait apposer son scel. Écrit et contre-signé par moy, son Conseiller, Secrétaire d'État et de ses Commandements et Finances.

» Fait à St-Germain-en-Laye, le neuvième jour de décembre mil six cent trente-trois.

» *Signé :* LOUIS.

» *Contresigné :* BOUTHILLIER. »

Lettre de Louis XIII à MM. les Viguiers, Consuls et Habitants de Marseille.

« DE PAR LE ROY,

» Chers et bien amés, Nous envoyons présentement le capitaine Sanson Le Page en Barbarie pour commander au Bastion de France, comme faisoit le défunt capitaine Sanson Napollon. Il a ordre aussi de passer en Alger, Tunis et Tripolly de Barbarie, pour y faire entendre ma résolution sur certains articles de paix proposés, en l'année mil six cent vingt-huit, par le Divan et Milice dudit Alger, audit défunt capitaine Sanson Napollon ; sur quoy nous avons voulu vous faire savoir par la présente, que la considération du bien et utilité qui reviendra à nos sujets de la Provence, et spécialement de notre ville de Marseille, quand la paix sera établie avec ceux de Barbarie, nous a portés à donner un commandement audit Sanson Le Page, pour l'établissement de ladite paix, et surtout de prendre les suretés nécessaires pour l'observation d'icelle. Vous aurez à lui fournir un vaisseau pour son voyage, et à l'informer, au reste, de tout ce qu'il désirera savoir de vous pour l'exécution des ordres que nous lui avons donnés. A quoi vous ne ferez faute ; car tel est notre plaisir.

» Donné à St-Germain-en-Laye, le neuvième jour de décembre mil six cent trente-trois.

» *Signé :* LOUIS.

» *Contresigné :* BOUTHILLIER. »

Lettre de Louis XIII au comte de Joigny (1), *Général des galères.*

« Monsieur le Comte de Joigny,

» Je vous ay cy devant donné ordre de mettre en liberté les esclaves Turcs qui sont sur mes galères, et de les délivrer es mains du sieur Sanson que j'ay envoyé en Levant, à fin qu'il les rende. Il convient avec ceux d'Alger, tant de la délivrance des esclaves Chrestiens, et particulièrement de mes sujets, que de la liberté du commerce pour tous les marchands qui trafiquent sous la bannière de France, croyant que ce seroit un moyen pour faire venir ces corsaires à la raison; mais, ayant considéré le peu de foy qu'il y a en eux, et que, s'ils voyoient qu'on leur mène à la fois tous ces esclaves, ils pourroient, au lieu de traiter avec celuy qui les conduiroit, user de violence pour les avoir et abuser de cette bonne foy. Je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est bien de les faire rendre, mais que, pour n'être pas trompé en ce faisant, Je veux que vous commenciez à en mettre au pouvoir dudit Sanson trois ou quatre seulement, et d'entre ceux qui sont de médiocre condition, à fin de faire voir par là que Je veux leur ramener tout le reste s'ils satisfont, de leur côté, à la délivrance de mes sujets; comme aussi, en retenant les plus qualifiés et tous les autres (excepté ces trois ou quatre), les obliger à l'effet de ce que sera arrêté par ledit Sanson avec eux; et me remettant sur vous de ce choix desdits esclaves, en sorte qu'il paraisse qu'il a été fait sans affectation et que ma volonté puisse être accomplie,

» Je prie Dieu, Monsieur le Comte de Joigny, vous avoir en sa sainte garde.

» Écrit à St-Germain-en-Laye, le trois février mil six cent trente-quatre.

» *Signé :* Louis (2). »

(1) Philippe-Emmanuel de Gondy, comte de Joigny.

(2) Cette lettre est très curieuse, parce qu'elle donne la mesure exacte des agissements de la cour de France, lorsqu'elle traitait avec les Barbaresques. On voit que, d'un côté, Sanson Le Page est autorisé à promettre la relaxation de tous les captifs, et que, de l'autre, le général des galères ne doit lui en délivrer que trois ou quatre à la fois, et de *médiocre condition*. Il faut remarquer que ces prisonniers étaient ceux qui avaient été capturés indûment par M. de Razilly, au moment où les deux nations vivaient sous l'empire du traité de 1628, respecté jusque-là par les Algériens. Il fallait bien peu connaître ceux-ci pour croire qu'une semblable démarche pourrait aboutir à un résultat quelconque, et il eût mieux valu commencer la guerre tout de suite. Ce n'est pas, du reste, la dernière fois que nous aurons à constater des faits de ce genre, et nous verrons que ce furent les mêmes errements qui devinrent la cause principale de la coûteuse et inutile expédition de Duquesne.

Lettre de M. de Vitry (1) *à MM. les Consuls de la ville de Marseille.*

Aix, le 17 février 1634.

« Messieurs,

» J'ay receu lettres du Roy par le capitaine Sanson Le Page, présent porteur, par laquelle Sa Majesté me marque qu'elle l'envoye pour commander au Bastion de France et lieux en dépendant, et qu'Elle lui a donné ordre de passer en Alger, Tunis et Tripolly de Barbarie pour y faire savoir sa résolution sur certains articles de paix proposés en l'année mil six cent vingt-huit par le Divan au feu capitaine Sanson Napollon, lesquels articles Sa Majesté trouve bon que ses sujets observent dorénavant, selon qu'ils ont été réformés maintenant par le Roy, ainsi que vous pourra dire ledit capitaine Sanson, et Sa Majesté me commande en outre, me faisant savoir son envoy de lui donner toute l'assistance qui dépend de l'autorité de ma charge pour l'exécution de ses ordres qu'il a de Sadite Majesté et particulièrement de lui faire fournir par votre Ville un vaisseau tel qu'il lui est nécessaire pour son voyage. De quoy je vous ay bien voulu donner

(1) Nicolas de l'Hospital, maréchal de Vitry, né en 1581, mort duc et pair en 1644; gouverneur de Provence après le duc de Guise, jusqu'en 1637, où il fut mis à la Bastille pour avoir frappé M. de Sourdis, archevêque de Bordeaux.

avis et de tout ce que dessus, qui vous importe par réfection de votre commerce, outre le service du Roy. Vous verrez aussi, par cette même voye, comme ledit capitaine Sanson arrêtera de delà la restitution des Turcs qu'il a pouvoir de retirer des galères par commandement de Sa Majesté. Il désire particulièrement faire la condition de vos esclaves et procurer leur liberté en tout ce qui lui sera possible pour votre contentement ; et comme il conférera avec vous de tout ce qui vous peut regarder, et que si vous avez besoin de quelque chose en particulier de lui, vous me le ferez savoir, à fin que je lui recommande soigneusement, je ne vous en diray davantage : seulement il mérite d'être estimé pour être homme de service, homme de bien, de bon sens, affectionné du Roy, et qui a toute sorte de bonnes intentions en sa charge. Sur quoy, je suis, Messieurs, votre très-affectionné et très-assuré ami.

« VITRY. »

Bien que la nomination de Sanson Le Page remonte au 9 décembre 1633, ce ne fut que le 12 juillet 1634 qu'il s'embarqua pour Alger, où il arriva le 15 du même mois (1). C'était un samedi, jour où le Divan avait coutume de se réunir ; l'envoyé du Roi reçut une députation qui l'invita à se rendre à l'assemblée. Aussitôt introduit, il exposa l'objet de sa mission, et fut accueilli favorablement ; la promesse de restitution rapide des captifs produisit le meilleur effet, et on fit immédiatement proclamer par toute la ville que celui qui offenserait l'Ambassadeur ou quelqu'un de sa suite serait puni de mort. En même temps, on déchargea du dur travail des carrières les esclaves français du Beylik. Cependant, rien ne fut résolu quant au fond, parce qu'on attendait d'un jour à l'autre un nouveau Pacha, qu'on savait avoir été nommé à Constantinople, en remplacement du vieil Hosseïn.

(1) Voir, pour les détails de cette traversée exceptionnellement courte, le père Dan (*Histoire de Barbarie*, loc. cit., p. 42), qui faisait partie de la suite de Sanson Le Page.

Il arriva, en effet, deux jours après, et donna audience au délégué le surlendemain de son installation. Il s'excusa d'abord de rien conclure, disant qu'il lui fallait le temps de prendre connaissance des affaires, et traîna ainsi les choses en longueur pendant trois semaines. Il profita de ce délai pour se faire accorder par le Divan la permission de traiter lui-même et sans intermédiaires avec la France.

Ce nouveau Pacha se nommait Ioussouf. C'était un homme artificieux et cupide (1) ; il avait été forcé de dépenser de fortes sommes pour se faire nommer au poste qu'il occupait en ce moment, et ne songeait qu'à rentrer dans ses déboursés et à s'enrichir le plus vite possible. Il crut avoir trouvé là une source de fortune et se mit à manœuvrer en conséquence. Il fit d'abord décider qu'on ne pouvait pas rendre sans indemnité les vaisseaux, marchandises et prisonniers qui avaient été vendus, attendu que ce serait frustrer les acquéreurs, qui avaient acheté de bonne foi aux enchères publiques, et que d'ailleurs le tout était de bonne prise, les Français ayant commencé les hostilités. On s'attendait un peu à cette première réponse, et le Père Dan se mit en devoir de racheter de gré à gré les esclaves à leurs propriétaires. Sanson Le Page introduisit alors une nouvelle demande et proposa d'échanger les soixante-huit Turcs qui se trouvaient à Marseille contre les trois cent quarante-deux Français sur lesquels l'*embargo* avait été prononcé (2).

Cela agréait fort au Divan, et avait beaucoup de chances d'être accepté : ce que voyant le Pacha, il fit courir le bruit qu'il y avait en France [illegible]ucoup plus de Turcs qu'on n'offrait d'en rendre, et qu'on en avait vendu une partie à Malte. Pour appuyer ces rumeurs, il organisa secrètement une émeute de la populace, et chercha à se faire accorder par le Conseil la permission de vendre

(1) Voir le P. Dan et Sander-Rang (*Précis analytique de l'histoire d'Alger*, publié par le Gouvernement dans le *Tableau des établissements français*, 1843-1844).

(2) Ils étaient détenus depuis l'infraction de Razilly. (Voir notre précédente étude : *La Mission de Sanson Napollon*). On les appelait : les *Français francs*, pour les distinguer de ceux qui avaient été vendus.

les *Français francs*, disant que c'était le véritable moyen de hâter la solution du différent; en réalité il ne voulait que mettre la main sur la grosse somme que cette vente eût produite. Mais un pareil dessein était trop facile à pénétrer, et l'autorisation qu'il demandait lui fut refusée. Il suscita alors de nouvelles difficultés, demanda une indemnité dérisoire, offrit de laisser partir autant de Français qu'on lui renverrait de Turcs; enfin, pressé par les plaintes des familles des détenus, et n'osant pas s'opposer ouvertement à un arrangement, il eut l'adresse de leur persuader que le Roi de France ne tiendrait pas sa parole quand il aurait recouvré ses sujets, et qu'il fallait exiger la rentrée préalable des leurs. Cet avis prévalut, et ce fut en vain que Le Page s'offrit à rester lui-même en otage, ou à faire le renvoi exigé, si le Divan consentait à envoyer deux de ses principaux membres en garantie des engagements qu'on allait prendre. Voyant que toutes ses démarches restaient inutiles, et qu'il était joué, il se résolut à se retirer, et partit d'Alger le 21 septembre, malgré l'opposition sourde de Ioussouf, qui poussa la fourberie jusqu'à l'accabler de compliments et de témoignages d'amitié, cherchant à lui persuader qu'il avait toujours pris son parti, et que les demandes de la France n'avaient été repoussées que grâce aux intrigues de l'ancien Pacha (1).

En somme, tout le monde était mécontent, comme le fait très justement observer le Père Dan; l'ambassadeur, d'avoir échoué dans sa mission; le Divan, de voir se prolonger la captivité de ses parents et amis, et enfin le Pacha, dont l'astucieuse cupidité avait été déjouée, et auquel il ne restait que la consolation d'avoir empêché une paix qui eût diminué ses parts de prises.

Sanson Le Page alla visiter les établissements, et retourna rapidement en France, pour y rendre compte de son insuccès. Il arriva à Marseille le 9 octobre; il était parti de La Calle le 5 du même mois.

Il fallait en revenir au système des croisières permanentes, et, le 7 mai 1635, le Roi ordonna la formation d'une *Escadre contre*

(1) Pour tous les détails qui précèdent, consulter le récit du P. Dan, témoin oculaire (*Histoire de Barbarie*, déjà citée, p. 41-51).

les pirates de la Méditerranée. En raison de l'urgence, il fut pris des dispositions spéciales et quelque peu arbitraires (1).

En même temps, les populations des côtes furent invitées à former des milices et à prendre les mesures nécessaires en vue de débarquements probables (2); plus d'un exemple prouve que ces ordres furent exécutés (3). Les Chevaliers de Malte rendirent là de glorieux services, soit que, des Commanderies où ils étaient retraités, ils se missent à la tête de ces troupes mal habiles (4), soit que, croisant dans les mers de France, ils apprissent, par de dures leçons, aux corsaires Algériens à en respecter les rivages (5). Somme toute, la Provence et le Languedoc ne souf-

(1) Il est ordonné par la *Déclaration* du 7 mai, de saisir, pour renforcer la chiourme de l'escadre nouvellement créée, tout vagabond ou mendiant valide, et autres gens sans aveu, *et ce, sans formalité de procès*. Voilà qui se rapproche fort de la célèbre *presse* des Anglais!

(2) Au mois de février 1647, trois corsaires firent une descente près de St-Tropez, et envahirent la Chartreuse d'Argentières, où ils espéraient prendre le Trésor et l'Évêque de Toulon, qui s'y trouvait en tournée épiscopale; prévenu à temps, ce prélat put se sauver avec la plupart des Chartreux; trois d'entre eux seulement tombèrent entre les mains des Algériens.

(3) On lit dans la *Gazette de France* :

Marseille, le 17e juillet 1735.

« Une fausse alarme que nous donnèrent hier, à dix heures du » soir, deux coups de canon tirés du Chateau d'If, sur l'approche de » quelques galères, a fait reconnaître à cette ville ses forces; huit » mille bourgeois s'étant trouvés en une heure bien armés dans dix-» sept corps de garde, et toute la côte prochaine bien garnie des ha-» bitants du pays. » (*Gazette de France*, 1635, p. 420.)

(4) Dans les moments de danger, la Commanderie elle-même devenait une forteresse et un lieu d'asile. Les chroniques locales ont conservé le nom de beaucoup de ceux qui, dans leur vieillesse, donnaient ainsi le noble exemple du courage et du patriotisme.

(5) Il faudrait un volume pour raconter leurs exploits; nous en rappellerons deux, qui furent accomplis précisément à cette époque: au commencement de décembre 1633, le *chevalier de Valence* rencontra, dans les eaux de Marseille, cinq galions d'Alger, qui avaient pris deux navires marchands, le *Saint-Lazare* et la *Notre-Dame*, estimés deux millions. Malgré la faiblesse de ses forces (il montait une petite hourque de 6 canons, 2 pierriers et 50 hommes d'équipage), il attaqua les pirates, combattit pendant dix heures de suite, et rentra

frirent pas trop, et le pays fut plutôt insulté que maltraité. Il n'en fut pas de même de l'Italie, dont le malheureux peuple apprit à ses dépens ce que coûtent les dissensions intestines, les mauvais gouvernements et l'oubli des traditions militaires. Toutes ces conditions en faisaient une proie facile, que les corsaires se gardèrent bien de laisser échapper, et son littoral eut à subir régulièrement deux débarquements annuels. Aucun de ceux des Algériens qui avait fait une course infructueuse ne manquait d'aller la terminer entre Gênes et Messine, afin de n'avoir pas la honte de rentrer au port les mains vides. Quelquefois l'expédition se faisait en grand; nous en citerons plusieurs exemples : au mois d'août 1636, le Vice-Roi de Naples fut forcé d'appeler à son secours le grand maître de Malte : les corsaires avaient profité de la foire annuelle de Messine pour tout piller; de là, ils avaient été enlever 700 personnes en Calabre, et ils venaient d'investir Vico, dont tous les habitants s'étaient enfuis dans la montagne (1). Au printemps de 1637, ils revinrent saccager la Sardaigne, pillèrent et brûlèrent Cериale et Borghetto, y firent plus de 500 captifs, ravagèrent une partie des côtes de la Sicile et de la Corse; ils recommencèrent à l'automne de la même année (2), et en 1638 (3), où ils débarquèrent au nombre de 1,500 à Crotone, après avoir fait mille dégâts près de Gaëte. En 1639, Ali-Bitchnin ne fut empêché que par une terrible tempête de s'emparer du riche trésor de Notre-Dame de Lorette; il se ra-

à Leucate n'ayant plus que 15 hommes valides, et son bâtiment percé de plus de 200 coups de canon, après avoir fait un mal terrible à l'ennemi (*Gazette de France*, 1635, p. 6). — En novembre 1635, deux galères de Malte, commandées par les deux frères *de Vilages*, sont entourées par la flotte d'Alger, forte de quinze galions, et sommés de se rendre; ils ouvrent le feu, repoussent toutes les attaques, tant que dure le jour, et profitent de la nuit pour se frayer un passage à travers l'ennemi, déconcerté d'un aussi rude combat (*Gazette de France*, 1636, p. 170). Dans le même moment, et par de semblables actions, se couvraient de gloire les chevaliers Garnier, Pol, Cadet de Bègue, de Moustiers, et tant d'autres qu'il serait trop long de citer.

(1) *Gazette de France*, année 1636, p. 537, 553, 569.

(2) Id. 1637, p. 361, 433, 489, 784.

(3) Id. 1638, p. 353, 425.

battit sur la Calabre et la Sicile, d'où il ramena un millier d'esclaves (1). En 1644, les Algériens mirent à sac le pays de Mondragone, la banlieue de Squillace, la Pouille et la Calabre; ils y firent 4,000 prisonniers (2). Les galères Toscanes et Napolitaines n'osaient plus les combattre (3). Cela dura ainsi pendant plus de deux siècles, et on se demande comment ces misérables populations purent y résister et continuer à vivre.

En même temps qu'ils écumaient le bassin Occidental de la Méditerranée (4), leurs navires franchissaient le détroit de Gibraltar, et poussaient presque jusqu'au Cercle Polaire leurs courses aventureuses. L'Angleterre, l'Irlande, l'Islande même (5), les voyaient paraître sur leurs rivages. Le P. Dan, qui a dénombré leurs forces, nous dit qu'ils avaient à cette époque soixante-dix vaisseaux de quarante à vingt-cinq pièces de canon (6), tous « *les mieux armés qu'il fût possible de voir.* » Il faut ajouter à cela au moins le double de petits *bâtiments de rame* (7), pour avoir une idée de l'incroyable développement qu'avait pris la marine d'Alger. La France allait donner aux nations européennes le signal et l'exemple de la résistance.

Le 1er mai 1636, MM. de Sourdis et d'Harcourt partirent de Paris pour aller se mettre à la tête de l'escadre de la Méditerranée; la flotte appareilla le 10 juin, et rentra le 29 juillet à Marseille, ramenant avec elle cinq bâtiments ennemis (8). Cette première démonstration éloigna les pirates des eaux françaises et de

(1) *Gazette de France*, année 1639, p. 221, 305.

(2) Id. 1644, p. 633, 645, 677.

(3) Id. 1637, p. 784 et année 1638, p. 353.

(4) Ils n'osaient pas trop s'aventurer dans le bassin Oriental; Malte était une sentinelle dangereuse pour eux, et les Reïs, tout hardis qu'ils fussent, craignaient la rencontre des Chevaliers, surtout quand ils avaient une riche prise à remorquer.

(5) *Histoire de Barbarie*, déjà citée, p. 276.

(6) Id. id. p. 279.

(7) Les galères et les galiotes à rames des Algériens étaient très basses sur l'eau, et ne pouvaient pas affronter l'Océan, mais rendaient de précieux services dans la Méditerranée.

(8) *Gazette de France*, 1636, p. 506.

la route du Levant. La frayeur avait été grande à Alger, où on avait craint une attaque ; Ioussouf Pacha profita de cette panique pour lever un impôt extraordinaire de trois cent mille piastres sur les tribus, et de deux cent mille sur les villes ; ce subside était destiné, disait-il, à réparer les fortifications. Mais il fut remplacé au mois de juin de l'année suivante par Ali Pacha (1), et partit pour Constantinople, avec tout l'argent qu'il avait pu récolter. Le nouveau Gouverneur était un homme d'un caractère faible, qui ne sut prendre aucune autorité à Alger. Quant à Ioussouf, c'est très probablement de lui qu'il est question dans la légende controuvée d'un Pacha d'Alger pris à cette époque par les croisières françaises (2). Peu de jours après l'arrivée d'Ali Pacha, Mourad, bey de Constantine, s'empara traîtreusement du cheik El-Arab Mohammed ben Sakheri, et le fit décapiter, ainsi que son fils Ahmed et une dizaine des principaux chefs. Il croyait affermir son pouvoir par cette exécution barbare, qui ne fit qu'amener une révolte, comme nous le verrons un peu plus loin.

---

(1) Le 27 juin 1637. — Sur la plupart des chronologies des pachas d'Alger, on ne fait pas mention de cet Ali, bien que les chroniques indigènes datent son arrivée du 1er safer 1047, et qu'on ait retrouvé des inscriptions qui confirment ces chroniques. Mais on s'est entêté à faire durer le gouvernement de Ioussouf jusqu'en 1646, en le confondant, d'une part, avec le caïd Ioussef, qui commanda à plusieurs reprises des expéditions contre les Kabyles (1638-1643), comme nous le verrons plus loin, et de l'autre, avec Ioussef-Kortandji-Abou-Djemal, qui fut nommé pacha en 1640. Parmi les principaux fauteurs de cette confusion, on doit noter M. Berbrugger (Révolte de Ben Sakheri, *Revue Africaine*, t. X. p. 337-352). L'auteur eût évité les nombreuses erreurs de son récit, en lisant avec plus d'attention la relation de d'Aranda, et le passage suivant de la lettre de l'agent du Bastion : « Le sieur Bacha est homme de si peu de vertu et autorité » parmi eux, qu'à grand chose ne peut il servir, et, *depuis la partance de celui qui était ici à votre voyage passé* (Ioussouf), le divan » s'est formé en divers partis, etc. » (Lettre de Massey à Sanson Le Page, Alger, 27 novembre 1637.) (Documents inédits, *Correspondance de Sourdis*, t. II, p. 401).

(2) Voir, au sujet de cette légende, l'article de M. Berbrugger cité à la note précédente. Aucun document de cette époque ne fait mention de la prise d'un pacha d'Alger par les Français, et un fait de cette importance ne serait certainement pas resté inaperçu. D'un autre côté, nous lisons dans la *Gazette de France*, an 1638, p. 757 : *Naples, le 24e octobre* : « Les galères Toscanes ont pris deux galiotes » qui allaient à Constantinople où elles ont trouvé un Bacha de » Barbarie qui a été fait prisonnier avec quelques autres Chefs et » gens de marque, et les Chrétiens qui étaient à la chaîne ont été dé» livrés. » La date de cette nouvelle fait remonter celle de la prise au milieu de septembre, époque à laquelle Ioussouf se trouvait en mer, allant d'Alger à Constantinople ; il est, dès lors, fort possible qu'il s'agisse de lui dans cette circonstance.

Le 7 novembre 1637 (1), le commandeur de Mantin (2) appareilla à Toulon avec douze gros vaisseaux et prit la route d'Alger, emmenant avec lui Sanson Le Page, auquel le Roi avait de nouveau donné mission de retirer les esclaves Français, et de faire approuver le traité de 1628 réformé. A cet effet, on avait embarqué sur la flotte les Turcs tant de fois réclamés en vain par le Divan ; il était enjoint au Chef de l'escadre d'aller mouiller au cap Matifou, et de se mettre de là en relation avec les Algériens ; on pensait qu'en voyant les leurs aussi proches, ils se montreraient plus faciles à traiter. Cela eût bien pu réussir, tant par ce sentiment même, que par la crainte que leur eussent inspiré des forces aussi nombreuses : mais on était parti trop tard, à une saison où il ne faut pas compter sur le beau temps dans la Méditerranée ; la flotte fut dispersée par une tempête, et deux vaisseaux seulement, l'*Intendant* et l'*Espérance*, arrivèrent le 19 novembre (3) devant Alger, sous bannière blanche, et

---

(1) *Gazette de France*, an 1637, p. 743.

(2) Théodoric de Mantin, vice-amiral. On a souvent écrit ce nom *Manti*, *Manty* et *Mantis* ; mais les pièces officielles disent *Mantin*, et M. Jal (Abraham Duquesne, t. I, p. 69) fait remarquer que sa signature est conforme aux pièces, et en donne le *fac-simile*.

(3) Mon récit diffère un peu, quant aux dates et à quelques détails, de celui qu'a donné M. Féraud dans son *Histoire de La Calle*. Tout ce que je peux dire, c'est que mes allégations sont absolument conformes à celles des témoins oculaires, dont les documents sont reproduits dans la *Correspondance de Sourdis* (t. II, p. 398-412) : une lettre de Piou au capitaine Ferraut ; une du Pacha d'Alger au même ; une de Massey à Sanson ; deux de Piou au même ; deux de Piou à M. de Vias, et une de M. du Parc Martel à M. de Sourdis ; toutes ces lettres sont datées d'Alger.

saluèrent la Ville, qui rendit également le salut. Ils restèrent en rade jusqu'au 24, où le Pacha leur envoya une lettre, par laquelle il les invitait à entrer dans le port s'ils venaient en amis, et, dans le cas contraire, à quitter la rade, s'ils ne voulaient y être attaqués. N'ayant pas d'ordres précis, et craignant de compromettre la situation, les deux bâtiments s'éloignèrent. Deux jours après, M. de Mantin arriva en rade; on lui expédia la felouque avec une nouvelle lettre du Pacha qui lui demandait de faire connaître ses intentions. La réponse fut donnée par une missive de Sanson Le Page, qui reproduisait les anciennes réclamations. Le 29, aucune réponse n'était arrivée; le temps devenait de plus en plus mauvais; le commandeur fit arborer la bannière rouge et mit à la voile. Il avait eu d'abord l'intention de faire ses adieux aux Algériens en canonnant vigoureusement le port; il fut détourné de ce projet par les lettres du Vice-Consul, qui avait été prévenu par les Turcs que tous les Français seraient massacrés au premier coup de canon. Le 2 décembre, le Commandeur de Chasteluz entra en rade; il avait pris deux bâtiments algériens, chargés de blé, avec 70 Turcs, et délivrés 75 rameurs chrétiens; il ne séjourna pas, et fit immédiatement voile pour Marseille, où il arriva le 9 du même mois (1).

Pendant tout ce temps, Alger s'était trouvé dans un état d'agitation extraordinaire; l'arrivée des deux premiers navires y avait fait craindre la guerre; la lettre de l'Ambassadeur avait un peu rassuré les esprits et excité une grande rumeur au milieu du Divan: les uns, désireux de voir délivrer leurs amis, voulaient qu'on acceptât les propositions; mais les riches propriétaires d'esclaves s'y opposaient, voyant qu'ils paieraient ainsi les frais du traité. Ils avaient pour principaux chefs Amza-Agha (2), Cigala (3) et Ali Bitchnin. Le Vice-Consul

(1) *Gazette de France* 1638, p. 784.

(2) Le même qui avait été jadis otage à Marseille (Voir: *La Mission de Sanson Napollon*), s'en était enfui et fut étranglé après la révolte de 1640.

(3) Célèbre aventurier, qui prétendait être le fils de Scipion Cigala et d'une des filles d'Achmet I[er]. Rocoles a cherché à prouver que c'était tout simplement un renégat Bosnien. Il se rendit en Europe, où, grâce à ses mensonges, il joua un certain rôle. Il abjura, eut pour marraine Marie de Gonzague, et fut présenté à la Cour de France en 1670.

Piou (1), au lieu d'agir pour le bien public, cherchait à se dérober à la colère des Reïs, et passait son temps à adresser à tout le monde de vaines et injustes récriminations contre l'agent du Bastion (2). Après que M. de Mantin eut arboré la bannière rouge, personne ne douta plus à Alger d'un châtiment prochain; le Beylik et les principaux Reïs se hâtèrent de transporter à Bône leurs esclaves Français.

Mais l'audace leur revint au bout de quelques jours de tranquillité, et la nouvelle des prises faites par M. de Chasteluz y fit succéder l'exaspération. En fait, c'était un procédé douteux que de se présenter pour traiter en faisant acte de guerre tout le long de la route. Le Divan s'assembla d'urgence le 8 décembre; Piou et Massey furent arrêtés, menacés d'être brûlés vifs (3) et finalement incarcérés: les nombreuses relations qu'ils avaient dans Alger abrégèrent leur emprisonnement. Mais il fut décidé que la

(1) M. Eugène Sue, dans la *Correspondance de Sourdis*, l'appelle *Pion*. Il appelle encore M. de Vias, *Vian;* Jacques Massey, dit Santo, *Saut;* la plus singulière de ces lectures est Bitchnin, qui est transformée en *Picsolgni*. Il va sans dire que la plus grande partie de ceux qui se sont servi de ce livre ont copié les fautes, et les ont même parfois aggravées.

(2) L'agent du Bastion était ce même Jacques Massey, dit Santo, contre lequel M. Blanchard avait dirigé tant d'accusations, d'autant moins croyables, que l'Envoyé du Roi et le P. Dan avaient été loger chez lui lors de leur mission de 1634. M. Piou, dans ses lettres à M. Ferraut et de Vias, ne cesse de se plaindre de lui; mais nous verrons un peu plus tard, par des lettres de captifs, quelle confiance on pouvait accorder aux dires de ce personnage. Le fait est, que, par une conséquence naturelle de sa situation, tout Agent du Bastion devait ménager les Reïs et se mettre dans de bons termes avec eux; cela n'était pas toujours compris, et, d'un autre côté, les Vice-Consuls qui faisaient du commerce pour leur propre compte voyaient facilement des ennemis dans ceux qui dirigeaient un négoce monopolisateur, qui les gênait dans leurs propres opérations.

(3) « La rumeur fut grande, et courûmes fortune, lui et moi, d'être » brûlés: car cette maudite parole passa plusieurs fois parmi mille ou » douze cents barbares, pour lors assemblés dans ce Divan. » (*Lettre de Piou à M. de Vias*, corr. de Sourdis, t. II, p. 408).

paix était rompue, que les Établissements Français seraient détruits et ne pourraient jamais être reconstruits (1); Ali Bitchnin reçut l'ordre d'exécuter la sentence, et partit immédiatement avec les galères; à la fin du mois il était de retour, ayant tout ravagé, et ramenant 317 prisonniers. Il n'avait eu à essuyer aucune résistance de la part de gens qui ne savaient rien de ce qui s'était passé, et ne s'attendaient à aucun acte d'hostilité (2). A cette nouvelle, les Lomellini se hâtèrent de renforcer Tabarque (3).

Ce surcroît d'injures resta impuni. La marine Française était suffisamment occupée par la guerre avec l'Espagne, et il lui eût été à peu près impossible de diviser ses forces : c'était un des inconvénients prévus du système des croisières permanentes.

Fort heureusement pour la France, l'année 1638 fut néfaste pour l'Odjeac, qui vit se révolter toutes les populations de l'Est, et subit au même moment sur mer des pertes presque irréparables.

En supprimant le Bastion dans un moment de colère aveugle, les Turcs n'avaient pas songé qu'ils détruisaient par cela même le commerce des tribus Orientales de la Régence, et qu'ils les mettaient ainsi dans l'impossibilité de payer le tribut annuel, en même temps qu'ils enlevaient au trésor du Beylik la ressource précieuse des seize mille doubles que les *Établissements* y versaient chaque année, en vertu de la convention de 1628.

(1) « Ont, de plus, arrêté entre eux, que jamais ledit Bastion ne se » redresserait, ni par prière du Roi de France, ni par commandement » du Grand Seigneur ; que le premier qui en parlerait perdrait la vie. » (Même lettre qu'à la note précédente).

(2) Votre Grandeur apprendra que, depuis la partance du sieur de » Manty, les galères de cette ville sont allées mettre le feu au Bastion » de France, et ont apporté tout son bagage et trois cent dix-sept » personnes, lesquelles partie ont été vendues, les autres réparties » aux galères. » (Lettre d'un anonyme à Mgr l'Archevêque de Bordeaux, d'Alger, le 11 janvier 1638. — Corr. de Sourdis, t. II, p. 410-411).

(3) On lit dans la *Gazette de France :* Milan, 10 mars 1638. « Les » sieurs Lomellini, Génois, ont envoyé renfort d'hommes et de mu» nitions dans leur île de Zabarka, qui est menacée des Turcs d'Alger » depuis qu'ils ont pris la forteresse qui la tenait couverte. » (*Ga*» *zette de France*. An 1638, p. 161).

Les Kabyles de la province de Constantine refusèrent donc de payer l'impôt et s'insurgèrent sous le commandement de Khaled-es-Serir ; en même temps, le Cheikh-el-Arab, Ahmed-ben-Sakheri-ben-Bou-Okkaz, qui avait à tirer vengeance du meurtre de son frère, assassiné l'année précédente par le Bey Mourad, entraînait les indigènes du Sud, marchait avec eux sur Constantine, dont il ravageait les environs et la banlieue, après avoir fait sa jonction avec Khaled. Mourad-Bey s'empressa de demander des renforts à Alger, et il lui fut envoyé quatre mille janissaires sous les ordres des Caïds Ioussef (1) et Châban. L'arrivée de ces troupes porta ses forces à environ six mille hommes, avec lesquels il marcha à l'ennemi. Le combat eut lieu à Guedjal (2), et les Turcs furent complètement battus : les débris de leur armée reprirent en désordre la route d'Alger, et durent sans doute faire un grand détour : car la Kabylie du Djurjura leur était fermée, révoltée qu'elle était depuis plusieurs années déjà, et groupée autour de celui qui prenait le titre de *sultan de Kouko*, Ben-Ali (3).

(1) C'est un de ceux que M. Berbrugger confond avec l'ancien Pacha Ioussouf.

(2) Le 20 septembre 1638. Guedjal se trouve sur le territoire des Amer-Guebala, entre Sétif et la Kabylie du Djurjura.

(3) Je me trouve ici de nouveau en désaccord complet avec l'opinion émise par M. Berbrugger (Révolte de Ben Sakheri, *Revue africaine*, t. X, p. 337-352); je ne peux pas comprendre pourquoi il s'obstine à appeler le Cheik-el-Arab Ben-Ali, alors que tous les documents provenant des Rédemptoristes et des captifs qui se trouvaient à Alger à cette époque disent que Ben-Ali était le *roi du Couque*. Son argumentation est celle-ci : « Quand le P. Dan et autres con» temporains parlent de Ben-Ali, c'est de Ben-Sakheri qu'il est ques» tion, parce que ce dernier était de la tribu des Ahl-ben-Ali. » (p. 349). Avec des raisons de cette espèce, on peut avancer tout ce qu'on veut : il reste à savoir si l'on est cru. Je vais donner une preuve un peu plus sérieuse du contraire, et je la tire de M. Berbrugger lui-même, qui a rapporté le fait sans en voir les conséquences. Lorsque les Algériens, battus de nouveau l'année suivante, se décidèrent à traiter, le 4e article de la convention déclara que : *ils rappelleraient tous les Colourlis à Alger, et leur rendraient ce qui leur avait été enlevé* (loc. cit., p. 345). Or, est-ce que le Cheik-el-Arab avait quelque chose de commun avec les Colourlis, et pourquoi aurait-il stipulé pour eux

Lorsque l'armée vaincue rentra dans Alger, elle y trouva la ville plongée dans la désolation ; un seul jour avait suffi pour lui enlever ses meilleures galères, l'élite de ses marins, et la plus grande partie de ses chiourmes.

La Porte, en guerre avec Venise, avait réclamé les services des Reïs d'Alger ; après quelques lenteurs, qui n'étaient au fond que des refus mal déguisés, il avait fallu céder à l'opinion publique, aidée de quelques présents distribués par les Chaouchs du Grand Seigneur. La flotte Barbaresque était donc partie pour se joindre à l'armée navale du Sultan, et faisait route vers l'Archipel, lorsque le mauvais temps la força de chercher un refuge dans le petit port de la Velone. Ce fut là que Capello, amiral des galères de Venise, la surprit et l'attaqua hardiment avec les vingt bâtiments qu'il commandait : les Algériens, entassés les uns contre les autres, ne purent ni manœuvrer ni se servir utilement de leur artillerie : leur sécurité était telle, que plus de la moitié des équipages se trouvait à terre ; ils subirent un terrible désastre ; les Vénitiens leur tuèrent quinze cents hommes, leur coulèrent à fond quatre galères, en prirent douze et deux brigantins ; ce beau combat donna la liberté à trois mille six cent trente-quatre Chrétiens, qui formaient la chiourme des galères prises ; peu de Reïs eurent la fortune d'échapper aux mains du vainqueur et de se faire jour à travers les navires : l'amiral Ali-Bitchnin fut un de ces privilégiés ; il perça les rangs ennemis et sauva sa vie et sa liberté ; mais sa fortune en reçut une rude atteinte, ainsi que le prestige qui l'avait entouré jusque-là (1). C'est lui qui supporta presque tout le poids de la défaite ; la majeure partie des galères prises lui appartenait en propre ainsi que leurs équipages, et, indépendamment des pertes matérielles, il avait vu périr dans le combat la plupart des amis

des avantages ? Tout au contraire, le chef de Kouko était moralement tenu de prendre le parti de ceux dont il avait été l'allié lors de la révolte de 1633, et qui étaient ses hôtes depuis leur bannissement (voir p. 416, note 2).

(1) Pour tout ce qui concerne la bataille de la Velone, voir le *Mercure francois*, t. XXII, p. 367, et la *Gazette de France*, année 1638, p. 429 (récit très détaillé) et p. 473, 557.

dévoués sur lesquels il comptait pour s'élever jusqu'au rang suprême. La corporation des Reïs ne se releva jamais bien de ce coup, et la course au moyen des galères fut presque totalement abandonnée ; car, s'il est facile de construire des bâtiments neufs, il est impossible d'improviser des équipes. La bataille de la Velone eut encore un autre résultat : ce fut d'accroître la mésintelligence qui existait entre Alger et le grand Divan.

En apprenant la destruction de la flotte algérienne, le Sultan fit arrêter et emprisonner l'ambassadeur Luigi Contarini, et mit le séquestre sur les personnes et les biens des sujets Vénitiens qui se trouvaient à Constantinople (1) ; il excita les Reïs à se venger, en leur promettant un secours prochain de vingt-cinq galères, et donna l'ordre d'armer une flotte destinée à ravager les possessions de la République. Mais la vénalité des ministres de la Porte, et la cupidité du Souverain lui-même, mirent à néant tous ces projets. Venise employa sa méthode accoutumée : le Grand-Vizir et les principaux favoris du Sultan furent achetés (2), et la querelle se calma comme par enchantement. Il va sans dire qu'Amurat IV s'était fait la part du lion ; un présent de deux cent mille sequins apaisa sa colère (3) ; la paix fut déclarée, et il

(1) On lit dans la *Gazette de France*, 1638, p. 737 : *Venise, 16 novembre* 1638 : « Le Grand Turc a fait enfermer à Galata Luigi Cantarini, notre baile, et a ordonné de saisir les marchandises et les » effets des Vénitiens, à Constantinople, pour se venger de la défaite » des corsaires. »

(2) Le onze septembre, les ambassadeurs de Venise apaisèrent le différend, « après que le baume ordinaire des plaies de ce pays, qui » sont les piastres et sequins, lorsqu'ils sont en quantité suffisante » pour produire leur effet, y eut servi de lénitif... D'où les galères » corsaires restent à qui les a prises. » (*Gazette de France*, 1639, p. 641).

(3) « Le vingt-huit octobre, les sieurs Foscarin et Trevisan, ambassadeurs ordinaire et extraordinaire de Venise, arrivèrent à » Constantinople, sur les quatre galères qui leur avaient été envoyées » pour les prendre au delà des châteaux, les vaisseaux de Venise ne » devant pas dépasser ces châteaux. Le premier novembre, ils firent » secrètement visite au Grand-Vizir, entre les mains duquel ils consignèrent les deux cent mille sequins qu'ils donnent au Grand-Seigneur pour les galères d'Alger prises à la Velone. » (*Gazette de*

fut convenu qu'on ne parlerait plus de la restitution des navires capturés.

Il est facile de se faire une idée de l'indignation qu'éprouvèrent les Reïs d'Alger ; il était déjà dur pour eux d'exposer leurs richesses et leur vie sans avoir à en attendre le moindre bénéfice ; mais, voir battre monnaie avec leur sang, dépassait tout ce qu'ils pouvaient supporter. Ils convinrent entre eux de se refuser dorénavant à courir les mêmes risques, et la suite de l'histoire nous démontrera qu'ils tinrent leur parole.

La révolte de l'Est continuait. A l'été de 1639, une nouvelle colonne turque sortit d'Alger pour aller châtier les Kabyles ; elle se fit cerner dans la montagne, et allait être entièrement détruite, lorsque l'intervention d'un marabout influent la sauva de l'extermination. Cela peut n'être qu'une légende ; mais il est bien certain que les Turcs étaient à la merci des insurgés, puisqu'ils acceptèrent les conditions suivantes : 1° abandon de ce qui était dû sur l'impôt ; 2° retour immédiat, et par le plus court chemin, à Alger ; 3° reconstruction du Bastion de France ; 4° amnistie pour les Colourlis (1). Il est à croire que cette dernière clause, tout au moins, ne fut pas respectée par le Divan, une fois que les Janissaires furent hors de péril ; car c'est à cette époque qu'il faut faire remonter la fondation de la colonie des Zouetna, où les Colourlis furent internés (2). Ce manque de parole fut, sans doute, la cause de la continuation de la révolte du Djurjura.

France, 1640, p. 75). — On voit par cette date qu'Amurat IV venait de mourir quand l'argent arriva. Ce fut un présent de joyeux avénement pour Ibrahim.

(1) Je ferai remarquer, de nouveau, combien ce traité est probant en ce qui concerne l'alliance de Khaled-es-Serir et de Ben-Ali de Kouko. En effet, la troisième clause (reconstruction du Bastion) n'importe en rien à Ben-Ali, de même que la quatrième (amnistie des Colourlis) est complètement indifférente à Khaled. Il en résulte que la réunion de ces deux conditions dans un même acte, implique nécessairement une entente et une action préalables. Si j'insiste sur cette question, c'est que l'opinion avancée par M. Berbrugger a été admise trop légèrement (à mon sens), et a trouvé place dans des travaux très recommandables d'ailleurs.

(2) Près du Fondouk, au confluent de l'Isser et de l'Oued Zitoun.

Le mécontentement était général ; la famine et la peste désolaient Alger ; la milice se révolta, et, pour se venger de ses deux défaites consécutives, égorgea l'agha Amza Khodja (1).

Cependant, sur la nouvelle que les Turcs consentaient à laisser relever les Établissements, Jean-Baptiste du Coquiel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, avait obtenu l'autorisation d'ouvrir des négociations à ce sujet, et, dès l'année 1639 (2), il avait soumis au Divan un projet de *Convention* fort peu différent de celui de 1628 (3). Il était aidé dans ses démarches par Thomas Picquet, négociant de Lyon, qui avait longtemps séjourné à Alger, où il avait des relations assez étendues. Comme les deux parties étaient pressées de conclure, l'accord fut bientôt fait, et, sans attendre l'autorisation royale et l'approbation du traité (4),

---

(1) Et non *Ahmed Khodja*, comme on l'a dit à tort.

(2) Voir les *lettres de quelques captifs*, p. 438, qui démontrent clairement que le traité proposé était déjà connu et commenté à Alger.

(3) La redevance des Établissements était augmentée de huit mille doubles (trente-quatre mille, au lieu des vingt-six mille de la Convention de 1628), les autres articles différents de celle-ci portent sur des droits qu'avaient usurpés les caïds de Bône, Collo, etc., que le nouveau concessionnaire déclarait ne pas vouloir reconnaître. Mais on doit se rappeler que les conventions de Sanson Napollon avaient déjà déplu au cardinal de Richelieu, et l'on peut, dès lors, se douter de l'accueil qu'il fit aux nouvelles propositions.

(4) Nous verrons plus loin que les conventions de M. du Coquiel ne furent pas acceptées par le Conseil Royal. Nous sommes pourtant assurés de l'installation. On lit, en effet, dans la *Gazette de France*, an 1641, p. 701 : « Le Père Archange de l'Isle, Augustin déchaussé, » député de Sa Sainteté pour aller planter la foi en Afrique, est le » 19 de ce mois arrivé à Hippone, lieu maintenant appelé *Bonne* ; il » y alla visiter le premier monastère de l'Ordre, fondé par saint Au- » gustin, en ce lieu là signalé par sa mort ; mais il n'y trouva plus » que la coquille du maître-autel, le reste de l'église étant ruiné. Et, » sur le bruit que ce Père allait en cette église y chercher un trésor, » qu'ils croient y être par tradition, le Bacha d'Alger, pour le préve- » nir, fit fouiller partout profondément ; au lieu de quoi, il s'y trouva » deux corps inhumés en une même fosse, il y avait onze ou douze » cents ans, comme il paraissait par leur épitaphe, lesquels étaient en- » core tout frais et de bonne odeur ; ce qu'ayant pris pour témoi- » gnage de sainteté, lui et son collègue les honorèrent, et se rendirent » ici. » (Daté du Bastion de France, le 29 août.) — Le P. Dan relate

les nouveaux concessionnaires occupèrent les *Établissements*, et se mirent en devoir d'en réorganiser le personnel et le négoce. Cette fois, les Algériens, instruits par l'expérience, avaient voulu se lier les mains, et il était dit, à l'article 23 de la Convention, que le Bastion serait respecté, *même en cas de guerre avec la France, et que tous ceux qui parleront de le rompre, seront obligés de payer les trente-quatre mille doubles tous les ans, qui se paient tant au Pacha qu'au Trésor de la Casba, afin que la paye des soldats n'en reçoive aucune atteinte*.

Sur ces entrefaites, le Vice-Consul Jacques Piou mourut de la peste (1); il avait joué un rôle fort insignifiant, et ne fut guère à regretter, s'il faut en croire les lettres suivantes :

Lettre de quelques esclaves d'Alger à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille.

« MESSIEURS,

» Vos très-humbles serviteurs vous félicitent les charges que vous avez dans la communauté, et prions tous le Créateur lui plaise d'accomplir l'année en honneur et félicité. Nous, pauvres esclaves détenus dans cette ville d'Alger, ayant eu notice du traité de paix, lequel doit être au bénéfice du Bastion et à l'inté-

également le voyage du P. Archange de l'Isle, dans son *Histoire de Barbarie*, édition de 1649, p. 51.

(1) Nous ne connaissons de Jacques Piou que les lettres reproduites au tome II de la correspondance de Sourdis; nous n'avons rien trouvé de lui aux archives de la Chambre de Commerce de Marseille. Cela nous a d'autant plus étonné, qu'il gérait le Consulat pour le compte de M. de Vias, ainsi que nous l'apprend sa lettre du 6 décembre 1637, déjà citée. Il est bon de faire remarquer que, depuis le commencement du XVII[e] siècle jusqu'en 1646, il n'y a que deux consuls en titre, MM. Jacques de Vias, jusqu'en 1627, et son fils Balthazar, jusqu'en 1646, époque où il vend sa charge aux Lazaristes. Nous reproduirons en son lieu cet acte de vente, qui démontre suffisamment que tous les autres agents dont nous avons eu à nous occuper, ne sont que des délégués. Piou était très probablement en fonctions depuis 1634.

rêt de tant de pauvres esclaves qui sommes ici (1), nous vous supplions très-humblement écouter nos plaintes et doléances des misères que nous souffrons, encore bien que vous en soyez très-assurément avertis. C'est le travail des galères, la plus grande partie qu'est un travail insupportable, la jeunesse ne pouvant supporter les travaux, plusieurs se renient; autres que leurs patrons les mettent dans un office honteux que je n'ose dire, et les autres que les chiens sont mieux traités qu'eux. Nous ne croyons pas que Sa Majesté veut que les uns soient *bastards* et que la moindre partie jouisse de l'héritage de liberté. C'est à montrer que n'avons eu aucun procureur pour nous qui sommes ses enfants si bien que les autres, et qu'il y a plus de temps que souffrons les misères; nous éprouvons un grand malheur ainsi que beaucoup d'esclaves Francois, desquels on entendra un spectacle funeste d'un furieux désespoir. Ce pourquoy, Messieurs, avant que attendiez qu'ils se fassent Turcs, vous plaira pourvoir aux accidents que peuvent arriver puisque vous êtes nos pères, et que, en cette ville, n'avons eu l'honneur d'avoir un consul (2) pour nous pouvoir servir en ce sujet ni à autre qu'il soit à l'honneur de Dieu, du Roy ni du public; au contraire, nous exerce toute sorte de tyrannie et de conseil en faveur des Turcs, engageant des Francois qui sont été déclarés francs les faire aller au voyage des galères, les faire mettre dans le baing enchaînés, le tout par sa sollicitation, jusques à s'être voulu mêler de S....., et vouloir prendre par force un garcon francois de Grasse qu'il demeuroit en sa maison, ou ledit garcon qui est franc, qu'il s'en pouvoit en aller, il a fait qu'il n'a pu en aller, qu'est la cause que les nations

(1) Ce sont toujours les mêmes réclamations des captifs contre le Bastion; d'après eux, la longanimité que montre la France envers les corsaires d'Alger n'a pour cause que la sécurité des Établissements, et ils se plaignent amèrement d'être sacrifiés à des intérêts particuliers; aussi la nouvelle du traité proposé par du Coquiel les plonge dans la consternation, en leur enlevant l'espérance d'être délivrés par les armes.

(2) Ce consul, duquel se plaignent les prisonniers, n'est autre que Jacques Piou; la lettre suivante, en nous apprenant son nom et sa mort, nous fait voir que l'opinion publique était unanime contre lui.

étrangères nous b[illegible]uent, et se moquent de nous, nous mettant en face cette horrible action devant les yeux, ne pouvant faire pire. Voyant que tous les pauvres esclaves n'ont aucun support que d'infâmies de lui, sont contraints d'aller prendre conseil de trois chevaliers francois, qu'ils sont esclaves d'Ali Pichelin où ledit Consul, voyant cela, a parlé audit Pichelin, patron desdits chevaliers, de leur faire raser la tête, barbe et moustaches (1) ce qui a été exécuté à sa réquisition. Bref, au lieu d'être consolés, nous n'avons que vitupéres et toute sorte de malheurs de lui ; en quoy nous ne saurions écrire toutes les méchancetés qu'il exerce. Que, s'il vient quelque ambassade ici et prenne information, sera pour donner exemple à la postérité comme fit feu Monsieur de Brèves en Alexandrie d'Égypte contre Marian, consul, qu'il fit pendre en robe rouge. Donc, Messieurs, vous dirons que, après Dieu, n'avons autre confiance que à vous pour en donner avis à notre bon Roy, vous offrant nos très-humbles services et à notre bon Roy nos vies. En attendant de vous un jour la clarté de vos bonnes œuvres, prierons tretous en général pour votre santé et de pouvoir obtenir de Sa Majesté la liberté générale comme nous désirons ; prions que le bon Dieu la nous octroye. Finissant la présente (2),

---

(1) Il y avait parmi les captifs deux catégories très tranchées : ceux dont on espérait une bonne rançon, et les esclaves de travail. On laissait aux premiers leurs vêtements et une certaine liberté. Dans ces conditions, couper la barbe et les cheveux était en quelque sorte faire revêtir la livrée du bagne, et faire descendre le captif de rançon parmi les esclaves de travail.

(2) Bien que cette lettre ne soit pas datée, il est assez facile de se rendre un compte approximatif de l'époque à laquelle elle a été écrite : Nous savons que l'esclave Chambon, un des signataires de la lettre, se trouvait à Alger le 28 mars 1631 ; il écrit à cette date à son oncle Pierre Decord à Marseille, pour lui apprendre que son bateau a été confisqué et qu'il a été mis à la chaîne pour avoir favorisé quelques évasions ; un autre des signataires, Donnat Brémond, écrit à la date du 4 février 1640, une lettre que nous publions plus loin (page 441) dans laquelle il fait allusion aux faits y contenus ; il y parle de la mort du même Jacques Piou, contre lequel sont dirigées les accusations des esclaves. La date de cette pièce se trouve donc comprise entre le milieu de 1631 et la fin de 1639. Mais la mention du nouveau traité reporte décidément cette date à la fin de 1639.

sommes et serons jusqu'au dernier de nos jours, Messieurs, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

« Ont signé : Le chev. du Saillant (1). — Le chev. de Samoy (2). — Prat. — Seguin. — Estienne Beaussier. — Estienne Roubaud. — Josselin Souchée. — Donnat Brémond. — P. Rapion. — Allard. — Vacon. — Senez. — Chambon. — Formière. — Severin. — Allard, etc.

Lettre de M. Donnat Brémond à MM. les Consuls et Gouverneurs de la ville de Marseille

Alger, le 4 février 1640.

« Messieurs,

» Je me jugeray de peu d'esprit, si, trouvant cette prompte commodité, ne vous fesois savoir l'état des prises que se sont faites et se feront durant le temps que je demeureray dans mon esclavitude ; depuis trois mois ou environ vous diray ce que s'est pris sur les pauvres Francois, en commencant par moy le premier, laquelle nous a été pris pour cinquante six mille piastres et nos personnes vendues. Depuis a été pris un vaisseau de St-Malo, riche de cinq cent mille piastres tant en monnayes que barres d'argent et marchandises. Plus, a été pris un vaisseau Anglois riche de un million, tenant cinq cents barres d'argent et quantité de réaux et force cochenilles que la plus grande part appartient aux Messieurs de St-Malo. Depuis, a été pris une barque de Martigues, chargée d'huiles et de soyes, valant sept à huit mille écus, et les gens ont été vendus. Voilà la paix que nous pouvons attendre avec ces Messieurs de cette ville. Dieu

---

(1) De la maison des *du Saillant* de Provence.

(2) *Henry du Teil-Samoy* (de Basse-Normandie), chevalier de la Langue de France.

nous a assisté encore de beaucoup par la mort de Monsieur Jacques Piou, consul, lequel est mort avec une grande réputation qu'il se vouloit servir d'un garcon, et d'avoir empêché la liberté de beaucoup de pauvres Francois, sans les autres que lui-même a vendu, et beaucoup d'autres sujets que je serois prolixe à les réciter; et, bref, Dieu lui aye pardonné ses fautes; et il se trouve endetté de huit cents pièces de huit. Le sujet de vous écrire a été tant pour les avis ci-dessus que encore que du consul qu'il vous plaira mander, qu'il soit plus considéré, lequel pourra s'assurer que, avant que exerce sa charge, faut qu'il paye ces dettes, parce que toutes les écritures publiques sont été portées à la maison du Roy. Messieurs, voilà tout ce que je vous puis dire, vous suppliant prendre mes avis en faveur, comme de celui qui est et sera jusqu'au tombeau, Messieurs. Votre plus obligé serviteur (1).

» Signé : Donnat Brémond. »

Thomas Picquet, qui représentait à Alger les intérêts du Bastion, fut choisi pour gérer le consulat, après la mort de Piou. Cette nomination eut au moins le bon résultat de mettre fin à la vieille discorde qui séparait en deux camps ennemis les résidents et même les malheureux esclaves français.

Le commencement de l'année 1640 fut marqué par une recrudescence de la révolte kabyle. Les insurgés descendirent de leurs montagnes, dévastèrent la Mitidja et tinrent la ville bloquée. Les Algériens, effrayés, firent demander des secours à la Porte, qui ne leur en envoya point (2).

(1) Ces deux lettres sont tirées des archives de la Chambre de commerce de Marseille (AA, art. 507).

(2) Nous croyons que c'est la première fois qu'on parle de cette révolte : le fait est mis hors de doute par le document suivant :

« *Venise, le* 20 *juin* 1640 : Le 1er avril partirent de Constantinople » trois vaisseaux d'Alger, venus depuis cinq semaines avec force » présents au Grand-Seigneur et aux principaux de sa Porte pour » demander secours contre les Arabes qui tiennent leur ville bloquée, » sans en avoir remporté grande satisfaction. » (*Gazette de France*, an 1640, p. 477.)

Ali Pacha, dont les trois années de commandement étaient expirées, fut remplacé par Cheik Hussein ; celui-ci mourut quelques mois après de la peste qui continuait à désoler le pays. Son successeur fut Ioussef Abou Djemal (1).

Le 7 juillet 1640, M. du Coquiel signa avec le Divan la convention relative aux Établissements, où il s'était déjà installé depuis quelque temps. Le cardinal de Richelieu n'approuva pas les termes du nouveau traité (2), et le Conseil royal refusa de le sanctionner, comme *moins avantageux pour la France que les Capitulations qu'elle avait avec le grand Seigneur, auxquelles ceux d'Alger sont tenus de se conformer* (3). M. de Sourdis reçut l'ordre de se rendre à Alger ; mais il fut forcé de rester à croiser sur les côtes d'Italie, pour empêcher le roi d'Espagne d'envoyer des secours à Turin, que l'armée française tenait assiégée. Il délégua à sa place le commandeur de Montigny (4) avec des ordres en tout semblables à ceux qui avaient été donnés, en 1637, à M. de Mantin. L'expédition n'eut aucun résultat : on était encore parti trop tard, à la fin d'octobre ; le Pacha fit traîner les négociations en longueur ; le mauvais temps survint et il fallut se retirer. En 1641 (5), M. de Montmeillan reçut la même mission, dans laquelle il échoua absolument de la même manière et pour les mêmes causes. La mort de Richelieu, qui arriva l'année suivante, fut cause de l'interruption des croisières, qui ne furent reprises qu'à l'automne de 1643 (6), sous le commandement de l'amiral duc de Brézé.

(1) C'est encore un de ceux que M. Berbrugger confond avec l'ancien pacha Ioussouf.

(2) Correspondance de Sourdis, t. II, p. 414-418.

(3) Id. 418.

(4) Id. 418-430.

(5) Id. 431-445.

(6) « *Marseille*, 12 *novembre* 1643 : Notre flotte a fait une riche » prise d'un navire chargé de trois cents Maures qui allaient en leur » dévotion à la Méque (*sic*), tous garnis de force sequins et or en » poussière, ce qui, joint au prix de leurs rachats, que nos soldats » ont touché peu de temps après, les a fort accomodés. Ils ont en» core pris deux autres vaisseaux en représailles sur ceux d'Alger

Pendant ces trois années, la peste avait continué à ravager le pays ; elle semblait être devenue endémique à Alger et à Tunis, où il était mort en quelques mois plus de trente mille habitants et un grand nombre d'esclaves (1). En même temps, la révolte kabyle n'avait pas cessé, et gagnait, au contraire, du terrain de jour en jour : le désordre intérieur s'accroissait, et le refus de l'impôt rendait douteuse la régularité de la paie de la milice.

En 1641, le Divan décida qu'il serait dirigé une expédition contre Ben-Ali, et que le pacha la commanderait lui-même. Ioussef, qui se méfiait des conséquences qu'aurait pour lui une défaite probable, eût de beaucoup préféré rester à Alger ; il essaya même de s'excuser sur ses infirmités, mais en vain ; il lui fallut partir. Soit pour lui épargner de trop grandes fatigues, soit que les communications avec l'Est fussent entièrement coupées, on lui laissa faire la route par mer. Il ne revint que l'année suivante, ayant fait de grosses pertes, et sans avoir rien avancé. Une révolte éclata contre lui : la milice se saisit de sa personne et l'emprisonna au fort l'Empereur. Mohammed Boursali, qui lui succéda, le fit mettre en liberté quelque temps après. En 1643, les Turcs envoyèrent dans le Djurjura une nouvelle armée qui eut le sort des deux précédentes (2). On ne sait pas exactement comment prit fin la révolte de Kouko ; mais elle dut être apaisée par un moyen ou un autre, vers la fin de 1643 ou le commencement de 1644, puisqu'en cette même année Mohammed-Pacha put disposer de ses forces pour aller combattre, dans la province de Constantine, l'insurrection des tribus du Hodna (3).

» qui en ont pris à la flotte pareil nombre qu'ils n'ont voulu rendre. » (*Gazette de France*, an 1643, p. 1023 et 1072.)

(1) *Gazette de France*, an 1644, p. 178.

(2) Pour les insurrections kabyles de 1641 et 1642, voir les fragments de *Chroniques indigènes* relatées par M. Berbrugger (*Revue Africaine*, t. X, p. 347, 350, 351, et la *Relation de d'Aranda*, édition de 1662, p. 158, 159, 216, 342. — Pour la révolte de 1643, voir *Revue Africaine*, t. X, p. 348, et *l'Odyssée*, de René des Boys, *Revue Africaine*, t. XII, p. 447.

(3) C'est en cette même année 1644 que M. Féraud, parlant d'après Kaïrouani, place la défaite et la soumission de Khaled et du cheïk El-Arab. Dans son récit, le vainqueur est bien Mohammed Pacha, mais il est représenté comme marchant à la tête des armées tunisiennes. Or, le pacha de Tunis (jusqu'en octobre 1644) se nommait Ali. N'y aurait-il pas là quelque confusion ? (*Revue Africaine*, t. XVIII, p. 502.)

Cependant, le Sultan Ibrahim, auquel les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem prenaient tous les jours des navires (1), se décidait à abandonner momentanément la guerre infructueuse qu'il faisait aux Cosaques de la mer Noire, et à diriger toutes ses forces contre Malte. En conséquence, il avait envoyé l'ordre à Alger, Tunis et Tripoli, de tenir leurs flottes prêtes à se rendre au rendez-vous général (2), qui était donné à Navarin.

Le Grand Maître de l'ordre, Paul Lascaris Castellar, organisa une défense vigoureuse ; il fit réparer avec soin les fortifications et convoqua pour la défense de l'île les chevaliers absents (3), qui répondirent avec empressement à cet appel : le vicomte d'Arpajon amena à lui seul deux mille hommes armés et équipés à ses frais (4). Tous ces préparatifs restèrent inutiles, et il n'y eut qu'une petite tentative de débarquement à l'île du Goze ; car les Reïs barbaresques avaient refusé leur concours, suivant l'exemple de ceux d'Alger, qui se souvenaient de la façon dont ils avaient été traités par la Porte après le combat de la Velone (5). Cette défection força Ibrahim d'abandonner ses projets sur Malte, et il dut se rejeter sur Venise, à laquelle il prit La Canée ; en même temps, il avait été informé de ce qui se passait à Alger, et y envoyait deux Chaouchs, chargés de lui rapporter

(1) Ils venaient de lui prendre tout récemment cinq de ses plus beaux vaisseaux, escorte de la sultane favorite, qui avait obtenu la permission de faire le pèlerinage de la Mecque, et qui tomba aux mains des Chevaliers avec force richesses. (Voir l'*Abrégé chronologique de l'Histoire Ottomane*, par de la Croix, Paris, 1768, 2 vol. in-12.) (T. II, p. 388.)

(2) *Gazette de France*, an 1645, p. 207.

(3) *Gazette de France*, an 1645, p. 214.

(4) *Histoire des Chevaliers de St-Jean de Jérusalem*, par Vertot (Paris, 1726, 4 vol. in-4°), t. IV, p. 155.

(5) *Gazette de France*, an 1645, p. 643.

la tête d'Ali Bitchnin et des quatre autres principaux chefs de la Taïffe (1).

A peine ces envoyés furent-ils débarqués à Alger, et eurent-ils laissé entrevoir l'objet de leur mission, qu'une révolte terrible éclata. Le Pacha Mohammed, accusé d'être l'instigateur de cette mesure, fut poursuivi, les armes à la main, et ne sauva sa vie qu'en se réfugiant dans une mosquée, de laquelle il n'osa plus sortir de longtemps. Les chaouchs furent forcés de chercher un asile chez celui-là même dont ils étaient venus demander la tête; il profita de leur présence pour les acheter, et les renvoya à Constantinople chargés de présents.

Mais, peu de temps après leur départ, Ali put voir à son tour combien il était difficile de gouverner une population aussi turbulente. La milice, que le Pacha, toujours enfermé dans sa mosquée, ne payait plus, décida que, puisque Bitchnin s'était emparé du pouvoir, c'était lui qui devait la solde. Malgré les réclamations de l'Amiral, le Divan maintint cette singulière sentence, et lui accorda seulement trois jours pour réunir l'argent nécessaire; au bout de ce temps, et malgré tous ses efforts, il lui manquait encore quarante mille piastres pour satisfaire à ces exigences. Il se sauva chez un marabout de ses amis, se mit au lit, malade ou feignant de l'être, et demanda de nouveau du temps pour payer. Il lui fut accordé cinq jours pour tout délai. Le Divan put bientôt s'apercevoir que le rusé corsaire n'avait cherché qu'à traîner les négociations en longueur pour saisir le moment favorable; car, avant l'expiration du temps fixé, il sortit de la ville pendant la nuit, et prit avec ses richesses la route de Kouko, où commandait son beau-père.

A la nouvelle de ce départ, le désordre fut à son comble à Alger; la milice se précipita sur l'habitation de l'amiral, la pilla et s'empara des esclaves, même de ceux qui avaient été rachetés:

(1) Pour tous les événements de 1645 et de 1646, voir *Alger pendant cent ans*, par l'abbé Orse (Paris, 1853, in-16). L'ouvrage est assez mal fait: mais l'auteur a eu le bonheur de pouvoir prendre connaissance des lettres du Père Lucien Hérault, qui se trouvait à Alger à cette époque, et il a fait l'histoire de cette période d'après ces documents précieux et authentiques.

elle saccagea les boutiques des juifs et se livra à toute sorte d'excès contre les habitants. Sa colère s'augmentait encore de la crainte qu'elle avait de voir revenir Bitchnin à la tête d'une armée kabyle, dont l'action eût été favorisée par la complicité des Reïs (1). Les galères furent gardées à vue et la garnison des forts de mer fut augmentée.

Tout d'un coup, par un de ces brusques revirements communs aux foules indisciplinées, Ali rentra à Alger, porté en triomphe par ceux qui demandaient sa mort à grands cris quelques jours auparavant. Cette révolution s'expliquera en peu de mots : il avait réussi. Le grand Seigneur, qui avait besoin des reïs d'Alger, avait cédé aux exigences de leur chef et lui envoyait le caftan, et seize mille sultanins d'or (2) échangés contre le concours de seize galères (3). Le corsaire renégat avait eu raison du Sultan. Une chose échappait toutefois à son ambition : c'était le titre de Pacha. Ahmed venait d'être nommé en remplacement de Mohammed Boursali. Il avait sans doute reçu des instructions secrètes; car, peu de temps après son arrivée, Bitchnin mourut subitement, et le bruit public fut qu'il avait été empoisonné (4). On lui fit des funérailles royales, et son frère, Sidi Ramdan hérita de ses biens et de son pouvoir. D'après les mé-

(1) « *Marseille*, 4 *juillet* 1645 : Les Capucins captifs d'Alger sont » arrivés ici, délivrés par les soins de S. M. la Reine Régente. Ils » rapportent qu'ils ont rencontré des vaisseaux qui se rendaient à Navarin et que la confusion est si grande à Alger, faute d'argent pour » payer les soldats, que le Chelibi, nommé Ali-Pichiamin (*sic*), ci-» devant gouverneur de ladite ville, avait été contraint de se retirer » à quarante lieues de là : d'où il témoignait avoir dessein, avec l'assistance des Mores de la montagne, de s'emparer de ladite ville, qui » est très-mal pourvue de toutes les choses nécessaires à sa défense. » (*Gazette de France*, an 1645, p. 618.)

(2) Environ trois cent soixante mille francs.

(3) Voir l'abbé Orse (loc. cit.) et la *Gazette de France*, an 1643, p. 344.

(4) Voir l'abbé Orse (loc. cit.). Le poison, s'il faut en croire les contemporains, jouait un grand rôle dans la politique intérieure d'Alger. D'Aranda nous raconte que, lorsque le Pacha allait dîner chez ce même Ali-Bitchnin, il n'y mangeait que des mets qu'il avait fait apporter lui-même, par des gens à lui et dans des plats couverts : personne ne trouvait la chose extraordinaire. (*Relation*, loc. cit., p. 247.)

moires du temps, il ne sortait qu'entouré d'une garde de cent cavaliers, chose que personne n'avait osé faire avant lui (1).

Pendant ces dernières années, le rôle de la France avait été bien effacé. L'agent du Bastion, Thomas Picquet, qui remplissait les fonctions de vice-consul, avait vu respecter sa personne et ses biens, depuis que les Turcs s'étaient aperçus que le mal qu'ils faisaient aux Établissements retombait sur leur tête ; mais il ne jouissait d'aucune influence. Le Conseil Royal ne l'ignorait pas et modifia l'état des choses aussitôt que l'apaisement des troubles du pays le lui permit, ainsi que nous le verrons dans la prochaine étude.

H.-D. de Grammont.

(1) Voir l'abbé Orse, loc. cit.

VOYAGES EXTRAORDINAIRES

ET

NOUVELLES AGRÉABLES

PAR

MOHAMMED ABOU RAS BEN AHMED BEN ABD EL-KADER EN-NASRI

—

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

(Suite. — Voir les nos 132, 133, 134, 135, 136 et 137)

C'est à Ifrîk'ès que les peuplades de l'Afrique doivent leur nom de Berbers. Quand ce conquérant s'aperçut qu'il ne comprenait pas leur langage, il s'écria : « J'ai assez de vos clameurs ! (بربرتكم) » Dans la langue arabe, le mot *Berber* désigne des sons inarticulés, tels que la voix du lion.

Hâni ben Bekkâr Ed-D'rissi, Sâbek' ben Soléimane El-Mat'mâti, Kahlâne ben Abou Laoui et Youb ben Zéid, qui sont d'origine berbère, divisent les Berbers en deux fractions : El-Berânès et El-Betre. Selon ces historiens, El-Betre descend de K'éis R'îlâne, et les Berânès sont les fils de Berr, de la postérité de Dâm ben Mazi ben Kaneâ'ne (Chanaan) ben H'âm (Cham).

« Berr ben K'eis, raconte Et-Tabri, fuyant son frère O'mar, se réfugia auprès des Berbers et se maria chez eux. »

Les érudits berbers ont fait ce vers pour O'béida ben K'éis El-O'k'éili :

« Je le jure, les Berbers et moi sommes frères. Nous avons été élevés, eux et moi, par un aïeul généreux, puissant seigneur. »

El-Bekri raconte : « Mod'ar avait deux fils : El-Yâs et R'ilane. Leur mère était Er-Robab, fille de H'id ben O'mar ben Maa'dd ben A'dnâne. A la famille de R'ilane appartient K'éis. De K'éis naquit Berr, qui épousa la fille de son oncle paternel, El-Bahâ bent Dah'mâne. Berr étant en butte à la haine de ses frères, sa mère s'enfuit avec lui chez les Berbers, alors en Syrie, dans le voisinage des Arabes. El-Bahâ lui donna un fils, Mâdr'ês. Ce Madr'ès fut surnommé *El-Abter* ; c'est l'Abou El-Betre des Arabes. Tous les Zenata composent sa postérité, et non celle de Abd El-Berr. Les Berbers descendent de K'ibt' ben Ham. »

« A cet égard, dit Ibn Khaldoun, l'opinion qui se rapproche le plus de la vérité, c'est que les Berbers descendent de Kaneâ'ne, fils de Nouh (Noé). Leur aïeul est Yazir', et leurs frères sont les Kerlkès et les Philistins. Ils avaient pour roi Djâlout (Goliath). Djâlout n'appartenait point aux Berbers proprement dits, mais à leurs frères, les Philistins. C'est là la seule leçon à adopter. Les S'anhâdja et les Ketâma sont de l'Yemène, des Beni H'imiar. »

David fut le premier qui fit sortir les Berbers de Syrie, pour obéir à cette révélation divine, rapportée par Ibn El-Kelbi : « O David, fais sortir les Berbers de Syrie, car ils sont la lèpre de la terre. » Depuis, leur pays d'habitation fut compris entre Alexandrie et l'océan Atlantique.

Les Berbers eurent à soutenir des guerres contre les Francs. Ils conclurent la paix, moyennant l'abandon des rivages à ces ennemis. Ils se réservèrent l'intérieur du pays, les montagnes. Ce partage dura jusqu'à l'islamisme.

Quelques Berbers professaient le judaïsme, et d'autres le christianisme. On voyait aussi parmi eux des mages, des adorateurs du soleil et de la lune, des idolâtres.

Jusqu'à ce jour, les S'anhâdja sont restés la partie la plus importante des Berbers, et l'on peut dire d'eux qu'il est presque impossible de fouler un territoire du Mar'reb sans y rencontrer une de leurs fractions. On assure que le tiers des Berbers forme la postérité de S'anhâdj ben Cherîne ben Berr. Ibn En Nah'ouy, historien des Berbers, fait descendre les S'anhâdja de S'anhâdj ben El-Motenna ben El-Mans'our ben Yah'iss'ob ben Mâlek ben A'mer ben H'imiar II ben Sebâ, et leur compte jusqu'à

70 tribus. Et-T'abari rapporte que leur pays a six mois de marche.

Des S'anhâdja sortent les Belkâna, dont le pays est situé entre le Mar'reb central et l'Afrique. Ces Berbers ont des demeures fixes. L'un d'eux, Tâbet ben Ouzridène, passa en Afrique sous le règne de Es-Saffâh'.

Trois familles sanhadjiennes ont possédé la royauté. Ce sont :

1° Les Belkâna, rois d'Afrique et d'Andalousie, à l'époque du morcellement du pouvoir souverain entre différentes tribus. Menad, partisan des Abbacides, appartenait à cette famille ; il eut pour fils Ziri, dont nous avons précédemment parlé.

Lorsque les Chaïtes s'emparèrent de l'Afrique, toute la partie du pays comprise depuis Mecila jusqu'à H'amza, se donna aux Belkâna, afin de rester fidèles aux Abbacides, véritables successeurs de Ali. Cette circonstance permit à Ziri d'élever la ville d'Achir au pied du Djebel Titeri, et de la fortifier, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre de El-Mans'our El-O'béidi. Cette cité acquit rapidement une grande importance ; elle devint le séjour des savants. Elle est aujourd'hui en ruines ; elle était située à la limite occidentale des Beni Mok'rane.

Bologuine, fils de Ziri, sur la recommandation de son père, fonda Alger, au milieu du IVe siècle. Cette ville n'était auparavant qu'un assemblage de huttes occupées par les Beni Mezr'enna. Dans le *Djami*, il est dit qu'Alger fut bâtie par les rois turcs. C'est là un récit qui dénote chez son auteur de très-petites notions en histoire.

Meliana et Lamdania (Médéa) (1) furent également construites, l'an 55 du IVe siècle, par Bologuine, sur l'ordre de son père.

Ces cités, élevées par les rois S'anhâdjiens, sont restées, jusqu'à nos jours, villes de premier ordre dans le Mar'reb central.

(1) Les traces de ce nom se retrouvent encore aujourd'hui intactes dans l'adjectif relatif *Lamdani* (originaire de Médéa). Médéa ne serait donc que l'altération de Lamdania.

Ziri mourut en l'an 360, et son fils, créateur de ces villes, en l'an 373.

Bâdîs, fils de Bologuine, succéda à son père. Nous avons indiqué déjà les causes de sa mort.

El-Moa'zz, fils de Bâdîs, succéda à son père; il fut reconnu roi dès l'âge de huit ans. Il devint le puissant monarque d'un vaste empire. Ses richesses étaient colossales. Ainsi, le gouverneur de Bâr'âbâ versa dans ses coffres cent charges de numéraire. Les meubles de sa famille étaient en bois d'aloès, avec des garnitures de clous d'or. Il fit don à Felfoula le Mor'raouyen, qui s'était rendu auprès de lui, de trente charges de numéraire et de quatre-vingts garde-robes d'effets, du dixième du rivage de S'fak's, équivalant à quatre-vingt mille k'afiz de blé. Bâdîs avait une âme élevée. Ses richesses et ses qualités morales déterminèrent El-Montas'ir à le faire attaquer par les Arabes. Une bataille, demeurée célèbre, fut livrée aux environs de Kaïrouane. Le fils de l'oncle paternel de Bâdîs, Zaoui, étant venu d'Andalousie, où il était roi de Grenade et où il laissa pour le remplacer le fils de son frère, H'âbous, en l'année 420, fut salué à Kaïrouane par mille femmes du palais, dont aucune, pour raison de parenté, n'aurait pu se marier avec lui. C'est là un fait très curieux.

Temim, fils de Bâdîs, succéda à son père. C'est ce Temim dont Abou Ali ben Rachîk' a fait l'éloge dans les termes suivants :

« Parmi les nouvelles dont le souvenir a traversé les âges, les plus vraies, les plus importantes que j'aie entendu rappeler dans les assemblées,

« Sont les récits racontés par les torrents, qui les ont reçus du lac, qui les a lui-même recueillis de la mer, laquelle les tenait de la main généreuse du prince Temim. »

Temim mourut en l'année 501. Son tombeau est à K'as'r S'eïda, dans le pays d'El-Messîs. Il régna quarante-sept ans et laissa plus de cent fils et de soixante filles. Pendant son règne, en l'année 480, les Génois s'emparèrent de Mehdia, puis restituèrent cette ville moyennant une rançon de cent mille dinars que leur compta ce roi. Son fils Yahya lui succéda. La royauté ne finit dans cette famille qu'avec son dernier rejeton, El-Hassane ben Ali ben Yahya ben Temîme ben El-Moa'zz, vers l'an 66 du VI[e] siècle. Quand El-Hassane vit l'autorité royale sur le point de périr en ses mains, il partit avec sa famille dans le but de gagner Maroc, après en avoir obtenu l'autorisation de Youssef ben Abd El-Moumène. Il mourut pendant ce voyage. Dieu est l'héritier de la terre et de ceux qui l'habitent.

2. — Les Lemtouna, autrement appelés les *hommes voilés*, forment la seconde fraction des S'anhâdja. Ils occupaient le pays qui s'étend depuis les Berbers jusqu'au Soudan. Le lait de leurs troupeaux était la base de leur nourriture. Le voile dont ils se couvraient le visage les distinguait des autres peuples. Ils se divisaient en plusieurs branches. Ils habitent les contrées situées entre les rivages de l'océan Atlantique et le sud de la province de Barka. Ils sont aussi connus sous le nom de Touareg. Les gens de R'âna, dans le Soudan, les appellent Serg.

Les Lemtouna étaient idolâtres. Après la conquête d'Espagne, ils embrassèrent l'islamisme. L'un de leurs rois, Itloutâne, avait une armée de cent mille mahri (chameaux coureurs); vingt rois du Soudan lui payaient tribut. Il mourut en l'an 222.

Nous avons vu, précédemment, la cause qui fit donner aux Lemtouna le nom de *Merâbtîne* (Almoravides). L'un de leurs plus célèbres rois fut Youssof ben Tachefine. Leurs premières guerres depuis leur entrée dans la vraie foi, eurent lieu contre Masseoud ben Ouândoud, roi de Sedjelmessa; ils le tuèrent, firent son armée prisonnière, prirent la ville d'assaut, passèrent au fil de l'épée tous les Mor'raoua qu'elle renfermait, et abolirent les impôts et les octrois. Ils firent régner dans le pays une justice tellement exacte, qu'elle ne devait plus se rencontrer chez aucune des dominations qui suivirent. Ils consultaient le très docte Ouéidjâbi El-Lemt'i, disciple de A'mrane El-Faci, et l'un des plus grands amis de Dieu, et se dirigeaient d'après ses avis.

Yahya ben O'mar, l'un des rois lemtouniens, mourut en l'an 247. Son frère, Abou Becr, qui lui succéda, fit la conquête de Sous, Mâssa, Taroudant et R'emât, qui fut abandonné par son

prince, Lek'out El-R'omraouy. Il permit à ses soldats le pillage de Tadla, massacra les Beni Ifrek', ses rois, extermina les Berr'ouat'a, qui peuplaient Tamesna et étaient des infidèles très endurcis. C'est pendant ces guerres (250) que fut tué pour la cause de Dieu le chéikh des Lemtouna, Abdallah ben Yacine, disciple de Ouéidjâbi. Les Berr'ouata furent anéantis; leur reine Zéineb tomba entre les mains d'Abou Becr. Celui-ci, ayant remis le commandement au fils de son oncle paternel, Youssof ben Tachefine, et s'étant déclaré vassal des Abbacides, partit à la conquête du Sahara. Auparavant, il céda à Youssof ses droits sur Zéineb, qui éprouvait de la répugnance à s'engager dans le Sahara. Il porta la guerre chez les idolâtres du Soudan, où il se rendit maître d'une vaste étendue de territoire représentée par quatre-vingt-dix journées de marche.

Quant à Youssof ben Tachefine, il subjugua le Mar'reb, mit fin à la royauté des Beni A't'ya de Fez, dont il tua plus de 3,000 hommes; à celle des Beni El-Khéir d'Oran, des Beni Ouânoud de Sofra, toutes familles des Mor'raoua. En 454, Youssof jeta les fondements de la ville de Maroc. Il s'y établit d'abord avec des tentes, puis éleva un rempart autour de la mosquée, ainsi qu'une petite citadelle, pour protéger ses richesses. Son fils Ali acheva la construction de la ville. C'est ce dernier qui poussa les habitants de Fez à augmenter le nombre de leurs mosquées, fort rares avant lui. Son autorité s'étendit jusqu'à Alger. Il fit régner dans tout son empire la justice la plus parfaite. Il porta ses armes en Andalousie, et livra aux Infidèles la fameuse bataille de Zellâk'a, à la suite de laquelle Bar'dad, les deux villes saintes et les principales cités de l'Orient, firent des réjouissances publiques. Le bruit de cette victoire se répandit même à Surate, capitale de l'Inde. En-Nâcer l'Abbacide envoya à l'heureux général de nombreux vêtements d'honneur, si riches, que toute description en serait incomplète. Ali écrasa les rebelles d'Andalousie, Ibn Abbâd et autres. Il mourut au commencement du Ve siècle. Il avait tué 7,300 infidèles des Berr'ouat'a, près d'un rocher demeuré célèbre dans le pays. Son fils Ali lui succéda. Monarque excellent, son règne fut une gloire pour l'islamisme. C'était un jurisconsu[illegible] un savoir éminent.

La quatorzième année de son règne parut le *mahdi*, et, pendant la vingt-huitième, il acheva l'édification de Maroc. Il fit brûler l'ouvrage de El-R'azali, intitulé *El-Ih'ia*, sur l'instigation de Abou El-K'âcem ben H'amdine, et avec l'assentiment, dit on, de Ibn Rochd et du cadi A'yâd'. C'est pour cela que les Almohades mirent à mort le cadi A'yâd, à El-Hammam, dans le pays de Ressissa. Ali mourut en l'année 437, après avoir vaillamment guerroyé contre les infidèles d'Espagne. Son fils Tachefine, qui lui succéda, fut reconnu, comme l'avaient été son père et son aïeul, par les populations de l'Espagne et de l'Afrique. Depuis les premiers jours de son règne jusqu'à sa fuite à Oran, où il se mit à la merci de Ibn Méimoun, chef de sa flotte, ses guerres contre Abd El-Moumène ben Ali n'eurent aucune relâche. Bloqué par les Almohades et comprenant l'impossibilité de la résistance, il dit adieu à ses compagnons et s'échappa de nuit sur un cheval de race. Il poussa sa monture dans des passages difficiles, et le coursier finit par se jeter avec son cavalier dans une fondrière. Le lendemain matin, jour de la rupture du jeûne de l'année 441, le roi fut trouvé mort. Nonobstant, il fut crucifié sur un tronc de palmier. Ses compagnons furent massacrés jusqu'au dernier. Quelques-uns d'entre eux avaient gagné le cours d'eau qui descend de Ras El-A'in. Les Almohades mirent le feu aux bois qui couvraient les rives. Les malheureux qui ne voulurent pas sortir de leur refuge furent brûlés vifs; les autres, en essayant d'échapper au feu, tombèrent sous les coups de leurs ennemis.

Quand cette nouvelle parvint à Maroc, Ibrahim, fils de Tachefine, fut reconnu, puis déposé et remplacé par son oncle paternel, Ish'ak' ben Ali. Les Almohades marchèrent sur Maroc. Ish'ak' sortit à leur rencontre avec ses officiers, et fut tué avec sa suite sous les yeux mêmes de Abd El-Moumène.

C'est ainsi que fut brisée, pour toujours, la puissance des Beni Tachefine. Tout commencement a une fin. Le Mar'reb se rangea entièrement sous l'obéissance des Almohades.

Abd El-Moumène, en l'année 451, passa en Espagne, et fit périr tous les princes lemtouniens. La plus grande partie du peuple des Lemtouna se retira à Maïorque, à l'est de l'Andalousie.

3. — La troisième fraction des S'anhâdja se composait des Oulad R'ânia.

R'ânia était fille de l'oncle paternel de Youssof ben Tachefine.

Ali ben Yahya, des Massoufa, homme vaillant dans les combats, fut la souche de cette famille. Il eut de R'ânia, Mohammed et Yahya. A Yahya, il confia le commandement de l'Andalousie occidentale, et à Mohammed celui de l'Andalousie orientale, comprenant Maïorque, Iviça, etc. Yahya fut dépouillé de son royaume et de la vie; Mohammed conserva le sien jusqu'à sa mort.

Abdallah, fils de Mohammed, succéda à son père et transmit à ses descendants son autorité sur l'Andalousie orientale. Un prince de cette famille, Ali ben Mohammed ben Ali, parut sous les murs de Bougie avec ses frères, Yahya, Abdallah et El-R'âzi, et s'empara de cette ville sur Abou Er-Rabî' ben Abd El-Moumène (581). Les Almohades marchèrent contre cet ennemi. Les deux armées se heurtèrent dans la Metidja. Ali ben R'ânia enleva la victoire et infligea à ses adversaires une honteuse déroute. Il prit Alger, Mazouna et Miliana. Son royaume eut aussitôt des proportions considérables.

Ya'k'oub El-Mans'our lança contre Ali ben R'ânia ses troupes, qui égorgèrent les gouverneurs placés par ce dernier dans les villes qu'il avait conquises. L'Almoravide était alors occupé au siège de Constantine. Il se réfugia à Tripoli. Là, il réclama l'appui de K'erâk'èche El-R'ozzi. La majeure partie des Lemtouna et des Massoufa, dont il était originaire, se joignirent à lui. Grâce à ce secours, il assujetit le Djerid, où, à l'exemple de Youssof ben Tachefine, il proclama l'autorité des Abbacides. Il députa son fils à Baghdad. Le khalifa abbacide renouvela avec lui les anciennes conventions, et répondit à sa demande de secours en écrivant à Salah' Ed-Dine Youssof ben Youb de mettre des forces à la disposition du chef des Oulad R'ânia. Salah' Ed-Dine envoya dans ce sens un message à K'erak'èche. Les deux armées réunies soumirent définitivement le Djerid.

Sur ces entrefaites, Ali mourut. Son frère Yahya lui succéda. Celui-ci, dans les luttes qu'il eut à soutenir contre les Almohades,

fut plusieurs fois amené à traiter l'Afrique avec une rigueur excessive. Enfin, il se mesura, à Sebrou, avec Abou Mohammed Abd El-Ouah'eb. Il y eut lutte acharnée. Pendant toute une journée, les deux armées restèrent aux prises sans avantage marqué de part ni d'autre. Cependant, à la fin du jour, les troupes d'Ibn R'ânia rompues, brisées, se dispersèrent, et leur chef, blessé, gagna K'abès. Abou Mohammed rentra en vainqueur dans sa capitale et manda la nouvelle de sa victoire à En-Naceur ben Ya'k'oub El-Mans'our, au nom duquel il gouvernait l'Afrique.

Cet Abou Mohammed est la souche des Hafcides. En-Naceur lui fit don de 200 mille dinars, de 800 habillements, de 300 sabres et de 100 chevaux, sans compter les présents qui lui parvinrent de Ceuta et de Bougie, et lui promit de ne point borner là sa générosité.

Ibn R'ânia entreprit de soumettre Tlemcène à ses armes. Abou A'mrâne ben Youssof ben Abd El-Moumène, alors gouverneur de Tlemcène, venait d'arriver à Tiharet. Ibn R'ânia tomba sur lui à l'improviste, le battit, le tua, et livra Tiharet au pillage. Ce coup fut le dernier porté à la prospérité de cette ville, qui ne s'est plus relevée de sa chute. Mais Abou Mohammed arrêta le chef almoravide au milieu de son succès, reprit le butin dont ses mains regorgaient et délivra les captifs. Ibn R'ânia gagna Tripoli. Bientôt il résolut de courir de nouveau les chances des batailles. Les gouverneurs qu'il avait institués et les Douaouda jurèrent de lui être fidèles jusqu'à la mort. Toutes les tribus de Tripoli firent cause commune avec lui et se réunirent pour se jeter sur l'Afrique. Abou Mohammed alla au-devant des coalisés (606). Les deux armées, marchant l'une sur l'autre, se choquèrent dans le Djebel Nefouça. La lutte fut acharnée; il y eut plusieurs champs de bataille. Le chéikh des Douaouda, Masse'oud El-Bolt', son cousin germain H'arkât, le chéikh des Beni Korra, puis Larzène, prince des Mor'raoua, perdirent la vie. Les Almohades firent un butin de 18,000 montures. Malgré cette défaite, Ibn R'ânia osa en venir encore aux mains avec les Almohades, qui s'étaient dirigés à sa rencontre. La bataille se livra à Oueddane. L'almoravide mit ses ennemis en déroute, s'empara de K'âbès, du Zab, et reçut la

soumission de Biskra. Une autre fois, en se retirant dans les sables, il réduisit les troupes almohades à l'impossibilité d'exécuter l'attaque projetée contre lui. Il fondit sur le Mar'reb et, comme nous l'avons déjà raconté, livra aux Mor'raoua la bataille de Ouâdjer. Après cette affaire, il s'avança vers l'Afrique. Les Haouara étaient avec lui, suivis des chameaux porteurs des palanquins de leurs femmes. Ibn R'ânia avait attaché cette tribu à sa fortune et comblé de biens leur chéikh Ba'ra ben Djennas. Les gens à la face voilée et leur chef essuyèrent une entière défaite. Pour réparer cet échec, Ibn R'ânia tenta un coup de main sur Tunis et se rendit maître de cette ville.

Le nouveau royaume almoravide continua de s'étendre jusqu'au jour où un immense désastre le précipita de toute sa hauteur.

Ibn R'ânia s'empara de Sedjelmassa, s'enrichit des dépouilles des vaincus qu'il traîna en captivité. Enfin Abou Zakaria, dès son avénement, tourna tous ses efforts contre son dangereux adversaire et le força de fuir vers Ouergla. Abou Zakaria étant entré dans cette ville, entouré de sa cour, y fonda la mosquée qui porte son nom.

La mort, qui frappa Ibn R'ânia à Chelef, au-dessous de Miliana, en l'année 632, et après un règne de 50 ans, mit seule un terme au joug qu'il réussit parfois à faire peser sur les Almohades et les tribus qui leur étaient soumises, dans le but de venger les Beni Tachefine. Avec lui s'éteignit la puissance des Lemtouna, dont le royaume n'a plus été relevé. La durée est à Dieu seul. Les tribus des Sanhadja, après la mort de Yahya, devinrent tributaires.

Le poète s'est écrié, au sujet des Sanhadja au visage voilé :

« Oui, je réclamerai mon droit à la pointe de la lance. Mes chefs de tribus, à force de se couvrir la face du *litam* (voile) sont, pour ainsi dire, devenus imberbes.

» Ils ont les bras lourds quand on les rencontre, les pieds légers quand on les appelle à l'aide ; ils paraissent nombreux sur leurs montures et ne sont qu'un petit nombre, si on les compte.

» Les coups qu'ils portent sont si rapides qu'ils ne laissent pas

de traces et qu'on dirait qu'ils n'ont point été portés, alors qu'ils sont en réalité comme le fer qui, au toucher, a toute l'acuité du froid. »

« Ces Sanhadja, dit Ibn Rochd, étaient les défenseurs de la religion. »

Ali ben Youssof avait investi Ibn Rochd de la justice distributive dans le canton de Cordoue, de l'an 9 à l'an 12 du VI[e] siècle. Il le destitua et le remplaça par Ibn Hamdine Ce dernier cessa ses fonctions pour composer l'ouvrage intitulé : *Et-Tah'sil oua El-Baïane*, commentaire de *El-O'tbia*.

Yahya ben R'ânia laissa trois filles. Abou Zakaria leur fit élever, à Tunis, un palais connu encore aujourd'hui sous le nom de Château des filles (Kso'r El-Benât). Elles vécurent d'une pension qu'il leur servit. Pour obéir au testament de leur père, elles ne se marièrent point et respectèrent toujours la volonté paternelle. On raconte que l'une d'elles, demandée en mariage par un cousin germain, répondit à Abou Zakaria, qui lui vantait les mérites de ce parent : « Si ce prétendant à ma main était mon cousin, il ne nous aurait pas abandonnées à la charge d'un étranger et ne nous aurait pas laissées devenir vieilles filles. » Voici maintenant ce qu'en dit Ibn Khaldoun : « Mon père m'a raconté que, dans sa jeunesse, il aperçut l'une de ces princesses, alors âgée de 90 ans. C'était une femme de caractère, de noble prestance et de grand mérite. »

Les autres S'anhâdja, tels que les Zouaoua, n'ont jamais donné le jour à aucune famille royale. Leurs plus puissantes tribus, dans le Mar'reb, habitent les montagnes qui dominent Tadla ; les Zouaoua proprement dits occupent les montagnes qui se trouvent au-dessus de Dellys.

ARNAUD,
Interprète militaire.

(A suivre.)

ÉPISODES

DE

L'HISTOIRE DES RELATIONS

DE

LA GRANDE-BRETAGNE avec LES ÉTATS BARBARESQUES

AVANT LA CONQUÊTE FRANÇAISE

par le lieutenant-colonel R.-L. PLAYFAIR,
consul général de S. M. B., en Algérie

(Suite. — Voir les nos 130 et 132)

1806-1812

Henry Stanyford Blanckley, agent et consul général de S. M. B., à Alger

En 1802, le Consul anglais, M. Falcon, fut chassé et, en janvier 1804, Lord Nelson fit son apparition devant Alger et demanda sa réintégration immédiate. Le Dey refusa ; Lord Nelson s'en alla et revint à plusieurs reprises ; mais il ne réussit dans son dessein qu'en 1806, lorsque M. Blanckley arriva en qualité d'agent et Consul général.

L'ouvrage de Mme Broughton, la fille de ce dernier, intitulé : « *Six ans en Algérie, de* 1806 *à* 1812 », contient des détails très intéressants sur la vie à Alger à cette époque.

L'influence de la France commençait alors à baisser en Algérie. La défaite de Trafalgar détruisit sa marine et son commerce et donna à l'Angleterre la possession incontestée des mers. Les Français furent expulsés de La Calle et le privilège exclusif de

la pêche du corail fut accordé aux Anglais pour une période de dix années, moyennant un payement annuel de 267,000 francs. Ils ne tirèrent cependant aucun parti de ce privilège et il cessa lorsque la France regagna son influence.

1816

Edward Pellew, vicomte d'Exmouth, amiral dans la marine anglaise et vice-amiral du Royaume-Uni

Cet illustre marin, qui rendit à la cause de l'humanité des services si éclatants en faisant abolir l'esclavage des chrétiens dans les États Barbaresques, naquit à Douvres le 19 avril 1757.

Notre intention n'est pas d'exposer ici comment, simple orphelin, presque sans amis, il arriva aux plus hautes dignités de sa profession, sans le devoir à la fortune ou à la protection ; l'histoire de ses opérations sur la côte de Barbarie nous intéresse seule pour le moment et nous ne pouvons mieux faire que de placer sous les yeux du lecteur quelques incidents de sa vie, relatés par M. Edward Osler, avec l'autorisation du seul frère survivant de Lord Exmouth, dont les souvenirs et la correspondance, s'étendant sur une période de plus de cinquante ans, ont fourni la majeure partie des matériaux de cette histoire.

Lord Exmouth mourut le 23 juin 1833. L'épitaphe suivante, gravée sur sa tombe, rappelle admirablement la grandeur de son caractère :

« Ce monument est élevé à ses vertus chrétiennes, à sa bonté incessante qui lui fit souvent risquer sa vie pour sauver celle de son prochain, et briser les chaînes de ses frères chrétiens gémissant en captivité sur la terre païenne. Toute gloire humaine cesse dans la tombe, mais plus chère est la mémoire de sa foi ardente, de son humilité profonde, qui le menèrent au pied de la croix du Christ, l'étoile qui le guida au port si désiré, son ancre d'espérance, lorsque, sur le lit de mort du juste, il rendit son âme à son Rédempteur. »

La mémoire de cet illustre homme de bien, celle de son compagnon, l'amiral hollandais, van Capellan, ainsi que le souvenir de la descendante de ce dernier, Mlle Tinne, assassinée par les Touaregs, sont perpétués dans l'église anglicane d'Alger par des vitraux et des plaques murales.

Au commencement de 1816, Lord Exmouth reçut l'ordre de se rendre auprès des différentes puissances Barbaresques pour demander la mise en liberté des esclaves Ionniens qui, par suite d'arrangements politiques, étaient devenus sujets britanniques, et pour conclure la paix pour la Sardaigne. Ces deux ordres étaient positifs, mais Lord Exmouth avait aussi pour mission de traiter pour ceux des États de la Méditerranée qui l'autoriseraient à le faire. Naples accepta cet offre avec empressement. Trop faible pour se protéger elle-même, c'était pour elle un grand bienfait de pouvoir obtenir, par l'influence de la première puissance maritime, la sécurité contre un mal si terrible. On ne peut rien concevoir de plus horrible que la condition des esclaves chrétiens, exposés comme ils l'étaient, dans des pays où aucune loi ne leur donnait de protection, aux caprices et à la cruauté de maîtres qui les haïssaient et les détestaient à cause de leur foi. Et ce qui rendait leur misère plus dure à supporter, c'est que, comme catholiques, ils étaient privés de l'observation des rites qu'on leur avait appris à regarder comme de la plus haute importance. La population des côtes de la Méditerranée était continuellement exposée à la crainte et au danger d'être réduite à cette affreuse position, tandis que les grandes puissances maritimes, empêchées d'exterminer ces pirates soit par des affaires plus importantes soit par le manque de succès de leurs différentes expéditions, achetaient avec des présents une paix déshonorante.

Avant de faire les démarches nécessaires pour exécuter ces ordres, il prépara tout pour une attaque dans le cas où les négociations échoueraient. Il donna l'ordre au capitaine Warde, du *Banterer*, de se rendre à Alger et d'observer avec soin la ville et la nature de ses défenses. Ces ordres de lord Exmouth, écrits de sa propre main, montrent avec quelle prévoyance il se

préparait à toute éventualité, et cette prévoyance explique la cause de ses succès continuels.

Ce serait faire une injustice au capitaine Warde de décrire en d'autres termes que ceux de l'amiral la manière dont il remplit cette difficile et importante mission. Dans la dépêche qui accompagna le traité conclu avec Tripoli et qu'il envoya à l'Amirauté lors de sa seconde visite à Alger, il écrit : « Avant mon » départ de Livourne, j'envoyai le capitaine Warde avec le *Ban-* » *terer* à Alger, avec ordre d'examiner le mouillage et les dé- » fenses de cette ville. Il remplit cette mission avec beaucoup » de zèle et de discrétion et à ma haute satisfaction. Je trouvai » le plan ci-joint très exact, de même que les observations qu'il » y ajouta après qu'il eut visité les forts et l'arsenal. Quand on » pense qu'il n'avait pas les instruments nécessaires pour pren- » dre les angles, mais qu'il était obligé, pour éloigner les soup- » çons, de mesurer pas à pas les distances et de se fier ensuite à » sa mémoire, il mérite, je crois, les plus grands éloges. Il exé- » cuta lui-même les sondages autour du môle et de la baie au » Nord-Ouest du phare, pendant la nuit, sans être découvert, et » le Consul même ne soupçonnait pas quel était le but de sa vi- » site. » Ce qui augmente le mérite de cet officier, c'est que les plans qui existaient alors étaient tellement incorrects qu'il fut obligé d'en faire un entièrement nouveau. Lord Exmouth déclara que s'il avait commencé les hostilités lors de sa première visite, avant d'avoir les plans du capitaine Warde, il aurait assigné à ses vaisseaux des positions qu'ils n'auraient pas pu occuper. Le plan publié par l'Amirauté contenait les erreurs suivantes : il donnait une longueur de quatre milles, au lieu d'un, à la partie de la ville faisant face à la mer, ne faisait aucune mention de la baie au Nord-Ouest du phare, représentait la jetée sur laquelle sont bâties les fortifications comme s'avançant en ligne droite dans la direction du Sud, tandis qu'elle forme un quart de cercle en décrivant une courbe vers le Sud-Ouest ou vers la ville. Le plan donnait en outre la distance entre les deux jetées à l'entrée du môle comme d'un mille, tandis qu'elle n'était que de soixante à soixante-cinq brasses. Malgré ces erreurs et les grandes difficultés qu'il avait naturellement à envisager dans une mission si

secrète, les observations du capitaine Warde étaient si justes et si complètes que plus tard Lord Exmouth joignit son plan original au rapport qu'il fit du combat.

Ainsi préparé, Lord Exmouth fit connaître à sa flotte le but de l'expédition dans l'ordre général suivant :

Boyne, Port-Mahon, 2 mars 1816.

MEMORANDUM GÉNÉRAL.

« Le commandant en chef saisit le premier moment auquel il peut, sans inconvénient pour le service, annoncer à la flotte sa destination.

» Il a été chargé par son Altesse Royale, le Prince Régent, de faire voile sur Alger où il doit prendre certains arrangements tendant tout au moins à atténuer la piraterie des États Barbaresques, par laquelle des milliers de nos semblables sont entraînés dans un état d'esclavage le plus malheureux et le plus révoltant.

» Le commandant en chef est convaincu que cet odieux système de piraterie et d'esclavage provoque chez tous le même sentiment d'indignation qu'il ressent lui-même.

» Le gouvernement d'Alger refuserait-il d'obtempérer à la demande que lui fait le Prince Régent ; le commandant en chef ne doute pas que le pavillon sera soutenu avec honneur et zèle par les officiers et matelots, dans ses efforts pour obtenir par les armes l'acceptation de sa demande.

» Si nous devons recourir à la force, nous avons pour consolation de savoir que nous combattons pour la cause sacrée de l'humanité et ne pouvons donc manquer de succès.

» Ces traités étant conclus avec Alger et Tunis, le commandant en chef annonce avec plaisir qu'il a l'ordre de se diriger sans retard avec tous ses navires sur Spithead, à l'exception du *Bombay*, portant le pavillon du contre-amiral Sir Charles Penrose, qui doit être relevé par l'*Albion* attendu chaque jour.

» Signé : EXMOUTH.

» N. B. — Ce memorandum général doit être inséré dans le livre d'ordres et communiqué aux officiers, matelots et soldats de la flotte. »

L'escadre se rendit d'abord à Alger où Lord Exmouth obtint sans difficulté l'objet de sa mission. Les esclaves ioniens, comme sujets britanniques, furent libérés, et la paix fut conclue pour Naples et la Sardaigne, la première payant une rançon de 500 et la seconde de 300 dollars par tête.

L'escadre appareilla ensuite pour Tunis, où un incident survint qui donna un caractère tout nouveau à l'affaire. Lord Exmouth ordonna à l'interprète d'informer le Bey que l'abolition de l'esclavage serait très agréable au Prince Régent ; celui-ci, par erreur, lui dit que le Prince Régent avait résolu de l'abolir. Sur ce, les négociations furent suspendues et le Divan s'assembla. Lord Exmouth eut bientôt connaissance de l'erreur qui avait été commise, et, profitant de l'avantage énorme qu'il pouvait en tirer, leur donna deux heures pour délibérer et se retira dans la maison du consul pour attendre le résultat. Ce délai n'était pas encore expiré qu'on l'envoya chercher et on l'informa que le Divan avait délibéré sur sa proposition et l'avait acceptée. De là, il se rendit à Tripoli où il fit la même demande, à laquelle on fit droit sans hésiter.

Dans l'intervalle, il avait reçu l'ordre d'exiger du Dey d'Alger le privilège de vendre les prises et de ravitailler les corsaires dans ce port, privilège qui, par traité, venait d'être accordé à l'Amérique. En retournant à Alger exécuter cet ordre, il saisit cette occasion pour insister, comme il l'avait fait auprès des autres Régences, sur l'abolition de l'esclavage des chrétiens ; mais il avait affaire cette fois à une puissance plus formidable. Sa demande fut repoussée ; et, lorsqu'il donna à entendre qu'on emploierait peut-être la force, le Dey lui répondit en homme qui a confiance dans ses propres forces. Lord Exmouth l'assura qu'il avait une idée imparfaite d'un navire de guerre anglais et lui déclara que si les hostilités devenaient nécessaires, il s'engagerait à détruire la ville avec cinq vaisseaux de ligne. Une dispute

assez violente s'en suivit et Lord Exmouth quitta le Divan, après avoir accordé deux heures pour délibérer sur sa proposition. Lorsque ce délai eut expiré, il prit M. M'Donell, le consul, et se rendit avec lui vers son canot; mais on les arrêta à la porte de la ville. On permit cependant à Lord Exmouth de passer, mais on retint le consul, sous prétexte que le Portugal, que M. M'Donell représentait aussi, devait une somme d'argent au Dey. Le danger était grand; la foule qui les entourait discutait à haute voix s'il ne fallait pas les mettre à mort et la conduite du capitaine du port était très suspecte. On le vit armer son pistolet et Sir Israël Pellew essaya de tirer son épée, en s'écriant: « Nous mourrons au moins les armes à la main. » Heureusement la pression de la foule l'en empêcha, car, dans ce moment, un mouvement hostile de ce genre aurait pu avoir des conséquences fatales. Cet outrage irrita beaucoup Lord Exmouth et, lorsqu'un des principaux officiers du Dey vint le prier, pendant qu'il montait dans son canot, de leur accorder deux jours pour délibérer sur sa proposition, il répondit avec chaleur: « Non, non, pas même deux heures. » Arrivé à bord, il fit lever l'ancre avec l'intention d'attaquer immédiatement la ville, mais le vent soufflait avec trop de violence pour permettre aux navires de prendre leurs positions et il fut forcé de retourner au mouillage.

Deux officiers anglais, les capitaines Warde et Pechell, ne s'attendant à aucun mouvement hostile, étaient descendus à terre. Ils furent saisis par la foule, complètement dévalisés et, les mains attachées derrière le dos, conduits jusqu'au palais du Dey. Arrivés là, ils furent immédiatement relâchés et on leur rendit ce qu'on leur avait enlevé, à l'exception de quelques objets sans valeur que l'on ne put retrouver. Après deux ou trois entrevues avec le Dey, qui semblaient avoir pour but d'examiner la cause d'une blessure que le capitaine Pechell avait reçue à la main, on leur permit de retourner à leur bord. Cette conduite du Dey, au moment où Lord Exmouth se préparait à attaquer la place, montrait un certain manque de résolution qui lui fit croire qu'il pourrait gagner son but sans bataille. Le lendemain, un vent calme et une mer houleuse l'empêchant de mettre l'escadre en mouvement, il envoya le capitaine Dundas, du *Tagus*, avec de

nouvelles propositions. Il en résulta que sir Israël Pellew se rendit à terre, en compagnie des capitaines Brisbane, Pechell, Dundas, Warde et d'autres, et il fut convenu que le Dey nommerait un ambassadeur qui se rendrait d'abord à Constantinople pour demander l'autorisation de la Porte, et de là en Angleterre pour traiter la proposition de Lord Exmouth.

L'Amiral n'aurait certainement pas supporté cette manière d'échapper à sa demande, s'il avait eu l'autorisation d'agir; mais il avait poussé sa demande sans instructions et il sentait bien qu'il n'avait pas le droit de recourir à la force, s'il pouvait l'éviter avec crédit. Il ne savait même pas si la ligne de conduite qu'il avait tenue dans cette affaire serait bien vue en Angleterre. Quelque temps avant son retour en Angleterre, une discussion s'était élevée dans la Chambre des communes au sujet de sa mission. Un membre demanda la communication à la Chambre des traités que Lord Exmouth avait conclus avec Alger pour Naples et la Sardaigne, ainsi que de toute la correspondance y relatant. Il condamna le principe qui avait servi de base à ces traités, parce que, disait-il, en rançonnant les esclaves, nous avions reconnu à ces pirates le droit de commettre leurs déprédations. Il avait appris que les Algériens, mécontents de ce que le Dey avait limité l'étendue de leurs opérations, avaient été pacifiés seulement par l'assurance que, quoiqu'il leur était défendu d'attaquer les sujets napolitains, il ne leur restait pas moins un vaste champ pour leurs entreprises. Déjà les États-Romains sentaient les effets de la nouvelle direction que prenaient leurs expéditions. Il décrivit ensuite la triste condition des esclaves.

Le Ministre s'opposa à cette demande, donnant pour cause que les documents contenant tous les renseignements à ce sujet n'étaient pas encore arrivés, et il assura la Chambre que la cause de l'humanité avait beaucoup gagné par les procédés de l'Amiral. Une discussion très animée s'ensuivit, pendant laquelle un membre exprima le désir que ces barbares fussent forcés, par les armes si c'était nécessaire, à abandonner leurs actes de piraterie.

Cette expression unanime de la Chambre assura à lord Exmouth l'approbation entière de ses actes, et permit au Gouver-

nement de prendre le parti décisif qu'un incident rendit bientôt nécessaire.

Lord Exmouth n'était pas encore arrivé en Angleterre que des nouvelles arrivèrent qui décidèrent le Gouvernement à ne pas attendre l'issue des négociations entamées avec Alger, mais d'exiger de suite la plus ample satisfaction.

Le 23 mai, jour de l'Ascension, les équipages des navires occupés à la pêche du corail étaient descendus à terre à Bône pour assister à la messe. Ils furent attaqués par les troupes turques et cruellement massacrés.

Lord Exmouth était alors à Alger, mais comme Bône est distante d'environ 200 milles à l'Est et qu'il avait mis à la voile sitôt qu'il eut fait ses arrangements avec le Dey, il n'apprit cette nouvelle qu'à son arrivée en Angleterre ; il incomba donc au Gouvernement britannique de prendre les mesures qu'un outrage de ce genre rendait nécessaires. On résolut de demander une soumission complète ou d'infliger une vengeance signalée. On chargea Lord Exmouth de cette mission et on mit à sa disposition les forces qui lui parurent nécessaires pour l'accomplir.

La ville d'Alger est bâtie sur la pente d'une colline exposée à l'Est. Sa forme est triangulaire et elle a pour base le rivage sur une longueur d'un mille. Elle est fortement défendue du côté de la terre et ses défenses maritimes sont formidables, à cause de la grande épaisseur des murs et le nombre de gros canons. Le port est artificiel. Une jetée large et droite, et longue de 300 yards, sur laquelle sont bâtis les magasins du gouvernement, s'avance d'un point situé à environ un quart de mille de l'extrémité nord de la ville. De l'extrémité de cette jetée se projette un môle qui se courbe vers la ville dans une direction Sud-Ouest formant ainsi près d'un quart de cercle. Vis-à-vis du môle se trouve une petite jetée isolée, ce qui laisse à l'entrée du port une largeur de 120 yards. Le rocher sur lequel est bâti le môle s'étend à environ 200 yards au Nord-Est au delà de l'angle où la jetée le joint. Le rivage recède considérablement de la base de la jetée, formant ainsi une petite baie de chaque côté. Les fortifications autour du port étaient formidables. A l'extrémité de la jetée, il y avait la batterie du phare, un grand fort circulaire avec plus de 50 canons sur trois rangées. Les canons sur la première rangée étaient tirés à travers des embrasures et ceux du milieu à travers des créneaux dans les murs du dehors, ceux de la troisième rangée étaient montés sur une tour circulaire au-dessus de laquelle se trouvait la colonne qui supportait la lanterne du phare.

A l'extrémité de la pointe du rocher, il y avait une batterie de 30 canons et 7 mortiers sur deux rangées. Le môle était hérissé de canons, comme les flancs d'un vaisseau, et disposés en général sur deux rangées avec embrasures en bas et créneaux en haut, mais les batteries de l'Est, près du phare, avaient une fortification intérieure avec une troisième rangée de canons. Ces différentes batteries contenaient ensemble environ 220 canons de 18, 22 et 32 livres, et deux pièces de 68, longues de 20 pieds. Du côté de la mer, les murs étaient défendus par neuf batteries, dont deux étaient situées à l'extrémité Sud, une au-dessus du marché aux poissons, trois autres entre le marché et la porte conduisant au môle, une au-dessous de la porte et trois dernières sur le mur au delà.

Sur la côte, à environ un kilomètre au sud de la ville, il y avait trois batteries et un fort bien armé ; un autre fort et six batteries commandaient le nord-ouest de la baie. Dans les autres fortifications de la ville, et sur les collines environnantes, il y avait beaucoup de canons dont les positions leur permettaient de porter sur les vaisseaux. En somme, les approches du côté de la mer étaient défendues par près de 500 bouches à feu.

Grande fut la surprise de l'amirauté, quand Lord Exmouth proposa d'attaquer ces fortifications avec cinq vaisseaux de ligne. Plusieurs officiers de marine, consultés par le Conseil de l'amirauté, émirent l'opinion quelles étaient inattaquables. Nelson, dans une conversation qu'il eut avec le capitaine Brisbane, avait porté à vingt-cinq le nombre de vaisseaux de ligne nécessaire pour les attaquer. Cette opinion n'était pas fondée, il est vrai, sur ses propres observations, et il avait sans doute été trompé par les erreurs dans les plans de l'amirauté, mais elle montre

qu'il croyait qu'il y avait du danger à attaquer de puissantes batteries avec des vaisseaux de ligne.

On offrit à Lord Exmouth le nombre de vaisseaux qu'il désirait, mais il adhéra à sa première demande, étant convaincu qu'avec cinq vaisseaux de ligne il pourrait détruire les fortifications du môle tout aussi bien que s'il en avait un nombre plus grand et en courant moins de danger. Après qu'il eut expliqué ses plans et indiqué la position que chaque navire devait occuper, l'amirauté lui permit d'agir comme bon lui semblerait, tout en croyant avec peine que les forces seraient suffisantes. Il ne manquait pas de personnes disant que l'amiral s'était enfin jeté dans des embarras dont il ne se tirerait pas avec honneur. Mais il était plein de confiance. « Tout ira bien, écrit-il, du moins en ce qui dépendra de moi. » Comme il descendait la Manche, il dit à son frère qui l'accompagnait jusqu'à Falmouth : « S'ils ouvrent leur feu pendant que les navires prennent leurs positions et qu'ils endommagent les mâts, les difficultés et les pertes seront plus grandes, mais s'ils nous permettent de prendre nos stations, je suis sûr de réussir, car je sais que rien ne peut résister au feu d'un vaisseau de ligne ». Il écrivit à l'amirauté avant son départ d'Angleterre, se déclarant satisfait des arrangements qu'on avait fait et prenant sur lui la responsabilité du résultat.

R.-L. PLAYFAIR.

(A suivre.)



NOTE

SUR

LES VARIATIONS DE SENS DES MOTS

BERBER, ROUM, AFAREK, BERANÈS, BOTR, MAZIGH ET FRANK

Les mots changent de sens avec les époques. Faute d'en suivre les variations et d'en connaître la signification précise à un moment donné, les écrivains s'exposent à les employer inexactement, et ce défaut de sens cause souvent de grands troubles dans la science. — Cela est arrivé, entre autres, pour certains noms qui se retrouvent en plusieurs endroits dans les ouvrages traitant de l'Invasion arabe en Afrique. — Les auteurs musulmans, d'abord, les historiens européens, après eux, s'en sont servis au hasard, et ont rendu par là inintelligibles des récits qui, en eux-mêmes, sont fort clairs et fort nets.

J'ai donc pensé qu'il était utile, pour l'avenir, de préciser le sens des plus importants de ces mots, et de faire connaître le résultat de mes recherches.

1re *période*. — Les Annalistes.

Les premières notions qu'on ait eues de ces mots en Arabie, proviennent des envahisseurs eux-mêmes, qui les avaient rapportés dans leur patrie après les avoir créés. C'est donc chez eux, surtout, qu'on en trouvera la signification exacte, celle qui doit faire loi pour la suite des temps.

Roum. Au moment de l'Invasion, les habitants de la province

d'Afrique ne portaient pas, *dans le langage usuel*, le nom de *Romains :* on réservait ce nom à la masse, assez considérable dans le pays, des agents du gouvernement central, séant à Constantinople, c'est-à-dire, aux dignitaires, magistrats et soldats. — Trouvant ce mot employé avec cette signification, les Arabes la donnèrent à leur mot *Roum*, qui n'était que la reproduction dans leur langue du latin *Romani*.

Afarek. Dans ce même langage usuel, on donnait alors le nom d'*Afri* (Africains) à tous les citoyens romains habitant la province d'Afrique, de même que nous appelons Normands et Bourguignons, les citoyens français habitant les provinces de Normandie et de Bourgogne. C'était une classe fort nombreuse; car elle renfermait la descendance des anciens colons européens venus aux époques de conquête, celle des militaires et employés retraités dans le pays, celle des antiques Phéniciens que la ruine de Carthage avait soumis à la domination romaine. Mais ce qui en formait le plus grand nombre et pour ainsi dire le fond, c'était la postérité des Libyens, premiers habitants du pays, qu'à force de soins et de temps les empereurs avaient romanisés, et qui avaient fini par adopter de bon cœur les mœurs, les coutumes, les lois, et jusqu'à l'esprit national des Romains. Quelques-uns pourtant, les montagnards et les nomades, n'avaient pu, à cause de leur habitat, se soumettre complètement aux mœurs de la métropole; mais ils en avaient pris, tout au moins, tout ce qui était compatible avec leur genre de vie, et notamment la religion officielle, qui était en ce moment le christianisme.

Les premiers Arabes trouvant ce sens attaché au nom *Afri*, *Africi*, le donnèrent tout naturellement à leur mot *Afarek*, qui n'en était que la reproduction.

Berbers. Les Romains d'Afrique donnaient le nom de *Barbares* à la masse des nomades qui harcelaient leurs frontières. C'étaient des tribus sauvages et féroces, la plupart païennes, les autres juives ou sabéennes, qui faisaient aux provinciaux une guerre d'extermination. Ces *barbares* étaient de deux races : ceux de l'Ouest étaient de race gétule et autochtones; ceux de l'Est, au contraire, étaient de race arabe, et n'étaient venus en Afrique qu'après le premier siècle de notre ère. Ces derniers appartenaient, en majorité, aux Louata et aux Hoouara, dont j'ai donné ailleurs l'histoire.

Les premiers envahisseurs musulmans trouvant ce sens au mot *barbare*, le laissèrent à leur mot *Berbère*, qui lui est identique; et comme ceux auxquels ils eurent d'abord affaire (ceux de l'Ouest) étaient, comme j'ai dit, originaires d'Arabie, ils reproduisirent cette tradition dans les annales de la conquête. Seulement, ils l'appliquèrent inconsidérément à tous les autres Barbares.

Beranès. J'ai dit que, parmi les *Afri*, une partie avait conservé des habitudes indigènes; dans les derniers moments, d'autres *Afri* avaient repris ces mœurs. Les Louata, ayant dans les Ve et VIe siècles conquis les pays ouverts de la Tripolitaine, de la Byzacène et de la Numidie, qui leur furent repris ensuite par les Hoouara, les *Afri* qui habitaient ces pays ouverts, étaient devenus sujets des Nomades, et en adoptaient peu à peu le genre de vie, tout en restant chrétiens. Cette partie des *Afarek* fut, de la part des Annalistes, l'objet d'une distinction ethnographique : ils les nommèrent *Beranès*, nom dont l'étymologie est douteuse.

Mazigh. Les indigènes du pays furent, dès les premiers temps historiques, en butte à des tentatives d'assujetissement de la part des Carthaginois et des Romains; ceux qui échappaient à la domination étrangère s'en montraient très-fiers, et se targuaient en conséquence du titre de *Zegh*, qui signifiait dans leur langue, *libres, indépendants*. Ce mot, qu'on retrouve sous plusieurs formes à toutes les époques de l'histoire d'Afrique, revêtait dans les derniers mots la forme mazique (Amzigh, en Libyen, les peuples indépendants). Ce mot était même entré, en quelque sorte, dans le langage officiel des Romains. Ethicus et Honorius nous apprennent, en effet, qu'à leur époque, il existait en Afrique beaucoup de tribus libres (gentes mazicas multas).

En dernier lieu, ces *Maziques* se confondaient avec les *barbares*; aussi les Arabes les assimilèrent-ils aux *Berbers* dans leurs premiers récits de l'invasion, sous le nom de *Mazigh*.

2e *période*. — LES SAVANTS DE DAMAS.

Après les annalistes qui avaient raconté ce qu'ils avaient vu, vinrent les savants de profession, qui n'avaient rien vu, mais qui ne s'en mêlèrent pas moins de les corriger pour plier les faits à leurs systèmes préconçus.

Berbers. Un écrivain de Damas, vivant à la cour des Khalifes, s'avise d'appliquer le nom de *Berbers* à tous les indigènes d'Afrique, en y englobant les *Beranès*, et en passant sous silence le nom des *Afarek*. Bien que ce système soit faux, il est commode : il est donc accueilli avec faveur et adopté avec avidité par tous les écrivains Orientaux. Dès lors, le sens primitif du mot *Berber* est oublié.

Afarek. Quelques-uns des conquérants continuant à écrire sur place, persistent seuls quelque temps à parler des *Afarek*; mais, à la fin, eux-mêmes finissent par céder : l'influence de l'École l'emporte sur la vue même des faits (phénomène très commun, d'ailleurs, dans l'histoire de la science). Le mot *Afarek* disparaît.

Roum. Le gouvernement *Romain*, résidant à Constantinople, ayant perdu l'Afrique et la Sicile, il ne reste presque plus sous sa domination de peuples de langue latine. Le mot *Roum*, en conséquence, s'applique de plus en plus, comme son originaire *Romani*, aux sujets de l'empire grec.

Beranès. Par suite du système qui donne le nom de Berbers à tous les indigènes d'Afrique, les *Beranès* se trouvent être compris parmi les *Berbers* auxquels ils avaient été jusqu'alors opposés (les indigènes civilisés, par opposition aux indigènes Berbers); mais ils continuent à former un groupe isolé, l'un des deux de la nouvelle nation Berbère.

Botr. Quant à ceux qu'on appelait auparavant exclusivement *berbers*, comme par suite du système adopté, ils n'ont plus de nom spécial, on invente pour eux le nom de *Botr*, dont l'étymologie est à chercher, et qu'on oppose dès lors à celui de Beranès, comme formant le second groupe de la nation Berbère.

Mazigh. Ce mot suit la fortune de son analogue *Berber*, et les *Mazigh* se trouvent dès lors comprendre les Beranès, aussi bien que les Botr.

3e *période*. — LES GÉNÉALOGISTES ARABES.

Cédant à leur manie de ramener l'histoire à la Généalogie, les savants arabes s'efforcent d'établir la filiation des indigènes africains, ou, comme ils les nomment tous, des Berbers.

Quelques-uns s'en tiennent aux récits des Annalistes de la conquête; mais, faute d'attention, ils appliquent à l'universalité des peuples d'Afrique ce qui, originairement, ne s'appliquait qu'aux Louata et aux Hoouara, les seuls *berbers* qu'eussent connus ces Annalistes. Or, ceux-ci n'étant venus en Afrique qu'après J.-C., cette confusion amène des anachronismes de plus de 2000 ans, dont aucun de ces savants, d'ailleurs, ne semble s'apercevoir.

D'autres cherchent dans les légendes arabes des noms célèbres auxquels ils les rattachent sans raison plausible, selon leurs fantaisies.

Les derniers, plus versés dans la littérature grecque et latine, en recueillent et reproduisent les récits. Les uns acceptent l'opinion de Salluste qui fait des Numides une colonie persique, et l'appliquent à tous les Berbers; les autres adoptent celle de Diodore qui fait descendre tous les indigènes d'Afrique d'un certain

Sophax où Syphax, d'ailleurs fabuleux. Quelques autres se rapprochent de Josèphe, qui les fait descendre du Phul biblique, l'un des fils de Cham. Mais l'opinion qui acquiert le plus d'adhérents est celle qui se trouve rapportée dans Procope, et qui fait des Africains la descendance des Cananéens chassés de Palestine par les enfants d'Israël.

Il est bien entendu que, dans cette période, le mot *Berbère* s'applique à tous les indigènes, sans aucune opposition de la part d'aucun écrivain. Il en est de même de la *division* de ce peuple en deux groupes ; bien plus, ces groupes deviennent dans les généalogies *deux familles* distinctes, mais nées d'un même père. Dans ces listes, Berr, l'ancêtre des *Berbers*, est marqué comme ayant eu deux fils : Bernès, l'ancêtre des Beranès, et Madghès-el-Abter, l'ancêtre des Botr.

4e *période*. — Les Généalogistes indigènes.

Mais beaucoup de princes africains, beaucoup de familles puissantes, des tribus tout entières se révoltent à la pensée de descendre du fils maudit de Cham. Ils réclament une autre filiation. Les généalogistes à leurs gages s'empressent de leur créer une origine plus noble. Selon leurs désirs, on les fait remonter à Hymier ou à Kehlan, les plus modestes à Phaleg ou à Heber; d'autres, plus ambitieux, à la race brillante des Coreich ; les plus riches ou les plus vaniteux, à la famille même du prophète Mahomet. Pour arriver à ces résultats, on se rapproche plus ou moins de deux systèmes opposés. Dans l'un, il y a deux Berr, ancêtres de Berbères, l'un, fils de Canaan, l'autre, fils de Caïr-Ghaïlan, patriarche arabe ; il y a donc dans les Berbères deux peuples : l'un arabe, l'autre cananéen ; il n'y a plus, pour ne pas être Canaan, qu'à faire descendre sa tribu du Berr arabe. L'autre système consiste à laisser à la masse des Berbères, à la tribu même du chef dont on dresse la généalogie, son origine cananéenne ; mais de dégager de l'ensemble de la nation la famille des princes, en lui donnant une filiation spéciale distincte de celle de ses sujets. Sur ces bases commodes, mille combinaisons variées s'essaient, se mêlent et disparaissent ; mais la science n'a rien à voir dans ces tentatives de la vanité servie par l'ignorance. J'y ai fouillé 15 ans, sans pouvoir en dégager une vérité : les misérables écrivains qui dressaient ces listes menteuses, n'avaient pas eux-mêmes l'espérance d'être crus par les souverains qu'ils flattaient.

5e *période*. — Les Croisades.

Les Croisades font connaître aux Musulmans le nom des Franks ; mais le rôle brillant joué par nos pères dans ces lointaines expéditions, leur fait croire que notre nation domine toutes celles de l'Occident, et ils divisent, en conséquence, le peuple chrétien en deux grandes races : les Franks (ou Occidentaux), et les Roum (Orientaux). Bien plus, leurs historiens reportent ces expressions avec ces sens nouveaux, aux temps de l'empire romain, ce qui amène dans leurs récits les plus singulières énonciations. Un historien voulant dire, par exemple, que les provinciaux d'Afrique étaient non pas Grecs, mais Latins, écrivait que les Afarek étaient non pas Romains (Roum), mais Franks.

Ce n'est pas tout : des copistes du même temps, ayant à reproduire les manuscrits des premiers annalistes de l'invasion, et y voyant figurer le mot Afarek أفرك, s'imaginent que c'est dans ces manuscrits une erreur de transcription pour افرنك Frank, et lui substituent intrépidement ce dernier mot, de sorte que le nom d'*Afarek* disparaît des ouvrages mêmes où leurs auteurs l'avaient écrit (1).

(1) Ce ne sont pas seulement des correcteurs arabes qu'il faut se méfier : dans un manuscrit que j'ai publié dans la *Revue*, et où j'avais écrit cent fois *Barbare*, le correcteur a corrigé cent fois *berbère* et a imprimé mon article avec cette variante. Je suis forcé de le constater ici pour qu'on ne puisse pas m'opposer ce travail, et me reprocher d'avoir contribué à propager moi-même cette erreur que je combats.

Je termine ici cette note, où je n'ai fait figurer aucune preuve; mais il eût fallu un mémoire de cent pages pour établir les faits que j'avance, et des œuvres de cette longueur ne sont pas de celles qui peuvent prendre place dans une revue. Je suis à la disposition des auteurs qui croiraient utile de contester l'un ou l'autre des points que j'ai énoncés ci-dessus.

Le Capitaine H. Tauxier,
Officier d'Académie.

Pour tous les articles non signés:

Le Président,
H.-D. de Grammont.



TABLE DES MATIÈRES

DU VINGT-TROISIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1879 —

ARTICLES DE FONDS

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Edition n° 2118 — 08 — 85